This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 841 449

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

DC801
P8856

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 4 1975

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXI

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

LIBRAIRIE PARIS

1890

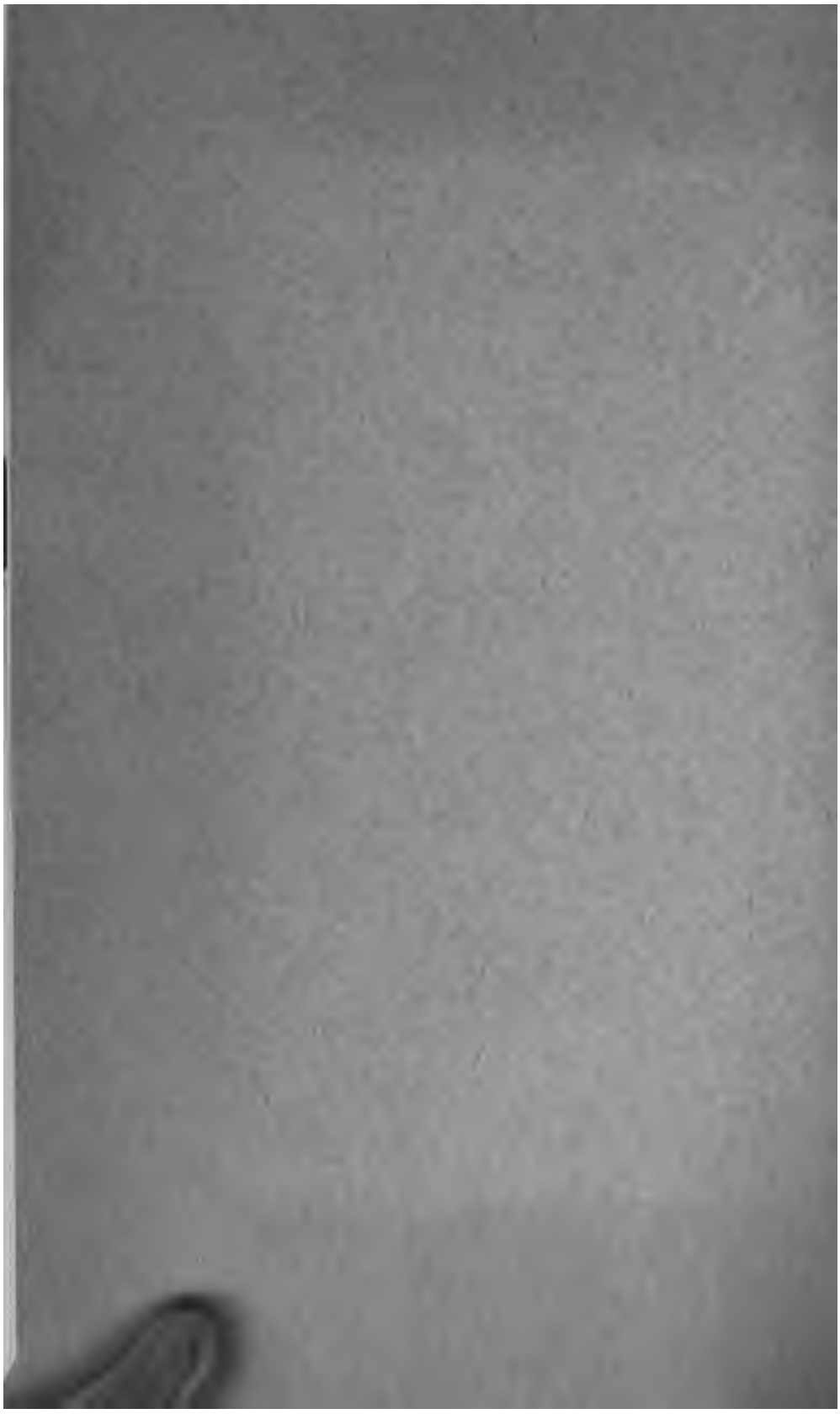

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXI

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

LUCIEN PARIS, successeur

1899

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXI

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

LUCIEN PARIS, successeur

—

1899

GENERAL BOOKBINDING CO.
458ST 004 2
75 53 BB
QUALITY CONTROL MARK
5063

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. Charles Soret de Boisbrunet, ancien Conseiller d'État, contrôleur général de l'armée, commandeur de la Légion d'honneur, au château de Pontoise.

M. Louis Passy, ancien sous-secrétaire d'État, député de l'Eure, conseiller général, membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, membre titulaire du Comité des Travaux historiques, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, à Paris.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, ancien sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire général adjoint :

M. Vignier, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Secrétaire rédacteur :

M. MALLET, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, conseiller municipal à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Romain BUQUET, propriétaire à Pontoise.

Bibliothécaire :

M. Eugène LEBAIGUE, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire à Pontoise.

Trésorier :

M. Gustave JOUARRE, chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, conseiller municipal, président de la Société d'horticulture, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis AIGOIN, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise;

le vicomte Joseph CORNUDET, député de Seine-et-Oise, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine ;

Alex. DE GOSSELLIN, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise ;

Edgar MAREUSE, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

l'abbé Léon NEVEU, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles ;

Mme TAVET, officier d'Académie, directrice du Musée, à Pontoise.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte CORNUDET.
Secrétaire : M. VIGNIER.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1899

MEMBRES FONDATEURS

MM. † Agnès, propriétaire, à Pontoise.
Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise.
Bélier (Eugène), ancien conseiller général, maire de Méry-sur-Oise.
Delacour, notaire honoraire, à Pontoise.
Delpeuch (Édouard), principal du Collège, à Châteaudun.
Depoin (Joseph), propriétaire, à Pontoise.
† Driou (l'abbé), archiprêtre de Pontoise.
† Durand (Edmond), propriétaire, au château de Maubuisson.
† Fitan (Alfred), libraire, à Paris.
† François, commissaire-priseur, à Pontoise.
† Gaillard (Paul), propriétaire, au château de Menucourt.
† Germain, ancien maire de Pontoise.
Gossellin (Alex. de), propriétaire au château d'Auvers-sur-Oise.
Graeb (le baron), ancien sous-préfet, à Paris.
† Grimot (l'abbé), curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
Groux (l'abbé), archiprêtre de Saint-Louis, à Versailles.
Hustin, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.
† Jourdain, membre de l'Institut, à Taverny.
† Laurent, président de la Société d'horticulture, à Montmorency.
Lebas (Jules), architecte d'arrondissement hon^re, à Pontoise.
Le Bastier de Thémericourt, propriétaire, au château de Théméricourt, par Vigny.
† Le Charpentier (Henri), auteur de *la Ligue à Pontoise.*
† Paris (Amédée), imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho Pontoisien.*

MM. † PETIT (Henri), trésorier-payeur général, à Saint-Étienne.
† POTIQUET (Alfred), lauréat de l'Institut.
POULAIN (l'abbé), curé-doyen de Meulan.
RENDU (Eugène), ancien député de Seine-et-Oise, inspecteur général de l'Université, à Paris.
† SAY (Léon), ministre des Finances, président du Sénat.
SERÉ-DEPOIN, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.
† TAVET, inspecteur des Antiquités et des Arts, à Pontoise.
† THOMAS (Léon), auteur de *la Bibliographie pontoisienne*.
† VASSEROT, conseiller à la Cour des comptes, à Poissy.
VIGNIER, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.
VITALI (le comte Philippe), propriétaire, au château de Vigny.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM. ANTHYME-SAINT-PAUL, à Paris.
AUGÉ DE LASSUS, à Paris.
BARBIER BOUVET, commis principal aux archives départementales de Seine-et-Oise.
† CHENNEVIÈRE, bibliothécaire de la ville de Fontainebleau.
COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD, à LILLE.
† CORBLET (l'abbé), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*.
COÜARD, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, trésorier de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles.
DION (le comte Adolphe DE), président de la Société archéologique de Rambouillet, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts, à Montfort-l'Amaury.
DUTILLEUX, chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts.
FONVIELLE (Wilfrid DE), à Paris.
† GAUTIER (Léon), professeur à l'École des Chartes, à Paris.
LA CROIX (le R. P. Camille DE), à Poitiers.
LAIR (Jules), ancien président de la Société de l'Histoire de Paris et de la Société de l'École des Chartes, à Paris.
MANUEL (l'abbé), curé de Cires-lès-Mello (Oise).
MARSY (le comte DE), directeur de la Société Française d'Archéologie, à Compiègne.
MATAIGNE (Henri), lauréat de la Société de Géographie, à Auvers-sur-Oise.
† DE MONTAIGLON, professeur à l'École des Chartes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Le Comité des Travaux Historiques.
La Société Française d'Archéologie.
La Société des Amis des Monuments.
La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
Le Comité Archéologique de Senlis.
La Société Archéologique d'Anvers.
La Société Académique de l'Aube.
La Société Académique de l'Oise.
La Société Académique de Boulogne-sur-Mer.
La Société Académique de Stockholm.
La Société des Antiquaires de Picardie.
La Société Archéologique de Rambouillet.
La Société d'Émulation d'Abbeville.
La Société de l'Histoire de Normandie.
La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
La Société Historique et Archéologique de Chateau-Thierry.
La Société Historique de Compiègne.
La Société Historique et Archéologique de Corbeil.
La Société des Bollandistes de Bruxelles.
La Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

MEMBRES TITULAIRES

S. Gr. Mgr Goux, évêque de Versailles.
† S. Gr. Mgr Maréchal, évêque de Laval.
MM. Abbadie (le docteur), à l'Isle-Adam.
† Achenbach-Wahl, à Nucourt.
† Agnès, propriétaire à Pontoise (fondateur).
Mme Agnès, à Pontoise.
MM. Aigoin Louis, propriétaire, à Pontoise (fondateur).
Allain (Alfred), négociant, à Paris.
Allez (Charles), à Gisors.
Ancourt (l'abbé), curé-doyen de Beaumont-sur-Oise.
Arnoul, conseiller municipal, directeur d'usine, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Aubert (Maurice), avoué, à Pontoise.
† Audoux, président de la Société de gymnastique, à Pontoise.
Bachelet, à Beville-le-Comte (Eure-et-Loir).
† Bachelier (Henri), conseiller général, à Magny-en-Vexin.
† Baratte, propriétaire, suppléant du juge de paix, à Pontoise.

MM. † Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire, à Beauvais.
Barret (l'abbé), curé de Formerie (Oise).
Basque (l'abbé), curé de Fry (Seine-Inférieure).
† Batardy, ancien notaire, à Paris.
Baticle (l'abbé), aumônier, à Guiscard (Oise).
Baulot (le commandant), à Paris.
Beaudoin, architecte, à Pontoise.
Béjot (Henri-Jules), agent de change, à Paris.
† Béjot (Paul), agent de change, à Paris.
Bélier (Eugène), maire, à Méry-sur-Oise (fondateur).
Bélier (Paul), directeur de carrières, à Méry-sur-Oise.
Bellenger (Alfred), à Paris.
Bellin (Jules), imprimeur, à Montdidier.
Bénard (Gustave), directeur du gaz, à Pontoise.
Bérenger, vice-président du Sénat, à Paris.
† Bergeron (le docteur), à Paris.
Bernard (Constant), officier d'Académie, à Paris.
† Bernier, ancien caissier de la Banque de France, à Paris.
Mme Bernier, à Paris.
MM. Berniquet, préfet de la Gironde.
Besnard, notaire, à Saint-Denis.
† Besnard (l'abbé), curé d'Enghien-les-Bains.
Besnard (Henri), président du Comice agricole, à Versailles.
† Besnus, notaire, à Conflans-Sainte-Honorine.
† de Beurnonville (Maurice), au château de La Chapelle.
La Bibliothèque municipale de Corbeil.
† Bignon (l'abbé), curé-doyen de Gisors.
† Binder, maire de l'Isle-Adam.
Bizet, instituteur, à Parmain-l'Isle-Adam.
Blanquart (l'abbé), curé de La Saussaye (Seine-Iniérieure).
Blochet (l'abbé), curé de Serans (Oise).
Blot, propriétaire, à Neuilly-sur-Seine.
Boisseau (Adolphe), agriculteur, à Gonesse.
Bonaparte (S. A. le prince Roland), à Paris.
Bontemps (Georges), à Paris.
† Bordessolle, commissaire de surveillance, à Pontoise.
Boucault (l'abbé), curé de Méry-sur-Oise.
Mme † Boudault, propriétaire, à Pontoise.
MM. Bouillet (l'abbé), à Paris.
Bourgeois, avoué, à Pontoise.
Bourcier (l'abbé), curé de Cergy.
† Bouvry, propriétaire au château de Saint-Martin, à Pontoise.
Mme Bouvry, propriétaire au château de Saint-Martin, à Pontoise.

MM. BRANCHU (Henri), instituteur, à Guiry.
BRANDEL (l'abbé), curé de Presles.
BRASSEUR, conducteur des ponts et chaussées, à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).
† BRAY (le baron DE), au château de Montgeroult.
Mme BRAY (la baronne DE), au château de Montgeroult.
MM. BRIFFE (DE LA), conseiller général, au château de Neuville, par Houdan.
BRINCARD, conseiller général, à Paris.
Mme BRO DE COMERES (la baronne), propriétaire, à Paris.
MM. BROCHE, ancien principal du Collège de Pontoise.
BROCHE fils, élève à l'École des Chartes, à Paris.
BUQUET (Romain), propriétaire, à Pontoise.
BUTEZ (Émile), juge suppléant, à Pontoise.
CADOT (l'abbé), curé de Louvetot (Seine-Inférieure).
CAFFIN (Édouard) fils, chevalier du Mérite agricole, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Cergy.
CAIGNARD (Gabriel), à Pontoise.
CAUCHY (Henri), ingénieur, à Gonesse.
CERCUEÏL, banquier, à Mantes.
CESBRON (le docteur), à Marines.
CHABRUN (le chanoine), curé de Bois-d'Arcy.
CHAMOTTE-ROMEUF, propriétaire, à Franconville-la-Garenne.
† CHAMPY, propriétaire, à Gisors.
CHARTIER (René), avoué, à Pontoise.
CHAUCHAT (Ferdinand), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
CHAUVIN (L.-D.), à Paris.
CHÉNOT, conseiller municipal, à Pontoise.
CHÉRON, entrepreneur de serrurerie, à Pontoise.
CHOCONIN, ancien notaire, à Pontoise.
CHOQUENET, directeur de l'École primaire, à Chauny.
CLAVIER, vérificateur à la Banque de France, à Paris.
COBUS, ancien huissier, à Paris.
COLLONGUE (le baron de), ministre plénipotentiaire, au château de Collongue (Vaucluse).
COMPIÈGNE (l'abbé), curé d'Auchy-la-Montagne (Oise).
COQUET, architecte de la ville de Pontoise.
CORBIN (P.), propriétaire, à Magny-en-Vexin.
† CORDIER, conseiller à la Cour des comptes, à Paris.
CORDIER (Paul), à l'Isle-Adam.
CORNUAU, notaire honoraire, à Versailles.
CORNUDET (le vicomte), député de Seine-et-Oise et maire de Neuville.

MM. CORROYER (Ed.), membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains, à Paris.
Mme COTTIN, propriétaire, à Paris.
MM. COUARDE (l'abbé), curé de Bézu-Saint-Éloi (Eure).
COUTURIER, avocat, à Pontoise.
COVILLE (Gustave), conseiller municipal, à Pontoise.
COVILLE (Robert), entrepreneur de travaux publics, à Mantes.
CRAPOTTE (Henri), viticulteur, à Conflans-Sainte-Honorine, chevalier du Mérite agricole.
CRÉPIN (l'abbé), curé d'Évry-Petit-Bourg.
CRIMAIL, docteur-médecin, à Pontoise.
COURAGE (l'abbé), vicaire à Saint-Philippe-du-Roule, à Paris.
COURCEL (George DE), à Paris.
COURCEL (Valentin DE), à Paris.
CUQU (Armand), propriétaire, à La Ferté-sous-Jouarre.
DARRAS (Eugène), professeur, à Arcueil (Seine).
Mme DECAUVILLE, propriétaire, à Goussainville.
MM. DECAUVILLE, sénateur, à Paris.
DEFRESNE-BAST, maire d'Argenteuil.
DEHAYNIN (G.), à Paris.
DEHAYNIN (Albert), à Paris.
DELACOUR, notaire honoraire, à Pontoise (fondateur).
DELACOUR, marchand de nouveautés, à Pontoise.
† DELAUNAY, avoué, à Corbeil.
DELCOURT (Pierre), publiciste, à Paris.
DELLE (l'abbé), curé de Thoiry (Seine-et-Oise).
DELPEUCH, principal du Collège, à Verdun (Meuse) (fondateur).
Mme DELPORT, propriétaire, à Pontoise.
MM. DEMARS (Louis), cultivateur, à Villeron.
DEMARS (Victor), à Villeron.
DENIS, à Neuilly-sur-Seine.
DEPOIN (Joseph), propriétaire, à Pontoise (fondateur).
† DERREUX, négociant, à Pontoise.
† DÉSERT, maire d'Épinay-Champlâtreux.
DESHAYES, négociant, à Pontoise.
DESMAZURE, entrepreneur de peinture, à Pontoise.
DESSAIN, à Paris.
DEVILLE (Jules), à Paris.
DONNIO (l'abbé), chanoine titulaire, à Versailles.
† DOUBLE (Lucien), avocat à la Cour d'appel de Paris.
DREUX, notaire, à Mantes.
† DRIOU, archiprêtre de Pontoise (fondateur).
DROUELLE (E.), à Paris.
DUBOIS (Charles), à Paris.

MM. DUBOIS (l'abbé), curé-doyen de Poissy.
DUBRAY, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller d'arrondissement, à Boissy-l'Aillerie.
DUFOUR, conservateur de la Bibliothèque, à Corbeil.
DUMONT (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.
† DUPRAY, conservateur des hypothèques, à Pontoise.
DUPRÉ, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
DURESNE, constructeur et propriétaire, à Paris.
† DURAND, architecte du Gouvernement, à Mantes.
Mme DURAND, au château de Maubuisson.
MM. DUTRULEAU (l'abbé), curé de Jouy-le-Moutier.
† ÉCORCHEVILLE (Charles), propriétaire, à St-Ouen-l'Aumône.
ÉCORCHEVILLE (Jules), propriétaire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Mme †. ÉMANGARD, propriétaire, à La Feuillie (Seine-Inférieure).
MM. ESMÉNARD, président de la Société Nautique, à Pontoise.
† ESNOT (l'abbé), curé-doyen de Magny-en-Vexin.
FAIVRE (l'abbé), vicaire d'Argenteuil.
Mme FARGUES, propriétaire, à La Feuillie (Seine-Inférieure),
MM. † FEUILLOLEY, conseiller général, à Magny-en-Vexin.
FEUILLOLEY, procureur de la République, à Paris.
FESSART (Charles), propriétaire, à Paris.
FINOT (l'abbé), curé de Magny-les-Hameaux.
† FITAN (Alfred), libraire, à Paris (fondateur).
FONTAINE, instituteur, à Neuville.
Mme FONTAINE, à Arnouville-lès-Gonesse.
MM. † FORTIER, maire de Boissy-l'Aillerie.
FORTIER (Henri), ancien notaire, à Boissy-l'Aillerie.
FOSSEY (l'abbé), curé de Saint-Maclou (Eure).
† FOUCHER (l'abbé), curé de Presles.
FOURDRIGNIER, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Sèvres.
FOURNEZ, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain-en-Laye.
FOUYÉ, notaire honoraire, à Marines.
† FRANÇOIS, commissaire-priseur, à Pontoise.
Mme FRANÇOIS, à Paris.
MM. † FRICOTTÉ (l'abbé), curé de Pierrelaye.
† GAILLARD (Paul), au château de Menucourt (Seine-et-Oise).
† GAILLON (le marquis DE), maire de Gaillon.
GASTINE, notaire honoraire, à Paris.
GATELAS (l'abbé Lucien), curé d'Illois (Seine-Inférieure).
GAUT (l'abbé), curé d'Osny.
† GAUTHIER, docteur-médecin, à Magny-en-Vexin.
† GAUTHIER (le président), propriétaire, à Pontoise.

Mme Gauthier, propriétaire, à Pontoise.
MM. Gauthier (l'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École.
Gendrot (Émile), notaire honoraire, à Pontoise.
Gendrot (Marcel), notaire, à Pontoise.
Genty (l'abbé), curé de Livry.
† Germain, ancien maire de Pontoise.
Gervais (Paul), à Le Manais (Seine-Inférieure).
Gilbert-Boucher, conseiller général, à Paris.
Giraut, entrepreneur de maçonnerie, à Pontoise.
Godet, agriculteur, au Mesnil-Aubry.
Godet (Pierre), marchand de bois, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Goguel, maire d'Eaubonne.
Gossellin (Alex. de), au château d'Auvers-sur-Oise (fondateur).
Gossellin (Gabriel de), au château d'Auvers-sur-Oise.
Goupy (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.
Graeb (le baron), à Paris.
Grasset (l'abbé), curé d'Essonnes.
Graux, docteur-médecin, à Contréxeville (Vosges).
Greuet, instituteur, à Neauphle-le-Vieux.
† Grimot (l'abbé), curé de l'Isle-Adam.
† Grostephan (l'abbé), curé de Livry.
Groulez (Georges), négociant, à Gisors.
Groulez (Charles), à Créteil.
Groux (l'abbé), archiprêtre de St-Louis, à Versailles (fondateur).
Guéléran (Théven), régisseur au château d'Us.
Guérin-Bridault, maire de Montmorency.
† Guérin (Victor), propriétaire, à Pontoise.
Guimard, entrepreneur de charpente, à Pontoise.
Habert, secrétaire général de la Compagnie de Lyon, à Paris.
Mme Hadamard (Zélie), de la Comédie-Française, à Paris.
MM. † Hahn (Alex.), archéologue, à Luzarches.
Haye (Julien), avoué, à Pontoise.
Hamot (Ch.), propriétaire, à Vigny.
† Hamot (P.-E.), propriét. au chât. de Beaujour, à Pontoise.
Harmois (l'abbé), missionnaire, à Paris.
† Haulard, architecte, à Beaumont-sur-Oise.
Hauquelin (l'abbé), curé d'Andresy.
Haussmann (Georges), conseiller général, à Versailles.
Hayaux du Tilly, agent de change, à Paris.
Mme Heintz, propriétaire, au château de Vauréal.
MM. Heullant (l'abbé), vicaire, à Gisors (Eure).
Héricourt (d'), à Paris.
Hermier (l'abbé), curé de La Feuillie (Seine-Inférieure).
Humbert, professeur au Lycée Charlemagne, à Paris.

MM. HUSTIN, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.
ISBECQUE (l'abbé), curé d'Asnières-sur-Oise.
JALUZOT, député de la Nièvre, à Pontoise.
JOLLY (Théophile), agent d'assurances, à Pontoise.
JOREL, instituteur, à Brignancourt (Seine-et-Oise).
JOSSIER, trésorier-payeur général, à La Roche-sur-Yon (Vendée).
JOUARRE (Gustave), chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, propriétaire, à Pontoise.
JOUARRE (Léon), à Paris.
† JOURDAIN, membre de l'Institut, à Taverny.
Mlle † KAPELER (Sophie), propriétaire, à l'Isle-Adam.
Mlle KAPELER (Louise), propriétaire, à l'Isle-Adam.
MM. LACOMBE (Paul), trésorier de la Société de l'Histoire de Paris.
LADEVIE (Eugène), notaire, à Magny-en-Vexin.
LAFERTÉ (Joseph), secrétaire général du Creuzot, à Paris.
† LAMARRE, ancien notaire, à Pontoise.
LAMBERT, instituteur en retraite, à Méry-sur-Oise.
LANCIEN (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Pontoise.
LANCTIN, ancien percepteur, à Pontoise.
LANDERAULT (l'abbé), curé de Villiers-le-Bel.
LAURENCE, propriétaire, à Pontoise.
LAURENT, président de la Société d'horticulture, à Montmorency.
LÉAUTAUD (le vicomte Arthur DE), au château de Busagny.
LEBAIGUE, propriétaire, à Pontoise.
LEBAS (Henri), architecte d'arrondissement, à Pontoise.
LEBAS (Jules), propriétaire, à Pontoise (fondateur).
† LEBAUDY (Gustave), député de Seine-et-Oise.
LEBAUDY (Paul), député, au château de Rosny.
LEBAUT (l'abbé), à Versailles.
LEBAUT (l'abbé), à Versailles.
LEBEAUX (Jules), à Paris.
LE BASTIER DE THÉMÉRICOURT, à Asnières (Seine).
LEBRASSEUR, entrepreneur de maçonnerie, à Boissy-l'Aillerie.
LE BRET (Jean de la Croix), à Gisors.
LECERF (L.), agriculteur, à Vaulerand.
† LECHALARD, notaire honoraire, à Pontoise.
LE CHARPENTIER (Georges), à Falaise.
† LE CHARPENTIER (Henri), auteur de la *Ligue à Pontoise* (fondateur).
Mme LE CHARPENTIER, des Dames auxiliatrices, à Nantes.
MM. LE CHENETIER (l'abbé), curé de Thiverval.
LÉCAUDÉ (l'abbé), curé de Bourth.
LECOINTRE (Jules), à Pontoise.

MM. LEFEBVRE (l'abbé), curé de Nonancourt (Eure).
LEFÈVRE, directeur de l'École communale, à Livry.
LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ancien conseiller d'arrondissement, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Paris.
LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), secrétaire d'ambassade, à Paris.
LEFRANC (l'abbé), curé de Survilliers.
† LEFRANÇOIS, avoué, à Pontoise.
LÉGER, (Louis), notaire, à Marines.
† LÉGER, notaire honoraire, à Beaumont.
† LÉGER, juge de paix, à Magny-en-Vexin.
† LEMAÎTRE, ancien trésorier payeur général, à Laon.
LEMPÉRIER (l'abbé), chanoine titulaire, à Versailles.
LE MUSÉE CARNAVALET, à Paris.
LÉPINOIS (Charles DE), à Neuilly-sur-Seine.
LE PILEUR, docteur médecin, à Paris.
LE RONNE, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Magny-en-Vexin.
† LEROUX, propriétaire, à Paris.
LEROY (Robert), à Paris.
† LE SEUR, juge de paix, à l'Isle-Adam.
LE SEURE DE SENNEVILLE (Edmond), propriétaire, à Pontoise.
LÉTOURVILLE (le comte Henri DE), à Paris.
LEVASSEUR, à Paris.
LEVEAU, conseiller municipal et ancien entrepreneur, à Pontoise.
† LOCARD, propriétaire, à Pontoise.
MAGNE (Lucien), architecte du Gouvernement, à Paris.
MAIGNAN (Albert), artiste peintre, à Paris.
MAIRE (Athanase), à Cognac.
MALLET, avoué, à Pontoise.
MANCHEZ (Georges), à l'Isle-Adam.
† MAQUET (Adrien), commis archiviste, à Versailles.
Mme MAQUET (Adrien), à Versailles.
MM. MARC, secrétaire du Chemin de fer de Ceinture, à Paris.
MAREUSE (Edgar), secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Paris.
MAREUX (E.), à l'Isle-Adam.
MARIÉ fils (Georges), banquier, à Pontoise.
Mme MARION, propriétaire, à Pontoise.
MM. MARSAUX (l'abbé), chanoine honoraire, à Beauvais.
† MARTIN (Francis), à Villeneuve-Saint-Georges.
MARTIN (Henri), à Argenteuil.

MM. MARTIN-SABON, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Paris.
MARTIN (Alexis), publiciste, à Paris.
MARTIN (Edmond), employé d'assurances, à Mantes.
MAS-LATRIE (le comte DE), à Paris.
MASSON (Frédéric), à Paris.
† MASSON (Ernest), maire de Livry, à Paris.
† MATHIAS, ingénieur de l'exploitation de la Compagnie du Nord, à Pontoise.
Mme MATHIAS, propriétaire, à Pontoise.
MM. MÉNÉTRIER, notaire honoraire, à Gisors.
† MÉNESSIER-NODIER, trésorier-payeur général, à Chambéry.
MÉRESSE, propriétaire, à Compiègne.
† MERVAL (Stéphano DE), au château de Canteleu (Seine-Inférieure).
MESLIN (Louis), instituteur, à Santeuil.
METGÉ (Gustave), ancien sous-préfet de Pontoise.
MIAUX (l'abbé), curé de La Villetertre.
MILLET (Charles), maire de Saint-Ouen-l'Aumône.
Mme MOLLIER, professeur de musique, à Pontoise.
MM. MONTHIERS, propriétaire, à Paris.
MOREL (l'abbé), curé de Chevrières (Oise).
MORIN (Gabriel), à Liancourt-Saint-Pierre (Oise).
MOŸ (le marquis DE), à Paris.
MÜLLER (l'abbé), curé de Saint-Leu-d'Esserent (Oise).
MURET, conseiller général et maire, à Margency.
MURGEY, sculpteur, à Mériel.
Mme MUTEL, à Neuilly-sur-Seine.
MM. † MUZARD, suppléant du juge de paix, à Montmorency.
† NACQUART (Raymond), ancien maire de Pontoise.
Mme NEPPEL (Albert), à Pontoise.
MM. NEVEU (l'abbé), archiprêtre de Saint-Maclou de Pontoise.
OLIVIER (l'abbé), curé-doyen de Gisors.
OZANNE, agent d'assurances, à Pontoise.
† PARIS (Amédée), imprimeur, à Pontoise (fondateur).
PARIS (Lucien), imprimeur, à Pontoise.
PARLY (Georges), architecte, à Paris.
PASSY (Louis), député de l'Eure, à Paris.
PATROUILLARD (Ch.), pharmacien, à Gisors.
PAULMIER, propriétaire, à Herblay (Seine-et-Oise).
PELAY (Édouard), ancien président de la Société des Bibliophiles rouennais.
PÉRET (l'abbé), curé de Saint-Maurice (Seine).
PÉRIN (Louis), architecte, à Paris.

MM. † PETIT (Henri), trésorier-payeur général, à Saint-Étienne (fondateur).

† PETIT, aux Vanneaux, près l'Isle-Adam.

† PETIT DE COUPRAY, colonel au 34e d'artillerie, à Angoulême.

PETIT (Félix), propriétaire, à Pontoise.

† PFALHER-MILLET, professeur à Saint-Ouen-l'Aumône.

PICARD (l'abbé), curé de Chars.

PICOT (Georges), membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, à Paris.

PIERENS, avoué, à Pontoise.

PIERNÉ (l'abbé), curé de Cormeilles-en-Vexin.

PIERRA (G.), directeur de l'École communale de Maudétour.

PIERRON (l'abbé), curé-doyen de Marcoussis.

PIHAN (le chanoine), curé d'Estrées-Saint-Denis.

PIHAN DE LA FOREST, propriétaire, à Pontoise.

PILLON (l'abbé), chanoine honoraire et curé-doyen de Chaumont.

† PINAUT (Félix), délégué cantonal, à Paris.

PINSON (Paul), à Douai.

PLANCOUARD (Léon), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Berck-sur-Mer.

POIRRIER (l'abbé), curé de Saulx-les-Chartreux (Seine-et-Oise).

† POREAUX (J.), négociant, à Saint-Ouen-l'Aumône.

POREAUX (Julien) fils, marchand de bois, à St-Ouen-l'Aumône.

† POTIQUET (Alfred), lauréat de l'Institut (fondateur).

PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville (Eure).

POTIÉ (aîné), instituteur, à Goussonville.

POTIÉ (Alphonse), instituteur, à Menucourt.

POTRON, propriétaire, au château de Presles.

POZZO DI BORGO (le comte), député, à Paris.

PRÉVOST (Albert), à Pontoise.

PORTIER (l'abbé), curé de l'Isle-Adam.

POULAIN (l'abbé), curé de Saint-Symphorien, à Versailles (fondateur).

† RAJON, aqua-fortiste, à Auvers-sur-Oise.

RATEL (Henri), horloger, à Paris.

RAULET, (Lucien), à Paris.

RÉGNIER (Louis), à Évreux.

REIGNAT (l'abbé), curé de Maisons-Laffitte.

REMILLY (le docteur), à Versailles.

RENDU (Ambroise), avocat à la Cour d'appel, conseiller municipal de Paris.

RENDU (Eugène), ancien député de Seine-et-Oise, à Paris (fondateur).

MM. Retali, maire de Sannois.
Rey (Auguste), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Paris.
Riqueur (Eugène), à Paris.
Rhoné (Arthur), homme de lettres, à Paris.
Roger, antiquaire, à Paris.
Roguenaud (l'abbé), curé de Houdan.
Roquet, à Paris.
† Rousselle, maire, à Génicourt.
Rousselle (Gustave), maire, à Génicourt.
Ruelle (J. de la), avocat, à Paris-Auteuil.
Roche-Guyon (duc de la), au château de La Roche-Guyon.
Salentin, directeur d'école, à Méru.
Salles, notaire honoraire, à Paris.
Salomé, conseiller municipal, avoué honoraire, à Pontoise.
† Sanglier (l'abbé), curé de Sevran.
Sarazin (Ambroise), constructeur, à Us,
Sarrazin (Arsène), à Magny-en-Vexin.
Sartiaux, ingénieur en chef du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
† Sauvage (le chanoine), intendant de la primatiale, à Rouen.
† Say (Léon), ministre des finances, président du Sénat (fondateur).
Ségur-Lamoignon (le comte Edgar de), au château de Méry-sur-Oise.
Séjournant (l'abbé), curé de La Ferté-Alais.
Seray (Ludovic), à Paris.
Seray (Gaston), à Paris.
† Seré (Florimond), à Compiègne.
Mme Seré (Florimond), propriétaire, à Compiègne.
MM. † Seré (Paul), au Havre.
Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, à Neuilly-sur-Seine (fondateur).
Seyès, libraire, à Pontoise.
Sonhalder (Alfred), à Argenteuil.
Sorel, président honoraire du Tribunal civil de Compiègne.
Souchon (Victor), à Paris.
Souty fils, négociant, à Mantes.
Surirey, à Neuilly-sur-Seine.
† Tavet, inspecteur des Antiquités et des Arts, à Pontoise (fondateur).
Mme Tavet, officier d'Académie, conservatrice du Musée, à Pontoise.
MM. Tessier (l'abbé), curé d'Auvers-sur-Oise.
† Tessier (le chanoine), aumônier du château de Versailles.

MM. Tétard (Félix), à Paris.
Tétard (Fernand), agriculteur, à Gonesse.
Tétard (Stanislas), agriculteur, à Gonesse.
Thiriot (l'abbé), curé de Villemaur (Aube).
† Thomas (Léon), auteur de la *Bibliographie pontoisienne* (fondateur).
Mme Thomas (Léon), propriétaire, à Pontoise.
MM. Thomas (l'abbé), curé de Taverny.
Thomassin, propriétaire, à Pontoise.
Thomassin (Gustave), à Neuilly-sur-Seine.
† Thomel (G.-E.), esquire, à Londres.
† Thoureau, ancien maire de l'Isle-Adam.
Tilliet, instituteur, à Andilly.
† Tison, huissier, à Pontoise.
Toussaint, à Pontoise.
Tranchant (Charles), ancien conseiller d'État, à Paris.
Trinquand, notaire, à Pontoise.
Troussures (le comte de), à Orléans (Loiret).
Truchy, ancien maire de Luzarches, président de l'Orphelinat, à Luzarches.
Vacoutat, à Nice (Alpes-Maritimes).
† Valdan (le général de), à l'Isle-Adam.
† Vasserot, conseiller à la Cour des Comptes, à Poissy (fondateur).
Vatimesnil (Henri de), au château de Vatimesnil (Eure).
Vaux (le baron Almir de), maire de Neuilly-en-Vexin.
Véron (Louis), ancien avoué, à Paris.
Véver (Henri), chevalier de la Légion d'honneur, joaillier, à Paris.
† Vié (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Pontoise.
Vignier, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise (fondateur).
Vitali (le comte), au château de Vigny (fondateur).

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 Janvier 1898

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Étaient présents : MM. de Boisbrunet, Joseph Depoin, Vignier, H. Lebas, Jouarre, Mareuse et Mme Tavet.

Absents excusés : M. l'abbé Neveu et M. Romain Buquet.

Le procès-verbal du 19 octobre 1897 est lu et approuvé.

Sur l'avis conforme de la Commission d'admission, sont proclamés membres de la Société :

M. l'abbé Blochet, curé de Serans, présenté par MM. Louis Régnier et J. Depoin.

M. Auguste Jouin, officier d'Académie, secrétaire général de la Mairie du Xe arrondissement de Paris, présenté par MM. Suriray et Romain Buquet.

M. Robert Leroy, rédacteur au Ministère de l'Intérieur, présenté par MM. Romain Buquet et J. Depoin.

M. Lucien Broche, de Pontoise, élève de l'École des Chartes, présenté par MM. Romain Buquet et J. Depoin.

M. Choquenet, directeur de l'école primaire de Chauny, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

Mme Mutel, de Neuilly-sur-Seine, présentée par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. Gustave Thomassin, de Neuilly-sur-Seine, présenté par Mme Florimond Seré et M. Seré-Depoin.

M. Joseph Depoin annonce qu'il a l'intention de faire cette année au Congrès des Sociétés savantes une communication sur *les comtes de Meulan et les vicomtes de Mantes*. Sur sa proposition M. Athanase Maire est désigné pour représenter la Société au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts.

L'assemblée exprime ses vifs regrets en apprenant le décès, à l'âge de 39 ans, de M. Haulard, l'un de ses membres, architecte à Beaumont-sur-Oise.

Sur la proposition de M. Mareuse, il sera écrit à M. le Directeur des Beaux-Arts pour solliciter l'envoi, en faveur de notre Société, du compte rendu annuel des Congrès des Sociétés des Beaux-Arts.

Le Conseil décide l'insertion, au *Mémorial* de la Société, de l'avis suivant : *La cotisation de toute année commencée est due en entier.*

Il est décidé que M. Barbier-Bouvet, commis principal aux Archives départementales de Seine-et-Oise, sera proposé à la prochaine assemblée générale comme *associé correspondant* de notre Société.

M. Louis Régnier adresse la note bibliographique suivante qui intéresse l'histoire de Pontoise :

Catalogue des actes de François Ier, tome septième *(second supplément; actes non datés)*. Paris, impr. nat., 1896.

Actes non datés dont les textes existent :

P. 418. — 25356. Lettres commettant Antoine Papillon, avocat au Parlement, et Nicolas de Montguyot, chevalier, pour reprendre et mener à bonne fin la réformation de l'Hotel-Dieu de Pontoise, commencée par les délégués de François de Moulins, grand aumônier du roi, et interrompue par suite des résistances de la prieure et des religieuses. (Formulaire de la chancellerie royale, ms. du XVIe s. — Bibl. nat., fr. 5086. Fol. 75 v°, 2 pages 1/2.)

P. 422. — 25395. Lettres contenant nouveaux et plus amples pouvoirs à François de Moulins, grand aumônier du roi, pour procéder à la réformation des hôtels-Dieu, hôpitaux et maladreries du royaume. 1523. 9e année du règne (1). (Même ms., fol. 113 v°, 2 pages 1/2.)

Mme Adrien Maquet sera inscrite, sur sa demande, comme membre actif de la Société en remplacement de son mari décédé, et dispensée du droit d'entrée conformément à l'usage.

La séance est levée à 4 heures et demie.

(1) C'est-à-dire entre le 5 avril et le 31 décembre 1523.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 Avril 1898

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Étaient présents : MM. de Boisbrunet, Mareuse, Jouarre, Lebaigue, Vignier, J. Depoin et Mme Tavet.

Absents excusés : MM. Aigoin, Buquet, abbé Neveu et Lebas.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Des félicitations sont adressées :

A M. Eugène Lefèvre-Pontalis, membre résident de la Société des Antiquaires de France, nommé le 12 février dernier membre de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques.

A M. Ed. Corroyer, inspecteur général des édifices diocésains, promu officier de l'Instruction publique le 22 janvier.

A MM. le chanoine Müller et A. Fourdrignier, nommés officiers d'Académie au Congrès des Sociétés savantes de 1898.

M. le Président signale avec regret le décès de trois de nos sociétaires : 1° M. Masson, ancien maire de Livry, qui nous avait si gracieusement accueillis lors de notre excursion dans cette ville; 2° M. Pfalher-Millet, un de nos membres les plus anciens et les plus dévoués; 3° M. Jouin, reçu à notre dernière assemblée et enlevé soudainement à l'âge de 54 ans.

Le Conseil s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

Sont reçus membres titulaires de la Société, sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

M. Pierre Delcourt, publiciste, secrétaire général du *Vieux Montmartre*, présenté par MM. Mareuse et Seré-Depoin.

M. Eugène Darras, professeur à l'école Albert-le-Grand, à Arcueil, présenté par M. le chanoine Müller et M. l'abbé Neveu.

Mme veuve François, de Paris, présentée par Mme Marion et M. Gustave Jouarre.

M. le Trésorier annonce qu'il a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique la somme de cinq cents francs à titre de subvention et d'encouragement pour la publication du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Martin de Pontoise, œuvre de notre secrétaire général. Le Conseil adresse ses remercîments au Comité des travaux historiques et à M. le Ministre.

L'assemblée générale de la Société est fixée au lundi de la Pentecôte, 30 mai 1898.

M. Seré-Depoin offre deux héliogravures pour illustrer le compte rendu de l'excursion de la Roche-Guyon et M. Louis Régnier fait

don d'un écusson reproduisant « les figures » de la maison d'Avernes, destiné à orner sa notice sur l'Inventaire des titres de cette seigneurie.

M. J. Depoin donne lecture d'une notice bibliographique sur la publication de M. l'abbé Genty : *Livry et son Abbaye*. Le Conseil décide l'insertion de cette notice dans le tome XX de nos Mémoires.

Il est décidé que l'excursion prochaine de notre Société aura lieu au *Musée Condé*, à Chantilly, le mercredi 15 juin 1898.

Les publications suivantes sont gracieusement offertes à la Société :

1° Procès-verbal du Cinquantenaire de la Société académique de l'Oise, par M. J. Molle. — Beauvais, 1897, in-8°.

2° Le numéro de la *Dépêche de l'Oise* du 6 février 1898, contenant le rapport de M. le comte de Marsy sur les travaux de la Société historique de Compiègne pendant l'année 1897.

3° *Statistique monumentale du canton de Chaumont* par M. Louis Régnier. (VI. Boury, Vaudancourt). — Beauvais et Paris, 1897, in-8°.

4° *Livry et son Abbaye*, par M. l'abbé Genty. — Paris, 1898, in-8°.

Remercîments aux auteurs.

5° L'établissement du Gaz dans la ville de Pontoise 1867-1897. — Tirage à part de l'*Écho pontoisien*.

A ce sujet M. le Secrétaire général se fait l'interprète de nos confrères en félicitant notre président, M. Seré-Depoin, de l'hommage qui lui a été rendu tout récemment après le retour à la ville de l'établissement du gaz créé sous sa gestion municipale, en 1867.

M. Louis Régnier adresse la communication suivante sur l'exil des prêtres du Vexin pendant la Révolution :

« Les archives de la petite paroisse de Reux, près Pont-l'Évêque (Calvados), renferment un manuscrit rédigé en Angleterre pendant la Révolution par deux prêtres français émigrés. M. l'abbé Piel, qui a consulté ce manuscrit pour annoter le dernier volume de sa précieuse publication des *Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Lisieux*, a pu reconnaître dans l'un Jean Asse, curé de Saint-Léger-du-Bosc et secrétaire du Comité de secours aux prêtres émigrés établi à Londres ; le nom de l'autre reste inconnu. On trouve dans le document dont il est question la liste des ecclésiastiques français réfugiés à Portsmouth, Gosport, Portsea, Common et dans les environs de ces villes, de 1792 à 1795. J'y ai relevé les noms suivants :

Diocèse de Rouen.

Aubry (Jean-Baptiste), curé de Cressanville.
Besnard (Amand), vicaire de Grainville-sur-Fleury (chez John Berry, à Gosport).

Boisgand (Athanase), curé de Guitrancourt (à Gosport, chez Michel Deman, Fling street).

Cliquet, curé de Marcouville près Andeli, — oncle de la v^e^ d'Aigués, conf. de M. la C. *(sic)*.

Énault (Jacques), vicaire de Magny.
Gaillard (Emmanuel), vicaire d'Écouis.
Le Mée (François), curé de Toufreville.
Romelot (Charles), curé de Rosay.
Thorel (Nicolas-Aubin), vicaire d'Arquency.
Berné (Toussaint-Mathurin), curé de Delincourt.
Chevalier (Jacques-Louis), vicaire de Sérifontaine.
Colmar (Jean), curé de Reilly.
Dutreau (Charles), vicaire de Mézy.
Digeon (Pierre-Hyacinthe), vicaire de Tourny.
Désiré (Louis-Frédéric), vicaire de Vaux.
Feret, curé de Letteguive.
Hardy (Nicolas), vicaire de Neaufle.
Haiquet (François), curé de la Chapelle.
Hue (Charles-Louis), curé de Vasqueuil.
Jacquin (Nicolas-Charles-Remy), vicaire de Cressanville.
Lambert (Jacques-Julien), vicaire de Talmontier.
Lenourri (Vincent-Philippe), vicaire de Grummecourt [Gommecourt].
Legrand (Damien), curé de Villeret.
Legros (Jean-Jacques), curé de Chambor.
Le Roux (Jacques-François), curé de Charlevast [Charleval].
Langlois (Pierre), curé de Richeville.
Le Ricque (Claude-Anne), curé de Fresne.
Le Bègue (Constantin-Jean), curé dc Valdampierre.
Langlois (Jacques-François), curé de Reneville.
Martin (Pierre-François), vicaire de Portmort.
Mollien (Jean-Baptiste-Étienne), curé de Douxménil.
Mortuaire (Jean-Baptiste), curé de Fumechon.
Saint-Pierre (Louis-Nicolas), vicaire de Saint-Paër.
Vincent (Pierre-Romain-Michel), vicaire de Tiergeville [Tierceville].
Vigneron (Nicolas-Antoine), directeur [de l'hôtel-Dieu de Gisors].

Diocèse de Senlis.

Bonnaire (Louis-Auguste-Hippolyte), vicaire de Chantilly. [Il est seul du diocèse de Senlis].

Diocèse de Paris.

Loquette (Pierre-Adrien), curé de Dugny.
Laurent (Antoine), vicaire de Villiers.
Pierre (Philippe-Gratien), curé de Villiers.
Dumaine (Jean), curé du Plessis.
Flaust (Pierre), curé de Maisons.
Gribouilly (Gabriel-Pierre), vicaire de Sartrouville.

» La liste dont nous venons d'extraire les noms intéressant notre région est accompagnée d'un autre document, qui porte le titre que voici :

» *Liste commencée en 9^bre^ 1797, continuée jusqu'au départ de la corvette* la Vaillante, *en aoust 1798, comprenant les noms des ecclésiastiques et émigrés détenus à Rochefort, S^t^-Maurice et à l'isle de Rhé, pour être déportés à Cayenne.*

» Au nombre de ces ecclésiastiques se trouvaient les prêtres des diocèses de Paris et de Rouen dont les noms suivent. Les remarques E et S, qui figurent sur le manuscrit, désignent, la première les prêtres du premier embarquement, la seconde les prêtres sexagénaires.

Diocèse de Paris.

Kerieuf, chanoine de Saint-Denis. E.
Cardin, curé de Vilaine. E.
Feutray, prêtre. E.
Oudaille, curé de Luzarches. E.
Magarita, desservant de Saint-Laurent. E.
Pillon, chanoine de Saint-Victor.

Diocèse de Rouen.

Le Riche, curé de Limet *(sic)*. S.
Delâtre, prêtre. E.
Leroy, curé de Saint-Martin-la-Garenne.
Aubry, curé de Ruel [Rouelles, près Le Havre].
Racine, prêtre de Bétancourt [lisez : Guitrancourt].

» Tous avaient été détenus à Rochefort, à l'exception de Le Riche, incarcéré à Saint-Maurice. On trouvera les arrêtés de déportation relatifs à la plupart d'entre eux dans l'ouvrage de M. Victor Pierre sur *la Déportation ecclésiastique sous le Directoire*, et l'on pourra, en outre, consulter à cet égard les articles publiés par le même auteur, de novembre 1883 à janvier 1884, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Versailles*.

» Enfin, il résulte d'une note isolée que René Angelard, curé de Roissy, au diocèse de Paris, passa aussi en Angleterre, très probablement pendant la Terreur ».

M. Joseph Depoin rend compte du troisième Congrès international de bibliographie, auquel il a assisté récemment à Stockholm, et annonce qu'il est invité à prendre part à l'organisation de la section française du Congrès d'histoire diplomatique à La Haye.

La séance est levée à 4 heures et demie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 30 Mai 1898

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

La séance est ouverte à deux heures et demie, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, mise gracieusement par M. le Maire à la disposition de la Société.

Membres du Conseil d'administration présents : MM. de Boisbrunet, Jouarre, Mallet, Mareuse, Vignier, Lebaigue et Mme Tavet.

Absents, s'étant fait excuser : MM. Louis Passy, Cornudet, J. Depoin, abbé Neveu, Romain Buquet.

Assistent à la séance : MM. Louis Régnier, Barbier-Bouvet, Dessain, Laurence, Roger, Toussaint, Rey, Dufour, Broche père et fils, Le Seure de Senneville, Retali, Lebas père, Denis.

Ont exprimé le regret de ne pouvoir se rendre à la réunion : MM. Choquenet, Lucien Pâris et Raulet.

A l'ouverture de la séance, M. le Président dit qu'avant de donner la parole aux membres du Bureau chargés de rendre compte de nos travaux intérieurs, il croit devoir soumettre à l'assemblée un rapide aperçu des mouvements extérieurs de notre Société. Il est heureux de déclarer, tout d'abord, que nous entretenons les plus cordiales relations avec toutes les Sociétés historiques de notre région et notamment avec celles de Paris, Versailles, Rambouillet, Corbeil et Compiègne. Le dépouillement de la correspondance déposée sur le bureau fournira à M. le Président des indications précieuses et précises sur la variété, l'étendue et le mérite de ces relations confraternelles.

Voici, d'abord, la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix qui, par l'organe de son aimable et laborieux secrétaire général, M. G. Dufour, présent à la séance, nous adresse une cordiale invitation à l'effet d'assister, le 13 juin, à son assemblée générale et à l'inauguration du Musée de Saint-Jean fondé par elle dans la ville de Corbeil. « Assurément, à moins de circonstances imprévues, plusieurs d'entre nous, dit M. le Président, se rendront à cette attrayante cérémonie où ils ne manqueront pas de rencontrer des amis dévoués de notre Société du Vexin. Ils transmettront à nos confrères de Corbeil nos vives et sincères félicitations sur le succès mérité et toujours croissant de leur entreprise et sur le grand intérêt qui s'attache à leurs remarquables publications si artistiquement illustrées ».

Une association ancienne et très estimée, la Société Française d'Archéologie nous convie, de son côté, au Congrès annuel qu'elle tiendra à Bourges le 6 juillet 1898. M. le Président ne saurait trop

recommander à nos sociétaires de prendre part à ces assises régionales des sciences historiques, présidées par notre érudit confrère, M. le comte de Marsy, assisté de notabilités renommées par leurs lumières, leurs travaux et leur indépendance. On sait que le congrès de la Société Française d'Archéologie se réunit chaque année dans une contrée nouvelle. Il a visité de longue date une grande partie de la France et poussé quelques fois ses excursions jusque dans les pays voisins. Composé d'hommes du monde et d'hommes de science, très accueillant aux dames, il fait assister ses adhérents à des leçons de faits et de choses qui les charment en les instruisant.

« Nos relations, dit encore M. Seré-Depoin, s'étendent au delà des frontières de France. Nous avons des associés correspondants en Suisse, en Suède et en Belgique, nous échangeons depuis quelque temps nos Mémoires, contre les *Analecta Bollandiana* de la Société des Bollandistes de Bruxelles.

» L'an dernier plusieurs des membres de notre Société ont pris part au Congrès de Gand, et, cette année, nous sommes conviés au Congrès archéologique d'Enghien (Hainaut). Cette dernière excursion offre à notre Société un attrait particulier en nous permettant de visiter une antique cité belge qu'on peut appeler « L'ancêtre », par rapport à la ville française d'Enghien (Enghien-Montmorency-Emile), qui relève de notre domaine historique ». M. le Président annonce qu'il s'est fait inscrire au Congrès d'Enghien, où il compte présenter une étude ayant pour titre : L'Enghien belge et l'Enghien français.

M. Seré-Depoin ne saurait terminer sa communicatiou sur les relations extérieures de notre Société sans rappeler la part que nous prenons tous les ans aux Congrès de la Sorbonne. Il signalera sommairement la participation de plusieurs membres au Congrès de cette année (1898).

I. — Section d'histoire et de philologie.

M. J. Depoin : Les comtes de Meulan et les vicomtes de Mantes aux XI^e^ et XII^e^ siècles.

M. l'abbé Muller : Sur « une charité » à Saint-Leu-d'Esserent.

M. l'abbé Morel, de la Société de Compiègne et de Pontoise : Le mouvement communal au XII^e^ siècle dans le Beauvaisis et aux environs.

M. le président Sorel, de la Société de Compiègne et de Pontoise : La ville de Compiègne sous le Gouvernement révolutionnaire (14 frimaire an II).

II. — Section d'archéologie.

M. Plancouard : Monographie de l'église romane d'Artie-en-Vexin.

III. — Section de géographie historique et descriptive.

M. Planouard : Les cartes anciennes et modernes de Berck-sur-Mer et du Marquenterre.

Il est question de réunir l'an prochain à Toulouse, dans la semaine de Pâques, le Congrès des Sociétés savantes de France qui se tenait annuellement jusqu'ici à la Sorbonne. C'est une innovation, un essai de décentralisation dont le temps et les événements permettront d'apprécier le mérite.

M. le Président, se bornant pour le moment à l'esquisse qui précède de nos mouvements extérieurs, s'empresse de donner la parole à nos dévoués collègues chargés d'exposer devant l'Assemblée la situation de notre domaine intérieur et l'état de nos travaux particuliers.

(En l'absence de M. J. Depoin, secrétaire général, qui n'a pu, à son grand regret, assister à l'Assemblée, M. le Président prie M. Mallet, secrétaire particulier des séances, de donner lecture du discours de notre confrère).

« Mesdames, Messieurs,

» Mon premier mot doit être l'expression d'un remercîment. L'an dernier, je n'ai pu, suivant nos traditions habituelles, vous exposer la marche de notre Société. Une délégation reçue pour le Congrès de la Presse m'avait entraîné aux pays scandinaves. Vous n'avez eu qu'à vous en féliciter puisque cette circonstance a permis à notre dévoué secrétaire rédacteur de vous tenir ce sympathique langage auquel vous avez tous applaudi. Je dois remercier mon excellent ami M. Mallet d'avoir bien voulu me suppléer en cette occurrence ; la manière dont il s'est acquitté de cette tâche improvisée vous fera désirer qu'il ait de nouvelles occasions de la remplir.

» Il me faut maintenant rendre un dernier hommage à ceux que la mort nous a enlevés depuis la dernière assemblée générale. En tête de cette liste funèbre, le nom vénéré de Léon Gautier — l'une des gloires de la science historique — nous rappelle l'œuvre si belle et si noblement inspirée de notre éminent associé correspondant. Léon Gautier incarna, dans son long enseignement à l'École des Chartes et dans tous ses écrits, dont plusieurs resteront comme des monuments de l'histoire nationale — cette conception loyale et généreuse de l'érudition, qui ne lui permet pas de s'abaisser à devenir jamais une arme de politique ou de secte. L'épopée grandiose de la *chevalerie* convenait à un tel narrateur.

» A côté de M. Paul Béjot et de M. Pfahler-Millet, deux de nos adhérents des premiers jours, nous avons vu disparaître M. Jouin, admis dans le courant même de cet exercice, et dont les aptitudes

et les goûts auraient fait un jour un de nos précieux collaborateurs; M. Muzard, adjoint au maire de Montmorency, et M. Ernest Masson, maire de Livry, que nous avons aussi perdus, s'étaient acquis d'autres droits à notre gratitude grâce au concours empressé que notre Compagnie trouva près d'eux lorsqu'elle voulut visiter les villes où ils exerçaient des fonctions municipales. Beaucoup d'entre nous ont gardé le plus affectueux souvenir du charmant et bon M. Masson, dont le nom fut toujours synonyme de cordialité affable et d'accueillante aménité.

» A ces six vides si nous joignons six démissions, nous aurons le regret de constater une diminution de douze sociétaires. Grâce au ciel — et au succès croissant de nos excursions — elle est amplement compensée. Au lieu de quinze admissions prononcées dans l'exercice précédent, c'est vingt-six nouveaux sociétaires qui sont venus se faire inscrire dans nos rangs. Espérons que la progression restera constante.

» Le Conseil vous propose d'ajouter à cet effectif comme associé-correspondant, M. Barbier-Bouvet, commis principal aux Archives de Versailles, en remplacement de M. Adrien Maquet que la mort a enlevé l'an passé à l'archéologie locale.

» Je viens de parler de nos excursions. Le compte rendu de celle de la Roche-Guyon ouvre le tome XX de nos Mémoires que nous vous distribuons aujourd'hui. Il était difficile de rêver une promenade plus agréable, plus instructive, plus attrayante à toute espèce de points de vue. Aussi nous avait-elle valu une affluence telle que nos premières combinaisons durent être modifiées au dernier moment. Le talent d'administrateur bien connu de notre Président — un hommage solennel l'a récemment rappelé — et sa manière toute spéciale de concevoir les moyens d'équilibrer le budget d'une excursion ont eu raison de toutes les difficultés que l'encombrement de nos cadres avait fait surgir, et ne nous ont pas fait regretter — loin de là — le *trop de succès* de notre appel.

» Dans ce nouveau volume, dont j'ai commencé à vous dire un mot, vous retrouverez le texte de deux communications qui nous intéressèrent au plus haut point, bien qu'à des titres fort divers : la savante étude de M. Jules Lair sur *les Normands dans l'Ile d'Oscelle* et la touchante aventure de *la Dame des Tourailles* — l'histoire précise et documentée en face de la légende pittoresque; — l'œuvre patiente du chartiste vis-à-vis de la fantaisie du chansonnier de geste; — le bénédictin à côté du trouvère. Telle est la piquante opposition que vous retrouverez avec satisfaction dans notre recueil, bien qu'il ne puisse rendre — hélas ! — ni l'attrait de la causerie de M. Jules Lair qui sait donner un sourire aux chroniques les plus sévères, — ni la grâce de l'artiste de la Comédie-

Française qui a si brillamment mis en valeur, par sa diction, la poésie de Le Vavasseur.

» M. Ch. Tranchant, ancien conseiller d'État, qui a, comme M. Jules Lair, présidé la Société de l'Histoire de Paris, nous a donné une biographie de Mgr Cottret, évêque de Beauvais. Puis le Vexin avec les *Châteaux d'Artie* de M. Plancouard et l'*Inventaire d'Avernes* de M. Louis Régnier, prend encore une part considérable du nouveau volume. La portion du Parisis sur laquelle nous rayonnons n'est pourtant pas oubliée : un compte rendu de la remarquable *Histoire de Livry* qu'a publié notre érudit confrère M. l'abbé Genty, témoigne que nous n'avons garde de la négliger.

» Des illustrations — vues de l'excursion de la Roche-Guyon, offertes par notre Président, — dessins du château d'Artie exécutés par M. Ch. Fichot, — accompagnent notre XXe tome, ainsi qu'un important tableau généalogique dressé par M. Plancouard, des familles de Bouconvillier, Artie et Maudétour au XIIIe siècle.

» Vous avez reçu, Messieurs, dans le courant de l'année, une brochure extraite du Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts sur le monastère d'Argenteuil. C'est en fait une édition nouvelle, car elle est augmentée d'une planche qui donne, pour la première fois, une reproduction rigoureusement fidèle du célèbre autographe d'Héloïse inscrit sur le *rouleau de Savigny*. La phototypie exécutée sur un cliché de M. Edgar Mareuse — notre toujours obligeant confrère — a en effet une toute autre exactitude que la gravure de chic publiée jadis par la Société des Antiquaires de Normandie, et dont un fragment a reparu dans le *Musée des Archives nationales*.

» L'étude littéraire et graphologique sur l'autographe d'Héloïse est accompagnée d'un texte inédit, le *Nécrologe* de l'abbaye d'Argenteuil. Ce calendrier funèbre est le résultat de la combinaison opérée au moment de l'expulsion d'Héloïse et de la remise de l'abbaye aux mains de Suger, des anciennes mentions spéciales à ce couvent de femmes et de celles contenues dans l'obituaire primitif de Saint-Denys, aujourd'hui perdu.

» A ce titre il est extrêmement précieux. On y trouve une série de dates jusqu'ici non précisées. Ainsi, dans le grand travail de Pfister — l'un des maîtres de l'érudition moderne — sur le règne du fils d'Hugues Capet, Robert le Pieux, règne dont les moindres détails sont minutieusement datés, l'auteur a laissé dans l'imprécision (vers le mois de septembre) la date de la mort de Hugues II, fils aîné de Robert, associé au trône par son père. Le Nécrologe d'Argenteuil permet de la fixer au 28 août 1025 et constate en même temps que ce Hugues le Jeune fut bien considéré comme roi : « *Obiit Hugo juvenis, rex* ». Pour un certain nombre d'autres

princes et princesses, de la famille des Carolingiens ou des Capétiens, on trouve dans ce nécrologe la mention précise du jour de leur mort dont l'année seule était connue.

» Chaque *Mémorial* annuel de la Société contient un dessin, dont la suite forme une collection maintenant intéressante. Ce sont des vues — dont plusieurs inédites — du pont de Pontoise aux diverses périodes de son existence. Une artiste pontoisienne, Madame Dupont, a bien voulu nous offrir la planche lithographique d'après laquelle le dernier *Mémorial* est illustré.

» Je ne vous ai rien dit encore des *Documents* en préparation que nous vous réservons cette année? *Bonum est secretum regis abscondere*, disaient nos pères. C'est peut-être encore vrai sous la République des lettres. Il ne faut pas trop se hâter de faire des annonces : nous avons appris à être prudents. Je me permettrai de vous rappeler que nous avons *sur la planche* — je préférerais dire *sur le marbre* — l'*Introduction au Livre des Métiers de Gisors*, par M. Louis Passy (dont le texte est composé et tiré depuis quelques années) ; — l'*Introduction aux Registres de la Municipalité de Pontoise*, par M. Mallet, qui résumera le premier fascicule de cette importante publication (règnes de Henri IV et Louis XIII) ; — le travail de M. le chanoine Müller sur *Saint-Leu-d'Esserent* (description et cartulaire) ; — *les Excursions archéologiques*, de M. Louis Régnier ; — *la Collégiale de Mantes*, dont M. Eugène Lefèvre-Pontalis fera le digne pendant à sa *Monographie de Saint-Maclou* ; — sans parler des *Appendices* et de la *Table du Cartulaire de Saint-Martin*, et peut-être d'autres publications imprévues. Quel sera le premier-né de cette future lignée? Bien fin qui le dirait. Mais le passé est là pour garant de l'avenir, et la meilleure preuve de la satisfaction de nos souscripteurs est la propagande active qu'ils font pour notre recrutement, et qui leur vaut chaque jour de nouveaux titres à notre reconnaissance.

» En terminant, Mesdames et Messieurs, je vous demanderai de vous associer à nous pour remercier le Ministère de l'Instruction publique et le Comité des Travaux historiques, qui ont renouvelé cette année, à l'occasion de la publication du *Cartulaire de Saint-Martin*, la subvention de cinq cents francs déjà une première fois attribuée à notre Société au sujet du *Cartulaire de Maubuisson*, et pour dire également au Conseil général de Seine-et-Oise notre gratitude pour le maintien du subside inscrit en notre faveur à son budget. Nous n'oublions pas que nous devons la première attribution de ce subside annuel aux démarches du président de notre Comité de publication qui, depuis longtemps déjà, représente le canton de Pontoise à l'Assemblée départementale, et en qui je suis heureux de saluer aujourd'hui le député du pays ». *(Applaudissements)*.

Après ce discours, M. Jouarre, trésorier, expose la situation financière de la Société à la date du 1er janvier 1898.

RECETTES

1° Solde en caisse au 31 décembre 1896.	116f 54	
2° Arrérages de rentes :		
a Une année de rente 3 o/o amortissable	45 »	
b Une année de rente 3 o/o perpétuel	12 »	
3° Subvention accordée par le Conseil général	100 »	
4° Rachat de cotisations :		
M. Lebaigue.	100 »	
5° Recettes diverses	6 20	
6° Sommes retirées de chez MM. Marié et Bélier.	250 »	
7° Droits d'entrée et cotisations 1897. .	2.817 »	
Total des recettes. . .	3.446f 74	3.446f 74

DÉPENSES

1° Dépenses diverses et frais généraux .	302f 17	
2° Appointements de l'agent de la Société	600 »	
3° Frais d'impression payés :		
à M. Pâris	1.321 »	
à M. Bellin, de Montdidier . . .	1.170 »	
Total des dépenses. . .	3.393f 17	3.393 17
Il y avait en caisse au 31 décembre 1897. .		53f 57

Situation de la Société au 31 décembre 1897 :

1° Solde en caisse.	53f 55
2° Compte chez MM. Marié et Bélier.	170 05
3° Capital des 45 francs de rente 3 o/o amortissable (prix d'achat)	1.219 70
4° Capital des 12 francs 3 o/o perpétuel (prix d'achat)	330 »
5° Recouvrements à effectuer pour cotisations en retard	30 »
Total. . .	1.803f 30

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de M. Jouarre et lui vote des remercîments pour son aimable et actif concours.

M. Lebaigue, bibliothécaire de la Société, lit le rapport suivant :

« MESDAMES, MESSIEURS,

» Vous avez décidé de dédoubler les fonctions ***d'archiviste-bibliothécaire*** et vous avez bien voulu me confier la seconde partie de ces fonctions. Je me suis efforcé de compenser mon insuffisance et mon peu d'autorité en pareille matière en apportant le plus de soin et de zèle qu'il m'était possible dans l'accomplissement de ma nouvelle tâche. Celle-ci, d'ailleurs, m'a été facilitée par M. Desmarest qui m'a été d'une aide réelle et je tiens à le remercier ici de son concours empressé.

» Toute spéciale qu'elle est, notre bibliothèque est loin d'être sans valeur et sans intérêt. Elle offre à ceux de nos collègues qui travaillent une source précieuse de renseignements, source à laquelle nous regrettons qu'on ne puise pas plus souvent.

» Nous possédons, en dehors d'un certain nombre de volumes traitant de l'histoire locale ou de sujets d'histoire et d'archéologie, toute une collection de recueils périodiques résultant d'échanges avec d'autres Sociétés et qui intéressent non seulement notre région mais aussi celles environnantes et même certaines contrées éloignées y compris quelques pays étrangers. C'est à compléter et à tenir au courant ces publications que j'ai apporté toute mon attention. Sans vouloir donner ici un catalogue même abrégé de nos richesses bibliographiques, qu'il me soit permis de citer quelques-unes de nos plus importantes collections :

» Annales du Musée Guimet et Revue de l'Histoire des Religions ;

» Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de France ;

» Bulletin de la Société archéologique de Soissons ;

» Bulletin des Antiquaires de Picardie ;

» Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ;

» Bulletin du Comité des Travaux historiques ;

» Bulletin de la Société académique de Senlis ;

» Bulletin de la Revue des Sociétés savantes, etc.

» En résumé, nous sommes par voie d'échange en relations avec dix-sept Sociétés poursuivant des études analogues aux nôtres.

» Nous possédons aussi un certain nombre de manuscrits et de parchemins anciens relatifs aux environs de Pontoise.

» En plus de nos collections, nous conservons un grand nombre de clichés ou de planches gravées qui ont paru dans nos diverses publications et dans le journal *le Seine-et-Oise illustré*. Ai-je besoin d'ajouter en terminant que tous ces documents sont à la disposition

de nos sociétaires qui peuvent venir les consulter sur place et, même dans certains cas particuliers, les emporter sur leur simple reçu.

» Si nos ressources financières ne nous permettent pas d'accroître par des achats notre fond de bibliothèque, nous espérons que ceux de vous qui portent intérêt à notre Société, et c'est vous nommer tous, prendront à cœur de l'augmenter par des dons de livres, documents, gravures qui seront toujours reçus avec reconnaissance ».

L'Assemblée félicite M. le Bibliothécaire du zèle éclairé qu'il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions.

Après ces communications, il est procédé à l'élection de cinq membres sortants du Conseil d'administration. Ces membres : MM. Seré-Depoin, de Boisbrunet, l'abbé Neveu, Vignier et Lebaigue sont réélus pour 3 ans.

L'assemblée appelée à voter, sur la proposition du Conseil d'administration, à l'effet de décerner le titre de membre correspondant à M. Barbier-Bouvet, commis principal aux archives départementales de Seine-et-Oise, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Sur l'avis conforme du Comité d'admission, M. Dupuy, avocat à la Cour d'appel de Paris, habitant Luzarches, présenté par MM. J. Depoin et Eug. Bélier, est reçu membre actif de la Société.

De respectueuses félicitations sont adressées aux honorables membres de notre Société : M. Louis Passy, M. le comte Pozzo di Borgo, M. le vicomte Cornudet, récemment élus ou réélus députés au Corps législatif, et à M. Feuilloley, appelé aux hautes fonctions de Procureur de la République à Paris.

M. le Président rappelle à l'assemblée que l'excursion annuelle de la Société du Vexin se fera le mardi 14 juin prochain, à Chantilly, au *Musée Condé*.

Une communication sur « *les Galiotes* » employées autrefois au transport par eau, sur la Seine et sur l'Oise, devait être faite par M. Raulet, membre de la Société. Ce dernier ayant exprimé le regret de ne pouvoir assister à la séance, M. Seré-Depoin engage sur la question, une causerie que nous reproduisons plus loin.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 Juillet 1898

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Étaient présents : MM. de Boisbrunet, Aigoin, Mallet, J. Depoin, Mme Tavet et M. Lebas.

Excusés : MM. Cornudet, Mareuse, Lebaigue, Jouarre, Vignier, l'abbé Neveu.

Sur l'avis conforme de la Commission d'admission, le Conseil reçoit comme membres actifs de la Société :

Madame Cottin, propriétaire à Paris, présentée par M. Seré-Depoin et Mme Mutel.

Madame Heintz, propriétaire au château de Vauréal, présentée par M. l'abbé Bourcier et M. Seré-Depoin.

M. le comte René de Mas-Latrie, propriétaire à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. Armand Cuqu, propriétaire à La Ferté-sous-Jouarre, présenté par Mme Tavet et M. Seré-Depoin.

L'assemblée générale ayant, dans sa séance du 30 mai dernier, réélu comme administrateurs MM. Seré-Depoin, l'abbé Neveu, de Boisbrunet, Vignier et Lebaigue, il est procédé à la formation du Bureau de la Société. Sont nommés :

Président, M. Seré-Depoin.

Vice-président, M. de Boisbrunet.

Secrétaire adjoint, M. Vignier.

Bibliothécaire, M. Lebaigue.

Les publications suivantes sont offertes à la Société :

Par Madame veuve Le Vavasseur, les *Œuvres complètes* de M. Gustave Le Vavasseur, son mari.

Par M. le chanoine Pihan, *les Charités* de trois paroisses du comté de Chaumont-en-Vexin. — In-8°, 1897.

Remercîments aux donateurs.

M. J. Depoin signale le travail de M. Léon Legrand : *Les Maisons-Dieu et les Léproseries du diocèse de Paris au* XIVe *siècle*, paru dans le tome XXIV des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris. Les renseignements fournis par le registre de visite du délégué de l'Évêque (1351-1369) sont complétés par des recherches très étendues de l'éditeur. Ils intéressent : Argenteuil, Luzarches, Corbeil, Montmorency, Franconville, Pontoise, Charlevanne, Gonesse, Gournay-sur-Marne, Louvres, Moisselles, Montfermeil, Saint-Brice, Saint-Gratien, Sannois, Survilliers, Vaujours.

M. J. Depoin annonce qu'il va publier dans le Bulletin de la

Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise une étude sur *le livre de Raison de l'Abbaye de Saint-Martin de Pontoise* dans les XIV^e^ et XV^e^ siècles. Il se propose de faire tirer, à part, ce travail avec des remaniements et additions concernant plus spécialement Pontoise. Le Conseil approuve ce projet et décide que la Société prendra à sa charge l'impression des feuilles supplémentaires.

M. Pinson adresse pour nos Mémoires un article sur des documents inédits relatifs au projet de fondation d'une bibliothèque communale à Meulan en 1789. Il envoie la photographie, d'après l'original qu'il possède, des signatures des députés de la noblesse aux États généraux pour les bailliages de Mantes et Meulan, apposées au bas d'instructions données à leur délégué, le marquis de Gaillon.

Il annonce qu'il possède un manuscrit inédit de Jean Chevret, « *Journal de mon voyage à Paris en septembre 1783* ». L'auteur donne de curieux détails sur les villes et villages traversés : Saint-Germain, Poissy, Rosny, Rolleboise, etc.

Ces communications paraîtront, s'il y a lieu, dans le tome XXI de nos Mémoires.

Le Conseil décide de reproduire dans le même tome le sonnet de M. Louis Aigoin : *A Boïeldieu.*

Le Conseil met à la disposition du Collège de Pontoise un exemplaire de la *Monographie de Saint-Maclou,* pour la distribution des prix.

Madame Tavet signale un tonneau en grès portant le nom gravé de « Guillot espicier à Pontoise » et qui provient de Jehan Marchal potier à Savigny en 1728. C'est le tonneau de Saint-Vincent où chacun « allait boire un verre » après la messe du Saint.

M. le Président se propose de faire une communication sur cet objet.

L'excursion au *Musée Condé*, à Chantilly, a eu lieu le 14 juin dernier et a obtenu le plus brillant succès. Le Conseil adresse des félicitations et des remercîments à son Président et à ceux de ses membres qui ont collaboré à cette intéressante promenade et décide que le compte rendu de l'excursion paraîtra dans le tome XXI des Mémoires de la Société.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 Octobre 1898

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Étaient présents : MM. de Boisbrunet, Jouarre, J. Depoin, Vignier, Lebaigue, l'abbe Neveu et M^me^ Tavet.

Absents excusés : MM. Cornudet, Buquet et Lebas.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet est lu et approuvé.

Les publications suivantes sont offertes à la Société, qui les reçoit avec reconnaissance :

Étude sur les prénoms en usage dans le Vexin, par M. Léon Plancouard. 1898, in-8°. — Don de l'auteur.

Les Seigneurs de Marly, par Adrien Maquet (préface de V. Sardou). 1882, in-8°. — *Versailles aux temps féodaux*, par Adrien Maquet (préface de Ch. de Dion). 1889, in-8°. — Dons de Madame veuve A. Maquet.

Le Conseil nomme délégués au Congrès des Sociétés savantes, qui se réunira en 1899 à Toulouse : M. Seré-Depoin, section d'histoire et de philologie ; M. Joseph Depoin, section d'archéologie, et délègue, au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, M. Plancouard.

M. Paul Pinson propose l'envoi de lettres-royaux concernant l'Hôtel-Dieu de Pontoise et le parc du Raincy.

Sur l'avis conforme de la Commission d'admission, sont élus membres titulaires de la Société :

M. Hayaux du Tilly, agent de change à Paris, propriétaire à Presles, présenté par MM. Rey et Paul Lacombe.

M. Émile Butez, juge suppléant au Tribunal civil de Pontoise, présenté par MM. Seré-Depoin et Jouarre.

M. Brasseur, conducteur des ponts et chaussées à Gournay-en-Bray, présenté par MM. Seré-Depoin et Lebas.

M. l'abbé Féret, curé de Saint-Maurice (Seine), ancien vicaire de Gisors, présenté par MM. J. Depoin et Louis Régnier.

M. Georges Parly, architecte à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et l'abbé Genty.

Madame Tavet demande à disposer de chapiteaux composites appartenant à la Société, et déposés actuellement chez M. Lebas, conservateur des collections. Ces chapiteaux sont destinés à servir d'encadrement aux débris de l'horloge de Saint-Maclou recueillis au Musée de Pontoise. Le Conseil autorise ce déplacement et cet emploi.

Madame Tavet propose, en outre, de consacrer par une plaque commémorative le souvenir du sacre de Bossuet dans les anciens bâtiments des Cordeliers de Pontoise. Le Conseil, approuvant cette proposition, en ajourne l'exécution jusqu'à la désignation d'un emplacement convenable à cette digne œuvre de restitution historique d'un mémorable événement local.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

EXCURSION

DE LA

Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin

A CHANTILLY, LE MARDI 14 JUIN 1898

LE MUSÉE CONDÉ

On sait que le duc d'Aumale a fait don en 1886, à l'Institut de France, du Domaine de Chantilly, en stipulant l'obligation pour la Compagnie « de prendre les dispositions nécessaires pour que les galeries et collections de Chantilly, sous le nom de *Musée Condé*, soient ouvertes au public deux fois par semaine et, qu'en tous temps, les étudiants, les hommes de lettres et les artistes puissent y trouver les facilités de travail et de recherches dont ils auraient besoin. »

A la mort du duc d'Aumale, l'Institut, mis en possession de ce don magnifique et se conformant aux prescriptions du donateur, procéda d'abord, avec la méthode, la correction et le goût qui caractérisent l'illustre Compagnie, au classement des richesses du Musée; puis il fut décidé que les jours destinés aux visites publiques, pendant six mois de

l'année, seraient le dimanche et le jeudi de chaque semaine du 15 avril au 15 octobre. L'Institut « écartant toute restriction, a voulu que, dans ces conditions, le Musée Condé fût ouvert à tout venant sans autorisation spéciale ».

L'inauguration du Musée Condé au profit du public a eu lieu cette année au mois d'avril. Depuis lors une foule considérable, qui se renouvelle tous les dimanches et tous les jeudis, n'a cessé d'encombrer les salles et les galeries du fastueux domaine.

La Société du Vexin, au premier avis de ces dispositions libérales dont se réjouissent tous les amis des lettres et des arts, s'est empressée de solliciter la faveur d'une visite particulière au Musée Condé *un jour de semaine*, afin de pouvoir examiner avec recueillement les rarissimes collections qui y sont renfermées. Cette demande ayant été accueillie avec la plus entière bonne grâce, la Société a été autorisée à se présenter au château de Chantilly le mardi 14 juin.

Postérieurement à cette autorisation, sur l'annonce d'une visite probable du chef de l'État au Musée Condé ledit jour 14 juin, la Société du Vexin dut suspendre momentanément ses préparatifs d'excursion. Toutefois étant informée au dernier moment que rien n'était changé aux arrangements antérieurs, les invitations pour les sociétaires furent lancées en toute hâte le 10 juin et, deux jours après, plus de deux cents adhésions étaient parvenues au siège de la Société.

Nous ne relevons cet épisode que pour éclairer les personnes qui ont trouvé les invitations très tardives et pour signaler l'empressement des sociétaires à y souscrire.

En présence du peu de temps dont elle disposait, de l'affluence des sociétaires et de plusieurs difficultés d'organisations locales, l'administration de la Société se trouvant dans l'impossibilité matérielle de réunir le 14 juin, dès le matin, tous les excursionnistes à Chantilly, il fut décidé que l'excursion se formerait en deux groupes.

Le premier groupe, composé d'adhérents pontoisiens, au nombre d'une centaine, sous la direction de M. le général de Boisbrunet, vice-président de la Société, se donna rendez-vous au buffet de la gare de Creil à midi — où un déjeuner confortable attendait les voyageurs.

Le deuxième groupe, composé de Parisiens, au nombre

de 125 adhérents, sous la présidence de M. Seré-Depoin, président de la Société, fut réuni à midi au restaurant Barbotte, qui fait face à la gare du chemin de fer du Nord.

Ces dispositions ont été particulièrement goûtées des excursionnistes éloignés venant de Rouen, de Mantes, Gisors, etc., auxquels elles accordaient un temps précieux pour rejoindre leurs confrères.

Des billets de chemin de fer, aller et retour en *première classe*, avaient été distribués dès le départ aux invités des deux groupes qui, de ce fait, n'éprouvèrent, en route, ni dérangements, ni méprises, ni mécomptes.

A Creil, le chef du buffet de la gare avait réuni et parfaitement traité, dans une grande salle, tout le groupe pontoisien. On y distribua les traditionnels menus illustrés, toujours piquants, de M. Charles de l'Épinois, et M. de Boisbrunet prononça au dessert une allocution très goûtée et vivement applaudie.

A Paris, faute d'un espace suffisant, les convives furent réunis dans plusieurs salons particuliers. Le plus grand nombre prit place dans la grande salle du restaurant à de petites tables, où s'engagèrent les conversations les plus gaies.

L'excursion, dans ses deux groupes, avait réuni la plupart des amis fidèles de la Société. On y voyait en grand nombre des hommes du monde, des artistes, des fonctionnaires, des gens de lettres, des dames et des jeunes filles élégantes et distinguées.

On a regretté l'absence de plusieurs notabilités qui d'ailleurs s'étaient fait excuser, et notamment celle de M. Joseph Depoin, l'érudit secrétaire général de la Société, retenu dans le grand-duché de Luxembourg.

A Paris, l'administration du Chemin de fer du Nord, faisant magnifiquement les choses, avait organisé un train *spécial et direct* dans lequel prit place le groupe parisien.

A deux heures, les deux groupes se trouvaient réunis à la gare de Chantilly, ainsi qu'un certain nombre de membres de la Société habitant la contrée.

La Société tenait en gare de Chantilly des breacks et des landaus à la disposition des dames pour les conduire au Château. Le plus grand nombre des excursionnistes, profitant du beau temps prit, à pied, le chemin des bois, les uns

suivant la grande allée couverte, les autres traversant la célèbre pelouse des courses, entre les tribunes et la grande écurie.

Les premiers arrivés à la grille du parc, assistèrent, en attendant le reste des voyageurs, au combat toujours curieux livré aux carpes centenaires par d'audacieux et bruyants canards, pour la conquête des petits pains jetés du haut du pont par les spectateurs.

Enfin, à trois heures, tout le monde étant réuni, l'entrée de la cour du Château fut donnée aux excursionnistes en présence de M. Macon, conservateur du Musée, qui se mit très courtoisement à la disposition des visiteurs et auquel le président présenta les administrateurs de la Société et toute la compagnie.

La visite du Château commença immédiatement et chacun se répandit, à sa guise, dans les galerie du Musée Condé.

La Société, par une prévenance qui a été très appréciée, avait adressé à l'avance, aux sociétaires souscripteurs, *l'itinéraire*[1] du Palais de Chantilly, ce qui leur a permis de se diriger vers les objets qui les intéressaient plus particulièrement.

On visita successivement le grand vestibule — le grand escalier — la galerie de la Chapelle — la Chapelle — l'appartement de M. le Prince — l'antichambre — le grand cabinet — le salon des singes — la galerie de M. le Prince — le cabinet des livres — la galerie des cerfs — la galerie de peinture, etc., etc., où se trouvent réunis les merveilles de l'art et les plus brillants souvenirs historiques.

M. le Conservateur s'est multiplié pour donner avec empressement des renseignements aux visiteurs. M. le général de Boisbrunet, avec une grande compétence artistique fournissait, de son côté, à certains groupes pontoisiens, d'intéressantes explications.

La visite dura deux heures sans fatiguer personne et laissant sous le charme tous les excursionnistes. Mais l'heure du départ approchait; il fallut s'arracher à ce spectacle si attrayant pour regagner la gare du chemin de fer.

M. le Président, au moment de quitter le Musée et en

(1) Paris, Plon, Nourrit et Cie.

prenant congé de M. le Conservateur, lui exprima, au nom de la Société, sa profonde gratitude pour sa gracieuse hospitalité.

A cinq heures et demie, très exactement, tous les excursionnistes réunis dans la gare de Chantilly, reformant les deux groupes de l'arrivée, se séparent après un échange de cordiales poignées de mains. Le groupe pontoisien se dirige vers Creil et Beaumont pour rentrer à Pontoise ; — le groupe parisien trouve à sa disposition le train spécial qui l'a amené et le reconduit aussitôt directement à Paris.

En route, chaque groupe se félicite de la bonne journée passée en commun, et remercie chaleureusement M. le Président de la Société pour la parfaite ordonnance de l'excursion. « M. Seré-Depoin, dit quelqu'un dans mon wagon, n'est pas seulement un habile administrateur, c'est un magicien ! »

La Société gardera le meilleur souvenir du concours empressé que lui a prêté la Compagnie du chemin de fer du Nord. Elle remercie particulièrement M. le Secrétaire général de l'exploitation, M. le Chef du mouvement et MM. les Chefs de gare et leur personnel de leur extrême obligeance.

En somme, encore une belle excursion à inscrire dans les annales de la Société du Vexin.

On recommencera dans un an, mais où ira-t-on ?

Chi lo sa ?

UN VIEIL EXCURSIONNISTE.

(*L'Écho pontoisien*, jeudi 23 juin 1898).

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA

Maladrerie Saint-Thomas-en-Artie

Par Léon PLANCOUARD

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique
pour les Travaux Historiques

Depuis que le microbiologiste Bordoni Uffreduzzi(1) a réussi à cultiver le fin bacille de la lèpre ou de Hansen(2), le silence s'est fait sur cette maladie exclusive à l'homme. A peine a-t-on parlé depuis le récent congrès international de dermatologie, tenu en 1897 à Berlin, de l'hérédo-contagion(3) de la lèpre que l'on a pu transmettre par la vaccination.

Avant que le souvenir ne soit perdu de nos maladreries rurales, nous offrons à nos collègues nos recherches sur celle d'Artie. Nous n'avons pas la prétention de donner l'histoire complète de cet établissement, mais notre but a été de réunir dans une plaquette le fruit de nos recherches sur des établissements dont il reste peu de documents.

(1) Weber, *die Kultur der Leprabacillus.*

(2) *Archives de physiologie belges* 1877 et *Virchow's Arch.* LXXIX.

(3) Cf. Voir Cornil et Braker et la très intéressante communication de M. Besnier à l'Académie de médecine le 11 octobre 1877.

§ Ier

Essai historique sur les Maladreries du Vexin

« Il n'y avoit ni ville ni bourgade qui ne
» fust obligée de battir hospital pour retirer
» les lépreux (1) ».

Nous ne sommes pas éloigné de croire qu'on a construit, au centre de la forêt d'Artie, au S.-E. de l'ancien village que longeait, au moyen âge, le chemin dit « des Murs » ou de la Roche-Guyon à Meulan, une hutte où l'on séquestrait vers le VIIe siècle les lépreux. Cela résulte des notes laissées par le docteur H. Morin et conservées dans le Chartrier d'Artie. Cette cabane serait donc contemporaine de celles dont Bœck a retrouvé des traces dans les îles de Syra et de Candie. Cabane maladrerie alors une des plus anciennes de France, puisqu'on trouve des établissements dans le Charolais en 571, époque où l'abbé Othmer les dirigeait en Allemagne et l'abbé Nicolas de Corbie en France. A la fin du VIIe siècle, la lèpre diminua d'intensité, elle recommença à sévir dans le Vexin au XIe siècle. Les progrès de l'hygiène hospitalière firent jeter à Artie les fondations d'une maison très importante près du vieux chemin des Ursulines, aujourd'hui supprimé, et de la rue aux Ours(2) vers Joly-Village. Cette maison reçut le nom de *Maladrerie Saint-Thomas-en-Artie*.

Les maisons similaires assez salubres, étaient destinées à isoler les malades bien plus qu'à les guérir. Elles reçurent selon les pays diverses dénominations. A Génainville, Vétheuil, etc., ladreries ; à Saint-Clair-sur-Epte, léproseries ; à Poissy, Groslay, Juvisy, maladreries. Dans le Poitou, où les lépreux étaient tous sauniers ; dans l'Angoumois, où les ladres étaient papetiers ; en Bretagne, où ils

(1) Mézeray : *Histoire de France*, édition de 1645, T. II, page 168.

(2) Corruption de ouës ; cette rue est citée « rue aux ouës ». Au XIVe siècle (titres de Saint-Thomas au Chartrier) : rue aux oies. A cause de son peu de largeur elle est dite aussi « ruelle de Maudétour », elle est peu praticable aux voitures. Il existait à Paris entre la place des Victoires et la Bastille une rue aux ouës habitée presque exclusivement par des rôtisseurs. On disait autrefois dans le Vexin d'un gourmand : « Vous avez le nez tourné à la friandise comme Saint-Jacques l'hôpital », le portail de cette église se trouvant en face de la rue aux ouës où, dit Sauval, « les Limousins y venaient manger leur pain au fumet des rôtis. »

avaient une profession spéciale[1] celle de cordier, on les confinait dans des établissements appelés caquineries[2]. Dans l'origine, ces maisons étaient affectées à la partie la plus pauvre de la population. On y admettait aussi les malades des classes riches de la société.

Nous rappelons ici pour mémoire les justes précautions que l'on prenait autrefois pour empêcher la propagation de la lèpre. A la vérité le moyen âge entourait cette réclusion d'un terrible formalisme. Tout homme frappé de la lèpre était retranché aussitôt de la vie civile. Revêtu d'un drap mortuaire, il devait attendre à la porte de l'église. Le clergé l'y allait chercher, puis le faisait entrer dans une chapelle ardente où il entendait réciter sur lui la prière des morts. On lui faisait ensuite les aspersions et les encensements ordinaires qu'on fait aux défunts. Après quoi on le menait processionnellement à la logette qu'il devait occuper. Cette logette était surmontée d'une croix ; la porte en s'ouvrant agitait une cloche. Le malheureux devait, en prenant possession de sa nouvelle demeure, quitter ses anciens habits pour revêtir la « tartarelle » jaune costume obligatoire des ladres. On lui donnait une « bassicote »[3]. A ce moment le prêtre lui énonçait d'une voix forte les défenses prescrites par le rituel[4]. « Je te défends de sortir sans ton habit de ladre. Je » te défends de sortir nu-pieds. Je te défends de passer par les » ruelles étroites. Je te défends de parler à quelqu'un lorsqu'il sera » sous le vent. Je te défends d'aller dans aucune église, dans aucun » moutier, dans aucune réunion d'hommes. Je te défends de boire » et de laver tes mains, soit dans une fontaine, soit dans une rivière. » Je te défends de manier aucune marchandise avant de l'avoir » achetée. Je te défends de toucher aux enfants. Je te défends de » leur rien donner. Je te défends d'habiter avec toute autre femme » que la tienne ».

(1) En Bretagne où la lèpre avait conservé un caractère plus nocif « les cacoux » étaient si nombreux qu'ils formaient, dans le diocèse de Tréguier, des agglomérations entières. Plusieurs familles de cette région, implantées à Artie depuis quelques années, nous affirment que de nos jours les cultivateurs bretons aisés ne laissent pas marier leurs filles avec les fils des « cordiers ».

(2) Les miselarria, mezelleries, malanteries désignent des léproseries. Dans la France méridionale existait, dans les deux derniers siècles, une race maudite qui ne se mêlait aucunement avec le reste de la population : les cagots ou capots. Les textes les plus anciens démontrent qu'à l'origine les capots étaient des lépreux. Les livres terriers de Guyenne et de Gascogne portent presque tous comme lieux dits « aus capots ». Les ladres blancs de l'Artois, de la Picardie et des Flandres s'appelaient Mézeaux, variété la moins repoussante de l'espèce des lépreux. Dans Mezel, Mezelle, Mezeaux on doit voir le mot misérables : miselli. C'est ainsi que les réglements de police de Montreuil-sur-Mer renouvelés en 1419 défendent « aux barbiers de signer saignor Mezel sous peine d'estre demis de leur mestier et de perdre tous leurs outilz. »

(3) A Arthies cet instrument est encore conservé ; les enfants de chœur s'en servent la semaine de Pâques pour annoncer les offices religieux.

(4) Dom Martène, *De antiquis Ecclesiæ Ritibus*, T. II, p. 358.

Lorsque ces malheureux sollicitaient ce qui leur était nécessaire, ils devaient tendre un bâton toujours par le même bout. Tel était le mépris dont on les accablait, en un mot la terrible jurisprudence : « *Leprosi ab hominibus excludentur quasi mortui* ».

Les prescriptions précitées édictées d'une voix forte, le prêtre jetait une pelletée de terre sur la tête du lépreux(1) et, après avoir fermé sur lui la porte de la logette, le recommandait aux prières des assistants.(2)

Nous n'avons pas trouvé dans le Vexin de léproseries spéciales pour nobles. Cependant Levrier rapporte tout au long dans ses « Preuves du Vexin » la *Monition canonique* donnée par l'official du Pincerais au maire de Mantes pour l'avertir de faire visiter Regnault d'Arronville, afin de le faire sequestrer de la société comme atteint de la contagion de la lèpre (15 et 22 avril 1269). On était très sévère même au XVI^e^ siècle pour la séquestration des lépreux. Témoin cet extrait pris dans les archives de Seine-Inférieure :

1519-1520. Compotus emolumentorum vicariatus Pontisare et Vulgassini Francie per me Franciscum le Conte presbyterum, vicarium et receptorem ejusdem vicariatus redditus pro uno anno... « Condamnation à 16 sous d'amende des trésoriers de la Roche-Guyon pour avoir négligé d'éloigner du commerce des « sains » un particulier déclaré lépreux par ordonnance du vicaire ».(3)

Les XII^e^ et XIII^e^ siècles virent s'élever beaucoup de maladreries. Dans nos environs, on en rencontrait à : Sannois, Moisselles, Gonesse, Versailles, Franconville, le Bourget(4), Étampes, Marly-la-Ville, Villepreux. Aux environs de Senlis(5) il y en avait à : Acy, Baron, Crépy, Gouvieux, la Chapelle, Mortefontaine, Saint-Nicolas, Survilliers. Les chatelleries de Corbeil et Melun comptaient, à elles

(1) La lèpre est une maladie infectieuse chronique qui se caractérise par des lésions de la peau, des muqueuses, de la bouche et du larynx, et des tissus profonds. La croissance du *bacillus lepræ* est très lente.

(2) Sous l'influence de l'opinion publique la prévention populaire contre les ladres diminua au XVI^e^ siècle. S'ils purent se mêler à la population on les distinguait par un signe particulier. Dans le Midi ils portaient, cousue sur l'épaule gauche de leur habit, une patte de canard.

Le but de ces prescriptions était de *préserver* le reste de l'humanité de la contagion.

(3) Il nous semble que les dénominations « petite maison », « maison blanche » que nous rencontrons dans les actes notariés du XV^e^ siècle et toujours en dehors des villages entre Cléry, Guiry, Commeny, servaient à abriter les descendants des anciens lépreux du Vexin. Ces familles très saines étaient connues sous le nom de « chrétiens » et dans le Midi sous le nom de « Gézittes » ou « Gézitains » reste d'un ostracisme que nous avons grand peine à comprendre. Le nom de chrétien ou gézitte était synonyme de charpentier, au sud de la Loire les ladres exerçaient cette profession.

(4) En 1407, Jean Crété, maître des comptes, la nomma parmi les 74 léproseries des environs de Paris, à chacune desquelles il laisse deux sous.

(5) A Senlis, pour être admis à la Maladrerie Saint-Lazare, il fallait être membre de la commune (Flammermont, *Histoire des Institutions municipales de Senlis*, page 81).

seules, huit léproseries[1]. Toutes avaient un emplacement agréablement choisi, ce qui prouve que les gens du Moyen âge avaient une tendresse particulière pour les malheureux lépreux.

D'après le registre des visites du délégué de l'évêque (1351-1363), le diocèse de Paris renfermait à lui seul 38 léproseries. Nous trouvons dans l'archidiaconé du Vexin français près de 30 hôpitaux de lépreux.

Voici quelques détails historiques sur ces établissements charitables de nos campagnes. Dans le doyenné de Magny, en dehors de la maladrerie d'Artie, nous avons retrouvé à Vétheuil la *léproserie Saint-Étienne* qui ne remonte pas au-delà du milieu du XIIIe siècle. La chapelle de cet établissement semble n'avoir été élevée que vers le règne de Saint-Louis. Cependant, si nous en croyons Dom Duplessis, elle était sur pied en 1227[2]. Cet établissement, auquel le curé de Vétheuil présenta encore en 1482, était administré par des religieux. A la Révolution, il est devenu un atelier à laines. C'est une belle et agréable propriété dont la cave, à voûtes en tiers point, est fort remarquable.

Tout près de Vétheuil, Ambleville avait une logette entourée de quelques arpents de terre où l'on tenait les ladres dans l'isolement le plus strict. On ne connaît de cet établissement ni son revenu, ni son régime, ni sa fondation ; mais on sait que la logette fut détruite dès le XVe siècle. Bray-sous-Baudemont avait un établissement de spédalques. Son emplacement a été jusqu'à présent vainement recherché et l'époque de sa fondation est restée inconnue.

La ladrerie de Genainville n'était qu'une maisonnette dont l'emplacement est, de nos jours, indiqué par la « croix aux ladres », près du vieux moulin. La ladrerie de Génainville ne possédait pas de chapelle. Nous trouvons à Chaussy, au lieu dit « la Maladrerie », un hôpital installé tout spécialement pour la séquestration et le traitement des malheureuses victimes de la lèpre. Il jouissait d'un très faible revenu, quoique bien situé et près du chemin très fréquenté de Chartres. Une obscurité grande règne sur son passé. La maison des lépreux de Chaussy, auprès du village et connue encore en 1557, est figurée dans une carte du XVIIe siècle[3]. Cette maison n'a pas laissé de traces dans les vieux textes conservés au château de Villarceau. L'existence de la Maladrerie de Saint-Clair-sur-Epte nous est révélée par la mention des auteurs modernes[4]. Cette maison hospitalière existait en 1564, mais rien n'est venu à notre connaissance sur les premiers temps de cette maison née avec le fameux pèlerinage. A Magny, le séjour des lépreux était au haut du

(1) Archives nationales, L. 1234, n° 15.

(2) Archives de l'abbaye de Fontaine Guérard.

(3) Archives particulières : — Notes de M. E. Plancouard, instituteur à Cléry.

(4) Mayer, *Histoire de Vernon.*

mont Saint-Antoine, et l'emplacement près du territoire de Charmont a conservé le nom de « clos et de croix aux ladres », non loin de la route, par le pont de Cléry. La léproserie de Magny avait une chapelle dédiée à saint Antoine, élevée dès une époque que l'on peut croire lointaine.

La Maladrerie de Cormeilles-en-Vexin était à la collation du seigneur du lieu. C'était, au dire des chroniques du temps, une espèce de grange qui ne prenait jour que par d'étroites meurtrières, avec dépendances assez considérables en terres à usage de blé. Cette maison, située sur le chemin des Bœufs, de Grisy à Boissy, fut fondée après les croisades et richement dotée. Mais on ignore la date exacte de l'établissement de cette maison. Sous le rapport de la salubrité, la position de la maladrerie de Cormeilles ne pouvait être meilleure. Près des bois Gillocque, non loin de « Saint-Mellon » et dans la partie boisée qui porte aujourd'hui les noms de lieux dits « la Genetais », « les Éroncettes » et « les Bouleaux ».

Les actes les plus anciens nous font connaître le legs en faveur de la Maladrerie de Cormeilles, de biens assez considérables au lieu dit les « Loissis », sur le territoire d'Épiais, entre le Noyer Notre-Dame, la Croisette et la Croix Anseaume. Les biens de cette maison hospitalière étaient régis par un ecclésiastique qui prenait, comme, à Artie, le titre de maître supérieur et administrateur et qui, seul, touchait les revenus : c'était l'agent comptable, « l'argentier » comme on disait alors.

En 1648 la chapelle Sainte-Madeleine passait pour être la chapelle de l'ancienne Maladrerie lorsque la dame du lieu y présenta. C'est ainsi que s'exprime Dom Toussaint Duplessis, qui avait puisé ces renseignements dans les archives de l'archevêché de Rouen (?). La ferme de la Maladrerie existe encore près du village de Cormeilles. Elle a été donnée aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Pontoise afin d'y recevoir gratis les malades de Cormeilles. Pihan de la Forest nous apprend dans ses détails manuscrits du Vexin(1) que « l'Hôtel-Dieu de Pontoise tirait revenu de la chapelle de la Mala» drerie(2) ainsi que les chapelles Saint-Jean et Saint-Raoul de » Cormeilles, mais n'entretenait ni charges ni chapelains(3) ». On voit d'après le pouillé de Rouen de 1738 à *Chars* « une chapelle » appartenant à l'ancienne léproserie qui, vers le milieu du XIII[e] » siècle, était à la nomination alternative de l'évêque et du seigneur ».

(1) Bibliothèque de Pontoise. Voir, sur Cormeilles, l'aveu du 11 juillet 1608.

(2) Cf. Plan terrier fait de 1783 à 1786 de toutes les terres, prés, bois, maisons, château, église, fermes de Cormeilles. Ce plan fait de main de maître possède un répertoire.

(3) Le « fonds de l'Hôtel-Dieu » se trouve à gauche de la route de Cormeilles à Pontoise. Il est limité par le hameau de Remoucheuse, la Renardière et les « Plantes ».

Il y a peu à dire sur cette léproserie réunie au couvent des Trinitaires de Pontoise en 1738; son revenu était à cette dernière date de cent livres. A la léproserie de Chars était jointe une chapelle placée sous l'invocation de saint Blaise. En 1261 Eudes Rigaud nomma Jean « ad capellaniam leprosariœ de Chars ». Les auteurs qui ont écrit sur le Vexin ont confondu la léproserie de Chars avec l'Hôtel-Dieu. Ces deux établissements sont bien distincts, puisque le cardinal du Perron, dans une pièce datée de 1612, défend « aux » lépreux de Chars de demander de l'argent sur le revenu de l'autel » de la maladrerie vu qu'il ne se monte qu'à 40 sous et qu'il suffit » à peine pour son entretien et réparation du tout ».(1)

Les anciennes cartes placent cette maladrerie sur le chemin de Pontoise à Gisors. Cela nous amène à dire qu'à défaut de revenus, la léproserie vivait surtout des aumônes que sa situation près de la grande « route de Branchu », très fréquentée, ne pouvait manquer de lui attirer.

A défaut de renseignements particuliers pour la maladrerie d'Avernes, nous empruntons, dans l'inventaire des titres de la seigneurie dressé en 1776-1777, quelques données. Il y est fait mention que le fief de la maladrerie d'Avernes relevait de la seigneurie dudit lieu. Au chapitre « des fiefs inconnus de la seigneurie de la ville d'Avernes » se lit..... « 2° les terres appar- » tenant à la maladrerie encore existant en 1662 et que les seigneurs » d'Avernes prétendent relever du fief de leur seigneurie, prétention » qu'ils abandonnèrent plus tard faute de preuve ». Cette maladrerie était située au lieu dit « la Croix ladre ». Les biens fonciers étaient peu considérables comme le prouve l'inventaire que vient de publier notre collègue de la Société du Vexin, M. L. Régnier.

Par lettres patentes du mois de décembre 1696, la maladrerie d'Avernes a été unie à l'Hôtel-Dieu de Meulan. Ce dernier, bâti dans le fort(2), était connu sous le nom de Saint-Antoine. Ses anciens revenus ayant été dissipés, il reçut les biens de la maladrerie de Vigny et l'hospitalité y fut dès lors rétablie(3). Aucun document ne nous fait connaître quelles étaient les constructions de la maladrerie de Vigny, ses revenus et son fonctionnement. Elle était sur le territoire de Bord'hau et non sur celui de Vigny. Nous ignorons l'époque précise de la fondation et le nom des fondateurs de la loge du Bord'hau. Eude Rigaud la mentionne ainsi dans son Pouillé(4) :

(1) Archives municipales de Chars.

(2) C'est-à-dire dans l'Ile. Il a toujours été commun aux paroissiens de cette île et à ceux des deux paroisses de la ville. Il n'y avait point de chapelain en titre.

(3) Cf. Archives de la Chambre des Comptes de Paris. Mémoire du sieur vicaire de Meulan.

(4) Recueil des historiens des Gaules, T. XXII, p. 317.

« ..... Capella leprosariæ de Bordello[1] Vignetti vallet (hecus vacuus in codice) Archiepiscopus Odo Rigaudi contulit eam domino Guillelmo ».

Elle éprouva, pendant le cours des XV^e^ et XVI^e^ siècles, des tracasseries moins des faits de sa gestion que du passage sur la grande route de Paris à Rouen — où elle se trouvait — et des déprédations des vagabonds et non lépreux fidèles aux traditions de la « Cour des Miracles ».

« Le Bord'hau comme le village de Villeneuve-Saint-Martin » estant sur le grand chemin de Paris à Rouen a esté abandonné » du temps des guerres civiles, les troupes ayant alors ravagé ces » villages qu'on a eu bien de la peine à rétablir ».[2]

Un compte des domaines de Meulan, en 1455, nous apprend que le village de Vignery, *alias* Vigny, avait été complètement détruit et incendié depuis peu et que le receveur ne pouvait en percevoir les redevances et revenus en grains, attendu que ledit lieu est « de demolli et ars ». D'un autre côté, il est de tradition universelle dans le pays et il n'y a pas d'habitant qui ne le sache et le dise, les maisons étaient placées sur la colline et formaient une rue en pente.[3]

Les bâtiments de la « loge des ladres de Vigny » étaient vastes et réguliers. Nous ne savons pas par qui cet établissement était anciennement desservi. On sait seulement qu'il ne faut pas le confondre avec la chapelle Saint-Nicolas et de la Sainte-Vierge du Bord'hau.

La lèpre ayant disparu, la maison fut abandonnée vers la fin du XVII^e^ siècle et ses propriétés, nous l'avons vu plus haut, réunies à Meulan du consentement des évêques diocésains, consentement homologué au Conseil d'État le 10 avril 1704.

La maladrerie d'Aincourt se rattache de trop près à l'histoire du pays d'Artie pour être oubliée. Elle est citée jusqu'en 1769 comme faisant partie du fief de Marigny-en-Arthies. Conformément à la transaction du 25 juillet 1735 et à l'aveu ou dénombrement que « rend à messire Elie Randon de Massané, sieur de Brunel, Aincourt, » Drocourt, etc., à Alexandre, duc de la Rochefoucault, on indique :

(1) Bordes, Bordello, Bord'hau signifiait primitivement, et signifie encore, dans le centre et le midi : maison écartée, cabane. Bord'hau dérive donc de barde, maison en planches ou petite métairie ; l'origine de ce hameau de la paroisse de Vigny nous paraît être dans l'érection de sa maladrerie.

A Pontoise il y avait la rue du Bordeau « 1490 ». 6 l. p. de rente annuelle sur une maison sise en la rue de Bordeau tenant d'un côté à Jean des Vignes de l'autre à l'hôtel de Poix, d'un bout à l'hôtel des Vignes et la censive es chef cens de noble homme Nicolas le Boucher écuyer. (Bibliothèque de Pontoise, n° 1857). — Renseignements sur les noms anciens des diverses rues de Pontoise.

(2) Archives de Seine-et-Oise G. 125. Liasse 18 pièces.

(3) Levrier « Preuves du Vexin ». T. 19, page 102.

» chapitre 1er, fief de Marigny ou domaine utile; art. 2. 53 arpents » de terre au lieu dit Maladrerie(1) ». Disons qu'elle était une annexe *directe* de Saint-Thomas-en-Artie.

Il est à remarquer que, seule dans le Vexin, la maladrerie de Chaumont portait originairement le nom du saint, que les lépreux invoquaient pour leur guérison : saint Lazare. Cette maladrerie, desservie par des frères, fut réunie, après 1640, à Saint-Sulpice de Flavacourt. C'est en 1258 qu'apparaît la première mention d'une maladrerie à Chaumont. Le défaut d'hôtellerie fait qu'il serait possible que cet établissement ait existé à une époque antérieure.

La ville de *Gisors* avait comme établissement d'assistance au commencement du XIIIe siècle une léproserie sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-Lazare.

Une chapelle dédiée à saint Luc était, aux siècles passés, l'objet d'un pèlerinage fréquenté par tout le doyenné rural de Magny et la ferme dépendant de la léproserie s'appelle de nos jours : ferme Saint-Lazare. Nous n'avons aucune donnée sur cet hôpital de lépreux dû à la munificence de Jean de Gisors (1210).

En novembre 1695 la maladrerie gisorsienne et celle de Vesly furent réunies à l'hospice créé à Gisors.

Sur les frontières des deux Vexins nous trouvons l'existence de léproseries ou « lieux pitoyables » comme on disait au XIVe siècle à Portmort, Gasny, Guitry, Goulet. Une léproserie, sous le vocable de saint Lazare(2), fut installée par les habitants de Vernon en collaboration avec ceux de Saint-Marcel, Saint-Just, Saint-Pierre-d'Autils, Saint-Étienne-sous-Bailleul, la Chapelle, Genevrai et Mercey près de Vernon.

Les revenus de ces établissements étaient régis par deux bourgeois de Vernon nommés par les habitants. Rapprochons de ce fait l'administration de l'hôpital Saint-Ladre, de Mantes, qui appartenait à la ville.

La correspondance entre Michel Fernel et Charles de Tilly, marquis de Blaru, touchant la propriété de certains atterrissements à Jeufosse cite « l'île de la Maladrerie »(3). C'est ainsi que Massim de Lorme, voiturier par eau, « prend à fieffe ung motteau d'isle et » gord(4) joignant appelé l'Isle de la Maladrerie de Jeufosse actuelle-

(1) Archives de la mairie d'Aincourt. Plan terrier.

(2) Aujourd'hui grande et belle propriété bourgeoise.

(3) Archives de Seine-et-Oise, E 3606 et 3613-3614, liasse 14 pièces papier.

(4) Des « gords » sont des pieux enfoncés dans le lit de la Seine et garnis de filets pour prendre le poisson qui vient d'amont et qui se trouve arrêté en suivant le cours de la Seine et réciproquement. Il n'y en a presque plus, en raison du passage des bateaux à vapeur.

» ment en décadence pour 8 sous parisis et un chapon de rente par » an ».

Levrier[1] cite, mais sans notes, les léproseries de Mottainville et Chambourcy dues à la charité des habitants, mais dont on ne connaît ni la date de l'établissement ni celle de la suppression.

Si nous passons du doyenné rural de Magny dans celui de Meulan nous trouvons, entre Meulan et les Mureaux, la maladrerie Comtesse. Cette maison est ainsi appelée parce qu'elle avait été édifiée par Agnès de Montfort, épouse de Galeran II, comte de Meulan. La maladrerie Comtesse était « une grande et triste maison isolée au » milieu d'un vaste enclos compris entre les chemins d'Équevilly, » Chapet, Bouaffe et le moulin de Santour ». A la maison était jointe une chapelle qui avait ses murailles nues. Les « Mézeaux » de Meulan habitaient donc la partie la plus obscure des faubourgs de la ville.

Un texte d'une pièce gravement atteinte par l'humidité et que nous possédons dans nos portefeuilles, nous fait présumer qu'il existait à Crespières une maladrerie avant le XIII^e^ siècle. Nous n'avons trouvé cependant aucun acte relatif à cet établissement après 1505.

Ne quittons pas le grand vicariat de Pontoise sans parler de l'existence au sud des habitations actuelles de Luzarches et sur le chemin de Luzarches à Thimécourt, d'une maladrerie de très antique fondation. En 1700, par lettres patentes datées du 20 août, elle a été réunie à l'Hôtel-Dieu, qui prit alors le nom d'hôpital Saint-Jacques et Saint-Claude de Luzarches.

En 1143 nous voyons fonctionner, sur la route de Saint-Ouen à Pontoise, aux lieu et place de l'aumônerie fondée par saint Gautier au XI^e^ siècle une « maison de refuge exclusivement réservée » aux malades atteints de la lèpre ». C'est à cet hôpital situé de l'autre côté de l'Oise, c'est-à-dire sur le diocèse de Paris, que Louis VII donna la dîme du pain et du vin qu'on servait à sa table et à celle de la reine quand ils séjournaient à Pontoise.

La léproserie de Pontoise jouissait en outre d'une rente de 25 livres que lui payait la Fabrique de Saint-Ouen-l'Aumône et qui était désignée dans les anciens textes sous le nom de maille Saint-Ladre[2]. Philippe-Auguste institua dans le village de Saint-Ouen-l'Aumône, les 13 et 14 septembre, fête de Sainte-Croix, une foire privilégiée dont il accorda les redevances à la léproserie.[3]

La maladrerie de Pontoise fut donnée aux Minimes vers 1589.

(1) *Loco citato.*

(2) Archives de la Mairie de Pontoise, fonds Pihan de la Forêt.

(3) Archives de Pontoise, G G 1, n° 6.

Quelques années auparavant les ladres étaient au nombre de trois et recevaient une rente de 50 livres(1). Elle était assez riche en biens-fonds. En 1207 Jeanne la Pançue laissa aux 13 léproseries les plus voisines de Pontoise 12 deniers.

« Ne nulles ne soit reçues en la maladrerie Sainct-Lazare sy » leur père et mère ne sont nez de la ville de Ponthoise ou de la » paroisse de Sainct-Ouen et la paroisse d'Osny ».

Il y avait dans les environs de Pontoise une « petite léproserie » citée dans une pièce de la série G-1843 des archives de la Seine-Inférieure pour l'année 1413 : « Provision d'Aubert Morel, prêtre, » curé de Tiergeville, promoteur de la cour de Ponthoise, bachelier » en décret, à la chapelle de la léproserie (du Hazai), près Pontoise, » par suite de la permutation qu'il a faite avec Guy Rabaschier, » chanoine de Rouen lequel devint, à sa place, chapelain de la » chapelle de Notre-Dame, au château de Chaumont ».(2)

Nous arrêterons là nos quelques aperçus sur l'histoire de la charité aux siècles passés dans l'ouest de l'Ile-de-France. Pour n'être que d'une importance secondaire, nos léproseries ne rendirent pas moins alors d'inappréciables services.

§ II

La Maladrerie Saint-Thomas d'Artie-la-Ville

La Maladrerie Saint-Thomas. — Origines. — L'entrée en Maladrerie. — Donations. — Administrateurs ou Maîtres de la Léproserie. — Les Lépreux et Lépreuses secourus. — Les Biens a la Révolution. — La Communauté des Pauvres.

Il nous reste peu de documents sur la maladrerie Saint-Thomas d'Artie-la-Ville, dont l'existence au VII^e^ siècle nous a été révélée par une mention écrite de la main du docteur Morin en 1830. Le flambeau de la tradition ne nous dirigera pas dans la profonde obscurité où est plongée l'origine de cet établissement hospitalier et il nous est impossible de percer le voile qui nous cache sa fondation. Une lueur incertaine nous fait voir que la « commune d'Artie » avait comme établissement de 1^er^ ordre, une maladrerie destinée à

(1) G. 1843, archives départementales.

(2) Nous traduisons du *Pouillé* dit de *Rigaud :* Archidiaconé de Pontoise : la chapelle de la léproserie de la vallée du Roi. L'archevêque en est le patron. Elle vaut 16 livres. Eude Rigaud l'a conférée à maître Robert.

isoler les personnes saines des lépreux du pays. Cette maladrerie, « l'une des plus riches du Vexin a été agrandie au XIIIe siècle ».(1)

Les environs de cette maladrerie étaient des plus gais; ainsi au moyen âge, les « petites ventes » étaient en sapins; « vignette » en culture; les « roseraies des Hagues » étaient florissantes et non loin des « landes », des « bois », des « communs » et la « côte des agneaux », avec ses clairières boisées, ses ravissants points de vue et ses vertes prairies, s'étalaient quelques vignes dépendant de la maladrerie(2) et « item les bois depuis les Tournelles environ la » maladrerie à la Rivière de Robut aussi comme le tout se comporte. »

Les de Maudétour-Artie contribuèrent puissamment aux XIe et XIIe siècles, suivant le grand mouvement créé par Grégoire VII, à la dotation de la maison. Ce faisant, ils se conformaient à « la coutume de Senlis ». Situé non loin de la chaussée romaine de Beauvais à Mantes par Pétromantalum, route fréquentée par de « poures passans et mendians », Saint-Thomas-en-Artie était aussi ouvert aux voyageurs attardés qui n'avaient pas à craindre la fermeture des portes de la ville. Cette maison de secours était à la maladrerie ce que l'hôpital Saint-Antoine au val d'Ennery et l'hôpital Saint-Jacques étaient à Pontoise.

Les de Maudétour, châtelains d'Artie, donnèrent à la chapelle Saint-Thomas « une pièce de terre de six arpents louée en 1375 à » Guillaume Bonni pour six deniers sur arpent, les champarts » seulement.(3)

» Le tout faisant partie des lieux tenus en fief lesquelles terres » doivent champart, champartaige et tailles au jour de Saint-Denis » et 12 deniers par chaque arpent corvées 3 fois l'an c'est assavoir : » l'une à mars l'autre en juin et l'autre en septembre par chacun » cheval pour ceux qui ont chevaux qui est à corvée sac d'avoine » par chacun jour et à dix..... au château et ceux qui n'ont nuls » chevaux, joindre leurs bras etc... » Vignette a été aussi la principale source des revenus de la léproserie d'Artie. Les prés Philippins(4), dont l'existence révélée par un lieu dit qui s'est conservé jusqu'au milieu du XVIe siècle, fournissaient aux Mézeaux d'Artie les fruits à cidre.

Or, il résulte des désignations que depuis la fin du moyen âge l'hospice Saint-Thomas tenait au sud-est « au lieu où était jadis le

(1) Manuscrits du château d'Artie.

(2) Voir le n° 535 du cadastre. — Titres de Saint-Thomas, chartrier d'Artie. La dévastation qu'ont eu à subir les archives du château nous laisse à peu près sans renseignements sur l'histoire primitive de Saint-Thomas.

(3) Chartrier d'Artie, inventorié 847 : pièce papier intitulée : *Le fief d'Ofreville terre de l'abbé de Saint-Denis-en-France.*

(4) Les *prés Philippins*, lieu dit cité avec les De Maudétour dès le XIIe siècle.

» manoir seigneurial avec 1 pièce de pré contenant 3 arp. 1/2 le » tout assis au village d'Artie ».

Au nord-est « au chemin de Wy en hayes et buissons ».

Dans le cours des siècles, avec d'autres dons, la maladrerie d'Artie devint l'une des plus importantes du diocèse de Rouen et des 2,000 qui, suivant l'historien anglais Mathieu de Paris, s'élevaient en France au XIIe siècle. « Dans un état des maladreries de France (1) » sur 1502 maladreries, 123 sont indiquées comme étant de fonda- » tion royale, 252 comme étant de fondation seigneuriale — et c'est » le cas de Saint-Thomas d'Artie-la-Ville — 530 comme ayant été » fondées par les paroisses et les autres comme fondées par les » évêques et le clergé ».

Les titres que nous avons en main rapportent qu'aux « termes les plus anciens aveux » les premiers de Maudétour donnèrent à la maladrerie en Artie les prés des Hogues, en stipulant que les seigneurs leurs successeurs devront entretenir « à perpétuité un » chapelain et que chaque année cet argentier rendrait compte de » sa gestion au propriétaire du manoir ». C'était la communauté tout entière qui délibérait et décidait dans les cas importants : baux, vente, admission des malades.

D'après un ancien inventaire, la maladrerie d'Artie (2)-la-Ville est signalée comme étant munie d'une bulle papale (3). Elle a été jusqu'au XVIe siècle entourée de son cimetière particulier dont la chapelle était, dès le XIIIe siècle, sous le vocable de Saint-Thomas. Son desservant était tenu de dire tous les soirs des prières très longues pour l'âme des malades qui assistaient aux offices dans le plus religieux silence. En somme, le chapelain de Saint-Thomas était le seul directeur de cette maison hospitalière, mais des frères furent seuls attachés dans l'origine au service de cette maison.

Une réglementation spéciale établissait, à chaque changement de seigneur, la nourriture, l'argent que le chapelain pouvait donner aux malades et le vêtement. Ce que nous avons pu recueillir sur cette question nous amène à dire que le règlement intérieur des maisons de refuge pour les Mézeaux différait selon les lieux, mais

(1) Archives de l'église d'Artie. — Bibliothèque nationale. Ms. fr. 884.

(2) On a sans doute remarqué ce titre « de ville » que quelques titres confèrent à Arthies. Il existait dans cette « ville » plusieurs habitations seigneuriales, savoir le manoir des de Maudétour devenu le fief de Flumesnil, le château des Tournelles et le château d'Artie. La chapelle de Saint-Thomas était indépendante de l'église paroissiale. Il y avait une haute justice dont on possède les plaids depuis le commencement du XVIe siècle. Ces diverses circonstances rapprochées des détails par nous déjà publiés permettent d'affirmer que ce village actuellement si modeste a été une localité féodale très importante.

(3) Inv. 4.

nous ne croyons pas que, comme en Angleterre, la désobéissance des malheureux spédalques était punie de mort.(1)

La perte des titres incendiés avec l'hôtel de la Rochefoucault, nous prive de renseignements précis sur les lépreux de Saint-Thomas.

Les seigneurs d'Artie, dès le commencement du XIII^e^ siècle « avaient droit de conférer et percevoir de plain droit à la chapelle » fondée par nos devantiers Seigneur dudit Artie en l'honneur de » Dieu et de Monsieur Saint-Thomas au village dudit Artie en la » maladrerie dudit lieu toutefois et quantes que le cas y échet ».

Cependant l'archevêque de Rouen avait droit de haute surveillance hospitalière. C'était du reste un principe posé(2) que le droit des évêques sur les léproseries et hôtels-Dieu répandus dans leur diocèse « Voirs est que de droit commun la garde des mala- » dreries appartient à l'évesque en quelz évesques elles sont assises » par le reson de ce qu'à Sainte Eglise appartient la garde des » causes aumosnées et amorties héritaulement ».

La léproserie Saint-Thomas d'Artie étant sur pied en 1213(3), profita des 100 sols légués à chacune des léproseries de ses États par Louis VIII, en 1225. Article XIII : « Donamus et legamus » duobus millibus domorum, leprosorum decem millia librorum » videlicet cuilibet earum C solidos ».

Le personnel de cet établissement charitable était, à cette date, gouverné par un maître et des recteurs. Le religieux qui avait le titre de maître était en même temps, nous l'avons vu, l'aumônier. Comme dans les autres hôpitaux, cette maison avait des sœurs chargées du soin des malades(4). Artie à cette époque comptait parmi les plus importants villages du Vexin. Pour le XIII^e^ siècle signalons le texte du passage d'un pouillé du diocèse de Rouen(5) dit de Rigaud. Ce document est du plus haut intérêt pour l'histoire ecclésiastique et les usages religieux du moyen âge « ecclesia sancti » aniani de Arties valet XII libras IX parrochiani ».

« Archiepiscopus patronus. [*capella leprosariæ de Artiea* valet » XII libras] ad quam receptus fuit Petrus ad presentationem » domine Cecilie Domine de Oencuria relicte domini Guidonis de

(1) Arnottes : *History of Edimburg.*

(2) Voir Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, I, 184.

(3) Cf. Archives de l'abbaye de Saint-Denis.

(4) *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.* 1740, T. II. page 414.

(5) Cf. *Recueil des historiens des Gaules et de la France.* Tome XXIII, page 319, Pf. 100. La préface s'exprime ainsi page IV sur le compte de ce document « ...pouillé » du diocèse de Rouen composé probablement sous l'épiscopat de Pierre de Colmieu » et enrichi de nombreuses additions sous ses successeurs Eude Rigaud et Guillaume » de Flavacourt. »

» Oenvilla, Johannis de Arteia, armigeri, et Guillelmi de Gadencort » dicti Senescalli, ab archiepiscopo Odone Rigaudi ».

Si la chapelle de la léproserie d'Artie rapportait, au XIII^e siècle, XII livres, le rédacteur du pouillé ne nous dit rien du mobilier, du nombre des lits de l'hôpital consacrés à l'usage des ladres, des immeubles ou de l'état matériel et de la situation exacte de la maison. Le nom des recteurs, avec leur date d'admission, n'est pas indiqué, et l'administration des maîtres n'est pas parvenue jusqu'à nous. Les ladres avaient droit aux bois morts dans l'immense forêt d'Artie et à une couronne de pain bénit le jour de Saint-Thomas. Vainement avons-nous recherché dès quelle époque ils eurent l'enchère du pain bénit vendue à l'issue de la messe du dimanche[1] et des fêtes.

A côté de la chapelle de Saint-Thomas se trouvait un cimetière dans lequel se faisaient encore les inhumations en 1517. Lorsque, la semaine sainte, les enfants de chœur « sonnent à travers les » rues « l'Angelus », notre esprit évoque ces pauvres malades vêtus » de casaques et juppe grise, linceux, mouchers, leur « tétée » de » toile et leurs cliquettes à la main ou pendues à la ceinture[2] ».... Rapprochons de nos « tétées » l'ordonnance des ladres, de Noyon, qui nous montre que le lépreux avait.... « item pour mettre en la » warde reube XX aune de nappe et X de doubliers et XL aunes de toile... » Pour charmer leur isolement, les pauvres ladres de Saint-Thomas n'avaient que les conférences que leur faisaient périodiquement les cordeliers de Magny qui pour leurs prêches touchaient la somme de 3 livres[3]. Ils avaient droit à la « brioche de la cène » et à la « soupe des marguilliers au retour de la gueste faite parmi » les maisons le jour de la Toussaint[4] ». En ces jours de fête qu'avaient-ils comme supplément de boisson ? A défaut du vin de pays, l'eau de la *mare aux ladres* qui se trouvait dans le canton appelé aujourd'hui « la plante » au milieu des bois détruits en 1891, mare qui a été comblée en 1890. Son eau, comme celle de Saint-Romain de Joly-Village, était ferrugineuse. De cette mare descendait la « ravine de Saint-Thomas » qui s'alimentait aussi par le trop plein de l'important étang de Robus et le « petit trou ». Il n'a pas fallu moins de 500 mètres de tuyaux de drainage pour vider la mare aux ladres, confondue dans les textes avec la mare à Miché ; la distance entre ces deux mares est exactement de 300 mètres, ce n'est pas le

(1) Cette coutume séculaire existe encore à Arthies, fait très rare ; elle est conservée avec son caractère tout à fait primitif.

(2) Cf. Voir Rituels d'Amiens, de Reims et de Bourges et Abel Lefranc. Règlement intérieur de léproserie au XIII^e siècle, 1889.

(3-4) « Chapitre de la *mise et despense* de la fabrique » d'Artie l'an 1654.

même sol. On a encore lavé en 1809 à la mare aux ladres ; la Rose Préaux, morte au commencement de ce siècle, avait encore vu les murs de cette mare et de la léproserie.

Dans « la plante », depuis l'entrée, du côté du Long-Pré ou les prés Philippins on a retrouvé, en défonçant le bois, de gros grès très larges placés de distance en distance pour arriver à la source, grès usés par les pas des malheureux. Le chemin qui contournait la léproserie était en tout temps en fort mauvais état, par suite de l'eau, car non loin de la mare aux Ladres, il y avait un étang autre que Robus, dont on voit les berges figurées dans le 701 du plan cadastral(1). On lit, en effet, dans la description inédite de Magny, au 5 mars 1733 : « La route de Rosny pour Magny est par Saint-» Martin-la-Garenne où l'on prend le grand chemin des troupes de » Mantes à Chaumont passant par Artie qui est environ moitié » chemin de Rosny à Magny. On peut y aller en voiture, cependant » le chemin est mauvais en hyver près Artie(2). »

Les documents déjà analysés, ne nous parlent pas de la « prise de la maladrerie d'Artie ». On appelait *prise* les localités qui formaient dans l'Ile-de-France le ressort des maladreries et devaient y envoyer leurs lépreux.

Le silence va se faire pendant tout le XIV^e^ siècle. Nos lépreux d'Artie ont dû être englobés dans la persécution générale des ladres qui eut lieu sous Philippe V ; ou, la lèpre, diminuant, Saint-Thomas eut rarement à abriter dans ces temps-là des lépreux. A la date de 1483, le nom de la maladrerie d'Artie apparaît de nouveau avec « Bernard de Théméricourt qui possédait le lieu de Théméricourt(3) » les fiefs de Modestour de Brunelone(4), d'Atterville, de Bercy, » Gaillon et la maladrerie d'Artie ». Il était en outre propriétaire du domaine de Fermeville, des fiefs messire Pierre Duval, des cinq seigneurs, le fief de Meullant et Giverny, de la Barre, des communaux, domaine d'Autheuil, lieu dit Marcheron, les Rots. Sous les riches seigneurs de Théméricourt, Artie en dehors des 2 arpents formant son vaste enclos, les possessions immobilières de la maladrerie Saint-Thomas consistaient en « quatorze pièces de terre ».

Bernard de Théméricourt s'occupa activement en puissant protecteur des affaires de Saint-Thomas, faisant restaurer la chapelle,

(1) C'est le n° 575 du cadastre, aujourd'hui planté en bois jusqu'au 637, que le docteur Morin dans le bail de la ferme s'était réservé à cause des arbres et sapins provenant de la Maladrerie. Il passe aujourd'hui dans le 630. Des grès précités se voient encore dans le chemin de Maudétour. Disons que « les Michée », famille disparue d'Artie, possédaient en plain d'arpents de terre aux Bowet.

(2) Manuscrit inédit. — Communication de M. V. Le Ronne.

(3) Bernard de Théméricourt, 1385, seigneur d'Artie, rend aveu à Saint-Denis le 13 mai 1385. — Il portait : *D'azur à trois chevrons d'or.*

(4) Brunel (?) hameau d'Aincourt.

accordant des poissons de Robus aux ladres. Il tint principalement la main à ce que les règlements du 4 mars 1496 fussent rigoureusement suivis : « les ladres doivent être séparés des sains et mis hors » des villes ».(1)

Il ne paraît pas que l'administration anglaise ait rien changé dans notre région au régime féodal français ou au régime hospitalier. Peut-être avait-elle seulement rattaché à la vicomté de Rouen et à la cour des comptes de Normandie la juridiction des fiefs répartis depuis Évreux jusqu'au delà de Magny, à travers le Vexin français.

Ainsi pendant cette période et pour toute cette contrée du Vexin français, de la Roche-Guyon à Arthies, la famille de Guy le Boutellier occupa la situation féodale qu'occupait avant l'année 1419 la famille de Guy de la Roche(2). Le château des Tournelles d'Artie était une forteresse qui défendait tout le pays en état de guerre perpétuelle, mais il allait perdre son importance stratégique ruinée à tout jamais avec l'avènement de Louis XI.

Les documents vont devenir très rares pour notre maladrerie à cause de la reprise des hostilités dans le Vexin ; le roi guerroyant « entre Beaumont, Pontoise et Poissy en 1441 ».(3)

Le changement de seigneurs à Arthies, puisqu'aux Théméricourt succédèrent, le 28 avril 1482, les d'Abos, puis les Dampont le 3 mai 1480 rend plus obscure l'histoire de Saint-Thomas, qui cependant n'était pas oubliée dans les libéralités testamentaires des Dance(4), capitaines du château. En 1518 un testament mentionne en sa faveur le don de 14 gelines.

Parmi les biens-fonds dont on avait doté le service des spédalques d'Artie figure « en 1539 une maison de messire Guillaume » Hullot, prêtre, court et jardin comme le tout se comporte le tout » assis audict Artye tenant d'un costé et des deux boutz à la ruelle » qui mène à Robus, et deubt x boysseaux d'avoine au terme de » Noël ».

La maladrerie d'Artie comptait parmi ses bienfaiteurs un anonyme qui lui laissa « 1 arpent de terre à la croix Franguillier, » 12 l. 6 solz et une rente de 15 livres sur un quartier de terre ».

Dans l'énumération des revenus de la maison figure, au XV^e^ siècle, un arpent à la petite glaisière à la terre de la chapelle Saint-Thomas(5). En outre, la maladrerie Saint-Thomas avait acquis la

(1) Consulter sur la non-application de cet édit : *Edits et ordonnances*, par Antoine Fontanon.

(2) Emile Rousse : *La Roche-Guyon*, etc.

(3) Monstrelet : Coll. hist. de France, T. VI, p. 13.

(4) Dance porte « d'azur au chevron d'or accompagné de deux épis de blé et en pointe d'une grappe de raisin le tout de même. »

(5) Cette terre, quelques années plus tard, fut détachée de Saint-Thomas pour former, à Arthie, le fief de Flumesnil.

propriété de divers clos[1] et d'un arpent de bois au poirier Morin, près la maladrerie, chargé de 1/16 de chapon et 1 denier maille, plus 5 perches de jardins, prés et pâtis.

L'emplacement de la chapelle Saint-Thomas d'Artie occupait environ deux arpents bien carrés. Toutes les léproseries dont on a pu reconnaître les plans étaient disposées de même, c'est-à-dire que les lépreux habitaient des logements séparés disposés autour d'une cour habituellement carrée, dans laquelle étaient aussi une chapelle, un puits et divers établissements[2]. Tout cela se retrouve à Saint-Thomas d'Artie dont on a pu déterminer les chambres particulières à chaque lépreux, dont les bâtiments bas étaient recouverts en petite tuile que l'on retrouve aujourd'hui à $0^{m}80$ de profondeur. L'eau ne manquait pas, nous l'avons dit plus haut, aux ladres d'Artie.

On montre encore, dans le pré de M. Hache, « la pierre de Saint-Thomas », sur laquelle on déposait les aliments des malheureux ladres. Cette pierre est citée dans divers passages des manuscrits de M. Morin.

On trouve de brèves mentions dans Froissart, chapitre 178, et dans l'histoire de Saint-Denis en 1385, des renseignements sur « l'Artie »; mais c'est seulement en 1514 qu'il est question dans le second de ces livres de la léproserie de Saint-Thomas[3]. Le bénéfice était encore en titre en 1514 à la présentation du Seigneur. Mais peu après la mort de Bernard de Théméricourt, les bâtiments de la chapelle[4] laissaient beaucoup à désirer au point de vue de l'entretien.

La chapelle de la léproserie avait un riche mobilier. L'inventaire n° 3 signale qu'il y avait tout autour de cette chapelle des gradins vendus à la Fabrique d'Artie[5] vers 1710, pour la somme de 8 livres.

A une époque que nous ne saurions préciser, mais qui n'est pas antérieure à 1505, le chapelain de la chapelle Saint-Thomas devait dire 12 messes basses et une messe haute à l'intention des fondateurs de la chapelle. La maison était tenue de faire célébrer tant grandes que basses 41 messes pour le repos de l'âme de ses bienfaiteurs. En 1718, le curé d'Artie recevait 6 livres 15 sous pour dire ces messes.

Les ordonnances du 19 décembre 1543 et 17 juin 1544 et celle

(1) Nous devons communication du titre de ces propriétés, à M. Hache, amateur fort curieux des choses d'histoire locale.

(2) Voir Arcisse de Caumont et le voyage de Normandie du « Voyageur anglais ».

(3) Communication de M. l'abbé Gauthier. — Dom Duplessis, T. II, page 414. (Archives de l'archevêché de Rouen).

(4) En 1898, en labourant, la charrue a soulevé de « gros heurts » provenant des fondations de la chapelle.

(5) Il est malheureux, pour la connaissance de l'histoire de notre contrée, que cet inventaire dressé vers 1785 n'ait pas été imprimé : nous n'avons pas retrouvé le manuscrit, si toutefois il a été épargné par le temps.

de 1545 n'ont pas passé inaperçues pour la maladrerie de Saint-Thomas-en-Artie. Magne Pallot qui, de 1535 à 1545, occupait alors la maîtrise d'Artie, eut des difficultés que nous verrons se renouveler après les édits de Louis XIV. Ces difficultés étaient soulevées par l'ordonnance de 1544 qui exemptait les maladreries qui n'étaient pas érigées en titre de bénéfice de payer décimes, dons gratuits et emprunts. Toutes ces ordonnances sur ces lieux pitoyables n'étaient pas toujours suivies; si celle du 5 février 1535 avait été mieux observée, tous les lépreux fussent demeurés en leurs maladreries craignant d'encourir la peine de la hart. Bien plus on n'aurait pas vu[1] comme en Normandie, des mendiants feignant d'être malades, car ils auraient été fustigés publiquement.

Pendant les guerres civiles du XVI^e^ siècle, il n'est pas question de Saint-Thomas. En 1586 Henri de Silly était comte de la Roche-Guyon et seigneur d'Artie, ce dernier titre fut sujet, à cause des terres de Saint-Denis, de Cergy et de Montreuil-sur-Epte, à de grandes difficultés.

« Comme ainsy soit qu'a cause des droits et prerogatoires que » nous avons en la seigneurie d'Artie pour ce au nom du fils et » héritiers François de Silly nous appartient la collaon et plaine » disposition de la chapelle Monsieur S^t^ Thomas size en ladite » seigneurie d'Artie ou etant de pouvoir de personne suffisante et » capable ».

Les conflits terminés, on va songer à utiliser les bâtiments de la maladrerie en ferme[2]. Les chapelains habiteront en règle générale Paris, se contentant de venir trois ou quatre fois par an toucher leurs revenus. En 1668 le comte Roger du Plessis prit l'avis d'hommes compétents pour la suppression de la chapelle. Nous copions dans un dossier du chartrier d'Artie la note ci-après: Consultation pour la chapelle Saint-Thomas d'Artie (1668). « Il est » plus avantageux d'estre patron d'une église ou chapelle seule que » d'une chapelle qui sera dans le corps d'une église matrise; pour- » quoy proprement dans le droit canon elles s'appellent plus que » chapellenies. Mais si la chapelle seule se trovoit en telle ruine et » décadence que le revenu ne pust suffire pour les charges, répara-

(1) Congrès archéologique de France, LIX^e^ session, Compte rendu p. 237.

(2) Si l'on en croit l'enquête, la lèpre aurait disparu du pays d'Artie vers 1580 et des environs de Chars postérieurement. Cette maladie était soignée au XVII^e^ siècle par les empiriques, témoin la gravure de Bonnart sur l'arrivée des infirmes au médecin de Chaudrais :

Peuples accourez icy aux ames est votre oracle
De tous les maux du corps il vous leura l'obstacle
. . . . . .
Manchot, pasles couleurs, mal de reins et des yeux
Des maux en général, même jusqu'aux lépreux.

» tions, et entretenir les murs, la translation en ce cas se peut faire » et consentir par le patron ».

« Et il semble à propos pour ne pas donner ce consentement à la » légère par le patron et y conserver autant qu'il pourra les intérêts, » qu'il ne doit donner ce consentement qu'aprez que le titulaire » se sera pourvu par devers l'Evesque; que de son ordonnance il y » aura eu information de commoditez ou incommoditez, qu'il luy » aura renvoyé pour auvoir son consentement qu'il donnera lad. » information finie, l'agreement sur le rapport de gens chousis qui » ne soient point nommez de l'office du juge competant, quelque » probités qu'il ayent, ne semble pas assez circonspect ce rapport » à l'avenir n'a pas de force ny de foy.

» Pour l'interest et sûreté il seroit bon que le patron de l'église » matrice dans laquelle on veut transférer y donnast son consen- » tement parce que autrement il aura toujours le premier droit » dans la chapelle transférée pour y mettre ses armes et autres » droits et encore la liberté de blâmer la translation et seroit à » propos mesme que son consentement portast s'il le consent pour » avoir pour le seigneur patron les mesmes droits et qu'il auroit » droit d'avoir en l'église qui estoit détachée, et qu'il contient aussy » la cause de l'utilité et honneur de l'église afin que son successeur » s'il est ecclésiastique ne peust pas quereller son acte ».

» Il seroit encore à propos de ne consentir qu'à condition que » le prix des matériaux seroit employé à l'augmentation du fond de » lad. chapelle nouvelle ou aux réparations, décorations et ornemens, » sans pouvoir estre divertis ailleurs non pas mesme aux réparations » de l'église. C'est le patrimoine d'une église qui ne doit être diverty » ailleurs tant que le titre subsiste.

» Et encore que cette translation, avec les causes d'icelles et » réserve des mesmes privileges en ladite chapelle pour le patron » qu'il pouvoit auvoir en la *chapelle des champs* seule et séparée, » fust gravée en un marbre ou pierre de taille dans laditte chapelle » et qu'au lieu de l'ancienne il y fust posée et entretenu une croix » qui laissast quelque vénération sur le lieu ».

Au commencement de 1692 l'archevêque de Rouen, Mgr Colbert, fit venir le grand-vicaire de Pontoise pour s'entendre sur la translation de la chapelle Saint-Thomas et il lui expédiait le 22 mai suivant son ordonnance. On trouve aux Archives de Seine-et-Oise, G. 73, l'ordonnance de l'archevêque rendue le mercredi 29 avril 1693 à la requête de Claude Trevet, titulaire de ladite chapelle Saint-Thomas, qui en transfère le titre dans un autre de l'église paroissiale et autorise le suppliant à démolir (1) l'ancienne « à condition de faire

(1) Les grès démarquant cet emplacement existaient il y a dix ans; un d'une

une enceinte dans l'emplacement abandonné, pour mémoire(1) de la sainteté du lieu. »

La charité à Artie reprit alors une sève nouvelle, rajeunie comme l'aigle *(renovabitur ut aquilæ juventus tua)* avec son bureau decharité et l'institution de la communauté des pauvres. Nous ferons plus tard l'historique de ces deux institutions bien que bon nombre de documents « aient été perdus dans l'année de la disette de 1807. »

D'après les déclarations rendues, les terres de Saint-Thomas, elles furent exploitées par des fermiers qui en jouissaient moyennant les charges suivantes : « labourer, fumer, cultiver, ensemencer » et construire et sables et compot sans dessoler ny desaisonner; » en fin de leur temps les rendre en bon et suffisant état, payer les » censives et droit de champart qui peuvent debvoir aux seigneurs » à qui deubz sont et faire dire une messe pour chaque mois de » l'année le jour de Saint-Thomas, et outre moyennant le prix et » somme de 45 livres à la Saint-Martin d'hiver : et chacun desdits, » doit 2 chapons au jour des rois et sera tenu le preneur des » frais et dépenses, mettre une grosse ès mains du chapelain et » devront charrier tous les matériaux pour l'entretien de ladite » chapelle pendant le temps dudict bail pour l'exécution duquel » le preneur s'engage à faire solles.... »

Pour faire prospérer « l'ordre des chevaliers de Sainct-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel et avoir un moyen de récompenser les services de guerre de la noblesse française Sa Majesté unissait à l'ordre l'administration et la jouissance perpétuelle de toutes les maladreries et léproseries. » (2)

L'édit fut signé en 1674, mais ce n'est qu'au 9 décembre 1688 qu'on assigna l'Administrateur et possesseur de la chapelle de Saint-Thomas à la Chambre royale pour en abandonner la jouissance à MM. de l'ordre de Saint-Lazare et d'en rapporter les titres. « Je, » Sébastien de Bigot, huissier ordinaire du Roy en ses chambres

hauteur énorme marquait l'entrée; la tradition populaire voyait dans cette pierre, que l'on avait surmonté d'une croix, l'entrée d'un trésor.

Dans le Vexin on attache encore une certaine foi à ces « pierres surmontant un trésor. » Il est vrai que ces croyances remontent assez haut puisqu'on les signale en 1493 dans le « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini* » *Francie in festo Sti Michaelis anno domini 1491 incipiens et in festo consimile* » *anno revoluto finiens.... redditus per me Nicolaum Hébert :* Contre le chapelain » de Jambeville pour avoir joué aux quilles en public et avoir enfoui une croix afin de » trouver un trésor ».

(1) « L'inventaire du mobilier et des objets d'art de l'église d'Arthies en 1722 » dit qu'il « y a pour cette église la chapelle de Saint-Thomas dans l'église, la chapelle Saint-Nicolas et la confrérie du Rosaire »; à la Révolution, ces trois vocables avaient disparu. — Voir aux pièces justificatives.

(2) Voir Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 251 et suivantes; et aux Archives nationales, MM 219, f° 137, *Le pouillé des hospices de Saint-Lazare*, fin XVII° siècle.

» des comptes et du trésor public au palais à Paris y demeurant » rue de la vieille draperie soubz^ne ay donné assignation au sieur » De Bennecourt administrateur et possesseur de la maladrerie » Saint-Thomas d'Artie au diocèse de Rouen, et parlant à la per- » sonne de René Martin fermier des terres de la Maladrerie dudit » lieu d'Artie distant de 13 lieues, à comparer à trois semaines à la » chambre royale séant à l'arsenal à Paris pour être condamné à se » désister et départir de la Maladrerie et des lieux dépendants.... »

Trois mois après cette assignation, le duc de la Roche Guyon et M. Jean du Verdier conseiller du Roi procureur général de l'ordre de Saint-Lazare passaient une transaction chez Barbon et Caillet, notaires au Châtelet. Par cet acte « après la communication des » titres de la chapelle Saint-Thomas d'Artie ils conviennent que » c'est une chapelle érigée en titre et bénéfice qui n'est pas sujette » à la réunion à l'ordre. »

Aubry, intendant des maisons et affaires de Monseigneur de la Rochefoucault qui remplaçait son maître dit qu'il ne « demandait « aucune prétention de despens, dommages et intérêts. » L'arrêt d'homologation de cet acte est du 16 mai 1689 ; il a été rendu sur le rapport du sieur de la Grange Trianon, conseiller du Roi.

Voici, avec quelques prix, les noms des fermiers du domaine rural de Saint-Thomas aux XVII^e et XVIII^e siècles.

1664. — Guillaume Emery. Il eut beaucoup de complications amenées par « la mauvaise culture, et la cherté des grains et la démission de M. de Blancpignon », son prédécesseur.

1688. — René Martin qui, en entrant en possession devait faire les réparations auxdits lieux ; au dire d'experts comme pour Guillaume Emery, les terres de Saint-Thomas lui furent louées pour 45 livres et 2 chapons de loyer annuel.

1734. — Nicolas Lamette fermier de la chapelle de Saint-Thomas.

1743. — M. Lamette « pour 2 années de fermage à raison de 14 l. 15 s. » Le peu de rapport des terres de Saint-Thomas est le fait des nombreuses guerres de Louis XIV. Saint-Thomas se ressentit du passage à Arthies, en mars 1652, de l'armée conduite par le duc de Nemours (1).

N'oublions pas de mentionner qu'à travers les âges la lutte entre le chapelain de Saint-Thomas d'Artie et le curé fut assez vive. Les droits de dîmes furent des prétextes à procès entre ces ecclésiastiques jusqu'en 1665 où fut signé l'accord précité.

Dix ans plus tard la Maladrerie d'Artie-en-Vexin était dans un état complet d'abandon.

(1) Chartrier d'Artie et Mairie de Mondétour. Note sur la garde d'un registre de catholicité.

Elle va disparaître de l'histoire. Pihan de la Forest, dans ses « détails du Vexin » citera : « Il y avait à Artie, la chapelle Saint-» Thomas à la collation du seigneur du lieu. »

On ne peut que regretter la perte de « l'image de Saint-Tho-» mas » et des « 2 tableaux anciens qui l'accompagnaient. » Belle œuvre au dire du rédacteur de l'inventaire envoyé au citoyen Villiers, régisseur de la régie nationale de Magny.

Conformément à la « loi du 28 Ventôse an IV, sur la vente des » biens nationaux, les 7 arpents 96 perches de terre en 14 pièces » au territoire d'Arthies provenant de la chapelle Saint-Thomas » sur Arthie ont été acquis par Jacques-Aimable-Félix-Victor Auger, » laboureur à Bray. »(1)

Les terres de Saint-Thomas aliénées à la Révolution faisaient partie de la baronnie d'Arthies. On peut, à force de recherches, les retrouver dans les numéros 6 à 10, 30, 49 et 52 de la section B du cadastre et aux nos 120 et 121 de la matrice cadastrale. Achetées par M. Gabriel Morin, bourgeois à Vétheuil, à M. Goutard de Leveville(2), elles revinrent à son fils Hyacinthe-Gabriel par partage avec sa sœur par acte devant Chaudru, notaire à Paris, le 31 mars 1830. Mlle Morin avait épousé M. de Rocreuse dont le vicomte de la Motte Baracé épousa la fille. Ayant perdu leur fils, ils léguèrent, en 1894, leur portion de la ferme d'Artie à Monseigneur Claude-Émile Freppel, évêque d'Angers, dont les neveux vendirent à MM. Bernheim frères qui divisèrent la ferme et les terres de Saint-Thomas dans une vente publique.(3)

Il ne reste aujourd'hui plus une pierre de la maladrerie de Saint-Thomas d'Artie.

(1) Cf. Archives de Seine-et-Oise, district de Mantes, nos 135 à 137, chapelle Saint-Thomas, n° 160.

(2) Au moment où la Révolution éclata, les Goutard de Leveville, écuyers, maîtres d'hôtel ordinaires du Roi, étaient seigneurs de Courcelles en Beauvaisis (p. 635, t. XVI, 3e partie, *Mém. Soc. acad. de l'Oise*, 1897).

(3) La Maladrerie possédait des revenus à Maudétour et Cléry seulement.

1809. Bail par M. Mathieu-François Goutard de Leveville, propre dem[t] à Gisors, de : 1° La ferme d'Artye, avec pressoir ; 2° Les biens qui appartenaient ci-devant aux Ursulines de Gisors, sur Artye, qui ont été adjugés à dame Louise-Elisabeth de la Rochefoucault d'Enville, aïeule de Mme Alexandrine-Sophie de Rohan Chabot, veuve de Louis-Alexandre de la Rochefoucault, par procès-verbal fait au directoire de district de Mantes, le 31 mai 1791 ; 3° Et ceux dépendant de la ci-devant cure d'Artye, acquis aussi par Mme d'Enville. (Communication de M. L. Regnier).

La coutume de Beauvais [N-327] dit que « les biens de léproserie sont des biens » de main-morte. » (Arch. Nat. Xu 8).

§ III

Les Chapelains de Saint-Thomas

Voici les noms de quelques chapelains de Saint-Thomas que nous avons recueillis aux archives du château. (Inventaire n° 4.)

1400. — N. Morin est désigné dans les titres comme chapelain. (1)

1415. — X. Dubourg : sous lui, les revenus s'élevèrent à près de 800 livres et chaque lépreux recevait 30 livres de donation royale.

1530. — Magne Palot, prêtre, dirigeait l'hospice de Saint-Thomas, laisse peu de traces de sa direction.

1539. — Messire Guillaume Hullot dirigeait, à la fin de 1539, la maladrerie d'Artie. C'est sous l'administration de ce chapelain que fut dressé l'état des revenus de Saint-Thomas (2)

1580. — A cet administrateur fort capable succéda Crespin Firmin, décédé en août 1594. Il avait été nommé sur « les provisions » du proviseur fiscal de la Roche-Guyon, il eut des rapports fort » tendus avec l'autorité ecclésiastique. »

1594. — 15 novembre nomination de Jean Rozé « prestre pour » en jouir par ledit Rozé aux honneurs, franchises, libertez, droits » dixmes et autres profits, à la charge de dire et célébrer par ledit » Rozé au jour et heures accoutumés le service divin ordonné estre » fait cellébrer en lad. chapelle par la fondation d'icelle, dont nous » chargeons le dit Jean Rozé. »

« Sy mandons au Bailly et juge ordinaire audit comté de la » Roche Guyon que lui estant apparu la bonnefoye et mœurs dudit

(1) L'acte qui le désigne nous donne les noms suivants des plus anciens habitants d'Artie au XVI[e] siècle :

Jacques Fierboys, — Jacques Pair, — Michault Fontaine, — Antoine Denis, — Katherine, veuve de défunct Y. de Melte, — Cottin, — La veuve Antoine Laymette, — Toussaint Poussaint, — Gervais Denis, — Michelet Feullet, — Jehan Bellanger, — Nicolas Lefebvre, — Jehan et Pierre Tabelyer, — Cottin Benard, — Jehan Belleome, — Collette, veuve de Pierre Hagues, — Claude Foucault, — Jehan Lequeux, — Laurent Lefébure, — Veuve et héritiers Leurette Adrien, — Pierre Sarazin, — Jacqueline, veuve de Yvonnet Dubourg. — Guillaume de Bellay, — Guillaume Mutel, — Charles Damaismes, — Pernot Bailly, — Roger Bailly, — Collin Poussin, — Maillet Lepelletier, — Guillot de Bellay, — Raulet Falaise, — Pierre Langlois, — Mathieu Dodon, — Claude Douet, — La veuve feu Moyeu Lacaudue, — Mahiet Sion, — Louis Dubourg, — Lestienne et Marion, — Jacques Lair, — Roullet Noyer, — Louis Marin, — Guillaume Vassal, — Katherine, veuve de Jehan Bénard, — Raoullin Lequeulx, — Jacques Cottin. — Jehan Henry, — Jehanne, veuve de feu Guillot, — Hector Poussin, — Raoullet Falaize, — Magdeleine Laguette, veuve de feu Rollin Lamette, — Aignand Maillard, — Guillaume Duite, — Jacques Lestard, — Laurent Belhomme, — Hector Mauger, — Collin Boulliette, — Nicolas Gentil, — Raoullet Noyer, — Cottin Drouet, — Jehanneton, veuve de feu Jehan de la Vesprerie, — Thomas Lequeulx, — Thomas de Bouroy.

(2) Cette pièce émane du château.

» Rozé icelluy mettre et instituer ou fait metre ou instituer de par » nous en possession et saisine de laditte chapelle et d'icelle ensemble » les honneurs autorisés, droits, proffícts et émolumens. »(1)

Il fut accepté par Lordereau représentant, à Pontoise, l'archevêque de Rouen.

1631. — De 1631 à 1731 la série G. 1822 des archives de la chambre du Roy Louis XIII signale :

Présentés : Arthus Lefèvre et Jacques de Bellemarie, curé de Vétheuil. C'est ce dernier qui finit par se faire accepter.(2)

1651. — Jacques de Bellemarie décédé « paisible possesseur de » la chapelle » fut remplacé en 1651. « Le 18 jour de février 1651 » à Paris, Roger du Plessis, à cause de sa terre et seigneurie d'Artie » faisons que, pour le bon et louable récit qui nous a esté fait de la » personne de M. Robert Damours, prêtre de Rouen et de ses sans, » savoir, suffisance, capacité, prudhommie et bonne diligence, a été » mis en possession de la chapelle. »

1660, 10 octobre. — A la mort de R. Damours, Simon de Blancpignon, prêtre chapelain de la chapelle du château de la Roche, fut pourvu de l'administration de la chapelle, par acte passé devant Santerre le 22 octobre 1660. A la fin de l'année 1664 il démissionna.(3)

1664. — Simon Lemaire (noble et discrète personne) chanoine en l'église Notre-Dame de Mantes, fut, jusqu'à sa mort, prêtre titulaire de la chapelle d'Artie.(4)

1672. — « Roger du Plessis, pour l'entière connaissance que » nous avons de la personne de Mre E. Claude Prudhomme, prêtre » du diocèse de Rouen, ouï ses sens, intégrité et religion catholique » apostolique et romaine lui donnons et conférons la chapelle » appelée Saint-Thomas d'Artie pour la faire desservir, posséder » et en jouir ensemble des fruits revenus et émolumens conformé- » ment à la fondation. »

1680. — Pierre Claude Trevet, curé de Gommecourt, le lundi 7 mai 1696 démissionne(5) purement et simplement entre les mains de Mgr le duc de la Roche-Guyon « de tout et tel droit qu'il avait » en la chapelle Saint-Thomas en faveur de son neveu. »

1696. — Le 13 décembre, Gabriel Lhuillier, clerc tonsuré du diocèse de Paris. « Par devant les conseillers du Roi, notaires à » Paris fut présent prestre de ce diocèse, chapelain de Saint-Thomas » d'Artie diocèse de Rouen demeurant à Paris R. du Fossé Sauvin

(1) Chartrier, ancienne cotte 104. Titres sur Antoine de Silly.

(2) G. 163, liasse 91, pièce papier. Bénéfices ecclésiastiques.

(3) Acte passé le 16 décembre 1664 devant Potier, tabellion à la Roche.

(4) Trésor de la Roche-Guyon.

(5) Acte devant La Plume, tabellion et notaire apostolique du doyenné de Magny.

» étant présentement prisonnier dans les prisons de l'archevêché » de Paris mis entre deux guichets d'icelle, lequel a fait et constitué » son procureur général et spécial M. Pierre Claude de Trevet, » prestre de Gommecourt auquel il donne pouvoir de, pour » luy et en son nom, se démettre purement et simplement » de ladite chapelle de Saint-Thomas, avec ses droits et apparte- » nances et dépendances, entre les mains de Mon Seigneur de la » Roche collateur de laditte chapelle à cause de sa terre et seigneu- » rie d'Artie, membre dépendant du duché de la Roche, pour en » être pourvu par ledit seigneur de la Roche telle autre personne » capable qui lui plaira ; consentir à l'expédition de toutes lettres » sur ce nécessaires. »

1709. — Par acte passé devant les notaires du Châtelet, le 23 août 1709, Lhuillier, démissionne et le duc de la Roche-Guyon nomme Claude de Monsire, clerc du diocèse d'Évreux, en octobre 1709, pour le remplacer.

1750. — Pierre Jumelin est cité dans les actes des années 1750 et 1751.

1767. — Maître Jacques Davoust prestre du diocèse du Mans actuellement chapelain au château de la Roche. « Avons nommé et présenté à M. l'Archevêque de Rouen le dit sieur Jacques Davoust pour préposer à laditte chapelle Saint-Thomas d'Artie située au diocesé de Rouen Grand Vicariat de Pontoise, vacante par le décès de Messire Pierre Jumelin dernier titulaire et paisible possesseur d'ycelle, pour par luy jouir des droits et revenus y attribués et en dépendans ; priant et requérant mondit seigneur l'archevêque de Rouen ou M^r son Grand Vicaire à Pontoise d'accorder audit sieur Davoust le visa et tous autres actes de provision requis et nécessaires. En témoin que quoi nous avons signé ces présentes que nous avons fait sceller du cachet de nos armes par notre secrétaire.

« Donné en notre hôtel à Paris, le 11 septembre 1767 et signé : Louise-Élisabeth de la Rochefoucault. »

1780. — Maître Jacques Amette, chapelain de l'hospice Saint-Thomas. « Vu le défaut de nomination par le patron ordinaire — écrit Pihan de la Forest — sur la présentation de l'archevêque de Rouen, Jacques Amette fut nommé titulaire de Saint-Thomas-d'Artie ». (*Bibl. M^le de Pontoise*, dossier 70).

1788. — Le 24 octobre, maître Marc-Pierre-Bernard Le Riche, doyen rural et curé de Limetz « vu ses saines doctrines » administrait le lieu pitoyable d'Artie est présenté par Louise-Élisabeth de la Rochefoucauld d'Enville pour posséder la chapelle de Saint-Thomas d'Artie « suppliant Mondit seigneur le Cardinal et arche- » vêque de Rouen ou son grand vicaire de Pontoise d'accorder le » visa et autres actes de provisions. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Procès-verbal de la visite d'une Léproserie

Pro Leprosaria Pontisare.

Noverint universi etc..., usque commiso et sicut infra. Presentibus, astantibus una nobiscum et insimul audientibus et videntibus Petro dicto Boivin, majore, Richardo dicto Aux Baboz, pari, et Jacob Bon pie, tabellione dicte ville de Pontisara, et pluribus aliis burgensibus ejusdem ville, ut dicebant, nec non omnibus et singulis fratribus et sororibus, qui potuerunt interesse et infirmitatibus non detentis, domus Leprosarie juxta Elemosinam, dicte Parisiensis diœcesis, in eadem domo, anno et die date presentium litterarum, computavit dominus Johannes dictus Paste, presbiter, magister et frater dicte domus, de omnibus et singulis administratione bonorum dicte domus ac receptis et misiis per eum ab octabis hyemalis festi Sancti Martini, quod fuit anno millesimo CCC quinquagesimo, usque dictam diem date presentium, compotumque et racionem reddidit in hunc modum : primo de omnibus granis per eum receptis, excepta avena de qua non est consuetum computare pro eo quod plus oportet expendere quam non potest recipi de omnibus receptis in avena in domo ipsa, quorum granorum receptorum summa tota est, partibus cumulatis, viginti quinque modia, duo sextaria et quinque boisselli bladi. Quod quidem totum bladum tam in pane pro habitantibus dictam domum, quam in nutrituris animalium, solutionibus reddituum granorum quos annuatim debet dicta domus, quam etiam in venditione, cujus quidem venditionis peccuniam in suis subsequentibus compotis computat dictus magister, fuit totum impositum seu expensarum tam de anno precedenti quam eciam de presenti, exceptis tribus bladi, uno ordei, et tribus avene sextariis in horreis adhuc existentibus duntaxat. De ceteris omnibus et singulis receptis tam de dicto blado vendito quam de causis aliis quibuscumque, ministratione bonorum et misis seu expensis per

dictum magistrum factis quibuscumque et quomodocumque, per tempus superius declaratum, computavit sic, omnium autem et singularum receptarum suarum per se et per dominum Johannem, curatum et fratrem dicti loci factarum, durante dicto tempore. Partibus visis, consideratis, jactatis et cumulatis in publico, summe sunt, videlicet ex una parte, centum undecim libre, sexdecim solidi et quatuor denarii parisiensium debilis monete, computando duplicem nigrum pro duobus denariis, et ex alia ducente triginta septem libre, tres solidi, quinque denarii parisiensium fortis monete nunc currentis. Misiarum vero seu expensarum omnium per eum factarum, durante dicto tempore, summe sunt, visis et cumulatis partibus, videlicet septies viginti quatuordecim libre, octo solidi et unus denarius debilis monete predicte ex una parte, et ex parte altera ducente et sexdecim libre ac undecim solidi dicte fortis monete, et sic, deductione facta de misiis ad recepta et e contra, aliquibus aliis hiis adjectis per finem hujusmodi compoti, misie excedunt receptas predictas in tredecim libris parisiensium monete fortis predicte. Que tredecim libre debentur pluribus personis in compotis particulariter declaratis, et sic quitti sunt dicti magister et curatus de omnibus dictis receptis per eos factis durante dicto tempore, exceptis octodecim libris et novem denariis restantibus ad computandum de residuo censuum cotagiorum dicte domus, adhuc solvendis et computandis per finem compoti hujusmodi facti coram nobis.

Status autem ceterorum in registris et scripturis dictorum compotorum et parium plenius continetur. Quem compotum etc... (ut in alia parte) die martis vicesima secunda die mensis novembris continuatum, etc..... (1)

II

Cérémonie de réception d'un lépreux en 1464

« Et primo, la justice assigne au curé aucun jour pour faire et dire le service, auquel jour le ladre doit estre habillié de robe comme lui et très-simplement.

» Item, doibt avoir sur son chief un blanc lincheul pendant par derrière tous bas et le drap des morts par dessus et porter en ses deux mains une petite croix de bos et mouvoir de sa maison

(1) Cf. texte récemment publié par notre confrère de la Société de l'Histoire de Paris, M. Léon Le Grand. *(Bull. Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France,* p. 61-xxiv).

accompagné de le croix de l'église et ses amis faisant de lui deuil, jusqu'à temps qu'il sera revenu de son service à sa maison de ladrerie; et ichelui ladre venu jusqu'aupres l'âtre, le curé et le clergié doibvent venir en l'encontre de lui, et jeter sur lui l'eau bénite, et le prendre par les mains et le mettre en le cimetière, et canter *Libera me Domine.*

» Item, le curé doibt commencer vigiles et commendaces, et ichelles finées, doibt le curé faire absoute pour lui et dire messe de *requiem*, comme trépassé, estoffée de luménaires et de candelles, ichelui ladre étant agenouillé et appuyé a une selle basse, le chief en bas devant le autel, la au on a coustume de mettre les corps présents lui habillié de son lincheul et drap de mort et de sa croisette de bos.

» Item, on doibt mener à l'offrande ledit ladre et lui oster le souaire des morts jusqu'à temps qu'il soit revenu sans lui oster son blanc lincheul ne sa croisette; car il doibt bailler et offrir au curé ladite croisette de bos et le curé doibt prendre ladite croix et la baiser et rebailler à baiser au ladre estant a genoux. Che fait, on le doibt ramener en son lieu et puis ses parents et autres doibvent offrir a la platenne (patène) et, après le service fini le curé doibt aller au ladre et lire che que on lit a un trépassé et puis lui donner l'eau bénite et puis le curé le prend, la le presbtre ou le curé le fait mettre a genoux, et jette trois fois de la terre sur lui et che fait le presbstre lui fait faire le serment tel qu'il appartient; et puis le curé va avec lui jusqu'en la maladrerie pour lui renouveler sa sépulture, ledit ladre estant en la maison de maladrerie devant l'huis, et puis l'huis clos le curé estant dehors le clergié doibt jeter par trois fois de la terre sur le seuil et dire : *De terra psalmasti*, etc. Et après faire ce prière, et réquerir pardon de ses mefaits.... et puis le recommander, et la le pourcachier et admonester de patience en lui remonstrant que Dieu s'est apparu à plusieurs en guise de ladre. » (1)

III

Transaction du 29 mai 1660

« Une transaction en accord du 29 may 1660 fait pour signature » privée entre Mgr le Duc de Liencourt à M. Jean Falaize, curé de » laditte paroisse d'Artie sur les questions mises entre eux pour

(1) Manuscrit de Guillaume Poulain. Archives particulières. Ce manuscrit sert de garde à la reliure du cueilloir de l'Hôtel-Dieu de Montreuil.

» raison de la préférence du droit de disme au droit de champart » prétendu dans le dismage par ledit sieur curé nonobstant l'usage » du contraire par lequel écrit les parties convinrent que de 12 gerbes » 11 sera prise pour le droit de disme et la 12e pour le droit de » champart mais en sorte que le second compte ne sera commencé » que sur la 13e gerbe et que ledit sr curé aura connaissance, il a » toujours eu..... 8 gerbes pour les terres qui sont et ont esté » sujettes à champart et pour les autres qu'en sont sujettes ausdits » droits de champart du cent 7 gerbes ainsi que cela s'est toujours » pratiqué, parce qu'aux droits terre le second compte se » commencera sur la 12e gerbe et sur les autres sur la 13e » seulement, le champart ayant toujours esté exempt de dimeure » en la mesme quantité qu'il a esté de tous temps, l. . . . . » . . . . . »

IV

Suppression de la chapelle Saint-Thomas (1693)

L'an 1693, le mercredy 29 Jour du mois d'Avril sur les 11 h. du matin dans le cours des visites faites par Charles-Martin Colbert, prêtre, docteur en théologie, abbé du monastère de N.-D. de Froidmon, Gd Vicaire et official de Pontoise et du Vexin-le-François, par Mgr l'Illme et Rme archevêque de Rouen primat de Normandie, en celle de l'Église paroissiale d'Arthie, M. Pierre-Claude Trevet prêtre curé de Gomecourt au vicariat de Pontoise, chapelain de la chapelle Saint-Thomas située dans l'étendue de la paroisse d'Artie, nous avons obtenu de mon dit seigneur l'archevêque une ordonnance du 22 mai 1692 portant translation du lieu de ladite chapelle Saint-Thomas dans une des chapelles de l'église paroissiale dudit Artye pour y être désormais à l'avenir et le service fait conformément à la fondaon avec permission audict sieur Trevet de faire démolir ladite chapelle dont les matériaux seront vendus et les deniers qui en proviendront à la décoration de la chapelle ou ledit titre sera transféré et que pour le mémoire du lieu soit plantée une croix; laquelle ordonnance sera consentie par Mgr le duc de la Roche-Guyon patron de ladite chapelle Saint-Thomas du 14 février audit arrest après informaon faite de l'État de ladite chapelle, faite par le doyen rural de Magny du 2 May de l'année 1691 nous avons à présent translaté de la chapelle Saint-Nicolas en l'église d'Artie et que ladite chapelle portera dorénavant le titre de Saint-Thomas

évêque, avons requis le sieur Louis Chedeville, prêtre docteur en Sorbonne, curé de ladite paroisse(1) Jean Falaise charron, marguillier de ladite paroisse et les principaux habitants de laditte paroisse, aux offres faites par le sieur Trevet de se délaisser des revenus du temporel de laditte chapelle de Saint-Thomas, la somme de 8 livres qu'il a appliqué à l'entretainement de la nouvelle appelée de Saint-Thomas et l'abandonna en outre aux profits de la nouvelle.

Ont signé :

L. Chedeville.

Marque de J. Falaise.

Denis Thomas. Jac. Elayelle.

Nicolas Trudet.

Sunhaud. Guy.

V

6 décembre 1766

Déclaration du sieur Pierre Jumelin, prêtre ancien curé d'Hautille, titulaire de la chapelle Saint-Thomas

1° Un arpent de terre sise au terroir d'Artie lieu dit la chapelle de Saint-Thomas, les ruines de l'ancienne chapelle étant au milieu d. c. Nicolas Lamette d. c. le grand chemin et Louis Duport d. b. Madame de Fontaine, chargé de deux boisseaux d'avoine payable à Noël;

2° Trois quartiers de terre au même chantier d. c. le ruisseau de l'Étang d. b. Agnan Préaux et autres et Louis François Madot et autres, chargé du champart à la 11e gerbe;

3° Cinq quartiers Près le Bosquet de St agnan d. b. le chemin de Banthelu d. d. Nicolas Lamette d. B. la terre de l'église et Nicolas Cottin et autres, chargé de champart;

4° Trente perches au lieu dit le Val d. c. Monseigneur et Louis Morice d. c. plusieurs et Guillaume Auger chargé de champart;

5° Trente six perches au même chantier d. b. Claude Lamette d. b. le fief de Flumesnil et la Terre de la Cure, et le sieur de Rancher, chargé de champart;

(1) Archives de S.-&-O. 9, G. 73.

6° Trente perches au fossé dit le Prés bornent d. c. le sieur Rancher d. c. les mineurs de François Picot d. b. Madame d. b. les Ursulines de Gisors chargé de champart;

7° Cinq quartiers sise à la Motte Malet d. c. madame d. c. le sieur du Truleau et autres et Louis Thomas chargé de champart;

8° Soixante-quinze perches de terreau poirier Saint Aignan d. c. les Ursulines d. c. Michel Bourdel d. b. le S de Fontaine d. b. le dit Bourdel chargé à raison de vingt deniers l'arpent;

9° Trente perches lieudit les fossez, d. c. M. de Rancher, Gisors et Monseigneur;

10° Soixante-quinze perches au Boquet Saint-Aignan, le chemin de Mantes à Chaumont passant à travers, d. c. des deux bouts le fief de Flumesnil d. b. plusieurs, chargé comme dessus ;

11° Trois quartiers de terre sise au Jonchée d. c. Michel Bourdel d. c. Madame, d. b. Nicolas Lamettec chargé de Champart. (1)

(1) Extrait pages 64 et 65 du terrier passé le 2 décembre 1706 et dont l'original est entre les mains de Me Hache, d'Arthies. Donc, au milieu du XVIIIe siècle, il y avait environ 4 hectares de terre à la Maladrerie St Thomas.

SOUVENIR DE BOIELDIEU

L'un des membres fondateurs de la Société du Vexin, M. Louis Aigoin, petit-fils de Boieldieu, a présidé, le 15 mai 1898, à Paris, l'une des séances publiques annuelles de la Société philotechnique, fondée en 1795, dans le but d'entretenir le goût des arts et de la saine littérature.

Le secrétaire perpétuel de cette Société centenaire ayant rendu, dès l'ouverture de la séance, un éloquent hommage à la mémoire de l'illustre auteur de *la Dame Blanche*, M. Aigoin a été amené à dire lui-même quelques mots de son grand-père maternel. Il a rappelé un sonnet inspiré par ses souvenirs d'enfance et adressé à Boieldieu.

M. Aigoin a bien voulu nous communiquer le texte de ce sonnet, que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

A BOIELDIEU

Boieldieu, que ton nom, toujours vivant en France,
Me rappelle de chers et de tendres accents !
Ta musique inspirée a bercé mon enfance ;
Pourrait-elle cesser de charmer mes vieux ans ?

Des grands maîtres de l'art si tu n'as la puissance,
Tu sais nous préserver des sons assourdissants.
Dans tes accords si doux, tes motifs ravissants,
On rencontre toujours la grâce et l'élégance.

Tes œuvres, de ton âme admirable reflet,
De plaire et d'émouvoir ont le double secret.
La mélodie est sœur, chez toi, de l'harmonie.

Quand se gonfle d'orgueil la médiocrité,
Je t'ai vu, par moments, douter de ton génie :
Tu travaillais alors pour l'immortalité !

Louis AIGOIN.

BIBLIOGRAPHIE

DES

Autographes et Plaquettes rares

SUR SEINE-ET-OISE ET LE VEXIN

SIGNALÉS DANS LES CATALOGUES 1896-1899

Par J. DEPOIN

(Voir t. XII, p. 73 (nos 1 à 173); *t. XIII, p. 134* (nos 174 à 315); *t. XIX, p. 316* (nos 316 à 794)

795. — GÉNÉRALITÉS. — GUERRE DE CENT ANS. — Pièce sur vélin; abbaye de Saint-Médard de Soissons, 22 mai 1364, in-8o obl., écornée, un peu fripée. 10 fr.

Lettres patentes de Charles V accordant 500 livres de rentes viagères, sur la recette de Bayeux, à Thibaut de la Rivière, chevalier : « en la bataille qui derrenièrement fu près d'Évreux (à Cocherel) en nostre amé et féal chevalier BERTRAN DU CLAIQUIN, capitaine-général, pour nous ou pais de Normandie et noz autres agens, d'une part, et le captal de Buegh (Buch) et les autres anglois, Gascons et Navarrois, de la partie du roy de Navarre, d'autre part ; en laquelle bataille, noz diz ennemis furent descodffiz, et de laquelle desconfiture le dit Thiebaut nous apporta la première nouvelle. » (*Revue des Autogr.*, n° 146).

796. — Louis de Bourbon, comte de Roussillon et de Ligny, amiral de France, fils naturel de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, époux de Jeanne, fille naturelle de Louis XI, mort en 1486. — Pièce sig. sur vélin ; 20 mai 1471, in-4o obl.

Document historique où il justifie de l'emploi d'une somme de 13,000 livres : « Comme dès le moist d'aoust mil CCCCLXVIII le Roy nostre sire nous eust mandé mettre sus et assembler les nobles et francs archers du pays de Normendie afin de résister aux entreprinses que faisoient aucuns des pays de Bretagne lors rebelles et desobeissans. » (Vente Eug. Charavay, 9 mai 1892).

797. — Bertrand Du Guesclin, illustre connétable. — Pièce sur vélin ; 1er juin 1378, in-4° obl. 12 fr.

Envoi par les maréchaux de France aux vicomte d'Avranches et receveur de Mortain de la montre de Jean de Salins et de 5 écuyers, de « l'ostel du sire de Torchy, cappitaine des bastidez estans devant Mortaing et soubz le gouvernement de monsr le connestable ». (Charles V venait de confisquer, sur Charles le Mauvais, ses possessions en Normandie et DU GUESCLIN dirigeait les opérations contre lui). (*Revue des Autogr.*, n° 197).

798. — Du Guesclin. — Pièce originale sur vélin ; Coutances (Manche), 13 août 1378, 1 p. grand in-fol. 25 fr.

Belle et importante pièce. Compte dressé par le bailli et le vicomte de Coutances, pour « Fouquet Tribout, receveur des aides ordennez de nouvel en la viconté ancienne de Coutances... Par vertu des lettres de nostre dit seigneur et du commandement à nous fait de par lui par monsr le connestable de France et sire Jehan Lemercier, conseiller d'icellui seigneur, nous avons fait faire hastivement par plusieurs tailleurs et carreeurs le plus grant nombre de pierres d'engins que nous avons peu et aussi avons fait faire grant numbre d'aes d'aubier. » Les pierres furent extraites des carrières de Coigny (Manche); elles devaient, ainsi que les ais, servir aux engins à verge employés au siège de Cherbourg ou à celui de Saint-Malo. (Jean Le Mercier, sire de Noviant, conseiller maître d'hôtel et général visiteur sur le fait de la dépense du Roi. On peut voir le rôle important qu'il joua dans le mémoire de Moranvillé.) (*Revue des Autogr.*, n° 199).

799. — Isabeau de Bavière, reine de France, femme de Charles VI. — Pièce sig. sur vélin ; Paris, 17 février 1404, 1 p. in-fol. obl. *Rarissime.* 250 fr.

Traité d'alliance offensive et défensive avec le duc de Bretagne, Jean VI de Montfort, qui venait d'épouser Jeanne de France, fille de Charles VI et d'Isabeau « ayans aussi consideration et regart à ce qu'il a espoussée nostre fille par le moyen duquel mariage il est tellement joint et allié à nous que de plus près ne le pourront estre et que les enfans qui au plaisir de Dieu istront dudit mariage seront noz enfans. » (*Revue des Autogr.*, n° 218).

800. — Pièce sur vélin ; Évreux, 19 août 1418, in-fol. obl. 15 fr.

Document hisiorique important. Quittance du fermier du moulin Mareschal, assis au Pont-Perrin, de 62 sols 8 deniers tournois pour 37 jours de chômage « commençans le XX° jour du mois de may derrenier passé ... qaand les *Englois vindrent* devant la ville d'Evreux et qu'ils ourent prins les forbours d'icelle ville par emprès ledit moulin et euls mis en fait de *donner assault à ladite ville d'Evreux* ; le vendredi XX° jour dudit mois de mai iceulz Englois rompirent les portes de au dessus dudit moulin et les ardirent et mistrent ledit moulin à l'abrie en telle maniere que la roe dudit moulin fu rompue et despeciée et l'une des meulles et le fer dudit moulin rompues et mises par pièces. » (*Revue des Autogr.*, n° 206).

801. — Pièce originale sur vélin ; Falaise, 4 juin 1436. In-4° obl. 12 fr.

Pièce historique. Quittance de Georges Quevrel, messager, à Roger le Cloutier, écuyer, vicomte de Falaise. de la somme de 30 sols tournois, pour avoir porté mandements du bailli de Caen et du sénéchal de Normandie, M. de Scalles, aux sergents de Saint-Pierre-sur-Dive, Jumel et Bretteville, pour défendre aux gens de guerre « Englois, Irois (Irlandais), Gallois, Gascons, Normans, que autres de quelques nacions qu'ilz fussent... de faire doresenavant aucunes pilleries, roberies, bateries, contrainctes ne arrençonnemens sur les subgès du Roy, nostre dict sire, ne aussi d'estre et demourer sans chief et cappitaine sur paine de la hart. » (*Revue des Autogr.*, n° 200).

802. — 1° Let. sig. d'*Ant.-Franç. Jolly* (célèbre érudit, né en 1672, mort en 1753) au chancelier de Lamoignon ; Paris, 23 juill. 1751, 2 p. in-4°.

Il lui soumet une dissertation sur le mariage de Henri V, roi d'Angleterre, avec Catherine de France, fille de Charles VI ; elle a déjà été examinée par M. de Foncemagne.

2° 4 pièces originales manuscrites (1751) ; 6 p. 1/2 in-fol. 10 fr.

Documents réunis par Jolly, censeur royal, sur le mariage du roi Henri V avec Catherine de France : documents et inscriptions retrouvés à Troyes ; extraits de Juvénal des Ursins, de Le Fèvre de Saint-Rémy, des registres du Parlement. — *(Revue des Autogr.*, n° 209).

803. — Pièce sur vélin ; Paris, 15 mai (1417), in-fol. obl., fragment de cachet. 15 fr.

Mandement de Charles VI « pour la deffense de nostre seignourie et mesmement des frontières de nostre royaume à l'encontre de nostre adversaire d'Angleterre (Henri V qui ravageait la Normandie) et aussi pour extirper de nostre dit royaume les pilleries et roberies qui s'y font en plusieurs parties (celles du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, en Picardie). Il demande aux Etats de Languedoc un aide de 800,000 francs. — *(Revue des Autogr.*, n° 141).

804. — Pièce sur vélin ; Rouen, 16 octobre 1434, in-8° obl. 10 fr.

Mandement de Richard Cursun, lieutenant du duc de Bedford, capitaine de Rouen, à Jean du Chastel, receveur des rentes de cette ville. de compter 4 liv. tournois à Thibaut Sante, « varlet de bras... pour sa paine d'avoir porté la candelle de l'ostel du candellier aux portes de la ditte ville » pour « estre mise ès lanternes des portes de la ville pour esclairer aux gens qui ilec font le guet de nuit, et aussi avoir hauché et levé et gouverné tant de nuit que de jour la herche couleiche (la herse à coulisses) par ou Robet (l'Eau-de-Robec) entre en Saine, la dite herche ilec ordonnée estre pour la garde et seurté de la ditte ville. » — *(Revue des Autogr.*, n° 142).

805. — Ph. de Lenoncourt, cardinal-archevêque de Reims, d'abord évêque de Châlons, puis d'Auxerre, mort en 1591. — L. a. s. au vicomte de Turenne (H. de la Tour, maréchal de Bouillon) ; Tours, 27 octobre 1590, 1 p. in-fol. 38 fr.

Il promet de faire respecter les volontés du roi Henri IV à Tours, malgré son insuccès devant Paris. Qu'il « pourveoye au secours de Bretaigne à peine de la perdre bien tost et toutes les villes et plasses qui sont sur ceste rivière de Loyre ; vous cognoissés quelles elles sont et le peu de bonne vollonté que le peuple qui y est dedans ont. » Si on assurait le payement de leurs dettes aux marchands étrangers séjournant à Lyon, ils avanceraient 300,000 écus ; le cardinal de Bourbon, sachant Monsieur d'O à l'extrémité, demande *le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. (Revue des Autogr.*, n° 143).

806. Ableiges. — Marie de Maupeou, fille de Pierre de Maupeou, président aux enquêtes, et de Marie Quentin de Richebourg, femme de Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, morte en

1714. — L. a. s. à la marquise de Vardes ; Paris, 7 sept. 1659, 1 p. pl. in-4°, Cachets à ses armes avec soies. 10 fr.

Belle lettre sur la mort de la maréchale de Guébriant. — *(Revue des Autogr.* 1899. n° 226).

807. ABLEIGES. — R.-N.-Ch.-Aug. de Maupeou, chancelier de France, célèbre par ses luttes avec les Parlements, seigneur d'Ableiges (1714-1792). *(Voir n° 323).* — 1° L. a. s. ; 1765, 2/3 de p. in-4°. — 2° 2 pièces le concernant, dont une sig. par ***Rondé***, joaillier du Roi ; 1744-69, 1 p. in-fol. et 1/2 p. in-4°.

Curieuses pièces. 20 mai 1769. « Au mariage de M. de Maupeou, actuellement Chancellier, le Roy fit présent à sa femme d'une paire de pendants d'oreille montant à 20,094 livres 8 sols 9 deniers, suivant le mémoire cy-joint. M. le Chancellier espère de la bonté du Roy la même faveur pour sa brue » Le mémoire détaillé des pendants d'oreilles est joint. (Vente Eug. Charavay, 9 mai 1892).

808. AMBLEVILLE. — Mémoire pour Antoine Labbé, écuyer. Contre la veuve et les enfants de Marolles (XVIIIIe siècle), in-fol. de 8 p. 2 fr. 50.

Curieux procès relatif à la terre d'Ambleville. — Catal. Voisin, 1899, n° 31,851).

809. ANDRÉSY. — 12 pièces in-8° et in-4°, imprimées de 1671 à 1789.

Arrêts et édits relatifs aux localités suivantes. — *Andresy, Jouy, Meudon, Meulan, Montesson, Rueil, Saint-Nom-la-Bretèche, Sèvres et Vernouillet.* — (Catal. Voisin, 1897, n° 23,284).

810. ANGERVILLE. — Max. Legrand. Note sur des doubles tournois du XVe siècle trouvés à Angerville (S.-et-O.). *Etampes*, 1897, in-8° br. 1 fr.

Tiré à 25 exemplaires. — (Catal. Dumont, n° 82).

811. ANGERVILLIERS. — Contrat de mariage de Prosper-Nicolas Baüyn d'Angervilliers, conseiller au Parlement de Paris, y demeurant, rue Thérèse, avec Mlle Marie-Anne de Maupeou, fille de messire Charles de Maupeou et de défunte dame Madeleine Le Charon, son épouse. — Document original notarié, daté du 13 juin 1694, et formant 11 pages in-fol. 8 fr.

Cet acte porte à la fin les signatures de 30 personnages de la noblesse, parmi lesquelles se voient les suivantes : — *Phelypeaux, Maupeou, Choiseul, Lamoignon, Harlay, Quantin de Richebourg, Feydeau, Potier, Gesvres, Choart de Buzanval, etc.* — (Catal. Voisin, 1898, n° 30,401).

812. ARGENTEUIL. — Arrêt du 9 mai 1785, qui homologue une ordonnance rendue en la Justice d'Argenteuil, concernant l'ordre

et la tranquilité publique. (*Paris*, 1785), in-4° de 18 p. 2 fr. — (Cat. Voisin, 1897, n° 26,620).

813. ARPAJON. — C. de Varreux. Le siège de Châtres (aujourd'hui Arpajon), histoire du XIV^e^ siècle. *Paris*, s. d., in-18, br. — (Catal. Dumont, n° 82).

814. — Henri II de Bourbon, prince de Condé, père du grand Condé. — L. a. s. à M. de Brosses, bailli de Gex ; Bourges, 31 juil. 1633, 3/4 de p. in-fol., cachets à ses armes avec soies très bien conservés. 26 fr.

Belle lettre où il le prie de prévenir Philibert Vaillet, que jamais « huguenot n'aura ma nomination, et faut que ce soit un catholique qui soit procureur du Roy. » Il lui a appris avec regret les troubles dont il lui parle, et s'étonne que M. d'Arpajon n'y ait pas mis de suite bon ordre. — (*Revue des Autogr.*, n° 135).

815. ASNIÈRES. — Pièce sur vélin ; 1^er^ décembre 1394, in-8° obl. 12 fr.

Quittance de Bozo, *bombarde*, et Triboux, *cornemuse*, ménestrels de Charles VI, à Godefroy Le Fèvre, valet de chambre du duc d'Orléans, de 40 écus d'or que ledit duc leur donne « pour le plaisir qu'ilz lui ont faiz... en son hostel à Asnières, où il a festié le Roy nostre seigneur le duc de... (nom effacé par le temps) et Monsgr de Bourbon. » — (*Revue des Autogr.*, n° 212).

816. AUFFARGIS. — Notice sur un cimetière présumé Mérovingien, découvert à Auffargis, en 1846, par A. Moutié. *Rambouillet*, 1846, br. in-8° de 14 p. 1 fr. (Catal. Voisin, 1899, n° 29,540).

817. AUVERS-SUR-OISE. — Charles-François Daubigny, le grand paysagiste (1817-1878). — P. a. s. ; Paris, 28 déc. 1867, 1 p. in-8° obl. 6 fr.

Reçu de la somme de 1,500 francs pour son tableau : *Les bords de l'Oise*. — (*Revue des Autogr.*, n° 194).

818. BAGNEUX. — Arrêt du 13 septembre 1650, rendu au profit du pitancier de l'abbaye de Molesme, ayant pris fait et cause des sous-fermiers des dîmes dans la paroisse de Bagneux. Contre Jacques Clement, curé dudit Bagneux (1650). In-4° de 4 p. 3 fr.

Restitution des dîmes perçues par le curé de Bagneux. — (Cat. Voisin, 1897, n° 26,295).

819. — Pièce originale sur vélin ; Paris, 28 avril 1671, 20 p. in-4°. 15 fr.

Transaction entre Éléonor de Vallière, marquise de Ruffec, veuve de François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive et de Châteauneuf, lieutenant général, et ses enfants : Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf ; Philippe de l'Aubespine, comte de Sagonne ; Charlotte et Marie-Anne de l'Aubespine :

au sujet de la succession de leur père François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive et de Châteauneuf; il y est parlé du château de Montrouge et de la maison de Bagneux; parmi les personnes ayant conseillé la transaction, figurent Claude de l'Aubespine, marquis de Verderonne; Charles de Laubépin, comte de Laubépin, et Darintoz, baron de Mamelay (Jura); Henri, maréchal de la Ferté Senneterre; Jacques de Rouxel de Médavy de Grancey, maréchal de France; Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres; Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart; Claude-Léonor de Damas-Thianges; Jacques de Saulx Tavannes; Henri de Matignon, comte de Thorigny. — (*Revue des Autogr.*, n° 207).

820. BAILLY. — Acte notarié du 3 août 1691, contenant échange entre le Roi, représenté par Al. Bontemps, son premier valet de chambre, et Louis Collin, sieur des Bergeries, un des Mousquetaires de S. M. de diverses pièces de prés et terres labourables sises à *Roquencourt*, *Cheneloup*, *le Chesnay*, *Noisy et Bailly*. — Expédition délivrée en 1712, et formant 33 pages in-fol. 6 fr.

Détails topographiques intéressants. — (Catal. Voisin, 1898, n° 31,117).

821. BALINCOURT. — Pièce sig. par *Ch.-Louis Testu*, comte de *Balincourt*; Balincourt, 18 déc. 1771, 1 p. in-4° obl., cachet à ses armes. 15 fr. — (*Revue des Autogr.*, n° 135).

822. BANTHELU. — Sommaire pour M. de Binanville, seigneur de Mézières. Contre le sieur de Manneville, seigneur de Banthelu. (*Paris*, vers 1750), in-fol. de 11 p. 3 fr.

Procès relatif à la Terre de Mézières et au bois de Banthelu. — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,568).

823. BAULNE. — Mémoire pour Pierre-Ange de Marillac, et pour M. du Lude, tous deux seigneurs de la paroisse de Baulne. Contre M. de Bragelogne. En présence de la Communauté des habitans de la Baulne. *Paris* (1752), in-fol. de 15 p. 2 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,868).

824. BAZEMONT. — Arrest de la Cour de Parlement portant règlement pour l'administration des biens et revenus des fabriques de Saint-Hillier de Bazemont, Saint-Clair d'Herbeville et Saint-Nicolas des Alleux-le-Roi. *Paris*, 1784, in14°, 13 pages, br. 2 fr. — (Catal. Dumont, n° 82).

825. BEAUMONT-SUR-OISE. — Pièce sur vélin; Beaumont-sur-Oise, 17 décembre 1419, in-4° obl., cachet bien conservé. 8 fr.

Quittance du droit de relief, dû au duc Charles d'Orléans, par Jeanne Le Chéron, pour un fief sis à Roquencourt (Oise, au S. de Glaignes), dans le censive du château de Verberie (non loin de Pont-Saint-Maxence). — (*Revue des Autog.*, n° 224).

826. BELLEFONTAINE. — Pièce sur parch. ; 24 juin 1377 ; in-4° obl. 10 fr.

Aveu de Pierre de Gascourt, écuyer, à Gilles Rigaut, écuyer, à cause de maisons et fiefs sis à Thimecourt, près Luzarches, et Belle-Fontaine ; il était borné, dans ses fiefs, par Isabeau de Fontenoy, M. de Mareuil et l'hospice St-Ladre (St-Lazare) de Luzarches. — *(Revue des Autogr.*, n° 224).

827. — Pièce orig. sur vélin ; 14 déc. 1378, 1 p. in-8° obl. 8 fr.

Quittance du droit de « quint » reçu par Philippe de Luzarches, de la maison de Beaumont-sur-Oise, à cause de deux fiefs sis à Bellefontaine, près Survilliers, tenus par Henri de la Saulx et Colart de Chastenay. — *(Revue des Autogr.*, n° 224).

828. BÉZU-SAINT-ÉLOI. — Pièce orig. sur vélin ; Le Mans, 31 juillet 1572, in-12 obl. 15 fr.

Jolie pièce. Montre et revue de la compagnie de Bertrand Paisnel, chevalier, composée d'un chevalier et de dix écuyers, parmi lesquels Jean d'Enneval, chevalier normand, le bâtard de la Roche, Perrinet du Mesnil, Baudouin de Bezu (Bezu St-Eloi, Eure), Mahiet de Gamaches (Somme), Guillaume des Saux, Jean de Faveroles (Marne), Jean Parfouru, Pierre du Val. — *Revue des Autogr.*, n° 224).

829. BIÈVRES. — 2 pièces originales sur parchemin, datées de 1732, relatives à la nomination d'arbitres, chargés de délimiter les seigneuries de Bièvres et de Jouy-en-Josas. 4 fr. — Catal. Voisin, 1897, n° 83,465).

830. BONNELLES. — Nicole, duchesse de Lorraine, fille d'Henri, duc de Lorraine, dit *Le Bon*, et Marguerite de Gonzague, femme du duc Charles IV de Lorraine, qui la répudia pour épouser la comtesse de Cantecroix ; née en 1608, morte en 1657. — L. a. s. au cardinal de Richelieu ; Paris, 26 avril 1633, 2 p. in-4°. Les deux feuillets détachés. *Rare.* 50 fr.

Elle le remercie de lui avoir fait compter un quartier de sa pension par l'abbé de Saint-Marc, et le prie de donner des ordres précis à Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, pour qu'il en soit de même à l'avenir. — *(Revue des Autogr.*, n° 137).

831. BRUYÈRES-LE-CHATEL. — Maurice Ourry, auteur dramatique, né en 1776, à Bruyères-le-Châtel. — 4 lettres autographes signées au vaudevilliste Dumersan ; 4 pages in-8° (*littéraires*). 3 fr. — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,008).

832. BUC. — Pièce originale sur vélin, 1628, 15 p. in-fol. 15 fr.

Echange de terres et maisons sises à Buc en Josas entre Jean Aubry, chef de fourrière de la maison de la feue reyne Marguerite de Valois, épouse répudiée de Henri IV, et Jacques Desbois, avocat au parlement de Paris. — *(Revue des Autogr.*, n° 220).

833. Buhy. — Philippe Du Plessis Mornay, protestant, ami et conseiller de Henri IV (1549-1623). — P. a. s.; Gand, 3 mai 1580, 1 p. in-4° obl. (*Voir nos 15 et 182*). 20 fr.

Il reconnaît devoir à François de la Noue, « *à présent général de l'armée des Estats Généraux des Pais Bas en Flandres* », la somme de 900 florins, « *laquelle il m'a prestée pour aller du commandement du Roy de Navarre et pour ses affaires expresses en Angleterre* ». (La Noue servait aux Pays Bas depuis 1578, mais cinq jours après ce billet reçu, le 10 mai, il était fait prisonnier par les Espagnols qui le retinrent cinq ans dans le Limbourg. Quant à Duplessis Mornay, il allait demander à Elisabeth des subsides pour le Roy de Navarre, assez embarrassé par la guerre des Amoureux qui se termina par le traité de Flex en 1580). — (*Revue des Autogr.*, n° 200).

834. — L. a. s. à *Henri IV*; Saumur, 9 mai 1597, 1 p. in-fol. *Rare.* 40 fr.

Belle et importante lettre historique. Gaspard de Schomberg informera le roi des décisions de l'assemblée des calvinistes réunis à Châtellerault et des négociations en Bretagne avec le duc de Mercœur ; « J'estime toutefois pour M. de Mercœur, si les artifices sont bien representez, que sa fortune panchera par l'altération et des gouverneurs et des peuples, pourveu qu'ils ayent quelque force en pied, qui la pousse à terre quand ils l'auront esbranlée. » Il espère aussi que les calvinistes qui avaient presque abandonné Henri IV au siège de La Fère, reviendront au Roi au lieu de former une république calviniste. Saint-Laurens, lieutenant de Mercœur, vient de soulever Dinan. (*Revue des Autogr.*, n° 217).

835. — L. a. s. à M. de Villarnoul (Jean de Jaucourt, son fils); Saumur, 7 juin 1610, 3/4 de p. in-fol. 25 fr.

Belle lettre. « Le cellerier de Saint-Florent me vient donner advis que M. de Bourbon (Charles, archevêque de Rouen) est fort malade, s'il n'est mort. Votre frère de Fontenai (Jacques de Saint-Germain, son autre beau-fils) l'avoit prié d'y prendre garde. » Il l'engage à mettre à Saint-Florent un abbé « de la qualité requise » ; car l'abbaye vaut plus de 2,000 livres de rente. (Quoique protestants, Duplessis-Mornay et son beau-fils, en leur qualité de seigneurs, avaient droit à la nomination de certains bénéfices). — (*Revue des Autogr.*, n° 196).

836. — Ant. Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'État et greffier des ordres du Roi, mort en 1621. — L. a. s. à Du Plessis Mornay; Paris, 31 janv. 1615, 2 p. 3/4 in-fol. 25 fr.

Importante lettre historique. Louis XIII et Marie de Médicis ont reçu les lettres de Duplessis Mornay par l'intermédiaire de M. Marbaut et les ont fort bien accueillies : « Si vous avez esté nommé dans les Estaz (Généraux), vous n'estes pas seul de qu'ilz ont parlé, parce qu'il s'y fait souvent des boutades qui n'épargnent personne et qui passent les bornes du respect que ceux qui les font devroyent porter non seulement aux autres, mais aussy à eux mêmes. Et hier, freschement, il y eut grand tumulte en toutes les trois chambres, mais à la françoyse, c'est-à-dire que comme les espriz se sont promptement esmeuz et eschauffez, il est à croire qu'ilz se rassoyront aysément. » Les Espagnols paraissent disposés à s'en rapporter à Louis XIII au sujet de l'affaire de Clèves et de Juliers ; en Italie, ils enlèvent au duc de Savoie les villes situées entre la côte et le duché de Milan. — (*Revue des Autogr.*, n° 203).

837. Cergy. — Chalgrin, architecte qui construisit l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile (1739-1811). — L. a. s. au conventionnel

Massieu, avec 20 petites lignes aut. sig. de celui-ci ; Paris, 7 floréal an III, 1 p. in-fol., tachée. 8 fr.

Il demande de suspendre la vente des arbres des promenades de Paris. — (*Revue des Autogr.*, n° 212).

838. CHALO-SAINT-MARD. — L. Marquis. La Tour de Cenive, poème suivi de Notes sur les Antiquités de la Vallée de Chalo-Saint-Mard. *Paris*, 1870, in-8°, pap. vergé, fig. et carte, br. 3 fr.

Ouvr. entièrement lithographié. Tiré à 150 exemplaires numérotés. — (Catal. Dumont, n° 82).

839. CHAMARANDE. — Jean-Gilbert-Victor Fialin, duc de Persigny, mort en 1872. — Lettre autographe signée, 15 sept. 1860; 3 pages in-8°. 3 fr.

Lettre intéressante sur les travaux d'assainissement effectués au château de Chamarande. — (Catal. Voisin, 1897, n° 24.311).

840. CHANTELOUP. — René-Olivier, sieur de Chantelou, demt à Paris, rue du Mail. — Acte du 8 octobre 1683, revêtu de sa sig. 3 fr. — (Catal. Voisin, 1897, n° 26,913).

841. — Arrêt du 4 avril 1719, rendu en faveur des Officiers de la Maison du Roi touchant le pain béni. (Paris, 1719), in-4° de 4 p. 1 fr. 50.

En faveur de divers officiers du Roi, contre le marguilier de l'église de Chanteloup. — Catal. Voisin, 1898, n° 31,218).

842. CHARONNE. — Henriette de Lorraine, fille du duc d'Elbeuf, abbesse de Notre-Dame de Soissons (1592-1669). — L. a. s. à Mme de Moriché, gouvernante de l'abbesse de Remiremont (Marie-Anne de Lorraine, fille du duc Nicolas-François), à Charonne; déc. 1657, 1 p. in-4°. Trouée. 15 fr.

Intéressante lettre. Elle désire, avec l'assentiment d'Anne d'Autriche et du cardinal Mazarin, que sa nièce, l'abbesse de Remiremont, revienne en son abbaye ; cependant « Charonne et un bau lieu l'été et la presance de mademoysel d'Alanson le rand agreable en tou tan et la bone conversation de Me de Charone. » — (*Revue des Autogr.*, n° 201).

843. — Mémoire pour François-Michel Grégoire, curé de la paroisse de Saint-Germain de Charonne lès Paris, *Paris*, 1752, in-4° de 28 p. suivi de *Pièces justificatives* formant 21 p. 3 fr.

Procès intéressant. Le curé de Charonne, par suite d'intrigues locales parfaitement détaillées dans son Mémoire, avait été exilé à Senlis par lettre de cachet. — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,649).

844. CHARS. — Album de souvenirs en tous genres relatifs au village de Chars, ancienne baronnie du Vexin français, consistant

en gravures, estampes, portraits, dessins, plans, photographies, chartes et documents manuscrits, etc., etc. — Environ 200 pièces fixées, et formant un vol. in-fol. rel. en parchemin. 50 fr.

Cette collection unique et qu'il serait impossible de faire aujourd'hui, a été rassemblée par un habitant de Chars, M. le docteur Bonnejoy, mort récemment. Il avait mis vingt ans à la former, et il a dessiné ou gravé lui-même des vues de l'église de Chars, du château et du village. Il serait à désirer que cet Album, intéressant au point de vue historique et topographique, entrât dans quelque collection locale. — (Catal. Voisin, 1897, n° 24,300).

845. CHATEAUFORT. — 10 pièces, 1707-1715, 14 p. in-4° et in-8°. 25 fr.

16 *nov.* 1707. Copie de l'époque de la lettre de Pontchartrain à d'Argenson pour faire arrêter et mener à la Bastille Le Noir de Saint-Claude, économe de Port-Royal (mort en 1742).— 21 *nov.* 1707. Let. sig. de *Pontchartrain* à Saint-Mars, gouverneur de la Bastille. Ordre de laisser passer le lieutenant de police d'Argenson et le commissaire au Châtelet Duval, interroger Lebrun-Desmarettes et Le Noir de Saint-Claude. — *Nov.* 1707. Copie du premier interrogatoire de Le Noir de Saint-Claude. — 25 *nov.* 1707. Copie d'une lettre où on avertissait Le Noir des rapports de Massillon avec l'évêque de Grenoble Ennemond de Montmartin. — L. a. s. du frère de Le Noir lui offrant des secours. — 5 l. a. s. de *Le Noir de Saint-Claude.* Demande de papiers qui lui avaient été enlevés ; remise de ses papiers par d'Argenson ; détails sur le legs universel fait à Le Noir par le curé de Magny-Lessart, près Châteaufort (Seine-et-Oise). — (*Revue des Autogr.*, n° 197).

846. CHATENAY. — Mémoire pour Claude Levier, officier du roi, et autres laboureurs et fermiers de Louvres en Parisis et Châtenay. Contre Félix Lallemant de Nantouillet, fermier général, seigneur de Marly-la-Ville, Puiseux et autres lieux. (*Paris*, 1761, in-4° de 16 p. 2 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1898, n° 29,931).

847. CHATILLON-SUR-MARNE. — Pièce sig. sur vélin de *Georges Scarron;* Paris, 18 septembre 1621, 1 p. in-8° obl. 6 fr.

Quittance dudit Georges Scarron à Jean Barillon, seigneur de Mansy, conseiller au Parlement de Paris, de 1.126 l. 9 s. 4 d. à cause de la vente du bois du prieuré Notre-Dame de Châtillon-sur-Marne, en la forêt de Ris (Seine-et-Oise, c. de Corbeil). — (*Revue des Autogr.*, n° 210).

CHAUMONT : voir *infrà*, SÉRIFONTAINE.

848. CHAUMONTEL. — Pièce originale sur vélin ; Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 13 novembre 1456, 1 p. in-4° obl. 8 fr.

Acte passé par devant le garde du scel du tabellionnage, Didier de Chastillon ; procuration de Jean Larmet, prêtre, curé de Châtillon, à Vaulcherin Tarbay, pour renoncer à une chapellenie sise en l'église de Chaumontel, entre les mains du collateur, Girard de Séraucourt. — (*Revue des Autogr.*, n° 216).

849. CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES. — Arrêt du 28 avril 1780, portant règlement pour l'administration des revenus de la fabrique

de la paroisse de Chennevières-lès-Louvres. *(Paris*, 1780) in-4° de 4 p. 2 fr. — (Catal. Voisin, 1899, n° 33,175).

850. CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE. — Pièce originale sur vélin; Paris, 5 janvier 1530 (1531); in-fol. 8 fr.

Sentence du prévôt de Paris, Jean de Labarre, comte d'Etampes, maintenant à Jacques Cordellier, écuyer, le titre de seigneur de Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise, canton de Boissy-Saint-Léger), contre Martin Grudele, seigneur du fief de l'Orangerie. — *(Revue des Autogr.*, n° 193).

851. CHOISY-LE-ROI. — Arrêts et lettres-patentes du 2 août 1769, portant établissement au bourg de Choisi, d'un marché et de deux foires franches annuelles. *(Paris*, 1771). in-4° de 27 p. 3 fr.

Curieux détails pour l'histoire de Choisy-le-Roy. Cette pièce est suivie d'une autre de 6 pages contenant la *sentance de police du bailliage royal de Choisy le-Roi, du 27 avril 1771*, homologuant les arrêts et lettres-patentes ci-dessus. — (Catal. Voisin. 1897, n° 25,162).

852. — Rouget de l'Isle. — L. a. s. de ses initiales; Choisy-le-Roi, 17 avril 1831, 1 p. in-8°. 15 fr.

Il l'entretient de sa situation financière qui est loin d'être satisfaisante et d'une affaire qui ne le laisse dormir ni jour ni nuit. « Je suis au désespoir. Quelle chienne de vie! — *(Revue des Autogr.*, n° 227).

853. — Pierre Genty de Bussy, intendant militaire et député, né à Choisy-le-Roy, m. en 1867. — 12 lettres autographes signées (1830-1832), 14 pages in-8°. 5 fr. — (Cat. Voisin, 1899, n° 32,511).

854. — Deux procès (minutes ou copies) dressés en l'an III et l'an IV, par Pierre Gaugé, architecte à Villejuif, expert chargé par la régie nationale, de procéder à l'estimation et désignation des bâtiments, parc et dépendances du domaine de Choisy. — Ensemble 2 cahiers manuscrits formant 38 pages in-fol. 15 fr.

Documents fort curieux, donnant une description exacte et détaillée de ce qu'était ce magnifique château, détruit pendant la Révolution. On y voit la désignation de l'appartement de M^es^ Elisabeth, etc. Ces manuscrits seraient précieux à consulter pour l'histoire. — (Catal. Voisin, 1897, n° 26,540).

855. CONFLANS-SAINTE-HONORINE. — Arrêt du 12 août 1750, qui maintient le comte de Tavannes dans le droit de péage sur la Seine, au lieu de Conflans-Sainte-Honorine. *(Paris*, 1758), in-4° de 2 p. 1 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1897, n° 26,668).

856. — Pièce sig. sur vélin du duc Adrien Maurice de Noailles, maréchal de France; Versailles, 15 juillet 1737, 1 p. in-fol. obl. fr.

Nomination en sa qualité de capitaine des chasses de St-Germain-en-Laye, de Nicolas Guillaume, comme garde à pied des plaisirs du Roy dans toute l'étendue de lad. capitainerie de St-Germain à la résidence dudit Conflans-

Ste-Honorine... « luy donnant pouvoir de saisir et arrester, mesme emprisonner toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient qui seront trouvées chassant, se saisir de leurs fusils, arquebuses, chiens et panneaux. — *(Revue des Autogr.*, n° 224).

857. Corbeil. — J.-B. Beaufort de Thorigny, général de la République, qui défit les Vendéens sous Granville, (1761-1825). — 3 l. a. s. au général Quantin ; quartier général d'Ostende, novembre 1796, 4 p. in-fol. vig. Lettres militaires. 12 fr. — *Revue des Autogr.*, n° 217).

858. — Mgr. Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, député aux Etats généraux (1728-1811). — Let. sig. à M. Seguin, abbé de Saint-Spire ; Paris, 15 oct. 1787, 1 p. in-4°. 6 fr.

Relative à l'église de Saint-Spire à Corbeil. — *(Revue des Autogr.*, n° 224).

859. Croisy. — Paul Déroulède, l'auteur des *Chanls du Soldat*, né en 1846. — L. a. s. ; Croissy-sur-Seine, 1881, 1 p. in-8°. — *(Revue des Autogr.*, n° 174).

860. Crosne. — Lenoir, lieutenant de police, hibliothécaire du roi (1732-1807). — L. a. s. ; Paris, 27 avril 1806, 1 p. in-4°. 4 fr.

Relative à une pétition remise à l'Empereur afin d'obtenir la levée de sa surveillance et de faire renouveler son passeport pour aller de Paris à Crosne. « Je présume que je n'aurais plus à sortir du département dans lequel se trouve la commune de Crosne. » — *(Revue des Autogr.*, n° 226).

861. Dannemois. — Lettres du roi Louis XII, données à Paris, le 4 mai 1501, mandant à ses gens de la caur des comptes à Paris, et au bailli de Melun, que Antoine de Melun a fait acte de foy et hommage dont il était tenu envers le roi, à cause de sa femme, pour raison de la moitié de la terre et seigneurie de *Dannemois*, tenue et mouvant de nous à cause de notre chastel dudit Melun. — Document original sur parchemin. 8 fr. — (Catal. Voisin, 1898, n° 29,052).

862. Domont. *(Voir nos 383 et 384)*. — Pièce sig. sur vélin de Philippe, baron de Montmorency, seigneur de Montigny, 1507, 1 p. in-4° obl. 8 fr.

Constitution du procureur par le baron de Montmorency pour recevoir la foi et hommage d'André Descasses, avocat aux requêtes de l'hôtel, à cause du fief de Cepoy, en la seigneurerie de Domont. — *(Revue des Autogr.*, n° 219).

863. — Pièce signée sur vélin, par Charles d'O, seigneur châtelain de Franconville et de Bailleul, 8 oct. 1560, in-4° obl. 6 fr.

Déclaration de foi et hommage à Antoine de Champluysant, écuyer, seigneur de Domont pour une terre sise au lieu dit l'Espinette, sous Bouffémont. — *(Revue des Autogr.*, n° 197).

864. DOURDAN. — Viennet, de l'Académie française (1777-1868). — L. a. s. à Jacques Laffitte ; val Saint-Germain, près Dourdan, 22 novembre 1828, 1/2 p. in-8°. — *(Revue des Autogr.*, n° 208).

865. — 2 l. a. s. du marquis de Verteillac a son père, à Dourdan ; 1773, 6 p. in-4°, cachet à ses armes. 15 fr.

Il lui donne son avis sur la manière de célébrer la naissance du duc de Valois (Louis-Philippe, né le 6 octobre 1773) ; il lui conseille de faire allumer quelques lampions et tirer quelques fusées ; les journaux répèteront qu'il a fait tirer un feu d'artifice ; « ces sortes de détails sont toujours beaux sur le papier, où l'on convertit une fusée en feu d'artifice et une chandelle en illumination ». Il parle aussi de Mlle de Simiane, de la princesse de Rochefort, de Mme de Saint-Gilles. — *(Revue des Autogr.*, n° 142).

866. — Mlle de la Briche, comtesse Molé, femme de lettres, m. en 1845 (elle avait épousé le comte Molé en 1798). 20 lettres autographes signées au comte de Pastoret (1816-1825) ; 33 p. in-12 et in-8°. 15 fr.

Correspondance intéressante, toute intime et littéraire. Plusieurs de ces lettres sont datées du château du Marais (canton de Dourdan), et il y est fréquemment question des représentations données sur le théâtre de ce château par la société de Mme Molé. La correspondance de cette femme d'esprit est d'une lecture fort agréable. — (Catal. Voisin, 1899, n° 32,539).

867. DRAVEIL. — Jean le Bon, roi de France, alors duc de Normandie et Guyenne, comte de Poitiers, d'Anjou et du Maine. — Pièce sur vélin ; le Vivier-en-Brie, février 1346 (1347) ; in-4° obl.

Lettres-patentes adressées à Marguerite de la Noe, veuve de Sagon de la Noe, écuyer de cuisine du roi Philippe VI, pour l'amortissement, en faveur de l'église qu'elle choisira, de terres et prés sis à Champrouvre-Bacelin (*Champrosay, com. de Draveil*). — *(Revue des Autogr.*, n° 174).

868. — Pièce sur vélin ; 11 février 1489 (1490), in-fol. obl. 6 fr.

Prise à bail par Simon Chantereau, demeurant à Serbonnes-en-Brie (Yonne), de maisons et terres appartenant aux religieuses de Saint-Louis de Poissy et sises à Draveil. — *(Revue des Autogr.*, n° 207.

869. ÉCOUEN. — 15 lettres signées de Lacépède, grand chancelier de la Légion d'Honneur, adressées de 1808 à 1812, à Mlle Mélanie de Boileau (femme de lettres, née à Abbeville, vers 1772). 8 fr.

Mlle Boileau sollicitait un emploi dans la Maison de la Légion-d'Honneur, à Ecouen ; c'est l'objet de ses lettres au grand chancelier. Elle y fut admise en 1811, et s'occupa dès lors de la composition d'ouvrages classiques destinés aux élèves d'Ecouen. — (Catal. Voisin, 1897, n° 24,703).

870. — Madame Genet Campan, lectrice de Marie-Antoinette, auteur de *Mémoires*, sur cette princesse, directrice de la maison d'Ecouen, née en 1752, morte en 1822. — Pièce sig. St-Germain, an IV, 1 p. in-4°. Belle pièce. 5 fr. *(Revue des Autogr.*, n° 224).

871. — Mme Campan. — L. a. s. à une dame; 13 août 1814, 4 p. in-4°. 20 fr.

Superbe lettre sur les désastres qui ont atteint l'établissement d'Ecouen, dont elle était directrice. Elle parle longuement des bontés de la reine Marie-Antoinette à son égard et des services qu'elle avait rendus à la famille royale pendant la Révolution. — (*Revue des Autogr.*, n° 197).

872. — Album in-fol. élégamment relié, contenant :

I. Quatre portraits de Mme Campan.

II. Une notice biographique manuscrite.

III. Une notice biographique imprimée.

IV. Carte de contentement (dessinée par Mme T. B. de Balzac) délivrée par Mme Campan, à Mlle Biaunié « première à l'ordre ».

V. 21 lettres autogr. signées, ou signées de Mme Campan, plus une quittance signée (an VIII-1821), formant 45 p. in-4° et in-fol.

VI. Lettres du beau-père de Mme Campan, secrétaire du cabinet de Marie-Antoinette, qui fut mêlé à l'affaire du Collier; il était originaire de la vallée de Campan dans les Pyrénées, il s'appelait en réalité Berthollet et était parent du chimiste de ce nom.

6 lettres ou quittances aut. sig., 1779 à 1789, 7 p. in-8° et in-4°. — Elles visent les compagnies d'assurances sur les navires, la loge du comte d'Artois au théâtre de Versailles, des étoffes pour la suite de Marie-Antoinette, etc. 300 fr.

(16 août 1800). — Recommandation pour Mademoiselle Caroline Edes et Mademoiselle de Beaumont.

(25 août 1803). — A M. de Mackau, au sujet de la représentation d'Esther à Ecouen (Mme Campan voulait imiter Mme de Maintenon).

(23 mars 1807). — Allusion aux bienfaits de la reine Hortense (lettre à Mlle Cochelet).

(29 septembre 1807). — (A la même). — « Mandez-moi si des chaises à porteur, telles qu'il y en avoit à Versailles, sont établies aux pieds des grands escaliers (de Fontainebleau). Cela étoit bien utile. » Il faut que la reine Hortense aide M. de Lacépède à rédiger le règlement d'Ecouen.

Dans les lettres suivantes, il est encore parlé de la reine Hortense, d'un lustre donné par elle à Mme Campan, de pièces de théâtres composées par Madame Campan, de M. de Talleyrand.

(13 septembre 1813). — (A la même). Au sujet de brouilles entre la reine Catherine, princesse de Wurtemberg et le roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte; elle espère ses soins et son empressement dissiper le chagrin de la reine; « nous n'en reparlerons que pour empêcher les douloureux souvenirs ou les balancer par la résignation ». — « Elle ne se plaint point de la lettre reçue à 3 heures de la nuit et qui pouvait la tuer. Elle ne vous l'attribue pas; elle sait que le ministre était lui-même troublé, mais lire cela au clair de sa bougie de nuit!... »

Quelques-unes des lettres suivantes sont postérieures à la Restauration; Mme Campan, retirée à Mantes, parle surtout de sa santé et de celle de son fils; d'autres missives se rapportent à l'administration d'Ecouen (maison impériale Napoléon); Ecouen, 26 mai 1811; Au grand chancelier de la Légion

d'honneur. — Pour exciter les grandes élèves à la couture du linge, elle a promis un dîner à « toutes celles qui auroient fait trois chemises ou deux chemises et deux jupons. » Elle a obtenu ainsi 18 douzaines de chemises et 50 jupons ; la reine Hortense, en manière de satisfaction, a envoyé 10 mannes de pâtisserie pour ce dîner. *Revue des Autogr.*, n° 221).

873. — Edouard Frère, peintre de genre (1819-1886. L. a. s. ; Ecouen, 1856, 1 p. in-8°. Curieuse. 6 fr. — *Revue des Autogr.*, n° 225).

874. Enghien. — Ch. Combaud, baron d'Auteuil, gouverneur du duc d'Enghien, dont Tallemant des Réaux fait un curieux portrait dans ses *Historiettes*, mort en 1670. — L. a. s. à Chavigny ; Montrond (18 avril 1651), 3 p. in-4°. 25 fr.

Belle et intéressante lettre. Son élève, le duc d'Enghien (Henri-Jules de Bourbon fils du grand Condé), est revenu à la santé ; il a reçu la visite d'un lieutenant des gardes du duc de Bouillon. « Il est tout à fait hors de hazard, hors de fièvre mesmes, et il ne demande plus qu'à manger et à jouer. » Il est « sans flatterie, la merveille des enfans bien plus avancez que luy : et joly comme estoit le petit M. d'Argelès. » Il lui a appris les obligations que sa mère, Clémence de Maillé-Brézé, avait envers Mme de Bouthillier, mère de Chavigny ; les princes se sont raccommodés avec la reine Anne d'Autriche ; il félicite Chavigny de son retour en grâce et lui demande de le recommander au prince de Condé. — (*Revue des Autogr.*, n° 139).

875. — Rapport fait par MM. les Commissaires nommés par la Faculté de Médecine pour l'examen des Eaux d'Enghien. (*Paris*, 1785), in-12, 24 pp., br. 1 fr. 50. — (Catal. Dumont, n° 82).

876. Ermenonville. — Ermenonville ancien et moderne, par E. Lemarié. Dammartin, 1897, petit in-12, fig. br. 1 fr. 50.

Rempli de détails intéressants sur les anciens seigneurs d'Ermenonville. — Ermenonville au XVIIIe siècle. — Séjour de J.-J. Rousseau. — Ermenonville moderne. — (Catal. Voisin, 1897, n° 26,357).

877. Estouches. — 2 Mémoires judiciaires publiés en 1755. Pour le comte et la comtesse de Selve, seigneur et dame de Villiers. Contre le marquis de Selve, seigneur d'Audeville, et autres. — Ensemble 2 pièces in-fol. formant 24 p. 3 fr.

Procès relatif à la Terre et Seigneurie d'Étouches. — (Catal. Voisin, 1898, n° 30,269).

878. Etampes. — Notice hist. sur le château féodal d'Étampes. *Paris et Étampes*, 1867, in-8°, fig. et plan, br. n. c. 3 fr. — Catal. Dumont, n° 82).

879. — Léon Marquis. — Notice hist. sur le château d'Étampes. *Etampes*, 1885, petit in-8°, fig., br. n. c. 1 fr. 50. — (Cat. Dumont, n° 82).

880. — Max. Legrand. — L'Église Saint-Martin d'Étampes et ses pierres tombales. *Orléans*, 1892, in-8°, 1 eau forte, br. n. c. 2 fr. — (Catal. Dumont, n° 82).

881. — Anthyme Saint-Paul. — Notre-Dame d'Étampes. *Paris*, 1884, in-4°, 15 pages, 3 pl., br. 2 fr. — (Catal. Dumont, n° 82).

882. — L'abbé Alliot. — Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes. *Paris*, 1888, 1 vol. in-8°, br. 5 fr. — (Catal. Dumont, n° 82).

883. — L. Legrand. — La chapelle et la fontaine de Saint-Symphorien à Étampes. *Étampes*, 1896, in-8°, 8 p. br. 1 fr. — (Catal. Dumont, n° 82).

884. — 22 actes et pièces sur parchemin, datées de 1560 à 1574. 15 fr.

Tous ces contrats sont relatifs à de nombreux achats de terres, faits par Denis Pinchon, curé de Saint-Gilles d'Etampes ; lesdits biens situés à Bonvilliers. — (Catal. Voisin, 1867, n° 23,082).

885. — Le Guerre d'Estampes en 1652, par René Hémard, relation inédite annotée et publiée par Paul Pinson. *Paris*, 1884, br. in-8° de 36 p. 2 fr.

Tiré à 100 exemplaires. — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,869).

886. — Certificat délivré par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, le 6 mars 1709, constatant que Jeanne Martinet, femme de François Legrain, huissier royal à Étampes, a fait l'apprentissage de sage-femme audit Hôtel-Dieu pendant trois mois. Au dos se trouve un certificat délivré par la maîtresse sage-femme dudit Hôtel-Dieu. — Document original sur parch., avec signature et cachet *(curieux)*. 3 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1896, n° 22,753).

887. — Un excentrique au XVIII[e] siècle. — Étude biographique sur l'abbé Desforges, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Croix d'Étampes (1723-1792), d'après les documents inédits, dont une lettre reproduite en fac-simile. *Étampes*, 1897, in-12, titre rouge et noir, broché non coupé. 8 fr.

Tiré à 50 exemplaires numérotés dont 5 sur papier Wathman et 45 sur vergé ancien. Exemplaire sur papier vergé.

L'abbé Desforges est connu par un ouvrage très rare sur le mariage des prêtres qui le fit mettre à la Bastille, et par l'invention de la gondole volante avec laquelle il faillit se tuer. — (Catal. Voisin, 1898. n° 28,870).

888. — Arrest du Parlement portant règlement pour le Collège d'Étampes et les maîtres de pension de ladite ville. *Paris*, 1770, in-4°, 12 pages. — (Catal. Dumont, n° 82).

889. — Arrest du Parlement portant homologation d'une sentence du siège de police d'Étampes, concernant l'ordre et la tranquilité publiques. *Paris*, 1780, in-4°, 19 pages. 2 fr. — (Catal. Dumont, n° 82).

890. — Vieux souvenir Étampois. — Le journal d'une bonne femme d'Étampes pendant la Révolution (publié par M. Legrand). *Étampes*, 1895, br. in-12 de 23 p. *(curieuse)*. 1 fr. 25. — (Catal. Voisin, 1898, n° 30,383).

891. — Loi relative au maire d'Étampes, donnée à Paris, le 21 Mars 1792. *Paris*, 1792, in-4° de 3 p. — Loi qui ordonne une cérémonie nationale pour honorer la mémoire du maire d'Étampes. *Paris*, 1792, in-4° de 3 p. — Ensemble 2 pièces. 2 fr. — (Catal. Voisin, 1899, n° 32,284).

892. — Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, célèbre naturaliste, né à Étampes (1772-1844). — L. a. s. à son ami, le naturaliste Doyère, 25 septembre 1835, 5 p. pl. petit in-4° *(curieuse)*. 8 fr.

Lettre fort intéressante. Geoffroy Saint-Hilaire se plaint amèrement de son gendre et de sa conduite scandaleuse à son égard. « *Je suis le père le plus infortuné, il nous tuera tous, sa femme d'abord...* » — (Cat. Voisin, 1899, n° 32,852).

893. — Geoffroy Saint-Hilaire. — L. a. s. à Buloz, le directeur de la *Revue des Deux-Mondes*. *Paris*, 6 octobre 1835 ; 2 p. 1/2 in-8° *(très intéressante)*. 8 fr.

Superbe lettre scientifique ; il propose à Buloz un travail pour la *Revue*, et lui en explique la composition. Il parle, en passant, de son excellent ami Alfred de Musset. — On y a joint une notice de Dubois (d'Amiens) sur les travaux de Geoffroy Saint-Hilaire. — Catal. Voisin, 1898, n° 30116).

894. — Statue de Geoffroy-Saint-Hilaire à Étampes. (Inauguration, discours, pièces justificatives). *Paris*, 1857, in-4°, br. 2 fr. 50. — (Catal. Dumont, n° 82).

895. — Abel Dufresne, littérateur et moraliste, né à Estampes en 1788, mort en 1862. — L. a. s. à son ami Villemain. *Paris*, 13 juin 1859 ; 2 pag. in-8°. 3 f.

Lettre humoristique sur le changement du goût littéraire. — (Catal. Voisin, 1899, n° 29,406).

896. — Louise Abbema, célèbre femme peintre contemporaine, née à Étampes en 1855. — Pièce aut. sig. en tête (1887), 5 p. 1/4 in-18. Papier avec sa devise : *Je veux*. 8 fr.

Curieuse pièce. C'est sa biographie écrite par elle-même et la liste de ses œuvres. On remarque parmi ses portraits ceux de Sarah Bernhardt, Jeanne Samary, M^me^ Doche, Madeleine Brohan, le prince de Galles, etc. — *(Revue des Autog.* n° 194).

897. — Géo. Lecocq. — Louise Abbema, peintre et sculpteur. *Paris*, 1879, in-8°, 1 pl. br. 1 fr. 50. — (Cat. Voisin, 1899, n° 29,406).

898. L'Étang-la-Ville. — Copie notariée (de 1636) de l'acte de vente faite en 1595, par Denis de Palluau, seigneur dudit lieu, à Louis Gompaing, notaire et secrétaire du roi, de la terre et seigneurie de Lestang, près Saint-Cloud, ses appartenances et dépendances. Document manuscrit formant 32 pages. 6 fr. — (Catal. Voisin, 1899, n° 32,141).

899. Étiolles. — Nicolas, comte de Kisseleff, célèbre diplomate russe, ambassaneur en France (1800-1869). — L. a. s., en français, à la comtesse... ; Paris, 26 sept. 1860, 1 p. 1/2 in-8°. 5 fr.

Belle lettre où il exprime son regret de n'avoir pu aller la voir à Étiolles. — (*Revue des Autogr.*, n° 151).

900. Étréchy. — Léon Marquis. — Étréchy et les fiefs environnants. *Étampes*, 1896, in-8°, br. 1 fr. 50. — (Catal. Dumont, n° 82).

901. Évry-Petit-Bourg. — La reine Marie Leczinska, femme de Louis XV. — L. a. s. ; 12 sept. 1726, 1 p. in-4°, cachets à ses armes avec soies. *(Rare).* 130 fr.

Très belle lettre où elle parle d'une excursion qu'elle doit faire à Petit-Bourg; elle désirerait connaître les intentions du Roi : Doit-elle « manger avec les dames ou toute seule ? » — (*Revue des Autogr.*, n° 211).

902. — Mémoire pour la veuve Jonnard. Contre le marquis d'Évry, et contre M. de la Tour, 1er Président au Parlement d'Aix. *(Paris*, 1784), in-4° de 20 p. 2 fr. — Cat. Voisin, 1899, n° 31,917).

903. — Victor Hugo. — L. a. s. (1849) ; 1 p. in-4°. 10 fr.

Belle lettre où il exprime ses regrets de n'avoir pu aller au Petit-Bourg. « Hélas ! j'aurais eu une journée heureuse à votre charmant et beau Petit-Bourg, et je n'ai pas le temps d'être heureux. » — (*Revue des Autogr.*, n° 177).

904. Ferté-Alais (La). — Histoire de Notre-Dame de Villiers, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Sens, près La Ferté-Alais (Seine-et-Oise) (1220-1669) par le R. P. D. Basile Fleureau, religieux barnabite, publié pour la première fois avec des notes et pièces justificatives. *Fontainebleau*, 1893, in-8° br. 8 fr.

Tirés à 30 exemplaires numérotés et non mis dans le commerce. Ouvrage rare. — (Catal. Voisin, 1899, n° 29,593).

905. — Promenade à La Ferté-Alais et aux environs, avec notes historiques et archéologiques par Léon Marquis. *Paris*, 1884, br. in-18 de 39 p. plan. 1 fr. 25. — Cat. Voisin, 1898, n° 30,273),

906. FLEXANVILLE. — 3 Mémoires judiciaires publiés de part et d'autre dans la cause : Entre Robert Du Duc Richard, seigneur de Lommoye, Flexanville et autres lieux, Et divers héritiers de Franç.-Louis Du Duc Richard, seigneur de Flexanville. *(Paris, 1752).* Ensemble 3 pièces in-fol. formant 58 p. 3 fr.

Procès relatif à la terre et seigneurie de Flexanville. — (Catal. Voisin, 1897, n° 27,818).

907. FONTENAY-EN-VEXIN. *(Voir n° 413).* — L'abbé de Chaulieu, poète du XVII^e^ siècle, l'Anacréon de son temps. Pièces de vers aut., 1 p. in-16. 20 fr.

Curieuse pièce. Invitation à dîner dont voici le texte :

Nostre feal et bien amé cochon,
Estes prié ce soir d'assister à huit heures
A la deffaite d'un dindon,
Arrivé gros et gras des fertiles demeures
Ou l'exploit à la main Caen revoit tous les ans
Courir chés le bailli ses fidelles normans.
Ce jourd'hui 10 de février,
Jour peu fameux dans le kalendrier.

(Revue des Autogr., n° 140).

908. — Let. aut. (à la duchesse de Bouillon), 4 p. in-4°. 25 fr.

Piquante épître où il mande que s'il est assez fort pour faire des vers, il est assez sage pour les cacher et très souvent les brûler. « Croiés-vous que Madame de Gouvernet eut un grand plaisir à monstrer son fils. Mes malheureux enfants ne sont pas peut-estre mieus faits que lui ; ils sont bossus, très souvent boiteux : pourquoi les monstrerai-je?... » — *(Revue des Autogr.,* n° 222).

909. — L'abbé François Courtin, poète distingué, abbé du *Mont Saint Quentin*, ami de J.-B. Rousseau, de Voltaire et de La Fare (1659-1739). — Let. aut. en vers à l'abbé de Chaulieu ; 29 juillet 1701. 2 p. 1/2 in-4°, cachet à ses armes. 30 fr.

Spirituelle lettre où, après deux mois d'absence, il l'engage à revenir auprès de ses amis :

Quand à moy, gentil seigneur,
Malgré ta boufonnerie
Tu verras ton serviteur
Embrasser de très bon cœur
Ta normande seigneurie. *(Revue des Autogr.,* n° 139).

910. FONTENAY-AUX-ROSES. — Etat des meubles et effets d'une maison sise à Fontenay-aux-Roses, appartenant à M. l'abbé *Chahau*, dressé en 1773. — Document manuscrit formant 6 p in-fol. 3 fr. — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,371).

911. FOURQUEUX. — La marquise de Fourqueux. — 2 let. aut. au comte de Milly, savant chimiste (1787). 6 p. in-8° et in-4°. 6 fr.

Correspondance intéressante. Sur une de ces épîtres, on lit la curieuse note suivante, d'une écriture du temps : « Lettre de Madame la marquise de Fourqueux, fille du maréchal de Noailles, maîtresse de Louis XV. — (Catal. Voisin, 1898, n° 29,767).

912. FRANCONVILLE. — Armand Croizette, auteur dramatique, né vers 1766, m. à Versailles en 1841. — Pièce autographe signée, 16 floréal an X ; une page pl. in-4°. 3 fr.

Cession de sa pièce : *Les Aveugles de Franconville.* — (Catal. Voisin, 1898, n° 27,639).

913. FRÉMAINVILLE. — Preuves de noblesse en faveur de la famille de Gars de Frémainville, originaire de Mantes et Meulan. — 8 pièces manuscrites des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, origin. et cop. 15 fr.

Généalogie de la famille de Gars, avec armoiries gravées. — Brevet de maintenue de noblesse, pièce sur parchemin, datée de 1698, signée d'Hozier, avec armoiries peintes en tête. — Permission de changer d'armes, et d'ajouter au nom la particule *de*. (*Curieuse pièce*). — (Catal. Voisin, 1899, n° 33,617).

914. GAMBAIS. — Pièce sur vélin ; Gambais, 19 juin 1495, in-4° obl. 6 fr.

Procuration de Bertran Dupuy, abbé de N.-D. de Grandchamp, ordre de Prémontré, au diocèse de Chartres, à François de Mussay, pour réclamations auprès du vicomte de Gisors. — (*Revue des Autogr.*, n° 207).

915. — Cl.-Ch.-Fr. de L'Averdy, contrôleur général des finances sous Louis XV, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions, né en 1723, décapité en 1793. — 17 let. ou pièces aut. dont une sig. ; 1773-1783, 17 p. in-8°. — On a joint une l. a. s. de M^me^ de *L'Averdy*, née de *la Briffe-Gambais*. 1 p. in-4°. 30 fr.

Intéressante correspondance avec le procureur Blanchet et l'avocat au conseil Thacussiot, au sujet de procès pendants, à cause de sa terre de Gambais, avec Chevrier, la comtesse de la Briffe, etc. — (*Revue des Autogr.*, n° 196).

916. — Lettres-patentes du roi Louis XVI, datées de 1776, portant confirmation d'érection en marquisat, de la châtellenie et seigneurie de Gambais, en faveur de Charles-François de Laverdy, ministre d'État (m. sur l'échafaud en 1793). — Document original sur parchemin avec signature. 6 fr. — (Catal. Voisin, 1899, n° 31,796).

917. GARGENVILLE. — Jean Héroard, sieur de Vaulgrigneuse, anatomiste, médecin de Louis XIII, né à Montpellier, mort au siège de La Rochelle en 1627. — Pièce sig. sur vélin ; 1594, in-4° obl. On a joint une lettre sur vélin concernant sa veuve ; 1630, 1 p. 1/2 in-fol., trouée. 5 fr. — (*Revue des Autogr.*, 1899, n° 177).

918. GARGES. — Note pour M^me^ la marquise d'Anglade. Contre le sieur Dumont. *Paris*, 1825, in-4° de 10 p. texte autogr. 1 fr. 50

Procès au sujet de propriétés situées à Garges. — (Catal. Voisin, ,n° 29,118).

919. GISORS. — Pièce originale sur vélin ; Gisors, 7 octobre 1391 ; in-4° obl. 8 fr.

Quittance de Jean Le Mengnien, boulanger de Gisors, au vicomte de ce lieu,

Guillaume Lemaire, de la somme de 24 sous parisis « pour avoir livré pain à Estienne de Trofenoy, prisonnier à Gisors, en cas criminel », du 30 juin au 10 septembre 1391. — (*Revue des Autogr.*, n° 214).

920. — Pièce originale ; Nantouillet, 15 avril 1528, 1 p. in-8° obl., froissée. 5 fr.

Mandement de François Ier à ses gens des comptes et au bailli de Gisors, les informant que Jean Le Sénéchal, au nom de Louis de Roncherolles, baron d'Heuqueville et Pont-Saint-Pierre, a prêté foi et hommage pour la seigneurie de Maurepas (Somme, c. de Combles), dépendante du roi à cause du château de la Hôve ; la dite terre appartient audit baron par sa femme Marguerite de Guisencourt (Somme, c. de Poix). — (*Revue des Autogr.*, n° 180).

921. Gonesse. — Lettres patentes du Roi qui ordonnent qu'il sera posé des bornes autour du domaine et de la châtellenie de Gonesse. — Paris, 1752, in-4° de 11 p. 1 fr. 50. — (Cat. Dumont, n° 82).

922. Gournay-en-Bray. — Jean-Marie-Étienne-Léopold, baron de Stabenrath, brave général de la République et de l'Empire, qui se distingua aux batailles de Marengo, d'Ulm et d'Iéna ; né à Gournay-en-Bray en 1770. — L. a. s. au duc de Feltre ; Rouen, 29 juin 1810, 1 p. in-fol. 5 fr. — (*Revue des Autogr.*, n° 228).

923. Goussainville. — Jean Nicolay, chevalier, seigneur de Goussainville, premier président de la Chambre des Comptes. — Pièce sig., Paris, 4 août 1603, 2 p. in-fol. 8 fr.

Quittance du capital d'une rente sur l'hôtel de ville, ayant appartenu au président de la chambre des comptes. Antoine Nicolay, et transportée sur la tête d'Hélie du Tillet, seigneur de Goix, maître d'hôtel ordinaire du roi Henri IV. — (*Revue des Autogr.*, n° 222).

924. — Arrêt du 5 février 1777, portant règlement pour l'administration de l'Œuvre et Fabrique de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Goussainville ; *Paris* (1777), in-4° de 9 p. 2 fr. — (Catal. Voisin, 1899, n° 33,416).

925. Grosbois. — J.-B.-René de Froulay, comte de Tessé, maréchal de France, défenseur de Mantoue en 1702, né en 1651, mort près de Grosbois en 1725. — Pièce sig. ; 25 avril 1709, 1 p. in-fol. 6 fr. — (*Revue des Autogr.*, n° 195).

926. Groslay. — Acte notarié du 12 juillet 1709, constatant l'acte de foi et hommage rendu par damoiselle Anne Laisné à René Marillac, seigneur d'Attichy, le Petit Groslay et autres lieux, à raison d'un fief relevant de la seigneurie du Petit Groslay (près le Bourget). — Expédition sur parchemin. — (Catal. Voisin, 1899, n° 32,142).

927. — La vie de saint Baudry en abrégé, par M. Robaille, curé de Groslay. *Amiens*, 1792, br. in-8° de 40 p. 2 fr. — (Catal. Voisin, 1897, n° 25,703).

928. HALLINCOURT. — L. a. s. de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, au roi, avec 12 apostilles sig. en marge par Henri III; Paris, 23 janvier 1579, 4 p. pl. in-fol., cachets. 100 fr.

Villeroy parle au roi du voyage de Soffrey de Calignou et de Sansac près du roi de Navarre et de Catherine de Médicis pour la conclusion du Traité de Nérac; il lui demande de payer 400 écus pour le voyage de Sansac; quant à Calignon il n'a pas de quoi s'en retourner. Il l'entretient d'un mémoire imprimé que lui a envoyé l'archevêque de Vienne, Pierre de Villars, de la part de François de Mandelot, gouverneur de Lyon; celui qui l'a reçu mériterait d'être châtié, il demeure au gouvernement de Philibert de la Guiche. Il parle encore de l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, du maréchal de Bellegarde, etc. Le duc de Savoie, d'après le cardinal de Birague, se prépare à envahir le marquisat de Saluces. « Je crains fort qu'il vous arrive de ce costé là quelque deplaisir; ce prince met le nez partout et a intelligence avecques tous ceulx de part et d'autre qui troublent vos affaires. » Il a reçu une dépêche importante d'Espagne. Le duc d'Alençon est aux environs de Malines, à Halle. MM. de Sansac et de Calignon demandent s'ils doivent prendre les ordres du roi. « Vous trouverez aussi une lettre adressante à la royne votre mère, touchant le faict de la dame de la Chastagneraie, dont je parlai dernièrement à votre Majesté. C'est elle qui la poursuit. « L'abbé Gadagne sera dépêché à Rome. Il parle encore de Renaud de Beaune, évêque de Mende, d'une lettre qui doit être envoyée à Rome, etc. En regard du texte de Villeroy le roi a écrit ses observations. — (*Revue des Autogr.*, n° 200).

929. — Henri III. — L. a. s. à Villeroy; La Fère (janvier 1580), 1 p. pl. in-fol. 100 fr.

Belle lettre. Il lui annonce son retour à la santé : « Ma bonne mère m'a fayct écrire pour presser ceulx du conseyl de fournir l'arjant pour le Portugal (au prieur Antoine de Crato, prétendant au trône contre Philippe II) »; il lui parle aussi de son beau-frère le roi de Navarre Henri IV; il espère bientôt reprendre La Fère (qu'avait surpris le prince de Condé, en novembre 1579). — (*Revue des Autogr.*, n° 211)..

930. — Henri IV. — Pièce sig. comme roi de Navarre et gouverneur de Guyenne; Coutras, 14 oct. 1580, 1 p. in-4°, cach., 15 fr.

Passeport délivré à Villeroy, pour venir négocier avec lui et Monsieur (le duc d'Alençon, puis d'Anjou). — Villeroy venait négocier la paix de Fleix qui mit fin à la *Guerre des Amoureux*. — (*Revue des Autogr.*, n° 173).

931. — Henri Ier de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, l'instigateur de la Saint Barthélemy, chef de la Ligue, massacré à Blois par ordre de Henri III en 1588. L. a. s. à Villeroy; septemb. 1582, 3 p. in-fol. cachets bien conservés. *Rare.* 100 fr.

Le prince de Parme (Alexandre Farnèse) a passé le Rhin pour défendre le chapitre et les habitants de Cologne contre l'électeur Gebhart de Truchess. Il va assiéger Neuss en personne et s'emparera peut-être de Cologne; Clervaut et Guitry essayent en vain d'enrôler des reîtres à la foire de Strasbourg; il est sans nouvelles du duc de Saxe; le seigneur de la Verrière négocie un rapprochement entre le roi de Navarre (Henri IV) et la reine d'Angleterre (Elisabeth); les succès du duc d'Alençon (ou d'Anjou) aux Pays-Bas lui font mal augurer des efforts des huguenots allemands. — (*Revue des Autogr.*, n° 217).

932. — Henri III. — Pièce sig. sur vélin, contresig. par Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy ; Saint-Maur-les-Fossés, 28 juin 1586, 1 p. in-8° obl. Quelques mots effacés. 6 fr. — *(Revue des Autogr.*, n° 180).

933. — Catherine de Médicis. — L. a. s. à Villeroy ; Chenonceaux, 12 août 1586, 1 p. pl. in-fol. *Très rare aut. sig.* 200 fr.

Elle désire vivement amener une prolongation de la trêve entre Henri III et le roi de Navarre (Henri IV) ; elle espère que l'abbé Guadagni qui est bien en cour l'aidera. Elle compte sur le chancelier (de Birague) et sur Villeroy pour s'associer à ses efforts. Elle a appris que le roi de Navarre s'avançait à sa rencontre au-delà de Chauvigny. — (*Revue des Autog.* n° 210).

934. — Nic. de Neufville, seigneur de Villeroy, homme d'État et ministre (1542-1617). L. a. s. au duc de Bouillon (H. de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, ambassadeur près d'Élisabeth, reine d'Angleterre) ; Paris, 18 juin 1597, 2 p. in-fol., cachets à ses armes. 40 francs.

Il a vu par la lettre du duc « que vous avez très mauvaise opinion de nous et de noz affaires (surprise d'Amiens par les Espagnols) » ; M. de Rignac déplore l'absence du duc de Bouillon : « Je vous souhaite seullement icy pour nous aider à souffler d'alquemie pour trouver de quoi soudoier l'armée du Roi au siège de la ville d'Amiens, auquel Sa Majesté est toute résolue, à quoy j'ay à tant travaillé que si nostre art ne nous trompe nous aurons assuré un fondz dedans quinse jours pour la paier pour six mois, à raison de cent cinquante mil escuz par mois... Vous cognoissez aussi que le roi n'a aucune envie de composer avec ses ennemys (les Espagnols) pour quereller sa meilleure amye (la reine Elisabeth).

935. — Ch. de Gontaut, duc de Biron, maréchal et grand amiral de France, né en 1562, décapité à la Bastille le 31 juillet 1602. — L. a. s. à M. de Villeroy ; Dijon, 7 mars 1602, 2 p. 3/4 in-4°. *Très rare.* 150 fr.

« Si le roy veust que je l'ayle bientosst trouver, il luy playra commander à mons[r] de Lus s'en revenyr promptement, car je ne puy partyr sans cela e laisser ces provinces (Bourgogne et Bresse) ceulles maintenant que il a bruit de ceste armée qui doit aler en Flandres, laquelle je ne croy cy tost preste que ils en font bruit. » — (*Revue des Autogr.*, n° 135).

936. — Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. — L. a. s. à M. de Villemontée ; Paris, 18 sept. 1610, 1 p. in-fol. 45 fr.

Intéressante lettre au sujet du licenciement de l'armée qui, sous les ordres de la Châtre, avait fait une démonstration militaire vers Clèves et Juliers : « Tenez main au licenciement de l'armée pour le soulagement du peuple et de la bourse du Roy. Nous vous avons escript par M. de Sennetaire que nous prétendons que l'argent du quatrième mois y suffira. » — (*Revue des Autogr.*, n° 141).

937. — Ch. de Neufville, marquis de Villeroy, gouverneur de Pontoise, prévôt de Paris, gouverneur du Lyonnais, ambassadeur à Rome (1572-1642).— Pièce sig., Lyon, 1631, 1 p. in-fol. tach. 8 fr.

Ordre de loger le régiment de Normandie aux faubourgs de Vaize. — (*Revue des Autogr.*, n° 224).

938. — François-Catherine, chevalier de Villeroy, troisième fils du maréchal de Villeroy, ami du duc de Saint-Simon, mort dans la capitane de Malte en attaquant un bâtiment turc en 1700. — Pièce sig. ; Paris, 1696, 1 p. in-4° obl., cachet. — On a joint une pièce sig. de *François Camille de Neufville, marquis d'Alincourt.* Paris, 28 juillet 1724, 1 p. in-4°. 8 fr. — *(Revue des Autogr.*, n° 173).

939. — Marthe-Marguerite *de Villette*, marquise de Caylus, nièce de M^me^ de Maintenon, qui l'enleva à sa famille pour la convertir, et pour qui Racine composa le prologue d'*Esther*, auteur de *Souvenirs.* — Let. aut. à M^lle^ d'Aumale (secrétaire de Madame de Maintenon), à Abbeville ; (1725), 2 p. in-8°. 50 fr.

Elle la félicite de « gouster une vie douce en famille à la campagne ». Elle espère la revoir lorsqu'elle sera de retour à Paris : « En attendant ce beau temps, je parle quelque fois de vous, Mademoiselle, avec M. le mareschal de Villeroy qui se porte tres bien et soutient tres bien la vie de Paris sans songer à la Cour ; il est tres bon et util de l'oublier, sur tout celle que nous avons perdu. » — *(Revue des Autogr.*, n° 135).

940. HARDRICOURT. — Actes notariés et divers, datés de 161[illegible] à 1703, relatifs à des ventes de biens situés au village d'Hardricourt. — Ensemble 14 pièces sur papier et parchemin. 5 fr. — (Cat. Voisin, 1899, n° 32,136).

941. HODENC. — Léonor d'*Orléans*, duc de Longueville, gouverneur de Picardie (1540-1573). — Let. sig., avec la souscript. aut., au comte Rhingrave (J.-Ph. de Salm), à Bréda ; Hodenc (Oise, près Noailles), 3 octobre 1558, 1 p. in-fol.

Il lui envoie sa « hacquenée » ; il va quitter Hodenc pour Bresel où il espère rencontrer le connétable de Montmorency.—(Vente Eug. Charavay, 9 mai 1892).

942. ISLE-ADAM (L'). — Philippe-Auguste Villiers de l'Isle-Adam, poète contemporain. — Copie d'un jugement rendu par le tribunal civil de la Seine, le 1^er^ août 1877, déboutant Villiers de la demande en dommages-intérêts par lui intentée contre des auteurs dramat., des directeurs de théâtre et un éditeur. — Copie autogr. sur papier timbré, formant 10 p. in-4°. 3 fr.

Villiers de l'Isle-Adam prétendait que les auteurs du drame intitulé *Perrinet Leclerc*, avaient dénaturé le véritable caractère d'un de ses ancêtres, Jean de Villiers de l'Isle-Adam, chambellan du roi, et maréchal de France. Les considérants du jugement sont intéressants à étudier.—(Catal. Voisin, 1897, n° 25,085).

943. — Jean de La Chapelle, de l'Acad. française (1655-1723). — Pièce sig. comme secrétaire des commandements du prince de Conti, sig. par *François-Louis de Bourbon, prince de Conti ;* Paris, 31 décembre 1687, 21 p. in-fol. 30 fr.

Curieuse pièce ayant pour titre : *Mémoire des remèdes fournis pour la maison de S. A. S. Mgr le prince de Conti, pendant les années 1686 et 1687, par Duclos, apothicaire du Roi.* Rare. — *(Revue des Autogr.*, n° 174).

944. — Louis-François-Joseph de *Bourbon,* prince de Conti, comte de la Marche, gouverneur du Berry (1734-1814). — 1° Billet aut. sig. ; fort Saint-Jean-de-Marseille, 6 mars 1794, in-8° obl. Billet écrit pendant sa détention. — 2° 3 copies de pièces du XVIII[e] siècle ; 1759-1797, 27 p. in-fol. 25 fr.

Intéressant dossier, dont voici le détail sommaire : 1759-1776. — Demande par la princesse de Conti de séparation de biens, contenant son contrat de mariage du 28 mars 1750. — Paris 12 juin 1777. — Acte consacrant la séparation de biens du prince et de la princesse de Conti. — 27 prairial, an V (15 juin 1797). — Pétition du prince de Conti, alors retiré à Barcelone, adressée aux Cinq-Cents, pour obtenir la levée du séquestre de ses biens ; il sépare sa cause de celle du roi et de la famille d'Orléans. — (*Revue des Autogr.*, n° 199).

945. — Consultation pour M. le chevalier Desgraviers, légataire universel de M. le prince de Conti. Contre M. le marquis de Lauriston, ministre de la maison du roi. (Paris, 1821), br. in-8° de 101 p. 2 fr. 50.

Procès relatif à la Terre de l'Ile-Adam, acquise en 1783, par Monsieur (depuis Louis XVIII). — (*Voir n° 455*).) — (Catal. Voisin, 1899, n° 31,243).

946. — Louis II de Villiers de l'Isle-Adam, évêque de Beauvais, de 1497 à 1521, frère du grand maître de l'ordre de Malte. — Pièce sur parchemin ; 25 juin 1503 ; in-4° obl. 15 fr.

Réception par cet évêque de l'hommage d'Antoine des Essars pour partie de l'hôtel, terre et seigneurie de Thieux (Seine-et-Marne), dépendant de la seigneurie de Thiers et Neufmolin (Oise, près Senlis et Chantilly). — (*Revue des Autogr.*, n° 224).

947. — 2 l. a. s. de E. Capron, défenseur de Parmain-L'Ile-Adam en 1870 ; L'Ile-Adam, 1879. 5 p. in-8°. 12 fr.

Il fait connaître les noms des auteurs qui l'ont cité dans leurs ouvrages pour sa défense de Parmain contre les Prussiens. Il parle aussi des félicitations qu'il a reçues et d'une carabine que Gambetta lui a fait remettre. — (*Revue des Autogr.*, n° 228).

948. — IVRY-SUR-SEINE. — Documents et copies modernes recueillis sur cette localité, au point de vue historique et archéologique, par le savant géographe Barbié du Bocage, et formant ensemble 45 pages in-4° et in-fol. *(dossier intéressant).* 10 fr.

La plupart de ces notes, curieuses pour l'histoire d'Ivry, sont de la main de Barbié du Bocage, qui habitait cette localité. Ce savant est mort en 1825. — (Catal. Voisin, 1897, n° 26.193).

949. Louis-Philippe. — 3 let. aut. sig. *D.* à l'abbé de Saint-Albin ; Neuilly, 1820-21. 4 p. 1/2 in-8°. 30 fr.

Intéressantes lettres intimes où il parle de sa famille, de la santé et de la mort de sa mère. « Nous revenons d'Ivry où ma mère nous a permis de retourner vendredi, nous enjoignant toujours de lui mener les enfants. Cette visite a été bien cruelle pour nous, quoiqu'elle ait été toute bonté pour nous. Son teint est altéré, sa voix l'est aussi, cependant elle était sur sa chaise longue dans son salon. » — (*Revue des Autogr.*, n° 214).

950. JOUY-EN-JOSAS (La Boullie, près de). — Environ 115 pièces manuscrites sur papier et parchemin, datées de 1658 à 1824, contenant ventes, achats ou échanges de propriétés sises au territoire de la Boullie, pendant une période d'un siècle et demi. 25 fr.

Dossier local volumineux et intéressant au point de vue topographique et des noms des propriétaires. Nous trouvons parmi ces derniers les indications suivantes : Louis Daguin, évêque de Séez. — Les Célestins de Paris. — Jacques Cirault grand valet de pied de la duchesse d'Orléans. — Marquis de Beuvron. — Pierre Verdier, officier du Roi. — Ce dernier, par ses acquisitions, était, au XVIII[e] siècle, un des propriétaires les plus importants de la Boullie. — (Catal. Voisin, 1898, n° 31,082). — *(Voir n° 807 suprà).*

951. — Acte du 9 janvier 1690, contenant cession et transport par Antoine Daquin, premier médecin du Roi, seigneur et comte de Jouy-en-Josas, à titre de rente foncière seigneuriale, de neuf arpens de terre sis au terroir du Mail Champlier. — Expédition notariée formant 8 pages in-fol. 4 fr. (Cat. Voisin 1899, n° 31,120).

952. — Prieuré de Saint-Mars en Josas. — Arrêt du 20 mars 1697, contre la prescription touchant l'usurpation des biens d'Eglise. (Paris, 1697), in-4° de 30 p. 3 fr. 50.

Procès au sujet d'héritages situés sur le territoire de St-Mars, dans la vallée de Jouy et de Josas. Ce procès était poursuivi par Nicolas Aignan, prieur de St-Mars-en-Josas. — (Catal. Voisin, 1897, n° 25,350).

953. JOYENVAL (Abbaye de), canton de Saint-Germain-en-Laye. — 2 pièces ms., datées de 1791-1792, 4 p. in-fol. *(curieuses).* 4 fr.

Délibération du Directoire du département de Seine-et-Oise, fixant les secours et la pension à accorder au sieur Bareste, organiste de l'abbaye de Joyenval depuis 28 ans. — (Cat. Voisin, 1899, n° 33,592).

954. JUZIERS. — Arrêt du 11 avril 1641, déchargeant le sieur du Mesnil, homme d'armes du roi, de la taxe de vingt livres à lui imposée par les habitants de la paroisse de Juziers, arr. de Mantes. (Paris, 1641), in-4° de 4 p. 2 fr. (Cat. Voisin, 1899, n° 33,462).

955. LIMAY. — Vente de pièces de terre à Louis, duc d'Orléans, pour une fondation pieuse faite par ce prince dans l'église des Célestins de la Sainte-Trinité par-dessus Limay-lès-Mantes. — Document original en français sur vélin, daté du 15 octobre 1407. 10 fr. (Cat. Voisin, 1897, n° 23,496.

956. LIRE. — Charles de Bourbon, fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, et de Louise de la Béraudière, frère de Henri IV, archev. de Rouen, (1554-1610). — Pièce sig., sig. aussi par Jacques du Perron, cardinal archevêque de Sens; Paris, 24 janvier 1598, 3 p. in-fol. *Rare.* 20 fr.

Acceptation par Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, du don des revenus de l'abbaye de Lire-la-Vieille, fait par Henri IV au cardinal du Perron, alors évêque d'Evreux, avec promesse d'une pension de 1,333 écus 1/3. — *(Revue des Autogr.,* n° 206).

957. LIVRY. — Pièce sur vélin ; Saint-Cristophe-en-Halatte ; 8 mars 1329 (1330) ; rouleau d'environ 80 cent. de long ; taches de rousseur. 25 fr.

Mandement de Philippe VI à sa Chambre des comptes de Paris de cesser toutes poursuites contre Jean de Bonneuil, acquéreur de bois dans la forêt de Livry, qui avait obtenu grâce du roi Charles IV le Bel, à la Toussaint 1327 ; ce mandement figure au dos d'un compte d'amendes forestières, commencé en mars 1326 (1327) pour les bois de Sequigny, près Corbeil ; de Livry ; pour la forêt de Lyons ; pour celles de Bray (Seine-Inférieure), d'Eaury, au pays de Caux ; pour celle de Retz (près Villiers-Cotterets, Aisne). — (*Revue des Autogr.*, n° 223).

958. — Comptes et mémoires de peintures et de vitrerie exécutés au XVIII[e] siècle, par divers entrepreneurs, dans des maisons, hôtels et châteaux, tant à Paris qu'aux environs. — 38 pièces manuscrites réunies en 1 registre in-fol. rel. en basanne rouge, dent. (*Collection Al. Monteil*). 12 fr.

Curieux à consulter pour la nature et les prix des travaux exécutés pour les personnages suivants : Trudaine, marquis de Varennes, marquis de la Grange, marquise Duplessis-Bellière (au château de Livry), Madame de Fleury, duc d'Aumont (nombreux mémoires), le procureur général de Fleury, baron de Bezenval, etc. — (Catal. Voisin, 1897, n° 24,255).

959. — Déclaration de 1663, qui attribue aux capitaine et officiers de la Capitainerie royale de Livry, toute juridiction pour fait de chasse. Paris, 1692, in-4° de 6 p. 2 fr. — (Cat. Voisin, 1899, n° 33,773).

960. LOUVECIENNES. — (Louis-Philippe, duc de Chartres, puis d'Orléans), petit-fils du Régent, qui épousa secrètement M[me] de Montesson, mort en 1785. — Let. aut. au comte de Melfort ; Louveciennes, 2 avril 1748, 1 p. in-8°, cachet. 12 fr.

Toute relative à la chasse. Il a manqué deux daims, au hallali. Il espère être plus heureux à Boulogne. — (*Revue des Autogr.*, n° 227).

961. — J.-A.-B. Law, marquis de Lauriston, maréchal de France, diplomate et ministre, petit-fils du fameux financier, né à Pondichéry en 1768, mort en 1828. — Let. sig. à M. Gairal ; Paris, 9 juin 1824, 2 p. 1/2 in-fol. 10 fr.

Très curieuse lettre au sujet de statues provenant de Louveciennes, placées au Luxembourg, puis au Louvre. — (*Revue des Autogr.*, n° 194).

962. — Saintine, auteur de *Picciola*. — L. a s. à M[me] Ancelot ; (Louveciennes, 1638), 2 p. in-8°. 8 fr.

Curieuse lettre au sujet d'une pièce de théâtre de M[me] Ancelot ; elle débute ainsi : « Ma chère confrère, je suis vraiment désolé de recevoir si tard votre avis, car je me serais transporté très volontiers à Paris dans l'espoir de vous être un tantinet utile, quoique malgré vos jérémiades, je sais fort bien d'avance à quoi m'en tenir, votre pièce réussira et aura un fort joli succès. Sans être un Jérémie, voici ma prophétie à moi. » — (*Revue des Autogr.*, n° 148).

du Parlement de Rouen, ministre de Louis XVI (1723-1796). — L. a. s., à sa nièce la comtesse de Chastenay; Mantes, 18 janvier 1791. 1 p. 1/2 in-4°, cachet. 12 fr.

Curieuse lettre écrite au début de la Révolution : « Il faut nous résigner à la volonté de Dieu. Il scaura quand il le voudra mettre des bornes à nos malheurs. il faut attendre avec soumission le moment de sa miséricorde, mais il est impossible de n'être vivement affecté du malheur de ses proches. » — (*Revue des Autogr.*, n° 205).

980. — Palissot Charles, le littérateur. — L. a. s. Mantes, 3 nivose an V, une page pl. gr. in-fol. *(intéressante)*. 4 fr. 50.

Il offre de faire transporter à Paris environ 9,000 volumes existant dans la commune de Mantes, à la suite des évènements de la Révolution; il se chargerait de les classer et d'en dresser le catalogue. — (Catal. Voisin, 1899, n° 33,280).

981. — E. Aniéré, juge d'instruciion à Mantes. Note relative à l'ordonnance du 20 août 1824, qui nomme une commission pour la révision de la législation. P. a. s., 5 p. gr. in-fol. 3 fr. (Cat. Voisin, 1897, n° 25,376).

982. Marcoussis. — Jean de Montaigu, surintendant de finances, décapité en 1409 par les ordres de Jean-sans-Peur. — Pièce sur vélin; Paris, 1er mai 1398. in-fol. obl., cachet. 10 fr.

Mandement de Jean de Montaigu, « commis au gouvernement de la despense de l'ostel du Roy, de la Royne (Charles VI et Isabeau de Bavière), de monseigr le dauphin et de monseigneur le duc d'Orléans, au receveur de Caudebec, de délivrer à son clerc Alleaume le Comte 16 l. t. pour avoir apporté à Paris 800 l. t. « pour la despense de l'ostel de M. d. S. d'Orléans. » — (*Revue des Autogr.*, n° 185).

983. — Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clervaux, baron de Copet, fils de Claude de Vienne et de Claudine du Châtelet, marié à Catherine de Heu, fille de Robert et de Philippe de Chiverson; il était protestant, commandait 5000 reitres et accompagna Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, dans sa chevauchée en France de Beaune à Limoges (1569). — Pièce sig. sur vélin, sig. aussi par Affrican d'Haussonville, maréchal de Barrois, et Catherine de Heu, veuve de J. d'Haussonville; Nancy, 5 août 1564, in-4° obl.; sceaux très bien conservés de C.-A. de Vienne et de A. d'Haussonville. 50 fr.

Renonciation par Catherine de Heu à la somme de 120,000 francs (monnaie lorraine) que lui devait feu Balthazar d'Haussonville, son fils, et pour laquelle elle était en procès avec Gaspard de Marcoussay, Claude et Anne d'Haussonville, ses filles, Chrétien de Savigny, son petit-fils. — (*Revue des Autogr.*, n° 142).

984. Marines. — Hustin d'Aumont, premier chambellan de Charles VI, porte-oriflamme de France, Charles V le racheta des Anglais en 1359; il combattit à Rosebecke et à Bourbourg; mort

en 1413. — Pièce en latin sur vélin ; 28 février 1403 (1404) : in-4°, cachets. 8 fr.

Quittance du trésor au vicomte d'Arques de 100 liv. tournois comptées à Hustin d'Aumont et à Robert de Boissay maître d'hôtel de Charles VI. — *Revue des Autogr.*, n° 174.

985. — Acte sur parchemin ; 31 janv. 1587 ; 14 p. in-4°. 6 fr.

Arrêt du Parlement de Paris ordonnant le partage de la Seigneurie de Marines entre les héritiers de feu Roland de Perthuis, seigneur d'Eragny. Expédition notariée, en français. — (Catal. Dumont, n° 99).

986. MARLY. — Pierre Bedeau, peintre ordinaire du roi, pensionnaire de l'Académie de France à Rome. — L. a. s. à Monseigneur..., Rome, 22 juillet 1692, 2 p. 3/4 in-4°. 10 fr.

Très curieuse lettre où il parle des tableaux qu'il a faits par l'ordre de Louvois au château de Marly, aux Récollets. Il demande si ce sont là œuvres d'écoliers. Piquants détails sur ses démêlés avec le directeur de La Teulière. — *Revue des Autogr.*, n° 2081.

987. — Le marquis de La Fare, poète, auteur de Mémoires, (1614-1712). — Let. aut. ; Marly, 10 juillet (1701), 4 p. in-4°. *Rare.* 95 fr.

Belle lettre. Il ne peut rien entreprendre pour le gentilhomme sicilien qui lui est recommandé ; il a en effet trempé dans la révolte avortée des Napolitains contre Philippe V ; il a fait croire à l'arrivée de l'archiduc Charles, accompagné du marquis del Vasto ; enfin ce gentilhomme a fait tuer plus de 120 personnes sur ses terres. Les Napolitains sont « une nassion à qui on ne doit jamais se fier et qui ses rendu détestable à toute la terre ». — *Revue des Autog.*, n° 135).

988. — Mme de Maintenon. — L. a. s. à l'évêque de Noyon (Cl.-M. d'Aubigné) ; Marly, 8 fév. 1703, 1 p. pl. in-4°, cachet à ses armes. 110 fr.

Très belle lettre. Elle est sensible plus qu'il ne le voudrait à la persécution qu'il souffre ; mais la cause doit l'en consoler ; il soutient la vérité : Dieu ne l'abandonnera pas. Elle espérait qu'il se servirait d'elle pour l'aider à faire le bien, mais il paraît qu'elle lui nuit plus qu'elle ne le sert. « La volonté de Dieu soit faite : c'est une grande consolation de la regarder en tout. » — *Revue des Autogr.*, n° 143).

989. — Louis XIV. — Let. sig. et contresignée par Chamillard, à M. des Crochets, lieutenant au gouvernement de Verdun ; Marly, 21 avril 1705. 1 p. 1/2 in-fol. Un peu fatiguée. 10 fr.

Ordre de chanter un *Te Deum* à l'occasion de la prise de Monte-Albano, Nice, Verrue et La Mirandole, par le duc de Vendôme et La Feuillade. — *Revue des Autogr.*, n° 195).

990. — Louis-Alex. de Bourbon, comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, né à Versailles en 1678. L. s. Marly, 17 nov. 1714. 1 p. 1/2 in-4°. 4 fr. 50.

Il a vu entre les mains de son frère une lettre par laquelle le Roi d'Espagne lui fait part de son mariage ; il voudrait savoir pourquoi les autres princes du sang n'ont pas reçu semblable communication. — (Catal. Dumont, n° 100).

991. — Jean-Philippe chevalier d'Orléans, fils naturel du Régent et de Mlle de Serri, comtesse d'Argenton, général des galères, grand prieur de France, (1702-1748). — Let. sig. à M. de Fontette; Marly, 29 juin 1730, 1 p. in-4°. 8 fr. *(Revue des autog.* n° 201).

992. MAULE. — Henri IV. — Pièce sig. sur vélin; Maule, janvier 1594, 1 p. in-fol. obl. 10 fr.

Ordre de payer à Charles de la Marche, capitaine d'une compagnie du régiment de la garde, la somme de 1.000 écus sols pour la rançon qu'il a été contraint de payer, étant prisonnier pendant une sortie de Noyon, lors du siège de cette ville. — *(Revue des Autogr.*, n° 198).

993. MAURECOURT. — Louis, comte Lepic, général de cavalerie, né à Montpellier en 1765, mort en 1828. — L. a. s. à Jubé; Maurecourt, 25 nov. 1816, 2 p. in-4°. Belle lettre. 5 fr. — *(Revue des Autog.*, n° 185).

994. MÉDAN. — Pièce sig. par Guy Bourdin de Morogues, seigneur de Médan; Paris, 17 avril 1638, 4 p. in-fol. 8 fr.

Contrat de mariage de Claude Incelin, chirurgien-barbier, fils de Jacques Incelin, avec Marie Le Vert. Parmi les témoins, figurent Guy Bourdin de Morogues et Jacques de Monsigot, avocat au Parlement de Paris. — *(Revue des Autogr.*, n° 142).

995. — Émile Zola. — L. a. s.; Médan, 18 avril 1884, 2 p. in-8°. 8 fr.

Belle lettre au sujet de la traduction française de l'*Atlantide* de don Jacinto Verdagner. — *(Revue des Autogr.*, n° 199).

996. MÉRIEL (Abbaye du Val-Notre-Dame). — Quittance datée du 9 nov. 1518, délivrée par Jean Vallet, religieux, agissant au nom de ladite abbaye, pour la quantité de 5 setiers de sel à laquelle l'abbaye avait droit sur le pont de Meulan. — Expédition notariée en français, sur parchemin. 4 fr. — (Cat. Voisin, 1897, n° 26,594).

997. — Lettre du procureur-syndic de l'abbaye du Val, à M. Pousié, ci-devant prieur de ladite abbaye. Pontoise, 26 janvier 1791, 2 p. in-4°. 3 fr.

Au sujet des pensions dues aux religieux de l'abbaye du Val. — (Catal. Voisin, 1897, n° 23,938).

998. — Anne Necker, baronne de Staël (1766-1817). — L. a. s. à M. Fourcault de Pavant, 9 août 1806, 2 p. in-4°, cachet à ses armes. 25 fr.

Superbe lettre relative à l'acquisition de l'abbaye du Val. — *(Revue des Autogr.*, n° 222).

999. MÉRÉVILLE. — Max Legrand. — Jeton de Jean Delpech,

seigneur de Méréville. Fontainebleau, 1894, in-8°, 15 pp., br. 1 fr. — (Cat. Dumont, n° 82).

1000. MÉRY-SUR-OISE. — Philippe VI. — Pièce originale sur vélin ; Paris, 18 avril 1330, in-8° obl. 15 fr.

Intéressante pièce. Le trésor du roi Philippe VI de Valois reconnaît devoir au sergent d'armes *Odinus de Meiriaco*, Houin de Méry (Seine-et-Oise), autrefois *Merinus Sargosse* (maire de Saragosse) 70 livres de monnaie sanchaise ou tournoise, d'après le compte de janvier 1324 (1325) arrêté par le trésorier Guillaume de la Halle, sous le règne de Charles IV le Bel. — *(Revue des Autogr.*, n° 197).

1001. — Samuel Bernard, sa vie, sa correspondance (1651-1739) ; par V. de Swarte. Paris, 1893, br. in-8° de 70 p. *(intéressante).* 1 fr. 75. — Cat. Voisin, 1897, n° 25,124).

1002. — Samuel Bernard. — Pièce sig. ; Paris, 21 janvier 1709, 8 p. in-4°. 15 fr.

Procuration de Samuel Bernard, seigneur de Rieux (Aude), la Livinière (Hérault), Férals, Peyriac ou Fief Madame (Peyriac-Minervois), Saint-Julia-de-Bec (Aude), Azille, etc., à Denis Lefèvre, seigneur de Potesson, son intendant, pour nommer les maires et consuls dans ses différentes possessions, en se conformant aux édits d'août 1692 et décembre 1706 ; il percevra le prix de ces différentes charges. — *(Revue des Autogr.*, n° 210).

1003. MESNIL-AUBRY. — Le général Parein, vainqueur de la Bastille, accusé dans la conspiration de Babeuf, né au Mesnil-Aubry en 1755, mort en 1831. — L. a. s. ; Paris, 19 avril 1793, 2. p. in-4°. *Rare.* 20 fr.

Il vient d'être appelé auprès d'un des adjoints du Ministre de la Guerre. « Vous savez, citoyens, que c'est du bureau de la guerre que partent tous les ressorts qui doivent faire mouvoir la grande machine militaire, mais pour les diriger avec succès contre des ennemis, il faut des hommes révolutionnaires et dont l'intention bien prononcée est de purger nos armées des traîtres qui, jusqu'à présent, nous ont fait tant de mal, pour les remplacer par de vrais sans-culottes. » — *(Revue des Autogr.*, n° 214).

1004. MEUDON. — Fleuriau de Morville, ministre de la marine et des affaires étrangères, de l'Acad. fr. (1686-1732). — Let. sig. au comte de Belliardy ; Meudon, 15 juillet 1723, 2 p. in-fol. 5 fr. — *(Revue des Autog.*, n° 202).

1005. — Arrêt du 10 janvier 1724, servant de règlement pour le bailliage royal de Meudon. (Paris, 1724), in-4° de 8 p. 2 fr. — (Cat. Voisin, 1899, n° 33,181).

1006. — Stanislas Leczinski. — L. a. s. à Louis XV ; Meudon, 1737, 1 p. in-4°. Belle lettre. 20 fr. — *(Revue des Autog.*, n° 222).

1007. — Gustave Fagniez, l'historien. — 2 let. a. s. Meudon, 6-15 décembre 1883, 6 p. in-12 *(curieuses)*. 3 fr. 50.

Lettres intéressantes relatives à des recherches qu'il fait sur le Père Joseph (confident de Richelieu) et son rôle à la diète de Ratisbonne. — (Catal. Voisin, 1898, n° 29,055).

1008. — Le peintre Français, né à Plombières en 1814. — P. a. s.; 7 mars 1869, 1 p. in-8° obl. 4 fr.

Reçu de 1,000 francs pour deux tableaux représentant le Bas-Meudon. — *(Revue des Autogr.*, n° 194).

1009. — Actes et pièces diverses, datées de 1640 à 1664, relatives à la fondation faite en l'église de Fleury-sous-Meudon, par Jean Guillaume, procureur au Grand Conseil, demeurant à Paris. Ensemble 8 pièces et documents sur papier et parchemin. 8 fr. — (Cat. Voisin, 1899, n° 32,128.

1010. — Armand-Gaston Camus, conventionnel, un des commissaires arrêtés par Dumouriez, membre de l'Institut. — Pièce aut., Fleuri, près Meudon, 3 novembre 1787, 7 p. 1/2 in-4°. 12 fr.

Censure de Camus au sujet d'un manuscrit intitulé : *D la moralité des actions humaines;* le futur conventionnel condamne les théories politiques développées dans l'ouvrage. — *(Revue des Autogr.*, n° 717).

1011. MEULAN. — Acte notarié du 6 sept. 1670, revêtu de la signature de Nicolas Desmé, seigneur de la Chesnaye, gentilhomme de la manche de Mgr le Dauphin, gouverneur des ville et fort de Meulan. — Document original formant 2 p. in-fol. 3 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1899, n° 35,879.)

1012. — Notice historique sur la corporation des maîtres bouchers de Meulan. Meulan, 1889, in-16, 35 pp., br. 1 fr. — (Cat. Dumont, n° 82).

1013. MÉZY-SUR-SEINE. — 1° Let. aut. sig. de Durand, fermier-général et propriétaire de la terre de Mézy, 4 juillet 1727, 4 pages pl. in-fol. — 2° Etat descriptif du château et de la terre de Mézy, document manuscrit du XVIII^e^ siècle, formant 10 p. in-fol. 8 fr.

La lettre contient des détails curieux donnés par le fermier-général Durand, tant sur la terre, que sur les motifs qui le déterminaient à la vendre. — (Catal. Voisin, 1898, n° 30,140).

1014. — Précis pour la dame de Vaugourdon. Contre le sieur Durand de Blonsac et autres. Paris, 1765, in-4° de 26 p. 2 fr. 50.

Procès au sujet des terres de Mezy et de Montalet. — (Catal. Voisin, 1897, n° 25,739).

1015. MILLY. — L. Marquis. — Recherches historiques sur Milly-en-Gatinais. Fontainebleau, 1897, in-8°, br. n. c. 5 fr.

Tiré à 50 exemplaires. — (Catal. Dumont, n° 82).

1016. — Havard, maire de Milly, électeur de S.-et-O. Réflexions sur la nécessité de supprimer la condition du Marc d'argent. Paris, 1789, in-8°, 12 pp. 1 fr. 50. — (Catal. Dumont, n° 82).

1017. MILON-LA-CHAPELLE. — Le presbytère de Milon-la-Chapelle, par le baron de Reiffenberg. Versailles, 1876, br. in-8° de 11 p. (tiré à 100 exempl.) 1 fr. 50. — (Cat. Voisin, 1899, n° 33,470).

1018. MONTFORT-L'AMAURY. — Louis Veuillot. — L. a. s. au général Moline de Saint-Yon; Paris, 5 février 1861, 2 p. in-8°. 10 fr.

Il le remercie de lui avoir envoyé son *Histoire des Comtes de Toulouse*. « Je continue dans ma retraite la lecture de ce livre où j'ai déjà trouvé quantité de choses qui me seront très précieuses si je puis reprendre de l'activité (l'*Univers* venait d'être supprimé). Pour le moment, je suis véritablement au secret. Je porte des chaînes de caoutchouc, dernier genre, qui ne sont ni lourdes ni apparentes, mais qui n'en atteignent pas moins leur but, et qui ne laissent pas d'ajouter quelques vexations supplémentaires à toutes celles qui sont accoutumées en pareil cas ». Il n'est pas d'accord avec le général sur la personnalité de « Simon de Montfort, qui ne me paraît pas si noir que vous le faites ». — (*Revue des Autogr.*, n° 142).

1019. MONTGERON. — Virginie Demont-Breton, femme peintre, fille de Jules Breton, née à Courrières (Pas-de-Calais), en 1859. — L. a. s.; Montgeron, 29 oct. 1883, 1 p. in-8°. 4 fr.

Belle lettre écrite à son retour d'un voyage en Hollande. — (*Revue des Autogr.*, n° 204).

1020. MONTLHÉRY. — Étienne Beaumetz, peintre contemporain. — L. a. s.; Montlhéry, 1 p. in-8°. 3 fr.

Belle lettre renfermant un joli croquis de soldat. — (*Revue des Autogr.*, n° 148).

1021. MONTMORENCY. — Rousseau. — L. a. s. au libraire Michel Rey, à Amsterdam; Montmorency, 23 sept. 1761, 2 p. in-4°. Cachet très bien conservé avec la devise : *Vitam impendere vero.* 150 fr.

Magnifique lettre relative à l'impression et à la publication du *Contrat social*. I parle d'un mal « qui probablement me coûtera la vie » et le met hors d'état de recevoir les épreuves de l'ouvrage; il l'engage à voir à Amsterdam un homme de lettres qui puisse donner ses soins à la correction du livre, « car je crois qu'il en vaut la peine ». Curieux détails. — (*Revue des Autogr.*, n° 140)..

1022. — Let. aut. à la comtesse d'Houdetot; La Chevrette, ce mardi matin, 2 p. in-4°, cachet.

Charmante lettre où il la supplie de le rassurer sur l'état de sa santé qui l'inquiète fort. Il lui parle de M^me^ d'Epinay, de Diderot et de Saint-Lambert. Il regrette

d'apprendre son prochain départ pour un voyage qui l'éloignera de ses amis « Ah ! Madame, que deviendront ces promenades charmantes où nous nous entretenions de tout ce qui pouvait intéresser des cœurs honnêtes et sensibles, et où je trouvais si doux de penser avec vous, que j'en ai perdu l'habitude de penser seul ? On ne se promène point à la Chevrette comme à Eaubonne, et l'Hermitage même me paraît une solitude depuis que vous n'y venez plus. » — (Vente Eug. Charavay, 9 mai 1892).

1023. — Précis pour Edme de Beaufort, écuyer. Contre René Vitry, cabaretier et boulanger à Montmorency, appelant de sentences rendues au bailliage de Montmorency. Paris, 1777, in-4°. — (Catal. Voisin, 1899, n° 33,477).

1024. — Réflexions sur la Révolution de France, par un électeur du canton de Montmorency. Paris, 1791, br. in-8° de 57 p. 1 fr. 25. — (Catal. Voisin, 1897, n° 23,709).

1025. — 8 pièces manuscrites, datées de 1791 à l'an VII ; 12 p. in-4° et in-fol. 8 fr.

Documents relatifs à l'envoi de divers souvenirs de la Bastille, fait par le patriote Palloy à la commune de Montmorency (*Emile*, en style révolutionnaire), et description de ces objets. — Pièce relative à une enquête faite sur le citoyen Mottet, de Montmorency, signalé comme royaliste. — (Catal. Voisin, 1899, n° 32,883).

1026. — Chérin, généalogiste et général républicain, ami et chef d'état-major du général Hoche, né en 1762, mort de blessures reçues en défendant Zurich le 14 juin 1799. — Let. sig. au citoyen Gerfaux ; Montmorency Emile, 26 thermidor an VI, 1/2 p. in-fol. 5 fr. — (*Revue des Autogr.*, n° 226).

1027. — Le compositeur Grétry, auteur de *Richard Cœur-de-Lion*. — L. a. s. à M^me^ de Chastenay ; de l'hermitage d'Émile, Montmorency, 7 prairial an XI, 1 p. in-8°. 12 fr.

Il sera très heureux de pouvoir lui procurer un poème qui fasse connaître davantage son talent pour les compositions musicales. — (*Revue des Autogr.*, n° 205).

1028. — L'amiral Baudin, né à Sedan en 1784, mort en 1854. — L. a. s. au comte Molé ; La Barre (Montmorency), 18 octobre 1839, 2 p. 1/2 in-4°. 20 fr.

Importante lettre politique où il lui annonce que le baron de Las Cases colporte une lettre de Molé dans laquelle il blâme la conduite de Baudin au Mexique ; son objectif a été d'épargner à la France des sacrifices, en ne prolongeant pas la querelle ; il ne croit pas à l'existence de la lettre de Molé. — On a joint la minute aut. de la réponse de Molé dans laquelle il déclare ne devoir compte à personne de sa correspondance particulière. Il a reçu effectivement aux eaux de Plombières une lettre de Las Cases ; mais il n'a pas donné à l'amiral des instructions différentes de celles précédemment reçues ; il conçoit qu'il ait eu recours à l'intervention anglaise. — (*Revue des Autogr.*, n° 223).

1029. — Théodore Frère, peintre orientaliste (1815-1888). — L a. s. ; Montmorency, 10 janvier 1861, 2 p. in-8°. 8 fr.

Spirituelle lettre : « Allah est grand et Mahomet est son prophète. Les vœux du vrai croyant sont exaucés. Celui qui a foi en Th. Frère aura des Th. Frère. Allah qui donne la force au guerrier et la grâce à la femme, donnera la patience à l'amateur de tableaux. » — (*Revue des Autog.* n° 225).

1030. — Lettres à Sophie, ou itinéraire de Paris à l'Hermitage et à l'île des Peupliers, en passant par Chantilly ; avec des détails historiques sur le séjour de J.-J. Rousseau dans ces divers lieux, par M***. Paris, 1813, br., in-8° de 80 p. 2 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1899, n° 32,750).

1031. — La Vallée de Montmorency. Promenades, histoires, paysages, monuments, mœurs et chroniques, par J. Lemer. Paris, s. d., br. in-8° de 88 p., vignettes et carte de la Vallée. 2 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1897, n° 27,154).

1032. Famille de Montmorency. — Guillaume de Montmorency, conseiller et chambellan de François Ier, capitaine du bois de Vincennes, puis de la Bastille et de Saint-Germain-en-Laye, connu par son attachement pour Louis XI et père du connétable, mort en 1531. — Pièce sig. sur vélin. 1510, 1 p. in-8° obl. 6 fr.

Reçu de la somme de 1,200 livres pour ses appointements comme capitaine et garde du château de Vincennes. — (*Revue des Autogr.*, n° 198).

1033. — Le connétable Anne de Montmorency, né en 1492, mort à la bataille de Saint-Denis en 1567. — Pièce sig. sur vélin, comme maréchal de France, 2 janvier 1528, 1 p. in-fol. obl. Un peu fripée. 10 fr. — *(Revue des Autogr.*, 1899, n° 226).

1034. — Anne de Montmorency. — Let. sig. avec la souscript, aut. à M. le Président Pélisson, à Chambéry ; Bourg, 26 juillet, 1 p. in-4° obl. 25 fr. — *(Revue des Autogr.*, n° 218).

1035. — Pièce sig. sur vélin ; Pécy-en-Brie (Seine-et-Marne). 5 juin 1534, in-4° obl. 15 fr.

Il certifie que Guillaume de Constant, sieur du Val, était présent à la revue passée à Pécy-en-Brie. — (*Revue des Autogr.*, n° 216).

1036. — Let. sig. avec la souscript. aut. à Jean, comte du Lude, lieutenant général en Guyenne, en l'absence du roi de Navarre (Antoine de Bourbon) ; Fontainebleau, 27 août 1556, 1 p. in-fol. 30 fr.

Il lui ordonne de la part du roi de mettre en liberté un jeune Espagnol. « Le dit seigneur (Henri II) faict bonne chère et pareillement la Royne (Catherine de

Médicis) et s'en vont dedans troys jours à Vallery et de là à Vanluysant, puis à Paris... Nous avons nouvelles que l'empereur (Charles Quint qui venait d'abdiquer l'empire) et les deux Roynes ses sœurs (Eléonore d'Autriche, femme de François Ier, et Marie, reine de Hongrie) estoient pretz à s'embarquer pour passer en Espaigne. » — (*Revue des Autogr.*, n° 209).

— Document cité analytiquement, n° 553 *suprà*.

1037. — Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse, puis évêque-comte de Beauvais, qui embrassa le calvinisme et fut excommunié par Pie IV (1515-1571). — Let. sig. avec la souscript. aut., au comte de Lude, gouverneur du Poitou ; Vizille (Isère), 9 sept. 1548, 1 p. in-fol. 25 fr.

Lettre historique où il l'assure du bon vouloir du roi Henri II. Il se rendra bientôt près de lui en compagnie du connétable de Montmorency et du duc d'Aumale. — (*Revue des Autogr.*, n° 186).

1038. — Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, capitaine du château de la Motte-au-Bois, conseiller et chambellan de Charles-Quint. Pièce sig. ; 1553, 1 p. in-4°. 10 fr.

Quittance de la somme de six cents livres à lui donnée par l'Empereur. — (*Revue des Autogr.*, n° 217).

1039. — Minute du temps ; Orléans, 21 décemb. 1560 ; 3 p. 1/4 in-4°. 20 fr.

Les gouverneurs et capitaines des places frontières correspondront directement avec le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, et la reine mère, Catherine de Médicis ; le connétable (Anne de Montmorency), le grand maître (le duc de Guise), les maréchaux et l'amiral de Coligny auront plus d'autorité ; le Conseil s'occupera de la justice, de la police et des finances par l'intermédiaire des secrétaires et des intendants : « que le controlleur des postes mette doresnavant tous les paquetz qu'il recepvra entre les mains desdiz secretaires d'estat, chacun en sa charge » ; le *Conseil des parties* (sorte de cour de cassation) se tiendra le mardi et le vendredi. — (*Revue des Autogr.*, n° 203).

1040. — François, duc de Montmorency, maréchal de France, fils aîné du connétable, époux de Diane de France, fille naturelle de Henri II (1430-1579). — Pièce sig. sur vélin ; faubourg Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, juillet 1561, in-4° obl., cachet en partie conservé. 12 fr. — (*Revue des Autogr.* n° 218).

1041. — 28 pièces manuscrites, datées de 1567-1792, et revêtues des signatures de divers membres de cette famille. 10 fr.

Florent de Montmorency, baron de Montigny. — J. de Montmorency Crèvecœur. — Montmorency-Bouteville. — Marquis de Thury. — F. de Montmorency, seigneur de Courtalain. — Montmorency-Luxembourg. — Montmorency de Robecq. — Montmorency d'Estaires, etc., etc. — (Catal. Voisin, 1897, n° 24,255).

1042. — Madeleine de Savoie, femme du connétable Anne de

Montmorency. — Pièce sig. sur vélin ; Chantilly, 18 oct. 1583, 1 p. in-4° obl. 15 fr.

Souffrance d'hommage accordée à Blanche Marentin, veuve de Jacques Kerver, à cause du fief de Morny, près Mitry. — (*Revue des Autog.*, n° 222).

1043. — Michel d'Astarac, baron de Fontrailles, sénéchal d'Armagnac, gouverneur de Lectoure, lieutenant général en Guyenne, conseiller du maréchal de Montmorency-Damville. — L. a. s. à Henri IV ; Castillon (Gironde, arrond[t] de Libourne), 30 sept. 1595, 1 p. in-fol. *Rare.* 20 fr.

Il lui mande qu'il s'est entendu avec le maréchal de Montmorency Damville pour la levée de la noblesse d'Armagnac contre les Ligueurs révoltés ; il a promis la sénéchaussée d'Armagnac au sieur de Baratuan. — (*Revue des Autogr.*, n° 179).

1044. — François de Montmorency, seigneur de Charsonville, fils d'Anne de Montmorency, marquis de Thury, et de Marie de Beaune. — Pièce sig., sig. aussi par *Charlotte de Beaune, marquise de Noirmoutiers*, et *Nicolas de Croisilles ;* Paris, 6 oct. 1606, 5 p. 1/2 in-fol. 12 fr.

Abandon par Charlotte et Marie de Beaune, représentée par Nicolas de Croisilles audit François de Montmorency de rentes sur l'Hotel de Ville que lui avait léguées son oncle l'archevêque de Sens Renault de Beaune ; la marquise de Noirmoutier s'était réservée dans cette succession les terres de la Carte et Ballan, fief de Beaune en Touraine ; la marquise de Thury avait opté pour les terres de Chateaubrun et des Cherrons en Berri, et pays de la Marche. — Ensemble la procuration donnée par la marquise de Thury à Nicolas de Croisilles, datée de Courtalain (Eure-et-Loir, c. de Cloyes) 16 sept. 1606. — (*Revue des Autogr.*, n° 217).

1045. — L.-Fr. de Montmorency, seigneur de Bouteville, bailli et gouverneur de Senlis, vice-amiral de France, mort le 20 mars 1615. — Pièce sig. sur vélin ; 4 févr. 1615, in-4° obl. Écorchée. 6 fr. — (*Revue des Autogr.*, 1899, n° 177).

1046. — Pièce sur vélin ; Dammartin-en-Goële, 23 avril 1625, in-4° obl. 8 fr.

Hommage rendu au bailli de Dammartin, pour Henri de Montmorency-Damville, amiral de France, gouverneur de Languedoc, par Jacques Kerver, seigneur de Mory (Seine-et-Marne), et d'Hérouville ; curieuse forme d'hommages « après avoir heurté trois fois du clicquet estant à lad. porte... nue teste, sans espée et sans esprons... » — (*Revue des Autogr.*, n° 226).

1047. — Histoire de la vie de Henri, dernier duc de Montmorency, contenant tout ce qu'il a fait de plus remarquable depuis sa naissance jusqu'à sa mort, par Simon du Cros. Paris, 1643, in-4° v. br. *Rare.* 6 fr. — (Catal. Voisin, 1898, n° 29,270).

1048. — Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon, veuve de Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon, fille de François,

seigneur de Bouteville et d'Isabelle de Vienne. — Pièce sig. ; Paris, 27 juin 1662 ; 1 p. in-fol. 8 fr.

Quittance de 1,000 liv. pour la dite duchesse par les Chapelains, sieurs de Palteau (Yonne, com. d'Armeau). Pot-de-vin de la vente de 2 maisons, sises rue Saint-Honoré. — (*Revue des Autogr.*, n° 217).

1049. — François de Montmorency, baron de Fosseux, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Gévaudan. Pièce sig. ; Mende (Lozère), 5 juin 1606, 1 p. in-4°, cachet. Légères taches. 8 fr.

Commission au gendarme de Rignac pour arrêter, selon les ordres du connétable Henri I^er^, duc de Montmorency), ceux qui, sans ordres, ont quitté « sa cornette » à l'armée du Roi. — (*Revue des Autogr.*, 1899, n° 177).

1050. — Acte notarié du 23 octobre 1768, contenant liquidation et partage entre Louis-Anne-Joseph de Montmorency-Laval, comte de Laval, et Claudine-Anne-Renée de Montmorency-Laval, sa sœur, en qualité d'héritiers de leur père et mère. — Manuscrit formant 1 vol. in-4° de 300 p., relié en v. marbré. 15 fr.

Détails intéressants sur la fortune de ces grands seigneurs, ainsi que sur leurs alliés, les Maupeou, Helmstatt, etc. — (Catal. Voisin, 1897, n° 24,300).

1051. — Gauthier des Orcières, député de l'Ain à la Convention — L. a. s. au citoyen Ramel, 26 thermidor an IV, 1 p. in-4°. 6 fr —

Relative à une loterie où figuraient des objets ayant appartenu à l'émigré Montmorency. — (*Revue des Autogr.*, n° 180).

1052. — Mathieu-Félicité, duc de Montmorency, compagnon de Lafayette pendant la guerre d'Amérique, ministre de Louis XVIII, de l'Académie franç. (1766-1826). — L. a. s. en abrégé à M^me^ de la Porterie ; Paris, 17 oct. 1808, 3 p. in-8°. Curieuse. 10 fr. — (*Revue des Autogr.*, n° 198).

1053. — Le marquis Amédée de Pastoret, homme politique et écrivain distingué, de l'Académie des Beaux-Arts (1701-1857). — Let. sig. au vicomte de Montmorency ; Paris, 1817, 3 p. in-fol. 8 fr —

Il recommande Jean-Baptiste Mosneron. Delaunay, ancien membre de la Législative, qui demande des lettres d'annoblissement. Au 10 août, il aurait protégé Marie-Antoinette, le Dauphin et la duchesse d'Angoulême contre la fureur du peuple ; il les aurait aidés à rejoindre Louis XVI. — Mathieu de Montmorency craint d'invoquer le témoignage de la duchesse d'Angoulême, dans la crainte de réveiller dans sa mémoire de tristes souvenirs. — (*Revue des Autogr.* n° 220).

1054. — Dossier généalogique composé de 3 mémoires judiciaires imprimés en 1864-1865, et d'une liasse nombreuses de pièces manuscrites comprenant des copies de pièces anciennes, projets de généalogies et tableaux généalogiques, notes et recherches nobi—

liaires sur la famille de Montmorency et ses différentes branches, sur le duché de Montmorency, etc. *(Dossier intéressant)*. 20 fr.

Tous ces documents ont été écrits ou réunis par M. Louis Paris, alors directeur du *Cabinet historique*, dans l'intérêt du procès soutenu en 1864, par la famille de Montmorency, contre M. de Talleyrand-Périgord, à l'effet de lui faire défendre de porter le nom et les armes de Montmorency. — (Catal. Voisin, 1899, n° 29,446).

1055. — Consultation pour la Famille de Montmorency. Contre M. Adalbert de Talleyrand-Périgord (par Dufaure, Berryer, Jules Favre et autres). Paris, 1864, br. in-4° de 56 p. *(Curieuse)*. 3 fr.

1056. MORANGLES. — Louis-Armand II de Bourbon, prince de Conti, comte de la Marche, gouverneur du Poitou, membre du Conseil de Régence, connu par son esprit (1695-1727). — Pièce sig. sur vélin, sig. aussi 2 fois par *Nicolas Doublet de Persan* (le mari de la célèbre M^me^ Doublet) ; 18 mars 1718, 43 p. in-fol. 20 fr.

Importante pièce. Vente par Philippe-Sébastien de Belloy à René-Charles de Maupeou, de la terre et seigneurie de Morangles, située près de Beaumont-sur-Oise. — *(Revue des Autogr.*, n° 200).

1057. MORIGNY-CHAMPIGNY. — Jean Le Verrier, seigneur de Villemartin. — 11 pièces et documents sur parchemin, datés de 1543 à 1584. 10 fr.

Actes de ventes de diverses propriétés sises à Bonvilliers (arrond. d'Étampes). — L'acquéreur de 1543 se nomme Jehan Verrier, premier chirurgien du roi, seigneur de Villemartin. Les 10 autres actes sont des ventes faites, de 1566 à 1584, au profit de Jean Le Verrier, conseiller du roi, également seigneur de Villemartin. — (Catal. Voisin, 1897, n° 23,528).

1058. NEUILLY-SUR-MARNE. — Guerre de 1870. — *Combat du Plateau d'Avron.* — 1° L. a. s. du général d'Hugues, datée du 9 sept. 1871, 2 p. in-8°. — 2° L. a. s. du peintre Armand Dumaresq. Paris, 3 déc. 1871, 1 p. in-8°. (Curieuses lettres). 4 fr.

Le général d'Hugues donne les détails les plus précis sur le costume militaire qu'il portait au plateau d'Avron ; ces détails devant servir au peintre Dumaresq pour la composition d'un tableau ayant pour sujet : *Prise et occupation du Plateau d'Avron.* — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,377).

1059. — Arrêts des 29 janvier 1686 et 18 janvier 1620, rendus en faveur du curé de Neuilly-sur-Marne. Contre le Chapitre de Saint-Maur-des-Fossez, en matière de dixmes (1686), in-4° de 8 p. 2 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1899, n° 32,756).

1060. — Arrêt du 23 août 1695, rendu en faveur du Chapitre de l'Église de Saint-Maur des Fossés, gros décimateur de la paroisse de Neuilly-sur-Marne. Contre les curés et habitans dudit Neuilly. Paris, 1695, in-4° de 6 p. 3 fr. — (Catal. Voisin, 1899, n° 33,859).

1061. Noisy-le-Roi. — J.-G., marquis de Cherville, écrivain cynégétique contemporain, né à Chartres en 1821. — L. a. s. à un journaliste; Noisy-le Roi, 3 janvier 1887, 1 p. 1/2 in-8°. Très jolie lettre. 4 fr. — *(Revue des Autogr.*, n° 150).

1062. — Louis Béchameil, marquis de Nointel, intendant de Bretagne, fils du célèbre financier et gastronome. — L. a. s. au cardinal de Bouillon, grand aumônier de France); Rennes, 13 déc. 1693, 2 p. in-fol. 8 fr.

Au sujet du relevé des biens des maladreries et léproseries dépendant des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. — *(Revue des Autogr.*, n° 196).

1063. — 37 actes notariés et pièces manuscrites diverses, datés de 1689 à 1793, relatifs à des ventes, échanges ou partages de biens situés sur le territoire de Noisy. 18 fr.

Dossier intéressant pour la topographie locale. On y trouve les noms des propriétaires fonciers, l'un des plus importants était Charles Amelot, jardinier du roi pour son château de Marly, et qui plus tard devint contrôleur général des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris et des jardins et maisons royales. Ses descendants se firent appeler Amelot de Bourepos. — On a joint à ce dossier une liasse de plans manuscrits de différentes pièces de terre composant la ferme de Noisy. — (Catal. Voisin, 1899, n° 31,138).

1064. Nozay. — Acte du 16 fructidor an IV, contenant vente par les époux Lherbette à M. de Surville de Campigny, de la terre de Lunezy, commune de Nozay, consistant en château, parterre, potagers, etc. — Expédition notariée formant 10 p. in-4°. 4 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1898, n° 31,118).

1065. Orgeval. — Ordonnance du 4 mai 1760, qui condamne le marquis d'Orgeval au paiement d'un legs, pour fondation d'une messe quotidienne en la chapelle du château d'Orgeval. Paris, 1760, in-4° de 7 p. 2 fr. — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,635).

1066. Ormesson. — Mémoire pour Charles Baudouin, époux de Catherine, fille et héritière de François Gayant d'Ormesson. Contre Catherine Brutel, veuve dudit sieur d'Ormesson. Paris, XVIII^e^ siècle, in-fol. de 12 p. 2 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1899, n° 32,699).

1067. — Anne-Louis-François de Paule Lefèvre d'Ormesson, président au parlement de Paris, député à la Constituante, né en 1753, guillotiné le 20 avril 1794. — Let. aut. à M^me^ de Staël; Ormesson, 27 mars 1793, 3 p. in-8°. 15 fr.

Il craint le décret de la Convention qui doit interdire toute communication avec l'Angleterre : « Ce mur de séparation élevé entre nous deux seroit pis pour moi que tous les fléaux, que toutes les guerres du monde. » Il se rend à

Dampierre, dans la crainte de fêtes bruyantes : « l'occasion en sera peut-être l'évacuation de la Belgique qui paroit être décidée ; mais en revanche, les révoltés des départements ont essuyé quelques échecs. » Il parle aussi de Mme de Broglie. — *(Revue des Autogr.*, n° 194).

1068. Osny. — Le cardinal Mazarin. — Let. sig. à Sublet de ers ; Turin, 25 déc. 1640, 9 p. in-fol. 75 fr.

Importante lettre historique écrite comme ambassadeur extraordinaire auprès du duc de Savoie, 23 jours après la signature du traité entre la France et le prince Thomas de Savoie, toute relative à l'application de ce traité. — *(Revue des Autogr.*, 1899, n° 173).

1069. — A.-Ch.-H. de Nicolay, premier président à la Cour Comptes, de l'Acad. franç., né en 1747, guillotiné en 1794. — t. sig. avec post-script. de 6 lig. aut. ; Paris, 20 juin 1780, 5 p. ° et in-fol. 15 fr.

Intéressant dossier relatif à la translation de la Chambre des Comptes de Bretagne de Nantes à Redon. — *(Revue des Autogr.*, 1899, n° 226).

1070. — Ch. de Lameth, comte de Bussy, gouverneur de nières ; il se signala en 1627 à l'attaque de l'île de Ré, mort dant le siège de la Capelle, au moment d'être nommé maréchal France, en 1637. — Let. aut. à sa femme ; devant La Rochelle, nai 1628, 19 p. in-4°, cachets. 30 fr.

Intéressante lettre historique pour le siège de La Rochelle. « Nous avons pris troys vesseaux ennemi chargée de vivre, qui vouloit entrer dans la Rochel et avoit moullé à l'anbouchure de la Charante. Il y a force pauvre jans qui sorte de la Rochel et demeure au pyé des murailles ; ne manjent plus de pein, ils les ont jetté debors, estimant que l'on liesseroit passer... Vous savez comme le roi a chassé Montalet. » Ces onze premières pages ont dû être écrites le même jour, car il termine en disant « je vous donne le bonsoir ». Son journal se continue le lendemain ou le surlendemain, après la venue d'un second messager. Il parle d'une supplique à présenter à Marie de Médicis et au roi ; il y parle de son frère, de ses compagnons ; il ne lui reste que Neufville ; le comte de Soissons va bientôt arriver devant La Rochelle : « M. de Lorraine » retourne à Paris ; il y parle encore d'un M. de Murat ; les Anglais se sont éloignés de La Rochelle, après avoir échangé quelques coups de canon avec les troupes royales ; il a reçu une nouvelle lettre de Madame de Halluyn, etc. — *(Revue des Autogr.*, n° 179).

1071. — Théodore, comte de Lameth, général, député de la islative, qui prit une grande part à la guerre de l'Indépendance ricaine (1756-1854). L. a. s. *Le citoyen Théodore Lameth* ; le (Seine-et-Marne), 7 janvier 1793, 2 p. in-4°. 10 fr.

Très belle lettre où il réclame avec instance la levée des scellés posés chez lui à Paris. — *(Revue des Autogr.*, n° 225).

1072. — Alexandre de Lameth, célèbre constituant, compagnon Rochambeau pendant la guerre de l'Indépendance américaine, n 1760, mort en 1829. — L. a. s. au docteur Voigtel, à Magdeg ; Glatz, 9 oct. 1794, 2 p. in-8°. 8 fr.

Curieuse lettre écrite pendant sa captivité en Allemagne. Il s'est mis en route sur

une charrette, dite la « poste ordinaire » ; comme le Créateur, elle se repose le 7e jour. Il demande à sa *seigneurie* ou plutôt à sa *docterie*, de lui cueillir de bons raisins; cela vaudra mieux que ses médicaments de l'an passé. — (*Revue des Autogr.*, n° 225).

1073. — Let. sig. de Jean-François Noël, chargé d'affaires à La Haye ; La Haye, 6 germinal an IV (26 mars 1796) ; 3 p. in-fol. 10 fr.

Importante pièce. Rapport sur sa mission secrète à Altona et à Hambourg, pour surveiller les agissements de Dumouriez, Valence, Lameth, le duc d'Aiguillon, avec l'abbé de Saint-Farre, bâtard du duc d'Orléans. Il ne sait si William Pitt, ministre anglais, soudoie ce complot ; l'abbé de Saint-Farre aurait du duc d'York une pension de 20,000 livres et reçoit en outre 60,000 livres. — (*Revue des Autogr.*, n° 198).

1074. Poissy. — N. de Wailly. Mémoire sur la date et le lieu de naissance de saint Louis. Paris, 1866, in-8°, br. 1 fr. 50. — (Catal. Dumont, n° 82).

1075. — Pièce originale sur vélin de Marie de Clermont, prieure des sœurs du couvent de Saint-Louis de Poissy; Poissy, 2 mars 1340 (1341), in-4° obl. 8 fr.

Quittance au receveur de Beaumont-le-Roger de 300 livres dues au couvent « pour la cause des reparations de nostre nouvel tour. » — (*Revue des Autogr.*, n° 197).

1076. — Copie de l'Indult accordé à Louis-le-Grand pour la nomination des prieures perpétuelles du Monastère royal de Poissy. Paris, s. d. (vers 1716), petit in-fol. 4 pp. 2 fr. 50.

On y trouve la liste des prieures perpétuelles depuis l'an 1304. — (Cat. Dumont, n° 82).

1077. — Lettres patentes du 10 mai 1717, pour un échange entre le duc d'Antin et les religieuses de Poissy. Paris, 1717, in-4° de 8 p. 1 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1897, n° 26,823).

1078. — Arrêt du 17 octobre 1724, qui ordonne que les habitants de la ville de Poissy seront exempts de taille, pour les biens qu'ils possèdent dans les paroisses circonvoisines de la ville de Paris et de la même élection. Paris, 1725, in-4° de 40 p. 3 fr. — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,978).

1079. — Précis pour Me Phillipeaux, avocat au Siège de Poissy. Contre le marquis de Soyecourt, seigneur de Poissy. Paris, 1784, in-4° de 8 p. 1 fr. 50. — (Catal. Voisin, 1898, n° 28,272).

1080. — Mémoire pour les Religieuses du monastère royal de Saint-Louis de Poissy. Contre le sieur Fournier et la Dlle Girard de la Taste, sa femme. Paris, 1765, in-4° de 22 p. 2 fr. — (Cat. Voisin, 1899, n° 32,786).

1081. PONTOISE. — Robert, baron de Willoughby, capitaine de Bayeux. Il avait été créé comte de Vendôme par Bedford, il fut ensuite comte de Beaumont-sur-Oise en 1431. Il fut aussi gouverneur de Pontoise, puis de Paris, qu'il dut abandonner en 1436, au connétable de Richemont, après une sanglante résistance et une défaite complète. — P. s. sur vélin ; 1er oct. 1430 ; in-4° obl. *Très rare.* 25 fr.

Quittance d'un mois de gages « d'un homme d'armes à cheval et trois archer de la garnison dudit lieu de Bayeux ordonnez pour servir le Roy nostre sire (Henri III) au siège advisé prouchainement estre mis devant Loviers. » [Les Anglais venaient de perdre cette ville qu'ils occupaient depuis 1418 ; ils la reprirent après six mois de siège en 1431, mais lui apportèrent une capitulation honorable]. — (*Revue des Autogr.*, 1899, n° 226).

1082. — La bienheureuse Jeanne de France, reine de France, dame de Pontoise, fille de Louis XI, femme de Louis XII, qui la répudia, fondatrice de l'ordre des *Annonciades*, béatifiée par Benoît XIV (1464-1505). — P. orig. sur vélin, 1478, in-8° obl. 20 fr.

Quittance de Guillaume le Bourrelier, conseiller de la duchesse d'Orléans (Jeanne de France) pour ses gages « pour assister au grand conseil de la dite dame toutes les fois que son plaisir est de m'y convoquer. » — (*Revue des Autogr.*, n° 220).

1083. — Louis-Joseph, duc de Vendôme (1654-1712). — L. a. s. au cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Martin de Pontoise ; (Gemblours), 6 juin 1707, 1 p. 3/4 in-4° ; cachet à ses armes. 40 fr.

Il le félicite de n'être plus exilé dans son abbaye de Tournus et d'avoir permission du roi de séjourner à Rouen : « Je ne pourrois vous voir à vint et huit lieues de Paris sans esperer que vous vous rapprocherés davantage de nous, et j'espere que dans quelques jours, nous pourrons passer avec vous une vie aussy agreable que celle que nous passions autrefois. » — (*Revue des Autogr.*, n° 145).

1084. — J.-F.-C. Blanvillain. Discours prononcé à la distribution des prix de l'École secondaire communale de Pontoise le 15 fruct. an XIII. S. l., in-4° de 4 p. 2 fr. — (Catal. Dumont, n° 82).

1085. — Le général Leclerc, mari de Pauline Bonaparte, né à Pontoise en 1771, mort à Saint-Domingue en 1802. — L. a. s. ; quartier général de Rennes, 3 germinal an VII, tête imp., vignette. 10 fr. — (*Voir nos 136, 271, 610*). — (*Revue des Autogr.*, n° 209).

1086. — L. a. s. au général Dugua ; Le Caire (Égypte), 27 ventôse an VII. 1 p. in-fol., tête impr., vig. Belle lettre. 12 fr. — (*Revue des Autogr.*, 1899, n° 224).

1087. — L. a. s. au général Quantin, au Cap ; Quartier général d'Estaing, 27 thermidor an X, 1 p. in-fol., tête imp. 10 fr. — (*Revue des Autogr.*, n° 218).

1088. — L.-M.-J., comte de Caffarelli, qui prit part à la guerre d'Amérique, préfet maritime de Brest (1760-1845). — L. a. s. à M. Epaulard, au Mans; Brest, 13 messidor an X, 1 p. in-4° 6 fr.

Curieuse lettre au sujet d'un envoi fait au général Leclerc. — (*Revue des Autogr.*, 1899, n° 224).

1089. — L. Davout, prince d'Eckmühl, maréchal de France, né à Annoux (Yonne) en 1770, mort en 1823. — 1° Pièce sig. avec une lig. a. s. aussi par la princesse d'Eckmühl; Paris, 3 avril 1822, 1 p. in-4°. — 2° 8 let. aut. sig. de la *maréchale Davout, princesse d'Eckmühl;* 1822-1855, 21 p. in-8°. 30 fr.

Intéressant dossier, en grande partie relatif à la succession du comte J.-L. Leclerc, frère de la maréchale. — (*Revue des Autogr.*, n° 148).

1090. — 1° L. a. s. de l'architecte Fontaine; 12 messidor an XII, 1/2 p. in-4°. — 2° 6 l. a. s. du sculpteur Landier à Fontaine; château de Montgobert, ans XII-XIII, 12 p. 1/2 in-4°. 25 fr.

Curieux dossier relatif aux travaux du monument à élever au général Leclerc, à Montgobert. — (*Voir n° 613*). — (*Revue des Autogr.*, n° 142).

1091. — J.-F.-L. Fontaine, architecte de Napoléon Ier, né à Pontoise. — L. a. s. à M. Heurtault, aux Tuileries; 1 p. in-8°. 5 fr.

Il demande que l'on inscrive de suite sur les plaques des rues qui entourent le palais des Tuileries, les noms que l'Empereur a donnés : Rivoli, Castiglione, Pyramides, Mont-Thabor, etc. — (*Revue des Autogr.*, 1899, n° 226).

1092. PORT-ROYAL. — Pièce originale sur vélin; 23 juil. 1410, in-4° obl. 8 fr.

Quittance d'Emerance de Callonne, abbesse de Notre-Dame de Porroiz (Port-Royal des Champs, près Paris), au roi Charles VI et à Nicolas de la Hèze, receveur de Mantes, de 40 livres parisis auxquelles son abbaye a droit sur la recette de Mantes, aux termes de l'Ascension. — (*Revue des Autogr.*, n° 206).

1093. — Dom Claude Lancelot, célèbre grammairien du XVIIe siècle, qui fonda les *Écoles* à Port-Royal où il eut Racine pour élève (1615-1695). — Let. aut.; Paris, 22 sept. 1664, 3/4 de p. in-8°. 20 fr.

Il lui adresse la relation de sa sœur Mlle Lancelot, cordelière à l'*Ave Maria*, dite Phare, sur le miracle de la Sainte-Epine. Il habite auprès de M. Cousturier, avocat et banquier en cour de Rome; mais il ne veut pas entreprendre l'éducation de son fils; les sœurs de Port-Royal-des-Champs ont adressé une lettre des plus humbles à l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe : il a fait dire qu'on ne pourroit le voir qu'à 10 h., et l'on croioit alors que ce seroit quand il monteroit en carosse pour venir à P. R. Je ne scay pourtant pas s'il y est, estant à battre la campagne dès le matin. » — (*Revue des Autogr.*, n° 228).

1094. — Jeanne-Catherine-Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal, sœur du grand Arnauld (1593-1671). — Lettre écrite en son

nom par Catherine de Sainte-Suzanne (religieuse de Port-Royal, fille du peintre Philippe de Champagne) à l'évêque d'Alet (Nicolas Pavillon) ; Port-Royal, 10 fév. 1671, 1 p. 1/2 in-4°. 15 fr.

Elle le remercie d'accorder sa protection à son monastère et lui annonce la nomination de la nouvelle abbesse. (La mère Agnès Arnauld, trop malade pour écrire cette lettre, devait mourir neuf jours après. — (*Revue des Autogr.*, n° 141).

1095. PRÉCY-SUR-OISE. — Pièce orig. — 17 déc. 1477, 12 p. 1/4 in-4°, reliée. 50 fr.

Testament et codicille de *Gilles de Rouvroy, dit de Saint-Simon*, fils de Mathieu de Rouvroy et de Jeanne de Haverskerque, dame de Rasse, près de Douai, seigneur du Plessis Choiseul, châtelain d'Orchies et de Bailleul ; il fut élevé près de Charles VII, combattit à Beaugé et à Verneuil, accompagna Arthur de Richemont dans ses expéditions, fut fait bailli de Senlis en 1430, se signala dans la reprise de la Normandie, fut l'un des juges du duc d'Alençon, mourut en 1477 et fut enterré dans la cathédrale de Senlis. Il avait épousé Jeanne Floques de Grumesnil ; il est l'ancêtre de l'auteur des *Mémoires*. — Il veut que son « corps soit apporté et mis en septure en la chappelle monsieur Sainct Jacques que puis nagueres j'ai fait, constitué et érigé en l'esglize Nostre Dame de Senlis. » Il donne au chapitre de cette église sa terre de Fontaine les Cornus (Oise, c. de Nanteuil) ; « je vueil et ordonne aussy que mes trois filz, c'est assçavoir Guillaume (seigneur de Preci), Louis et Anthoine (seigneurs de Grumesnil) soyent tenuz en l'escolle tant et jusques ad ce que chascun d'eulx sachent entendre son latin et par especial vueil que ledict Guillaulme soit encores à l'escolle, quatre ou cinq ans. » Il parle aussi de sa fille illégitime Marie, femme de Yon de Vaulx (sur Meuse) ; d'autres legs, concernent ses serviteurs, son neveu Antoine de Saint-Simon (seigneur de Rasse), son hôtel situé à Compiègne. — (*Revue des Autogr.*, n° 228).

1096. — 9 mémoires judiciaires publiés de part et d'autre, en l'an VI, dans la cause. Entre le citoyen Davrange, propriétaire de la terre de Précy-sur-Oise. Et les habitants de la dite commune de Précy. Ensemble 9 pièces formant 105 pages in-4°. 4 fr. — (Catal. Voisin, 1897, n° 24,542).

1097. PRUNAY-SOUS-ABLIS. — Mémoire pour Thomas Guiot, receveur de la seigneurie de l'Étuin ; contre Marie-Geneviève Laurent, veuve de Charles Marcille, demeurant à Presle, paroisse de Prunay-sous-Ablis. (Paris, 1758), in-4° de 30 p. 2 fr. 50.

Curieux procès. Enfant déclaré illégitime pour cause de naissance tardive. — (Cat. Voisin, 1898, n° 30,651).

1098. RAMBOUILLET. — Let. sig. de Henri III aux maires et échevins du Mans ; Paris, 25 nov. 1575, 1/2 p. in-fol.

Il leur annonce la signature d'une trêve de six mois entre les catholiques et les protestants (à la suite de la bataille de Dormans, gagnée par le duc de Guise) ; il leur ordonne de licencier la garnison de leur château ; pour le garder, les Manceaux s'entendront avec le sieur de Rambouillet (Nicolas d'Angennes), son lieutenant-général au pays du Maine. — (*Revue des Autogr.*, n° 145).

1099. — Montpesat, baron de Loignac, mignon de Henri III,

un des assassins du duc de Guise à Blois. — Let. sig. avec la souscription et un post-scriptum de 6 lignes aut. à M. de Rambouillet (Nicolas d'Agennes) ; Laugnac (Lot-et-Garonne), 2 décemb. 1579, 1 p. in-fol., cachet à ses armes. *Rare.* 25 fr.

« Sa Majesté (Henri III) me commande par sa lettre de temporizer encores jusques à la fin de ceste année prez du roy et royne de Navarre (Henri IV et Marguerite de Valois, engagés dans la guerre des Amoureux. — *(Revue des Autogr.*, n° 148).

1100. — Jacques de Corneillan, évêque de Vabres, puis de Rodez, de 1562 à 1582, mort en odeur de sainteté. — Let. sig. avec la souscript. aut. à M. de Rambouillet ; Rodez, 23 déc. 1579, 1 p. in-fol. *Rare.* 25 fr.

Importante lettre sur la situation faite à la province de Rouergue par la prise de la ville de Lédergues. — *(Revue des Autogr.*, n° 226).

1101. — Paris, 4 avril 1598, 8 p. in-fol. 20 fr.

Constitution par Gabriel de Chambray, au nom de sa femme (Jeanne d'Angennes), Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, beau-père de la célèbre marquise, Louys d'Angennes, seigneur de Maintenon, frère du précédent, en faveur de Louis de Vivonne, seigneur de la Chataigneraye, de 555 écus 33 sous 4 deniers de rente, sur les terres de Chambray, Tevray, d'Auffay (Seine-Inf.), de Rambouillet, etc. — *(Revue des Autogr.*, n° 205).

1102. — Lettre en vers sur les mariages de M^lle^ de Rohan avec M. de Chabot, de M^lle^ de Rambouillet avec M. de Montausier, et de M^lle^ Brissac avec Sabatier, 1645. Paris, 1862, in-12, br. 2 fr. — (Catal. Voisin, 1898, n° 30,662).

1103. — Ant. de Rambouillet de la Sablière, financier et poète du XVII^e^ siècle, mari de la célèbre amie de La Fontaine, né en 1624, mort en 1679. — Pièce sig. ; Paris, 22 déc. 1672, 3 p. in-fol. 15 fr.

Remise par Claude Vialet, bourgeois de Paris, chargé du recouvrement des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts, de la perception des dits impôts, à une compagnie financière dont faisait partie Antoine de Rambouillet. — *(Revue des Autogr.*, n° 174).

1104. — Expériences faites à Rambouillet sous les yeux du roi, relativement à la maladie du froment appelée carie, par l'abbé Tessier. Paris, 1785-1786 ; ensemble 2 br. in-8°. 2 fr. 50. — (Cat. Voisin, 1899, n° 33,110).

1105. Ris. — Jehan de Bourget, seigneur de Fromont. — Document sur parchemin, daté de 1547, et revêtu de sa signature, trace de cachet. 4 fr.

Autorisation par lui donnée pour la régie des biens de Marguerite de Lille. — (Catal. Voisin, 1898, n° 31,085).

1106. — Étienne, chevalier Soulange-Bodin, chef du cabinet du prince Eugène Beauharnais, savant agronome, né à Tours en 1774, mort à Fromont, près Ris, en 1846. — L. a. s. et pièce sig. ; Fromont, 1836, 11 p. in-4° et in-fol. 10 fr.

Toutes relatives à l'agriculture. — (*Revue des Autogr.*, 1899, n° 224).

1107. — Don Juan San Martin, général et libérateur de la République Argentine, vainqueur à Chacabuco et Maypu (1821), né vers 1789, mort en 1851. — Let. sig. en français ; Grand-Bourg par Ris, 28 déc. 1838, 1/2 p. in-4°. 10 fr.— (*Revue des Autog.*, n° 197).

1108. Roche-Guyon (La). — Voyage de Paris à la Roche-Guyon, en vers burlesques, divisé en six chants. La Haye, s. d., in-12, v. m. 3 fr. — (Catal. Voisin, 1897, n° 26,845).

1109. — Henri VI, roi de France et d'Angleterre. — 2 pièces originales sur vélin ; Rouen, 26-27 sept. 1438, 2 p. in-4° obl. 12 fr.

Ordre de payer à Bérard de Montferrant, son conseiller, la somme de 50 livres tournois. « Lequel nous envoyons présentement partant jusques à la Roche-Guyon pour y accomplir ce que est chargé lui a esté de par nostre très cher et très amé cousin Richart conte de Warrewik (Warwick), nostre lieutenant-général et gouverneur de noz royaume de France, pays et duché de Normandie. » — (*Revue des Autog.*, n° 200).

1110. — Le duc d'Épernon, mignon de Henri III, gouverneur de Guyenne (1554-1642). — Let. aut. à son fils le cardinal de la Valette ; 24 oct. 1638, 1 p. in-4°, cachets et soies. 20 fr.

Importante lettre au sujet de la levée du siège de Fontarabie par le prince de Condé (Henri II) : « Monsieur, moun tres cher fils, depuis moun autre lettre escrite j'ay receu la relacioun que vous m'aves envoiée de M. le prinse, plene de fausetés, comme vous pourres vouer par celle que ce porteur vous donrra quy a esté fete par la Roche Guy quy a esté avec vostre frere de la Valette (Bernard de Nogaret, duc de la Valette) durant le siéje de Fountarabie, dont il n'a boujé jusques à ce que l'armée est sortie d'Espaigne. Il faut bien que ceus quy ce sount sauvés feblement et sans coumbatre cherchet quelque couverture pour couvry leur hounte. » — (*Revue des Autogr.*, n° 201).

1111. — Roger du Plessis, duc de La Roche-Guyon, seigneur de Liancourt, conseiller du roi et premier gentilhomme de sa chambre, bisaïeul maternel de François VIII, duc de La Rochefoucauld. — Pièce sig. sur vélin ; Paris. 1661, in-4° obl. 5 fr. — (*Revue des Autogr.*, n° 196).

1112. — F.-H., comte de Virieu, député de la noblesse du Dauphiné aux États Généraux, né en 1754, tué au siège de Lyon, dont il était un des défenseurs, le 15 oct. 1793. — 4 let. aut. à Jos. Mounier ; 1789-90, 20 p. in-4°. Une de ces lettres est incomplète de la fin. 30 fr.

Très curieuse lettre sur les débuts de la Révolution : *Paris, 23 octobre 1789* « Le duc de Liancourt paroit s'occuper beaucoup à faire Mirabeau ministre,

et celui-ci depuis deux jours a commencé à devenir très suspect à l'Assemblée par là ; et les enragés le lui font fort bien entendre. Ministre ! — celui qui est soupçonné a tort ou à raison d'avoir poussé à assassiner la Reine dans la crise du 5 — et qui en tout cas est le *comte de Mirabeau !* » — (*Revue des Autogr.*, n° 148).

1113. Rosny. — Henri IV. — Pièce sig. sur vélin ; Senlis, mars 1594, 1 p. in-fol. obl. 12 fr.

Très intéressante pièce. Don au sieur de Rosny (Sully) de la « place, desmolitions et bastiments que le deffunct roi, nostre très honoré seigneur et frère avoit faict faire aux Tournelles vers la Culture-Sainte-Catherine à Paris. » (Marché aux chevaux qui devint plus tard la place Royale, qui existe encore). — (*Revue des Autogr.*, n° 198).

1114. — Le pape Paul V. — Pièce du xvii[e] siècle ; Rome, 15 nov. 1607, 1 p. in-fol. 12 fr.

Copie du bref du pape à Sully, pour le remercier du bon accueil fait au cardinal Barberini. Il demande à Dieu la conversion du ministre : « ce qui faict que par de prières plus fréquantes et plus ardantes nous demandons à Dieu que par sa miséricorde, il lui plaize illuminer vostre ame de la lumière de son Saint-Esprit, affin qu'après que vous aurés cogneu la sincerité de la foy, nous puissions vous ressepvoir en nostre sain comme un brebis si soigneusement cerchée par nous et vous mettant sur nos espaules pour rapporter dans le bercail du Christ notre Seigneur et Rédempteur. » — (*Revue des Autogr.*, n° 226).

1115. — Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, fils de Sully, grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur de Mantes, époux de Françoise de Créquy (1588-1634). — L. a. s. à Nicolas, secrétaire du duc de Sully ; Paris, 29 sept. 1622, 1 p. in-fol., cach. et soies. Un peu tachée. 30 fr.

Il désire une réponse définitive au sujet d'une proposition faite à Sully. — (*Revue des Autogr.*, n° 135).

1116. — 2 mémoires judiciaires, imprimés en 1755, dans la cause Entre le Président de Senozan, seigneur du Marquisat de Rosny, et M[e] Bernaville, notaire et tabellion dudit marquisat, d'une part ; Et la Communauté des Notaires de la ville de Mantes, d'autre part. — Ensemble 2 pièces in-fol. formant 29 p. 3 fr. — (Catal. Voisin, 1898, n° 30,316).

1117. Rueil. — Fr. Sublet de Noyers, célèbre intendant des finances sous Louis XIII, secrétaire d'Etat au département de la guerre, fondateur de l'imprimerie royale, né en 1588, mort en 1645. — L. a. s. au cardinal de La Rochefoucauld ; Rueil, 1636, 1 p. in-fol., cachets. 15 fr. — (*Revue des Autogr.*, n° 196).

1118. — L. a. s. de Fr. Sublet de Noyers, célèbre intendant des finances, au maréchal de Maillé-Brézé ; Rueil, 12 déc. 1641, 3 p. in-fol. 20 fr.

Superbe et importante lettre historique. Il lui recommande M. de Gassion qui va servir en Roussillon ; il sera facile de lui donner un commandement en rap-

port avec son titre. M. d'Arpajon revenant auprès du roi et M. d'Epernon suivant le prince de Condé à la cour. « Monseigr le duc d'Anguien (le grand Condé) se porte très bien et rend à S. E. (Richelieu) tant de debvoirs et de complaisances qu'en vérité il prend une place très advantageuse dans son cœur. » Aire vient de se rendre. M. de Biscaratza été tué dans le Luxembourg, M. d'Aiguebelle a obtenu le gouvernement de Mont-Olimpe et de Charleville. — (*Revue des Autogr.*, n° 180).

1119. — Copie du XVII[e] siècle, après 1644; 12 p. in-fol. dans une élégante reliure à la Bradel. 25 fr.

Procès-verbal du renouvellement de l'alliance, entre Charles I[er], roi d'Angleterre, et Louis XIV, assisté d'Anne d'Autriche, en l'église Saint-Pierre de Rueil, le 3 juillet 1644. — (*Revue des Autogr.*, n° 228).

1120. — Prieuré conventuel de St-Pierre St-Paul de Rueil, ordre de Cluny. — Pièce datée du 20 juillet 1683, contenant la déclaration faite par Louis Colbert, prieur de Rueil, que ledit prieuré est membre dépendant du prieuré conventuel de N.-D. de la Charité-sur-Loire, diocèse d'Auxerre, et que la collation en appartient à M[gr] Jacques-Nicolas Colbert, coadjuteur de l'archev. de Rouen. — Document original revêtu de la signature de Louis Colbert. 4 fr. — (Catal. Voisin, 1897, n° 26,972).

1121. RUGLES. — Pièce sur vél.; 27 av. 1380; 1 p. gr. in-4°. 20 fr.

Intéressant document. Enquête faite par le vicomte de Breteuil (Eure), et par le sergent de Lire (la Vieille Lyre) et de Rugles, sur les terres que le roi de Navarre, Charles le Mauvais, occupait en Normandie; le mandement de la Chambre des Comptes daté du 21 avril 1380 était relatif à la garde du château de Rugles, dont Jean Le Veneur était seigneur; les enquêteurs interrogent des habitants de Rugles pour savoir si la garde du château et la pension du seigneur étaient aux frais du roi de Navarre. — (*Revue des Autogr.*, n° 223).

1122. — Victor-Amédée I[er], duc de Savoie. — Pièce sig.; Turin, 8 février 1632, 1 p. in-fol. Sceau. Fatiguée, raccommodages. 15 fr.

Autorisation par le duc de Savoie à M. de Rogles, gentilhomme français, d'épouser Claire de Grolée, fille du feu baron de Châteaufort, gentilhomme de la chambre du duc, sur la demande de Servien, ambassadeur de France; la dite demoiselle ne pourra prétendre à la baronnie de Châteaufort, ni au douaire que sert sa sœur Marguerite à leur mère commune, la comtesse de Valdisere. — (*Revue des Autogr.*, n° 139).

1123. SANDRICOURT. — Antoine Court de Gébelin, l'érudit auteur du *Monde primitif* (1725-1784). — L. a. s. à Séguier, à Nîmes; Paris, 5 novembre 1773, 3 p. pl. in-4°. 20 fr.

Il est heureux d'être approuvé par l'évêque d'Agde (Charles de Saint-Simon Sandricourt). Il parle ensuite de conjonctions qu'il compare en diverses langues, d'étymologies, de la conquête de l'Espagne par Nabuchodonosor, d'alphabets primitifs et d'inscriptions qu'il va introduire dans son 3[e] volume. Il croit que l'algonquin peut être rapproché des anciennes langues d'Europe, etc. — (*Revue des Autogr.*, n° 135).

1124. — La marquise de Sandricourt. — 6 let. aut. (non sig.) à M. d'Éon, secrétaire du duc d'Orléans (vers 1735) ; 10 p. in-4°, cachets. 8 fr.

Correspondance amicale. La plus intéressante de ces lettres est datée du château de Sandricourt ; 4 p. in-4°. — (Catal. Voisin, 1899, n° 31,839).

1125. SANNOIS. — Mme d'Houdetot, l'amie de J.-J. Rousseau. — L. a. s. ; Sannois, 14 sept. 1806, 3 p. in-4°. 30 fr.

Superbe lettre de recommandation en faveur d'un habitant de Sannois qu'elle signe *Lalive d'Houdetot, grand'mère.* — (*Revue des Autogr.*, n° 203).

1126. SAULX. — Pièce sur vélin ; 5 nov. 1445 ; in-fol. obl. 8 fr.

Rapport de Louis Chupin, sergent à cheval au Châtelet, aux maîtres des requêtes de l'hôtel ; en vertu d'une lettre de *committimus*, datée du 21 juin 1445, il s'est rendu à Seaulx-le-Petit en la maison de Guillaume du Housseau, dont le propriétaire est Jehan de Breban ; de la part de l'évêque de Paris, patriarche d'Antioche, Denis du Moulin, il lui a demandé restitution de ce qu'il gardait par devers lui ; du Housseau s'y étant refusé, il l'a assigné devant les dits maîtres des requêtes. — (*Revue des Autogr.*, n° 214).

1127. SCEAUX. — Voltaire. — L. a. s. « V. » à Mme la marquise du Deffand, au château de Sceaux (10 nov. 1732), 2 p. in-4°. 60 fr.

Belle lettre. Il lui recommande vivement l'abbé de Linant, comme lecteur de la duchesse du Maine. « Je voudrois de tout mon cœur prendre pour moy cette employ, mais jay en main une personne qui avec plus d'esprit, de jeunesse et de poitrine s'en acquittera mieux que moy. Voici une occasion, Madame, de montrer la bonté de votre cœur et votre crédit. En vérité, si vous placez ce jeune homme vous ferez une action charmante, vous encouragerez un talent bien décidé qu'il a pour les vers, vous vous attacherez pour le reste de votre vie quelqu'un d'aimable qui vous devra tout, vous aurez le plaisir d'avoir tiré le mérite de la misère et de l'avoir mis dans la meilleure école du monde. — *Revue des Autogr.*, 1899, n° 224).

1128. — Pièce sig. de Marie-Louise Béchameil, duchesse de Brissac ; Sceaux, 25 déc. 1732, 1/2 p. in-4°. 10 fr.

Par ordre de la *dictatrice perpétuelle de l'ordre de la Mouche à Miel* (la duchesse du Maine) ayant examiné « les noels chantés à Seaux la veille de Noel de l'année 1732, je les ai trouvé dignes des personnes, du lieu et du jour, et d'être inscrits au temple de mémoire et insérés dans les archives de l'*Ordre*. » — On lit dans les *Mémoires de Mme de Staël* : « Cette princesse (la duchesse du Maine), quelques années après qu'elle eut fait l'acquisition de Sceaux, avait institué un ordre de la Mouche à Miel, qui avoit ses lois, ses statuts, un nombre fixe de chevaliers et de chevalières, qui s'élisoient en chapitre, avec grande cérémonie. » — (*Revue des Autogr.*, n° 145).

(A suivre).

PROJET DE FONDATION

D'UNE

Bibliothèque communale à Meulan en 1789

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

A la fin du XVIII[e] siècle, alors que l'instruction, grâce à l'impulsion donnée par les États Généraux de 1789, se répandait dans les plus petites villes et villages, un enfant de Meulan, Jean Chevret, employé à la Bibliothèque du roi, auteur de plusieurs opuscules historiques, philosophiques et littéraires, comprenant que le livre est l'outil indispensable pour compléter et rendre profitables les connaissances acquises dans l'école, conçut le projet de créer une Bibliothèque communale dans sa ville natale.

Quoique ses intentions fussent fortement appuyées par quelques lettrés, néanmoins, avant de rien entreprendre, il crut devoir les soumettre à son compatriote, M. Levrier, lieutenant général au bailliage et président du Comité municipal, dont les conseils et la compétence devaient lui

servir de guide [1]. En effet, celui-ci qui aimait les livres et qui avait analysé un grand nombre de documents précieux sur le Vexin, ne put moins faire que de l'encourager dans une résolution qui était appelée à rendre aux Meulanais les plus grands services, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue intellectuel.

En présence d'un appui aussi puissant, M. Jean Chevret n'eut plus aucune hésitation, et le 8 octobre 1789, il faisait parvenir à M. Levrier quelques ouvrages qui sont désignés dans la lettre d'envoi, laquelle est ainsi conçue :

8 Octobre 1789.

Monsieur,

Je suis on ne peut pas plus reconnaissant de l'exemplaire de votre discours au Comité, que M. votre frère a eu la complaisance de me remettre lui-même de votre part; je l'ai lu avec le plus grand plaisir ; la conduite de la ville, l'ordre, le patriotisme de ses actions m'ont infiniment touché [2].

Tout ému encore de si nobles affections que je partage avec tous mes compatriotes, et ne pouvant leur marquer mon zèle pour leur prospérité et leur avantage, ni ma reconnaissance des marques d'estime et d'amitié qu'ils me témoignent lorsque j'habite parmi eux mon petit hermitage.

Je saisis l'occasion de ce louable désir qu'a depuis longtemps la ville de se former une petite Bibliothèque, les circonstances présentes semblent devoir l'engager plus que jamais à satisfaire à ce noble désir, les travaux qui sont et qui vont devenir de plus en plus l'occupation des citoyens, doit tous les animer du même amour de s'éclairer.

Sur ces considérations et pour satisfaire au zèle et à la reconnaissance qui m'animent, je prends la liberté, Monsieur, de vous offrir et en vous à la ville, cette petite marque de mon affection. Je vous supplie donc, Monsieur, de vouloir bien agréer et faire agréer au Comité avec mes respects et mes hommages l'*Histoire de*

(1) Antoine-Joseph Levrier, lieutenant général au bailliage de Meulan, puis conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est né à Meulan le 5 avril 1756; il est mort à Morllanc, près Belley (Ain), le 30 avril 1823.

(2) Guillaume-Denis-Thomas Levrier Champ-rion, frère aîné du lieutenant général, auteur dramatique, naquit à Meulan, le 21 décembre 1749, et mourut à Paris le 10 mars 1825.

France de Mezeray, en 4 volumes in-4° et le *Dictionnaire de l'Académie française* en deux, ouvrages qui nécessairement doivent faire la base et le fondement de la Bibliothèque d'un Comité de Citoyens françois. Une *Introduction générale à l'étude de la politique*, et je serai également flatté que la ville veule (*sic*) bien aussi accueillir dans son sein les ouvrages du savant M. de Gamaches, l'un de ces citoyens qui a mérité l'honneur d'être de l'Académie des Sciences : 1° en particulier son *Astronomie physique ;* 2° ses *Dissertations sur les agréments du langage*, et 3° son *Système du Cœur*. Il y a encore un petit ouvrage de lui, comme vous le pouvez voir par la petite notice que j'ai faite en tête de ces Dissertations, je n'ai pu encore me procurer cet ouvrage, je ferai tous mes efforts pour l'avoir et j'aurai l'honneur et le plaisir de vous l'envoyer tout aussitôt (1).

Je vous prie aussi, Monsieur, de vouloir bien recevoir 36 exemplaires d'une petite brochure que je viens de rendre publique. Je vous prie d'en accepter 6 exemplaires et d'avoir la bonté d'en faire agréer un avec mes civilités à chacun des membres qui composent le Comité, et je serai avec toute la reconnaissance possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur (2).

CHEVRET.

M. Levrier accuse réception de l'envoi par la lettre suivante :

Meulan, 11 Octobre 1789.

J'ay reçu, Monsieur, avec un vrai plaisir, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, et j'accepte avec reconnaissance le don que vous voulez bien me faire de 6 exemplaires de votre brochure ainsi que l'honneur que vous me déferez de présenter le surplus à MM. du Comité, avec les ouvrages dont vous faites don à la ville, pour y poser la première pierre d'un édifice littéraire. Je suis chargé de la part de ces Messieurs de vous témoigner qu'ils sont aussi sensiblement touchés des réflexions sages et religieuses qui se trouvent rassemblées dans votre notice, que flattés de tout ce que

(1) Il s'agit sans doute de l'ouvrage intitulé *Nouveau système du Mouvement* 1721, in-12.

(2) *Épître à l'humanité et à la patrie en particulier, sur le bon ordre et l'idée de la véritable liberté.* 1789, in-8° de 24 pages.

vous y avez dit d'obligeant pour eux, ainsi que dans votre lettre. Tout y respire les sentiments d'une âme droite et pure, et d'un cœur patriote. On juge aisément par ce fruit de vos lectures, que semblable à l'abeille qui extrait des diverses fleurs qu'elle picore les sucs propres à former cet aliment doux et pur qui fait sa nourriture, vous retenez, dans tout ce qui passe sous vos yeux, les maximes de sagesse et de vérité qui dirigent l'honnête homme, et qui sont comme l'aliment journalier de votre cœur.

On a arrêté qu'il serait fait registre de votre don, Monsieur, et qu'il vous seroit délivré un extrait de l'acte de délibération par lequel la ville l'accepte avec reconnaissance et vous fait des remerciemens.

Je suis bien flatté d'être son organe en ce moment, et de me trouver à portée de vous renouveller en particulier les sentimens d'estime et d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LEVRIER.

Le Comité municipal qui se composait de 24 membres parmi lesquels on comptait plusieurs lettrés, (entre autres MM. Challan, procureur du roi; Chandelier, avocat du roi; Chenau, ancien maire; Cordier, prieur de Saint-Nicaise; Obry, Vastel et Darboussié, curés des paroisses Saint-Nicolas, Notre-Dame et Saint-Jacques; Leblond, notaire), ayant accepté le don fait par M. Jean Chevret, décida que l'extrait de l'acte de délibération de l'acceptation serait envoyé au donateur comme témoignage de sa reconnaissance. Voici ce document :

Du registre des délibérations du Comité municipal des ville et fort de Meulan, a été extrait ce qui suit :

Du Vendredi neuf octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf, le Comité assemblé.

Monsieur le Président a fait part d'une lettre qu'il a reçue de Monsieur Chevret, originaire de cette ville, demeurant à la Bibliothèque du Roy à Paris, par laquelle il le prie de faire agréer au Comité ses respects et ses hommages et de le prier de recevoir comme une marque de son zèle et de son amour pour sa patrie le don qu'il offre à la ville d'un exemplaire de l'*Histoire de France* par Mezeray en quatre volumes in-quarto, du *Dictionnaire de l'Académie française* en deux volumes même format, des deux

tomes reliés en un seul volume de l'*Introduction générale à l'étude de la Politique, des Finances et du Commerce*, par M. de Beausobre. Comme aussi les ouvrages du savant M. de Gamaches, de l'Académie royale des Sciences, descendant d'une famille ancienne originaire de cette ville, consistant : 1° en son *Astronomie physique*, un volume in-quarto ; 2° *Dissertations littéraires et philosophiques ;* 3° *Système du Cœur*. Ces deux ouvrages, chacun en un volume in-douze, à l'égard des autres ouvrages de M. de Gamaches, M. Chevret annonce qu'il fera toutes les recherches possibles pour se les procurer afin de les joindre au don qu'il vient de faire.

Enfin Monsieur Chevret a adressé trente-six exemplaires d'une petite brochure dont il est l'auteur et qu'il désire être distribuée aux membres du Comité.

Sur quoi, le Comité délibérant, a arrêté que l'offre faite par Monsieur Chevret sera acceptée et qu'il lui sera donné des marques de la reconnaissance de la ville, que Monsieur le Président lui écrira pour lui faire des remercimens au nom du Comité ; qu'il sera fait registre du présent arrêté dont il sera envoyé une copie collationnée à Monsieur Chevret pour être un gage perpétuel des sentimens d'estime et d'amitié qu'inspire à ses concitoyens son zèle patriotique et l'attachement qu'il témoigne aux habitans de la ville qui l'a vu naître.

Collationné conforme à la minute et délivré par nous greffier secrétaire du Comité municipal, à l'Hôtel de Ville de Meulan soussigné, ce cinq novembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : François.

Il y a lieu de croire que l'exemple donné par M. Chevret n'eut pas beaucoup d'imitateurs, car nous ne pensons pas qu'une bibliothèque communale ait été fondée à Meulan. Il est vrai que le savant Levrier, qui était l'homme le plus capable pour mener à bien une entreprise aussi difficile dans une ville où les lettres étaient peu cultivées, avait quitté Meulan en 1792 ; c'est ce départ qui fit certainement abandonner le projet de M. Chevret.

Cependant si la municipalité de 1793 avait eu à sa tête un maire comprenant toute l'importance de son mandat, il lui aurait été facile, pendant la tourmente révolutionnaire,

de former une bibliothèque assez nombreuse avec les livres provenant du prieuré de Saint-Nicaise et du couvent des Pénitents, et aussi avec ceux confisqués sur les émigrés. Mais M. Challan, maire, ayant été emprisonné, son successeur, le meunier Dutartre, qui était plutôt un politicien qu'un érudit, n'eut garde de s'occuper d'un établissement littéraire, que les Meulanais de cette époque, plus enclins aux fêtes et aux plaisirs qu'aux choses intellectuelles, regardaient comme inutile. De cette incurie regrettable, il en est résulté que les livres et objets d'art confisqués furent détruits ou vendus à vil prix, ou envoyés à Versailles [1].

PAUL PINSON.

(1) C'est ainsi que M. Leblond, ancien notaire à Meulan, a pu former une collection très importante de documents manuscrits des plus précieux sur Meulan, Maule et les environs qu'il a laissés en mourant à M. Filassier, ancien notaire à Maule, lequel les a transmis à son fils. Malheureusement, ces documents sont perdus pour les travailleurs, car ils sont dans le plus grand désordre, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni classés ni catalogués.

NOTICE

SUR

SAINT-GERVAIS-LÈS-MAGNY

(Histoire civile jusqu'en 1789)

Par M. l'abbé PIERRON

Chanoine honoraire, Curé doyen de Marcoussis, ancien Curé de St-Gervais
Membre de la Société Historique du Vexin

I

LA configuration de la commune de Saint-Gervais dénonce une antiquité qu'il est toutefois difficile de préciser. Si la plupart des communes actuelles n'ont d'autres territoires que ceux des paroisses d'avant la Révolution, ces paroisses, quand elles furent antérieures au Moyen-Age, paraissent avoir hérité de la circonscription des *Pagi* gaulois et romains qui avaient précédé leur formation. Il en fut de la paroisse comme il en avait été de la province ecclésiastique et du diocèse : la métropole civile devint métropole religieuse ; la ville importante d'un territoire abrita la cathédrale. La paroisse dut suivre cette organisation si simple et si naturelle, surtout dans le temps de confusion politique qui suivit

les invasions des Barbares, dans ces époques d'absence d'autorité civile, pendant lesquelles l'Église dut se servir de ses prêtres pour administrer, au civil aussi bien qu'au spirituel, la circonscription paroissiale.

La paroisse de Saint-Gervais a la forme d'un parallélogramme-rectangle à peu près régulier. L'un des côtés va d'Estrées à Saint-Gervais ; l'autre d'Archemont à Ducourt. Il semble que, topographiquement, Estrées aurait dû appartenir à Magny ; il n'est séparé des Boves que par la traversée de la route de Gisors ; il est beaucoup plus près de Magny que de Saint-Gervais. Il en est de même d'Archemont qui trouve des routes plus faciles pour venir à Magny qu'à Saint-Gervais. Ducourt est également beaucoup plus rapproché de La Chapelle-en-Vexin que de Saint-Gervais ; n'est-il pas naturel de conclure à l'antériorité de ces hameaux à l'égard de Magny et de La Chapelle. Magny, d'après M. Potiquet, daterait seulement du VI^e^ siècle de l'ère chrétienne et La Chapelle serait encore d'une existence postérieure.

Si, à cette irrégularité, nous joignons la situation de S^t^-Gervais, nous aurons raison de croire à une station gauloise ou romaine. Ce village est sur la route directe de Paris à Rouen. Il appartient à ce territoire des Veliocasses dont la fertilité attira et maintint de nombreux habitants, témoins les fréquents souvenirs gallo-romains dans le canton de Chaumont. Rouen et Lutèce ayant été de bonne heure des capitales, une route qui partait de Troyes, passant par Lutèce et Rouen, allait se terminer à Lillebonne, à l'estuaire de la Seine. Des étapes s'établirent sur la route qu'elles divisèrent, surtout pour la commodité des troupes. Saint-Gervais fut très probablement lieu d'étape et dut à cette circonstance ses premiers habitants.

La conquête romaine ne négligea rien pour l'entretien et la défense des routes destinées au passage de ces légions qui devaient traverser la Manche et faire la conquête d'une partie de l'Angleterre. Sur les tables de Peutinger et les tables Antonines, parmi les voies romaines qui se partagent la Gaule, celle qui va de Troyes à Lillebonne, passait de Lutèce à Pontoise et de là trouvait à l'étape *Petromantalum* ou *Petrumviaco*. Cette voie partie de Pontoise, situé alors dans la plaine de S^t^-Martin, allait en ligne droite au Tillay, commune de Cléry, où l'on en rencontre encore des vestiges, puis le plus doucement possible descendait entre Velannes et Arthieul [1] pour se rendre de là à Estrées, dont le nom latin, qui signifie route, rappelle la chaussée romaine. De plus, en cet endroit cette route a été connue sous le nom de chaussée de César. On la

(1) Magny n'était pas sur cette route. L'ancien Magny, plus au sud, en était distant de cinq cents mètres.

suit au Petit-St-Gervais et on en rencontre les vestiges dans certaines caves de ce lieu (1). La station romaine devait se trouver sur cette route, là où se trouve aujourd'hui Saint-Gervais.

L'abbé Bellet, dans une dissertation sur les points dénommés par les Tables (2), croit que le *Petromantalum* et le *Petrumviaco* est Magny. « Le grand chemin de Rouen à Paris passe par la ville de » Magny dans le Vexin Français ; la voie romaine passait aussi par » cette ville ; on reconnaît son passage par la dénomination du lieu » d'Estrées *(via strata)* situé à la porte de la ville. D'ailleurs, les » distances anciennes, comparées aux distances réelles portent le » *Petromantalum* vers Magny. » Plus loin, l'auteur, après des calculs de distance trouve que le *Petromantalum* devait tomber sur le grand chemin « vis-à-vis du village de Magnitot, et rectifiant encore son calcul, il déclare qu'il s'en faut environ de mille toises que le *Petromantalum* ne tombe à la ville de Magny. » L'auteur ne semble pas connaître Saint-Gervais qui se trouve justement à cette distance de Magny.

L'examen du lieu nous fournit une grande probabilité en faveur de St-Gervais. « Tous les lieux mentionnés dans l'itinéraire n'étaient pas des villes, dit encore l'abbé Bellet ; on y trouve des noms de simples villages où il y avait des auberges et des écuries pour les chevaux et les voitures publiques. » D'ailleurs, l'arrêt des troupes en cet endroit aurait pu déterminer quelques constructions ; plusieurs ménages s'y seraient installés par les soins de l'administration, ou par esprit d'intérêt privé. L'important était que ce lieu fût à l'abri d'un coup de main et qu'il fût assez spacieux pour permettre le campement d'une ou de deux légions avec leurs états-majors, cavalerie et artillerie. Au-dessus d'Estrées, et près du carrefour formé par la rencontre des lignes de Paris à Rouen, et de Beauvais à Chartres, s'éleva le Châtelet, dont il ne reste plus qu'un monticule de sable : ce fortin dut appuyer les derrières de la station, du côté de Magny. Le hameau qui a pris le nom de la route, Estrées, s'est élevé à son ombre : l'auberge, l'écurie, quelques maisons de cultivateurs. Nous sommes à la limite du territoire du côté de Magny au nord. Il en sera de même au sud : Archemont, très probablement Arcis-Mons, quoique situé sur la déclivité d'une petite colline, a pris son nom de quelque ouvrage élevé pour la sécurité de ce point extrême.

La route qui allait de l'est à l'ouest, en quittant Estrées, s'engageait dans un petit défilé. A gauche, elle était dominée par le plateau d'Archemont qui s'abaissait et la vallée de la Cheydouz

(1) Chez M. Drouard.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscriptions.

longeait cette route ; cette vallée était marécageuse ; à droite elle côtoyait, en l'entamant dans la hauteur, une arête sur laquelle s'est assis le village de Saint-Gervais, et aboutissait à un plateau qui, continuant celui d'Archemont et portant à cet endroit le nom de plateau de Magnitot, dut servir de cantonnement.

Nous avons déjà vu deux points défendus : Estrées et Archemont. Magnitot a dû aussi servir à la défense : les plus anciens châteaux dont la mémoire se perd dans les temps féodaux n'auraient-ils pas succédé, eux aussi, à ces points défendus par la stratégie gauloise ou romaine ? Et auprès d'eux quelques maisons ne se seraient-elles pas élevées pour les raisons dénoncées plus haut, à moins qu'elles n'aient été maisons de tenanciers ? Le nom saxon de Magnitot, magni-toft, qui signifie auberge, maison blanche, à la rencontre de plusieurs chemins, a pu remplacer au moyen âge le nom du fortin peut-être détruit déjà depuis longtemps. Le plateau se défend à l'est par les hauteurs de La Chapelle et au nord par celles de Montjavoult et des meulières de Serans : il dut y avoir quelques vigies sur ces points.

Ce plateau au sud-ouest rencontre un vallon sur le flanc duquel se trouve le hameau de Ducourt qui appartient au territoire de Saint-Gervais et qui le sépare du mont terrier, lequel semble continuer le plateau de Magnitot dans la direction du sud-ouest.

Le nom latin de *Ducourt (cour des chefs)*, les souvenirs romains qu'on y a trouvés, restes de peintures et de dorures à des arceaux, chandeliers de bronzes ; le voisinage d'une source, chose rare en cet endroit, tout faisait à ce lieu une spéciale destination.

Qui habitait ces lieux ? Etaient-ce les tribuns militaires ? Etait-ce l'intendance ? Au-delà le Mont terrier, *terribilis*, rappelle, d'après la légende locale le souvenir d'une affreuse mêlée qui aurait eu pour but soit la conquête, soit la défense de ce lieu : on y retrouve facilement des armes romaines ; on y suit encore la trace de fossés de circonvallation : on pense que ce plateau servit à la cavalerie, qui trouvait dans la déclivité du terrain vers l'Aubette un chemin pour conduire les chevaux à l'abreuvoir.

Enfin sur ce vaste terrain, au nord-ouest, au commencement d'une vallée qui se termine à Parnes, le château d'Hallaincourt se cache pour ainsi dire. Loin de dépendre de Saint-Gervais, c'est ce village qui a presque entièrement et depuis des siècles dépendu du château. Quel est cet Alain dont le domaine prit tant d'importance ? Il est impossible de le savoir : la terminaison latine de ce lieu qui fut aussi hameau, comme celle de Ducourt, pourrait amener une probabilité d'existence aussi antique. Je pense que ç'aurait été la demeure soit du général en chef, soit du chef de la station et que

des terrains nombreux auraient été annexés à ce lieu pour la chasse ou la nourriture de la maison.

Si ce plateau, d'après ce que j'ai dit, se prête bien à l'établissement d'une station romaine, les noms de *Petromantalum* et de *Petrumviaco*, tous deux de formation barbare, tous deux disparus peuvent nous servir à retrouver Saint-Gervais. Ces deux mots nous indiquent un endroit qui renferme des rochers ou des carrières. Lorsque nous arrivons d'Estrées à Saint-Gervais par la voie romaine, nous nous trouvons dans un pays de pierres. A certains endroits, le roc est le pavé : nous entendrons plus tard les doléances des cochers et des postillons à ce sujet : plus haut l'on entame le roc pour adoucir la pente ou pour tracer la route : et puis les carrières de Saint-Gervais sont exploitées de temps immémorial. Le *Petrumviaco* s'expliquerait bien, chemin de pierres, de roche; le *Petromantalum* serait selon l'observation judicieuse de M. Mercier, dans sa brochure sur le *Petromantalum*, inséré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Lettres de Seine-et-Oise, par une substitution de l'M en B, Banthélu aux pierres pour le distinguer de Banthélu, voisin de Cléry. Cette substitution était commune dans ces temps de barbarie, dans la bouche des peuples, surtout avec l'affinité qu'il y a entre certaines lettres, comme l'abbé Bellet l'avait fait remarquer bien avant à propos d'une autre ville.

Comment cet endroit a-t-il pu perdre son nom pour prendre celui de Saint-Gervais? Je cite M. Mercier : « *Petromantalum* ne fut ni » une ville, ni un village, mais un simple poste qui n'avait d'im- » portance que comme point stratégique. Les Romains durent y » élever un petit sanctuaire consacré à leurs dieux protecteurs des » voyageurs ou des soldats : plus tard, lorsque sous le règne de » Constantin le Grand le christianisme devint la religion officielle » de l'Empire, les temples et les sanctuaires établis dans les villes » et dans les campagnes furent détruits ou transformés en chapelles » placées sous le vocable des premiers martyrs chrétiens. Le culte » de Saint-Gervais prit naissance dans le v[e] siècle deux cents ans » après son martyre. (1) Un grand nombre d'Eglises nouvelles furent » à cette époque, placées sous son invocation. La chapelle de *Petro-* » *mantalum*, comme il arrive souvent, devait en raison de sa situa- » tion sur la grande route de Paris à Rouen devenir le centre d'un » groupe d'habitations et la nouvelle circonscription paroissiale fut » désignée par l'autorité ecclésiastique sous cette dénomination fort » usitée dans les dix premiers siècles pour les localités peu impor- » tantes : *apud sanctum Gervasium*. Le village a conservé jusqu'à » ce jour et conserve encore le nom de S[t]-Gervais; le vieux nom

(1) Par suite de la découverte des reliques par saint Ambroise

» gallo-romain tombe dans l'oubli au moyen-âge avec le souvenir » même de ceux qui le lui avaient imposée. » Le même auteur ajoute : « Il serait intéressant, croyons-nous, que des fouilles intelli- » gentes fussent pratiquées dans ce village, surtout dans le voisinage » de l'église ; elles mettraient peut-être à jour les substructions du » sanctuaire primitif et du castellum romain. » En effet entre l'escalier qui mène à la place de l'église et le passage qui longe le côté nord de l'église, auprès d'un tilleul plus fort que les autres, il y a l'ouverture d'une galerie qui fut débouchée et qui mène dans la roche à un carrefour sous la place : là, gisaient six cadavres, les pieds partant d'un même centre, le corps faisant rayon, de cet endroit, il y a une galerie allant vers le nord et se terminant à la margelle d'un puits ; une autre va jusqu'au porche de l'église. Ces substructions ne sont pas à la profondeur de plus d'un mètre du sol actuel. On n'a rien trouvé qui ait pu fixer l'époque de ces ouvrages. Il en est de même d'une tour qui se trouvait au nord-est du pâté de maisons qui avoisinent l'église au nord : elle est appelée tour du seigneur sur le plan de Saint-Gervais de 1745 : démolie au commencement de ce siècle, elle renfermait un cadavre dans ses fondations.

II

Dans le cours des siècles, Saint-Gervais devait rester village : quoique placé sur une grande route, il était disséminé dans les hameaux d'Estrées, de Saint-Gervais, d'Archemont, de Magnitot, de Ducourt, de Chauxsoleil ; chacun de ces hameaux n'a pas été assez fort pour grouper un grand nombre de maisons. Il n'y avait pas de cours d'eau nécessaire à la meunerie et à la tannerie, ce qui devait empêcher le commerce d'y fixer son siège ; l'église, d'autre part ne fut jamais abbaye ou prieuré, elle n'eut pas besoin pour son service paroissial, de ces ménages qui s'établissaient auprès de ces grands édifices pour l'exploitation de leur biens et le service des maisons. La grande propriété nuisit-elle à l'augmentation de la population ? Elle était alors comme aujourd'hui moins un séjour luxueux qu'une exploitation lucrative : les fermes étaient alors comme aujourd'hui auprès des châteaux, et l'ouvrier se fixe là où se trouve son ouvrage. Saint-Gervais ne s'accrut que par le surcroît des naissances : ce fut peu considérable. Il vit Magny grandir ; l'Aubette avec ses établissements de meunerie et de tannerie, le prieuré et plus tard le choix des MM. de Villeroy pour l'établissement de leur hôtel groupèrent un certain nombre de familles sur un territoire très restreint, qui, prenant les allures de petite ville par ses rues et par ses places, eut

ses auberges et ses marchés; reçut enfin son brevet de ville, devint la troisième ville du Vexin français avec son armée d'hommes de loi et de fonctionnaires pour l'impôt, et fixa désormais l'étape chez elle.

Saint-Gervais ne semble plus qu'un faubourg de Magny, et sa fortune politique se trouve jointe à celle de cette ville qui l'éclipsa totalement. Noël Taillepied, dans les premières pages des Antiquités de Pontoise, où il nous parle des villages du Vexin Français, oublie Saint-Gervais. Quelle peut avoir été l'histoire de ce village? Cette route qui le traverse a vu des hommes d'armes et souvent. Les guerres ont été fréquentes dans le voisinage, et il est difficile de ne pas admettre que le contre-coup n'ait été ressenti dans les environs. Saint-Gervais est à une grande lieue d'Ambleville dont le château subit un siège, à deux lieues de Saint-Clair-sur-Epte et des frontières de Normandie, à trois lieues de Gisors si célèbre par les luttes entre les Anglais et Philippe-Auguste. Des réquisitions de toutes sortes durent faire participer les malheureux villageois à ces évènements. Plus tard, pendant les guerres de religion, quand le Vexin Français fut sillonné par les marches des armées rivales, quand les habitants de Saint-Gervais virent les lueurs de l'incendie du château de Montagny, n'eurent-ils pas raison de craindre? Cependant la protection des seigneurs d'Hallincourt était acquise à leurs vasseaux de Saint-Gervais, et elle était puissante. Les bourgeois de Gisors avaient transporté dans ce château leurs effets les plus précieux; et catholiques et protestants s'écartaient respectueusement des terres occupées par un seigneur qui était l'ami du duc de Mayenne et qui devait négocier la paix au nom de Henri de Navarre et l'abjuration de ce prince. En ces années, les registres publics de la paroisse accusent un chiffre de naissances variant de vingt-cinq à trente-quatre. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, ces naissances décroissent : dix-huit est généralement le nombre le plus élevé; y eut-il des levées extraordinaires de vassaux des Villeroy pour les guerres où ils prirent part et le sang des habitants de Saint-Gervais a-t-il coulé dans les plaines de Flandres ou sur le champ de bataille de Ramillies?

Si le silence le plus complet nous permet seulement d'émettre quelques probabilités sur le rôle de ce village relativement à l'histoire générale de la France ou de la contrée, il n'en est pas de même de l'histoire locale. Au point de vue civil, cette histoire se confond avec l'histoire des seigneurs et des propriétaires de la terre, et, si elle n'offre pas d'intérêt bien attachant, elle peut servir à la destruction de nombreux préjugés.

L'un d'eux consiste à croire que le seigneur était seul propriétaire; que sa propriété était inaliénable et que les roturiers, les paysans ne pouvaient posséder la terre qu'au titre de tenancier. Il n'en était

pas ainsi dans les pays régis par la coutume de Senlis, du bailliage de laquelle ville Saint-Gervais ressortissait. Notre village appartenait à la généralité de Rouen, au bailliage de Senlis, à l'élection de Chaumont-en-Vexin et à l'accroissement de Magny. La terre y était très divisée et l'on peut dire sans crainte d'erreur qu'à la fin du xv[e] siècle elle l'était pour le moins autant que de nos jours. L'inventaire des pièces composant le domaine d'Hallaincourt en 3 gros volumes in-fol. en fournit les preuves, comme on pourra ultérieurement le voir.

Nous nous proposons d'examiner les grandes propriétés dont se composait le village : la seigneurie de Saint-Gervais; celle de Magnitot ; celle de Lesseville possédée par la famille de La Fontaine, à Archemont ; enfin la petite propriété.

Il s'en faut que la terre seigneuriale de Saint-Gervais ait eu avant Pierre le Gendre, seigneur d'Hallaincourt, l'importance qu'elle eut ensuite quand elle fut acquise par ce seigneur. Il est bien difficile de préciser l'étendue de cette terre : « elle se composait de terres franches de tout droit et de terres tenues et mouvantes comme fiefs et dépendantes des seigneurs des environs. Ainsi, elles dépendent en 1488 des seigneurs de Felins, seigneurs de Bantélu, des seigneurs de Serans, de Montagny, de Foulleules, de Chaumont, etc. La mention la plus ancienne des possesseurs de cette terre se trouve ainsi faite dans l'inventaire de Le Gendre : « Item, une aultre » quictance et réception de foy et hommaige dactée du 22[e] jour de » décembre 1488, signée de Felins, par laquelle appert Richard de » Felins, seigneur de Banthélu, avoir confessé que le dict jour le » dict défunct Le Gendre luy auroit faict les foy et hommaige et » paiyé les droilts et devoirs et aultres finances qu'il lui estoit tenu » faire et payer pour raison et à cause d'ung fief qui jadis fust faict » à Jehan le Diable, depuis à Pierre de Courcelles et encore depuis » à Jehan du Perthuis, depuis et dernièrement à Philippe de » Courcelles, aussy escuyer, seigneur de Sainct-Lyébault et lors au » dict Le Gendre par acquisition par lui faicte du dict Philippe de » Courcelles, icelluy fief assis à Saint-Gervais près Maigny en » Vaulquexain le François contenant maison, mazures, court et » coullombier avec de quinze ou seize arpents de terre assis au » terrouer du dict Saint-Gervais tenuz et mouvans en plein fief du » dict de Felins à cause de sa seigneurie du Banthelu... »

Cette pièce se complète par l'acte de vente suivant dont nous donnons des extraits : « Item unes lettres faictes et passées soubz le » scel de la prévosté de Paris, l'an mil quatre cens quatre vings » huit, le mercredi dix septiesme jour de décembre signées Chevalier » et Baudequin par lesquelles appert Philippe de Courcelles, seign[r] » de Sainct Lyébault en Champaigne avoir affirmé que à lui com-

» pectoient et appartenoient et lui avoient esté lors naguères » adjugées par retraict lignaiger ès requestes du Palays de Paris les » fiefz, terres et seigneuries cy-aprèz declairées : cest assavoir..... » Item la terre et seigneurie de Sainct Gervais, tenue partie du » seigneur de le Cousit et partie du seigneur de Banthélu. Item ung » aultre fief assis au dict lieu tenu en plein fief de Messire Jehan » d'Isque, chevalier. Item, la terre et seigneurie d'Hunecourt » (Hennecourt) tenue en plain fief de Richard le Lenternier, à » cause de sa seigneurie d'Harchemont. Item une cousture de terre » contenant vingt huit arpens, nommée la Cousture de Gromesnil, » tenue en plain fief du dict seigneur de la Cousit avecques deux » arrierefiefz lung assis à Vallécourt et l'autre nommé le fief de » Saint-Amand près Montaigny. Item, ung fief assis à Harchemont » tenu en plain fief de la seigneurie d'Ambleville. Item un aultre » fief assis à Magnitot tenu en plain fief de la seigneurie d'Halin- » court, lesquelles terres, fiefs et seigneuries dessus dictes avecques » toutes leurs appartenances et dépendances et généralement tout » ce qui audict Phélippes de Courcelles appartenoit et lui avoit été » adjugé par retrailt, tant maisons, manoirs, courts, coulombiers, » vignes, prez, boys, estangs, viviers, garennes, terres labourables » et non labourables, cens, rentes, dixmes, champars, champer- » taiges, corvées, ventes, saisines, remuemens, fiefs, arrierefiefz, » foys, hommes hommaiges, féaulté, justice, seigneurie et aultres » droicts, rentes, revenus et héritaiges, generallement quelzconques » estants au lieu de Pallemont, Parmes, Brueil, Saint-Gervais, » Harchemont, Hunecourt, Magnitot, Chauldry, Pierrepont et ès- » terrouers des dicts lieulx et partout ailleurs au pays de Welquexin » le François qui avoient été bailléz par le dict Phelippes de » Courcelles à Pierre de Courcelles, son frère, pour son partaige et » que depuis le dict Pierre de Courcelles avoit et a vendus et » transférés à Jehan du Perthuys de la vefve et enffans duquel » Jehan de Pertuys, ledict Phelippes de Courcelles les avoit euz » par retraict lignaiger sans aucune chose à reserver fors et excepté » la terre et seigneurie de Helincourt et ses appartenances en ce qui » estoit tenu de la demoiselle d'Avernes... » Ce retrait lignager fut estimé à quatre mille livres tournois.

« Le 28 avril 1496 Piere le Gendre rachette tous les droits compétant au sieur Christophe de Villiers, chevalier, époux d'Adrienne de Foulleuses, fille de Philippe de Foulleuses, (sur l'un des) fiefs movant du seigneur d'Avernes à cause de sa seigneurie de Serans et qui est (à) Pierre de Hardeville, escuyer, seigneur d'Avernes et de Serans le Bouteiller, au prix de 300 livres tournois. »

D'autres pièces nous montrent encore cet enchevêtrement des

droits seigneuriaux qui 'grèvent la terre seigneuriale particulière, avec faculté à celle-ci d'exercer sur les autres les mêmes droits.

Pierre le Gendre qui commença l'époque glorieuse du château d'Hallincourt, chevalier, seigneur de Villeroy, de Hardeville, de la Chapelle la Reine, d'Hallincourt de Magny, de Conflans, près Charenton, naquit à Paris. Il était fils aîné de Jean le Gendre, seigneur de Villeroy, conseiller du roi, trésorier de France et de Françoise de Dampont, dame de Frémainville. Conseiller du roi et trésorier de ses guerres, il fut reçu maître des comptes en la chambre de Paris le 30 avril 1504 et nommé trésorier de France par lettres de provision données par Louis XII à Orléans le 3 octobre 1504, et continué dans cette charge par François Ier en 1514. En 1508 il était prévôt des marchands de la ville de Paris.

L'ambition de ce seigneur fut de créer autour d'Hallincourt une importante terre seigneuriale; en même temps qu'il acquérait les terres et droits de propriétés dans le voisinage de Parnes, et qu'il devenait possesseur de la seigneurie de Magny, il avait intérêt à se rendre propriétaire de toutes les terres situées entre son château et Magny, c'est-à-dire d'une notable portion du territoire de Saint-Gervais. Aussi ne manque-t-il aucune occasion d'acheter. A la porte de son château, sont d'humbles maisons de cultivateurs; il les achète, puis il s'adresse à tous les propriétaires voisins. En 1489, il paye 40 livres tournois pour deux pièces de terre de dix arpents, l'une au lieu dit de Brenleval; l'autre de deux arpents assis sur Hallincourt. Mahiet de Hermes, habitant de Saint-Gervais, tant en son nom qu'au nom de sa femme, Blanche, fille et héritière de Jehan le Charpentier, vend la même année, une pièce de terre de quinze arpents situés à la croix de Dame Alix; plus une autre de sept quartiers au même terrouer au lieu dit Cocquelaville; la première tenue en fief du seigneur de Maigny, la seconde du seigneur d'Hallincourt; pour 80 livres tournois avec quarante sous pour le vin du marché. Le même vend encore deux arpents et un quartier de terre au val des Brayz pour 6 livres tournois et un demi muid de grains, mesure de Meulan, les deux parts blé et le tiers avoine.....

Ces acquisitions continuent : dès qu'une vente de terre a lieu, Le Gendre est acquéeur. En 1496, il rachète à Christophe de Villiers, chevalier, seigneur d'Hodent, époux d'Adrienne de Foulleuse, tous ses droits sur la terre de Saint-Gervais, à cause de sa seigneurie de Serans, puis de Regnault le Gros, dit Motin, demeurant à Harchemont, quatre arpents de terre à Cocquelaville pour 20 livres tournois; à Raoul le Fliche, cultivateur, douze arpents en en plusieurs pièces pour 37 livres 10 sols tournois; à Guillot le Fliche, laboureur, son héritage pour 70 livres tournois, une aune et demie de drap de pays à 16 sous parisis l'aulne et un chapperon

à sa femme franc argent; à Guillaume Loinetier et Catherine sa femme, un pré pour 72 sous et 6 deniers tournois ; à Jean Arnoul, marchand et bourgeois de Paris, propriétaire de deux parts des grans champars de Saint-Gervais, et quatorze arpents dans le bois d'Harchemont pour sept vingts livres tournois. En 1500, Pierre Legros, dit Motin, marchand, demeurant à Harchemont, vend son héritage qui est considérable pour 400 livres tournois, 17 septiers de grains, deux tiers en blé, un tiers en avoine : ses terres mouvaient du seigneur de Vernouval. Par ces acquisitions successives, la terre d'Hallaincourt avait acquis une grande importance : la seigneurie n'avait que la basse et la moyenne justice, Pierre le Gendre acquit du roi François Ier le 28 août 1521 la haute justice.

Sans enfants de ses deux mariages, il testa le 15 novembre 1524 en faveur de Nicolas de Neufville IIe du nom, fils de sa sœur, sous la condition que le fils aîné de celui-ci porterait le nom et les armes de Le Gendre. Il mourut à Paris en 1525 et fut inhumé probablement dans la chapelle de la Trinité qui lui appartenait en l'église de St-Germain-l'Auxerrois. Il portait dans ses armes : d'azur à la fasce d'argent accompagné de trois bustes de femmes de même, chevelés d'or. On les retrouve à la voûte de la chapelle située au bas-côté nord de l'église de Saint-Gervais.

Nicolas II de Neufville lui succéda. Il avait pour ancêtre Richard de Neufville, originaire de Dieppe, vendeur de poisson de mer aux Halles de Paris et bourgeois de cette ville, mort le 18 février 1401. Le second fils de ce Richard, Nicolas de Neufville, avait été comme son père vendeur de poisson aux Halles, puis maître d'hôtel du duc de Bourgogne et receveur des Aides et Taillons en l'élection de Paris, puis élu échevin de Paris à plusieurs reprises; ce qui lui obtint la noblesse transmissible. Le fils de celui-ci, Simon de Neufville, fut également vendeur de marée aux Halles, échevin de Paris, puis conseiller de ville en 1500. C'est le fils de Simon, Nicolas de Neufville qui devint le premier du nom ; il fut comme ces ancêtres vendeur de marée à Paris, seigneur de l'Équipée, près Beauvais, des Tuileries, à Paris, et de Chanteloup près Chartres; il acheta une charge de notaire et secrétaire du Roi en 1511, devint membre du Conseil privé du Roi et mourut en 1549. Il avait épousé Geneviève Le Gendre, morte en 1530. De son mariage il eut trois filles et un fils, qui fut celui dont il est ici question.

Il était secrétaire du Roi en 1507, et devint audiencier de la Chancellerie, puis l'un des quatre trésoriers de France, secrétaire des finances en 1515, secrétaire de la Chambre de François Ier ayant les droits de bourse dus à Sa Majesté dans toutes les chancelleries de France. Il était trésorier de l'ordre de Saint-Michel en 1521 et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1525. Héritier

de Pierre Le Gendre, il fit au Roi, le 2 décembre 1521, foi et hommage de la moitié de la Haute Justice de Magny et d'Hallincourt. On ignore comment il en a été dépossédé, mais le 26 novembre 1534 il racheta du Roi moyennant six cents livres les Hautes Justices de ses terres, de leurs appartenances et dépendances avec pouvoir d'y établir tous juges et officiers nécessaires pour l'exercice des dites justices. Il partagea, au mois de mars 1537, avec ses co-héritiers les biens de la famille Le Gendre. Il fit construire à cette époque les fortifications de Magny et obtint de François Ier pour le village le titre de ville et des armes. Il partagea ses biens propres entre ses enfants en 1553 et mourut avant le 14 mars 1554.

Son fils et successeur fut Nicolas de Neufville IIIe, dit Le Gendre, baron de la Chapelle-la-Reine, seigneur de Villeroy, d'Hallincourt, de Magny et autres lieux. Né à Paris vers 1512, il devint secrétaire du Roi, trésorier de France et de l'ordre de Saint-Michel, par résignation de son père. Il prit à la mort de celui-ci le nom et les armes de Le Gendre pour satisfaire à la clause testamentaire de son grand-oncle maternel. Des lettres de mutation de nom lui furent, à ce sujet, données à Chantilly en mai 1554; ses héritiers se firent relever de cette obligation. Il fut nommé prévôt des marchands de Paris en 1566 et le fut jusqu'en 1570, puis gouverneur de Melun, Mantes et Meulan, lieutenant du Roi en l'Ile de France, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1572. Il se retira peu à peu des affaires, vécut en grand seigneur, bâtissant de plaisants et superbes édifices, dressant bibliothèques, lisant et chérissant les hommes lettrés et bons ecclésiastiques. Il est mort en 1598 et fut inhumé dans l'église de Magny où se trouve sa statue à genoux, portant le collier de Saint-Michel. Son oraison y fut prononcée en présence de son fils, par Messire Claude de Moresme, évêque de Séez. Des lettres patentes de François II données le 18 août 1559 avaient révoqué les aliénations du domaine de la couronne faites antérieurement, et ainsi Nicolas Le Gendre fut dépossédé de ses Hautes Justices. Plus tard, François d'Alençon, duc d'Anjou, ayant été autorisé le 3 oct. 1577 à engager une partie de son apanage, aliéna le 5 août 1578, le domaine de Chaumont et l'accroissement de Magny à Marie de Bourbon, veuve en troisièmes noces de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et Estouteville. Ce même jour cette princesse cédait à Nicolas Le Gendre le domaine royal compris dans l'accroissement de Magny, moyennant 5,500 livres. Nicolas Le Gendre conserva paisiblement la jouissance de ce domaine royal, qui resta aux mains de ses héritiers jusqu'en 1670.

Son fils lui succéda sous le nom de Nicolas IV de Neufville, et porte le premier le nom de Villeroy. A dix huit ans, il passait déjà pour un politique habile et fut chargé par Catherine de Médicis de

deux missions importantes, en Espagne d'abord, puis à Rome auprès de Pie V. En 1567, il eut la survivance de la charge de secrétaire d'Etat, occupée par son beau-père Claude de L'Aubespine. Ami intime de Charles IX, il écrivit sous la dictée de ce prince son traité sur la chasse ; il fut chargé par le même de régler les articles de son mariage avec Elisabeth d'Autriche et en 1573 de conclure la paix de la Rochelle avec les Huguenots. Il fut ensuite ambassadeur près de Henri III quand ce prince quitta la Pologne, dressa les statuts de l'ordre du Saint-Esprit, devint chevalier et grand trésorier de cet ordre lors de son institution. En 1587, accusé en plein Conseil par le duc d'Epernon d'être vendu à l'Espagne, il perdit un peu de la confiance de Henri III et fut destitué de ses fonctions le 8 septembre 1588 comme partisan des Guise. Il devint conseiller du duc de Mayenne en 1589 et envoyé en négociation auprès de Henri IV. Il eut plusieurs conférences avec ce prince auprès de Magny. Après l'abjuration de Henri IV qu'il reconnut pour roi, il fut nommé de nouveau secrétaire d'État en 1594, négocia avec succès la reconnaissance et l'absolution du roi ainsi que son mariage avec Catherine de Médicis. Quoique peu ami de Sully, il resta toujours en faveur auprès de Henri IV et après la mort de ce prince, continua d'être secrétaire d'État. Un instant démissionnaire à la suite d'un démêlé avec le maréchal d'Ancre, il redevint secrétaire d'État jusqu'à son décès. Il avait acheté en 1704 la baronnie de Bury, située sur la commune actuelle de Saint-Secondin (Loir-et-Cher). Des lettres patentes, en 1610, érigèrent la seigneurie de Villeroy en châtellenie, puis en marquisat en 1615. Henri IV disait de lui : « Il a le cœur généreux, n'est nullement adonné à l'avarice et fait paraître son habileté en son silence et grande retenue à parler en public. » Il fut le premier des secrétaires d'État qui signa pour le roi. Il mourut en 1617, à Rouen, où il était allé à l'ouverture de l'Assemblée des notables. Il fut inhumé à Magny, et sa statue s'y trouve avec celle de sa femme, Madeleine de L'Aubespine, célèbre par son esprit et par sa beauté ; elle fut chantée par Ronsard, louée par le P. Louis Jacob, La Croix du Maine, Abel de Sainte-Marthe et Hilarion de Coste.

Son fils Charles de Neufville naquit à Paris en 1566 en 1567. Il eut pour parrain Charles IX et pour marraine Catherine de Médicis. Il fut conseiller d'Etat et capitaine de cinquante hommes, puis de cent hommes d'armes de ses ordonnances. Il devint en 1588 gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais en survivance de son beau-père François de Mandelot qui mourut le 24 novembre de la même année ; cependant il n'eut pas cette charge. Il entra dans la Ligue en 1589, fut nommé gouverneur de Pontoise, fut blessé au siège de cette ville, en fut de nouveau gouverneur quand le duc de

Mayenne la reprit en 1590, et prévôt de Paris en 1592. Rallié à la cause royale en 1594, il remit Pontoise au roi à la condition d'en rester gouverneur et de recevoir 476,594 liv. pour son père, pour lui et pour d'autres particuliers. Il se distingua au siège de La Fère et reçut le collier des ordres du Roi, en 1597, et assista à la prise d'Amiens. Il fut ambassadeur à Rome à plusieurs reprises. Vers 1610 il fut nommé lieutenant général à Lyon et, en 1612, gouverneur du Lyonnais. Il devint seigneur engagiste du domaine de Magny et de Pontoise, fit ériger la baronnie de Bury en comté et la vendit le lendemain, 2 décembre 1633, au marquis Charles de Rostaing. Il mourut à Lyon le 17 janvier 1642 et fut inhumé dans l'église des Carmélites, aujourd'hui détruite. Il avait épousé successivement Marguerite de Mandelot, dame de Pacy et dame d'honneur de la Reine-Mère, et morte à Pontoise en 1593 ; puis Jacqueline de Harlay morte en 1658 et inhumée au couvent des Carmélites de Lyon.

Nicolas V de Neufville, son successeur, fils issu de son second mariage, naquit à Pontoise en 1598, devint enfant d'honneur auprès de Louis XIII. Homme de guerre, il servit dans les diverses expéditions qui se firent sous Louis XIII, devint lieutenant général en 1643, gouverneur de Louis XIV en 1646, maréchal de France même année et conseiller d'honneur au Parlement. Il représenta au sacre du Roi, 7 juin 1654, le grand maître de France, fut fait chef du Conseil des finances et chevalier des ordres du Roi en 1661. Le marquisat de Villeroy fut érigé en sa faveur en duché-pairie par lettres-patentes en septembre 1651. Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu à Saint-Germain-en-Laye le 3 février 1670, fit rentrer dans le domaine du Roi, moyennant rachat, les Hautes Justices de Magny, Saint-Gervais, etc..., aliénées à la famille de Neufville. Le maréchal de Villeroy offrit au Roi, pour conserver ses droits de haut justicier, de lui donner en échange cinq arpents et six perches de terrain situés au Bas-Roule, à Paris, nécessaires à l'agrandissement des Champs-Élysées. Louis XIV agréa la proposition et le contrat fut confirmé par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'août 1670. Il fit construire dans l'église de Magny la chapelle seigneuriale de la Sainte-Vierge pour abriter les monuments de ses aïeux. Il épousa, le 11 juillet 1627, Madeleine de Créquy, décédée à Paris le 31 janvier 1675, à l'âge de soixante-six ans. Le maréchal de Villeroy mourut en 1685 et fut inhumé au couvent des Carmélites de Lyon, où son frère, archevêque de cette ville, lui fit élever un magnifique mausolée.

François de Neufville, son fils, naquit à Paris le 7 avril 1644. Nommé à six ans en survivance de son père gouverneur et lieutenant général du Lyonnais, Forez et Beaujolais, il fit sa première

campagne en Hongrie en 1664, fut blessé à la bataille du Saint-Gothard, fit la guerre de Flandres et de Franche-Comté au titre de colonel du régiment d'infanterie du Lyonnais, et la campagne d'Allemagne de 1670-1672 sous Turenne. Il prêta serment au Parlement de Paris en qualité de pair de France en 1673, et prit le titre de duc de Villeroy. Maréchal de camp en 1674, il se distingua à la seconde conquête de la Franche-Comté, passa en Flandre et fut blessé à la bataille de Séneffe. Lieutenant général en 1677, chevalier des ordres du Roi en 1688, maréchal de France en 1693, croix de Saint-Louis en 1694, il se démit l'année suivante de son duché-pairie. Capitaine des gardes du corps du Roi, général des armées en Flandres où il commanda jusqu'à la paix de Ryswick, à la guerre de la succession d'Espagne, il commanda l'armée en Flandre, puis en Italie; il fut fait prisonnier à Crémone et perdit ensuite en Flandre la bataille de Ramillies sans s'aliéner la confiance de Louis XIV. En 1714, il devint ministre d'État et chef du Conseil des finances, et gouverneur de Louis XV. Exilé à Villeroy, par ordre du Régent en 1722, puis dans son gouvernement de Lyon jusqu'en 1724, il décéda à Paris le 18 juillet 1730 et fut inhumé aux Carmélites de Lyon. Il avait épousé Marie-Marguerite de Cossé, fille du duc de Brissac, pair de France, et morte à Paris en 1708. Le duc de Villeroy a été diversement jugé. Le président Hénault s'est montré sévère à son endroit dans ses appréciations.

Sous son successeur Louis-Nicolas de Neufville, les rapports du château d'Hallincourt, de Magny, de la terre de Saint-Gervais cessent avec la famille de Villeroy. Ce seigneur naquit à Paris le 24 décembre 1663. Il fut nommé lieutenant général du Lyonnais Forez et Beaujolais en 1680 en survivance de son grand oncle Camille de Neufville, archevêque de Lyon, mais il n'entra en charge qu'en 1698. Brigadier d'infanterie en 1693, il prêta serment au Parlement comme pair de France et se démit de son duché-pairie en 1722 en faveur de son fils aîné Louis François Anne de Neufville. Il devint successivement lieutenant général en 1702, chevalier de Saint-Louis, capitaine des gardes du Roi en survivance (1708) et titulaire en 1716. En 1712, il était gouverneur du Lyonnais en survivance, mais n'entra en charge qu'en 1730. Il assista en 1722 au sacre de Louis XV en qualité de capitaine des Gardes Ecossais et fut chevalier des ordres du Roi en 1724. Il vendit les seigneuries de Magny, d'Hallincourt, de Saint-Gervais, d'Estrées, etc., ainsi que le domaine royal engagé dans le domaine de Magny le 20 janvier 1733 à M. de Senozan. Il mourut subitement à Paris en 1734. Il avait épousé en 1694 Marguerite Le Tellier de Louvois, fille du marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'Etat, puis,

Marthe Marguerite de Valois de Mursay veuve d'un comte de Caylus, morte en 1729. Elle était nièce de Mme de Maintenon.

Les rapports des Villeroy avec leur terre seigneuriale du Vexin paraissent avoir été peu fréquents, surtout à partir du XVIIe siècle. Ils virent en elle une source de produits; ils y vinrent de loin en loin pour les chasses. Saint-Gervais n'a que trois souvenirs d'eux : l'écusson des Le Gendre au chevet du bas-côté nord qui doit, à notre sens, se rapporter à Nicolas de Neufville III, contemporain des travaux de construction de l'église ; — puis une fondation faite par messire Jean Dagneau, consignée dans son épitaphe qui se trouve dans l'église de Saint-Gervais. Ce prêtre, enfant du pays et curé du dit lieu, puis chanoine d'Evreux, fonde un service le 12 décembre « à l'intention de Messeigneurs de Villeroy, ses bons maîtres et bienfaiteurs. » Il était leur aumônier et par leur crédit était devenu « chantre ordinaire de la chappelle de la musique du Roy et chanoine de N.-D. d'Evreux. » Ce fut probablement par le moyen de Madeleine de L'Aubespine, femme de Nicolas IV de Neufville, parente d'un évêque d'Evreux de ce nom qu'il acquit cette dernière charge. Le troisième est relatif à une bénédiction de cloche ; les Villeroy, parrain et marraine, se font représenter par des gens de leur maison : « Le mardi vingt cinquième janvier » mil sept cents onze, par moi Jean Lancesière, prêtre, curé de » Saint-Gervais, soussigné, a été bénite une des cloches de l'Eglise » et qui est celle d'après la petite laquelle a été nommée Françoise » Marguerite par haut et puissant seigneur Messire François de » Neufville duc de Villeroy, Pair et Maréchal de France, chevalier » des ordres du Roy, général des armées de sa majesté, marquis » d'Halincourt, seigneur de Magni, de Saint-Gervais et autres lieux » et par haute et puissante Dame Marguerite Le Tellier, épouse de » Haut et puissant seigneur Messire Louis Nicolas de Neufville, » duc de Villeroy et Beaupréau, baron de Montéian et Pontarme » en Anjou et de la Guesche en Bretagne, capitaine de la première » et plus ancienne compagnie de sa Majesté. Et ont assisté à la » dite bénédiction, honorable homme, Me Pierre Lemarié, avocat » au Parlement et capitaine du château d'Halincourt au nom et » comme représentant mon dit seigneur le maréchal duc de Villeroy » et dame Marguerite Leclerc, épouse de Me Jean-Baptiste Lemarié, » conseiller du Roy et président en l'élection de Chaumont et » Magny,bailli et juge de police au dit Magny, au nom et repré- » sentant la dite dame duchesse de Villeroy. » — Enfin l'on ne trouve dans les Registres Paroissiaux aucun acte signé par quelqu'un de ces personnages.

Par un acte passé chez Me Bornod, notaire à Paris, le 20 janvier 1733, Jean Antoine Ollivier, chevalier de Senozan, avocat du

Roi au Châtelet de Paris acquit de Louis Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, les seigneuries d'Hallincourt, de Magny, de Saint-Gervais, d'Estrées, de La Chapelle, etc., ainsi que la jouissance du domaine royal engagé dans le bailliage de Magny. Ce nouveau propriétaire, né en 1712, était fils de François Ollivier, comte de Senozan, qui fut intendant général des affaires du Clergé, et de Jeanne Anne Madeleine de Grolée de Viriville. Il devint à la mort de son père, arrivée en 1740, comte de Senozan en Mâconnais et seigneur de Rosny près Mantes. En 1733, il fut nommé conseiller à la deuxième Chambre des Requêtes du Parlement ; en 1737, président de la quatrième Chambre des Requêtes ; en 1755, conseiller d'Etat ; en 1753, président honoraire au Parlement de Paris ayant séance à la Grand'Chambre. Sans doute gêné dans ses affaires, M. de Sénozan revendit au marquis de Vallières les seigneuries d'Hallincourt, de La Chapelle, de Saint-Gervais, de Parnes, de Pernettes, de Chaudry, de la Garenne des Roses, le 19 juin 1764. Il abandonna au Roi à partir du 1er janvier 1765 le domaine royal engagé dans le bailliage de Magny, moyennant une rente annuelle et viagère de 3,000 livres, allouée à titre de remboursement de finance. Cette convention fut ratifiée par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 27 août 1765. A la même époque, il céda encore au roi Louis XV pour faciliter un échange entre celui-ci et les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés de Paris, les terres de Blamécourt, de Gerville, d'Archemont, d'Hodent ainsi que l'Hôtel seigneurial de Magny et la justice de cette petite ville. Après avoir eu de nombreuses discussions avec les habitants au sujet de ses droits seigneuriaux et toujours pressé par des besoins d'argent, il revendit encore le 22 février 1774 au marquis de Vallière, les seigneuries de Magny et d'Estrées. Il décéda le 30 septembre 1778 à Paris. En février 1735, il avait épousé Anne Nicole de Lamoignon de Blancmesnil, née à Paris en 1718, sœur aînée de Lamoignon de Malesherbes, chancelier de France sous Louis XVI. Arrêtée comme conspiratrice au moment de la Terreur, elle fut condamnée à mort le 10 mai 1794 et exécutée le jour même, quelques instants avant Mme Elisabeth de France. La famille de Sénozan portait : écartelé aux 1 et 4 d'argent à l'olivier de sinople ; aux 2 et 3 gironné d'or et de sable de 8 pièces, au trèfle brochant sur le tout.

Le nouveau propriétaire de la terre seigneuriale de Saint-Gervais était digne de continuer les grands noms du château d'Hallincourt. Joseph-Florent de Vallières, né à Paris le 22 juin 1717, était fils de Jean-Florent de Vallières, lieutenant-général. Élève des Jésuites du collège de Louis-le-Grand, il entra à l'âge de quatorze ans aux écoles d'artillerie. Engagé volontaire au siège de Kiel, en 1733, il devint successivement lieutenant provincial d'ar-

tillerie au duché de Bourgogne en 1736, commissaire ordinaire d'artillerie, commissaire provincial en 1739, brigadier en 1744, inspecteur général des écoles d'artillerie en 1745, directeur général des mêmes écoles et inspecteur du régiment royal d'artillerie et des manufactures d'armes en 1747, maréchal de camp, et, l'année suivante, lieutenant général. Il devint gouverneur de Bergues-Saint-Vinox, en 1759, et associé libre de l'Académie des Sciences en 1761. Il fit la campagne de la première guerre de Sept ans, assista au siège de Philipsbourg, à la campagne de Bohême, 1741, à la bataille de Dettingen, aux sièges de Menin, d'Ypres, de Furnes et de Fribourg ; à la bataille de Fontenoy, aux sièges de Tournay, d'Audenarde, de Dendermonde et d'Ath ; puis à celui de Namur où il fut blessé en 1746. Il commanda l'artillerie de l'armée de Flandres et contribua à la prise de Berg-op-Zoom et de Maëstricht. A la suite d'une mission dont le chargea le roi d'Espagne, Charles III, avec l'assentiment de Louis XV, il reçut, en 1764, les diplômes et lettres royaux portant don et cession à perpétuité pour lui et ses successeurs d'un titre de marquis en Castille. Ce titre fut confirmé par lettres-patentes du roi de France en 1765. Sur l'ordre du Roi, en 1771, après la nomination du marquis de Monteynard au ministère de la guerre, le marquis de Vallières reprit la direction générale des écoles d'artillerie qu'il avait abandonnée. Il reçut la croix de commandeur de saint Louis la même année. Epuisé de fatigue, il mourut d'apoplexie le 6 janvier 1776 et fut inhumé dans le caveau du chœur de l'église Saint-Jean-en-Grève, à Paris. M. de Vallières a écrit sur l'artillerie ; il a sa place parmi les grands hommes de cette arme.

M. de Vallières reçut de Louis XV, le 20 juin 1772, des lettres de terrier, pour les seigneuries d'Halincourt, de Saint-Gervais, de La Chapelle, etc. Le 29 juin 1774, il demanda par addition des lettres de terrier pour ses seigneuries d'Estrées et de Magny. On ne sait la suite donnée par le Roi à cette affaire.

Il portait : d'azur au chevron d'or avec trois aiglettes au vol abaissé de même, 2 en chef, 1 en pointe.

Il s'était marié, en 1765, avec Marie-Louise-Victoire, fille de Louis du Bouchet, marquis de Sourches et du Bellay, comte de Montsoreau, née à Paris en 1739. Cette dame qui lui donna deux enfants, après la mort de son mari conserva ses domaines conjointement et indivisément avec ses enfants. Arrêtée à Paris en 1793 et condamnée à mort le 28 avril 1794, elle fut exécutée à Paris le même jour avec Louis Thiroux de Crosnes, ancien intendant de la Généralité de Rouen et Gabriel-Louis-François de Neufville, dernier duc de Villeroy. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces deux enfants de M. de Vallières, lorsque nous traiterons de Saint-Gervais depuis la Révolution.

Si les Villeroy, depuis le commencement du XVII^e^ siècle, n'habitaient plus la terre d'Hallaincourt et si les habitants de St-Gervais ne connaissaient plus leurs seigneurs que par les redevances qu'ils payaient à ceux-ci, il n'en était pas de même de la terre de Magnitot. C'était une seigneurie située à la limite sud-ouest du village, qui comprenait un modeste château et une terre restreinte, d'une part par la terre d'Hallincourt, et de l'autre par la terre de Gerville, au territoire d'Omerville. Elle dépendait comme fief de la seigneurie de La Roche-Guyon et c'était entre les mains de ce grand seigneur que le seigneur de Magnitot prêtait serment de fidélité au roi. Les plus anciens seigneurs de Magnitot que l'on connaisse sont les deux frères des Essarts, l'un chevalier, l'autre chanoine, chancelier de l'évêché de Lisieux, en faveur desquels le roi Charles IV le Bel, en 1322, accorda des lettres pour l'érection de la chapelle de Magnitot. Ils ont été inhumés dans cette chapelle où se voient leurs dalles tumulaires avec leur représentation gravée en creux. Plus tard, nous trouvons dans les acquisitions de Le Gendre, le nom de Jehan d'Isque, chevalier, seigneur de Magnitot et de Gerville. Il reçoit douze livres tournois de Le Gendre, le 24 déc. 1480 pour « tous les reliefs, finances et aultres droictz seigneuriaulx qui lui pouvent estre deubz à cause de deux fiefz et leurs appartenances, appartenans au dict Le Gendre lung assis à Sainct-Gervaix et l'aultre au dict lieu de Magnitot qui fut au grant Robin, tenuz et mouvans du dict d'Isque en plain fief à cause de sa seigneurie de Magnitot. » Nous ne savons comment s'est opérée la transmission de ce domaine de Magnitot dans la famille d'Hoitteville qui l'occupe pendant tout le XVII^e^ siècle et qui s'en dessaisit en 1771. Le plus ancien de ces seigneurs est Nicolas d'Hoitteville qui mourut en 1645, laissant plusieurs enfants ; il est qualifié de noble homme, chevalier. Son fils, Louis I^er^ lui succède et épouse Élisabeth de Poissy en la chapelle de Magnitot. Il est remplacé par Louis-Claude qui meurt en 1752 à l'âge de cinquante et un ans ; sa femme était morte en 1745. Les d'Hoitteville portaient *d'or au chef de sable.* Dans les registres paroissiaux nous retrouvons d'autres membres de la même famille : Pierre d'Hoitteville, seigneur de Magnitot en 1653; Claude d'Hoitteville, avocat au Parlement et bailli de Beaumont-sur-Oise; Michel d'Hoitteville, prieur de La Chapelle et canonicat de Magnitot, 1664. Souvent le fils aîné est canonicat de Magnitot, jouissant du revenu attaché à ce titre dans la chapelle de Magnitot. Les alliances de cette famille ont lieu surtout avec la famille de Cléry.

Cette famille habitait sa terre et la faisait valoir ; aussi n'y voyons-nous de fermier receveur qu'après 1752. Le dernier châtelain ne laissant que des filles, et la coutume de Senlis qui régissait le

pays admettait le partage des propriétés entre les héritiers. On comprend que ce domaine ait ainsi passé en d'autres mains.

Thomas Le Rat, chanoine de Reims, vicaire général de la Grande-Aumônerie et abbé commendataire de Bellozane, au diocèse de Rouen, appartenait à une famille des environs de Rouen. L'un de ses frères était chanoine, grand chantre de cette métropole. M. l'abbé Le Rat, afin de se rapprocher de Versailles pour son office de la cour, acheta au profit d'un troisième frère François-Élie le domaine de Magnitot. Ce frère fut en même temps pourvu d'une charge dans la maison du Roi et ajouta à son nom celui de Magnitot. Comme le château tombait en ruines, l'abbé de Bellozane appela un architecte du nom de Baraguet, pensionnaire de France à Rome, pour donner des plans de reconstruction. Un nouveau château s'éleva ; l'auteur s'était inspiré de ses souvenirs d'Italie et fit une belle villa qui se rapprocha du Petit-Trianon. François-Elie Le Rat de Magnitot mourut aux environs de 1787, laissant sa propriété à sa veuve dame Marie-Marthe Le Rat qui donna son vote pour le représentant de la noblesse aux États Généraux de 1789 (1).

Archemont avait un fief que nous connaissons par Richard Le Lanternier et qui prit de lui le nom de fief des Lanternier. Le Gendre l'acquit. Il y eut dans ce hameau une famille qui prit le titre de sieur et de seigneur d'Archemont mais plutôt par usurpation que par droit. Les de La Fontaine étaient-ils descendants d'Etienne et de Jacques de La Fontaine, laboureurs à Saint-Gervais, à la fin du XVI[e] siècle, que nous voyons dans l'inventaire de Le Gendre traiter avec le seigneur d'Hallincourt ? Les registres paroissiaux (2) nous montrent Pierre de La Fontaine et sa femme Jeanne Dufour, morte en 1657, André de La Fontaine et son épouse Françoise Testu ; il décède à l'âge de soixante-quinze ans. Puis c'est son fils, César-André de La Fontaine ; enfin cette famille s'éteint dans ses rejetons mâles avec M[re] Louis-Anthoine de La Fontaine, prêtre, curé de Saint-Martin-la-Garenne, puis retiré à Magny où il meurt.

Cette famille ajoutait à son nom celui de Lesseville, nom d'un fief enclavé dans le domaine d'Hallincourt, situé près de la Vallée Adam, au-dessus du chemin du Roquer. Elle portait *de gueules à trois pattes de lion d'or, deux et une au chef de vair.*

Les de La Fontaine avaient le lieu de leur sépulture dans l'église de Saint-Gervais, dans la chapelle du bas-côté nord, alors dédiée à saint Jean.

(1) Cette famille porte *d'azur à la licorne d'argent.*

(2) La famille de La Fontaine composée de chevaliers dès le début du XVI[e] siècle, est connue dans les guerres de la Ligue auxquelles prit part Louis de La Fontaine, seigneur de Cormeilles. V. *La Ligue à Pontoise* d'Henri Le Charpentier (N. du C. de P.).

La propriété d'Archemont fut mise en vente vers 1756. Nous avons pu voir le plan de ce manoir qui est devenu une ferme, les appartements de maîtres servent au fermier et aux détails de l'exploitation. Le jardin dessiné à la française et de plain-pied avec le premier étage, a fait place à un modeste potager, et le verger est devenu un pré. La ferme annexée au manoir n'a pas changé de destination; elle a formé une seconde part dans l'héritage des Seheut qui s'en sont rendus propriétaires.

Ajoutons enfin qu'Archemont fournit dans la personne de Pierre Le Gros, dit Martin, grâce à l'appui des Villeroy, un membre du tiers à l'assemblée des notables à Rouen dans les dernières années du XVII^e^ siècle.

Au-dessous de ces trois grandes maisons nous trouvons le village avec ses hameaux d'Estrées et du Petit-Saint-Gervais, d'Archemont et Chaux-Soleil, de Magnitot et de Ducourt. Chaux-Soleil ne fut jamais considérable, deux ou trois maisons qui cessèrent d'être habitées à la fin du XVII^e^ siècle.

III

La physionomie générale de Saint-Gervais devait différer du village que nous avons sous les yeux. A côté de la grande ferme d'Estrées s'élevaient quelques maisons de paysans, couvertes de chaume. Estrées était alors le moins populeux et le moins aisé des hameaux. Archemont paraît avoir eu le développement que nous lui connaissons; il avait un manoir comme nous l'avons dit, aujourd'hui converti en ferme. Plus haut, Magnitot formait autour de son château un hameau vivant et gai; les ruines présentes attestent que c'était l'un des plus importants de la paroisse. Ducourt avait à peu près, sinon plus, le nombre de maisons que nous voyons de nos jours. Enfin Saint-Gervais se groupait autour de son église et de la ferme seigneuriale avec ses maisons plus petites qu'elles ne le sont maintenant; la plupart de ces maisons sont en pierre, que les carrières locales fournissent en abondance; elles sont généralement couvertes de chaume.

La grande route de Paris à Rouen traverse le village. Son sol fut longtemps celui de la voie romaine; pour parer à ces ornières, à ces déchaussements qui sont autant les œuvres de l'intempérie des saisons que celles de la destruction des hommes, on venait simplement en aide par des remblais primitifs de la pierre et du cron; Paris et Rouen étaient deux villes si grandes et des centres si industrieux que la circulation était incessante.

On allait à cheval, les dames avaient des haquenées; la poste à Magny avait ses relais. Nous voyons par des testaments du XVI^e^ siècle

que les habitants de St-Gervais avaient affaire autant à Rouen qu'à Paris ; plusieurs d'entre eux lèguent douze aunes de drap à la Madeleine de Rouen, et autant à l'Hôtel-Dieu de Paris. Sous Louis XIV les chemins devinrent meilleurs ; les carosses commençèrent à courir les routes : des services de voitures s'organisèrent, mais le trajet n'était pas sans difficultés à cause des ornières : aussi lorsque les voyageurs de Rouen arrivaient à Saint-Gervais où commençait alors le pavé, ils s'écriaient : « Nous voilà sauvés, nous tenons le pavé. » En même temps, les rouliers avec leurs voitures à deux roues, attelées de huit chevaux à la file, étaient, à cause de ces ornières, obligés de suivre toujours la même voie. S'il fallait en sortir, ce n'était qu'à l'aide de renforts. L'un des charretiers portait la chaîne de miséricorde et, quand une voiture était versée, on la relevait au moyen de cette chaîne et de 20 chevaux attelés en travers.

On se disait sauvé quand on tenait le pavé au bas de Saint-Gervais. Mais les voyageurs étaient dans les transes quand les voitures descendaient à fond de train la côte de Saint-Gervais. Il semblait que l'on descendît dans un gouffre. Aussi les accidents étaient-ils nombreux. Les postillons, les charretiers, les rouliers adressèrent à M. de Breteuil, surintendant des finances, sous le règne de Louis XVI, une pétition pour l'amélioration de la route. Ce seigneur la connaissait, puisqu'il la parcourait pour venir de Paris ou de Versailles à sa terre de Dangu. Ils chargèrent l'abbé Verdière de composer cette pétition ; et elle nous est restée sous le nom de « Requête des postillons, rouliers et charretiers, à M. le baron de Breteuil, ministre d'Etat ». En voici le texte :

« Monseigneur, ce n'est qu'un cri, par tout le royaume, que vous êtes bon et que le roi n'a jamais mieux fait que de vous choisir pour ministre. Soit-on gros, soit-on petit, l'on est toujours sûr de votre prompte justice. C'est là-dessus que nous nous fondons, nous autres charretiers, rouliers, postillons, pour vous supplier de faire réparer deux mauvais endroits de la route de Paris à Rouen : Saint-Gervais et La Chapelle qui en est à une demi-lieue.

« Si nous étions, Monseigneur, plus stylés dans le raisonnement, nous vous prouverions combien vous êtes vous-même en danger lorsque vous allez à votre terre de Dangu. Il n'y a pas de postillon qui tremble quand il mène votre personne : s'il descend, le cheval n'a qu'à s'abattre et voilà votre voiture brésillée ; s'il monte, il faut aller à tour de roue, tandis qu'un grand seigneur doit aller comme un tourbillon.

« Pour nous, misérables rouliers, il faut voir combien nos chevaux sont essoufflés. La seule côte de Saint-Gervais les fatigue plus que deux lieues de chemin uni. Souvent il faut rester là et c'est merveille

de nous entendre jurer. Si les poumons ne tenaient pas si fort, nous les lancerions à plus de vingt toises. Il est un jeune curé qui a sa maison sur les bords de la route dont les oreilles sont mille fois le jour déchirées de nos sacrements. Il veut se mêler quelquefois de nous remonter et nous l'envoyons rudement chanter matines. Nous savons bien que c'est un gros péché ; mais aussi peut-on se retenir dans un si mauvais pas ? Ce n'est pas tout, Monseigneur ; il y a un an, un de nous y a passé aux oubliettes. Sa voiture s'est emportée ; il n'a pu se sauver que sur un chemin si étroit qu'il n'a pas dix-sept pieds : il est tombé et a eu les deux cuisses coupées. A chaque voyage, nous courons le même risque, si ce n'est pas nous, ce sont nos chevaux, et l'on ferait une belle liste de tous ceux qui ont été estropiés.

« Et puisque M. l'intendant de Rouen a fait donner l'année dernière des indemnités pour les maisons de Saint-Gervais qui doivent entrer dans le plan de la route, qu'il ne s'agit que d'élargir et d'adoucir, ce qui ne coûterait pas beaucoup d'argent, nous vous supplions, Monseigneur, de déterminer cet ouvrage essentiel pour le commerce, pour la vie des hommes dont on vous sait l'ami et pour vous-même qui descendez souvent cette gorge dangereuse et ridicule, dans un chemin très ouvert partout ailleurs.

« MM. les postillons qui envient l'honneur de vous servir et les rouliers qui portent tout dans la capitale confiée à vos soins, ont dressé de leur mieux cette requête pour vous la présenter, Monseigneur, à votre premier passage ; et ils croient bien tous qu'un mot de M. le baron de Breteuil, ministre d'Etat, leur procurera enfin plus de sûreté, moins de travail, épargnera à leurs pauvres chevaux de violents coups de fouet et purgera l'air d'exécrables apostrophes contre Dieu, le diable, les hommes, le chemin. »

Cette requête devait, comme tant d'autres, subir les lenteurs administratives ; la Révolution qui avançait se proposait autre chose. On lui donna suite en 1840 en faisant une nouvelle route qui formait un grand arc, au moment où le chemin de fer, de Paris à Rouen, venait de supprimer le roulage et les diligences. Il est certain que ce passage de tant de voitures devait donner à notre village une animation qu'il ne connaît plus. Ce n'était toutefois pas un élément de commerce ; Magny et Saint-Clair, lieux de relais, étaient trop voisins : il n'y avait de profit que pour deux cabarets, l'un au bas de la côte, l'autre au haut, et comme les voyageurs aimaient à la monter à pied on faisait une halte à ces cabarets où conducteurs et postillons trouvaient un verre toujours payé par quelqu'un des voyageurs.

Cette grande route divisait inégalement le terroir de la paroisse.

Elle mettait Estrées en communication directe avec Saint-Gervais. Archemont se rendait à Saint-Gervais par le chemin appelé de la messe ou plus tard des morts, il aboutissait à l'Eglise. Magnitot et Ducourt n'avaient que de mauvais chemins de plaine ; enfin Archemont communiquait avec ces deux derniers hameaux par le chemin de Magny à Montreuil ; il reste comme un échantillon de ce que l'on appelait jadis une route.

IV

Le terroir était très divisé. Saint-Gervais, village situé dans le Vexin Français, ressortait de la Généralité de Rouen et de l'élection de Chaumont et Magny. On sait que le Vexin relevant du bailliage de Senlis en suivait les coutumes. Or comme la coutume de Senlis n'admettait pas le droit d'aînesse, mais l'égalité du partage, nous trouvons dans les plus anciens monuments, ceux du xv^e^ siècle la division de la terre, en un grand nombre de propriétaires. A côté de la grande propriété féodale qui s'acquiert à prix d'argent et qui s'arrondit par le même moyen, nous voyons la propriété plus restreinte, mais suffisante à créer la bourgeoisie ; enfin les pièces de terres détachées auxquelles les familles les plus pauvres s'attachent comme au patrimoine des ancêtres. Le seigneur d'Hallaincourt loue ses fermes moyennant un prix et des redevances, il donne des terres sans location mais à charge de payer des droits seigneuriaux. Les officiers d'Hallincourt ou de Magny sont d'abord ses percepteurs ; mais cette charge est remplie par le fermier principal de la terre qui est en même temps receveur : il tire un certain bénéfice de cet emploi : nous trouvons ainsi des receveurs des terres de Saint-Gervais, d'Etrez, de Ducourt.

La tradition a rapporté des traits de générosité des Villeroy envers les gens d'Archemont ; tous reçurent deux perches de terre le long du ru de l'Aubette avec la jouissance d'un chemin commun pour le service de cette terre.

On reste stupéfait, après la lecture dans les aveux, des charges des propriétaires envers leur seigneur, tant elles sont minimes ! Nous possédons les aveux de la terre de Saint-Gervais, en 1745. Plus de cent dix personnes ou établissements font aveu de ce qu'ils possèdent et sont tenus de payer. Ce sont les mêmes sommes qui se payaient à la fin du xvi^e^ siècle ; nous les retrouvons telles dans l'Inventaire de Le Gendre. Assurément sous ce seigneur elles étaient plus importantes et représentaient une charge plus lourde qu'au milieu du xviii^e^ siècle. Du reste, à cette dernière époque le contrat de suzeraineté et de vassalité avait été bien des fois

amoindri par la Royauté toujours grandissante. Elle ne laissait plus qu'une ombre de pouvoir aux seigneurs qui, n'offrant plus à leurs vassaux la protection des temps plus anciens, ne pouvaient augmenter l'impôt féodal. Messire Louis-Antoine de La Fontaine, écuyer, seigneur de Lesseville et autres lieux, prêtre et ancien curé de Saint-Martin-la-Garenne, demeurant à Magny, paie pour une maison de fond en comble, cuisine, salles, chambres et greniers dessus, cour, colombier, granges, étables, écuries et jardin, à Saint-Gervais, proche l'église, 27 sols, 2 deniers maille, 7 boisseaux et demi d'avoine, 2 chapons et une oublie; pour huit arpents de terre où étaient autrefois une grange et une masure au même lieu, 5 sols, 2 deniers, 2 chapons, 1/16 de chapon, un boisseau 1/2 d'avoine, 7 œufs 1/2, 3/8 d'oublie. Enfin l'on fait la récapitulation de ses charges pour toutes ses terres qui sont multipliées sur la paroisse, et en y comprenant les précédentes redevances l'on arrive à la somme totale de 3 livres 8 sols maille, 9 boisseaux d'avoine 4 chapons, 1/16 de chapon, 14 œufs 1/2, une oublie et 3/8 d'oublie, champart à l'onzième gerbe.

La division de la propriété est poussée à l'extrême. Nous lisons dans les aveux que François Dagneaux, laboureur à La Chapelle, paie pour 4/7 d'une chambre et grenier dessus le bassier, appartenant à Jean Magnen et les 3/7 et grenier appartenant à Alexandre Havard, pour un jardin et un certain nombre de pièces de terre. Louise Bellay, veuve d'Alexandre Havard, demeurant à St-Gervais, paie pour bassier de maison appartenant à Jean Dagneaux avec une écurie y joignant et une partie de la chambre qui est au-dessus, droit de cour commune avec petit jardin et enclos derrière lesdits lieux, un sol, un denier, un boisseau, sept godets d'avoine, une demi poule, 5/16 de chapon, 5/24 d'oublie.

Enfin personne n'est exempt de payer : églises, chapelles, prêtres paient pour la terre et les bâtiments concédés par le seigneur. Les églises de Saint-Gervais de Parmes, de Nucourt paient comme Me Jean-François de Saint-Quentin, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au Hâvre, et la dame Marie-Thérèse Le Febvre de Vaumont, demeurant à Magny, et ils se rencontrent avec les manouvriers et les laboureurs, dont les noms sont encore portés jusqu'à ce jour.

Dans cette Notice, je me suis aidé beaucoup des travaux de MM. Potiquet et Feuilloley, sur Magny ; je dois remercier MM. de Magnitot et Béranger des documents qu'ils ont bien voulu me communiquer.

LE VEXIN AUX SALONS

DE 1897, 1898 ET 1899

1897

I. — *Exposition de la Société des Artistes français*

Vernon. — Bassin de Neptune dans le parc du château de Bizy. Eau-forte par Henri Valois (n° 4,300).

II. — *Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts*

Les Andelys. — Ruines de Château-Gaillard. Peinture par Henri Havet (n° 626).

Gassicourt. — Église de Gassicourt. Peinture par R.-Fr. Picquefeu (n° 1,005).

Vernon. — Vieux pont de Vernon. Peinture par Eugène Clary (n° 301).

1898

I. — *Exposition de la Société des Artistes français*

Méry-sur-Oise. — L'église de Méry-sur-Oise. Aquarelle par Henri Linguet (n° 2.687).

Montmorency. — Le clocher de Montmorency. Peinture par P.-A. Gross (n° 963).

Pont-Saint-Pierre. — Étude du château de Pont-Saint-Pierre. Deux aquarelles par Léon de Vesly (n° 4,466). [Vues N.-O. et S.-O. de ce château, construit probablement dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, mais très remanié.]

II. — *Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts*

Mantes. — Rosace de la face ouest de Notre-Dame de Mantes, par Ch.-Aug. Leprévost (n° 497).

1899

I. — *Exposition de la Société des Artistes français*

Les Andelys. — Le Château-Gaillard. Croquis de voyage, par Tony Garnier (n° 4,216).

Auvers-sur-Oise. — Escalier de l'église d'Auvers-sur-Oise. Eau-forte, par M^lle^ Léonide Bourges (n° 4,449).

Belloy. — Église Saint-Georges de Belloy, par Daniel Renard (n° 4,333).

Goussainville. — Croquis archéologiques, par Ath.-Alex. Grellet (n° 4,221). Dessins au crayon, parmi lesquels : Église de Goussainville (ensemble S.-E.).

Poissy. — La nef et le chœur de l'église de Poissy. Aquarelle, par Lucien Hubaine (n° 4,246). [Vue intérieure, prise de la nef.]

Rolleboise. — La Seine à Rolleboise ; printemps. Peinture, par Aston-Louis Knight (n° 1,072). [On voit l'église.]

Triel. — L'église de Triel ; relevé et essai de restauration. Dessins par Georges Balleyguier (n° 4,129). [État actuel : plan ; élévation O. ; élévation S. ; élévation N. ; coupe N.-S. au transept ; coupe sur la nef ; coupe longitudinale de l'église. — Restauration : élévation O. ; élévation S. ; coupe sur le chœur ; vue perspective intérieure, dans la nef, et coupe de la nef ; plan de la crypte.] — On sait que l'église de Triel a été décrite par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, dans le « Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise », année 1887.

II. — *Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts*

Les Andelys. — Château-Gaillard au soleil couchant. Peinture, par René Billotte (n° 159). [Vue N.-O., prise des îles.] — Le Petit-Andely et les ruines du Château-Gaillard : nov. 1898. Peinture, par Mario Carl-Rosa (n° 299). — Le Château-Gaillard. Peinture, par Eugène Clary (n° 351). [Vue N.-O., prise des prairies de la rive gauche.]

L. R.

TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'Administration V

Liste des Membres de la Société au 1er janvier 1899. . . VII

Extrait sommaire des procès-verbaux du Conseil d'Administration (1898) XI

Excursion à Chantilly (14 juin 1898) 1

Recherches historiques sur la Maladrerie de Saint-Thomas-en-Artie, par M. Léon Plancouard 7

Souvenir de Boieldieu. — Louis Aigoin 39

Bibliographie des autographes et plaquettes rares sur Seine-et-Oise et le Vexin, par M. J. Depoin 41

Projet de fondation d'une bibliothèque communale à Meulan en 1789, par M. Paul Pinson. 93

Notice sur Saint-Gervais-lès-Magny (histoire civile jusqu'en 1789), par M. l'abbé Pierron 99

Le Vexin aux Salons de 1897, 1898, 1899, par M. L. Régnier. 125

C801
.S856
STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 4 1975

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXII

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

Lucien PARIS, successeur

1900

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXII

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

LUCIEN PARIS, successeur

1900

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. Charles Soret de Boisbrunet, ancien Conseiller d'État, contrôleur général de l'armée, commandeur de la Légion d'honneur, au château de Pontoise.

M. Louis Passy, ancien sous-secrétaire d'État, député de l'Eure, conseiller général, membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, membre titulaire du Comité des Travaux historiques, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, à Paris.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, ancien sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire général adjoint :

M. Vignier, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Secrétaire rédacteur :

M. MALLET, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, conseiller municipal à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Romain BUQUET, docteur en droit, avocat à Pontoise.

Bibliothécaire :

M. Eugène LEBAIGUE, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire à Pontoise.

Trésorier :

M. Gustave JOUARRE, chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, conseiller municipal, président de la Société d'horticulture, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis AIGOIN, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise;

le vicomte Joseph CORNUDET, député de Seine-et-Oise, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine;

N...

Edgar MAREUSE, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts;

l'abbé Léon NEVEU, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles;

Mme TAVET, officier d'Académie, directrice du Musée, à Pontoise.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte CORNUDET.

Secrétaire : M. VIGNIER.

ALEX. DE GOSSELLIN

Le Conseil de la Société historique, si souvent éprouvé déjà, a fait au début de cette année une perte bien sensible en la personne de M. Alexandre de Gossellin, décédé à Paris le 12 janvier, dans son hôtel de l'avenue de Messine.

Entré dans le Conseil en 1881, sur la proposition du vénérable abbé Grimot, peu après qu'il eut acquis le château d'Auvers-sur-Oise, M. de Gossellin se montra toujours prêt à seconder l'action de la Société dont il était l'un des fondateurs. A plusieurs reprises, il fit exécuter à ses frais des fouilles. On se souvient qu'ayant recouvré les deux fragments de la colossale pierre tumulaire d'un membre de la famille Le Saulnier, contemporain de saint Louis, il voulut joindre cette remarquable épave de l'abbaye du Val aux collections de la Société historique.

Par un acte plus généreux encore, s'étant rendu acquéreur d'une splendide et rarissime phalère découverte à Auvers, il offrit en 1881 au Musée du Louvre

cette précieuse pièce artistique, parure d'un ancien chef, à laquelle s'intéressèrent alors toutes les revues archéologiques.

Né le 10 mai 1831, Alex. de Gossellin, jusqu'au moment où il ressentit les atteintes d'une cruelle maladie, contractée durant la guerre, dans des circonstances que nous rappelons plus loin, ne cessa de s'occuper activement, non seulement des intérêts de la science, mais de ceux non moins importants de l'éducation du peuple et de la charité.

Entré en 1845 dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul, comme membre aspirant, il ne cessa jamais de collaborer à cette œuvre de secours matériel et de relèvement moral. A peine avait-il atteint sa seizième année qu'il devenait titulaire et consacrait, dès lors, une part de son temps à la visite hebdomadaire des pauvres. Sur les registres de la Conférence de Saint-Philippe-du-Roule, qu'il présida pendant vingt années, est inscrit l'éloge funèbre de ce confrère qui lui avait donné plus d'un demi-siècle de son existence. Un des écrivains les plus estimés de ce temps y a retracé « la courtoisie, la fermeté, l'habileté, le tact avec lequel M. de Gossellin dirigeait les travaux de la Conférence, l'activité infatigable qu'il mettait au service de Dieu et du pauvre ; » il a dit « avec quelle douceur incomparable cet homme énergique et résolu entre tous savait consoler et comme bercer les âmes meurtries des malheureux. »

Quand fut fondée l'Œuvre de l'Hospitalité de Nuit, cet apôtre du Bien lui donna tout son concours. Il en fut l'un des fondateurs et des administrateurs, et contribua puissamment aux progrès de cette utile institution, devenue si florissante sous la sage conduite du baron de Livois.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi qui, en dehors de son but religieux, a tant fait pour le développement

de l'influence française en Orient, et le Comité diocésain de Paris, comptaient notre regretté collègue parmi leurs plus zélés auxiliaires. Il faisait aussi partie du Conseil de Fabrique de Saint-Philippe, dont le Bureau a voulu rendre un hommage solennel « au noble caractère de ce chrétien humble autant que fervent, dont la vie fut un vrai modèle de vertu, de résignation et de foi. »

Alex. de Gossellin, absorbé tout entier par les devoirs familiaux et les missions charitables qu'il avait assumées, n'a exercé d'autre fonction civile que celle d'administrateur de la Compagnie des Forges de Montataire, occupée par lui de 1863 à 1896.

En annonçant sa mort, le *Moniteur universel* résumait ainsi l'impression de tous ceux qui ont été à même de le connaître :

« En lui disparaît une des personnalités les plus marquantes et les plus sympathiques du monde charitable. Avantages physiques, grande fortune, vive et pénétrante intelligence, don de la parole, chaleur du cœur, il avait tout pour lui, et dès le début de sa vie il avait tout consacré au service des œuvres parisiennes : il n'en est pour ainsi dire pas une qui n'ait bénéficié de sa charité. »

Elle s'est manifestée d'ailleurs au delà du tombeau, par des legs importants à toutes celles qu'il avait soutenues.

Ses obsèques, célébrées à Saint-Philippe, ont été particulièrement touchantes. Suivant sa dernière volonté, c'est sur le corbillard des pauvres, sans fleurs ni parures funéraires, que reposait son cercueil. Mais le cortège reconnaissant et attristé d'une foule de malheureux lui faisait une couronne plus que royale. « Je reviens, — écrivait un témoin, — le cœur plein d'un inoubliable

spectacle : au milieu de ces chants magnifiques et de cet océan de lumières, parmi cette élite émue et recueillie, toute une multitude de déshérités qui plaidaient pour leur bienfaiteur et leur père, autour de ce catafalque où il semblait un des leurs ! »

Il est un dernier souvenir de cet homme de bien par lequel nous terminerons :

Quand survinrent les désastres de la guerre franco-allemande, Alex. de Gossellin fut l'un des promoteurs de ce bel élan de générosité qui souleva le pays en faveur de ses enfants prisonniers en Allemagne. Mandataire du Comité de Lille, il fit, au cœur du rigoureux hiver de 1870, plusieurs voyages en Allemagne pour y porter des secours en argent et en nature aux soldats internés. Il visita les camps de Cologne, de Coblenz et de Mayence, où étaient concentrés plus de 80,000 prisonniers. Ses rapports, publiés par le *Propagateur du Nord*, sont pleins d'un douloureux intérêt. On se sent oppressé en songeant à ces jeunes mobiles vêtus de toile, couchant sous la tente, les baraquements n'étant pas achevés, dans les camps établis autour des villes ; aux 3,000 malades de l'armée de Metz enfermés dans des magasins militaires de Mayence, sans soins et presque sans nourriture, les blessés allemands encombrant les hôpitaux.

« A ces constitutions ruinées par la guerre et la maladie, — dit un de ses rapports, — l'administration prussienne ne peut donner que le strict nécessaire, c'est-à-dire la nourriture des bien portants : haricots, pain noir et peu de viande. Le tableau est plus triste encore à Wesel, où a été transportée une autre partie des malades de Metz. Comme les hôpitaux sont trop étroits pour les contenir, et les lits trop peu nombreux pour les coucher, ils sont sous des baraques ou des

tentes doubles, étendus par terre avec de la paille et des couvertures. Le froid et le dénûment, hélas ! en moissonnent chaque jour. »

Qu'était-ce que quelques dizaines de mille francs partagées entre tant de nécessiteux ? M. de Gossellin multiplia ses démarches auprès des généraux ennemis : l'intervention bienfaisante de la reine Augusta aidant, et grâce au concours dévoué des chevaliers de Malte, il eut le bonheur de pouvoir annoncer aux prisonniers les mesures d'humanité prises en leur faveur : la franchise de transport et de douane pour les correspondances et les envois de toute sorte était notamment accordée. Mais comment faire savoir, en France, aux familles des soldats internés, le lieu de leur résidence ? Le Comité de Lille eut une ingénieuse idée. Des milliers de petits cartons blancs furent envoyés aux cantonnements : au moment de la distribution des vivres, on en remettait un à chaque soldat en le priant d'écrire son nom, son régiment, son lieu natal et son adresse précise. Au repas suivant, les cartons étaient repris, renvoyés à Lille et classés par listes régionales, qu'on communiquait aux journaux des départements.

Ainsi des secours plus abondants et des communications directes de leur famille purent parvenir aux Français captifs, et beaucoup purent échapper au sort lamentable de leurs compagnons d'armes. On ne saurait calculer le nombre de vies que peuvent sauver, à un moment donné, de généreuses et opportunes initiatives.

J. DEPOIN.

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 Janvier 1899

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Après la lecture du procès-verbal et avant d'aborder les diverses questions à l'ordre du jour, M. le Secrétaire général, se faisant l'interprète de l'assemblée, exprime la grande part qu'elle prend au malheur qui vient de frapper M. le Président dans la personne de sa sœur, Madame Émangard, propriétaire, membre de la Société, décédée à La Feuillie le 2 janvier dernier.

M. le Président remercie l'assemblée et dit combien il est touché de cette manifestation sympathique.

La Société envoie ses compliments de condoléance à la famille de M. Pierre-Émile Hamot, membre de la Société, décédé le 21 octobre 1898.

Sur l'avis conforme de la Commission d'admission, l'assemblée reçoit comme membres actifs :

1° Mme veuve Fargues, née Émangard, propriétaire à La Feuillie, présentée par MM. J. Depoin et de Boisbrunet.

2° M. Edmond-Marcel Martin, employé à la Société d'assurances mutuelles, demeurant à Mantes, présenté par MM. Henri Lebas et Ozanne.

3° M. Henri Vever, joaillier à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, présenté par MM. Seré-Depoin et Louis Régnier.

4° M. Lebrasseur, entrepreneur de maçonnerie à Boissy-l'Aillerie, présenté par MM. Seré-Depoin et Henri Lebas.

5° M. Louis Périn, architecte à Paris, présenté par Mme Tavet et M. J. Depoin.

Après avoir fixé les dates de ses réunions pour l'année 1899, le Conseil charge M. le Président de répondre au questionnaire du Ministère de l'Instruction publique relativement à la participation de notre Société à l'Exposition universelle de 1900.

Des félicitations sont adressées à nos sociétaires : MM. Arnould-Crapotte et Jouarre, nommés chevaliers du Mérite agricole ; M. Eug. Lefèvre-Pontalis, lauréat du prix Fould ; M. l'abbé Bouillet, lauréat du concours des Antiquités de France ; M. l'abbé Genty, lauréat du prix Comartin.

Le Conseil autorise l'échange des publications de la Société avec celles de la Commission historique du département du Nord, à Lille, et avec la Société des Bollandistes, à Bruxelles.

M. Joseph Depoin est délégué pour représenter la Société au XIVe Congrès de la Société archéologique et historique de Belgique, qui se tiendra au mois d'août à Arlon.

Le Conseil arrête la rédaction du Mémorial pour 1899 et la composition définitive du tome XXI.

Des remercîments sont adressés à M. Mareuse qui veut bien se charger de préparer la seconde table décennale des Mémoires de la Société du Vexin.

M. Raisin, libraire à Pontoise, fait hommage de deux albums phototypiques reproduisant des vues des principaux monuments pontoisiens. Remerciements.

M. Plancouard offre, pour être distribué aux sociétaires, un mémoire *sur les Cloches de Vi, dit Joli-Village*. A cet envoi il joint, pour la bibliothèque de la Société, les publications suivantes : *Quelques Monuments des cantons de Marines et Magny*. — *Les Anciens lieux de sépulture de Seraincourt et de Rueil*. — *Description et Histoire des Châteaux d'Artie-la-Ville* (tirage à part). — Guide de Berck-sur-Mer. — *A travers le Vexin* (scènes et coutumes de la vie vexinoise).

La Société remercie M. Plancouard de ses dons.

M. Mareuse propose que les membres ayant payé leur cotisation pendant 20 années consécutives, aient la faculté de racheter leur cotisation à 50 fr. Le Conseil d'administration, favorable à cette proposition, la soumettra à la prochaine assemblée générale.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 15 Avril 1899

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Président annonce que notre Société a reçu l'importante collection des *Analecta Bollandiana*, en échange de l'envoi de nos publications non épuisées.

Des félicitations sont adressées à M. H. Mataigne, nommé récemment officier d'Académie. M. le Président signale la publication, par notre confrère, d'un roman intitulé : *Georgette*, souvenir de l'invasion, étude remplie d'observations judicieuses, de sentiments honnêtes et du plus pur patriotisme.

L'assemblée générale annuelle est fixée au lundi de la Pentecôte, 25 mai. Elle sera précédée d'une excursion nautique, de la Frette-Montigny à Pontoise, avec escales à Conflans et aux châteaux de Neuville et de Vauréal. M. le Président veut bien se charger de l'organisation de cette excursion.

Le premier fascicule du *Registre des Délibérations municipales de la ville de Pontoise*, dont la publication est confiée à M. Mallet, sera distribué aux sociétaires à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil remet à statuer sur l'excursion annuelle de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 25 Mai 1899

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Sont proclamés membres titulaires sur la proposition du Conseil d'admission :

M. Foulon, secrétaire général de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, présenté par MM. Seré-Depoin et Jules Écorcheville.

M. Fouque, adjoint au maire de Neuville, présenté par MM. Seré-Depoin et le vicomte Cornudet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 25 Mai 1899

Nous empruntons à l'*Écho pontoisien* du 8 juin 1899 le compte rendu de l'assemblée générale du 25 mai et de l'excursion qui l'a précédée.

A la suite de ce compte rendu nos sociétaires trouveront : la reproduction *in extenso* de l'allocution de M. Joseph Depoin, secrétaire général, et les rapports de M. Jouarre, trésorier, et de M. Lebaigue, bibliothécaire; la liste des membres sortants du Conseil d'administration et de leurs successeurs, et divers votes d'ordre général.

L'assemblée générale annuelle de la Société historique du Vexin a eu lieu à Pontoise, le jeudi 25 mai dernier, sous la présidence de M. Seré-Depoin, dans la salle des séances de l'Hôtel-de-Ville, mise gracieusement par M. le Maire à la disposition de la Société.

Cette réunion, dont nous rendrons compte dans un instant, avait été précédée d'une excursion nautique sur les bords de la Seine et de l'Oise, très goûtée par tous ceux qui y ont pris part. L'usage de ces promenades périodiques se développe heureusement de jour en jour, au sein des Sociétés savantes. Il a l'avantage de joindre l'agréable à l'utile, de donner de divertissantes leçons de choses, et de resserrer les relations confraternelles des amis des sciences. Les exemples de ce mouvement abondent. La Commission des travaux historiques abandonnait il y a deux mois, pour la première fois, la vénérable Sorbonne où se tiennent annuellement ses Congrès traditionnels, pour ouvrir ses assises à l'hôtel d'Assézat, à Toulouse. La langue d'oil allait fraterniser avec la langue d'oc. A la fin du mois d'avril dernier, à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Racine, la Société de Rambouillet se rendait à Port-Royal des Champs et y applaudissait avec enthousiasme un très remarquable discours de M. Jules Lemaître, membre de l'Académie française. Le 14 juin prochain, les délicats s'empresseront de répondre à l'appel de M. le comte de Marsy, président de la Société française archéologique, qui les convoque au Congrès régional de Mâcon.

Depuis sa fondation, la Société de Pontoise et du Vexin a mis chaque année en pratique, dans ses domaines historiques, ces déplacements très appréciés, et d'un intérêt toujours croissant.

Elle avait réuni, le 25 mai dernier, de bon matin, à la gare Saint-Lazare, ses adhérents de la région parisienne, qui, malgré un temps incertain, s'engageaient résolument et gaîment, sur la ligne de Paris à Mantes, pour la station de la Frette-Montigny. A 8 heures 1/2, les excursionnistes, au nombre de plus de soixante, réunis sur le quai de la Frette, s'embarquaient sur un élégant navire de la Compagnie générale des Bateaux parisiens, et voguaient en pleine Seine, avec une jolie brise, jusqu'à Conflans-Sainte-Honorine.

Confortablement installés sous une véranda, ils pouvaient jouir, à l'abri des intempéries, du magnifique panorama qui se développait sous leurs yeux : à droite les hauteurs si pittoresques d'Herblay et de Conflans ; à gauche, la forêt de Saint-Germain, la plaine d'Achères et les îles verdoyantes de la Fin-d'Oise.

A 9 heures et demie, le navire faisant escale sous le pont de Conflans-Sainte-Honorine, embarquait un groupe d'excursionnistes venus de Pontoise et de la ligne du Nord, dirigé par le très affable et très honorable vice-président de la Société, M. le général de Boisbrunet.

L'expédition se trouvant alors au complet, notre transatlantique, de circonstance, franchit l'embouchure de l'Oise avec une fière allure et met aussitôt le cap sur Neuville. Nous rencontrons sur notre droite des péniches nombreuses se rendant en Seine, et sur notre gauche une longue ligne de bateaux amarrés aux quais. — Sur le pont de ces navires apparaît une véritable population de mariniers, pères, mères, enfants qui échangent avec nous de joyeux saluts, on voit disparaître successivement les villages de Maurecourt et de Conflans. Pendant le trajet les excursionnistes parcourent le navire de l'avant à l'arrière, se forment en groupes nombreux et sympathiques, dans lesquels s'engagent des conversations cordiales et animées. L'honorable président M. Seré-Depoin se multiplie pour accueillir ses invités. Nous reconnaissons parmi les excursionnistes, M. le baron de Bonnault, président de la Société historique de Compiègne ; le président Sorel, le vicomte de Grouchy, M. Collard, le très obligeant archiviste de Seine-et-Oise, très entouré ; M. Aubert, M. et Madame Bachelez, M. et Madame Blot, M. de Boisbrunet, M. et Madame Decauville, MM. Denis, Dessain, Digard, Dutocq, Edgard, Madame Fargues, MM. Fessart, Jacquemin, Larcher, M. et Madame Lèques, MM. Martin-Sabon et Millet, Madame Mutel, MM. Retali, Paulmier, Mesdames Rousselle et Gendrot, M. Seré-Depoin, MM. et Madame Surirey, M. et Madame Tétard, M. et Madame Thomassin, etc., etc.

Beaucoup de dames et de gracieuses jeunes filles dont plusieurs ont pris part aux excursions antérieures, se rencontrent et se

reconnaissent. Elles prennent plaisir à contempler les rivages verdoyants qui s'étagent sur les deux rives de l'Oise et bravement elles font face aux légers incidents qui surviennent lors de nos atterrissements.

A Neuville le navire s'arrête ; M. le vicomte Cornudet, député de Seine-et-Oise, membre de la Société du Vexin, vient à la rencontre des excursionnistes et les guide lui-même dans la visite du parc et du château. On admire les magnifiques ombrages, les pittoresques échappées, les arbres historiques du parc.

Entrés au château pour nous y reposer quelques instants, nous y trouvons, grâce à une surprise délicate du bienveillant propriétaire, un léger goûter, assaisonné de vins généreux, accepté avec reconnaissance par des estomacs en détresse qu'avait creusés la bise du matin.

Puis, le temps pressant, nous repartons, jetant un dernier regard à la partie ancienne du château, à la vieille chapelle de la famille de Lagrange.

Les membres de l'excursion, sur la demande de M. Martin-Sabon, l'un de nos distingués confrères, se sont groupés dans l'une des cours du château pour permettre aux amateurs de photographie de rapporter des instantanés destinés à conserver le souvenir de cette promenade.

Puis, suivant le fil de l'eau, passant sous les coteaux de Jouy-le-Moutier et longeant la plaine de Ham, nous accostons au quai de Vauréal.

Ici notre paquebot rencontre inopinément un confrère amarré au quai : c'est le yacht l'*Almée*, dont la finesse des formes et l'élégance des proportions font l'objet de l'admiration des arrivants. Les officiers et les matelots se tiennent à notre disposition. Le capitaine guide obligeamment nos pas à travers les longues allées du parc magnifiquement restauré, où nous rencontrons d'épais massifs d'arbres séculaires.

Une immense allée exclusivement bordée pendant plus d'un kilomètre de magnifiques rosiers, ravit les promeneurs et rappelle à plusieurs la délicieuse romance de Lalla-Rouck :

« *C'est ici le pays des roses.* »

Nous côtoyons les serres spacieuses et remarquons la brillante usine qui fournit l'électricité nécessaire à l'entier éclairage du parc et du château.

Dans les appartements, qui nous sont gracieusement ouverts, les amateurs s'extasient devant les tapisseries merveilleuses et les nombreux objets d'art qui y sont accumulés.

Mais tous ces spectacles nous retiennent plus longuement que

ne le comportait le programme ; les sociétaires qui s'attardent à visiter la gracieuse chapelle du château, s'attirent de la part du Président un énergique rappel à l'ordre, et c'est avec un notable retard que nous regagnons notre bord.

Nous passons en vue de Cergy et d'Éragny, devant d'élégantes villas, des églises, des maisons historiques, que M. le Curé de Cergy fait remarquer aux excursionnistes, puis, franchissant l'écluse, nous abordons à Pontoise, dont nous nous hâtons de gravir les hauteurs pour atteindre le *Soleil d'Or*, la providence des estomacs délabrés.

Le plus grand honneur fut fait au déjeuner sur le menu duquel M. de l'Épinois dessina avec humour diverses vues de l'excursion. Au champagne, des toasts furent portés par M. Seré-Depoin qui constata la réussite de l'excursion malgré l'absence du soleil.

M. le Président adresse des félicitations aux excursionnistes, membres de la Société et aux visiteurs : « Ce sont des braves, dit-il, qui n'ont pas reculé devant l'incertitude du temps, honneur à eux. »

M. le baron de Bonnault et M. Collard, dans un langage choisi, adressent des remercîments à M. le Président qui les a convoqués à cette fête. M. le président Sorel porte un toast aux dames courageuses dont la présence ajoutait un charme de plus à ceux déjà nombreux de cette promenade.

A 3 heures, à l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, s'ouvrait l'assemblée générale de la Société ; aux excursionnistes du matin s'étaient jointes diverses personnes qui, retenues par leurs travaux, n'avaient pu participer au voyage.

Après une brève allocution de M. le Président, M. Joseph Depoin, secrétaire général, rend compte de l'état moral et matériel de la Société. L'assemblée applaudit au discours de notre distingué compatriote.

Les rapports de M. Jouarre, trésorier, et de M. Lebaigue, archiviste, reçoivent une approbation unanime.

Il est procédé ensuite à l'élection de cinq membres du Conseil d'administration. Les administrateurs sortants sont réélus. Le premier fascicule des délibérations municipales (1608-1683), publié par M. Mallet, est distribué aux membres de la Société.

L'assemblée reçoit ensuite de nouveaux sociétaires, au nombre desquels M. Foulon, secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Seré-Depoin prend la parole et avec ce talent fait de bonhomie et de spirituelle malice connu de tous, il nous retrace d'une humoristique façon l'histoire intime des pays entrevus au cours de notre voyage matinal.

Dans une causerie qui a pour titre : Les bords de l'Oise de Conflans à Pontoise, il nous fait assister tour à tour aux naufrages sur l'Oise,

au repêchage des nombreux noyés ; à l'histoire de la navigation fluviale ; au mouvement des bacs et à l'érection des ponts ; aux aventures du comte Mercy Argenteau, châtelain de Neuville et ambassadeur de l'empereur d'Autriche. Il nous conte les péripéties d'un mariage manqué à Neuville, nous reconstitue l'histoire des propriétaires successifs du châtcau de Vauréal, etc., etc. Mais le temps qui presse le force d'interrompre cette causerie pleine d'enseignements précieux et d'aperçus originaux sur l'histoire locale.

A 4 heures le bateau quittait Pontoise et, le ciel ayant daigné être plus clément, les passagers peuvent contempler à leur retour les paysages déjà admirés en remontant l'Oise. Après avoir débarqué à Conflans quelques excursionnistes, les voyageurs quittent le navire à La Frette et regagnent Paris à l'heure indiquée par le programme.

Ainsi s'écoule cette journée, pendant laquelle, en dépit des intempéries, M. Seré-Depoin, merveilleux metteur en scène, renouvelle une fois de plus un de ces miracles d'organisation dont il est coutumier.

UN VIEIL EXCURSIONNISTE.

Allocution de M. Joseph Depoin, secrétaire général de la Société :

MESDAMES, MESSIEURS,

Les exigences de notre ordre du jour imposent à chacun de nous le devoir d'être court. Vous ne vous plaindrez pas de me voir donner l'exemple de la brièveté, sans la pousser toutefois comme un humoriste Autrichien, dans un discours sur le budget prononcé l'an dernier, jusqu'au style télégraphique.

Notre Société a vu grossir son effectif de 14 membres, ce qui compense les vides causés par quelques départs et par les trois deuils que nous avons eu à déplorer. Nous avons perdu Mme Émangard, sœur de notre président, à qui nous renouvelons aujourd'hui nos affectueuses condoléances, M. Pierre Hamot, de Beaujour, et M. Haulard, architecte à Beaumont-sur-Oise.

Nos publications se sont enrichies du *Registre des Délibérations* de la Municipalité pontoisienne, de 1608 à 1643. L'œuvre de notre dévoué secrétaire, M. Mallet, n'est qu'à ses débuts, mais nos sociétaires pourront en apprécier déjà tout l'intérêt pour l'histoire locale et générale. Nous nous félicitons de voir le Conseil municipal de Pontoise entrer dans la voie ouverte par d'autres assemblées élues de villes importantes, et contribuer par une subvention annuelle à la mise au jour de ses archives administratives.

Le Conseil général de Seine-et-Oise nous maintient, de son côté, la subvention précédemment accordée, et le Comité des travaux historiques nous a fait renouveler celle de 500 francs une première fois attribuée déjà à notre Compagnie. Ces témoignages de considération venant des corps les plus autorisés nous encouragent à travailler pour mériter un jour mieux encore.

En attendant le tome XXI de nos Mémoires, objet d'un retard qui ne nous est point imputable, et qui ne tardera guère à voir le jour, vous recevrez aujourd'hui une publication que l'auteur, M. Léon Plancouard, nous a gracieusement offerte : *les Cloches de Vi-Joli-Village*.

M. le chanoine Müller a terminé son *Cartulaire* et son *Histoire de Saint-Leu-d'Esserent* : c'est une publication qui sera incessamment sous presse. M. Louis Régnier a jugé bon de modifier le cadre de son ouvrage archéologique illustré sur le Vexin, avec la collaboration de M. Martin-Sabon. Nous nous sommes inclinés devant sa décision, un auteur étant en général le meilleur appréciateur de la forme à donner à son œuvre. Nous comptons qu'il voudra bien, d'ici peu, satisfaire l'impatience qu'ont nos sociétaires de posséder le bijou qu'il est en train de ciseler.

La meilleure preuve que nous puissions donner de l'activité générale de nos sociétaires, c'est la triple couronne échue, au cours d'une même année, à trois des plus distingués d'entre tous : M. Eugène Lefèvre-Pontalis a reçu le prix Fould ; M. l'abbé Bouillet a été lauréat du Concours des Antiquités de la France ; M. l'abbé Genty a obtenu, pour son *Histoire de Livry*, le prix Comartin. Ajoutons à ces justes récompenses l'hommage de nos félicitations.

Tel est le résumé de nos travaux. Je ne parle pas de nos excursions qui réussissent toujours grâce à la baguette de fée que notre Président a le talent de faire tourner si à propos pour en assurer le succès dans ses moindres détails, en dépit parfois des caprices de l'atmosphère. Celle de Chantilly a eu le succès de ses aînées ; je ne vous la décrirai pas, car des occupations professionnelles m'ont ravi cette fois le plaisir de me joindre aux quelques centaines de confrères et amis qui ont passé ensemble une si bonne journée.

Cette année, sans compter l'excursion d'aujourd'hui, qui a fait connaître les bords de notre ravissante rivière à bon nombre de collègues du dehors et à plus d'un Pontoisien peut-être, nous nous proposons d'aller à Saint-Denis, où des guides érudits nous feront apprécier les richesses artistiques et archéologiques de l'antique nécropole royale.

Ainsi se continue, *Deo favente* — selon la formule des vieux

diplômes — le cycle que nous parcourons. En attendant le jour où nous célébrerons le 25e anniversaire de notre naissance, le Conseil s'est préoccupé d'offrir un témoignage de gratitude aux sociétaires qui ont suivi nos travaux depuis leur origine. Il a décidé de vous proposer en leur faveur une réduction de moitié sur le taux de rachat de la cotisation, après 20 ans de présence parmi nous. Vous vous associerez, j'espère, à cette mesure pour laquelle votre adhésion formelle est nécessaire.

J'ai fini, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi de vous faire grâce de la péroraison, comme vous avez bien voulu me dispenser de l'exorde. *(Applaudissements).*

Rapport de M. Jouarre, trésorier :

RECETTES

1° Solde en caisse au 31 décembre 1897.	53 f 57	
2° Arrérages de rente :		
a Une année de rente 3 o/o amortissable	45 »	
b Une année de rente 3 o/o perpétuel	12 »	
3° Subvention accordée par le Conseil général	100 »	
4° Subvention du Ministère de l'Instruction publique	500 »	
5° Vente de publications	171 30	
6° Sommes retirées de chez MM. Marié et Bélier, banquiers	1.600 »	
7° Droits d'entrée et cotisations 1898 .	3.170 »	
Total des recettes. . .	5.651 f 87	5.651 f 87

DÉPENSES

1° Dépenses diverses et frais de bureau .	365 f 47	
2° Appointements de l'agent de la Société	600 »	
3° Frais d'impressions payés :		
à M. Pâris	2.895 »	
à M. Massard et autres.	145 »	
4° Sommes déposées chez MM. Marié et Bélier.	1.500 »	
Total des dépenses. . .	5.505 f 47	5.505 47
Il y avait en caisse au 31 décembre 1898. .		146 f 40

Voici qu'elle était la situation de la Société au 1er janvier 1899 :

1° Solde en caisse.	146 f 40
2° Compte chez les banquiers de la Société. . . .	76 10
3° Capital des 45 francs de rente 3 o/o amortissable (prix d'achat)	1.219 70
4° Capital des 12 francs de rente 3 o/o perpétuel (prix d'achat).	330 »
5° Recouvrements à effectuer pour cotisations en retard	*Mémoire*
Ensemble. . .	1.772 f 20

Ce compte est approuvé à l'unanimité.

Rapport de M. Lebaigue, bibliothécaire :

Messieurs,

Le rapport de votre bibliothécaire sera court, ses fonctions étant modestes. Nous n'avons malheureusement ni palimpsestes, ni incunables, ni elzévirs à conserver; notre rôle se borne à assurer, de notre mieux, l'échange régulier de nos publications avec celles des Sociétés similaires, avec lesquelles nous sommes en relations et encore à recevoir avec reconnaissance les dons d'ouvrages dont il est fait hommage à notre Société. A cet égard, nous devons remercier particulièrement M. Martin-Sabon pour ses deux magnifiques albums contenant une série de photographies intéressant l'archéologie dans notre région, et aussi la Société des Bollandistes de Bruxelles, qui nous a adressé la collection de ses Mémoires de 1882 à 1898 (17 volumes). En échange, nous nous sommes empressés de lui envoyer, avec nos remercîments, la collection de nos publications jusqu'à ce jour et la comprendre parmi nos Sociétés correspondantes. Nous terminerons, comme l'année dernière, en sollicitant de nos collègues l'envoi gracieux d'ouvrages ou de brochures ayant trait aux travaux de notre Société et qui seront toujours bien accueillis. *(Approbation).*

Après la lecture de ces rapports et leur approbation par l'Assemblée, il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration. MM. Aigoin, Lebas (Henri), Jouarre, Passy et Mareuse, membres sortants, sont réélus pour trois années.

Puis l'Assemblée accueille d'un vote unanime la proposition du Conseil de réduire à la somme de cinquante francs la faculté de rachat de cotisation, au profit des membres ayant acquitté depuis 20 années leur cotisation annuelle.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 8 Juillet 1899

Madame Tavet, au nom de son frère, M. E. Delacour, ancien notaire, récemment décédé, et membre de notre Compagnie, remet à la Société, en don gracieux, une somme de cinquante francs.

M. le Président prie Madame Tavet d'agréer pour elle et la famille du défunt, les remercîments de la Société.

Sur la demande de M. le Principal, la Société offre au Collège, suivant la coutume, pour être distribué comme prix, un exemplaire de la Monographie de l'église Saint-Maclou, par M. Lefèvre-Pontalis.

Est proclamé membre actif de la Société, sur l'avis conforme du Comité d'admission, M. Émile Seré, propriétaire au Havre, présenté par M. Seré-Depoin et Madame Fargues.

M. Joseph Depoin annonce au Conseil la mort de M. de Létourville, l'un de nos sociétaires. Le Conseil exprime ses regrets unanimes.

M. le Président a remercié, au nom de la Société, M. le vicomte Cornudet et Madame Heintz, pour le bienveillant accueil fait à notre Compagnie au château de Neuville et au château de Vauréal, lors de l'excursion du 25 mai dernier.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

Quelques Notes encore sur les Cantons de Creil et de Chambly, par M. le chanoine Müller.

Coup d'œil général sur les Monuments religieux de l'arrondissement de Bernay, par Louis Régnier.

Supplément au Catalogue des photographies archéologiques de l'Ile-de-France, par Martin-Sabon.

Photographies archéologiques de l'Ile-de-France, catalogue de vues pour projections, par Martin-Sabon.

Rapport de l'archiviste du département de Seine-et-Oise, à la session d'août 1898, du Conseil général.

Épreuves du Catalogue des Archives départementales de Seine-et-Oise, série D, partie concernant le Collège de Pontoise.

L'Archéologie du Moyen Age en France, par Anthyme Saint-Paul.

Un petit-fils de Boïeldieu, Louis Aigoin, poète et moraliste, par Gratien Ribière.

M. le Président signale tout l'intérêt qu'offrent ces publications et remercie les généreux donateurs.

M. Mallet fait don aux archives de la Société du fac-similé photographique d'une décharge signée de *Nicolas Lesueur*, greffier

de la Cour des Aides et datée de 1565. Dans cette décharge, Nicolas Lesueur agit en qualité de tuteur des enfants de feu *Jacques Lesueur*, en son vivant *seigneur d'Osny*.

« Je Nicolas Le Sueur Greffier de la cour des aides à Paris ou nom et comme Tuteur et curateur des enfans myneurs d'ans de deffunctz Me Jacques le Sueur en son vivant Sr d'Osny et conseiller du Roy notre sire en son chastelet de paris et de damoiselle Anne Hennequin jadis sa vesve confesse avoir eu et receu comptant. De noble homme me François de Vigny receveur de la ville de Paris La somme de vingt cinq livres tournois pour ung quartier escheu le dernier jour de Juing dernier passé à cause de cent livres tournois de Rente appartenans aud. deffunct. Me Jacques le Sueur comme ayant droicts par transport de Genneviefve de Bragelongne vesve de feu Claude le sueur et lesquelles cent livres tournois de rentes des le seiziesme aousst cint cens trente six furent venduz et constitués aud. deffunct Claude le Sueur par messieurs les prévost des marchans et eschevins de lad. ville de Paris sur l'assignation baillée par le Roy de la somme de huict mil trois cent trente trois livres six solz huict deniers tournois de Rente sur les fermes du poisson de mer fraiz et sallé et d'eau doulce vendu aux halles de Paris et huictme du vin vendu en détail au quartier des halles. De laquelle somme de vingt cinq livres tournois je me tiens pour contens et en ay quicté et quicte led de vigny et tous autres. Tesmoing mon seing manuelz cy mis Le xbii jour de juillet mil cinq cens soixante cinq.

» Signé : Le Sueur. »

Remercîments à M. Mallet.

La Société d'archéologie de Bruxelles ayant invité le président et le secrétaire général de la Société du Vexin, à se joindre à elle dans une excursion qui se fera à Compiègne, Pierrefonds et Coucy le 21 juillet, MM. Seré-Depoin et Joseph Depoin sont délégués pour cette excursion.

Madame Tavet fait passer sous les yeux de l'assemblée une médaille au nom de Guillaume d'Estouteville, cardinal, évêque d'Ostie. Cette médaille représente les traits du fondateur du grand vicariat de Pontoise.

M. Mallet annonce qu'une intéressante découverte archéologique vient d'être faite au cours des travaux de fondation de l'hôtel de la future *Caisse d'Épargne de Pontoise*. On a mis au jour un passage souterrain qui se trouve au moins à 3 mètres au-dessous du sol de la Grande-Rue.

Ce souterrain paraît prendre naissance dans cette rue et se

dirige vers le Château. Il est voûté, avec des arcades en plein cintre. Les piliers sont établis à même dans l'argile. Il n'y a aucun crépis contre les arcades des voûtes.

Madame Tavet signale aussi l'existence de remarquables caves voûtées, dans l'une desquelles on voit, pris dans un massif de plâtre, deux squelettes de forte taille.

Au sujet de ces communications, M. Seré-Depoin dit que l'étude du Pontoise souterrain offre un grand intérêt. Chaque transformation du sous-sol répond presque exactement à une pareille transformation extérieure, le Pontoise actuel étant extrait presque pierre pour pierre de ce Pontoise peu connu.

Il y a quelques années déjà, M. le Président avait demandé à M. Coquet, architecte, à propos de caves profondes signalées rue de l'Hôtel-Dieu, de faire une communication à la Société sur cet objet. Dans sa séance du lundi 19 juin 1899, le Conseil municipal renvoyait à la Commission de la voirie une proposition aux termes de laquelle M. Plaudet, entrepreneur à Paris, offrait de faire gratuitement pour la ville un plan de toutes les caves et excavations accessibles existant sous les rues et places de Pontoise.

M. le Président dit que si la Ville donnait suite à la proposition de M. Plaudet, la Société du Vexin pourrait au besoin lui offrir son concours.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 Octobre 1899

M. le Président donne communication d'une volumineuse correspondance adressée à la Société pour lui demander sa participation à de nombreux Congrès se réunissant à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900.

Le Conseil, sur la demande de M. Joseph Depoin, décide d'envoyer son adhésion au Congrès de numismatique qui se tiendra, à Paris, les 14, 15 et 16 juin 1900. On y délèguera un des membres de la Societé

L'assemblée délègue au Congrès annuel des Société savantes qui aura lieu le 5 juin 1900 :

Pour la section d'histoire et de philologie : MM. Seré-Depoin et Jouarre.

Pour la section d'archéologie : MM. J. Depoin et Plancouard.

La 24e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements se tiendra à Paris, hémicycle de l'École des Beaux-Arts, du 5 au 8 juin 1900.

La Société délègue Mme Tavet, conservatrice du Musée.

M. Seré-Depoin fait savoir que, conformément à la décision prise dans la dernière assemblée, une lettre a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique, lui demandant le don des publications non épuisées de la collection des monuments inédits de l'Histoire de France, en faveur de la bibliothèque de la Société.

La Société a reçu trois ouvrages :

1° *Mémoires des Intendants sur l'état des Généralités ;*

2° *Étude sur les Sarcophages chrétiens de la ville d'Arles ;*

3° *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule.*

L'assemblée vote des remercîments à M. le Ministre et charge M. le Président de réclamer de nouvelles publications se rapportant plus spécialement à l'histoire du Vexin.

M. J. Depoin recommande, aux membres du Bureau, la lecture de l'article publié par M. Maurice Dumoulin dans les Revues des Études historiques et intitulé : « *Du groupement des Sociétés savantes en vue des travaux communs* ».

M. le Secrétaire général fait connaître le décès de M. L.-P. Hérard, architecte. M. Hérard a droit ici à une mention toute spéciale. C'est lui en effet, qui, par ses plans et ses travaux, signala à l'attention, lors du Salon de 1851, les restes de l'abbaye du Val et de Maubuisson.

A signaler l'ouvrage de M. le colonel Borelli de Serres : *La Réunion des Provinces septentrionales à la couronne par Philippe-Auguste*, important travail où se trouvent réfutées quantité d'erreurs historiques. On y trouve, dit M. J. Depoin, d'intéressants détails sur le Vexin et tout particulièrement sur Éléonore de Vermandois, la célèbre comtesse de Beaumont-sur-Oise, qui fut cinq fois mariée.

A signaler également le rapport de M. Coüard, archiviste de Seine-et-Oise, à la session d'août 1899 du Conseil général. Il renferme un paragraphe de la plus haute importance consacré au Collège de Pontoise. M. Coüard a promis à M. le Secrétaire général d'envoyer une communication pour le prochain volume des Mémoires de la Société.

M. l'abbé Baticle, continuant la série de ses monographies historiques, se propose d'écrire l'histoire de Vaudancourt (Oise).

Le fascicule contenant les nos 3 et 4 du Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, année 1898, renferme de curieuses *Notes extraites de trois livres de raison de 1473 à 1550. Comptes d'une famille de Gentilshommes campa-*

gnards normands, publiés par M. l'abbé Aubert, curé-doyen de Balleroy (Calvados).

Dans ces notes (page 497 du Bulletin) se trouve le paragraphe suivant : « *Détails sur une greffe de poirier en 1507.* — Frère Thomas de Bourdeaux a présent demeurant au couvent[1] de Pontayse, qu'il fasse avoir des greffes de périer, d'une poyre qui a l'œl large comme une grenade et les aporta ung religieux nommé frère Paquier et est pour un des ôtes des religieulx demeurant entre Caen et Baieulx sur le grant chemin, nommé le s^r de Caron, et les a endtées ung religieux nommé frère Michel du couvent d'Alenchon. »

M. Darras, membre de la Société, habitant Arcueil (Seine), fait don aux archives d'une pièce sur parchemin. C'est la signification, en 1681, d'un jugement du bailli de Conflans au profit de la Fabrique de l'église de Jouy-le-Moutier. Des remercîments sont adressés à M. Darras et la pièce est déposée dans les collections de la Société.

Sur l'avis conforme de la Commission d'admission, M. Bresson, ancien magistrat, propriétaire du couvent des Mathurins de Pontoise, présenté par MM. Seré-Depoin et Mallet, est proclamé membre actif de la Société.

M. le Président annonce que la *Société des Amis des Monuments et des Arts*, sous la direction de M. Charles Normand, se propose de visiter, dimanche prochain 22 octobre, Pontoise et ses monuments. Le concours de M. le Président est acquis aux excursionnistes.

(1) Des Cordeliers. Note de M. J. Depoin.

LES

CARMÉLITES DE GISORS

(1631-1792)

PAR M. L. RÉGNIER

Membre de la Société

Sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, au lendemain des guerres du calvinisme, la France fut témoin d'un véritable renouveau du sentiment religieux. Le catholicisme, sorti retrempé et comme épuré des longues luttes qu'il avait eues à soutenir, s'appliquait avec énergie à une reconstitution nécessaire. Partout, on travaillait le champ des âmes, et de courageux ouvriers, prêtres, religieux, séculiers même, rivalisaient de zèle, donnant à la fois le précepte et l'exemple. Des mémoires vénérées leur servaient d'inspiratrices et de modèles. Parmi les saints personnages sur les traces desquels ils aimaient surtout, de près ou de loin, à marcher, se trouvait une humble religieuse espagnole, qui, morte dès 1582, se survivait en quelque sorte à elle-même et ne laissait pas d'exercer encore par ses livres l'action la plus irrésistible. Les ouvrages de Thérèse de Cépède(1) étaient partout en France à la fin du XVI^e^ siècle. Ils excitaient la curiosité, échauffaient l'enthousiasme et suscitaient de généreuses résolutions, pendant que l'Ordre austère fondé par celle qui les avait écrits

(1) Sainte Thérèse fut canonisée le 12 mars 1622.

apparaissait à tous comme une source inépuisable de grâce et de sanctification, et les solitudes où se réfugiaient ses saintes filles comme autant de sanctuaires bénis de Dieu (1).

Les sages esprits que préoccupait ainsi la nécessité d'affermir dans notre pays la piété, qui « semblait prête à s'enfuir d'une terre si agitée » (2), ne tardèrent pas à sentir tout le secours que pourraient apporter à cette grande œuvre les religieuses carmélites. Ils désirèrent aussitôt les introduire en France. Une première tentative, en 1591, échoua. Mais ce ne fut pas en vain que M. de Brétigny, qui en avait été l'inspirateur, représentait partout les filles de sainte Thérèse « comme réalisant le plus parfait idéal de la vie contemplative, uniquement occupées de la présence et de l'amour de Jésus-Christ, se séparant volontairement du monde pour vaquer sans interruption aux exercices de la prière, se proposant chaque jour quelque nouveau sujet de mortification, n'accordant rien aux sens de ce qui peut leur plaire..... » (3). De jour en jour les sympathies s'éveillaient plus nombreuses, et il devenait certain que, tôt ou tard, un effort vigoureux emporterait le succès. En effet, au bout de treize ans, en 1604, M. de Brétigny, Mme Acarie et M. de Bérulle parvinrent, en dépit de difficultés sans cesse renaissantes, à implanter à Paris une colonie de carmélites espagnoles. Cette fondation fut suivie, en 1605, d'un second établissement à Pontoise, et successivement de plusieurs autres à Dijon (1605), Amiens (1606), Tours (1608), Rouen (1609), Bordeaux et Châlons-sur-Marne (1610), etc. En 1630, le royaume comptait déjà quarante-six monastères de carmélites (4). Tout cela ne se faisait pas sans fruit, et l'exemple de ces solitudes « fermées à tous les bruits de la terre, ouvertes à toutes ses douleurs » (5), étendait de proche en proche sa décisive influence.

Sans doute, le tableau présentait bien quelques ombres. Il faut évidemment, quand on étudie une manifestation aussi générale, faire la part de l'exagération et celle de l'engouement. Il semblait à

(1) Les carmélites avaient été fondées vers le milieu du XVe siècle par le bienheureux Jean Soreth, général des carmes, sous la règle de ces religieux, mitigée en 1431 par le pape Eugène IV. Mais l'Ordre des carmélites, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui, doit sa rénovation, il est permis de dire sa création, à sainte Thérèse, qui, en 1562, revint à la règle primitive, avec l'agrément du pape Pie IV, en même temps qu'une réforme analogue s'opérait chez les carmes par l'initiative de saint Jean de la Croix.

(2) L'abbé Houssaye, *M. de Bérulle et les carmélites de France*, p. 47.

(3) Paul Baudry, *les Religieuses carmélites à Rouen*, p. 17.

(4) Celui de Gisors, fondé en 1631, fut le quarante-septième, et seize autres maisons s'établirent encore dans la suite.

(5) Houssaye, *op. cit.*, p. 42.

certains que l'aboutissement de la vie chrétienne fut nécessairement la retraite et le cloître[1], et d'autres, par contre, eussent pu avouer, avec une égale sincérité, que la mode n'était pas tout à fait étrangère à leurs saintes ardeurs. Un versificateur du temps nous apprend qu'il fallait, pour être de bon ton,

Avoir des tantes et cousines
Dans le couvent des carmélines[2].

Toutefois, le mouvement était sérieux, très sérieux. « Par les mains d'humbles religieuses, dit M. l'abbé Houssaye[3], l'Évangile, dans toute la sévérité de ses maximes et l'étendue de ses conseils, était dressé au milieu de la société, et la société s'habituait à ce spectacle ; la raillerie expirait sur les lèvres ; l'admiration, l'émotion, de généreux désirs prenaient place dans son cœur. Les âmes mondaines s'inclinaient devant la doctrine du sacrifice, en la voyant pratiquer par des femmes dont la haute raison et l'incorruptible sincérité leur étaient connues. »

« Ces carmélites, écrit un autre historien[4], ces carmélites, que le siècle entrevoit, le Christ en main, couvertes du voile noir et du grand manteau blanc, derrière des grilles inaccessibles, qui *menacent étrangement*, dit Bossuet, *tous ceux qui approchent*, ces carmélites ont marqué leur empreinte sur ce monde qu'elles avaient dédaigné. »

(1) F. Strowski, *Saint François de Sales*, p. 56.

(2) Ed. Fournier, *Variétés histor.*, t. III, p. 264.

(3) *Op. cit.*, p. 514.

(4) Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 357.

I

LES ORIGINES

M. DE SAINT-CRESPIN, LIEUTENANT-GÉNÉRAL A GISORS. — SON DÉSIR DE FONDER A GISORS UN MONASTÈRE DE CARMÉLITES. — DÉMARCHES ET FORMALITÉS. — LA VILLE ET LES COUVENTS. — ARRIVÉE DES RELIGIEUSES. — LA MÈRE JEANNE DE JÉSUS. — INSTALLATION PROVISOIRE. — LA PESTE DE 1633.

La première pensée de l'établissement des carmélites à Gisors appartient à Jacques Le Maistre, sieur de Saint-Crespin, gentilhomme de noblesse déjà ancienne, mais de mince fortune, que ses fonctions de lieutenant général criminel au bailliage n'empêchaient pas de se livrer assidûment à l'oraison et à tous les autres exercices de la piété(1). Il était fils de Jacques Le Maistre, écuyer, sieur de

(1) *Chroniques de l'Ordre des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse depuis leur introduction en France*, t. IV, p. 558. Ces *Chroniques*, comprenant quatre volumes publiés de 1846 à 1865 par les soins des carmélites de Troyes, ont été composées des notices sur les divers monastères et des biographies de religieuses envoyées vers la fin du XVII^e^ siècle à une carmélite du couvent de Troyes, la Mère Marie-Emmanuelle de Saint-Joseph (Marie-Emmanuelle de Vienne de Gérosdot), qui se proposait d'écrire une histoire de l'Ordre en France. Malgré des erreurs inévitables, ces quatre volumes constituent le meilleur point de départ de toute recherche historique sur les Carmels français. Pour ce qui concerne le couvent de Gisors, j'ai pu constater la parfaite concordance des faits rapportés dans les *Chroniques* avec les indications fournies par les documents encore existants. Et, puisque je touche ici à la question des *sources*, le lecteur me permettra d'indiquer sommairement celles où j'ai puisé en dehors des *Chroniques*. Les archives des carmélites de Gisors sont malheureusement en grande partie perdues. Je n'ai trouvé aux Archives de l'Eure qu'un petit fonds composé de quelques titres de propriété, de déclarations de temporel et de registres de vêture, profession et sépulture depuis 1736 jusqu'en 1772. Mais les Archives nationales m'ont fourni, sous la forme de copies du XVIII^e^ siècle, une série intéressante de documents relatifs à la fondation du monastère. Enfin les carmélites de Gravigny (Eure), auxquelles je me suis aussi adressé, ont fait à mes demandes de renseignements l'accueil le plus bienveillant : ces religieuses qui conservent une partie des archives de leur ancien couvent de Pont-Audemer, fondé en 1641, m'ont communiqué, entre autres choses, une intéressante collection de circulaires nécrologiques, et je remplis ici le plus strict des devoirs en priant la Révérende Mère Prieure d'agréer à cet égard l'hommage de ma très respectueuse reconnaissance. — Il est regrettable que le chartrier des Sublet, à Noyers, ait été détruit ou dispersé, car il s'y trouvait en 1689 « une liasse de treize pièces, qui sont, » dit l'inventaire après décès auquel j'emprunte cette indication, « papiers terriers et autres mémoires concernant les carmélites de Gisors. » — Inutile d'ajouter que le lecteur trouvera successivement indiqués en note tous les documents dont je me suis servi.

Saint-Crespin, major de Dieppe, protestant converti qui avait racheté par une mort glorieuse un moment de défaillance envers son souverain [1], et de Jeanne Le Parmentier, et descendait en ligne directe de Robert Le Maistre, seigneur d'Etran et d'Illeville, bailli de Gisors au commencement du xv[e] siècle [2].

Ce fut vers 1615 [3] qu'il vint épouser à Gisors Jacqueline Frontin, la fille de cet héroïque lieutenant général Frontin dont l'historien des seigneurs de Dangu, Berée de Courpont, nous a transmis [4] un trait digne de l'antiquité. Achille Frontin se démit de sa charge de lieutenant général criminel en faveur de son gendre, et celui-ci en prit possession le 14 décembre 1615. Il l'exerça pendant quarante-et-un ans, jusqu'au 17 décembre 1656, date à laquelle son fils, Michel Le Maistre, en fut pourvu à son tour [5]. Jacques Le Maistre mourut au commencement de septembre 1660, survivant de quelques mois seulement à sa femme [6]. Tous deux avaient eu la joie de voir solidement établi au point de vue temporel et plus riche encore de biens spirituels le monastère qui leur devait sa création.

(1) « Certificats de plusieurs personnes de condition comme Jacques Le Maistre, escuyer, sergent major de Dieppe, a esté tué dans le château de Basqueville, où il receut neuf blessures, dont il mourut sur le champ, en deffendant le dit château contre les ennemis du roy. » (Pièce justificative de la généalogie des Le Maistre.) Anne Miffaut, veuve de Louis Le Maistre, écuyer, sieur de Saint-Crespin, était passée en Angleterre avec ses enfants, vers le commencement du règne de Henri III.

(2) Généalogie des Le Maistre, xviii[e] siècle. (Bibl. nat., mss. fr. 29,963). [Cabinet des titres, *Dossiers bleus*, vol. 418, n° 11,156.] Je dois la découverte et la copie de cette généalogie et des pièces justificatives qui l'accompagnent à l'amitié de M. des Forts, ancien élève de l'Ecole des chartes.

(3) Le contrat de mariage fut reconnu le 12 avril 1617. (Généalogie citée.)

(4) Arch. de l'Eure, E. 198, page 27.

(5) Achille Frontin suppléait le bailli de Gisors à la fois au civil et au criminel. Vers 1601, il avait résigné une moitié de sa charge, celle par suite de laquelle il connaissait des affaires civiles, au profit d'Annibal Le Cauchois, époux de Marie Frontin, sa fille aînée; mais Le Cauchois ayant abandonné ces fonctions peu de temps après, Frontin les reprit, sauf à les faire exercer par son autre gendre, Jacques Le Maistre, avec la qualification de lieutenant particulier civil, jusqu'à ce qu'il pût les transmettre définitivement à son fils, Achille Frontin, qui en fut investi en 1625, à l'âge de vingt-cinq ans. (Requête au parlement de Rouen par Louis Gautrin, lieutenant particulier civil au bailliage de Gisors, 1694. Arch. de l'Eure, B. 54.)

(6) Celle-ci était morte le 8 janvier de la même année. (*Livre des dons et des laiz faicts à l'église de Gisors*, 1601-1665. Arch. de l'église de Gisors.) — Jacques Le Maistre, se faisant inscrire, en 1623, au nombre des membres de la grande confrérie gisortienne de Notre-Dame de l'Assomption, accompagna son nom d'armoiries assez compliquées, qui montrent le prix que la famille attachait à certaines alliances. Ces armoiries se lisent ainsi : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules à trois fasces d'or ; aux 2 et 3 d'or à l'écu de gueules ; sur le tout, d'azur à la fleur de lys d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un dauphin renversé d'argent,*

De leurs nombreux enfants, nous ne mentionnerons que quelques-uns : Michel, qui fut lieutenant général après son père et mourut à Gisors en 1706 ; Jeanne, qui épousa en 1642 Henri de Sébouville, seigneur du Foinel et des Mérets; Françoise, mariée en 1649 à Gabriel de Boulainvilliers, seigneur de Boubiers et de Feuquerolles; Charlotte, qui entra en 1648 aux Carmélites de Gisors, sous le nom de Charlotte de la Mère de Dieu; Jean, chapelain de l'église de Gisors, né en 1633[1]; enfin une fille aînée, Marie, dont nous devons parler plus longuement.

Cette enfant avait manifesté très jeune une vocation décidée pour la vie monastique. Son père et sa mère estimaient et vénéraient, il est à peine besoin de le dire, tous les ordres religieux, mais ils avouaient une préférence pour la Compagnie de Jésus et pour l'Ordre du Mont-Carmel. Ce fut donc vers les carmélites que se tourna l'espoir de la jeune fille. Elle n'eut pas de peine à gagner sa cause. Un jour, sa mère la conduisit à Pontoise pour y consulter la prieure du Carmel, femme jeune encore, mais connue déjà par un esprit prudent et une foi éclairée. Elle s'appelait Jeanne de Jésus. Elle approuva la vocation de la fille et la pieuse intention du père, et promit d'aider à l'une et à l'autre de tout son pouvoir[2].

De fâcheux évènements vinrent toutefois contrarier l'exécution du projet et absorber tous les soins de M. de Saint-Crespin. Déjà il se décourageait, lorsque la Providence le secourut et lui montra tout proche le but qu'il n'osait plus entrevoir que dans les lueurs d'incertaines espérances[3].

couronné d'or. (Registre ou *Matheloge* de la confrérie de N.-D. de l'Assomption. Arch. de l'église de Gisors.) Jacques Le Maistre ne possédait aucun fief noble dans la paroisse de Saint-Crespin, près Longueville, dont il tirait son nom ou plutôt son surnom. D'autre part, ni lui ni son père n'ont jamais été seigneurs de Saint-Crespin près Lyons-la-Forêt, en dépit de ce qui est dit dans le *Dictionn. histor. de l'Eure*, par Charpillon et Caresme (t. II, p. 451). La famille Le Parmentier, — à laquelle appartenait la mère de Jacques Le Maistre, fille de Robert Le Parmentier, lieutenant des eaux et forêts du duché de Longueville, — était installée à Saint-Crespin en Caux depuis un siècle au moins. Cette famille, dont les membres prenaient au XVII^e^ siècle le titre d'écuyer, fut condamnée comme usurpatrice le 23 septembre 1669, lors de la recherche de la noblesse. (Bibl. de Rouen, ms. Martainville Y. 93, t. II, fol. 268.) — Les Frontin se paraient, à tort ou à raison, des armoiries suivantes : *D'or à trois arbres au naturel, 2 et 1, accompagnés en chef d'un croissant d'azur*. (*Matheloge* de la confrérie de l'Assomption, aux dates 1585 et 1631.)

(1) Etat-civil de Gisors.

(2) *Chron.*, t. IV, p. 558-559. — Marie Le Maistre devait être la première professe du monastère de Gisors, sous le nom de Marie de Jésus-Christ. (*Id.*, p. 563.)

(3) Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Chroniques* (t. IV, p. 559-560) : « Au moment où le pieux gentilhomme commençait à entrevoir l'heureux succès de sa sainte entreprise, l'esprit malin (ce sont ses propres termes) s'alarmant d'un si saint établissement lui suscita quatre grands procès qui menaçaient de lui enlever à la fois l'honneur et les biens de sa famille. Les inquiétudes poignantes, les chagrins qu'il en

Sa médiocre fortune ne lui permettant pas de se charger seul de l'entreprise, il dut chercher quelqu'un qui fût en situation d'assurer au futur monastère un revenu suffisant, qui pût, selon le langage du temps, en devenir le *fondateur*. Il ne tarda pas à trouver un écho fidèle à ses pensées chez un gentilhomme du voisinage, M. Sublet, seigneur de Noyers, alors contrôleur général des finances, que des traditions de famille indiquaient d'avance, en quelque sorte, comme le bienfaiteur obligé des carmélites de Gisors.

Il fallait aussi, naturellement, gagner au projet les habitants de la ville, ceux, du moins, qui composaient ce qu'on appelait alors la « communauté », c'est-à-dire les officiers des diverses juridictions et des établissements relevant du roi, les échevins, les gros commerçants et quelques bourgeois notables. Les ouvertures de M. de Saint-Crespin paraissent avoir reçu tout de suite un favorable accueil, car une requête fut adressée par la « communauté » à l'archevêque de Rouen, François de Harlay, en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire. Cette autorisation fut aussitôt accordée. Elle a date du 19 février 1631 (1) et constitue le premier document officiel de l'histoire des carmélites de Gisors. « Les religieuses, y est-il dit, seront tirées et prises au monastère des carmélites establi en la ville de Pontoise ; » mais cette indication fut tout au plus l'expression d'un désir, le droit de donner obédience pour de nouvelles fondations appartenant exclusivement aux supérieurs de l'Ordre.

ressentit lui firent abandonner presque entièrement son dessein. Il fut neuf mois sans vouloir même y penser, remettant ce projet au temps où, ses affaires étant terminées, il comptait retrouver le calme de son esprit. Toutefois, au moment marqué de toute éternité par la divine Providence pour cette fondation, le zèle de notre saint gentilhomme fut allumé tout à coup par un songe merveilleux : il crut se voir dans la cour d'un couvent de carmélites nouvellement fondé, et on lui montra les fondements d'une très belle et très grande église qu'on se disposait à bâtir ; mais ce qui le charma surtout fut la clarté extraordinaire de ce lieu. Il vit ensuite venir à lui une religieuse en habit de carmélite, d'un port très majestueux et en même temps rempli de douceur, qui le remercia de l'affection qu'il avait toujours témoignée à l'Ordre et l'exhorta en termes ravissants à donner ses soins à l'établissement d'un monastère à Gisors. Il le promit. Alors la religieuse, lui montrant de la main les fondements de l'église qu'on bâtissait, lui dit avec une grâce inexprimable : « Hé bien ! que dites-vous « de nos bâtiments ? » Comme il lui répondit qu'ils étaient admirables et qu'ils marquaient quelques grands desseins, elle répliqua : « Ce que vous voyez n'est encore « rien, vous verrez bien d'autres choses. » A cette parole, il s'éveilla, ayant l'esprit net et dégagé, mais conservant une vive impression de l'image de cette carmélite, de la grâce qu'il avait remarquée en elle et de ses paroles. Il ne douta plus alors que la volonté de Dieu était qu'il travaillât sans retard à l'accomplissement du projet depuis longtemps interrompu. Au même instant, il fit le sacrifice de ses propres intérêts, se contentant d'en recommander le succès à la très Sainte Vierge. Dieu, qui n'attendait de son serviteur que cet acte d'abandon pour lui rendre le calme nécessaire pour travailler à son œuvre, dissipa tellement les desseins de ses ennemis qu'ils ne songèrent plus à le poursuivre, et tout s'évanouit au point qu'il n'en entendit plus parler. »

(1) Copie aux Arch. nat., L. 1047.

On sollicita ensuite l'approbation de l'autorité civile, représentée par le bailli royal. Une nouvelle requête fut présentée le 24 février[1], à laquelle répondit, en l'absence du bailli[2], le jeune lieutenant général Frontin, beau-frère du sieur de Saint-Crespin. Il ordonna simplement aux suppliants de se pourvoir « pardevers sa Majesté, aux fins de l'obtention des lettres à ce requises et nécessaires. » La requête n'est pas en elle-même dépourvue d'intérêt. Les signataires, au nombre de vingt-deux[3], y rappellent l'antique dévotion de Gisors envers Marie, et la qualification de « Douaire de la très sainte Vierge Mère de Dieu » dont s'honore la cité. « C'est en recognoissance des bénéfices signalez receus de la main libérale de cette très sainte Dame que nos ayeux, disent-ils, ont apposé aux frontispices de toutes les portes, tant de nostre ville que de nostre église, l'image sacrée de cette bienheureuse Majesté, et que, pleins d'amour et de sainte dévotion pour l'honneur de son très digne service, ils luy ont basty neuf chapelles dans l'enceinte de nostre église, et consacré neuf autels aux mystères de sa vie très sainte et surnaturelle[4], érigé quatre confrairies et religieuses sociétez, dedans lesquelles toute la communauté se glorifie d'estre enroollée[5], prins pour devise de la ville : *Un Dieu et une Mère de Dieu*, et, par la multiplicité des fondations solennelles faites en l'honneur de cette éminente princesse, fait voir les saints ressentimens qu'ils ont eus de la grandeur et magnificence des dons et faveurs de son excessive et miséricordieuse bénignité. » La fondation d'un monastère de religieuses spécialement placées sous la protection de la Sainte Vierge ne pouvait que perpétuer et augmenter encore cette touchante gratitude.

(1) Copie aux Arch. nat., L. 1047.

(2) C'était alors Philippe de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt.

(3) Voici, d'après la copie, les signatures qui figuraient au bas de ce document : Frontin, Le Maistre, Guersent, Cousturier, de la Claye, J. Guersent, de la Boissière, Rassine, Dehors, Huet, Le Cauchois, Guersent, Grandin, Mordant, J. Huet, Thibaut, Huet, G. Mauvoisin, Le Coings, Aubriot, Le Cousturier, Robillard.

(4) Il s'agit d'abord des sept autels : 1° de l'Œuvre ou de Notre-Dame ; 2° de la Résurrection (à cause de la présence de la Mère du Sauveur dans le bas-relief de *Jésus portant sa croix)* ; 3° de l'Assomption ; 4° de la Visitation ; 5° du Rosaire ; 6° de Sainte-Anne ; 7° de Sainte-Catherine (dont le rétable avait pour sujet principal les *Adieux de Jésus à sa Mère*). Le huitième autel devait être celui de la *chapelle du Bailli*, dans laquelle se voyait une statue de *Notre-Dame de Pitié*, et le neuvième était probablement le maître-autel, à cause de l'*Annonciation* sculptée sur le tabernacle. (Cf. Antoine Dorival, *Tableau de l'église de Gisors*, publié par l'abbé F. Blanquart et L. Régnier.)

(5) Malgré notre bonne volonté, parmi toutes les confréries existant officiellement alors dans l'église de Gisors, nous n'en pouvons découvrir que deux dont le vocable indique une dévotion particulière à la Sainte Vierge : c'étaient les confréries de Notre-Dame de l'Assomption et du Saint-Rosaire.

Trois semaines après, le 16 mars 1631, Louis XIII signait à Malesherbes des lettres-patentes permettant l'établissement à Gisors d'une maison de « religieuses de Nostre-Dame du Mont-Carmel, dittes Carmélites de la première règle, selon la réforme de la bienheureuse Mère sainte Thérèse de Jésus, lesquelles, dit le document, seront tirées des autres monastères de ce royaulme. » (1)

Ces lettres furent lues publiquement à Gisors le 19 septembre, par M. de Flavacourt, bailli, et le procès-verbal de cette publication mentionne encore une fois le consentement des habitants, accordé sous la condition que ceux-ci ne pourront être « obligez de loger ni doter » les religieuses, ni de « faire construire le monastère » (2).

La dernière formalité ainsi remplie, M. de Saint-Crespin loua une maison, et, le 12 octobre 1631, sept carmélites purent partir de Pontoise pour Gisors.

Le consentement des habitants avait-il été unanime? N'avait-on pas rencontré, même dans la partie éclairée de la population, un peu de résistance, au moins de résistance morale? L'absence du nom du curé de Gisors (3) dans toutes les pièces qui viennent d'être énumérées nous semble faite pour donner à penser. « Les villes sont absolument souveraines, dit M. le vicomte d'Avenel (4); aussi libres d'accueillir que de repousser, souvent elles ne reçoivent les nouveaux couvents que sous conditions. » Cette liberté, il faut bien l'avouer, existait plus dans la théorie que dans la pratique. L'exercice en dépendait d'une foule de circonstances, et le désir de quelques personnages influents pouvait assez facilement l'emporter sur les sentiments opposés de toute une population. Les moyens ne manquaient pas de faire porter aux récalcitrants la peine de leur froideur ou de leur hostilité. L'abbé Arnauld raconte (5), par exemple, que la ville de Troyes, qui se refusait avec obstination à recevoir les Jésuites, fut accablée de « quartiers d'hiver » et « de taxes », par l'ordre du secrétaire d'État Sublet de Noyers, grand ami de la Compagnie. Il est vrai que nous voyons le même Sublet épargner des logements de troupes aux habitants de Gisors, en considération

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° 1.

(2) *Id.*, n° 2.

(3) C'était alors Robert Denyau.

(4) *Op. cit.*, t. III, p. 353.

(5) *Mém.* (Coll. Petitot, 2e sér., t. XXXIV, p. 210.)

de sa fille, « qui, dit-il, y a fondé une petite cabane de carmélites. » (1) Mais ce second fait n'ôte rien à la signification du premier.

En 1631, ne l'oublions pas, il y avait déjà dans la ville trois communautés religieuses : les Récollets, les Annonciades et les Ursulines. L'enceinte fortifiée était de peu d'étendue, et ces couvents absorbaient des emplacements précieux au commerce. On ne saurait nier que leur présence ne fût un obstacle insurmontable à l'ouverture de voies nouvelles et, par suite, au progrès matériel de la cité (2). Des considérations de ce genre avaient partout leur valeur, mais nulle part peut-être plus qu'à Gisors, car non seulement les maisons que l'on démolissait pour faire place aux couvents n'étaient pas remplacées, mais les industries qu'elles abritaient disparaissaient avec elles. La tannerie, par exemple, qui occupait tant de bras à Gisors au XVI^e^ siècle, et constituait alors pour les habitants une source abondante de richesse, perdit en trente années un nombre considérable de ses établissements. On s'aperçut du mal, mais il était trop tard (3).

Dans une page naïve, mais pleine de bon sens et d'une juste sévérité, le curé Denyau, contemporain de toutes les fondations monastiques, nous a fait connaître son sentiment à l'égard des envahissements dont se rendaient coupables les communautés religieuses : « Je blasme, dit-il, ceulx qui ont charge du public d'avoir, depuis quelques années et depuis que je suis curé de Gisors, (pour obéir à la faveur et à la recommandation de certaines personnes intéressées), d'avoir gasté le tiers de la ville et l'avoir renduc inhabitable depuis les Ursulines jusques aux Carmélites et Récolets. Toute cette contrée est sans maisons, vaine et vague, et sans habitans, et en plain jour l'on peult, en cet espace, voller, violer, tuer et faire toutes sortes de meschancetés, sans ayde ny secours, car par toute cette vastité n'y a que des rues vuides et des clostures de religieux ou de religieuses. Au moins falloit-il obliger les communautés à laisser autant de logis du costé des rues qu'elles

(1) Lettre à un officier, 12 juin 1636. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Charles Schmidt, archiviste aux Archives nationales, auteur d'une étude approfondie sur l'administration de Sublet de Noyers, travail qu'il ne tardera pas, je l'espère, à mettre au jour. On peut, en attendant, consulter le résumé que lui-même en a donné dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de l'Ecole des chartes* (promotion de 1897, p. 127-134).

(2) Le groupement très défectueux des habitations du Gisors actuel est né de cet état de choses. Aujourd'hui, à la fin du XIX^e^ siècle, le cœur de la ville n'a d'autres débouchés que les quatre issues qui existaient déjà sous Philippe-Auguste ! Gisors n'a tiré profit ni de la démolition de ses anciens remparts, ni de la vente des couvents devenus propriété nationale.

(3) Délibération communale du 16 juillet 1711. (Arch. mun.)

en avoient abatu, et se contenter d'avoir les jardinages et les lieux qui ne gastoient pas la beauté et la sécurité publique. Je n'en parle point pour mon intérest, quoyque j'y en aye beaucoup, car ce sont autant de maisons paroissiales perdues sans aucune indemnité : mon motif est la cause générale du bien public, et je ne croys pas que les juges ny les échevins ayent deu ny peu en conscience permis ce tort estre faict à la communauté des habitans. Il ne fault pas tant déférer aux recommandations prochaines qu'on oublie l'amour et le respect qu'on doit à sa patrie et au bien des bourgeois, ny embellir les maisons des communautés particulières pour tollir l'œuvre de la commodité de toute une ville..... » (1).

Les religieuses désignées pour aller fonder la maison de Gisors étaient, nous l'avons dit, au nombre de sept. Elles avaient été choisies par M. Du Val, l'un des trois supérieurs généraux des carmélites en France (2). C'étaient la Mère Jeanne de Jésus, prieure, sœur Marie de Jésus, sous-prieure (3), et les sœurs Suzanne de la Miséricorde, Antoinette du Saint-Esprit, Marie de la Croix, Marie de Saint-Elie et Marie du Saint-Sacrement (4), cette dernière du voile blanc (5). Toutes étaient professes du monastère de Pontoise, où, six années de suite, la Mère Jeanne de Jésus venait d'exercer le priorat d'une manière qui avait fait ressortir davantage encore ses grandes qualités.

Cette figure sympathique devrait tenter un biographe ; nous ne sommes pas le premier à en exprimer le vœu (6). Fille de Jean

(1) Robert Denyau, *Histoire politique de Gisors.* (Biblioth. de Rouen, ms. Montbret Y 14 a, fol. 43 v°.)

(2) André du Val, né à Pontoise, docteur en théologie (1594), professeur en Sorbonne (1596), avait été choisi, dès 1603, par le pape Clément VIII pour l'un des trois supérieurs généraux des carmélites françaises, avec MM. Gallemant et de Bérulle. Il mourut doyen de la faculté de théologie de Paris, en 1638, à l'âge de 74 ans. — En 1631, les deux autres supérieurs généraux étaient le P. Guillaume Gibieuf, prêtre de l'Oratoire, et Pierre Le Clerc, prêtre, professeur de théologie.

(3) Le portrait de cette religieuse, peint sur toile, existe encore au musée de Gisors. Celui de la Mère Jeanne de Jésus se trouvait au couvent de Pontoise avant la Révolution ; il disparut à cette époque, et toutes les recherches faites pour le retrouver sont demeurées infructueuses.

(4) *Chron.*, t. II, p. 158, et t. IV, p. 560.

(5) On appelle *sœurs du voile blanc*, *sœurs laies* ou encore *sœurs converses*, les religieuses chargées de la besogne matérielle et qui, pour cette raison, sont dispensées de quelques-uns des exercices prescrits par la règle.

(6) Cf. R. Kerviler, *le Chancelier Pierre Séguier*, p. 180.

Séguier, seigneur d'Autry, conseiller au parlement, puis maître des requêtes et lieutenant civil à Paris, et de Marie Tudert, Jeanne Séguier était née à Paris en 1596 (1), l'année même où son père y mourait de la peste, fidèle à son devoir de magistrat. Elle fut élevée à l'abbaye de Saint-Étienne de Soissons (2) ; mais c'est seulement à l'âge de quatorze ans que paraît s'être décidée sa vocation religieuse. Venue à Pontoise le 15 avril 1610, pour assister à la dédicace solennelle de l'église des carmélites, l'enfant voulut rester dans le monastère. Elle y prononça les vœux perpétuels le 25 avril 1613. Appréciant sa précoce raison et sa vertu, ses compagnes la choisirent bientôt comme sous-prieure, et, plus tard, lui confièrent la direction de la communauté. Puis, placée en 1631 par les supérieurs à la tête du Carmel de Gisors, Jeanne Séguier le quitta, ses trois années de priorat expirées, pour se rendre, toujours en qualité de prieure, à la maison de Saint-Denis. Elle revint enfin, pour ne plus le quitter, à son cher couvent de Pontoise, où elle mourut le 5 juin 1675, à l'âge de 79 ans(3). Pendant ce temps, ses proches avaient marché. De ses deux frères, tous deux morts avant elle, l'aîné était devenu chancelier de France, et, « prodigieusement riche »(4), avait fait de sa maison, — « la plus belle de Paris », dit Talon(5), — le rendez-vous des gens de lettres et le lieu des séances de l'Académie française(6) ; le cadet était mort évêque de Meaux et premier aumônier du roi (7). Ses deux sœurs avaient épousé : l'une M. de Ligny, maître des requêtes; l'autre, M. de Gourgues, premier

(1) En 1645, écrivant à son frère le chancelier Séguier (la lettre n'est pas datée, mais une annotation du temps la classe au 2 janvier 1645), la Mère Jeanne se dit dans sa quarante-neuvième année. (Bibl. nat., dép. des mss. : *Recueil des lettres adressées au chancelier Séguier de 1633 à 1669*, t. XIX, fol. 41 v°.)

(2) Voyez *Recueil des lettres adressées au chancelier Séguier*, t. IX, fol. 191, et t. XVIII, fol. 209.

(3) *Chron.*, t. II, p. 220-226. Le décès est indiqué successivement le 5 (p. 220) et le 3 juin (p. 226).

(4) *Les Portraits de la cour* [vers 1670], dans *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e sér., t. VIII, p. 410.

(5) Coll. Michaud, 3e sér., t. VI, p. 501.

(6) Pierre Séguier, comte de Gien, duc de Villemor, pair de France, commandeur des ordres du roi, né à Paris le 28 mai 1588, fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, intendant de Guyenne, président à mortier au parlement de Paris, garde des sceaux de 1633 à février 1650, puis d'avril 1651 à septembre 1651, enfin de janvier 1656 à son décès, et chancelier de France depuis 1635 jusqu'au 25 janvier 1672, date de sa mort. Il voulut être inhumé aux Carmélites de Pontoise. C'est par erreur que son biographe, M. Kerviler (*op. cit.*, p. 422), dit que la Mère Jeanne, sa sœur, était morte alors depuis peu : ce fut elle qui régla la cérémonie des funérailles. (*Chron.*, II, 225.)

(7) Dominique Séguier, mort en 1659.

président du parlement de Bordeaux. Tout ce monde était fort pieux et couvrait de sa puissante protection les ordres religieux, celui des carmélites en particulier : la veuve de Jean Séguier avait pris le voile au monastère de Paris; sa fille, Mme de Gourgues, fonda celui de Bordeaux, et une petite nièce de la Mère Jeanne, Madeleine-Françoise de Béthune-Sully, petite-fille du chancelier, devait aller rejoindre sa tante au Carmel de Pontoise.

Tous les contemporains de Pierre Séguier parlent en termes identiques de l'influence qu'exerçait la Mère Jeanne, non-seulement sur son frère, mais aussi sur Anne d'Autriche. Ils rendent, d'ailleurs, un hommage respectueux au jugement de la prieure de Pontoise, « fille de beaucoup d'esprit, dit Saint-Simon(1), de grand crédit auprès de son frère et de tous les personnages de son temps, et qui a manié beaucoup d'intrigues et d'affaires. » Sa correspondance avec le chancelier est incessante, et, au fond de son cloître, rien ne lui échappe des évènements de la cour. Mais si l'esprit souple et délié de Jeanne Séguier ne peut se défendre d'un attrait invincible pour la politique, elle a heureusement aussi d'autres pensées : sa piété solide, son amour des malheureux, sa bienfaisance inépuisable, voilà surtout ce qui la recommande à la postérité. « Elle était devenue, a dit M. Kerviler (2), la véritable providence de Pontoise et des environs, et ses lettres nous la présentent assiégeant de tous côtés la place des grâces et de la justice. » Personne assurément ne méritait mieux ce beau titre de « secrétaire d'Etat des pauvres » que son frère l'évêque d'Auxerre lui décerna un jour et dont elle se parait plaisamment (3).

Telle est la femme supérieure qui va diriger le jeune Carmel de Gisors. Nous avons naturellement cherché à connaître le lieu du premier établissement, celui où, le 13 octobre 1631, c'est-à-dire le lendemain même de l'arrivée des religieuses, M. Du Val posa le Saint-Sacrement (4), cérémonie qui constituait, aux yeux des filles de sainte Thérèse, la consécration de toute prise de possession. C'était une maison appartenant à Toussaints Caignet, élu en l'élection et avocat aux sièges royaux, et située au centre de la ville, entre le bras de l'Epte connu sous le nom de Fossé aux Tanneurs et la rue du Bourg. Cette maison, louée 300 livres, paraît avoir occupé

(1) *Écrits inédits*, publiés par P. Faugère, t. VIII, p. 680.

(2) *Op. cit.*, p. 177.

(3) Lettre de la Mère Jeanne au chancelier, s. d. (1643) : « Je reçois un billet de nostre frère, qui me mande vous envoyer son billet pour ses prisoniers, qu'il veut que je soubsigne icy comme segrétaire d'Estat des pauvres : c'est très volontiers. » (*Recueil Séguier*, t. IX, fol. 196.)

(4) *Chron.*, IV, 561.

en tout ou en partie l'emplacement de la propriété possédée aujourd'hui par M. Thiboust[1]. Elle était, d'ailleurs, petite et incommode, par suite surtout de « la quantité des veues », et les religieuses ne tardèrent pas à désirer vivement une autre habitation mieux appropriée à leur état[2].

D'ailleurs, par suite d'évènements imprévus, elles n'occupèrent pas deux ans cette résidence provisoire. A la fin de juillet 1633, la peste éclata tout à coup dans Gisors. Epouvantés, bon nombre d'habitants s'enfuirent, et les carmélites elles-mêmes durent quitter leur clôture, sur l'ordre de leurs supérieurs. Un refuge leur fut offert au château de Noyers : elles s'y rendirent et y restèrent près d'une année. Au mois de janvier, cependant, tout danger était disparu[3]. Mais elles avaient renoncé à leur ancienne demeure[4], et pour revenir à Gisors il leur fallut vraisemblablement attendre la mise en état du manoir de l'Isle, acheté par elles quelques mois seulement avant la naissance du fléau[5].

(1) Cette propriété, à laquelle on accède par un pont, ne porte pas de numéro spécial sur la rue du Fossé-aux-Tanneurs. Elle communique avec la rue du Bourg par l'impasse appelée « cul-de-sac au Beurre ».

(2) Les rares détails que nous possédons sur la première installation des carmélites nous sont fournis par les pièces de la procédure provoquée par les créanciers du pauvre Caignet, mort peu de temps après. (Arch. de l'Eure, H. 1510.) Les maisons dépendant de sa succession furent vendues en 1636. Elles sont ainsi désignées dans l'adjudication : « 1° Une maison assize rue du Bourg, consistant en une salle, cuisine, chambres, scellier, grange, estables, court et tout le lieu, bournée d'ung costé Me François de la Boissière, esleu, et aultres, d'aultre costé le sieur Jumel et la rivière, d'ung bout Me Henry Mordant, advocat, et la rue, et d'aultre bout le collège; 2° Une autre maison assize à ladicte rue du Bourg, consistant en deux corps de logis, court et petit logis, bournée d'ung costé Me Claude Chevron, procureur, d'aultre costé Nicolas Crotté, d'ung bout ledit Chevron et la maison cy devant bournée, et d'aultre bout la rue. » (Communication de M. J. Le Bret, d'après les titres de propriété de M. Thiboust.) Rien, malheureusement, ne nous permet de distinguer laquelle de ces deux maisons fut le berceau du Carmel de Gisors.

(3) *Délibérations du chapitre de Notre-Dame de Rouen*, 21 fév. 1634. (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 2,188.)

(4) Arch. de l'Eure, H. 1510.

(5) Il semble résulter d'un passage des *Chroniques* (t. Ier, p. 272) que les carmélites de Gisors passèrent aussi quelque temps chez leurs sœurs de Rouen. Voici ce passage, amené par le récit de la fuite à Paris, pendant la Fronde (1652), des carmélites de Saint-Denis, qui avaient trouvé asile au monastère de l'Incarnation : « Quelques personnes de leurs amies désiraient qu'elles eussent tour et parloir à part; mais on ne crut pas devoir l'accorder, parce que la prieure du monastère qui reçoit des étrangères doit toujours avoir l'œil sur ce qui se passe au dehors. *Cette précaution fut observée à Rouen comme à Paris, lorsque la communauté de Gisors s'y réfugia dans un temps de peste, du vivant de M. Duval, l'un des trois premiers supérieurs.* » Ce texte est formel, et la mention d'André Du Val empêche qu'on ne le puisse appliquer à un autre temps d'épidémie, par exemple à l'année 1702, pendant laquelle une maladie contagieuse ravagea Gisors; mais nous n'avons aucun renseignement sur ce séjour des carmélites à Rouen.

II

LA FAMILLE SUBLET ET LES CARMÉLITES

LE CHATEAU DE NOYERS. — M. SUBLET DE LA GUICHONNIÈRE. — M. SUBLET DE NOYERS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT. — SA DISGRACE. — SA RETRAITE A DANGU. — IL « FONDE » LE COUVENT DES CARMÉLITES DE GISORS.

Par une singulière coïncidence, le château de Noyers, construit une quarantaine d'années auparavant, avait été destiné à recevoir les premières religieuses carmélites à leur arrivée en France. M. Sublet de la Guichonnière, seigneur de Noyers depuis 1579, était l'ami et peut-être le parent de Mme Acarie, qu'il aidait souvent dans l'accomplissement de ses bonnes œuvres. Il rencontrait chez elle M. de Brétigny, M. Gallemant, M. de Bérulle, et cherchait avec eux les moyens de réaliser une pensée qui, depuis quelque temps, leur était commune, celle de faire venir d'Espagne quelques carmélites de la réforme de sainte Thérèse afin d'établir l'Ordre en France. Ils avaient si bien l'espoir d'y réussir que M. de la Guichonnière, se bâtissant un château à Noyers, disposait cette habitation de façon à ce que l'on pût facilement, s'il en était besoin, la transformer en une maison de religieuses (1). Mais, malgré tant de zèle, en dépit même d'un commencement d'exécution à Aumale, en 1596 (2), il fallut renoncer momentanément à la réalisation du projet. A cette date, le château de Noyers était achevé sans doute depuis plusieurs années (3).

(1) André du Val, *la Vie admirable de la bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation*, éd. de 1893, in-12, p. 119, 133 et 414. Le P. Henry de Calais dit également (*Hist. de la vie, de la mort et des miracles du R. P. Honoré Bochart de Champigny, capucin*, éd. de 1864, in-12, p. 199) que la maison de M. de Noyers « était construite en forme de monastère. »

(2) *Chron.*, I, 17-18.

(3) Il avait été commencé avant la mort de M. de Montmorency-Thoré, baron de Dangu, c'est-à-dire antérieurement à 1593, ainsi qu'en fait foi le passage suivant de l'*Histoire* ms. *de Gisors*, par Robert Denyau (fol. 76 v°) : « Un jour, le sieur de Thoré, voyant le père de M. François Sublet bastir une belle maison au-dessus du parc de Dangu : *Je vois*, dit-il, *un tiercelet faire son nid. Il pourroit bien, un jour, fondre sur ma maison et la posséder.* Sa prophétie et présage s'est trouvé véritable. »

Ce château n'existe plus malheureusement tel qu'il était en 1633. S'il rappelle encore aujourd'hui, par son plan et la disposition de l'ensemble, le « château neuf » de Saint-Germain-en-Laye, bâti sous Henri IV, on peut assurer que l'aspect général a subi de profondes modifications. Il y a bien, aux deux pavillons qui forment les extrémités de la longue façade, des lucarnes en briques à fronton semi-circulaire dont la construction remonte certainement à la fin du XVI^e^ siècle; mais ces lucarnes elles-mêmes suffisent à prouver que toutes les autres baies appartiennent à une date postérieure. Les huit arcades simulées au rez-de-chaussée de chacune des deux ailes ne semblent même pas contemporaines de l'œuvre primitive, et je préférerais voir dans tout cela le résultat de travaux entrepris pendant la première moitié du règne de Louis XIV. Rien, d'ailleurs, de plus insignifiant et de plus mesquin, et l'on s'explique fort bien que l'un des possesseurs du domaine, choqué, une quarantaine d'années plus tard, de cette pauvreté d'aspect trop réelle, se soit efforcé d'en corriger le fâcheux effet en renouvelant la façade du corps de logis central dans le style alors à la mode, c'est-à-dire avec une majesté un peu froide et une sobriété non exempte elle-même de sécheresse(1).

L'église du village, qui s'élève, ombragée de grands arbres, tout près du château, n'a pas davantage échappé aux remaniements. C'est un très modeste édifice qui ne conserve que peu de chose de la reconstruction opérée par Jean Sublet à la fin du XVI^e^ siècle(2). Une tribune au nord du chœur, réservée aux habitants du château, a gardé une décoration funèbre composée d'un semis de larmes sur fond noir; mais il n'y a rien là qui puisse être attribué avec certitude à l'époque où les carmélites de Gisors recevaient l'hospitalité à Noyers.

Si la satisfaction nous est refusée de décrire l'habitation que M. Sublet de la Guichonnière avait préparée aux filles de sainte Thérèse, nous pouvons, du moins, entretenir le lecteur de toute cette pieuse famille des Sublet, dont le rôle dans l'histoire de la rénovation religieuse aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles mérite, quoique secondaire, d'attirer l'attention.

Les Sublet étaient originaires du Blésois. Deux d'entre eux, les

(1) J'attribuerais la première transformation du château à Guillaume Sublet, fils du secrétaire d'Etat, mort en 1673, et la seconde à Michel Sublet, qui mourut vers 1710, ou même à son fils Louis. Le propriétaire actuel du domaine de Noyers, M. Henri Vever, m'a permis, avec une bonne grâce parfaite, d'étudier les traces des changements opérés autrefois dans le château par ses détenteurs successifs.

(2) Généalogie ms. du XVIII^e^ siècle. (Bibl. nat., Cabinet des titres, dossiers bleus, 621, n° 16494, fol. 21 v°.) M. l'abbé Blanquart a bien voulu me signaler à la bibliothèque de Rouen (fonds Martainville, ms. Y 102, n° 69) une autre généalogie qui paraît une copie de la précédente.

deux frères, vinrent s'établir dans le Vexin normand sous le règne de Henri II. L'aîné, Mathurin, sieur de la Guichonnière, trésorier des cent suisses de la garde du roi, receveur des tailles en l'élection de Gisors, mourut en cette ville le 2 mai 1559[1], laissant de son mariage avec Françoise Allais, — laquelle lui survécut jusqu'au 7 octobre 1597[2], — un fils, Jean, qui fut la tige des Sublet de Noyers. Le frère cadet, Michel, sieur de Villejumer, hérita d'abord des charges de son aîné, fut ensuite trésorier général de l'artillerie et occupa dans les finances diverses situations importantes. Anobli en 1574 et marié à Marie Boulier, héritière de la terre d'Heudicourt, il créa la branche des Sublet d'Heudicourt.

Ces deux fils d'un modeste notaire de Blois devaient, dit-on, leur fortune à la sollicitude de leur frère aîné, Claude Sublet, sieur de Saint-Étienne, que ses fonctions de précepteur des filles de Henri II avaient placé à la source des faveurs. On ne s'étonnera pas que lui-même en ait profité. Grâce à la protection de la reine Catherine, qui l'avait en grande estime, ce petit curé de Sézanne était, en effet, devenu abbé des opulentes abbayes de Ferrières et de Saint-Benoît-sur-Loire.

Jean Sublet, sieur de la Guichonnière, acquit successivement d'Antoine de Bigards[3] et des chartreux de Paris[4] les deux fiefs composant la seigneurie de Noyers, et un peu plus tard il obtint de son gendre Charles Le Prevost la cession d'un autre domaine voisin, celui de Nainville, qualifié de baronnie[5]. Ce fut Jean Sublet qui fit bâtir le premier château de Noyers.

Né à Paris le 19 juillet 1553[6], il avait été d'abord revêtu comme

(1) Généalogie citée plus haut, fol. 21. — On trouve ce qui suit dans le compte de Claude Gazon, procureur et receveur de l'église de Gisors, pour l'année 1562-1563 : « Receu de la veufve monsieur le recepveur Me Mathurin Sublet, pour la permission de la tumbe mize en l'esglise sur la sépulture dud. sieur, dix livres ts. » (Arch. de l'église de Gisors.)

(2) Comptes des trésoriers de l'église de Gisors, 1598-1620. (Arch. de l'église.) — Elle était fille de Henri Allais, sommelier d'armes du roi, bourgeois de Paris, et de Marguerite d'Orléans. (Bibl. nat., cabinet des titres : pièces originales, *Sublet*, n° 23.)

(3) Contrat du 15 mai 1579, reçu par les notaires royaux à Rouen. (Bibl. nat., cabinet des titres : Carrés de d'Hozier, 587, fol. 231.)

(4) Adjudication prononcée à la barre du parlement de Paris, le 27 mai 1596. (Expéd. Arch. nat., S 4052.)

(5) *Inventaire des titres de famille concernant les alliances, les charges et commissions honorables auxquelles Messieurs Sublet ont été nommés par les rois de France*, 1766. (Copie moderne aux Arch. de l'Eure.) — Nainville est un hameau de la commune de Noyers, canton de Gisors.

(6) Tableau généalogique ms. du XVIIIe siècle. (Bibl. nat., Cabinet des titres, dossiers bleus, 621, n° 16,494 : *Sublet*.) La généalogie ms. conservée dans le même dossier le dit baptisé à Saint-Paul de Paris le 22 juillet 1553.

son père de la charge de trésorier des suisses[1]. En 1573, âgé de vingt ans, il suivit l'armée royale levée contre les protestants du Languedoc et assista au siège de Sommières par le maréchal de Damville. Il eut, quelques mois plus tard, la bonne fortune d'être attaché à l'ambassade envoyée par Charles IX au pape, à la république de Venise et aux princes italiens qui avaient félicité le duc d'Anjou de son élection au trône de Pologne. L'ambassadeur Paul de Foix et le petit nombre d'hommes choisis dont il s'était entouré furent partout reçus avec de grands honneurs. Curieux et instruits, ils s'attardaient volontiers, la solennité des réceptions terminée, à étudier le pays : ils examinaient les monuments, comparaient les sculptures de Michel-Ange à celles de l'antiquité, visitaient les écrivains et les savants et devisaient entre eux de philosophie, de littérature et d'art. De Thou, qui en était, a laissé[2] le récit de cette odyssée studieuse, riant épisode égaré dans l'histoire de cette sombre époque.

Pour récompenser les services de Jean Sublet, Henri III lui accorda en 1578 des lettres d'anoblissement[3]. On trouve ensuite le jeune seigneur de Noyers intendant de la maison du cardinal de Joyeuse, secrétaire des finances et de la chambre du roi[4], puis trésorier de France en la généralité de Rouen[5]. En 1583, il épouse Madeleine Bochart, fille d'un conseiller au parlement de Paris[6],

(1) Extrait des registres de Saint-Jean-en-Grève, à Paris ; 20 sept. 1572. (Bibl. nat. : Cabinet des titres, dossiers bleus, 621 : *Sublet*, fol. 18; — pièces originales, 2733 : *Sublet*, n° 264.)

(2) *Mémoires de la vie de Jacque Auguste de Thou*, en tête de l'*Histoire universelle*, éd. française de Londres, 1734, t. I, p. 14-36.

(3) Lettres patentes données à Fontainebleau en septembre 1578, enregistrées à la Cour des aides de Normandie le 7 juillet 1580. (Arch. de la Seine-Inférieure, série B : *Mémoriaux de la Cour des aides*, 1578-1582, fol. 234 v°.) Les considérants de ces lettres sont ainsi conçus : « ..... Ayant esgard aux bonnes meurs et vertueux déportemens, louables et recommandables services que notre cher et bien amé Jehan Sublet, s^r de la Guichonnière, a faictz à noz prédécesseurs roys et à nous en plusieurs charges honnorables et importantes où il a esté employé pour le bien de notre service et de ceste couronne, mesmes durant les troubles et guerres qui ont esté en ce roiaulme, spéciallement devant *(sic)* les sièges de Sommières et aultres places assiégées de nostre commandement par nostre cousin le mareschal de Damville, ... et depuys en plusieurs pais estranges, comme par toute l'Italye, estant près de nostre amé cousin le s^r de Foix, continuant encor chacun jour sesd. services avec nostre entier contantement... »

(4) Bibl. nat., Cabinet des titres : pièces originales, 2733 *(Sublet)*, n^os 16, 17 et 265.

(5) Cette charge de trésorier de France lui fut accordée par lettres patentes du 25 avril 1581. (*Invent. des titres de famille* déjà cité.)

(6) Elle était fille de Jean Bochart, seigneur de Champigny, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, puis conseiller au grand conseil, et d'Isabeau Allegrain. Le contrat de mariage fut signé le 21 avril 1583 devant Laurent de Monthenault et Martin Jamart, notaires à Paris. (Bibl. nat., Cabinet des titres : carrés de d'Hozier, fol. 264.)

et, désireux sans doute de se fixer dans cette ville, il devient, l'année suivante, titulaire d'un office de maître ordinaire en la Chambre des comptes, qu'il échange en 1587 contre un autre « prenant bourse en chancellerie »(1). Il résigna plus tard ces fonctions entre les mains de Charles Le Prevost, son gendre, et fut pourvu, en vertu de l'édit de mars 1605, d'une charge de conseiller secrétaire du roi, dont il ne s'était fait investir que pour la transmettre à son fils François, qui fut reçu à sa place dès le 20 décembre 1606(2).

La femme de Jean Sublet, Madeleine Bochart, lui avait apporté de précieuses parentés. Son beau-frère, Jean Bochart, seigneur de Champigny et de Bouconvilliers, allait devenir surintendant des finances et devait mourir premier président du parlement de Paris. Ce magistrat intègre et laborieux était l'espoir d'une famille qui, d'ailleurs, méritait sa protection par toutes sortes de qualités morales. Mais l'avenir réservait mieux encore aux enfants de Jean Sublet. Madeleine Bochart avait un petit cousin d'origine poitevine, qui, « souriant à la vie, à l'espérance, à l'ambition, »(3) se préparait à faire briller d'un éclat extraordinaire le nom des du Plessis de Richelieu.

Dans la famille de sa femme, Jean Sublet fréquentait un modeste capucin dont tout le monde admirait la vertu et auquel on attribuait même des miracles. C'était son beau-frère, le P. Honoré de Champigny, comme lui grand ami de M^me^ Acarie, et naturellement au courant de leurs généreuses intentions en faveur d'un Carmel français.

L'exemple du P. Honoré, celui d'un autre membre de sa famille, Christophe Bochart(4), une étroite liaison avec un autre religieux célèbre par sa piété, le chartreux dom Beaucousin(5), ne durent pas être sans influence(6) sur la détermination que prit M. Sublet, devenu veuf(7), de se retirer dans un cloître. Avant de quitter le

(1) C^te^ Coustant d'Yanville, *Chambre des comptes de Paris, essai histor.*, 2^e^ part., p. 511 et 615.

(2) Abraham Tessereau, *Hist. chronol. de la grande chancellerie de France*, t. I, p. 283.

(3) G. Hanotaux.

(4) Christophe Bochart, beau-frère de Jean Sublet, avait pris l'habit chez les chartreux.

(5) Boucher, *Hist. de la bienheureuse Marie de l'Incarnation*, éd. Dupanloup, 1854, t. I^er^, p. 143.

(6) Voyez le P. Henry de Calais, *Hist. du R. P. Honoré Bochart de Champigny*, éd. de 1864, p. 268.

(7) Si l'on en croit des notes du XVIII^e^ siècle conservées à la Bibliothèque nationale (Cab. des titres : dossiers bleus, 621, *Sublet*, fol. 38), et une généalogie de la même époque qui fait partie de la bibliothèque de Rouen (fonds Martainville, ms. 27, t. II, p. 335), Madeleine Bochart mourut en 1611. D'après la généalogie ms. contenue dans les *Dossiers bleus* (fol. 22), son décès serait antérieur au 29 octobre.

monde, il fit, le 22 février 1617, devant les notaires du Châtelet de Paris, le partage de ses biens entre ses quatre enfants : 1° François, trésorier général des finances à Rouen ; 2° Mathurin, conseiller au grand conseil ; 3° Isabelle, femme de Charles Le Prevost, seigneur d'Oisonville en Beauce, greffier de la Chambre des comptes de Paris, intendant des affaires de la feue reine Marguerite ; 4° Jeanne, épouse de Jean Le Picart, seigneur du Plessis et de Périgny, conseiller au parlement de Paris et commissaire des requêtes du palais. La veille, 21 février, Jean Sublet avait déposé son testament entre les mains des mêmes notaires(1). Ces devoirs accomplis, l'ancien maître des comptes alla se consacrer à Dieu sous l'humble livrée des chartreux. Il fit profession le dimanche suivant, 26 février(2), dans l'église du couvent de Notre-Dame de Vauvert-lez-Paris, à l'âge de soixante-quatre ans. Il vécut plusieurs années encore et eut, en 1630, la joie de déposer dans l'information relative à la vie et aux miracles de la bienheureuse Marie de l'Incarnation(3).

De tous les membres de la famille Sublet, le plus connu est certainement François, seigneur de Noyers et de la Boissière. Ce personnage, fils aîné de Jean Sublet de la Guichonnière, a, en effet, fixé depuis longtemps l'attention des historiens. Né le 14 mai 1589(4),

(1) Bibl. nat., Cabinet des titres : carrés de d'Hozier, 587, fol. 270. — Les *Chroniques de l'Ordre des carmélites* parlent longuement (t. I, p. 166-169) d'une religieuse morte en odeur de sainteté au couvent de Paris le 19 août 1619, dans sa trente-sixième année, et qu'elles appellent M^lle^ Sublet (sœur Marie de la Miséricorde). D'après la notice qui lui est consacrée, cette religieuse, orpheline dès le bas-âge, aurait été mise d'abord, par ses frères et sœurs, dans un couvent peu régulier, qu'elle aurait quitté pour prendre l'habit des carmélites à Paris le 1^er^ septembre 1608. Ce récit, qui se retrouve — moins les noms de famille — dans la *Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation* par André Du Val (p. 205-211), contient de graves inexactitudes. La généalogie et le tableau mss. de la lignée des Sublet qui existent au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (dossiers bleus, 621 : *Sublet*, fol. 23 v°) ajoutent aux quatre enfants de Jean Sublet nommés dans le partage de 1617 deux filles, religieuses feuillantines à Toulouse : Madeleine, née le 17 décembre 1584, et Marie, née le 15 mai 1588. Il est certain que les *Chroniques* ont voulu parler de l'une de ces deux filles, de la première si l'on se rapporte à l'âge indiqué, de la seconde, au contraire, si l'on ne considère que le nom de baptême. Ni l'une ni l'autre, d'ailleurs, n'était orpheline. Le P. Henry de Calais parle aussi (*op. cit.*, p. 268) de ces deux religieuses feuillantines filles de Jean Sublet.

(2) Foi et hommage de la terre de Noyers fait aux chartreux de Paris par François Sublet le 2 mars 1617. (Expéd. Arch. nat., S. 4052.)

(3) André Du Val, *op. cit.*, p. 632. — La généalogie ms. déjà citée dit à tort (fol. 22) qu'il mourut à l'âge de soixante-quatorze ans.

(4) Cette date, fournie par la généalogie ms. du XVIII^e^ siècle déjà plusieurs fois citée (fol. 22), concorde avec celle indiquée par des notes de la même époque conservées dans les *Dossiers bleus* (621, *Sublet*, fol. 38), lesquelles disent François Sublet âgé à sa mort de 56 ans 5 mois et 6 jours.

il était entré dans l'administration dès sa jeunesse, à l'exemple de tant de ses proches. Il possédait la charge de trésorier de France à Rouen quand il épousa, en 1613[1], l'héritière d'une famille de fonctionnaires de la Chambre des comptes, Isabeau Le Sueur, qui le laissa veuf après dix ans de mariage[2]. Il fut admis ensuite au nombre des secrétaires de la chambre du roi et devint secrétaire des finances de Gaston de France, membre du conseil d'État et du conseil privé[3]. Sur ces entrefaites, Bochart de Champigny, appelé en 1624 à la surintendance des finances, conjointement avec Michel de Marillac, manda près de lui son jeune neveu, qu'il aimait beaucoup[4], et lui fit exercer par commission les fonctions de contrôleur général à Paris. Zélé, intelligent, modeste, Sublet sut mériter cette faveur, et cinq ans après, lorsque le maréchal d'Effiat eut à son tour obtenu la surintendance, il se vit nommé à l'un des quatre postes d'intendant des finances. Se sentant autorisé dès lors à concevoir des ambitions plus hautes, il ne négligea aucune occasion de faire apprécier de plus en plus des qualités d'ordre et d'économie qui devaient être d'autant plus remarquées qu'elles contrastaient davantage avec le laisser aller habituel des bureaux.

Dès 1631, il peut se rendre compte de la confiance qu'il inspire. On l'envoie inspecter les places fortes de Picardie et de Champagne; deux ans après, c'est au Havre qu'il remplit pareille mission[5]; puis on fait de lui un intendant d'armée, et, revêtu de cette qualité, il va rejoindre en Allemagne les troupes commandées par le maréchal d'Effiat. Son esprit sérieux et appliqué s'initie vite aux détails de l'administration militaire. Peu à peu, le comptable se double d'un ingénieur, et bientôt il reçoit pleins pouvoirs pour mettre en état toutes les fortifications de la frontière du nord. Sans perdre une minute, il fait exécuter partout à la fois d'importants travaux. « Le Hâvre de Grâce, Nancy, Metz, Verdun, Calais, Boulogne, Ardres, Montreuil, Abbeville, Amiens, Dourlens, Corbie, Péronne, Han, Saint-Quentin, Guise, Mézières et le Mont-Olimpe luy sont obligées, dit Fauvelet du Toc[6], de leurs plus beaux ouvrages

(1) Jal, *Dictionn. critique de biographie et d'histoire*, p. 1154. — Le mariage fut vraisemblablement célébré à Saint-Merry de Paris.

(2) Isabeau Le Sueur était fille de Guillaume Le Sueur, seigneur d'Osny, et de Marie du Bouchet.

(3) 1621-1625. (*Invent. des titres de famille*, etc.)

(4) *Lettres d'Arnaud d'Andilly*, 1661, p. 100.

(5) *Inventaire des titres de famille*, etc.

(6) *Histoire des secrétaires d'Etat*, 1668, p. 292. L'article de Moreri sur François Sublet est le résumé de celui de Fauvelet.

modernes. » Sublet ne se fait toutefois aucune illusion sur la résistance que peuvent offrir les places picardes(1), et les douloureux événements de 1636, l'arrivée des Espagnols aux portes de Paris, l'affligent sans le surprendre. Mais le travail de ces quatre années 1632-1635 a été pour lui une épreuve décisive. On sait désormais ce que l'on doit attendre de cet esprit actif et soigneux, qui joint à une rare probité la discrétion et l'habileté du diplomate. Aussi est-il appelé immédiatement lorsque des intrigues de cour amènent, en février 1636, la retraite du secrétaire d'État de la guerre, Servien(2).

Le nouveau secrétaire d'État, qui a vu de près les défauts et les abus, va naturellement s'employer à les réformer. Son expérience, la confiance de Richelieu, l'estime de Louis XIII, lui font une situation à part et prépondérante. Il en profite pour « centraliser » les affaires. Il s'occupe de tout, des fortifications et des enrôlements, de la discipline et des subsistances, des transports et des hôpitaux; il correspond sans cesse avec les officiers, cherche à introduire partout l'ordre et la méthode, s'efforce de pallier aux inconvénients d'un système de recrutement déplorable, et, instruit par la pratique, augmente le pouvoir et l'action des intendants d'armée(3). « Désormais, dit M. Schmidt, une chose nouvelle est apparue : le contrôle de l'armée par le pouvoir civil. »

En 1638, le vieux M. de Fourcy, surintendant des bâtiments, vient à mourir. Richelieu songe encore et tout aussitôt à Noyers pour le remplacer; il demande au roi de ratifier son choix, et le roi le ratifie avec empressement(4). Là encore, l'administration de Noyers aura de nombreux et importants résultats. Les bâtiments royaux seront entretenus; le Louvre sera continué; les artistes recevront des commandes et des pensions; plusieurs même seront envoyés en Italie, car la mode est à l'antiquité, et Sublet se trouvera ainsi le premier et l'un des plus actifs artisans de cette « romanisation » de notre pays contre laquelle tonnait naguère le regretté Courajod. Ce fut également lui qui eut l'idée de faire revenir d'Italie Nicolas Poussin; il finit par y réussir; malheureusement, trompé par ses habitudes administratives, il ne sut pas donner carrière au

(1) Cette remarque est de M. Schmidt, dont il faut toujours avoir le travail sous les yeux quand on s'occupe de Sublet de Noyers.

(2) La commission de Sublet est du 16 février. (*Invent. des titres de famille.*)

(3) Voir M. Schmidt, p. 130, et aussi L.-N. Caron, *Michel Le Tellier, son administration comme intendant d'armée en Piémont* (1640-1643).

(4) Lettres de Richelieu à Louis XIII des 29 août et 2 septembre 1638. (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, publ. par Avenel, t. VI, p. 125 et 134.) La seconde est une lettre de remercîment. La commission fut signée par Louis XIII le 13 septembre. (*Invent. des titres de famille.*)

libre et fier génie du grand peintre, et Poussin, désireux, en butte aux tracasseries de ses envieux, se hâta, aussitôt qu'il le put, de regagner les monts. Mais pour connaître tout ce que les arts doivent à l'initiative du surintendant, il faut lire surtout la touchante introduction placée par Roland Fréart de Chambray en tête de son *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne*[1], dédié « à la très heureuse mémoire de monseigneur de Noyers ». C'est un panégyrique, mais, dit M. de Chennevières, un panégyrique « éloquent à force de tendresse pieuse » : c'est, en réalité, l' « histoire pleine de grandeur de la direction des arts sous Louis XIII »[2].

Comme il pouvait s'y attendre, le secrétaire d'État de la guerre s'était fait des ennemis. Il servait trop fidèlement la politique autoritaire et rigoureuse de Richelieu pour que sa situation ne parût pas liée à celle du tout puissant ministre et destinée à périr avec elle. Aussi se montra-t-on surpris quand on vit Louis XIII le conserver après la mort du cardinal (4 décembre 1642). Rempli pour Noyers d'une confiance sans limites, se servant volontiers de lui pour ses affaires personnelles[3], Richelieu mourant n'avait pas négligé de le recommander une dernière fois au souverain. Sujet plaisait, d'ailleurs, à Louis XIII par ses habitudes de travail, sa piété et la régularité de ses mœurs. Un moment même, le secrétaire d'État de la guerre put croire qu'il allait prendre la place du cardinal. Peut-être, à cet instant, manqua-t-il de prudence, sinon d'habileté. Prévoyant la fin prochaine de Louis XIII, il chercha, dit-on, à se ménager, aux dépens de ses collègues, les bonnes grâces de la future régente; mais Mazarin veillait, et d'autres avec lui, qui n'avaient pas moins d'ambition. Connaissant le prix de la patience, mais naturellement irritable[4], Noyers ne sut pas supporter quelques observations de son maître, aigri, déjà malade et peut-être prévenu contre lui. Plusieurs fois, il offrit de se retirer. Un jour, on le prit au mot. Plus surpris qu'affligé, car cette disgrâce lui semblait un titre de plus à la bienveillance d'Anne d'Autriche, il n'en laissa rien paraître et partit, dès le lendemain, 11 avril 1643, pour sa terre de Dangu. On sent une inspiration commune dans les lettres officielles

(1) Paris, Edme Martin, 1650. In-fol.

(2) Ph. de Chennevières-Pointel, *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, III, p. 131-132. Voyez aussi l'introduction aux *Quatre livres de l'architecture d'André Palladio mis en françois* par le même Chambray (Paris, 1650, in-fol.).

(3) Cf. *Lettres et papiers d'État*, t. VII, p. 60, 75, 86, 97, 104, 105, 140, 149. Richelieu choisit Noyers pour l'un des exécuteurs de son testament; les deux autres furent le chancelier Séguier et Chavigny. (Cf. *Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 2e sér., t. V, p. 362-387, et Arch. nat. R¹ 21.)

(4) Benjamin Priolo, *Ab excessu Ludovici XIII de Rebus Gallicis*, 1665, p. 13.

destinées à faire connaître l'événement : elles mentionnent uniformément les instances répétées de Noyers désireux de prendre sa retraite (1). Les apparences étaient ainsi sauvegardées, mais personne ne s'y trompa (2), et tout le monde vit là une victoire de Mazarin (3). Toutefois, Sublet conservait ses fonctions de surintendant des bâtiments et le titre de capitaine de Fontainebleau, dont le roi l'avait gratifié en 1637 (4), et on ne l'obligeait pas même, comme Servien, à vendre sa charge de secrétaire d'État, que son successeur, Le Tellier, dut se contenter d'exercer d'abord par commission.

La solitude et l'oisiveté pesèrent vite à l'exilé, qui se repentit amèrement de son mouvement d'humeur lorsque, Louis XIII disparu, il se vit oublié de la reine-mère. Bientôt il ne put résister au violent désir d'aller de nouveau tenter la fortune. La régente, disait-on, était faible ; autour de Mazarin s'agitait la foule des envieux et des ennemis : le moment paraissait favorable. Il fallut en rabattre. L'Italien, souple et rusé, avait su se rendre inattaquable. Trois mois durant (5), Sublet usa ses politesses et ses intrigues. Mazarin, qui le devinait, le paya de belles paroles, et malgré les instances de la Mère Jeanne Séguier auprès d'Anne d'Autriche, malgré les efforts du premier président Molé, ami de Sublet, celui-ci vit qu'il ne pourrait rien gagner et dut quitter Paris, mécontent et humilié (6).

Ces démarches équivoques dévoilaient une singulière ambition et, si l'on en juge avec nos idées modernes, un manque de dignité pénible. Noyers eût volontiers accepté une ambassade (7) ; Retz (8)

(1) Cf. *Lettres du cardinal Mazarin*, publ. par Chéruel, t. I, p. 151-153 et 156, — et L.-N. Caron, *Michel Le Tellier*, p. 311-314.

(2) Voyez surtout *Anecdotes du ministère du cardinal de Richelieu et du règne de Louis XIII*, trad. de l'italien de Mercurio de Siri par M. de V..., 1717 (II, 307-324).

(3) Des vers fort mauvais « sur l'exil de Monsieur de Noyers » rimés par un contemporain (Bibl. de l'Arsenal, recueil Tralage, t. I, p. 430) attribuent positivement à Mazarin la disgrâce de Sublet.

(4) Fauvelet du Toc, *op. cit.*, p. 293.

(5) Octobre-décembre 1643.

(6) Voyez surtout les *Lettres de Mazarin* (t. I, p. 392, 393, 453 et 505), avec les très intéressantes notes qu'y a jointes M. Chéruel. — Gui Patin laisse entendre que les jésuites, qui devaient tant à M. de Noyers, étaient tout prêts à le desservir dans la disgrâce. (*Lettres*, éd. Réveillé-Parise, t. Ier, p. 340.) La lettre à laquelle nous faisons allusion porte la date du 21 octobre 1644. Faut-il supposer que Sublet fit alors une nouvelle tentative, aussi malheureuse que la première ?

(7) Victor Cousin, *Des carnets autographes du cardinal Mazarin conservés à la bibliothèque impériale*, 6e article (*Journal des Savants*, 1855, p. 34). M. Cousin s'est trompé en disant que Noyers « voulait bien se déclarer satisfait si on le nommait premier président ». Le texte italien des notes de Mazarin ne contient rien de semblable.

(8) *Mém.* (Coll. Petitot, 2e sér., t. XLIV, p. 145.)

dit même qu'il songeait à devenir archevêque de Paris, ce qui suppose l'intention d'entrer dans les ordres : mais qu'en faut-il croire?

Quarante ans plus tard, en prononçant l'éloge funèbre du successeur de Sublet de Noyers, Fléchier a dépeint avec autant de justesse que d'éloquence la situation bizarre dans laquelle s'était placé l'ancien confident de Richelieu. « Quelle chute ! » s'écrie l'orateur en parlant de la mort du cardinal. « Et combien de fortunes chancelantes ou renversées en une seule!... Les uns se perdent sans ressource ; les autres, étonnés et incertains de leur état, ne peuvent ni soutenir leur dignité, ni supporter leur disgrâce, ni se maintenir à la cour, ni se résoudre à la retraite, traînent avec ennui les faibles restes d'un crédit qui se soutient encore un peu par lui-même et qui tombe bientôt après sous le poids d'une nouvelle domination. Les bienfaits s'oublient, les amitiés cessent, la confiance s'éloigne, les services mêmes sont comptés pour des récompenses. Quand on serait utile, on cesse d'être agréable : de nouveaux intérêts vont chercher de nouveaux sujets... »

Le 20 octobre 1645, deux ans et demi après avoir pris sa retraite, M. de Noyers mourait à Dangu, inconsolable, assombri, méfiant(1). Il avait près de cinquante-sept ans. Quelques-uns, dès lors, lui rendaient justice. Vingt ans plus tard, l'historien des secrétaires d'État, Fauvelet du Toc, constatera qu'il a exercé les diverses fonctions dont il fut investi « avec tout l'honneur possible », et qu'il laisse « la réputation juste et véritable du plus fidèle, du plus laborieux et du plus désintéressé ministre de son siècle. »(2)

(1) Cf. V. Cousin, *op. cit.*, p. 35, note 1.

(2) Fauvelet du Toc. p. 294. Robert Denyau, curé de Gisors, loue aussi le désintéressement de François Sublet (*op. cit.*, fol. 76 v°) : « Il décéda plus riche d'honneur que de biens temporels, qu'il pouvoit facilement acquérir, eu égard aux grands emplois et maniement des affaires d'Etat et des finances du règne du roy de glorieuse et pieuse mémoire Loys XIII, estant dans les emplois du cardinal de Richelieu, qui sçavoit s'enrichir, et ceulx qui le servoient, si tant est qu'ils en eussent envie... » — Nous devons mentionner ici une gravure allégorique à la gloire de Sublet, dont il existe une épreuve parmi les pièces originales du Cabinet des titres. On y voit des Vertus, des figures symboliques, des emblèmes divers et des inscriptions et devises latines, disposés symétriquement, — trop symétriquement, — au-dessus de l'écu des Sublet (*d'azur au pal brétessé d'or, maçonné de sable et chargé d'une vergette du même*) et de chaque côté d'un temple tétrastyle sur l'entablement duquel on lit ces deux mots : DIVES LOCVS, dont la signification serait des plus claires, lors même qu'un écu chargé de trois chevrons et sommé d'un chapeau ne viendrait pas en souligner le sens. Tout cela est ingénieux, mais froid et sans poésie. Au bas se trouvent des initiales : A. L. R., signature du dessinateur ou du graveur. C'est en vain que nous avons cherché à découvrir la personnalité qui s'est ainsi dissimulée. Il semble que la manière toute particulière de traiter le sujet dénote plutôt la main d'un architecte que celle d'un peintre, et, sans proposer aucune solution, sans même risquer la moindre hypothèse, nous croyons devoir rappeler qu'il existait à cette époque un architecte appelé Le Roi, dont il est question à propos de la construction de Saint-Sulpice.

C'était, en effet, de la « pure libéralité » de Louis XIII[1] que Sublet tenait la baronnie de Dangu. Cet important domaine était la propriété indivise de Mme de Clermont-Tonnerre et de la duchesse de Ventadour, la sainte carmélite de Chambéry; mais la situation financière de ces arrière-petites-filles du connétable de Montmorency se trouvait tellement embarrassée qu'il était facile de prévoir le moment où Dangu serait livré aux enchères. Une cession de créance permit à Sublet d'entamer des négociations, et le 31 mars 1640, il échangea contre Dangu la petite principauté de Mortagne en Saintonge, que son collègue du cabinet Loménie venait de lui céder tout exprès, moyennant 240,000 livres[2]. Cette somme mesure l'importance du cadeau fait par Louis XIII à son ministre[3].

Dangu était alors un énorme château construit sur les fondations et à même les courtines d'une forteresse du XIIe siècle. Le corps de logis le mieux bâti était dû aux Ferrières, barons de Dangu pendant la seconde moitié du XVe siècle et la première moitié du XVIe[4]. Quelques améliorations avaient bien été entreprises sous Charles IX par la veuve du connétable, mais Dangu n'en conservait pas moins un aspect encore tout féodal. Le plan même de cette vieille demeure en rendait la transformation presque impossible, et ce vaste ensemble de constructions devait arriver, en effet, jusqu'au seuil du XIXe siècle pour ainsi dire dans l'état où l'avait laissé le XVIe[5].

Ce fut dans cette résidence un peu triste que M. de Noyers passa les trois dernières années de sa vie, laissant à ses commis la direction des bâtiments, plus que jamais fidèle à des habitudes de piété qui dataient de son enfance[6] et qu'il avait gardées au sein même des affaires. Quelques rares amis l'avaient suivi, entre autres

(1) Fauvelet, p. 294.

(2) L'acquisition de Mortagne et l'échange furent signés à quelques jours d'intervalle devant Desnots et Vaultier, notaires au châtelet de Paris. L'acquisition porte la date du 11 mars. (Chartrier de Dangu.)

(3) L'année suivante, le roi fit, en outre, construire à ses frais la chaussée qui traverse la vallée d'Epte et le pont sur lequel on franchit la rivière. C'était la voie la plus directe pour se rendre à Paris. (Chartrier de Dangu.)

(4) C'est la partie qui subsiste aujourd'hui, restaurée sans goût sous le premier Empire.

(5) Selon M. Henri Chardon (*Amateurs d'art et collectionneurs manceaux : les frères Fréart de Chantelou*, p. 61), François Sublet aurait fait restaurer Dangu par Adam et Levau. Aucune référence n'est produite à l'appui de cette assertion peu précise. On comprend qu'il s'agit de Louis Levau, le père de l'architecte trop fameux qui mutila le Louvre et les Tuileries ; mais quel est cet Adam dont parle M. Chardon ?

(6) Cf. le P. Henry de Calais, *op. cit.*, p. 199.

son cousin Chambray, le correspondant de Poussin, le théoricien de l'art, avec lequel il aimait à s'entretenir(1), et le peintre Errard, le futur directeur de l'Académie de France à Rome, qui composait pour lui des cartons de tapisserie et décorait une galerie dont malheureusement il ne reste plus rien aujourd'hui(2).

M. de Noyers avait de son vivant la réputation d'un esprit vindicatif (3) et d'un caractère peu sûr. Sa dévotion, sa complaisance parfois excessive aux désirs de Richelieu et de Louis XIII servaient de thème à de malicieuses anecdotes. Tallemant(4) ne se gêne pas pour dire : « M. de Noyers avoit une vraye âme de valet », et Tallemant, ainsi que le fait observer M. Cousin(5), exagère toujours et ment rarement. La piété du secrétaire d'État paraissait outrée, à certains même peu sincère, et le cardinal, qui estimait Sublet, était le premier à en sourire. « M. de Noyers se béatifie tous les jours, » écrit-il en 1641 à Chavigny(6). On reprochait au surintendant d'avoir stupidement fait brûler, par excès de scrupule religieux, la *Léda* de Michel-Ange jusque-là conservée à Fontainebleau(7).

(1) Roland Fréart et François Sublet étaient cousins issus de germains, parenté qui a échappé aux recherches de M. Henri Chardon, auteur d'une remarquable étude sur *les Frères Fréart de Chantelou* (Le Mans, 1867). Avoie Sublet, sœur de Mathurin, grand-père de François, avait épousé René Le Maire, sieur de Montlivault, prévôt de Blois, puis lieutenant général en la sénéchaussée du Maine, grand-père maternel de Jean, Roland et Paul Fréart.

(2) Guillet de Saint-Georges, dans les *Mém. inéd. sur la vie et les ouvrages des membres de l'académie de peinture et de sculpture*, t. I^er^, p. 75. — Charles Errard était revenu d'Italie dès le commencement de l'année 1643 (voir *Arch. de l'art français*, III, 256), circonstance qui a échappé à M. de Granges de Surgères *(les Artistes nantais*, p. 179).

(3) B. Priolo, p. 13.

(4) *Les Historiettes*, éd. Monmerqué et P. Pâris, t. II, p. 139. Tallemant dit ailleurs, en parlant de Louis XIII, dont il raille les occupations peu royales : « Son dernier mestier fut de faire des châssis avec M. de Noyers. » (*Id.*, p. 247.)

(5) *La Jeunesse de Madame de Longueville*, p. 248.

(6) *Lettres et papiers d'Etat*, t. VI, p. 866. On trouve à la bibliothèque de l'Arsenal (ms. 3384, fol. 28) la copie d'une lettre sans date adressée à Sublet par Duvergier de Hauranne, le fameux abbé de Saint-Cyran, et relative à la « contrition » et à l' « attrition ». Elle montre que Sublet se mêlait de questions théologiques et servait d'intermédiaire en ces subtiles matières à Richelieu et à Saint-Cyran.

(7) Tallemant — un contemporain ! — est le premier à porter cette accusation (*Histor.*, II, 140). Récemment, M. F. Engerand a révélé (*Chronique des arts*, 1898, p. 282) qu'il y avait de l'œuvre du grand artiste deux exemplaires, une peinture et un dessin, celui-ci mesurant 5 pieds sur 6 pieds 9 pouces et sans doute de la grandeur du tableau. Or, en 1690, le dessin existait encore, mais une note manuscrite du temps le condamne « à brûler » et rappelle que « la reyne mère a brûlé le tableau ». M. Engerand ajoute : « Ainsi donc, Anne d'Autriche fit brûler le tableau de Michel-Ange, et en 1691 le dessin dut avoir le même sort, sur l'ordre assurément de Louis XIV. Cette double exécution nous donne à penser que l'œuvre devait être particulièrement osée et scabreuse. »

Monglat raconte[1] que le roi s'enfermait tous les soirs avec Noyers pour dire le bréviaire; d'autres vont même jusqu'à dire que, depuis son veuvage, le secrétaire d'Etat de la guerre avait fait secrètement des vœux de jésuite, avec dispense de porter l'habit[2]. Sublet s'était, il est vrai, constitué en quelque sorte le protecteur officiel de la Compagnie de Jésus. C'était à sa générosité que les jésuites devaient tout entière la construction de l'église de leur Noviciat de Paris, monument dont les architectes du temps admiraient beaucoup les proportions[3]. La décoration intérieure elle-même était aussi en grande partie son œuvre. Il avait fait don, entre autres choses, d'un grand crucifix en bois, sculpté par Sarazin[4], et d'un grand tableau peint par Poussin pendant son séjour en France, et dans lequel on voyait représenté *saint François-Xavier ressuscitant la fille d'un habitant de Congorima (Japon)*[5]. Ce fut, d'ailleurs, dans l'église des jésuites que Sublet voulut être inhumé, en défendant de placer sur sa tombe aucune épitaphe[6].

Nous verrons tout à l'heure ce que fit M. de Noyers pour les carmélites de Gisors, dans l'église desquelles il voulut, dit-on, que son cœur reposât[7]. Les carmélites de Pontoise, compagnes de sa fille, eurent part naturellement aussi à ses libéralités. Il leur fit cadeau, entre autres choses, d'une statue de la Vierge, qui fut bénite le 25 février 1645, et d'une « riche bordure » de tableau « dorée en bosse »[8].

(1) *Mém.* (Coll. Petitot, 2e sér., t. XLIX, p. 402.)

(2) Tallemant l'affirme (II, 140); Saint-Simon le répète et dit la même chose de Louis XIV (*Journal de Dangeau, avec les additions du duc de Saint-Simon*, éd. Soulié, Dussieux et Feuillet de Conches, t. XVI, p. 94) ; Retz seul ajoute honnêtement (*loc. cit.*) : « A ce que l'on a cru. » Mais un écrivain du XIXe siècle, le P. Bliard, nie qu'il y ait jamais eu de jésuites secrets et traite de fable la double assertion de Saint-Simon (*Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier*, p. 393). — Isabeau Le Sueur, femme de François Sublet, était morte en 1623. (Généalogie ms. citée, fol. 22 v°.) Tout ce qui est rapporté dans un « Mémoire » ms. du XVIIIe siècle conservé au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (pièces orig., 2733, n° 253), sur un second mariage de François Sublet avec une jeune fille de basse extraction, mais d'une grande beauté et de beaucoup d'esprit, appelée Geneviève Le Sueur, nous paraît un pur roman. On ne peut recueillir là-dedans que quelques détails sur l'église du Noviciat des Jésuites, détails intéressants *s'ils sont exacts (?)*

(3) Le P. Martellange en avait donné les plans. La première pierre en avait été posée le 10 avril 1630. Voyez Charvet, *Etienne Martellange (1569-1641)*. Cette église n'existe plus.

(4) *Mém. inéd. sur la vie des membres de l'académie de peinture et de sculpture*, I, 120.

(5) Ce tableau est aujourd'hui au Louvre.

(6) Fauvelet, p. 295. — L'inhumation eut lieu le 14 novembre 1645. (Extr. des registres de Saint-Sulpice de Paris. Bibl. nat., cabinet des titres : Dossiers bleus, n° 621, *Sublet*, fol. 18 v°.)

(7) Notes du XVIIIe s. (Bibl. nat., dossiers bleus, 621, *Sublet*, fol. 38.)

(8) *Chron.*, t. II, p. 163 et 216.

Le portrait de Sublet de Noyers a été placé par Chambray au frontispice du *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne*, paru en 1650. Ce portrait, gravé par Tournier et très probablement dessiné par Errard, comme les autres planches du livre, est la seule image authentique du surintendant (1). Le visage est allongé, le menton pointu et légèrement fuyant, la bouche petite, le nez long et tombant, le regard voilé, le front puissant et découvert. Assurément ce n'est pas là la physionomie d'un méchant homme; cependant l'expression est bizarre, presque inquiétante, en résumé peu sympathique : elle indique la ruse plutôt que la finesse, l'obstination ou l'entêtement plus encore que la patience.

Si l'on voulait essayer de porter un jugement sur le personnage, il conviendrait peut-être de se montrer sévère pour l'homme, que l'historien, au témoignage de M. Schmidt, surprend çà et là « mêlé à de vilaines affaires » (2); mais il y aurait lieu, par contre, de rendre un hommage sans réserve à l'administrateur, « irréprochable et consciencieux. » En donnant pour titre à son étude historique : *Sublet de Noyers, précurseur de Louvois et de Colbert*, M. Schmidt a indiqué d'un trait l'importance du rôle joué de 1632 à 1645 par le fils de Jean Sublet. Ce rapprochement était déjà celui qui s'imposait, en 1894, à la plume de M. Fagniez (3).

De son mariage avec Isabeau Le Sueur, François Sublet laissait deux enfants, un fils et une fille. Le fils, Guillaume, ne se maria pas (4) et mourut à Noyers le 29 octobre 1673. Né en 1615, il avait été revêtu dès 1634, avec dispense d'âge, d'une charge de conseiller au parlement de Metz, à laquelle il renonça en 1647 pour se faire recevoir, l'année suivante, à l'office de secrétaire du roi que possédait son père (5). En 1639, François Sublet l'avait chargé de l'inspection

(1) Ce portrait a été copié quelques années après par deux ou trois autres graveurs, notamment par Frosne et Daret.

(2) M. Schmidt, p. 132 : « Son rôle au moment de l'assassinat du comte de Soissons et de la condamnation de Saint-Preuil est celui d'un ambitieux qui veut arriver par tous les moyens. » — Dans ses *Souvenirs inédits* récemment mis au jour par M. G. de Wismes, La Boissière-Chambors laisse entendre (p. 15) que l'inimitié particulière de Sublet de Noyers ne fut pas étrangère au traitement rigoureux que subit son père à la suite de la bataille de la Marfée, traitement qui fut épargné aux autres partisans du comte de Soissons.

(3) *Le Père Joseph et Richelieu*, t. II, p. 285. — Michelet, à qui son horreur des jésuites fait perdre si souvent toute mesure, se livre contre Sublet de Noyers à des excès de langage indignes d'un historien (*Richelieu et la Fronde*, 1858, p. 142-143, 258, 271, 439-441) ; mais ce brillant écrivain fut-il jamais un historien ?

(4) C'est à tort que La Chenaye-Desbois (*Dictionn. de la noblesse*, t. XVIII, col. 696) lui donne pour fils Michel Sublet, marquis de Noyers. La succession de Guillaume Sublet fut partagée entre ses parents dans les deux lignes paternelle et maternelle, et la terre de Noyers échut à Louis Sublet, baron de Nainville, fils de Mathurin Sublet et de Marie Lenormant.

(5) Tessereau, p. 460.

des places frontières de la Champagne(1). D'abord connu sous le nom de Sublet de la Boissière, Guillaume Sublet prit plus tard les titres de seigneur de Noyers, Osny et Beausserré. Il avait eu, en effet, le chagrin de se voir retirer Dangu, adjugé, par la puissance du droit de clameur lignagère, à François-Henri de Montmorency-Bouteville, le futur maréchal de Luxembourg. La maison de Montmorency, à laquelle Louis XIII avait, dit-on, forcé la main pour donner Dangu à François Sublet, détestait tout ce qui lui rappelait le souvenir de Richelieu, responsable à ses yeux du supplice infamant de deux Montmorency. Celui qui clamait Dangu était précisément le fils de ce Bouteville, duelliste enragé, décapité en 1627 avec le baron des Chapelles pour avoir osé braver les édits. Sa mère, Élisabeth-Angélique de Vienne, cachait à Dangu son douloureux veuvage, lorsqu'elle se vit obligée d'en sortir pour permettre à François Sublet d'y entrer(2). Les griefs s'ajoutaient ainsi les uns aux autres, et rien ne fut épargné pour assurer le succès. Non seulement on exerça l'action en revendication féodale, mais on attaqua, par surcroît, la validité du contrat d'échange, entouré, il est vrai, de circonstances assez suspectes, et la régularité du décret que la présence de créanciers avait exigé. Bref, le 1er décembre 1663, après un long procès, car Guillaume Sublet s'était défendu, un arrêt du parlement de Rouen commit le conseiller Labbé à l'effet de mettre en possession le nouveau propriétaire(3). Sublet dut « déguerpir » et se contenter de la résidence plus modeste de Noyers. On lit dans les notes ajoutées en 1672 aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux(4) : « Le fils de M. de Noyers, appelé La Boissière, ne manque nullement d'esprit ; c'est une espèce de visionnaire et d'avaricieux qui mène une vie retirée et qui ne s'occupe quasi à rien. »

Guillaume Sublet fut-il ou ne fut-il pas un moment détenteur de l'*Hercule gaulois* de Puget ? La question est fort obscure(5). Il possédait encore Dangu au moment où éclata la disgrâce de Fouquet,

(1) *Invent. des titres de famille.*

(2) Nous ne savons quelle confiance il convient d'accorder à l'anecdote d'après laquelle, sur l'avis que le roi lui avait fait donner de son prochain passage à Dangu, en compagnie de Richelieu, Mme de Bouteville aurait répondu : « Le roi sera reçu à Dangu avec tous les honneurs dus à la majesté d'un roi de France ; mais quant au cardinal, je ferai placer sous le pont-levis douze barils de poudre, auxquels je ferai mettre le feu quand il passera, afin de l'envoyer au ciel, où il devrait être depuis longtemps. » Louis XIII vint, en effet, à Dangu, dans le courant de l'année 1637, mais il y vint seul.

(3) Chartrier de Dangu.

(4) II, 140.

(5) Cf. L. Lagrange, *Pierre Puget*, 2e édit., p. 60-62.

à qui la statue était destinée. S'il acquit l'œuvre du grand artiste, s'en défit-il un peu plus tard au profit de Colbert? Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'elle n'était pas à Noyers quand il mourut(1).

La fille de François Sublet, Madeleine, suivit la Mère Jeanne Séguier lorsqu'elle quitta Noyers au mois de janvier 1634. L'enfant, qui était alors âgée de douze ans (2), alla prendre l'habit de religion au couvent de Saint-Denis (3). Trente-trois ans plus tard, son décès fut mentionné en ces termes dans les registres paroissiaux de Noyers : « Ce 16me décembre 1667 mourut la Mère Magdeleine de Jésus, religieuse carmélite au couvent de Pontoise et fondatrice de celuy de Gisors, fille de Mre François Sublet, secrétaire d'Estat et intendant des batimentz de Sa Majesté et gouverneur du chasteau de Fontainebleau, baron de Dangu et de Noyers, etc., laquelle fut inhumée dans le cloaistre du couvent de Pontoise, prez Nostre Dame d'Egipte, au bout de l'allée de l'entrée dudit cloistre, aagée de 45 ans, et est morte aprez avoir esté 3 ans (4) prieure du mesme couvent en charge de sous prieure, soubz le priorat de la vénérable Mère Jeanne de Jésus, sœur de monsr le premier chancelier de France. » (5)

Il est temps de revenir aux carmélites de Gisors et de voir ce que fit Sublet de Noyers pour la communauté naissante. Son premier soin fut de créer au profit du monastère une rente de 625 livres. Le contrat qui constate cette donation porte la date du 3 mars 1633 et la signature d'Herbin, notaire au châtelet de Paris. Les religieuses y sont représentées par André Du Val, lequel, en sa qualité de supérieur de l'Ordre, accorde au donateur le titre de fondateur du monastère, avec les avantages spirituels y attachés. Ainsi, la fille de M. de Noyers aura entrée audit monastère, et,

(1) Inventaire du 6 juin 1674 et jours suivants. (Dossiers de production du bailliage de Gisors, 1673-1679. Arch. de l'Eure.)

(2) Elle avait été baptisée à Noyers le 19 février 1622. (Extr. des reg. de la paroisse de Noyers. — Bibl. nat., Cabinet des titres : carrés de d'Hozier, 587, fol. 274.)

(3) *Chron.*, t. IV, p. 562.

(4) Ou 2 ans : le chiffre est incertain.

(5) Le zèle de la Mère Jeanne de Jésus pour l'Ordre des carmélites lui fit passer dix mois à Paris en 1667, dans le but d'obtenir, malgré l'opposition de quelques maisons, la création d'un troisième visiteur. (Boucher, *Hist. de la bienheureuse Marie de l'Incarnation*, éd. Dupanloup, t. II, p. 201.)

dans le cas où Dieu l'appellerait « en religion », le même droit sera transmis à sa tante, Mme de Nainville (1), « tant qu'elle demeurera en viduité. » (2)

La même année, Sublet acheta, au nom des carmélites, le manoir du fief de l'Isle, assis dans la ville de Gisors. Il acheta aussi, mais en son propre nom, plusieurs maisons et jardins, qu'il dut mettre immédiatement à la disposition des religieuses, car les contrats d'acquisition portent faculté de démolir et les parties non incorporées dans l'enclos du monastère demeurèrent plus tard la propriété de son fils(3). Il faut sans doute interpréter également comme un don la « déclaration » passée en faveur des carmélites de trente-cinq à trente-six acres de terre à Étrépagny, achetées par Sublet en 1638, moyennant 13,000 livres, de Jean-Jacques de la Mare, sieur de Chêne-Varin(4).

Mais, si importants qu'ils soient, ces détails matériels offrent moins d'intérêt qu'un document émané directement du fondateur, alors enseveli dans sa retraite de Dangu. M. de Noyers y révèle lui-même l'étendue des bienfaits dont le monastère lui est redevable, et montre en même temps, par les propositions qu'il adresse aux supérieurs généraux des carmélites, le prix qu'il attache au maintien dans toute sa pureté de l'esprit dont sainte Thérèse a légué à l'Ordre la précieuse tradition. La lettre qui accompagne ce mémoire nous renseigne aussi curieusement sur les pensées du signataire. Nous publions ces deux documents *in extenso*.

(1) Marie Lenormant, veuve de Mathurin Sublet, écuyer, baron de Nainville, conseiller au grand conseil (1614) et procureur général de la reine Anne (1626), né en 1593 et mort en 1632. Elle était fille de Jean Lenormant, écuyer, sieur de Moucy, conseiller au grand conseil, rapporteur à la chancellerie de France, et de Geneviève Leberger. Son contrat de mariage avec Mathurin Sublet, frère cadet de François, avait été signé devant Abraham Lasne, notaire à Orléans, le 19 novembre 1617. (Bibl. nat., Cabinet des titres : dossiers bleus, 621, *Sublet*, fol. 37.) Elle mourut à Noyers le 23 juillet 1662, à l'âge de 63 ans, et fut inhumée aux Carmélites de Gisors. (Etat-civil de Noyers.) Deux de ses fils entrèrent dans les ordres, l'un comme religieux trinitaire, l'autre comme prêtre séculier. Le fils aîné, Louis, succéda à son père dans la baronnie de Nainville, et une fille, Marie, mourut en 1705, après avoir passé la plus grande partie de sa vie au Carmel de Gisors, sans néanmoins y faire profession. (Recueil de circulaires nécrologiques. Bibl. d'Amiens, ms. 475, t. III, fol. 323 v°.)

(2) Voir *Pièces justificatives*, n° 3. — C'est probablement le rachat de cette rente que l'on trouve indiqué dans le passage suivant de l'*Inventaire des titres de famille* déjà cité : « 2 décembre 1651. Quittance passée devant Picquet, notaire à Gisors, portant remboursement fait par Mre Guillaume Sublet, baron de Dangu, aux dames carmélites de Gisors, d'une somme de dix mille livres, principal de 600 l. de rente créée à leur profit par feu Mre François Sublet, baron de Dangu, pour une fondation par luy faite audit couvent. » L'acte de constitution contient, en effet, réserve du droit de rembourser par un capital de 10,000 l.

(3) Cette acquisition de maisons et jardins coûta 5,150 l., sur lesquelles 3,150 l. furent payées comptant.

(4) Le contrat est du 21 août 1638, la « déclaration » du 23 avril 1640. (*Mémoriaux de la Chambre des comptes de Normandie*, 1663, fol. 33 v°. Arch. de la S.-Inf.)

« Jesus † Maria

« Messieurs,

« Il ne faut pas qu'un solitaire soit moins jaloux observateur du silence de la plume que de celuy de la langue. Tout m'invite à me taire, le temps de pénitence et les loix de la prudence. Aussy vous puis-je asseurer que ce seroit le comble de mes désirs que mon nom fust entièrement ignoré en terre, et, par l'infinie miséricorde de Dieu, conneu dans le ciel; mais cecy mesme est contre le silence, car il ne s'agit pas maintenant de cela, mais bien de vous faire excuse de ce que j'ay tant diféré de respondre à la letre dont il vous a pleu m'obliger il y a quelque temps; et comme je ne voulois pas vous importuner deux fois pour un mesme subject, et qu'en attendant la saison de bastir, je pouvois examiner à loisir les moyens d'exécuter la pensée que Dieu me donne de procurer sa gloire en establissant un couvent de l'Ordre de Nostre Dame du Mont Carmel sur l'exemplaire monstré à la montaigne à cette généreuse et tant esclairée vierge sainte Thérèse, — sy Dieu nous fait la grâce d'y atteindre, — je croiray l'attente bien récompensée, et que vous, messieurs, et tout le saint Ordre des carmélites, et moy, — le dernier et le plus misérable de tous, indigne d'estre nommé dans une sy bonne compaignie, — aurons grand subjet de louer Dieu de ce que, en nos jours et par nous, il aura voulu resveiller l'esprit de perfection que, par sa servante, comme par un canal de ses plus prétieuses grâces. il avoit inspiré et versé dans l'Ordre de sa sainte mère. Le mémoire cy joinct vous fera voir les sentimens de mon cœur. Examinez les, s'il vous plait; redressez moy, sy je m'esgare; confirmez moy, si vous jugez ce que je propose raisonnable, car mon esprit est soumis. Je suis asseuré que nous cherchons tous la gloire de Dieu; nous avons tous mesme fin; il n'est question que des moyens : prenons ceux qui, discutés en la présence de Dieu, y conduiront plus directement et plus seurement. Je vous prie de croire que ce sont ceux que cherche,

« Messieurs,

« Vostre très humble et très afectionné serviteur

« De Noyers.

« A Dangu, ce 5e avril 1645. »

« Monsieur de Noyers, conseiller et secrétaire d'Estat, désirant, autant qu'il est en luy, procurer l'advancement de la gloire de Dieu et affermir les moyens instituez à cette fin dans le saint Ordre de Nostre Dame du Mont Carmel par la généreuse et très illuminée vierge sainte Thérèse,

« Il prie messieurs les supérieurs dudit Ordre en France d'avoir agréable qu'il achève la fondation du couvent des carmélites par luy commencé en la ville de Gisors, aux conditions cy après déclarées.

« Il achèvera la fondation dudit monastère jusques à quatre mille livres de rente en fonds de terre ou maisons[1].

« Il parachèvera le bastiment du couvent et église d'iceluy, suivant l'esprit de sainte Thérèse, exprimé dans les règles et constitutions de cet Ordre, c'est à dire qu'il y aura en iceluy ce qu'il faut de bastimens pour loger commodément vingt religieuses, à scavoir dix-sept filles du chœur, compris toutes les supérieures, et trois du voile blanc.

« Moyennant quoy, messieurs les supérieurs et celles des religieuses qui, par les règles, constitutions et l'usage de l'Ordre, ont de ce jour pouvoir, s'obligeront à tout ce qui suit, tant en leur nom que de leur successeurs :

« Que le revenu dudit couvent ne pourra jamais estre accru au dessus des dittes quatre mille livres de rente, soit en fonds de terre, rentes, revenu de maisons ou autrement;

« Que, pareillement, le nombre des dittes religieuses ne pourra onques estre augmenté au delà des dix-sept filles du chœur, compris toutes les supérieures, et des trois du voile blanc;

« Que, pour réduire les religieuses qui se retrouvent aujourd'huy dans ledit couvent des carmélites de Gisors audit nombre de vingt en tout, lorsqu'il plaira à Dieu en délivrer quelqu'une de cette vie de misères et l'appeller en la terre des vivans, il n'en sera point receu d'autre en sa place jusques à ce qu'elles soient réduites au nombre de dix neuf, auquel cas il en sera receu pour remplir la place qui vacquera dans le nombre de vingt;

« Qu'alors celle qui sera receue n'apportera aucun dot, ny en argent, ny en pension, ny en rente, sous quelque prétexte que ce puisse estre, pas même d'habits, ny de lumière, ny de frais et cérémonie de réception, ny sous prétexte de donner son dot à un autre couvent de l'Ordre qui se trouveroit en nécessité, sy que la fille qui

(1) Ceci semble venir à l'appui de ce que nous avons dit plus haut touchant les acquisitions de 1633 et de 1638.

seroit receue vînt d'un autre couvent où elle aura baillé et laissé son dot ou ses présents. L'intention du fondateur, de laquelle il met la protection à la garde et à la vengeance de Dieu, de la très sainte Vierge et de sainte Thérèse, estant que celles qui seront receues audit couvent y soient receues pour le pur amour de Dieu, qui est un prix qui vaut et vaudra mieux au couvent que tous les thrésors de la terre, et que tout ce qui sera receu des filles qui y entreront, directement ou indirectement, et sous quelque titre que ce puisse estre, soit réputé simonie, et ceux ou celles qui le recevront, ou conniveront à une telle action, soient punies comme simoniaques ;

« Que, pour oster aux supérieurs et supérieures qui pourront venir cy après la pensée d'augmenter ledit nombre de vingt religieuses, les bastimens du monastère ne pourront, après qu'il aura esté achevé par le fondateur, estre augmentés sous quelque prétexte que ce puisse estre ;

« Que, dans le choix des vocations de celles qui se présenteront pour estre receues religieuses audit couvent (lorsqu'elles seront jugées, selon Dieu, d'esgal mérite), les damoiselles seront préférées à celles qui ne sont pas nées de nobles parens, celles dont les parens auront leurs maisons et habitations dans l'estendue du païs qui est entre la ville de Ponthoise et celle de Rouen à celles qui seront de lieux plus esloignez ; bien entendu que, si, entre deux postulantes, la vocation, le génie et les talents de la damoiselle se trouvoient inférieurs à ceux de l'autre non noble, elle seroit préférée à la damoiselle, ce qui dépendra absolument de la conscience des supérieurs et de celles qui ont droit par la règle au choix des sujets qui se présentent pour entrer en l'Ordre, à quoy le fondateur ne prétend innover en façon quelconque ;

« Que, si, par laps de temps, les vivres et denrées venoient à enchérir, en sorte que lesdittes quatre mille livres de rente ne pussent suffire à la nourriture et entretènement desdittes vingt religieuses, en ce cas les supérieurs pourront en diminuer le nombre, après avoir examiné en la présence de Dieu la nécessité de le faire, plustost que, sous prétexte de nécessité, ils pussent ouvrir la porte à l'augmentation du revenu ;

« Que, moyennant ce que dessus, les supérieurs ny les supérieures religieuses ne pourront donner le tiltre de fondateur ou fondatrice, ny celuy de confondateur, de bienfaiteur, ou confondatrice ou bienfaitrice dudit couvent des carmélites de Gisors à autre, quel qu'il ou quelle qu'elle soit, qu'au dit sieur de Noyers et ses successeurs descendans de luy ;

« Et d'autant qu'il pourroit venir cy après des supérieurs ou supérieures en l'Ordre des carmélites, qui, n'estant portez du mesme esprit que ceux et celles d'aujourd'hui, — sur la foy e

religion desquels cette transaction se fait, — voudroient y innover et changer quelque chose, augmenter le nombre des religieuses et le revenu dudit couvent sous des prétextes spécieux ou autres, tels qu'ils puissent estre, ledit sieur de Noyers déclare qu'en ce cas, il donne aux pauvres de l'hostel Dieu de Paris les mille livres de rente qu'il prétend encore donner pour fournir ladite fondation jusques ausdittes quatre mille livres de rente, lesquels il veut et entend, en cas d'innovation à la présente transaction, aux deux dits cas d'augmentation du nombre desdittes vingt religieuses et du revenu au dessus desdittes quatre mille livres de rentes, que lesdits pauvres de l'hostel Dieu de Paris jouissent du jour de laditte innovation, sans autre forme de procez.

« Fait à Dangu ce cinquiesme jour d'avril 1645.

« De Noyers. »(1)

Tout cela est bien conforme aux constitutions des carmélites. Le nombre de vingt religieuses est celui que sainte Thérèse admet pour les couvents rentés, y compris trois sœurs laies, dont le nombre ne doit pas être dépassé (2). Quant au danger d'augmenter les revenus, il est également prévu par la séraphique Mère, qui recommande aux religieuses d'avoir « toujours devant les yeux la pauvreté dont elles font profession » (3).

Les supérieurs prirent-ils les engagements ainsi réclamés, et M. de Noyers, qui mourut quelques mois après, put-il faire la nouvelle constitution de rente qu'il se proposait ? C'est peu probable. Nous constaterons que, déjà supérieur à vingt, le nombre des religieuses continua par la suite de dépasser ce chiffre. Quant aux bâtiments, l'importance qui fut donnée au plan primitif permit de ne jamais recourir à des agrandissements. Les supérieurs de l'Ordre, à tort ou à raison, envisageaient ces questions d'une façon plus large que le pieux M. de Noyers.

(1) Copie aux Arch. nat., L. 1047.

(2) Le chiffre maximum, dans les maisons non rentées, est de quatorze religieuses, y compris les sœurs laies. (*Constitutions*, ch. II, art. 8.)

(3) « L'on doit vivre d'aumône sans aucun revenu ès couvents qui seront ès villes riches et abondantes... ; et aux lieux où elles ne se pourront pas nourrir des aumônes seules, elles pourront avoir du revenu en commun : mais en tout le reste, il n'y doit avoir aucune différence entre les monastères rentés et ceux qui sont pauvres. » (*Règle primitive et constitutions des religieuses de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, selon la réformation de sainte Thérèse, pour les monastères de son Ordre en France* [Poitiers, 1865, in-8°], ch. VII, art. 1. La traduction française est celle de 1604.)

III

CONSTRUCTION DU MONASTÈRE

RETOUR A GISORS. — ACQUISITIONS DIVERSES. — LA « MAISON DE L'ISLE ». — COMMENCEMENT DES TRAVAUX. — L'ÉGLISE. — DONATION D'ÉLISABETH BERTRAND. — ACHÈVEMENT DES BATIMENTS.

Rien ne nous fait connaître la date exacte du retour des carmélites à Gisors. Les *Chroniques* sont muettes sur ce point et nous apprennent simplement(1) que la Mère Jeanne de Jésus quitta Noyers le 10 janvier 1634 pour aller prendre le priorat du monastère de Saint-Denis(2). Ses sœurs affligées choisirent pour lui succéder la maîtresse des novices, sœur Marie de la Croix, à qui elle envoya peu de temps après une copie du règlement intérieur de la maison de Saint-Denis, dressé à l'usage des futures prieures par la Mère Anne du Saint-Sacrement(3).

Aussitôt leur retour, les religieuses purent sans doute s'installer dans la *Maison de l'Isle*, que M. de Noyers avait achetée en leur nom du Chapitre de la cathédrale de Rouen le 29 avril 1633(4). Tout d'abord, les chanoines avaient opposé une fin de non recevoir à la demande d'acquisition(5). Puis, à la réflexion, ils parurent envisager plus facilement l'idée d'une aliénation ; on les vit même

(1) IV, 562.

(2) Les *Chroniques* disent par erreur le 10 juin. La date du 10 janvier nous est fournie par un mémoire du XVII^e^ siècle dans lequel sont relatées les circonstances qui amenèrent l'élection de la Mère Jeanne comme prieure de Saint-Denis, le jour de Noël 1633. (Bibl. nat., mss. fr. 17719, fol. 41 v°.) D'après ce document, la Mère Jeanne partit de Noyers le 10 janvier 1634 et arriva à Saint-Denis le 12.

(3) *Chron.*, IV, 235.

(4) Contrat passé devant Robert Le Picard et Abraham Ferment, tabellions royaux à Rouen. (Copie collationnée aux Arch. de la Seine-Inférieure, G. 3,861.) Dans ce contrat, le Chapitre accorde aux carmélites la faculté d'avoir un four, mais le monastère devra demeurer sujet « à la banalité du moulin du fief de l'Isle ».

(5) Requête présentée le 27 mai 1632, au nom des carmélites, par le sieur de Saint-Crespin et par Julien Huet, marchand à Gisors. (Orig. Arch. de la S.-Inf., G. 3884.) — *Délibérations du Chapitre*, 28 mai et 18 juin 1632. (Id., G. 2188.)

introduire dans un bail une clause spéciale pour se réserver la faculté de résilier[1]. Enfin, M. de Noyers étant allé, le 28 avril 1633, leur offrir 6,000 livres, ils en demandèrent 8,000, et l'on traita sur ce chiffre[2]. Le marché n'était nullement désavantageux pour le Chapitre, qui conservait de sa seigneurie de Gisors tout le domaine utile, sacrifiant seulement une maison dont le revenu ne dépassait pas 50 livres.

Le *fief de l'Isle*, connu aussi sous le nom de *fief de Gisors*, tirait sa dénomination de l'île formée au cœur de la ville par les deux bras de la rivière d'Epte[3]. Le manoir qui constituait le centre de cette seigneurie se composait de diverses constructions entourées de jardins et dont les documents décrivent ainsi la principale[4] : « Un grand corps de logis de pierre de taille et bloc, couvert d'ardoise, aux deux costez duquel sont deux tourelles aussy couvertes d'ardoise. » Il serait intéressant de savoir à qui était due cette construction régulière. Était-elle l'œuvre du précédent propriétaire, le cardinal de Pellevé, — grand bâtisseur, comme on sait, — ou bien remontait-elle au temps où les Ferrières, barons de Dangu, étaient seigneurs de Gisors? Ne pouvait-elle même avoir une origine plus lointaine encore? Il ne nous est malheureusement pas permis de répondre à ces questions. Nous ignorons jusqu'à la date exacte à laquelle disparut le manoir. L'assiette des bâtiments élevés par les carmélites, les détails topographiques contenus dans les divers contrats d'acquisition, prouvent que le couvent fut bâti sur son emplacement. Mais la construction n'ayant pas été faite d'un seul jet, il est impossible de dire à quelle campagne de travaux correspond la démolition. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'ancienne résidence des seigneurs de Gisors n'existait plus à la fin du XVII[e] siècle. Les aveux, il est vrai, continuèrent d'en faire mention jusqu'en 1725[5], et peut-être plus tard encore, mais comme, à aucune époque, il n'y est question ni de l'église, ni des bâtiments édifiés depuis l'acquisition de 1633, on est forcé de reconnaître que ces documents, copiés les uns sur les autres, sont entièrement dépourvus de valeur au point de vue chronologique.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble du terrain et des constructions vendus par le Chapitre de Rouen aux carmélites s'étendait à l'est

(1) *Délibér.*, 18 mars 1633.

(2) *Id.*, 28 avril 1633.

(3) Voyez P. Duchemin, *le Fief de l'Isle à Gisors.*

(4) Adjudication du 10 avril 1607 au profit du Chapitre. (Copie collationnée aux Archives de la Seine-Inférieure, G. 3878.) — Aveux rendus au fief de l'Isle par les carmélites en 1665 et 1698. (Arch. de la S.-Inf., G. 3869 et 3870.)

(5) V. Patte, *Histoire de Gisors*, p. 414.

jusqu'à la rue Baléchoux et au sud jusqu'au bras d'eau connu aujourd'hui sous le nom de *ruisseau Picard*(1). On y accédait par une impasse ouvrant sur le quai du Fossé aux Tanneurs et qui, appelée alors « rue » ou « allée de l'Isle », prit plus tard le nom de « rue des Carmélites »(2).

En ce temps là, si l'on en croit les *Chroniques*(3), la cour du manoir servait de passage public, et ses abords formaient un quartier de réputation suspecte. C'est en ce lieu, assaini et transformé, que les religieuses, guidées par M. de Saint-Crespin, résolurent de bâtir leur monastère. Mais le terrain n'étant pas suffisant, il avait fallu prévoir d'autres acquisitions. Dès le 6 mai 1633, huit jours après la conclusion de l'affaire de Rouen, M. de Noyers signait à Gisors cinq contrats qui le rendirent propriétaire, et, naturellement, les religieuses avec lui, de plusieurs maisons, les unes situées à l'ouest du manoir, les autres occupant l'espace compris entre le ruisseau Picard(4) et la rue du Prieuré ou rue de Saint-Ouen(5). Les carmélites se trouvèrent ainsi posséder un quadrilatère irrégulier dont deux côtés, au sud et à l'est, étaient formés par les rues de Saint-Ouen et Baléchoux. Plus tard, — postérieurement à 1665, — elles acquirent encore d'autres maisons, tant pour former la petite place ouverte en avant de leur église que pour parer à certaines incommodités de voisinage(6).

D'un passage des *Chroniques*(7) et du projet de règlement préparé par M. de Noyers, il résulte que les constructions furent commencées avant la mort du fondateur, c'est-à-dire antérieurement à 1645. Dès le 24 janvier 1643, nous voyons le père d'une novice, François Bertrand, avocat au conseil du roi, faire un don de 4,000 livres à la communauté, en considération « des bastimentz qui sont à faire en ladite maison, du nombre des religieuses qui y sont de présent, et singulièrement afin que sadite fille ne soit à charge aux dites

(1) La rue Boullanger est de création moderne.

(2) Cette voie porte actuellement le nom de *rue de l'Hôtel-de-Ville*. On a donné de nos jours à une impasse située derrière le chevet de l'église le nom de *rue de l'Isle*, dénomination qui ne se justifie en rien.

(3) IV, 561.

(4) Toujours désigné à cette époque sous le nom de *rivière de Troëne*, appellation qui a son importance pour l'éclaircissement de la topographie du vieux Gisors.

(5) Actes passés devant Nicolas Lecoings, notaire à Gisors. (Minutes du tabellionage de Gisors.) Dans chacun de ces actes, la faculté de démolir est expressément accordée à l'acquéreur.

(6) Aveu rendu par les carmélites au fief de l'Isle le 12 juillet 1698. (Arch. de la S.-Inf., G. 3870.)

(7) IV, 562.

religieuses. »[1] Le 26 juin 1648, une autre fille du même François Bertrand, Élisabeth, avance aux carmélites une somme de 10,000 livres, qui est employée, partie à l'extinction d'une rente, partie aux bâtiments du monastère. En 1649, des travaux s'exécutent, puisque le charpentier Jean Couillard délègue au profit de la fabrique de l'église de Gisors, dont il est locataire, plusieurs sommes à lui dues par les carmélites[2]. En cette même année 1649, les religieuses commencent à s'adresser au trésor de l'église paroissiale pour se procurer l'argent dont elles ont besoin : elles empruntent ainsi 3,000 livres à la date des 14 juillet et 7 septembre[3]. Puis, après ces efforts, il semble qu'il y ait un arrêt. Treize ans s'écoulent, et l'église n'est pas encore bâtie. Mais la bonne Élisabeth Bertrand a une inspiration généreuse : le 2 mai 1662[4], elle abandonne aux carmélites les 10,000 livres qui lui sont dues, à la condition que l'on commencera le plus tôt possible la construction de l'église. Les religieuses sont représentées au contrat constatant cette donation par Nicolas Pinette, trésorier du feu duc d'Orléans, le même Nicolas Pinette qui avait fait élever à ses frais, dans la chapelle de l'Institution de l'Oratoire à Paris, un monument à la mémoire du cardinal de Bérulle, surmonté de l'admirable statue aujourd'hui à Juilly. Outre la condition expresse de travailler à l'église, ce contrat contient des prescriptions qui attestent l'esprit charitable et la piété de la donatrice : les pauvres de Gisors ont leur part ; un touchant témoignage d'affection est donné à la chancelière Séguier ; plusieurs messes du Saint-Sacrement sont fondées chaque année, et, pour rappeler ces douces charges à la mémoire des religieuses, une inscription sera placée dans le chœur.

Quelques renseignements auraient ici leur place sur ces Bertrand qui montrent tant de sollicitude pour le Carmel de Gisors. Nous n'en possédons malheureusement que fort peu. Le père habite Paris ; il est avocat au conseil du roi, et, probablement sans plus de droit que tant d'autres, il fait précéder son nom de la qualification de « noble homme » ; la mère s'appelle Marie Rousseau. Élisabeth a deux sœurs : la première, Françoise, est religieuse au couvent de Gisors ; la seconde, Catherine, viendra mourir dans cette ville le 23 avril 1697, à 77 ans, et se fera inhumer dans la chapelle du

(1) Acte passé devant Robert Picquet, notaire à Gisors. (Min. du tabell. de Gisors.)

(2) *Papier de recette des rentes de l'église de Gisors*, 1628-1665, fol. 108, 169 v°, 172 v°. (Arch. de l'église.)

(3) Compte des trésoriers, 1649-1650. (Arch. de l'église.)

(4) Devant Gallois et Le Caron, notaires au Châtelet de Paris. Voir *Pièces justificatives*, n° 4.

Rosaire de l'église paroissiale[1]. Cette Catherine avait épousé un avocat au conseil, nommé Simon du Mazy, qui, dès 1648, s'occupe à Paris des affaires des carmélites. En 1662, Elisabeth habite l'hôtel Séguier, « rue de Greneta, paroisse Saint-Eustache. » A quel titre? Nous l'ignorons. Peut-être est-elle attachée à la personne de « Madame la chancelière[2] ».

A peine les premiers travaux de l'église étaient-ils commencés qu'une circonstance fâcheuse se produisit, qui faillit tout compromettre. Les maçons virent l'eau envahir avec violence les tranchées préparées pour les fondations. On se trouvait là, il est vrai, à l'un des points les plus bas de la ville, non loin d'un vivier rebouché[3], peut-être même sur l'ancien lit de l'Epte, détournée au moment de l'établissement de la seconde ligne des fortifications[4]. Grand fut l'embarras des pauvres carmélites. Les ouvriers eux-mêmes déclaraient impossible d'épuiser cette eau sans cesse renaissante, et voulaient abandonner l'ouvrage. « Dieu alors, disent les *Chroniques*[5], récompensa par un prodige la foi et la confiance de ces bonnes religieuses, qui, s'appuyant sur la puissante protection de la Sainte Vierge, encourageaient les ouvriers à poursuivre la sainte entreprise. Après une prière fervente, elles firent jeter une image de l'Immaculée Conception dans les fondations; aussitôt les eaux tarirent et jamais depuis elles ne reparurent, ce que les ouvriers et toutes les personnes qui étaient présentes regardèrent comme un très grand miracle. »

Le 8 décembre 1665, l'église fut bénite par Nicolas Thomas de Saint André, curé de Gisors[6], et placée sous le vocable de l'Immaculée-Conception, que portait déjà la chapelle provisoire dans laquelle les religieuses avaient fait jusque-là célébrer leurs offices. Le choix de ce vocable fut, dit-on[7], particulièrement agréable aux habitants de Gisors. On y ajouta peu de temps après celui de Sainte-Thérèse[8].

(1) Etat-civil de Gisors.

(2) Madeleine Fabri, veuve du chancelier Séguier, mourut à Paris le 6 janvier 1683, à l'âge de 89 ans.

(3) Robert Denyau, *Hist. de Gisors*, fol. 75 v°.

(4) Voyez J. Le Bret, *Etude sur le véritable emplacement du Pont Doré*, dans *Mém. de la Soc. histor. du Vexin*, t. IX, p. 15-30.

(5) IV, 562-563.

(6) Nicolas Thomas de Saint-André rapporte lui-même le fait dans ses notes sur l'histoire de Gisors. (Copie moderne. Bibliothèque de l'auteur.)

(7) *Chroniques*, IV, 559.

(8) Dès 1652, les circulaires nécrologiques sont datées du « couvent de l'Immaculée-Conception et de Sainte-Thérèse de Gisors ».

Si l'église était complètement terminée en 1666[1], la moitié du couvent restait à bâtir. C'est ce qui résulte d'une déclaration faite par la prieure le 11 octobre 1667[2]. La construction des bâtiments conventuels et de l'église ayant obligé les religieuses à « se constituer en vingt-et-un mille livres de fond principal », il est probable qu'elles attendirent l'extinction de cette dette pour entreprendre de nouveaux travaux. L'achèvement du monastère se poursuivit, d'ailleurs, assez lentement, et l'on dut y travailler à peu près jusqu'à la fin du XVII[e] siècle ; mais la campagne la plus sérieuse paraît avoir été celle des années 1683 à 1688, pendant lesquelles les carmélites empruntèrent près de 9000 livres de la fabrique de Saint-Gervais et Saint-Protais[3]. La date 1688 se lit au sommet d'une porte percée à l'abside de l'église et donnant sur une galerie visiblement ajoutée après coup au-dessus de ce côté du cloître. Ce fut, enfin, vers 1690 que la place qui précède la façade de l'église put être aménagée sur l'emplacement de plusieurs petites maisons démolies[4].

(1) Le 12 mars 1666, les carmélites cèdent aux trésoriers de l'église paroissiale « deux cents d'ardoise », moyennant 8 l. 10 s. *(Papier de mise et dépense de l'église de Gisors*, 1655-1674, p. 190. Arch. de l'église.) L'église des carmélites était la seule partie du monastère couverte en ardoise. — La date 1666 est inscrite, à côté de la signature du peintre De Nameur, sur le tableau qui décore une contretable transportée au commencement du XIX[e] siècle dans l'église paroissiale et que l'on croit provenir des Carmélites.

(2) Arch. de l'Eure, H. 1509.

(3) Comptes des trésoriers, 1682-1683, fol. 22 ; 1684-1685, fol. 18 v° ; 1687-1688, fol. 20. Délibérations des marguilliers, 1687-1691, fol. 20. (Arch. de l'église.)

(4) Arch. de l'Eure, H. 1510.

IV

LA VIE AU CARMEL

GOUVERNEMENT DE L'ORDRE. — LES VISITEURS GÉNÉRAUX. — LES SUPÉRIEURS LOCAUX. — L'ABBÉ DE LA VILLETERTRE. — PRIEURE, SOUS-PRIEURE, DÉPOSITAIRES. — LA RÈGLE DE SAINTE THÉRÈSE. — EXAMEN D'UNE NOVICE. — LES INHUMATIONS DANS LE MONASTÈRE. — DON D'UNE RELIQUE DE SAINT BARTHÉLEMY AUX CARMÉLITES DE GISORS PAR M. DESLYONS, DOYEN DE SENLIS.

« Les carmélites françaises n'ont pas d'histoire, » dit quelque part M. Cousin. En prenant l'habit, elles prennent un nom nouveau, elles entrent vraiment dans une seconde existence, qui ne laissera le plus souvent d'autre trace qu'une brève notice nécrologique, « vide de faits humains et presque sans dates »(1).

Si monotone, si peu intéressante que cette existence paraisse, elle mérite cependant d'être étudiée. Il nous a paru indispensable d'en tracer ici une rapide esquisse, comme aussi de faire connaître sommairement l'organisation et la hiérarchie de l'Ordre.

Les papes Clément VII et Paul V avaient placé les carmélites de France sous la direction de trois supérieurs français nommés par le Saint-Siège ou par son représentant dans notre pays, le nonce apostolique. Les trois premiers supérieurs furent MM. Gallemant, Du Val et de Bérulle. Leur charge était perpétuelle, et, en cas de décès, il appartenait aux deux survivants de présenter un nouveau titulaire. Ces supérieurs proposaient à l'agrément du nonce un ou plusieurs visiteurs, dans les fonctions desquels ils ne devaient pas s'immiscer. Tel était le régime sous l'empire duquel se constitua, en 1631, le monastère de Gisors. Les trois supérieurs étaient alors M. Du Val, le P. Gibieuf, de l'Oratoire, et M. Pierre Le Clerc, prêtre; le visiteur, encore unique à ce moment, était le P. de Condren, supérieur de l'Oratoire.

Trente ans plus tard, le 26 septembre 1661, à la suite de discussions survenues entre les supérieurs et les visiteurs, relativement à leurs attributions respectives, le pape Alexandre VII jugea indis-

(1) Victor Cousin, *la Jeunesse de Madame de Longueville*, 1853, p. 81.

pensable de modifier la forme de gouvernement établie par ses prédécesseurs. Les supérieurs généraux furent supprimés et remplacés pour chaque monastère par un supérieur local que les religieuses devaient élire elles-mêmes. Quant aux visiteurs, ils furent maintenus, au nombre de deux, — bientôt porté à trois[1], — avec toutes leurs précédentes prérogatives; mais, à partir de cette époque, leur choix appartint exclusivement au nonce.

Cette nouvelle organisation devait durer jusqu'à la Révolution. En l'établissant, le souverain pontife maintenait, d'ailleurs, les principes de la première constitution, qui, sous l'empire de graves raisons politiques, avait soustrait les carmélites à la juridiction des carmes pour les placer immédiatement sous la dépendance du Saint-Siège[2].

Parmi les visiteurs de l'Ordre, il en est un dont l'historien des carmélites de Gisors ne peut oublier le nom. C'est l'abbé de Vassé, chanoine de Notre-Dame de Paris, abbé de la Meilleraye, prieur de Saint-Ouen de Gisors de 1665 à 1711, homme d'une rare vertu, qui signala partout son passage par des actes de générosité incessamment renouvelés, physionomie attachante que nous essaierons un jour de faire revivre. Les carmélites de Gisors considéraient l'abbé de Vassé comme un de leurs bienfaiteurs et faisaient célébrer une messe le jour anniversaire de sa mort[3].

Nous regrettons de ne pouvoir donner la liste des supérieurs que se choisirent à partir de 1661 les carmélites de Gisors. Exclusivement occupés du gouvernement spirituel du monastère, ces supérieurs n'ont guère laissé de traces dans les documents, et trois d'entre eux seulement nous sont connus : Charles Mallet, qui fut vicaire général de l'archevêque de Rouen de 1656 à 1680; l'abbé de la Villetertre, mort en 1708, et Charles-François Terrisse, vicaire général de Rouen de 1734 à 1785, abbé de Chalivoy, puis de Saint-Victor-en-Caux, « l'un des personnages les plus marquants de l'Église de Rouen dans la seconde moitié du dernier siècle ».(4)

René de Mornay, connu sous le nom d'abbé de la Villetertre, avait des motifs particuliers de se montrer attaché au Carmel de

(1) Le troisième visiteur fut créé le 26 septembre 1667, par un bref de Clément IX.

(2) Les monastères reconstitués après la Révolution ont été soumis à la juridiction de l'Ordinaire.

(3) Réduction des fondations des carmélites de Gisors, 1773. (Arch. de la S.-Inf., G. 1756.)

(4) Ch. de Beaurepaire, *Invent. somm. des arch. de la S.-Inf.*, sér. G, t. I^er^, introd., p. 36. Sur l'abbé Terrisse, consultez aussi J.-A. Guiot, *les Trois siècles palinodiques*, publiés par l'abbé Tougard, t. II, p. 253-256.

Gisors, car sa mère(1) y était morte en 1665 sous l'habit de sainte Thérèse. Issu d'une maison de très ancienne et très authentique noblesse, depuis longtemps établie dans le Vexin français, il prenait le titre de seigneur de la Villetertre et de Bachaumont, mais dès 1670 il vendit la première et la plus importante de ces seigneuries. Prieur et curé de Saint-Germain-en-Laye pendant quelques années, il obtint en 1690(2) la commende de l'abbaye de Chartreuve, ordre de Prémontré, au diocèse de Soissons. Ce fut là qu'il mourut le 2 juin 1708(3), âgé de plus de quatre-vingts ans(4). Le 26 décembre 1696, il avait fait donation aux carmélites de Gisors d'une rente de 200 livres, et, en retour, les religieuses lui accordèrent le droit de se faire inhumer en la chapelle Saint-Joseph de leur église(5), faveur qui demeura sans objet, l'abbé de Mornay ayant été enterré dans le chœur de l'abbaye de Chartreuve.

La prieure Catherine de la Conception fit de lui l'éloge suivant dans la lettre ou circulaire nécrologique qu'elle adressa, suivant l'usage(6), à tous les monastères français de carmélites(7) : « Il estoit prudent, sage, discret, charitable, compatissant, doux et naturellement bienfaisant. Toutes ces vertus estoient accompagnées d'une humilité profonde. Son zèle pour la gloire de Dieu estoit sans égal. C'est ce qui luy a fait oublier et sa naissance et la délicatesse de son tempérament pour aller à la teste de plusieurs missions qu'il a faites à ses propres dépens. C'est dans cette sainte fonction qu'il a consommé la plus grande partie de son bien. Sa mémoire est encore précieuse dans cette ville par celle(8) qu'il fit il y a plus de trente

(1) Agnès Fournier, veuve de René de Mornay, chevalier, seigneur de Labbeville et de la Villetertre, appartenait à une famille de la bourgeoisie pontoisienne qui posséda la seigneurie d'Epluches. Elle était parente de deux carmélites du nom de Fournier, toutes deux professes de Pontoise, qui vivaient dans la première moitié du XVII[e] siècle et portaient en religion les noms de Marie de Saint-Joseph et de Marie de l'Incarnation.

(2) *Gallia christiana*, t. IX, col. 485.

(3) État-civil de Chéry-Chartreuve (Aisne).

(4) Circulaire nécrologique.

(5) Contrat passé devant Sébastien Martin et Nicolas Thierry, notaires à Gisors. (Copie dans un registre d'insinuation des actes concernant les gens de mainmorte. Arch. de la S.-Inf., G. 6224, fol. 121 v°.)

(6) Cet usage était suivi non seulement quand mourait une religieuse, mais encore lorsque la communauté avait à déplorer la perte d'un bienfaiteur.

(7) Bibl. d'Amiens, ms. 475, t. IV, fol. 105 v°. Ce ms. se compose de quatre volumes dans lesquels les carmélites d'Amiens ont copié toutes les lettres circulaires reçues par elles des couvents français depuis 1684 jusqu'en 1711 et celles qu'elles adressaient elles-mêmes à leurs sœurs.

(8) La mission.

ans, aussi bien qu'à Besançon, en Franche Comté, où il a établi le séminaire des ecclésiastiques ; et nostre Ordre lui est redevable d'avoir contribué à réunir les cinq couvents de cette province à la conduite de France. Que ne vous dirons-nous pas de son amour pour l'auguste sacrement de nos autels? Le magnifique tabernacle qu'il nous a donné, et l'ornement de nostre autel, en sera une preuve éternelle... »

L'abbé de la Villetertre est l'auteur d'une *Vie de mademoiselle de Buhy*, — sa cousine, Marie de Mornay, morte en odeur de sainteté le 11 avril 1664[1]. Il publia, en outre, sur l'histoire de sa famille, un livre intitulé : *Vies de plusieurs anciens seigneurs de la maison de Mornay, avec leur généalogie*[2], dans lequel est réimprimée la *Vie de mademoiselle de Buhy;* mais cet ouvrage demeura inachevé, et nous avons lieu de le regretter, car le « sommaire », seule partie parue du tome second, annonce que l'auteur se proposait d'y traiter, entre autres choses, « de la branche de la Villetertre et de quelques circonstances de la vie de madame de Labeville, épouse de René de Mornay, seigneur de Labeville et de la Villetertre. »

Les supérieurs locaux étaient élus tous les trois ans et indéfiniment rééligibles. Le chapitre qui procédait à cette élection se composait de la prieure, — qui avait droit à deux voix, — de la sous-prieure, des deux dépositaires et de deux religieuses déléguées par la communauté. Le résultat du scrutin devait être soumis à la ratification du nonce ou de l'ordinaire du lieu, comme délégué du Saint-Siège.

« Les supérieurs avaient le pouvoir de recevoir et d'admettre les religieuses à l'habit et à la profession, de présider aux élections de la prieure et des officières, de donner les congés et obédiences nécessaires, de veiller à l'observation de la discipline et des constitutions. Il leur était néanmoins interdit de s'ingérer directement ou indirectement dans la visite et autres fonctions appartenant au visiteur général, de même que celui-ci devait laisser toute liberté d'action au supérieur local dans la limite de ses attributions. Si les religieuses avaient à se plaindre du supérieur élu par elles, pour excès ou abus de pouvoir, elles avaient le droit de recours au visiteur général, qui reprenait alors la plénitude de juridiction et révoquait, le cas échéant, tous les actes abusifs. »[3]

(1) Paris, 1685, in-12.

(2) Paris, 1689, in-4°.

(3) *Chron.*, 2e sér., t. II, p. 55. Cette deuxième série des *Chroniques* comprend l'histoire des monastères au XIXe siècle, précédée pour chacun d'eux d'un coup d'œil sur les événements accomplis dans les dernières années de l'ancien régime et pendant la période révolutionnaire. Elle forme quatre volumes, publiés à Poitiers en 1887, 1888 et 1889.

Chaque monastère avait à sa tête une prieure et une sous-prieure, élues de trois en trois ans, au suffrage secret, par toutes les religieuses, réunies sous la présidence du supérieur ou d'un visiteur. Les pouvoirs de la prieure et de la sous-prieure étaient renouvelables pour un second « triennat », mais la prieure sortant de charge ne pouvait être immédiatement choisie comme sous-prieure.

A la prieure appartenait le gouvernement intérieur de la maison. Elle veillait à l'exacte observation de la règle et au maintien de la discipline, choisissait et révoquait les confesseurs ou directeurs, les prédicateurs, les sacristains, la maîtresse des novices, les zélatrices et les tourières, sans être tenue de prendre l'avis du supérieur, sauf en ce qui concerne le choix des confesseurs; c'était à elle, enfin, qu'il appartenait d'ordonner la dépense du monastère.

En cas d'absence ou d'empêchement, elle était suppléée par la sous-prieure, dont les fonctions, en temps ordinaire, comprenaient exclusivement le soin du chœur et la direction de l'office divin.

A la prieure et à la sous-prieure étaient adjointes deux *dépositaires*, élues comme elles tous les trois ans par la communauté. Les dépositaires avaient la charge des écritures et la garde du trésor et des archives, conservés dans un coffre fermant à trois clefs, dont deux leur étaient confiées et la troisième remise à la prieure. Les dépositaires avaient, en outre, à examiner les comptes de la receveuse ou tourière principale, dans les attributions de laquelle entrait le soin d'acheter les objets usuels nécessaires à la communauté. Tous les comptes d'ailleurs étaient soumis sans distinction à l'approbation du visiteur. Quant aux actes et contrats divers, authentiques ou sous seings privés, ils devaient, pour être valables, porter les signatures de la prieure, de la sous-prieure et des deux dépositaires.

Tout le monde connaît, au moins par ouï dire, l'austérité de la vie des carmélites. Quelques-unes des prescriptions de la règle sont particulièrement pénibles à suivre sous notre climat humide et froid, entre autres l'interdiction d'allumer du feu ailleurs qu'à la cuisine et dans un chauffoir commun, où les religieuses ne passent d'ailleurs que quelques instants. Cependant, aujourd'hui encore, les carmélites observent avec un tel scrupule la constitution laissée par leur sainte fondatrice qu'il faut, en cas d'extrême nécessité, les injonctions les plus formelles de leurs supérieurs pour les décider à l'enfreindre sur ce point comme sur tous les autres.

En prononçant leurs vœux, les carmélites abandonnent toute volonté individuelle. Elles ne peuvent rien donner ni recevoir sans

l'autorisation de la prieure, et il leur est interdit de posséder quoi que ce soit en propre. « Pour cela, disent les constitutions (1), il faut que la prieure ait grand soin, quand elle verra quelqu'une des sœurs affectionnée à quelque chose, soit livre, soit cellule ou autre chose, de lui ôter... » Les lettres qu'elles reçoivent et celles qu'elles envoient doivent être lues par la prieure.

Le silence est de règle, sauf, après les repas, quelques instants consacrés à la récréation et pendant lesquels il faut toujours s'occuper à un travail manuel. Lorsque les religieuses ne sont pas en communauté ou aux offices, il leur est défendu de quitter leurs cellules, à moins que la prieure n'ait permis l'oraison en l'un des « ermitages » disposés dans l'enclos du monastère. De plus, elles ne peuvent, sans autorisation, entrer dans la cellule l'une de l'autre. Quant à la promenade dans les jardins, elle n'a lieu que les dimanches et jours de fête et, à moins de circonstances exceptionnelles, elle doit toujours être silencieuse.

En ce qui concerne la nourriture, voici les prescriptions de la règle : prohibition complète de l'usage de la viande, en dehors du cas de maladie ; jeûne obligatoire depuis le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre) jusqu'à Pâques, les dimanches seuls exceptés ; interdiction de l'usage des œufs et du laitage les vendredis (excepté les vendredis compris entre Pâques et la Pentecôte) et les jours où le jeûne est ordonné par l'Église. On nous saura gré de noter ici que, par un touchant respect des usages du temps de sainte Thérèse, époque où la fourchette était considérée comme un objet de luxe, les carmélites ne se servent pour manger que de rustiques cuillers de buis.

Le vêtement des carmélites est fait d'une étoffe grossière de couleur brune. Il comprend une robe et un scapulaire, sur lesquels est jeté un petit voile formant coiffure, de couleur noire pour les professes, de couleur blanche pour les novices et les converses. Pour se rendre au chœur, les jours de fête, les religieuses prennent, en outre, un grand manteau blanc, et elles ajoutent à leur costume un long voile noir lorsque le rideau qui double la grille du chœur est ouvert, comme pendant les cérémonies de vêture et de profession, ou quand il y a nécessité d'admettre dans la clôture quelqu'un du dehors (aumônier allant administrer les derniers sacrements, médecin, ouvriers, etc.). Les bas sont aussi d'étoffe grossière et les chaussures se composent de souliers ou sandales de corde, qui conservent leur nom espagnol d'*alpargates*. Le coucher comprend simplement une paillasse posée sur des châssis de bois, un traversin et des draps de laine. L'usage des draps de toile n'est permis qu'à

(1) Ch. VII, art. 4.

l'infirmerie. Les cheveux sont coupés, « pour ne perdre le temps à les peigner. » Enfin, « jamais de miroir, ni chose curieuse, ains tout mépris de soi. »(1)

En dehors des prérogatives conférées par élection, l'égalité la plus parfaite règne entre toutes les religieuses. « Il ne faut rien davantage à la prieure, ni aux anciennes qu'aux autres, » disent les constitutions, « mais seulement avoir égard aux besoins et à l'âge. » (Ch. XI, art. 2.) L'article suivant est empreint du même esprit: « Que l'on n'use jamais envers la prieure ni aucune autre de ces mots: *Don*, ni *Madame*, ni de *Seigneurie*; mais que l'on prenne des termes humbles. Les prieure, sous-prieure et celles qui auront été prieures s'appelleront *Mères*, et les autres *Sœurs*. »

A l'exception de leur père, de leur mère et de leurs frères, sœurs et belles-sœurs, les carmélites ne voient personne sans voile. D'ailleurs, à moins qu'il ne s'agisse d' « affaires de l'âme », elles ne vont jamais au parloir qu'en présence d'une autre religieuse. Le confesseur et le médecin ne peuvent entrer dans la clôture sans être accompagnés de deux sœurs(2), et le visiteur lui-même doit se faire suivre partout d'un compagnon. Enfin, personne, hormis les religieuses, ne peut manger dans le monastère.

Passé le temps des exercices et des offices, les carmélites ont la faculté de s'occuper à quelque travail de couture ou autre. C'était et c'est encore un moyen d'augmenter quelque peu, en cas de besoin, les ressources de la communauté; mais la règle recommande (ch. IX, art. 1er) de ne point faire « d'ouvrage curieux », de ne travailler « ni d'or, ni d'argent. » Elle ajoute: « Que l'on ne conteste pour ce que l'on voudra avoir en vendant son ouvrage, mais que l'on en prenne simplement ce que l'on en donnera. » Un autre article veut « que l'on ne baille jamais de tâche aux sœurs, mais que chacune essaie de travailler afin que les autres soient nourries. »

Nous n'avons que fort peu de renseignements sur les travaux manuels exécutés dans le couvent de Gisors. Les archives de l'église paroissiale ont été seules à nous fournir à cet égard quelques rares indications. C'est ainsi que nous avons trouvé le paiement suivant mentionné dans le compte des trésoriers en 1711-1712(3): « A sœur Louise de Jésus, carmélite du couvent de Gisors, la somme de six livres, pour la façon de deux chasubles qu'elles a faites pour l'église. » Précédemment, les religieuses avaient travaillé aux étoffes du pavillon qui abritait le saint ciboire dans le tabernacle de pierre

(1) Ch. VIII, art. 6 et 7.

(2) D'ailleurs, en dehors du cas de maladie, le confesseur n'a pas à entrer dans la clôture; il entend les religieuses par une ouverture ménagée habituellement dans le mur de la sacristie, ouverture munie de deux grilles et d'un voile.

(3) Fol. 21.

voisin du maître-autel : « Au mois de juillet 1704, » lisons-nous dans une note du curé Henry Thomas de Saint-André[1], « les dames carmélites ont raccommodé le tabernacle qui sert à reposer le Saint Sacrement ; elles en ont rebrodé et augmenté les ornemens avec zèle pour la paroisse. »

Parmi les mortifications régulièrement imposées aux religieuses figure la « discipline de verges », que l'on doit « prendre » à certains jours, « pour l'augmentation de la foi, pour la vie et États de nos princes souverains, pour les bienfaiteurs, pour les âmes du Purgatoire, pour les captifs, pour ceux qui sont en péché mortel, et ce durant un psaume *Miserere.* »[2]

Une fois par semaine, les sœurs se réunissent dans la salle capitulaire pour y tenir ce que les constitutions appellent le « chapitre des coulpes ». Elles s'y confessent de leurs propres infractions à la règle, infractions que la prieure punit suivant la gravité. Les punitions infligées ressemblent beaucoup à celles naguère en usage dans nos établissements d'éducation.

Il faut aussi parler de l'entrée en religion. Les novices ne peuvent se présenter avant l'âge de dix-sept ans. L'usage veut qu'elles apportent une dot, laquelle profite à la communauté ; mais les constitutions ordonnent expressément d'admettre les novices même si elles ne peuvent rien donner. Le noviciat est précédé d'un *postulat* de trois mois, à l'expiration duquel la postulante reçoit l'habit et le voile blanc[3]. Quant au noviciat proprement dit, il doit durer au moins un an, et plusieurs années peuvent même quelquefois s'écouler avant que la novice soit admise, après s'y être préparée par une retraite de dix jours, à prononcer les vœux solennels et à prendre le voile noir. Cette admission est subordonnée d'abord au suffrage secret des religieuses composant le chapitre, puis au résultat d'un examen canonique auquel procède le supérieur du monastère ou son délégué. Cet examen, destiné à constater la réalité de la vocation et la libre détermination de la future professe, doit être passé hors des lieux claustraux, en l'absence de la prieure et des autres religieuses, afin de laisser la plus complète indépendance à la novice qui va contracter des engagements éternels.

Un jour, en 1678, le supérieur des carmélites, M. Mallet, vicaire général de Rouen, se fit suppléer, dans une circonstance de ce

(1) Au dos d'une lettre à lui adressée par la prieure Jeanne de la Mère de Dieu le 22 août 1705. (Arch. de l'église de Gisors.)

(2) Ch. XI, n° 6.

(3) Le nom de religion, choisi dès l'entrée au couvent, n'est, par extraordinaire, l'objet d'aucune consécration.

genre, par le curé de Gisors. On ne lira pas peut-être sans intérêt le certificat délivré à cette occasion (1) :

« Nous soubsigné, pbre, curé de la ville de Gisors, bachelier en théologie, certifions à tous qu'il appartiendra que ce jourd'huy vingt et unième du mois de janvier 1678, en vertu du pouvoir à nous donné par Mr Mallet, docteur de Sorbonne, chanoine de N. D. et grand vicaire de Monseigneur l'archevesque de Rouen, en dabte du 4e de janvier audit an, nous avons procédé à l'examen de sœur Anne de St Barthélemy, natifve de Beauvais, novice des carmélites du couvent de Gisors, aagée environ de vingt trois ans; laquelle nous a respondu ingénuement à plusieurs demandes que nous lui avons faictes, nous ayant dit, entr'autres choses, qu'il y avoit onze mois et plus qu'elle avoit pris l'habit de religion, qu'elle avoit esprouvé toutes les mortifications et austéritez de l'Ordre des carmélites, qu'elle n'avoit point esté pressée de personne, ny mesme de ses parents, pour se faire religieuse, qu'elle avoit entré dans ladite maison de son propre mouvement, qu'elle estoit persuadée de la grandeur de son estat, qu'elle n'avoit aucune répugnance à observer les règles de son institut, qu'elle persistoit de vouloir estre religieuse et de faire les vœux solemnels dans lade maison des carmélites, enfin qu'elle quittoit le monde avec joye, et qu'elle avoit toute l'impatience imaginable de venir à bout de son entreprise; toutes lesquelles responces et autres semblables elle nous a faict présence du Saint Sacrement. En foy de quoy elle a signé avec nous le présent acte le jour et an que dessus, pour valoir ce que de raison.

« N. Thomas de St André,
« Curé de Gisors.

« Sœur Anne de Sainct Bartelemi. » (2)

La profession, faite au secret dans l'intérieur du couvent, est consacrée, quelques jours après, par une cérémonie publique et solennelle, au cours de laquelle le supérieur ou son représentant impose le voile noir. Enfin, la nouvelle professe doit rester encore trois ans sous la direction de la maîtresse des novices, pour se pénétrer davantage de l'esprit de sa vocation et des règles de l'Ordre.

Voici, en résumé, le *curriculum* suivi :

1° Postulat d'au moins trois mois.

2° Prise d'habit ou vêture.

(1) Orig. Arch. de la S.-Inf., G. 1756.

(2) Plus tard, en pareille circonstance, on usa de procès-verbaux imprimés, où le nom de la novice et ses réponses étaient laissés en blanc. Un certain nombre de ces procès-verbaux, provenant des carmélites de Pontoise, figurent aux Arch. de S.-et-O., G. 151.

3° Noviciat d'un an et un jour au minimum.

4° Proposition au chapitre par la prieure et admission par vote secret.

5° Examen canonique.

6° Profession à l'intérieur du monastère.

7° Imposition solennelle du voile noir.

La prise d'habit et la prise de voile donnaient et donnent encore lieu à d'imposantes cérémonies. Un orateur est alors convié à célébrer en public les attraits de la vie religieuse, à faire ressortir les mérites du sacrifice, à montrer la récompense glorieuse qui attend les âmes consacrées à Dieu. On cite, notamment, le discours que prononça l'évêque de Troyes Poncet de la Rivière, appelé, lors de la prise d'habit de Madame Louise de France, fille de Louis XV, à commenter la haute signification de l'acte particulièrement touchant auquel assistait toute la cour.

Le lecteur a vu déjà comment sainte Thérèse restreint le nombre des religieuses de chaque monastère : elle admet quatorze religieuses dans les monastères non rentés, vingt dans les monastères rentés. Cependant, avant 1790, les carmélites de France paraissent avoir toujours éludé cette prescription, — probablement parce que tous leurs monastères jouissaient de revenus propres. Dès 1721, dans son *Histoire des ordres monastiques*(1), le P. Hélyot constate « qu'elles ne se sont pas limitées comme celles d'Espagne et les autres qui sont sous la juridiction des carmes déchaussés ». Il est juste d'ajouter que la régularité des Carmels français n'a jamais souffert de cette dérogation, déjà courante, en quelque sorte, au début du règne de Louis XIV, puisqu'en 1645 M. de Noyers exprimait le désir de voir réduit à vingt le nombre des religieuses du couvent de Gisors. En 1616, on comptait cinquante personnes à la communauté de Paris, mais les *Chroniques*(2) ont soin de nous dire « qu'il le fallait pour pouvoir fournir des sujets aux fondations qui se faisaient annuellement. »

A Gisors, la population ordinaire du monastère paraît avoir été de trente-cinq religieuses. C'est le chiffre déclaré à un siècle d'intervalle, en 1667(3), puis vers 1750(4). Il y eut même, en 1729,

(1) T. I^er^, p. 373.

(2) 1^re^ sér., t. I^er^, p. 163.

(3) Déclaration déjà citée. — Il y avait, en outre, quatre novices.

(4) État des communautés religieuses de femmes du diocèse de Rouen. (Arch. de la S.-Inf., G. 5516.)

jusqu'à trente-neuf religieuses[1], mais elles n'étaient plus que vingt-deux en 1791[2].

Ainsi qu'on l'a expliqué plus haut, personne ne pouvait pénétrer dans le monastère, sauf le visiteur, le supérieur, les confesseurs et le médecin. Les termes du bref d'Alexandre VII sont très rigoureux à cet égard : « Nous défendons à notre nonce, à tous primats, archevêques, visiteurs, etc., de permettre en façon quelconque l'entrée des dits monastères à aucunes femmes, de quelque état, degré, dignité et qualité qu'elles soient, même princesses. » Le parloir était le lieu où les religieuses recevaient les visites ordinaires, derrière la grille et sans être vues. Le même pape s'est montré si préoccupé d'assurer l'exacte observation de la règle et le maintien de l'esprit de solitude auquel la sainte fondatrice de l'Ordre attachait tant de prix qu'il a cru devoir défendre aux carmélites d'élever ou d'instruire les jeunes filles[3].

Il serait également intéressant de jeter un coup d'œil sur les usages des carmélites en ce qui touche la liturgie, les cérémonies religieuses et la récitation de l'office divin. Ces usages étaient, croyons-nous, ceux en vigueur dans tout l'Ordre des carmes. Mais nous ne saurions sans témérité aborder ce côté de la question. Nous nous contenterons de signaler la coutume qui veut que le corps des religieuses décédées reste exposé, le visage découvert et les pieds nus, pendant toute la durée de la cérémonie funèbre et jusqu'au moment de l'inhumation, où a lieu seulement la mise en bière. Ce détail, entre beaucoup d'autres, suffit à montrer que des recherches sur la liturgie du Carmel seraient dignes de tenter un ecclésiastique érudit[4].

La célébration des offices, et en particulier des offices funèbres, était soigneusement réservée aux ecclésiastiques attachés à la

(1) Dont huit converses. — Déclaration du temporel. (Arch. de la S.-Inf., G. 553o.)

(2) Les carmélites de Rouen étaient au nombre de 45 vers 175o, de 27 seulement en 1790. Au monastère de Pontoise il y avait à la fin du XVII[e] siècle 37 religieuses, 35 en 173o et en 1758, 33 en 1764.

(3) *Chron.*, t. I, p. 281.

(4) Dans le recueil de la correspondance adressée à Pierre Séguier (t. XXIX et XXX), figurent une trentaine de lettres émanées en 1659 de plusieurs monastères français de carmélites, dont les prieures prient le chancelier de lever la saisie, faite nous ne savons pourquoi, d'un *Cérémonial* sous presse à l'usage de l'Ordre. — Nous pouvons signaler, en outre, dans le ms. fr. 17719 de la Bibliothèque nationale, un mémoire manuscrit du XVIII[e] siècle, intitulé : *Observations sur les offices propres des carmélites.* Il y est question, fol. 417, d'un *Propre* de l'Ordre dont la cinquième édition en France porte la date de 1705.

communauté. Le 3 octobre 1672, en rédigeant l'acte d'inhumation de Nicolas Huet, confesseur des carmélites, le curé de Gisors[1] s'exprime ainsi : « Le corps ayant posé premièrement dans nostre église parochialle, nous l'avons conduit avec notre clergé dans l'église des carmélites, où M. l'abbé de Villeterte a receu le dit corps, après luy avoir faict un compliment en latin, comme il se pratique en pareilles occasions. »[2] Un document de 1712 est plus explicite encore. Le duc d'Albe, ambassadeur de Philippe V, meurt à Paris ; le corps est déposé provisoirement chez les carmélites du faubourg Saint-Germain, et le curé de Saint-Sulpice reconnaît que son devoir, dans la circonstance, est uniquement de « déposer le corps dans la nef, d'y chanter un *De profundis* et prières ordinaires, puis se retirer avec son clergé, laissant faire le reste de la cérémonie au supérieur ou chapelain de la communauté. »[3] Deux arrêts du parlement de Rouen, des 26 juin 1654 et 14 octobre 1684, sont rendus dans ce sens[4]. Il était, d'ailleurs, de jurisprudence que les corps des défunts, en quelque endroit qu'on dût les inhumer, fussent portés d'abord à l'église de la paroisse[5]. Par contre, en deçà de la clôture monastique, le clergé paroissial reprend tous ses droits : les tourières, les domestiques, les chapelains même du couvent sont des paroissiens comme les autres ; ils doivent faire leurs pâques à l'église paroissiale, et leurs funérailles ne peuvent être célébrées ailleurs[6]. En 1745, Guillaume de l'Isle d'Ormeau, curé de Gisors, put faire condamner les prétentions des annonciades qui avaient inhumé leur tourière sans y appeler le clergé de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais[7].

Ces droits jalousement gardés de part et d'autre furent un jour la cause d'un véritable scandale. On vit le chapelain des carmélites, nommé Gossard, s'opposer avec violence à ce que le curé Henry Thomas de Saint-André donnât la bénédiction du Saint-Sacrement dans la chapelle du monastère, bien qu'il y fût autorisé par la prieure. C'était le jour de l'Ascension, 1er mai 1704. Selon l'usage suivi chaque année, la procession s'était rendue aux Carmélites, et, comme la fête, cette année-là, tombait le premier jeudi du mois, jour où les religieuses ont coutume de faire exposer le Saint-Sacrement, il avait été convenu que le curé donnerait le salut.

(1) Nicolas Thomas de Saint-André.

(2) État-civil de Gisors.

(3) Jal, *Dictionn. critique de biographie et d'histoire*, p. 21.

(4) *Mém. du clergé*, t. II, p. 495.

(5) Arrêt du parlement de Paris du 25 janvier 1669.

(6) Arrêt du parlement de Paris du 5 mai 1689. (*Mém. du clergé*, t. II, p. 474.)

(7) Sentence du lieutenant général civil au bailliage de Gisors, rendue le 18 janvier 1745. (Grosse. Arch. de l'église de Gisors.)

Sévèrement réprimandé, le chapelain dut faire des excuses, et les bonnes relations des carmélites et du curé de Gisors ne furent pas altérées par ce fâcheux incident[1].

Comme toutes les communautés religieuses, les carmélites avaient droit à des cimetières particuliers. A Gisors, cependant, la plupart des inhumations paraissent avoir eu lieu dans le cloître : la sépulture dans le chapitre était réservée aux prieures, la sépulture dans l'église aux bienfaiteurs insignes et aux grands personnages. Sous ce rapport, d'ailleurs, le couvent de Gisors ne jouissait pas, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la réputation de celui de Pontoise, auquel échut souvent le privilège de donner la sépulture aux morts les plus illustres. Le registre des inhumations dans le couvent de Gisors ne nous a malheureusement été conservé que pour une période assez restreinte (1736-1772)[2], et il ne subsiste que deux pierres tumulaires de toutes celles qui pavaient autrefois le cloître et le chapitre.

L'une d'elles fournit un exemple de la manière dont étaient rédigées les épitaphes des religieuses :

Cy Git Sr. Agnes de
l'enfant Jeſus profeſſe
de ce Monaſtere Aagee
de 63. ans 5 mois et de
Religion 4 et 8 mois.
elle eſt pacée de cet-
te vie à l'eſternelle le
6e. Nouembre 1665.

Priez Pour ſon Ame[3]

(1) Le lendemain même, 2 mai, Henry Thomas de Saint-André avait à tout hasard consigné ses déclarations par devant notaire. Le brevet de ce procès-verbal, dressé par Pierre Hère, notaire à Gisors, existe dans les archives de l'église et porte une note de la main de Saint-André, ainsi conçue : « Devant les missionnaires et tout le clergé assemblé au presbitère, — (la procession avait été plus solennelle que de coutume, à cause d'une mission qui se prêchait dans la paroisse,) — le sr Gossard, chapelain des carmélites, a réparé sa faute. »

(2) Arch. de l'Eure, H. 1514.

(3) Pierre. Hauteur : 55 centimètres ; largeur : 46 cent. (Musée de Gisors.)

Sous ce nom obscur et presque impersonnel, qui reconnaîtrait la veuve de haut et puissant seigneur messire René de Mornay, chevalier, seigneur de Labbeville, la Villetertre, Bachaumont et autres lieux ?

La seconde épitaphe recouvrait les restes du premier directeur des carmélites de Gisors, Nicolas Huet. Cet ecclésiastique, qui fut en même temps curé de Saint-Éloi, appartenait à une famille du pays dont les représentants étaient extrêmement nombreux sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV.

CY GIST MESSIRE NICOLAS
HVET PBRE DECEDÉ LE 2E
IOVR DOCTOBRE DE LANNEE
1672. AAGÉ DE 77. ANS
DONT IL EN A PASSÉ 41 AN
A EXERCER LA CHARGE DE
CONFESSEVR DES RELIGI
EVSES DE CE MONASTERE,
AVEC BEAUCOUP DE CHA-
RITÉ PRVDENCE ET IN
TEGRITÉ DE VIE

Priez Pour son Ame[1]

Quant aux laïques inhumés dans l'enceinte du monastère, les registres de la paroisse ne nous ont transmis que les quatre noms suivants, dont deux, les deux premiers, sont ceux d'infatigables bienfaiteurs des pauvres :

— François d'Orillac, écuyer, sieur de Launay[2], ancien commandant d'un bataillon dans le « régiment du roy », âgé d'environ 64 ans, inhumé le 17 avril 1703.

— Madeleine Le Ver, veuve du précédent, décédée le 30 septembre 1711, inhumée le 1er septembre dans le cloître, « comme une des bienfaitrices du couvent. »

(1) Pierre. Hauteur : 79 cent. ; largeur : 53 cent. (Musée de Gisors.)

(2) Seine-Inférieure, canton de Gournay-en-Bray, commune d'Ernemont. François d'Orillac appartenait à une famille installée dans le pays de Bray, laquelle posséda des fiefs notamment à Saint-Pierre-ès-Champs et à Saint-Germer, et fournit plusieurs religieux à la grande abbaye voisine.

— Anne Gossart, veuve de « Mr Lambert, grenetier[1] de la ville de Chafcel[2], » âgée de 29 ans, inhumée le 12 septembre 1708.

— Nicolas Lemer, jardinier du couvent, âgé de 68 ans, inhumé le 12 juin 1701.

Il faut ajouter ici le nom de Marie Lenormant, veuve de Mathurin Sublet, écuyer, baron de Nainville, décédée à Noyers le 23 juillet 1662, à l'âge de 63 ans[3], et rappeler en même temps, sur la foi de notes écrites au XVIIIe siècle, que le cœur de François Sublet, seigneur de Noyers, baron de Dangu, — le fondateur du monastère, — avait été déposé dans l'église.

La vie des carmélites s'écoulait paisible, silencieuse, recueillie, et aucun écho ne nous est parvenu des petits événements qui réjouirent ou attristèrent le cœur des religieuses. En l'absence de tout document d'ordre intime émané d'elles, on nous saura gré de reproduire ici une lettre écrite en 1696 par le doyen de Senlis, Deslyons, à un chanoine de Beauvais, Étienne de Nully, et intéressante à la fois par le fait qu'elle rapporte et par la personnalité des deux correspondants, dont le temps n'a pas complètement effacé le renom d'érudition[4].

« De Senlis, 9 avril 1696.

« Monsieur,

« ... J'ai conservé la mémoire de M. votre oncle le curé de « Liancourt, duquel j'ai eu une insigne relique d'une partie du « bras de saint Barthélemy qu'il m'abandonna pour l'examiner, « parce qu'il n'en avoit aucune preuve que l'étiquette qu'il portoit « sur un petit parchemin doré en lettres gothiques *de brachio sancti* « *Bartholomæ*. Il l'avoit eu lui même d'un valet qui l'avoit servi et « qui, s'étant vendu soldat en Allemagne dans les troupes de ce « fameux Gustave, roy de Suède, dont la France se servoit alors « contre l'empereur, avoit pillé cette relique dans un monastère de « religieuses luthériennes, et dont il fit présent à son maître au « retour de la campagne. Je fis de mon côté toutes les perquisitions « imaginables et sur le soldat défunt et sur les lieux où la relique

(1) C'est-à-dire préposé au grenier à sel.

(2) Il s'agit peut-être de Cassel.

(3) État-civil de Noyers.

(4) Nous empruntons cette lettre à l'étude de M. Dupont-White : *les Antiquaires de Beauvais. (Mém. de la Soc. académ. de l'Oise*, t. Ier, p. 23-24.)

« avoit été pillée ; je crois que Dieu en a décidé par quelque révé-
« lation de ses bons anges, car en aiant parlé aux carmélites de
« Gisors, elles me firent de si fortes instances, et la prieure en
« conceut une foy si vive, que je crus fermement moi-même qu'il
« y avoit dans cette découverte quelque signe miraculeux. En effet,
« comme M. votre oncle étoit mort, je pensai que l'apôtre, au sortir
« des mains et d'un cloître de religieuses hérétiques, vouloit se
« réfugier dans un monastère de saintes et catholiques religieuses.
« Je leur portai l'année suivante ce que Dieu leur donnoit ; elles en
« ont fait une chapelle de leur église. La relique a fait des guérisons
« et on y fait des vœux : le jour de la fête, le clergé de la ville y va
« chanter une messe solennelle, et le nom de *Nully* est enfermé
« avec mon certificat dans le sépulcre où la relique repose. Ce qu'il
« y a de remarquable est qu'elle se manifeste par des odeurs lorsqu'on
« en fait l'ouverture ; ce dont j'ai eu moi-même une expérience fort
« sensible lorsque je m'y présentai la première fois, et que je fus
« agréablement trompé, pensant que les religieuses avoient fait
« brûler dans leur chœur quelques parfums extraordinaires dont je
« me sentois embaumé, tandis qu'elles rioient dévotement de ma
« surprise..... »

V

REVENUS ET CHARGES

BIENS TEMPORELS DES RELIGIEUSES. — REVENUS. — CHARGES. — SITUATION PRÉCAIRE DU COUVENT AU XVIIIe SIÈCLE. — LA COMMISSION POUR LE SOULAGEMENT DES COMMUNAUTÉS PAUVRES. — LETTRE DE MADAME LOUISE DE FRANCE AU DUC DE PENTHIÈVRE. — ESPRIT GÉNÉREUX DES CARMÉLITES.

En décembre 1660, Louis XIV accorda aux carmélites de Gisors des lettres patentes d'amortissement pour tous les biens acquis par la communauté antérieurement à cette date. Le roi y proclame les religieuses propriétaires incommutables, « sans qu'elles soient tenues cy après, dit-il, pour raison des dites choses, payer à nous et à nos successeurs rois aucune censive ou devoirs, ni aucuns droits de nouveaux acquêts, dont nous les avons exemptées ; sans aussi qu'elles soient tenues nous payer aucune finance ou indemnité, laquelle, à quelque somme qu'elle puisse monter, nous avons donnée et quittée, donnons et quittons auxdites suppliantes, sauf l'intérêt des seigneurs féodaux ou censiers desquels les maisons et héritages sont tenus ou mouvans. » (1) Malgré cette décharge en règle, les carmélites avaient dû ou durent payer des sommes considérables pour l'*amortissement* de leurs biens. Elles s'en plaignirent plus tard en faisant une nouvelle déclaration de leur temporel. Les « traitants », disent-elles, les avaient fait payer même pour des immeubles qui ne leur appartenaient pas. Elles ajoutent tristement : « Mais n'ayant personne pour prendre nos intérêts, il a fallu payer ce que l'on exigeoit. » (2) En 1704, une ordonnance royale demanda

(1) Ces lettres patentes, données à Paris en décembre 1660, furent enregistrées à la Chambre des comptes de Normandie le 25 mai 1663. (*Registres mémoriaux de la Chambre des comptes de Normandie*, année 1663, fol. 32 v°. Arch. de la S.-Inf.)

(2) Déclaration de temporel, 18 juin 1729. (Orig. Arch. de la S.-Inf., G. 5530.)

le sixième des capitaux pour l'amortissement des rentes constituées. Alarmés, les trois visiteurs, La Barde, Vassé et Perrochel, recommandèrent aux religieuses d'établir avec soin l'état de leurs revenus et de leurs charges pour convaincre le conseil « de l'impuissance où la plus grande partie des couvents sont de satisfaire aux ordres du roi par leur extrême pauvreté. » (1) Nous ignorons ce qu'il advint de cette nouvelle exigence. Mais on voit que, sous l'ancien régime, les ordres religieux ne restaient pas étrangers, comme on le répète souvent, à l'acquit des charges publiques. Les carmélites étaient exemptes seulement du don gratuit et des décimes, droits qui pesaient surtout sur le clergé séculier et régulier.

Pour ceux de leurs biens qui relevaient féodalement de suzerains autres que le roi, les religieuses devaient nommer, suivant l'usage en matière de biens de mainmorte, un ***homme vivant et mourant***, au décès duquel elles acquittaient les droits de relief dont l'amortissement royal ne pouvait les dispenser. Ce représentant devait aussi fournir les aveux nécessaires et se reconnaître débiteur, au nom de la communauté, des diverses redevances réclamées par les seigneurs dominants. C'est ainsi que, le 16 juillet 1665 et le 12 juillet 1698, les carmélites de Gisors, représentées successivement par Jean Huet, curé d'Hadancourt, et par François Dorival, prêtre résidant à Gisors, rendirent aveu au Chapitre de Notre-Dame de Rouen pour toutes les maisons de Gisors appartenant au monastère et comprises dans la censive du fief de l'Isle. (2)

Les lettres d'amortissement de 1660 nous font connaître l'importance des biens possédés à cette époque par les carmélites de Gisors, en dehors du monastère et de ses annexes. Voici en quoi ils consistaient :

1° 25 arpents de terre au Boisgeloup, paroisse de Gisors, acquis pour partie (10 arpents et demi) en 1636 des héritiers de Toussaint Caignet, élu en l'élection de Gisors et Pontoise, à raison de 200 livres l'arpent, et pour le surplus en 1640 de Pierre Letellier, élu en la même élection, et de Marguerite Moufle, sa femme, moyennant 2520 livres.

2° 36 acres de terre à Étrépagny, acquis en 1638 de Jean-Jacques de la Mare, sieur de Chênevarin, moyennant 13000 livres,

(1) Circulaire imprimée (sauf les signatures), datée « de Paris, ce 29 décembre 1704. » In-18, sans nom d'imprimeur, 2 pages. Un exemplaire s'en trouve Arch. de S.-et-O., série H, fonds des Carmélites de Pontoise, portefeuille 10.

(2) Arch. de la S.-Inf., G. 3869 et 3870.

par François Sublet, seigneur de Noyers, qui en avait passé déclaration au profit des religieuses en 1640.

3° 40 acres d'herbage à la Bellière(1), appelés le Grand herbage de Maucomble, acquis en 1640 de dame Yolande de Garges, veuve de Claude d'Abancourt, seigneur du Héloy et de Maucomble, moyennant 26000 livres.

4° 38 ou 39 acres de terre à Villers-en-Vexin et Cantiers, acquis en 1653, moyennant 10350 livres, de *N.* Le Bret, sieur de Saint-Martin, et de sa femme, par demoiselle Élisabeth Bertrand, qui en avait passé immédiatement déclaration au profit des religieuses.

A cela, il fut ajouté plus tard :

5° 39 arpents de terre dans les paroisses de Lierville, la Villetertre et Liancourt, avec une maison, cour et jardin à Bois-Guillaume, paroisse de Lierville.

6° Cinq arpents 95 perches de pré et jardin à Gisors, faubourg de Paris.

7° Cinq quartiers de terre en jardin à Gisors, lieu dit les Argilières.

8° 24 acres de terre en labour et 5 arpents de pré à Dangu.

9° 25 acres de terre à Bernouville.

10° Cinq acres une vergée de terre à Forêt-en-Vexin.

11° Un arpent 80 perches de pré à Gisancourt.

12° Et une maison à Paris, faubourg Saint-Denis(2).

De tous ces immeubles, la communauté tirait des revenus dont nous allons indiquer l'importance à différentes époques.

En 1667, les religieuses accusent un revenu total de 4055 livres, ainsi composé : terres et maisons, 2700 l. ; rentes sur plusieurs particuliers, 855 l. ; pensions viagères, 500 l.(3)

(1) Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, canton de Forges-les-Eaux.

(2) Tous ces biens figurent dans la déclaration de temporel du 18 juin 1729 (Arch. de la S.-Inf., G. 5530) et se retrouvent, moins les terres de Lierville, la Villetertre et Liancourt, les maisons de Paris et de Bois-Guillaume, dans un projet de déclaration préparé en 1788 ou 1789 (Arch. de l'église de Gisors). — Nous n'avons trouvé aucune trace de la donation d'une maison à Blicourt (Oise), donation qui, suivant M. R. de Malinguehen (*Blicourt, étude histor.*, dans *Mém. de la Soc. académ. de l'Oise*, t. XII, p. 826), aurait été faite en 1680 aux carmélites de Gisors par Pierre de Mailly, seigneur du Marais, et Marie de la Mare, sa femme.

(3) Déclaration déjà citée. (Arch. de l'Eure, H. 1509.)

En 1729, les ressources sont les suivantes :

Fermages des terres	2386# 10^{s}
Dont 600 l. pour les terres d'Étrépagny et 520 l. pour celles de Villers.	
— des prés	1575 »
Dont 1400 l. pour l'herbage de la Bellière.	
Loyers des maisons.	831 »
Dont 500 l. pour la maison de Paris.	
Rentes sur particuliers.	670 »
Total(1)	5462# 10^{s}

En 1788, l'ensemble du revenu, sans y comprendre les rentes, s'élève à 7678 livres 8 sols et se décompose ainsi : terres de Gisors, 433 l.; du Boisgeloup, 535 l.; d'Étrépagny, 1109 l.; de Villers-en-Vexin, 970 l.; de Dangu, 806 l.; de Bernouville, 320 l.; de Forêt, 90 l.; prés de la Bellière, 2634 l. 8 s.; de Gisancourt, 80 l.; huit maisons à Gisors, 701 l.

Enfin, les chiffres suivants sont ceux officiellement constatés en 1791 :

Loyers des maisons	721#
Fermages des terres et prés	7026 4^{s}
Rentes	3107 13 4^{d}
Total	10854# 17^{s} 4^{d}

Au nombre des biens fonds qui produisent ces différentes sommes annuelles ne figurent naturellement ni le monastère ni les deux maisons occupées, l'une par les tourières, l'autre par le directeur.

Examinons maintenant les charges qui incombaient aux religieuses. Elles étaient lourdes. En 1667, il fallait payer, entre autres choses, les honoraires de deux ecclésiastiques, les dépenses de la sacristie et du luminaire, les gages et la nourriture de deux sœurs tourières et d'un jardinier. En outre, les religieuses avaient alors à opérer le remboursement de plusieurs emprunts nécessités par les travaux de construction.

(1) Un état des communautés de femmes du diocèse de Rouen dressé vers 1750 (Arch. de la S.-Inf., G. 5516) indique les revenus suivants pour quelques monastères qu'il est intéressant de comparer entre eux : Carmélites de Gisors, 5000 l.; carmélites de Rouen, 8000 l.; carmélites de Dieppe, 3000 l.; carmélites de Pontoise, 6000 l.; ursulines de Gisors, 4000 l.; annonciades de Gisors, 1500 l.

En 1729, l'énumération est plus intéressante et comporte des chiffres.

Une somme de 1525 livres 2 sols est d'abord applicable aux honoraires des confesseurs, du sacristain et des prédicateurs, à l'acquit des fondations, aux frais du luminaire, à l'entretien des ornements sacerdotaux, enfin aux aumônes . . 1525 ℔ 2 ʃ » ₰

Viennent ensuite :

Pour l'habillement des religieuses	500	»	»
Pour les divers frais d'affaires.	120	»	»
Pour les gages et la nourriture de deux tourières et d'un domestique	478	»	»
Pour les gages du jardinier et les dépenses du jardin	200	»	»
Pour rentes annuelles provenant d'emprunts contractés.	876	»	»
Pour rentes seigneuriales	4	9	2
Pour « subvention et autres taxes de ville » .	65	7	»
Enfin, pour les réparations diverses à prévoir chaque année.	600	»	»
Soit au total. . . .	4368 ℔	18 ʃ	2 ₰

Le revenu s'élevait alors à 5462 l. 10 s. ; il ne restait donc que 1093 l. 2 s. 10 d. pour la nourriture des religieuses, au nombre de trente-neuf.

Une telle situation était loin d'être brillante et rendait l'imprévu singulièrement redoutable. On le vit bien lorsqu'en 1767, un ouragan eut enlevé une partie des couvertures de l'église et du monastère, au moment même où les murs de clôture réclamaient partout d'urgentes réparations et où l'humidité croissante du réfectoire, placé à un niveau très bas, rendait nécessaire un exhaussement dispendieux qui ne pouvait être différé sans compromettre la santé des religieuses. « Nous y sommes réellement dans l'eau, écrivait la prieure ; aussi presque toutes nos pauvres religieuses vieilles et jeunes sont prises de violens rhumatismes ; moi-même, à l'âge de quarante-trois ans, il me faut en certain temps un bâton pour marcher, ne pouvant pas me redresser. » (1) Force fut bien de recourir à la charité.

Il y avait à Paris une commission pour le soulagement des communautés de femmes et des hôpitaux, l'entretien et la réparation

(1) Lettre au cardinal de Luynes, 6 novembre 1767. (Orig. Arch. nat., G⁹ 634, n° 13.)

des édifices religieux. Cette commission, créée en 1717, continuait de fonctionner dans les dernières années du règne de Louis XV, sous la présidence du cardinal de Luynes, archevêque de Sens. La prieure de Gisors, Marie-Rose de la Croix, implora la protection de ce vertueux prélat et sollicita pour sa communauté un secours de 2 ou 3000 livres. Elle fit en même temps appuyer cette demande par la comtesse de Toulouse et le maréchal de Broglie. Le cardinal répondit avec bienveillance et réclama l'état des revenus et des charges du monastère, avec le devis des travaux à exécuter. Il fallait aussi, en pareil cas, l'avis de l'intendant et celui de l'archevêque. Tous deux furent favorables, trop favorables peut-être, car on mit au dossier cette note menaçante : « M. l'archevêque de Rouen est convenu au bureau que cette communauté ne pouvoit subsister et qu'il falloit la supprimer ou lui réunir une autre maison. » Les dépenses prévues s'élevaient à 3200 livres, dont 800 l. pour la couverture de la maison, 900 l. pour celle de l'église, 500 l. pour les murs et 1000 l. pour le réfectoire (1). Enfin, le 26 août 1770, après trois ans d'attente, les religieuses obtinrent 2400 livres, « sous la condition de ne plus rien demander. » (2)

Le présent était sauf, mais l'avenir n'en demeurait pas moins sombre. Depuis longtemps, — ainsi que la prieure le reconnaissait elle-même, (3) — le revenu, « dans les meilleures années, » ne suffisait plus « à l'entretien de la communauté », et dès 1730, pour le monastère de Gisors comme pour nombre d'autres, le roi avait dû assigner des pensions sur la tête des dix religieuses les plus âgées (4).

En 1776, la Vénérable Louise de France, carmélite au couvent de Saint-Denis, où la Mère Marie-Rose de la Croix avait fait profession, recommanda les carmélites de Gisors à son cousin le duc de Penthièvre :

(1) Devis dressé le 17 janvier 1769 par Philippe, maçon à Gisors. L'article concernant le réfectoire est ainsi conçu : « Il est nécessaire de recarler le réfectoire à neuf, qui est sens dessus dessous à cause de la fraîcheur, dont les marchepiés d'autour des tables sont pourris, ainsi que les pieds des tables et tous les bas des lambris. »

(2) Les pièces relatives à cette affaire forment un petit dossier aux Archives nationales (G⁹ 634, nos 13 et 14). La prieure termine une de ses lettres, datée du 24 janvier 1768 ou 1769, en recommandant au cardinal de Luynes « un chanoine de la Sainte-Trinité, chapelain du comté de Vallery, nommé le sieur Denaiques, » qui désirait la cure de Courtoin, vacante depuis un an. « C'est, dit-elle, un élève des jésuites, de mœurs édifiantes et qui a besoin de secours, estant chargé d'une mère infirme. »

(3) Lettre citée dans la note précédente.

(4) *État des communautés de filles du diocèse de Rouen auxquelles le roy a accordé des pensions*, 1736. (Arch. de la S.-Inf., G. 5515.)

« A S[t] Denis J †M ce 1[r] 7[bre] 1776.

« Je vient d'apprendre, Monsieur, que vous alliez en Normandie et que vous deviez passer par Gisors. Je vous demende vos bontés pour la maison des carmelittes de cette ville ; non seulement ce sont nos sœurs, mais la prieure est religieuse de notre maison, et j'espère que vous les luy accorderez. Les religieuses de la ville d'Eu m'ont aussi fait prier de vous les recommander. Je suis fort aise, Monsieur, d'avoir cette occasion de vous réitérer les assurances de la sincère amitié que j'ay pour vous.

« S[r] Thérèse de S[t] Augustin, R. c. i. »(1)

Nous ne savons ce que fit en faveur des religieuses le nouveau seigneur de Gisors, pour qui le bienfait était une habitude ; mais on peut être assuré que la requête de sa parente ne le laissa pas indifférent.

Trois ans auparavant, à la prière même des religieuses, l'archevêque de Rouen, M[gr] de la Rochefoucauld, avait dû réduire les fondations acquittées dans la chapelle du monastère. Les conditions de la vie n'étaient plus les mêmes qu'à l'époque où la communauté avait accepté la plupart de ces charges. Rendue le 6 décembre 1773, l'ordonnance de réduction (2) laissa subsister la fondation d'Élisabeth Bertrand ; elle respecta également les messes célébrées le jour anniversaire de la mort de plusieurs bienfaiteurs, les abbés de la Villetertre et de Vassé, M. et M[me] de Launay ; mais elle allégea notablement toutes les autres fondations. Ces fondations étaient dues aux personnes dont les noms suivent : Jean Guersent, prêtre (1646) ; Alexis David, prêtre (1656) ; le sieur de Saint (1656 et 1665) ; la dame Noël (1662) ; Nicolas Huet, prêtre (1672) ; Jacqueline Guersent ; la dame Huet de la Vallée (1682) ; Jean Huet (1682) ; le sieur Dubos, prêtre ; Anne Lemer, tourière ; la dame Le Gros (1700) ; la dame Pantin ; François Ménager (1713) ; la demoiselle Huet (1732) ; le sieur de Boisguilbert (1737).

Malgré leur situation précaire, les carmélites de Gisors ne refusaient jamais de secourir celles de leurs sœurs qui leur étaient signalées comme plus malheureuses qu'elles. Vers la fin du règne de Louis XV, elles répondirent ainsi par un envoi de 200 livres à

(1) *Musée des Archives nationales*, n° 1016, p. 616.

(2) Minute. Arch. de la S.-Inf., G. 1756.

l'appel que les visiteurs de l'Ordre avaient adressé à tous les monastères français, en faveur de la maison de Trévoux, réduite à un état de pauvreté misérable (1). Cette générosité était de tradition dans la communauté. En 1694, lorsque les carmélites de Dieppe durent quitter leur couvent, détruit dans le bombardement de la ville, les carmélites de Gisors accueillirent toutes celles qui leur furent envoyées, « sans vouloir ni pension, ni accommodement. » (2) En 1782, elles contribuent aux réparations de l'église d'Hardivilliers-en-Vexin (3), et cela par pur esprit de charité, car la communauté ne paraît jamais avoir été propriétaire dans cette paroisse. Un an ou deux après, nous les voyons offrir l'hospitalité à quatre carmélites de Gand chassées par les brutales réformes de l'empereur Joseph II. Ces religieuses resteront à Gisors jusqu'en 1791, époque où la chute de la domination autrichienne dans les Pays-Bas leur permettra d'aller tenter le rétablissement de leur monastère. L'une d'elles, la Mère Constance de Saint-Joseph, sera même élue prieure de Gisors en 1788.

(1) *Chron.*, 1re série, t. V, p. 622.

(2) Relation écrite par l'une des religieuses dieppoises, publiée dans les *Chroniques*, 1re sér., t. II, p. 547. — D'abord réfugiées au monastère de Rouen, les carmélites de Dieppe furent ensuite réparties entre les maisons de Pontoise, Saint-Denis, Gisors, Pont-Audemer, Caen, Chartres, Tours, Poitiers, Angoulême, Niort et Orléans. (Circulaire nécrologique de sœur Jeanne de la Croix, du monastère de Dieppe, 10 février 1728.)

(3) Inscription dans l'église.

VI

LA FIN

La Révolution. — Les biens ecclésiastiques déclarés propriété nationale. — Suppression des ordres religieux. — Formalités ordonnées par la législation nouvelle. — Incidents (1791-1792) : la « Société des amis de la constitution » ; la chapelle interdite au public. — Évacuation du monastère. — Dispersion du mobilier. — Les religieuses en 1793 et 1794. — Nouveaux incidents. — Les religieuses après la Révolution.

..... Les députés des trois ordres de la nation, réunis le 5 mai 1789, opéraient la longue série des réformes auxquelles le roi les avait conviés. Leur travail excitait l'enthousiasme et l'admiration des uns, la défiance et la crainte des autres. L'élan unanime des premiers jours n'était déjà plus qu'un souvenir. Mais les représentants entendaient aller jusqu'au bout de leur mission : ils étaient résolus à changer la face de la France.

Parmi les problèmes auxquels les circonstances semblaient imposer d'avance une solution violente, la question religieuse ou plutôt la question des biens du clergé figurait au premier rang. L'idée de regarder comme une propriété publique les immenses richesses de l'Église comptait dans l'assemblée de nombreux partisans. Il fallait à la fois sauver le royaume de la banqueroute et mettre un terme à des abus scandaleux dont profitaient surtout les hauts dignitaires du clergé. On ne sut ou l'on ne voulut pas, malheureusement, apercevoir les bornes de la justice. Fidèle à sa politique de tout raser pour tout reconstruire, l'assemblée supprima d'un seul coup et sans distinction les congrégations d'hommes, les abbayes qui n'abritaient plus que quelques rares religieux, les bénéfices sans charges d'âmes, et les communautés de femmes, les monastères où vivaient pieusement de nombreuses religieuses toujours fidèles à leur observance et dont les cahiers populaires n'avaient nulle part réclamé le sacrifice. L'universalité des ordres religieux était ainsi vouée à la mort pour expier des fautes dont le pouvoir civil devait, plus que tout autre, porter la lourde responsabilité.

Lui-même, d'ailleurs, avait, trente ans auparavant, donné le funeste exemple de ces mesures radicales. Il n'est pas douteux, en effet, que la suppression de la compagnie de Jésus en 1762 ait paru, aux yeux de bien des gens, autoriser dans une certaine mesure les expédients politiques de 1789. Un contemporain à l'esprit large, au jugement réfléchi, nullement hostile aux jésuites, mais ne dissimulant rien des défauts par lesquels ils s'étaient rendus insupportables, écrivait après la Révolution : « A la destruction des jésuites, on s'accoutuma à voir l'autorité séculière supprimer un ordre religieux et rendre au monde ceux que des vœux solennels en avaient séparés. On s'accoutuma à voir dépouiller des propriétaires ecclésiastiques, vendre leurs biens, les réduire à une pension modique, exiger des serments ou des formules équivalentes pour être payés, prononcer une déportation contre les réfractaires. On s'accoutuma à voir dissiper les bibliothèques, abattre ou profaner les églises, mettre à l'encan les pierres du sanctuaire, les ornements du prêtre, ceux du temple, tout ce qui sert au sacrifice... »(1)

Un décret du 28 octobre 1789(2), qui suspendait l'émission des vœux dans tous les monastères, provoqua les premières alarmes. A peine était-il publié que l'assemblée en prenait un autre, le 2 novembre(3), par lequel elle déclarait tous les « biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. » Puis, on annonça bientôt la suppression imminente de plusieurs maisons religieuses, qui fut, en effet, ordonnée par un décret du 5 février 1790(4). Les carmélites de Paris, menacées par ce projet, avaient envoyé à l'assemblée une adresse dans laquelle elles protestaient respectueusement, mais avec fermeté, contre ses décisions : « Nous regarderions, disaient-elles, comme l'oppression la plus injuste et la plus cruelle celle qui troublerait des asiles que nous avons toujours regardés comme sûrs et inviolables. »(5)

Le 13 février, l'assemblée rendit un nouveau décret, que Louis XVI promulgua par lettres patentes du 19. C'était, cette fois,

(1) *Mémoires de l'abbé Baston*, t. I, p. 138.

(2) Sanctionné par le roi le 1er novembre.

(3) Proclamation du roi du 4 novembre.

(4) Lettres patentes du 12 février. « Art. 4. Il est décrété et nous ordonnons, *en attendant des suppressions plus considérables*, la suppression d'une maison de religieux de chaque ordre dans toute municipalité où il en existe deux ; de deux maisons dans toute municipalité où il en existe trois ; de trois dans toute municipalité où il en existe quatre. »

(5) Paris, imp. nat., s. d., in-8°. (Bibl. nat., Imp., Ld^{34} 23.) Cette protestation a été publiée en partie par M. L. de la Brière dans son ouvrage récent sur *Madame Louise de France*, p. 392-393.

l'extinction totale des ordres monastiques. « La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus, dit l'article premier, de vœux monastiques solennels des personnes de l'un ni de l'autre sexe ; en conséquence, les ordres et congrégations régulières dans lesquels on fait de semblables vœux sont et demeurent supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir. »

Les religieux et religieuses pouvaient dès ce moment sortir de leurs communautés, et il devait être « pourvu incessamment à leur sort par une pension convenable ». Si les religieux désiraient continuer la vie commune, ils étaient obligés de se retirer dans plusieurs maisons qui leur seraient désignées[1]. Plus favorisées, les religieuses avaient la faculté de rester dans leurs monastères.

Au milieu de ces circonstances, les visiteurs du Carmel, MM. Rigaud, de Juge de Brassac et de Floirac, adressèrent le 12 mars à toutes les communautés une circulaire destinée à fortifier et à encourager les religieuses[2].

La sécularisation des biens monastiques comportait différentes mesures qui firent l'objet d'un décret des 20 février, 19 et 20 mars, sanctionné et promulgué par lettres patentes du 26. L'article cinq de ce décret est ainsi conçu : « Les officiers municipaux se transporteront, dans la huitaine de la publication des présentes, dans toutes les maisons des religieux de leur territoire, s'y feront représenter tous les registres et comptes de régie, les arrêteront et formeront un résultat des revenus et des époques de leur échéance. Ils dresseront sur papier libre et sans frais un état et description sommaire de l'argenterie, argent monnoyé, des effets de la sacristie, bibliothèque, livres, manuscrits, médailles, et du mobilier le plus précieux de la maison, en présence de tous les religieux, à la charge et garde desquels ils laisseront lesdits objets, et dont ils recevront les déclarations sur l'état actuel de leurs maisons, de leurs dettes mobilières et immobilières, et des titres qui les constatent. Les officiers municipaux dresseront aussi un état des religieux profès de chaque maison et de ceux qui sont affiliés, avec leur nom, leur âge et les places qu'ils occupent. Ils recevront la déclaration de ceux qui voudront s'expliquer sur leur intention de sortir des maisons de leur ordre ou d'y rester. »

Malgré le délai de huit jours fixé par le décret, ce fut seulement le vendredi 9 juillet, à neuf heures du matin, que la municipalité

(1) On sait que cette disposition ne fut pas maintenue.

(2) *Chron.*, 2e sér., t. Ier, p. 9.

de Gisors se présenta chez les carmélites. La délégation se composait de MM. d'Hostel de Clémont, maire, Potin de la Mairie et Le Boullenger, officiers municipaux, ce dernier représentant le procureur de la commune, absent. Le procès-verbal fut dressé par Marin Dor, greffier en chef de l'élection, remplaçant le secrétaire municipal[1]. Lecture des lettres patentes fut d'abord donnée en présence de toutes les religieuses. « En conséquence, dit le procès-verbal, nous nous sommes fait présenter les comptes de régie de la maison, que nous avons arrêtés, et il en résulte que le revenu annuel est de 10,135 l. 8 s., y compris la maison conventuelle, savoir : en biens fonds 7018 l. 8 s., et en rentes foncières et constituées 3117 l.; lequel revenu est grevé de 59 l. 3 s. de rente due à la fabrique de Boutencourt et rente seigneuriale pour cause dudit monastère; qu'elles n'ont d'autres dettes que celles pour la dépense courante de la maison, et que l'argent monnoyé consiste en une somme de 66 livres. »

On passa ensuite à la description du mobilier. Elle commence par les objets garnissant l'église et la sacristie, laquelle était fort bien pourvue. Ce document est d'une concision regrettable en ce qui concerne le mobilier de l'église, mais pour tout le reste il offre quelque intérêt, et nous croyons devoir le reproduire en majeure partie.

« Le grand autel, assez richement orné, une suspension de cuivre doré enfermée dans une cloche d'argent, dont la crosse est de cuivre doré, le saint ciboire d'argent doré, le tabernacle d'argent[2]; dans l'église, six tableaux, et trois dans la sacristie du dehors.

« *Dans la sacristie :*

« Un soleil d'argent doré, deux saints ciboires d'argent doré, un autre très petit, de même matière, pour porter le Saint Sacrement aux malades; quatre calices d'argent, dont trois petits; trois paires de burettes d'argent, dont une extrêmement petite; un plat et une cuvette d'argent pour lesdites burettes; une croix d'argent, de la hauteur de trente pouces; une autre de reliques, enchâssée dans de l'argent doré, à pied d'ébène; une croix d'ébène, avec un Christ d'argent; un petit ascensoir *(sic)*, un bénitier et un réchaud d'argent; douze chandeliers de cuivre, dont six argentés; une petite statue de sainte Thérèse, en argent, de douze à treize pouces de hauteur; une lampe très mince, deux très petits chandeliers, et deux boëtes d'argent pour les hosties.

(1) Orig. aux Arch. mun. de Gisors. (*Inventaire du mobilier des maisons religieuses.*)

(2) Nous reviendrons dans la description du monastère sur le maître-autel et ses accessoires.

« Seize paremens pour le grand autel, vingt pour les chapelles, cinq pour le chœur; quatre chapes, vingt dalmatiques, quarante-trois chasubles, avec les voiles et bourses.

« Environ soixante aubes, la plupart très usées; douze surplis, quatre rochets et autres linges nécessaires pour le service de l'autel, amicts, purificatoires, corporaux.

« Ladite sacristie garnie d'armoires nécessaires pour serrer le linge et les ornements. »

On compta dans la *bibliothèque* 1197 volumes de divers formats, « non reliés, — ouvrages de piété, livres de chœur, bréviaires. » — « Et ne s'y est trouvé aucun manuscrit intéressant. »

L'*infirmerie* renfermait « huit lits garnis d'une paillasse, d'un matelas, de vieux rideaux de bure ; point de couverture. »

Dans la *roberie* se trouvaient les vêtements à l'usage des religieuses : « tuniques de laine, voiles de nuit, toques et mouchoirs, — pouvant avoir chacune une douzaine de tout. » On y conservait aussi les « serviettes pour le réfectoire » et le « linge de cuisine ».

« Nous avons remarqué, disent plus loin les officiers municipaux, que chaque religieuse a sa cellule garnie de deux tréteaux de bois, de deux planches, d'une paillasse et deux couvertures. »

Ils notent ensuite dans la cuisine : « Marmites, casseroles de fonte, chaudrons de cuivre et vaisselle de terre ; » — dans la basse-cour : « cinq vaches. »

Une « chambre » est « garnie d'une vieille bergame, d'un lit à tenture de serge, d'un bas d'armoire, de quelques tableaux et chaises. »

« Même ameublement chez M. le directeur[1].

« Un petit lit de domestique.

« Deux mauvais lits chez les tourières. »

Le procès-verbal fait observer enfin qu'il existe « sept couverts d'argent à l'usage des étrangers ».

Avant de se retirer, les officiers municipaux constatèrent la présence dans le monastère de vingt et une religieuses de chœur et de cinq converses. Ils ne crurent pas devoir, ce jour-là, s'enquérir des intentions des religieuses quant à la faculté qui leur était donnée de quitter la maison. L'article trois du décret du 19 février permettant aux religieuses de rester dans leurs monastères fit juger sans doute toute question inutile, sinon déplacée.

Six mois se passèrent avant que les carmélites eussent à s'expliquer officiellement sur ce point. Leur réponse ne pouvait être douteuse. Le mardi 11 janvier 1791, elles comparurent une à une

(1) L'abbé Paulmier. Le chapelain Viel avait son logement indépendant du monastère.

devant le nouveau maire de Gisors, M. Courtois, accompagné de trois officiers municipaux, MM. Saunier, Lefebvre et l'abbé Boursier, ce dernier représentant le procureur de la commune, et assisté de M. Geanrot fils, greffier de la municipalité. La prieure, Marie-Rose de la Croix, — celle-là même que nous avons vue à la tête du couvent lors de la fâcheuse crise financière de 1768(1), — la sous-prieure, Thérèse de Jésus, les deux dépositaires, Madeleine du Saint-Esprit et Marie-Xavier, douze religieuses de chœur et cinq converses affirmèrent successivement leur intention de vivre et mourir dans leur ordre et de rester dans la maison.

La prieure déclara que, dans le nombre de vingt et une religieuses de chœur constaté le 9 juillet 1790, on avait compris les quatre carmélites flamandes, lesquelles étaient depuis retournées dans leur patrie. En outre, l'une des religieuses de chœur professes de Gisors, la sœur Joséphine, avait dû, pour cause de maladie, se retirer « chez les religieuses hospitalières de Rouen ».

Cette enquête eut lieu en exécution d'une loi du 14 octobre 1790, dont l'un des objets avait été de fixer les pensions des religieuses. Ces pensions, d'après la loi, ne pouvaient être supérieures à 700 livres. L'article premier du « titre second » est ainsi conçu : « Les revenus des maisons de religieuses qui sont inférieurs à la somme de 700 l. à raison de chaque religieuse de chœur, de 350 l. à raison de chaque sœur converse ou donnée, ou qui n'excèdent pas les dites sommes, n'éprouveront aucune réduction, et il sera tenu compte aux dites maisons de la totalité des revenus dont elles jouissent. » Par l'article quatre, il est décidé que, « dans les maisons dont le revenu est inférieur à 700 l. pour chaque professe et à 350 l. pour chaque sœur donnée ou converse, les traitements des religieuses qui décéderont les premières accroîtront aux traitements des survivantes, jusqu'à concurrence des dites sommes. » Pour la jouissance de ce « traitement », il ne devait être fait aucune différence entre les religieuses restées dans le cloître et celles qui en étaient sorties ou en sortiraient (art. XVIII). Afin de sauvegarder les droits des tiers, il était bien entendu aussi que toutes demeuraient incapables de recueillir une succession, excepté dans le cas où elles ne se trouveraient « en concours qu'avec le fisc » (art. XXI). La faculté était accordée aux religieuses quittant leur couvent de « disposer du mobilier de leur cellule et des effets qui auraient été à leur usage personnel » (art. XXIV). Enfin, l'article XXIX déclarait abolis « les costumes particuliers des ordres et maisons de religieuses ».

Le revenu annuel de la communauté de Gisors ayant été reconnu

(1) Elle avait depuis passé quatorze ans au monastère de Saint-Denis.

définitivement de 10854 l. 17 s. 6 d., il fut procédé, le 19 août 1791, à la liquidation des pensions, et, conformément aux résultats de ce travail, effectué par ses soins, le directoire du district des Andelys attribua 586 l. 15 s. à chacune des seize religieuses de chœur et 293 l. 7 s. 6 d. à chacune des cinq converses (1). Ces calculs furent approuvés le 30 avril 1792 par les administrateurs composant le directoire du département de l'Eure, qui ordonnèrent le paiement par le receveur du district d'Andely à l'économe du monastère de 10854 l. 17 s. 6 d. pour le traitement des religieuses en 1790, de pareille somme pour le traitement de 1791, et enfin de 5427 l. 8 s. 9 d. pour les deux premiers « quartiers » de 1792 (2).

L'année 1791 s'était écoulée dans l'attente des événements. Informées par leurs amis de tout ce qui se passait, les carmélites ne pouvaient guère se faire d'illusion sur l'avenir. La nouvelle organisation du clergé, le serment imposé aux ecclésiastiques, les décrets qui ordonnaient l'envoi à la Monnaie de l'argenterie et des objets de cuivre et de bronze appartenant aux communautés (3), les divers arrêtés des administrations locales constituaient autant d'avertissements significatifs.

Dès les premiers jours de l'année, pour obéir à la loi du 14 octobre 1790 (4), qui faisait table rase des usages particuliers à chaque Ordre, elles avaient dû élire une supérieure et une économe. Réunies sous la présidence d'un officier municipal, professes et converses (5) choisirent pour supérieure la Mère Rose de la Croix, alors dans la seconde année de son priorat, et pour économe la Mère Anne-Madeleine du Saint-Esprit, également nommée dépositaire l'année précédente. Chacune d'elles obtint l'unanimité des suffrages, moins naturellement le sien propre, — 20 voix sur 21 votantes (6).

Au mois de septembre, un premier incident montra aux religieuses combien était trompeur le calme qui semblait les entourer.

(1) Arch. de l'Eure, série Q : *Délibérations du directoire du district des Andelys pour la fixation des traitements et pensions ecclésiastiques*, 7 déc. 1790-28 janvier 1792, fol. 27 v°.

(2) Arch. de l'Eure, série Q : *Délibérations du directoire du département concernant les traitements et pensions ecclésiastiques*, 2 mars-31 août 1792, fol. 64 v°.

(3) 27 mars et 29 août 1791.

(4) Titre second, article XXVI.

(5) Les converses avaient été admises à prendre part à cette élection par une loi additionnelle du 12 décembre 1790.

(6) Communication de M. le chanoine Lefebvre, curé-doyen de Nonancourt.

Une *Société des amis de la Constitution* s'était créée à Gisors, comme dans beaucoup d'autres villes, pour propager et entretenir l'esprit révolutionnaire. Informées que les membres de cette société avaient demandé à la municipalité de modifier le régime de la communauté et notamment de supprimer au moins l'un des deux chapelains attachés au monastère, les religieuses crurent devoir adresser au ministre de l'intérieur un mémoire (1) dans lequel elles protestaient contre ce projet et se plaignaient, en termes peut-être moins mesurés que la prudence ne l'eût conseillé, des entreprises d'un « club » sans mandat (2). Ce mémoire, daté du 15 septembre, fut renvoyé à la municipalité par l'intermédiaire du département et du district. Le conseil de la commune, réuni le 21 octobre, sous la présidence de Lefebvre jeune, premier officier municipal, déclara qu'il ignorait ce dont il s'agissait et que, d'ailleurs, il n'y avait lieu à délibérer, l'objet de la demande des carmélites étant « fort indifférent à l'ordre public ». Mais les membres de la *Société des amis de la Constitution* qui faisaient partie du conseil trouvèrent bonne cette occasion de se décerner des éloges et de repousser les accusations dont leur association était l'objet (3). La délibération, toutefois, ne fut pas approuvée de l'administration du district, et l'un des membres de cette administration, Richou, le propre maire de Gisors, demanda, sans l'obtenir, d'ailleurs, qu'il en fût pris une autre, avec plus de sang-froid et moins de partialité (4). Finalement, le directoire du district signa, le 28 octobre, un arrêté (5) par lequel il invitait les officiers municipaux de Gisors à « prendre toutes les mesures convenables pour tranquilliser les carmélites et leur porter toute protection dans le cas où elles seraient troublées dans l'exercice du culte ». Il « avertit » en même temps les officiers municipaux

(1) Ce mémoire portait les signatures de la prieure, de la sous-prieure et des deux dépositaires.

(2) Copie aux Arch. mun. de Gisors (*Affaires ecclésiastiques*, 1790-an III). Elles déclarent partager « les chagrins, les vives alarmes de tous les honnêtes et paisibles citoyens de cette ville, qui sont insultés, menacés de pillages, de meurtres, etc., par la troupe des clubistes, » lesquels, disent-elles, « sans autre autorité que la force et l'insurrection, n'ont d'autre motif que de tourmenter et faire de la peine, puisque nos deux prêtres ne sont point à charge à la nation, recevant de nous leurs honoraires, qu'eux et nous ne troublons en rien l'ordre public... » Elles ajoutent enfin que le ministère de deux ecclésiastiques leur est indispensable « pour l'acquit des messes de fondation, le besoin des sœurs infirmes et le travail des converses, lesquelles ne peuvent assister à la messe de communauté. »

(3) Délibérations municipales de Gisors, 2 déc. 1790-7 janv. 1793, fol. 97 et 98. (Arch. mun. de Gisors.)

(4) Lettre de Richou aux officiers municipaux, 25 oct. 1791. Cette lettre est jointe à la copie de la pétition des carmélites.

(5) Arch. de l'Eure, L. 776, fol 59.

« de répondre précisément et catégoriquement aux renseignements qui leur seront demandés et d'employer dans leur réponse le style calme et imposant qui doit caractériser des magistrats. »

Quelques jours après, le conseil de la commune eut encore à s'occuper des carmélites. Par un arrêté en date du 22 juin 1791, le directoire du département de l'Eure avait interdit aux communautés religieuses d'admettre le public aux offices célébrés dans leurs chapelles, devenues « depuis quelque temps le sanctuaire des passions et le foyer de l'aristocratie » (1). Mais les fidèles, qui fuyaient les offices célébrés dans l'église paroissiale par le curé constitutionnel, ne tinrent aucun compte de cette défense, et, à l'occasion de la fête de la Toussaints et de la commémoratien des morts, notamment, ils envahirent en plus grand nombre que jamais les trois chapelles conventuelles. Le maire s'émut ; il vit dans ces faits « le résultat d'une coalition dangereuse » et demanda des explications aux trois supérieures. Elles déclarèrent qu'elles avaient cédé à la force, et la prieure des carmélites ajouta « qu'elle n'avait donné la clef de son église que parce qu'un serrurier était entré par la porte de la sacristie et menaçait de faire ouverture » (2).

En dépit de cet avertissement, les infractions continuèrent. Voulant éviter les mesures violentes, la municipalité n'usait pas du droit d'ordonner des arrestations que lui conférait l'arrêté du 22 juin. Mais la fête de la Chandeleur (2 février 1792) fut l'occasion de nouvelles plaintes contre les carmélites. Dans la matinée, le directeur et le chapelain du couvent avaient dit deux messes, et l'après-midi les religieuses chantèrent les vêpres, auxquels vinrent assister quelques prêtres non assermentés et plus de cent cinquante personnes. Ce fut seulement à trois heures qu'un détachement de la garde nationale put faire évacuer la chapelle. La porte extérieure ayant été trouvée fermée, les gardes nationaux avaient dû prendre l'escalier de la sacristie pour pénétrer dans l'édifice. (3)

Enfin, le 2 mars, informé que le public s'introduisait toujours dans la chapelle, en passant par une porte qui ouvrait de la maison de M. Paulmier, l'un des directeurs (4), sur l'enclos du monastère, le conseil ordonna que cette porte serait murée aux frais des religieuses (5).

(1) *Directoire du dép. de l'Eure. Arrêtés : affaires générales* (1er avril 1791-30 juin 1792). Arch. de l'Eure.

(2) Reg. des délibér. mun., au 3 nov. 1791, fol. 101.

(3) Procès-verbal dressé le même jour. Orig. aux Arch. mun. de Gisors (*Affaires ecclésiastiques*, 1790-an III).

(4) Cette maison était située rue du Fossé-aux-Tanneurs.

(5) Reg. des délibér. mun., fol. 154.

Dans les derniers jours de décembre 1791, les carmélites reçurent officiellement communication (1) d'une lettre adressée par l'évêque constitutionnel de l'Eure, Thomas Lindet, « aux religieuses de son diocèse » (2). Véritable tissu de sophismes, mélange incohérent d'encouragements et de sarcasmes, de conseils, de flatteries et de menaces, cette lettre produit sur l'esprit du lecteur l'effet le plus singulier. Elle peint au vif l'homme qui l'a écrite.

Jusque-là les religieuses pouvaient avoir l'illusion de se croire encore chez elles. Mais bientôt la spoliation effective commença. Les cloches, au nombre de deux, suivant l'usage de l'Ordre, furent descendues le mercredi 25 mai 1792 (3), puis transportées à Évreux le 13 juin, en même temps que celles des annonciades, des ursulines et de l'ancien prieuré (4).

Dès lors, malgré les mensongères espérances qu'avait fait naître la lettre de Lindet (5), l'expulsion n'était plus qu'une question de temps. Enfin, les 16 et 17 août, deux lois nouvelles ordonnèrent l'aliénation des monastères et leur évacuation pour le 1er octobre. « Il importe », déclarent ces textes législatifs, avec une ironie dont on ne manquera d'apprécier ni le charme, ni le bon goût, « il importe de faire jouir les religieux et les religieuses de la liberté qui leur est assurée par les lois précédemment faites. » On reconnaissait aux religieuses le droit de disposer du mobilier de leur chambre et des « effets » à leur usage personnel, mais défense leur était faite de toucher à l'argenterie, à la bibliothèque, aux vases et ornements d'église et au reste du mobilier, dont le récolement devait être immédiatement opéré par les soins des municipalités.

Le 11 septembre, au moment où les carmélites allaient quitter leur monastère, la prieure, Marie-Rose de la Croix, et la première dépositaire, Madeleine du Saint-Esprit, écrivirent au maire de Gisors en termes dignes et touchants : « Votre seule façon de penser prudente et sage, lui dirent-elles, nous suffiroit pour régler notre

(1) Reg. des délibér. mun., 23 déc. 1791, fol. 123.

(2) Cette lettre, datée du 25 octobre 1791, avait été imprimée chez Ancelle, à Évreux. M. Henri Turpin l'a reproduite presque en entier dans sa biographie de *Thomas Lindet*, p. 123-128.

(3) De petite dimension, elles pesaient respectivement 173 et 127 livres. (Arch. mun. de Gisors : *Invent. du mobilier des maisons religieuses.)*

(4) Délibér. mun., 21 mai et 15 juin 1792, fol. 181 v° et 188.

(5) « L'Assemblée nationale, en ouvrant vos cloîtres, disait l'évêque, ... n'a point résilié les vœux que vous avez faits à Dieu ; *elle vous laisse la liberté de les accomplir*... » Et plus loin : « Faites regretter par vos vertus la destruction entière de vos monastères, et *prévenez-la* par la soumission, par la charité, par la prudence. »

conduite... Il est juste que nous subissions le sort général... On n'entendra sortir de notre bouche aucune parole de plainte ou de révolte. (A Dieu ne plaise !) S'il nous échappe, en sortant de cette sainte et paisible retraite, quelques soupirs et quelques larmes, ils seront toujours de soumission aux décrets adorables du grand Maître des événements. » Elles ajoutaient : « Nous avons arrêté plusieurs logements dans différentes maisons, et nous sommes occupées à nous préparer des habillements séculiers. » (1)

Trois jours après, le maire, Vinot, et les officiers municipaux prévenaient le directoire du district d'Andely qu'ils venaient de procéder au « recensement » des objets inventoriés en 1790 dans les trois communautés de femmes (2), et que, « les religieuses évacuant tous les jours leurs maisons, » ils avaient, par prudence, fait déposer à l'hôtel-de-ville tous les objets précieux. En même temps, ils s'informaient de la suite à donner à diverses réclamations :

« Les dames carmélites de Gisors, expliquent-ils, réclament une croix de reliques enchâssées dans de l'argent doré. Nous vous prions de nous dire si nous devons déférer à cette demande, parce qu'elles en payeront la valeur à dire d'estimation. Elles sont attachées à cette croix parce qu'elle contient la vie *(sic)* de sainte Thérèse.

« Elles réclament encore une statue en argent représentant sainte Thérèse, aux mêmes conditions.

« La contretable de leur église représente en argent battu un tableau rare et riche. Ce serait une perte de la déplacer pour la briser. En supposant que vous permettiez de la vendre, nous trouvons des amateurs qui payeraient non seulement la valeur de l'argent, mais encore la façon.

« Mr le curé de Gisors désirerait échanger le soleil de la paroisse, qui est en mauvais état, contre celui des dames carmélites, en fournissant le surplus de la valeur en matière d'argent. Il en voudrait faire autant d'un calice qui appartient à la même communauté. Ayez la complaisance de nous tracer la marche à suivre.... » (3)

L'administration du district répondit par un arrêté du 20 septembre (4), qui ordonnait l'envoi à l'hôtel de la Monnaie de toute

(1) Orig. Arch. mun. de Gisors : *Affaires ecclésiastiques*, 1790-an III.

(2) Une copie de ce procès-verbal de récolement existe aux Archives municipales *(Invent. du mobilier des maisons relig.*, 1792), mais l'année seule y est indiquée. — Il y avait alors au couvent de Gisors deux anciennes carmélites de Rouen, les sœurs Marie-Catherine-Françoise de l'Enfant Jésus (Renaut) et Louise-Éléonore-Laurent de Saint-Jacques (Maillard). Elles étaient arrivées à Gisors au printemps de 1791.

(3) Lettre du 15 septembre 1792. Arch. de l'Eure : *Domaines nationaux (inventaires et ventes des meubles des maisons religieuses : district d'Andely).*

(4) Arch. de l'Eure. L. 779, fol. 32.

l'argenterie provenant des trois couvents, y compris la statue et la croix, « sauf aux carmélites à en faire retirer les reliques. » Les échanges demandés par le curé Bertinot étaient acceptés, à condition que les objets à échanger seraient envoyés aux Andelys pour y être estimés. Quant à la contretable, les administrateurs réclamèrent des détails complémentaires avant de statuer sur son sort. Elle fut, d'ailleurs, sacrifiée, et ni les registres du district, ni ceux du comité d'instruction publique de la Convention (1), auquel les administrateurs avaient proposé d'en référer, ne contiennent de décision relative à cette œuvre d'art.

Ainsi donc, un siècle et demi après sa fondation, le monastère des carmélites de Gisors cessait d'exister. Les bâtiments étaient vides et à la disposition de la nation. On les confia le 26 septembre à la garde du nommé Leroux. Un mois plus tard, le 23 octobre, en vertu d'un arrêté du directoire du district (2), la municipalité fit vendre aux enchères, dans l'une des halles, tous les objets mobiliers provenant des communautés de femmes, à l'exception de la literie, qui fut plus tard transportée aux Andelys (3). Quant à l'argenterie, elle avait été pesée dès le 9 octobre (4) et déposée chez la veuve Bouttefort, messagère de Gisors à Paris, qui se chargea de la transporter à l'hôtel des Monnaies (5). Toutefois, la contretable des carmélites ne fut pas comprise dans ce premier envoi. Démontée le 22 octobre, puis remise à la municipalité le 5 décembre par l'ancien procureur de la commune, Saunier (6), elle ne fut portée à Paris qu'à la fin d'avril 1793, après avoir été pesée le 23 du même mois par le citoyen Blondel, orfèvre, avec d'autres objets en argent provenant de l'église paroissiale et des autres couvents. Le résultat de cette pesée a été consigné de la façon suivante dans le registre des délibérations de la commune (7) :

(1) *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publiés par J. Guillaume, t. I.

(2) 11 octobre 1792.

(3) Communication de M. le chanoine Lefebvre. — L'enlèvement de la literie par ordre du district fut la cause d'une espèce d'émeute (7 juin 1793), les habitants prétendant que ces objets devaient rester à Gisors pour le service des pauvres. (Délibér. mun., janv. 1793-ventôse an II, p. 136 et suiv.)

(4) L'ensemble de l'argenterie trouvée dans les trois maisons de religieuses fournit un poids total de 201 marcs 7 onces 2 gros.

(5) Délibér. mun., 1790-1793, fol. 225 v°.

(6) Id., fol. 242.

(7) Id., janv. 1793-ventôse an II, p. 97.

« Il se trouva cent huit marcs une once d'argenterie, sçavoir :

« Trois plateaux représentans la *Cène*, pesant soixante et un marcs cinq onces, cy . . . . . 61 m 5 onces

« Cinq anges, deux têtes de lys *(sic)* et une porte de tabernacle, pesant vingt marcs quatre onces, cy 20 4

« Une croix et sa boule, un encensoir et sa navette, deux burettes et leurs bassins, une petite Vierge, pesant vingt-six marcs, cy . . . . . 26 »

« Total. . . . 108 m 1 once. »

Que devenaient les religieuses pendant que l'on dispersait ainsi tout ce qui leur avait appartenu ? Quelques-unes sans doute se retirèrent aussitôt dans leurs familles. Mais le plus grand nombre ne quitta pas la région. Les unes trouvèrent asile à Gisors même, chez des personnes charitables. D'autres se rendirent avec la Mère prieure à Bourgoult, dans une ancienne commanderie de Malte (1), où le sacristain du monastère, Honoré Choquart, leur avait ménagé un refuge.

A différentes dates, les registres municipaux de Gisors nous révèlent la présence dans cette ville de plusieurs « ci-devant carmélites ». Ainsi, le 17 mars 1793 (2), la Mère Vié et les sœurs Charles, Tribouillet, Sennequin, Cauchois, Palbroy, Barisson et Monjoue reçoivent un certificat de résidence, justification nécessaire au paiement des pensions, dont le taux, il est bon de le dire, avait été modifié par la loi du 14 avril 1792. Cette loi ordonnait que les pensions seraient de 500 livres pour les religieuses âgées de quarante ans et au-dessous, de 600 livres pour celles qui avaient de quarante à soixante ans, et de 700 livres pour celles dont l'âge était supérieur à soixante ans. La proportion était la même pour les sœurs converses, avec une réduction du tiers. Enfin, l'on avait pris la précaution d'insérer dans la loi un article garantissant le droit à la pension à tout religieux ou religieuse qui voudrait se marier.

Peu à peu, la législation devint de plus en plus exigeante à l'égard de ceux que l'on soupçonnait de ne pas accepter sans regrets le nouvel ordre de choses. Bientôt, les religieuses durent songer, par prudence, à se munir d'un certificat de civisme. Le dimanche 30 juin 1793, à cinq heures, douze carmélites et dix-huit annonciades se présentèrent, à cet effet, devant le conseil général

(1) Arrond. et canton des Andelys, commune d'Harquency.

(2) Délibér., janv. 1793-ventôse an II, p. 72-75.

de la commune. On leur demanda tout d'abord de prêter serment dans les termes suivants : « Je jure d'être fidèle à la République une et indivisible, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité, et de respecter les personnes et les propriétés. » Treize annonciades prêtèrent le serment. Les cinq autres et les douze carmélites hésitèrent, et la Mère Vié exprima la crainte qu'elles éprouvaient d'engager leur conscience. « Nous aurons l'honneur de vous écrire, » dirent-elles en se retirant. Ces douze carmélites étaient la Mère prieure, la sous-prieure, les sœurs Mignot et Vattier, venues tout exprès de Bourgoult, et les sept autres nommées plus haut. L'assemblée décida séance tenante qu'elles n'auraient pas de certificat de civisme (1). Plus tard, le 8 septembre, celles qui résidaient à Gisors furent déclarées suspectes et mises en arrestation (2). Il leur fallut bien se soumettre, d'autant plus qu'un décret du 30 juin avait rendu la production d'un certificat de civisme obligatoire pour tous les titulaires de pensions ecclésiastiques. La sœur Cauchois demanda la première à prêter le serment et obtint un certificat de civisme le 23 septembre. Les sœurs Charles et Barisson prêtèrent serment le 13 octobre, les sœurs Palbroy et Vattier le 20. Cet exemple ne fut suivi que le 21 brumaire an II (11 novembre) par la Mère Vié et les sœurs Monjoue et Sennequin (3). Lorsque les religieuses qui avaient été arrêtées le 8 septembre réclamèrent leurs meubles mis sous séquestre, on consentit à leur rendre « les boiseries, desseins de papier *(sic)* et fleurs artificielles, » à la charge de payer tous les frais du séquestre ; mais le conseil déclara réserver le surplus, consistant uniquement, selon le procès-verbal, « en choses inutiles, qui ne sont, dans la plus grande partie, propres qu'à nourrir leur fanatisme. » (4)

La tourière, Marguerite-Josèphe Pouplin, reçut un certificat de civisme le 24 nivôse (13 janvier 1794). Enfin, le registre des délibérations constate encore, le 3e jour complémentaire de l'an II (19 septembre 1794), la délivrance de certificats de civisme aux sœurs Cauchois, Barisson, Sennequin, Palbroy, Charles, Vattier et Monjoue (5).

Pendant cette période si troublée, la célébration des offices religieux était devenue un crime. Quelques prêtres insermentés

(1) Délibér., janv. 1793-ventôse an II, p. 173-175.

(2) Id., p. 231.

(3) La Mère Vié avait été arrêtée une seconde fois le 19 octobre et mise en liberté sous caution le 28, ainsi qu'on le verra plus loin.

(4) Délibér., janv. 1793-ventôse an II, p. 245, 273 et 297.

(5) Id., nivôse an II-vendém. an IV, fol. 80.

osaient cependant braver des lois impitoyables, et de pieuses réunions avaient lieu, auxquelles naturellement les anciennes religieuses n'étaient pas les moins assidues. Le jour de l'Assomption 1793, à six heures du matin, deux officiers municipaux, avertis, surprirent l'abbé Duchesne, ancien curé de la Lande-en-Son, occupé à dire la messe sur une armoire basse, dans la maison habitée rue des Argilières par son frère le sculpteur. Ils firent immédiatement réunir le conseil de la commune, qui ordonna l'arrestation du délinquant (1). Bien qu'il fût passible de la déportation, Duchesne demeura en prison à Évreux jusqu'au 4 ventôse an III (2). On ne paraît pas avoir inquiété les personnes qui entendaient la messe.

La fin de l'année 1793 fut marquée par d'autres incidents, au milieu desquels plusieurs carmélites se trouvèrent directement compromises.

L'une des religieuses restées à Gisors, la Mère Vié (Madeleine du Saint-Esprit), continuait de correspondre, par l'intermédiaire d'une veuve Julien, avec les carmélites flamandes qui étaient venues, quelques années auparavant, chercher asile au monastère de Gisors. Cette correspondance fut interceptée, les termes en parurent suspects, et la Mère Madeleine, en cherchant à dissimuler, sans y réussir, d'ailleurs, qu'elle avait en sa possession une somme de 400 livres appartenant à ses sœurs de Gand, fit au comité de surveillance des réponses embarrassées qui amenèrent son arrestation (19 octobre). Mise en liberté provisoire dix jours après, sous la caution du sieur Cartier père (3), elle apprit bientôt que le comité de surveillance avait trouvé chez un ancien officier municipal, nommé Fontaine, différents objets, — « tableaux, ornements d'église et autres effets, » — qu'elle y avait fait déposer et dont une partie était supposée appartenir à la nation. Fontaine fut même arrêté le 15 novembre, après une visite domiciliaire qui avait fait découvrir chez lui plusieurs lettres écrites par des prêtres déportés. En outre, ce qui n'était pas moins grave, on le soupçonnait d'avoir fait célébrer la messe dans sa maison. La question des objets provenant des carmélites fut assez vite éclaircie, et la Mère Vié put prouver qu'il n'y avait pas eu détournement (4). Mais Fontaine ne

(1) Procès-verbal. Arch. mun. de Gisors (Affaires ecclésiastiques). — Délibér., janv. 1793-ventôse an II, p. 210.

(2) 22 fév. 1795. (Délibér. mun., ventôse an II-vendém. an IV, fol. 124.)

(3) Registre du comité de surveillance de Gisors, fol. 26, 30 et 33. (Arch. de l'Eure, série L.)

(4) Pétition au président du comité de surveillance, 5 frim. an II (25 nov. 1793). Arch. de l'Eure, série L. : *Comités révolutionnaires ; district d'Andely*. — Dans une

fut pas aussi facilement absous sur les autres chefs d'accusation, et il était encore sous le coup d'un mandat d'amener à la date du 29 prairial an II (1).

Ce n'était pas tout. La Mère Vié allait avoir à répondre d'une inculpation plus sérieuse. Quelque temps avant sa sortie du couvent, elle avait fait transporter chez M. Fournier, médecin de la communauté, un certain nombre d'ornements sacerdotaux qu'elle espérait ainsi soustraire à la mainmise de l'État. Ce dépôt fut caché derrière un double mur élevé à la hâte par un maçon nommé Viel, père du chapelain de la communauté. Malheureusement, une servante surprit le travail et raconta plus tard ce qu'elle avait vu. Son confident, un jeune soldat, sachant bien qu'il aurait sa part du butin (2), n'eut rien de plus pressé que d'aller informer le comité de surveillance. Le jour même, 16 frimaire (6 décembre 1793), le comité fit une perquisition et trouva dans la cachette de l'argenterie au chiffre de Fournier et vingt-six ballots renfermant des devants d'autels, des chasubles, tuniques, étoles, manipules, voiles de calice en étoffe de prix enrichie d'or et d'argent, vingt aunes de toile de lin et de vieux linges. Le tout fut confisqué en vertu de la loi du 23 brumaire an II, et le comité fit arrêter Fournier, à qui sa qualité de médecin de l'hôpital et sa réputation d'habile chirurgien valurent, d'ailleurs, la liberté sous caution. Cette capture causa de grands embarras au comité, dont les membres ne savaient quelle conduite tenir, entre le souci d'accomplir ce qu'ils croyaient leur devoir et le soin de ménager leur popularité. Assaillis par les plaintes incessantes des malades et du public, recevant un jour de Paris l'ordre de faire garder à vue le prisonnier et de l'empêcher de sortir de Gisors, sommés le lendemain par les administrateurs du district de l'envoyer sans délai à la maison d'arrêt d'Andely, ils passaient leur temps à prendre successivement les mesures les plus contradictoires et à défaire le lendemain ce qu'ils avaient fait la veille. Finalement, Fournier ne fut pas transféré aux Andelys, et l'affaire se termina bien pour lui, ainsi, d'ailleurs, que pour ses co-accusés. Peut-être n'en eût-il pas été de même partout....

Après d'interminables interrogatoires, il fut établi que la Mère Vié (Madeleine du Saint-Esprit), dépositaire des carmélites en 1792,

supplique non datée (Arch. de l'Eure, id.), Fontaine expose qu'il avait voulu simplement obliger, en « logeant quelques effets, comme tableaux, petits devants d'autel tant en papier que d'étoffe garnie de galons faux, petite banquette, marchepieds et quelques vieux bois de lit. »

(1) 17 juin 1794. Supplique au comité de surveillance. (Arch. de l'Eure : *Comités révolutionnaires.*) — Il était en liberté, provisoirement et sous caution, depuis le 7 nivôse (17 déc. 1793).

(2) L'article 2 de la loi du 23 brumaire an II accordait, en effet, aux dénonciateurs le vingtième de la valeur des objets trouvés.

et la Mère Guiller (Thérèse de Jésus), sous-prieure à la même époque, avaient seules conçu le projet, mais qu'elles l'avaient exécuté avec le concours de Fournier, du maçon Viel et du sacristain Choquart. La Mère Vié avoua qu'elle avait dissimulé ces objets dans l'espoir de rentrer un jour dans son couvent ; elle affirma, d'ailleurs, qu'ils avaient été confectionnés par les carmélites de leurs deniers et à l'aide de dons particuliers, depuis l'inventaire de 1790. Sur quelques paroles imprudentes de la même religieuse, que tous ces événements semblent avoir bouleversée, la Mère Delasalle, prieure (Rose de la Croix), et la sœur Mignot (Thérèse du Saint-Sacrement), avaient été mises également en arrestation. Amenées de Bourgoult à Gisors et emprisonnées dans l'ancien collège, elles purent heureusement prouver sans trop de peine leur innocence, et on leur rendit la liberté après six semaines de détention. La Mère Guiller, visée, elle aussi, par un mandat d'arrêt, mais gravement malade, n'avait pu être amenée à Gisors, et le retard apporté à son interrogatoire fut cause que l'affaire traîna en longueur. Cette religieuse ne fut même jamais mise en demeure de s'expliquer, bien que, le 5 pluviôse (24 janvier 1794), en rendant compte de ses opérations, le comité de surveillance eût invité le directoire du district à prendre des mesures à cet effet (1). Quant à la Mère Vié, d'abord en arrestation chez elle, elle avait été à son tour écrouée au collège le 23 frimaire (13 décembre), et finit par être transférée dans la prison du district. Arrivée aux Andelys le 18 nivôse (7 janvier 1794), elle ne tarda pas à être atteinte d'une maladie à la suite de laquelle l'administration ne put lui refuser l'autorisation, sollicitée par elle le 22 prairial (10 juin), de se retirer à Bourgoult, sous la caution du citoyen Blondel, fermier de l'ancienne commanderie. Ce fut seulement le 6 nivôse an III (26 décembre 1794), cinq mois après le 9 thermidor, qu'un arrêté du comité de sûreté générale la mit définitivement en liberté (2). Il n'existe trace d'aucune mesure semblable relative à la Mère Guiller, à Fournier et à Fontaine. Le comité de surveillance de Gisors avait été supprimé par la loi du 7 fructidor (24 août 1794), et ses décisions furent sans doute considérées dès lors comme non avenues.

Vers le 20 décembre 1793, trois membres de ce comité, les citoyens Lefebvre aîné, Debeauvais jeune et Douville, s'étaient rendus à Paris pour entretenir le comité de sûreté générale des affaires en cours et pour remettre à l'administration des domaines, qui leur en donna décharge à la date du 4 nivôse (24 décembre),

(1) Arch. de l'Eure, série L : *Comités révolutionnaires ; district d'Andely.*

(2) Arch. de l'Eure, L. 792, fol. 64 v°. (Registre des arrêtés envoyés par les comités de la Convention au directoire du district d'Andely.)

les ornements sacerdotaux et l'argenterie trouvés chez Fournier (1). Les 400 livres d'argent appartenant à la prieure de Gand durent être en même temps déposées à la Convention. Quant à la toile neuve, qui avait été laissée à sa disposition, le comité de surveillance décida de la faire « convertir en chemises pour les défenseurs de la patrie ». Le vieux linge fut abandonné à l'hôpital (2).

•

A partir de cette époque, les anciennes carmélites de Gisors s'enfoncent peu à peu dans l'obscurité. Les quelques renseignements épars que nous avons pu recueillir et que l'on trouvera groupés, sous le nom de chacune d'elles, dans un appendice à cette publication, ne suffiront pas toujours à satisfaire la pieuse curiosité du lecteur.

La Mère prieure était encore dans l'arrondissement des Andelys en janvier 1795 (3). L'une des converses, la sœur Catherine de Jésus (Javel-Delavigne), qui ne l'avait pas quittée jusque-là, continua de la suivre dans ses déplacements nombreux et montra pour elle le plus constant et le plus touchant dévouement. La Mère Rose de la Croix, âgée de soixante-six ans en 1790, ne vécut pas assez pour voir la reconstitution des monastères sous le Consulat et sous l'Empire ; mais sa compagne, plus heureuse, put entrer au couvent d'Abbeville, où elle mourut en 1820 (4). Plusieurs des religieuses de Gisors allèrent demander asile aux carmélites de Gand et se réunirent plus tard aux nouveaux Carmels ouverts en France. D'autres enfin restèrent à Gisors, où l'une d'elles, la sœur Barisson, prolongea sa vie jusqu'en 1847.

Les dernières carmélites dont nous trouvons la trace à Gisors pendant la période révolutionnaire proprement dite sont les sœurs Monjoue, Sennequin, Barisson, Palbroy et Vattier, qui obtinrent de nouveaux certificats de civisme le 22 frimaire an III (12 déc. 1794).

Que de fois, dans ces terribles années de la fin du siècle, que de fois le souvenir de la vie austère et calme d'autrefois, l'image des lieux bénis qui avaient abrité pour elles tant de jours heureux, ne durent-ils pas traverser l'esprit des anciennes carmélites de Gisors, — ineffaçables visions du passé dont on aime toujours le charme amer et la douce tristesse !

(1) Arch. de l'Eure, série L : *Comités révolutionnaires.*

(2) La plupart des détails qui précèdent sont fournis par les délibérations du comité de surveillance, qui, du 16 frimaire au 24 pluviôse, ne consacra pas moins de dix-neuf séances à l'instruction de cette affaire.

(3) Arch. de l'Eure, L. 819, fol. 33.

(4) *Chron.*, 2e sér., t. II, p. 520, 532, 533.

VII

DESCRIPTION DU MONASTÈRE

LES BATIMENTS CLAUSTRAUX. — LES « ERMITAGES ». — L'ÉGLISE. — LA CONTRETABLE.

De tous les monastères de carmélites qui existaient en France au moment de la Révolution, il n'en était pas peut-être dont les bâtiments eussent meilleure apparence que ceux du Carmel de Gisors. Construits très simplement de moellons, avec chaînes et encadrements de pierre, — l'église seule était en pierre de taille, — mais spacieux, élevés et disposés avec une régularité parfaite, ces bâtiments frappent encore le regard par leur ampleur imposante. Ils subsistent, en effet, presque tout entiers, et la ville de Gisors a pu commodément y installer, non seulement l'administration municipale, mais aussi la plus grande partie des services publics (1). La destruction ne s'est exercée que sur un des côtés du cloître, dont il est toujours facile, d'ailleurs, de reconstituer par la pensée l'aspect ancien, et sur les trois oratoires du jardin, lesquels ont malheureusement disparu sans qu'il nous en soit resté la plus médiocre image.

Trois grands corps de logis d'égale hauteur forment trois côtés d'une vaste cour, en avant de laquelle une grille a remplacé la quatrième galerie du cloître. L'ensemble atteint sur la rue Boullanger une longueur totale de 51 m. 55 (2). L'église, orientée du nord-ouest au sud-est, s'élève en dehors du carré, perpendiculairement au bâtiment du fond, dont son abside saillante partage en deux la façade principale. Cette disposition inusitée produit un effet

(1) Musée, bibliothèque, théâtre, école des garçons, justice de paix, gendarmerie, logement des instituteurs, du secrétaire de la mairie, du concierge, etc.

(2) Dont 33 m. 15 pour la longueur de la grille et 9 m. 20 pour la largeur de chacune des ailes.

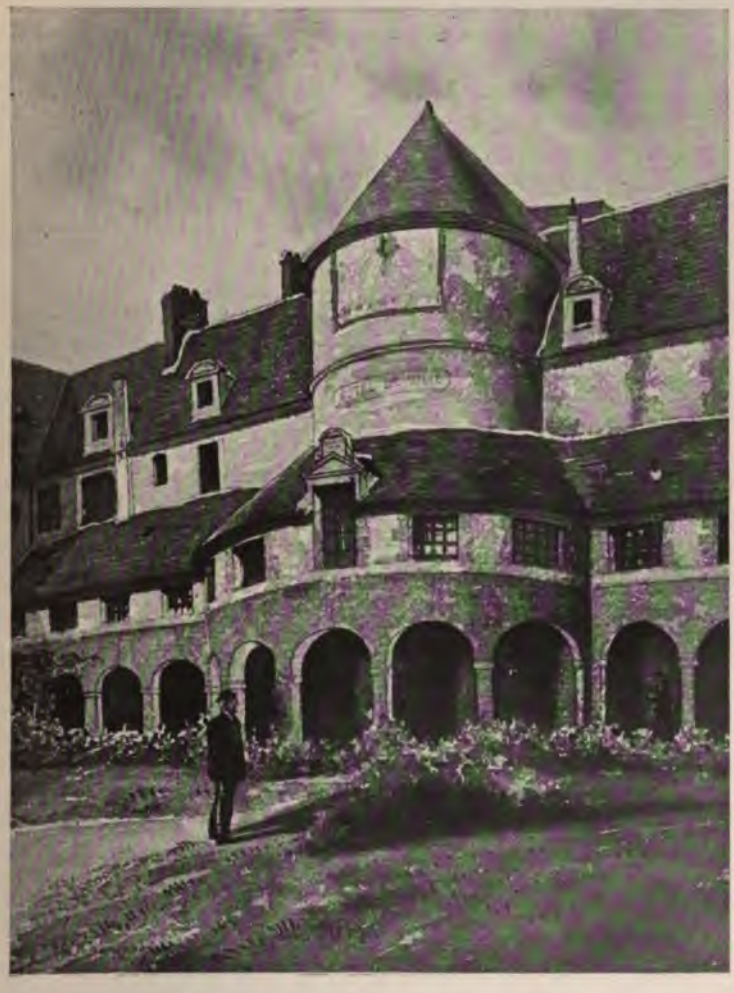

ANCIEN COUVENT DES CARMÉLITES DE GISORS

D'après une aquarelle de M. C. Normand.

tation ; seules les lucarnes possèdent un couronnement ou fronton dont la forme en arc de cercle n'a été abandonnée qu'au-dessus de la lucarne qui porte l'inscription dont nous venons de parler : il y a là, en effet, un amortissement différent des autres et, d'ailleurs, d'une grande simplicité. Dans les murs du corps de logis voisin de l'église du côté de l'orient, on remarque, au rez-de-chaussée comme au premier étage, de vastes baies en plein cintre qui éclairaient, les unes la salle du chapitre, les autres le chœur des religieuses. Celles percées au premier étage du côté du midi ont été masquées par la galerie qui règne au-dessus du cloître. Ce corps de logis, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, existait avant la construction de l'église, c'est-à-dire antérieurement à l'année 1662. Il constitue donc, avec l'aile orientale, ce qu'il y a de plus ancien dans le monastère ; l'église vint ensuite, puis l'autre partie du grand corps de logis ; enfin, la construction des bâtiments se termina par l'aile occidentale.

Un pavillon saillant sur la face extérieure de chacune des deux ailes renferme l'escalier, qui développe toujours sur plan carré, suivant l'usage du temps, ses larges marches disposées en pente douce et sa rampe de bois portée par de lourds balustres de style Louis XIV.

Il est aujourd'hui impossible de dire quelle était la distribution intérieure du monastère. L'administration du département de l'Eure fit bien dresser, le 13 août 1793 et les jours suivants, un état des lieux estimatif et descriptif ; mais cette opération, à laquelle avait été commis un arpenteur de village, nommé Cotinet, aboutit à un procès-verbal absolument inintelligible, malgré le plan, d'ailleurs grossier, qui l'accompagne (1). Le réfectoire, la grande salle, la cuisine, le chauffoir, les dortoirs, les cellules, l'infirmerie (2), etc., y sont mentionnés, mais rien ne permet d'en désigner l'emplacement. C'est à peine si le réfectoire se reconnaît, au rez-de-chaussée de l'aile orientale, à quelques lambeaux d'inscriptions pieuses encore visibles sur les murailles.

Le plan fournit toutefois quelques indications utiles. Il nous apprend, par exemple, l'existence d'un lavoir à l'un des angles du cloître, vers le sud, et nous fait connaître certaines dispositions des

(1) Arch. de l'Eure. *Domaines nationaux ; procès-verbaux d'estimation : district d'Andely.* — Le plan a servi de base à celui ci-joint, que je dois à l'obligeance de mon ami et collaborateur M. J. Le Bret. De son côté, mon excellent compatriote M. C. Normand a bien voulu me prêter le concours de son talent bien connu et enrichir ma modeste publication d'un dessin, dont, à mon grand regret, la reproduction en photogravure affaiblit beaucoup le charme.

(2) Une circulaire nécrologique de la fin du XVII[e] siècle révèle l'existence dans l'infirmerie d'un autel auquel on disait la messe de temps à autre. (Biblioth. d'Amiens, ms. 475, t. III, fol. 374 v°.)

jardins. L'enclos était traversé par le *ruisseau Picard*, qui formait, dans la partie orientale, une île de petite dimension et une pièce d'eau. Un berceau en fer, couvert de plantes grimpantes, et long de 143 pieds, conduisait du cloître au-delà du ruisseau et aboutissait à une petite avenue transversale, le long de laquelle se trouvaient alignées les trois chapelles dont il a été parlé.

Ces ermitages ou oratoires, en usage dans tous les ordres religieux de femmes, étaient particulièrement affectionnés des carmélites. A propos de la Mère Anne du Saint-Sacrement (Mlle de Viole) et de la fonction de maîtresse des novices qu'elle remplit pendant quelques années au monastère de Tours, les *Chroniques* disent (1) qu'à l'approche de quelques grandes fêtes et pendant les octaves, elle menait ses jeunes compagnes visiter les ermitages destinés à honorer le mystère ou le saint dont on célébrait la mémoire ; la veille, ordinairement, on en faisait le pélerinage pieds nus. Vers le milieu du XVIIe siècle, le monastère de Pontoise ne renfermait pas moins de quatre ermitages, dont deux étaient dédiés à saint Joseph et à sainte Madeleine ; les deux autres portaient le nom d'ermitage du Calvaire et d'ermitage du Désert (2).

Grâce à un procès-verbal d'estimation dressé le 22 floréal an V (11 mai 1797), au moment où le gouvernement mit en vente les jardins du monastère de Gisors (3), nous savons que la plus grande des trois chapelles, située à l'orient, s'appelait la *Petite Lorette* (4). Elle était bâtie en briques, sur plan rectangulaire, et couverte en tuiles, et mesurait 35 pieds de longueur sur 16 de largeur. La seconde, nommée la *Résurrection*, s'élevait vis-à-vis du berceau de fer. Construite en moellons et couverte en tuiles, elle comprenait un vaisseau principal long de 28 pieds, terminé par une abside semi-circulaire et augmenté de petites annexes latérales. Enfin, la troisième, de forme presque carrée, avait des dimensions plus restreintes encore (18 pieds sur 14), et ses murs en maçonnerie supportaient une toiture d'ardoises.

Pour ne rien omettre, nous devons mentionner aussi les bâtiments divers qui, placés à l'est et à l'ouest de l'enclos, abritaient des bûchers, une porcherie et une étable à vaches.

L'ensemble de la propriété, y compris les bâtiments, occupait une superficie de 2 arpents 92 perches et fut estimé par l'arpenteur Cotinet à une somme totale de 57,680 livres 10 sols 4 deniers.

(1) 1re sér., t. I, p. 150.

(2) Id., t. II, p. 159, 161 et 167.

(3) Arch. de l'Eure. *Domaines nationaux ; procès-verbaux d'estimation*, n° 2433.

(4) L'un des ermitages du monastère de l'Incarnation, à Paris, était aussi consacré à Notre-Dame de Lorette. (*Chron.*, t. I, p. 521.)

L'entrée principale du monastère s'ouvrait au fond de l'impasse dite des Carmélites. On pénétrait ainsi dans une cour, aujourd'hui transformée en place, à l'extrémité de laquelle s'élèvent toujours la haute façade de l'église conventuelle et la porte cintrée qui donnait jadis accès dans l'enceinte claustrale.

L'église, dont la toiture d'ardoise domine tous les autres bâtiments, fut construite, comme nous l'avons dit, de 1662 à 1666 (1). Elle se compose d'une nef, d'un chœur terminé en hémicycle et complètement engagé dans le grand corps de logis, et de deux croisillons terminés à l'extérieur par trois pans coupés et à l'intérieur par un hémicycle. Le vaisseau mesure dans œuvre 21 m. 65 de longueur, 7 m. 95 de largeur et 12 m. 20 de hauteur sous clef de voûte ; les croisillons, de hauteur égale, mais plus étroits, n'ont que 5 m. 22 de large, et la longueur totale du transept ne dépasse pas 11 m. 95. Ce qui caractérise surtout le plan que nous venons de décrire, c'est l'absence de bas-côtés, la faible saillie et la forme des deux croisillons. Cette disposition de transept à bras arrondis, tout le monde le sait, après avoir été relativement commune à l'époque romane, devint fort rare pendant la période gothique et ne reprit faveur qu'au moment de la Renaissance, sous l'influence des églises italiennes ; mais sa vogue, une fois de nouveau établie, dura sans interruption jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle (2).

La date de l'édifice permet d'en deviner les dispositions architectoniques. Des pilastres doriques revêtus de cannelures portent un entablement à triglyphes, dans les métopes duquel alternaient autrefois des patères à ombilic et des sujets religieux qui ont été grattés. Par une conception assez étrange dans une église sans bas-côtés, l'architecte a disposé une double rangée de fenêtres, l'une au-dessous, l'autre au-dessus de l'entablement. Il sacrifiait ainsi l'harmonieuse voûte en berceau que semblait réclamer le principe même de l'entablement ; mais, sa donnée admise, nous devons le féliciter d'avoir renoncé au système bâtard des pénétrations pour adopter, à l'imitation de Saint-Paul de Paris et de l'église du Noviciat des jésuites, le parti, sinon plus logique, au moins plus agréable à l'œil, d'une série de voûtes d'arête barlongues séparées par des doubleaux. Ces doubleaux ont reçu, selon la mode du temps, une décoration particulière, composée ici de rosaces de

(1) Le gros œuvre paraît avoir été terminé dès l'année 1664. Cette date se voit en deux endroits, d'abord à l'intérieur, au-dessus de la grande fenêtre de la façade, puis à l'extérieur, sur le cadran solaire de l'abside.

(2) Nous pouvons citer, dans notre voisinage immédiat, l'église du prieuré des Deux-Amants, édifiée en 1726 et aujourd'hui démolie.

feuillages encadrées par des cartouches en losange que relient l'un à l'autre des filets entrecroisés. Il y a, d'ailleurs, plus de réelle originalité dans la disposition des bandes saillantes rehaussées de cartouches rectangulaires qui suivent perpendiculairement entre elles le sommet des différents voûtains. L'axe de l'édifice se trouve ainsi souligné par une large nervure ininterrompue, arrangement qui évoque immédiatement le souvenir de toutes les voûtes angevines construites depuis le XIII[e] jusqu'au XVI[e] siècle. Par suite des aménagements qui ont transformé l'église en théâtre, il est aujourd'hui impossible d'apprécier l'effet de cette combinaison, et il faut, si l'on veut s'en faire une idée, aller voir la voûte de Saint-Sulpice de Paris, dont la décoration offre quelque chose d'analogue. Trois voûtes en quart de sphère surmontent l'abside et les deux croisillons; mais il n'est plus possible d'étudier que les deux dernières, renforcées ou plutôt décorées de nervures convergentes dont la surface méplate est semée d'étoiles en relief (1).

Nous aurons terminé la description intérieure de l'édifice lorsque nous aurons mentionné l'arcade en ellipse, large de 3 m. 20, autrefois ouverte, à gauche du sanctuaire, sur le chœur des religieuses; les deux niches sans ornements creusées à quatre mètres environ de hauteur, dans les parois de l'abside; enfin, la porte rectangulaire jadis percée entre deux fenêtres au centre même de la muraille semi-circulaire.

A l'extérieur, c'est surtout la façade qui attire les regards. La gravure ci-jointe nous dispensera de la décrire. Les différentes parties en sont bien étudiées, mais il y a entre les deux ordres une différence de hauteur choquante, et la présence du soubassement contribue à détruire l'harmonie des proportions, en donnant à l'édifice une élévation exagérée. Un couronnement d'une fantaisie un peu lourde, au milieu duquel apparaissait autrefois une statue de la Vierge debout (2), et le défaut général de légèreté qui se remarque dans tous les détails de l'ornementation, achèvent de donner l'idée d'un architecte savant, consciencieux, mais d'esprit médiocre, et plutôt retardataire, d'ailleurs, que vraiment au courant des tendances artistiques de son temps. Certes, malgré l'occlusion de ses quatre niches et l'enlèvement d'une partie de ses sculptures, cette façade ne manque nullement d'intérêt; mais, il faut bien l'avouer, l'œil à la contempler n'éprouve aucun sentiment de séduction, et l'attention même a besoin d'un effort pour s'y fixer.

Il faut noter la présence sous le chœur, — grâce à la hauteur donnée au soubassement, — d'une sorte de crypte recouverte de

(1) La voûte de l'abside est constamment cachée par des décors suspendus.

(2) Cette statue a été transportée vers 1836 au frontispice de l'église paroissiale.

voûtes d'arête extrêmement surbaissées, dont la construction ne manque ni de hardiesse, ni d'habileté.

Nous ignorons où se trouvait le campanile qui renfermait les deux petites cloches descendues le 25 mai 1792. Dans les monastères de religieuses, le clocher est généralement placé au-dessus du chœur de la communauté ; mais à Gisors il n'en subsiste trace nulle part.

Nous avons fait remarquer la façon hâtive dont fut inventorié en 1790 le mobilier de l'église des carmélites. Les renseignements, par suite, font défaut pour identifier, lorsqu'ils ne sont pas caractérisés par leur forme ou leur décoration ou qu'un témoignage quelconque ne s'y trouve pas attaché, les objets qui ont pu survivre à la Révolution et dont bien peu sans doute nous sont parvenus. C'est ainsi qu'un lutrin conservé dans l'église de Dangu, et d'ailleurs sans intérêt artistique, atteste lui-même son origine par les armoiries dont il est revêtu (1), et qu'une charmante statuette en bois de saint Jean de la Croix sculptée au XVIIIe siècle et dont l'église paroissiale de Gisors vient de s'enrichir, grâce à un donateur bien inspiré (2), provient authentiquement de la dernière carmélite demeurée dans cette ville (3). Tous les habitants de Gisors savent enfin que leur église doit depuis longtemps à la libéralité de l'abbé de Bonnières, ancien chanoine de Saint-Agnan d'Orléans, retiré à Gisors pendant la Révolution, une épave beaucoup plus importante de l'ancien mobilier religieux du monastère. C'est la grande contretable en bois qui surmontait, dit-on, le maître-autel de l'église conventuelle.

La tradition relative à l'origine de cette boiserie paraît se justifier par plusieurs observations. La disposition primitive du chœur

(1) Ce sont les armoiries de l'Ordre des carmélites. Voici la description de ces armoiries, qui ne sont pas figurées d'une façon complète sur l'objet en question : *De sable chapé d'argent, la pointe de sable terminée en croix pattée en chef, accompagnée de trois étoiles à huit rais posées deux en chef et la troisième en pointe, de l'un en l'autre.* Pour cimier, une couronne ducale, de laquelle sort un dextrochère vêtu d'étoffe tannée et brandissant un glaive enflammé. La couronne est surmontée de douze étoiles d'or, disposées en arc de cercle, de manière à la fermer, et rappelant l'une des visions de l'Apocalypse (XII, 1). Pour devise, la fameuse réponse d'Élie sur le mont Horeb : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum*, inscrite sur un phylactère enroulé autour du glaive. Enfin, si l'on en croit Mgr Barbier de Montault (*les Armoiries des ordres religieux*, dans *Annuaire du conseil héraldique de France*, 1890, p. 133), le tenant doit être la Sainte Vierge ayant au bras l'Enfant Jésus qui donne un scapulaire.

(2) M. Brument, ancien trésorier de la Caisse d'épargne. — Cette statuette, qui mesure 58 centimètres de haut, a été placée contre un des piliers de la chapelle Notre-Dame.

(3) La sœur Barisson, morte en 1847.

semblerait, il est vrai, avoir appelé plutôt un autel adossé à la muraille, mais le percement d'une porte à l'abside en 1688 prouve que cet état de choses ne dura pas, si même il exista jamais. La largeur du vaisseau étant de 7 m 95 et celle de la contretable de 5 m 33, il restait ainsi à droite et à gauche l'espace suffisant pour deux portes donnant accès à une sacristie ménagée dans le rond-point. Si l'on considère, en outre, que le sujet — *l'Immaculée Conception* — et la date — 1666 — du tableau qui décore la contretable concordent parfaitement avec le vocable donné à l'église et avec l'époque de l'achèvement de l'édifice, la provenance indiquée semblera, croyons-nous, devoir être acceptée jusqu'à preuve du contraire.

Cette contretable, prise en elle-même, n'a d'ailleurs qu'une faible valeur. L'effet pouvait en être majestueux, grâce au tableau qu'elle encadrait et à la dorure dont elle était rehaussée ; mais les divers éléments qui la composent, ces quatre colonnes corinthiennes, cet entablement à rinceaux, ce fronton brisé, — qui devait, à la vérité, accompagner autre chose qu'un vase enflammé, — tout cela n'est que la banale transposition de motifs d'architecture auxquels l'ouvrier n'a pas su même ajouter le charme d'une décoration originale. Nous ne serions pas surpris qu'il fallût reconnaître ici la main de l'architecte de l'église conventuelle. C'est la même application minutieuse des doctrines classiques telles qu'on les comprenait alors, la même absence d'imagination et d'envolée. Nous ne parlons pas de l'autel proprement dit, qui est postérieur à la contretable et provient peut-être d'un autre ensemble.

La peinture vaut infiniment mieux que tout le reste. C'est une œuvre sérieuse et forte, en harmonie parfaite avec les pensées qui doivent régner au Carmel (1). La Sainte Vierge monte au ciel, où l'accueille Dieu le Père porté sur les nuages. En bas, deux vieillards, saint Joachim et sainte Anne, semblent méditer ce passage des *Proverbes* de Salomon (2), inscrit dans un livre ouvert :

Nondum
erant abyssi
et ego iam
concepta eram
prou. S. c.

(1) Hauteur : 2 m. 96 ; largeur : 1 m. 98.

(2) VIII, 24.

tandis qu'un ange luttant contre le serpent infernal porte sur son bouclier cette autre sentence, inspirée d'Origène (1), qui rend un nouvel hommage à la pureté de Marie :

Nec eius
venenosis
afflatibus
Infecta
est.

Ce tableau est dû à un peintre dont le nom mériterait d'être beaucoup plus connu. On lit à droite :

De Nameur
f. 1666
a paris (2).

Nous avons vu plus haut que l'abbé de la Villetertre, supérieur du monastère pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV, enrichit le maître-autel d'un « magnifique tabernacle », lequel constituait sans doute, selon l'expression du maire de Gisors en 1792 (3), une sorte de « contretable » basse. Les documents de l'époque révolutionnaire, d'une rédaction presque toujours si maladroite quand il s'agit d'œuvres artistiques, nous montrent cependant celle-ci ornée d'un « tableau rare et riche » en argent repoussé, représentant la Cène, et accompagné de figures d'anges de même métal. La suspense eucharistique mentionnée en 1719 par l'abbé de Longuerue (4) et décrite en 1740 par dom Toussaints du Plessis (5), faisait-elle partie du même ensemble ? Il semble permis de le croire, bien que la chose ne soit pas certaine. En tout cas, nous ne saurions

(1) Voyez le texte cité par le cardinal Gousset, page 750 de son livre : *la Croyance de l'Eglise touchant l'Immaculée Conception*, 1855.

(2) Louis de Nameur (on prononçait *Namur*), peintre ordinaire du roi, professeur à l'Académie royale, était le fils d'un maître menuisier parisien et le cousin germain du peintre François Tortebat. Baptisé à Saint-Merry le 23 mars 1627, il mourut à Paris le 4 octobre 1693.

(3) *Supra*, p. 77.

(4) *Description de la France*, I, 721. (Cité par Millin, *Antiquités nationales*, t. IV, art. XLV, p. 17.)

(5) *Description de la haute Normandie*, II, 300.

dire comment tout cela était disposé. Les quelques lignes du savant bénédictin sont seules à nous renseigner, beaucoup trop sommairement, d'ailleurs, sur cette suspense, mode de conservation des saintes espèces dont l'usage, dans certaines églises, n'avait subi aucune interruption depuis le moyen âge (1). « Le grand autel, dit-il, est beau et assez richement orné. Le Saint-Sacrement y est suspendu dans un ciboire d'or sous un custode d'argent doré, avec des pendans massifs du même métal aussi dorés. » (2)

Des autels occupaient sans doute les deux bras du transept. L'un de ces autels devait être consacré à saint Joseph, si l'on en juge par le désir qu'exprimait en 1696 l'abbé de la Villetertre de reposer après sa mort dans la chapelle Saint-Joseph de l'église des carmélites. L'autre était peut-être dédié à saint Barthélemy, en l'honneur de la relique offerte aux religieuses par le doyen Deslions. Mais nous n'avons aucune donnée sur la décoration de ces parties de l'église.

(1) M. Léon Germain dit que la suspense eucharistique existe encore à la cathédrale d'Amiens et dans l'église abbatiale de Solesmes. (*Les Epitaphes de l'église d'Amance*, 1899, p. 48.) M. Charles de Beaurepaire a publié (*Mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure*, 1897, p. 150) un marché de contretable passé en 1721 et dans lequel on prévoit une custode soutenue par deux anges.

(2) On peut rapprocher de ces lignes un passage de l'inventaire de 1790 que nous avons cité page 70. Les contradictions qui existent entre les deux textes prouvent combien il est inutile de chercher à reconstituer les objets disparus.

APPENDICES

A. Pièces justificatives.

B. Liste des religieuses, dans l'ordre alphabétique de leurs noms de famille, avec quelques indications biographiques.

C. Liste des religieuses, dans l'ordre alphabétique de leurs noms de religion, avec quelques indications biographiques sur celles dont le nom de famille n'est pas connu.

D. Liste chronologique des prieures.

E. Liste chronologique des sous-prieures.

F. Ecclésiastiques attachés au monastère.

A

Pièces justificatives

I. *Lettres patentes de Louis XIII portant autorisation d'établir à Gisors un monastère de carmélites (16 mars 1631).*

LOUIS, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Nous avons receue l'humble supplication des habitans de nostre bonne ville de Gisors, contenant que le bon exemple et saincteté de vie que les religieuses de Nostre Dame de Mont Carmel, dittes Carmélites de la première règle, selon la réformation de la bienheureuse mère saincte Thérèse de Jésus, font paroistre par toutes les villes de ce royaulme où leurs couvents et monastères ont esté receus et establis, leur ont fait désirer de jouir des fruits d'une si louable institution, et pour ce nous ont très humblement requis d'avoir agréable et vouloir permettre l'establissement d'un monastère dudit Ordre en leur ditte ville de Gisors ; à quoy inclinant volontiers, Nous avons permis et accordé, et de nostre grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, par ces présentes, signées de nostre main, permettons et accordons à m^re^ André Du Val, nostre professeur en théologie, au révérend père Guillaume Gibieuf, de la congrégation de l'Oratoire, et à m^re^ Pierre Le Clerc, aussy nostre professeur en théologie, tous docteurs en la ditte faculté, supérieurs et administrateurs au spirituel et temporel dudit Ordre, que, condescendants à la dévotion de nos dits habitans, ils fondent et instituent en la ditte ville de Gisors un monastère de carmélites, lesquelles seront tirées des autres monastères de ce royaulme, pour estre icelui monastère uni audit Ordre, soubs la mesme supériorité et visite que les autres de cettui nostre royaulme, suivant les bulles et brefs octroyez par nos saints pères les papes. Pour raison de ce, permettons à cette fin aux dittes reli-

gieuses ainsy establies d'acquérir et posséder les lieux nécessaires pour la construction de l'église, dortoir, cloistres, offices et édifices, jardins et clostures requises à l'exercice de leurs fonctions et pour leur habitation. Lequel monastère, religieuses, supérieurs et personnes d'icelluy et toutes les choses à luy apartenants, Nous avons pris et mis, prenons et mettons en nostre sauvegarde et protection spéciale, voulons et nous plaist qu'ils jouissent de tous les droits, grâces et privilèges et prérogatives concédées et octroyées aux autres monastères dudit Ordre en nostre royaulme. Sy mandons et enjoignons au bailly dudit Gisors ou son lieutenant et gens tenant le siège au dit lieu qu'après qu'il leur sera apparu de la permission du sieur archevesque de Rouen et de la réquisition des dits habitans, que ces présentes ils facent lire, publier et enregistrer, et du contenu en icelles facent et souffrent les dits supérieurs et religieuses jouir et user de point en point, selon leur forme et teneur, faisant cesser tous troubles et empeschemens à ce contraires, car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, Nous avons fait mettre nostre scel à ces dittes présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné à Malleserbes le seiziesme jour de mars, l'an de grâce mil six cent trente et un, et de nostre règne le vingt et uniesme. Signé : « LOUIS, » et « Par le roy, PHELIPPEAUX, » avec un paraphe.

(Copie du XVIIe siècle. Archives nationales, L. 1047.)

II. *Procès-verbal de la publication des lettres précédentes par le bailli de Gisors (19 septembre 1631).*

L'an de grâce mil six cents trente et un, le vendredy dix neufviesme jour de septembre, à Gisors, devant nous, Phlippes de Fouilleuzes, chevallier, seigneur de Flavacourt, Montagny, Bazicourt, Houdancourt, Saaron, Droittecourt et St Aubin, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, lieutenant pour Sa Majesté au bailliage de Gisors, bailly et gouverneur du dit lieu, assisté de Achilles Frontin, sieur de la Comté, aussy conseiller du roy, nostre lieutenant général, sur la représentation qui nous avoit esté faitte par Me Jean Pépin, procureur, des lettres patentes du roy, données à Malleserbes le seziesme jour de mars dernier, signées et scellées en laqs de soye rouge et verd de cire verte, pour l'establissement en la ville de Gisors d'un monastère et couvent de religieuses de Nostre Dame de Mont Carmel, dittes Carmélines de la première règle, et autres lettres de monsieur l'archevesque de Rouen du dix neufviesme

jour de febvrier dernier, à ce que l'entérinement des dittes lettres fût accordé aux dittes religieuses, et que par nous elles soient installées et receues en la ditte ville, ainsy qu'il est porté par les dittes lettres, nous aurions fait assembler les principaux officiers de Sa Majesté, eschevins et habitans de la ditte ville, sçavoir est : Me Jaque Le Maistre, escuier, sr de St Crespin, conseiller du roy, lieutenant général criminel et particulier civil ; Julien Le Bret, sieur du Ménil Guillebert, aussy conseiller de Sa Majesté, vicomte de Gisors ; Nicolas Le Febvre, conseiller du roy, prevost du dit Gisors ; Louis Le Page, escuier, cydevant prevost ; Denys Monnier, conseiller du roy, président en l'élection du dit lieu ; Philippes Pépin, aussy conseiller du roy, lieutenant en la ditte élection ; Jean Guersent, sr d'Aigremont, maistre des requestes de la reine mère ; Toussaint Caignet, conseiller du roy, esleu ; Denys Mauvoisin, conseiller esleu ; Jean Langlois et Jean Rassine, conseillers assesseurs ; Me Michel Mauvoisin, procureur ; Jean Soustil, Pierre Cousturier, eschevins de la ditte ville ; Claude Guillot, Julien Huet, Julien Cousturier, habitans de la ditte ville, — présens, — desquels et autre plus grand nombre des dits habitans les dittes lettres patentes et acte de permission de mon dit sieur archevesque auroient esté leues publiquement, et après icelle, ouy les dits officiers, eschevins et habitans, après que le procureur du roy, parlant par Me Louis Lefebvre, advocat de Sa ditte Majesté, a dit ne vouloir empescher l'establissement des dittes religieuses carmélines par provision seulement, sans que les habitans de la ditte ville soient obligez de les loger ni doter, et que dans six mois ils feront vérifier les dittes lettres à la cour de parlement et en aporter acte de la ditte vérification (1) ; — Nous, des dits consentemens, avons ordonné que, par provision et soubs le bon plaisir de la cour, les dittes lettres demeureront registrées au greffe de ce siège, suivant lesquelles les dittes religieuses carmélines sont permises establir un monastère du dit Ordre en la ditte ville de Gisors, en tel lieu convenable qu'ils adviseront bien estre, sans que les dits habitans soient obligez de faire construire le dit monastère, ny dotter les dittes religieuses, parce que, dans six mois, les dittes religieuses seront tenues faire vérifier les dittes lettres en la ditte cour et en représenter l'arrest de la ditte vérification. — Signé : « Philippes de Fouilleuzes, » et « Pépin, » avec un paraphe.

(Copie du XVIIIe siècle. Archives nationales, L. 1047.)

(1) Cette formalité paraît ne pas avoir été remplie. Nous avons parcouru sans rien trouver à ce sujet les décisions des derniers mois de 1631 et des premiers mois de 1632 dans les registres d'audience et les registres secrets du parlement de Normandie conservés aux Archives de la Seine-Inférieure.

III. *Donation par M. de Noyers aux carmélites de Gisors (3 mars 1633).*

Pardevant les notaires garde nottes du roy nostre sire en son Chastelet de Paris, soubsignez, fut présent messire François Sublet, seigneur de Noyers et de la Boissière, conseiller du roy en ses conseils, intendant et controlleur général de ses finances, demeurant en cette ville de Paris ; lequel, meu d'une singulière affection et zèle vers l'honneur et service de Dieu, et recongnoissant avec combien de perfection les religieuses carmélites travaillent à l'advancement de sa gloire, pour la particulière dévotion et révérence qu'il porte au dit Ordre, voulant de tout son pouvoir le promouvoir et aultant qu'il est en luy en procurer la multiplication, pour cet effect ayant résolu de fonder un couvent du dit Ordre en la ville de Gisors, proche de sa maison de Noyers, et en ceste qualité jouir de toutes les grâces et prérogatives accordées aux fondateurs des couvents, participer aux prières et bonnes œuvres qui se feront audit couvent, il se seroit adressé à vénérable et discrète personne Me André du Val, docteur en théologie, lecteur et proffesseur du roy en icelle, l'un des supérieurs au spirituel et temporel des couvents et monastères des religieuses dudit Ordre des carmélites establies en ce royaulme, auquel il auroit faict entendre son intention et iceluy supplié d'avoir agréable et accepter la fondation cy après déclarée, à quoy le dit sieur du Val condescendant, à ceste cause, pour donner moyen aux religieuses qui sont ou seront demeurantes au dit couvent de Gisors de subvenir à leurs nécessités, vivres et entretenemens, volontairement le dit sieur de Noyers a donné, créé et constitué et, par ces présentes, donne, crée, constitue et promet garantir, fournir et faire valoir, en principal et arrérages, au dit couvent des carmélites de Gisors, ce acceptant pour iceluy par ledit sieur du Val, à ce présent, six cens vingt cinq livres tz de rente, que le dit sieur de Noyers promet bailler et payer, ès mains et soubz la quittance de la mère prieure du dit couvent, par chacun an, aux quatre quartiers, à commencer du premier novembre mil six cens trente un, que les dites religieuses carmélites vindrent à sa prière en la dite ville de Gisors (1), déclarant le dit sieur de Noyers que, depuis ledit temps jusques au premier novembre prochain, il leur a payé les arrérages de la dite rente, et de là en avant ainsy continuer tant que ladite rente aura cours, et icelle avoir et prendre sur tous et chacun les biens et héritages présents et advenir du dit sieur de Noyers, et particulièrement sur la terre et seigneurie dudit

(1) Elles étaient arrivées réellement le 12 octobre 1631.

Noyers, size proche ladite ville de Gisors, à luy appartenant, et qu'il a, à cet effect, chargez, affectez et ypothéquez, sans que la généralle obligation déroge à la spécialle, ni ladite spécialle à la généralle ; lesquels six cens livres tz de rente *(sic)* ledit sieur de Noyers et ses héritiers pourront rachepter quand bon leur semblera, en baillant et payant audit couvent des carmélites de Gisors, soubz la quitance de la mère prieure qui sera lors en iceluy, en deux ou trois payemens, la somme de dix mille livres tz, laquelle sera employée en achapt d'héritages ou rentes au proffit dudit couvent, pour en jouir en propriété, sans qu'ils puissent estre vendus ny alliénez pour quelque cause que ce soit, sinon en cas qu'il se présentast quelques aultres héritages plus utils et profitables audit couvent que les premiers acheptez; et moyennant ce, ledit sieur du Val, audit nom, a receu et reçoit ledit sieur de Noyers fondateur du dit couvent, pour jouir par luy des honneurs, prérogatives et grâces dont on a acoustumé [faire] jouir les fondateurs des couvents du dit Ordre, participer, par luy, ses dits héritiers, parens et amis trespassez, aux prières, oraisons, jeusnes et aultres bonnes œuvres qui se feront journellement en iceluy couvent. Et sur ce que ledit sieur de Noyers a faict entendre audit sieur du Val qu'il désiroit et entendoit que sa fille unique puisse jouir du bien de l'entrée audit couvent, ainsy qu'il est permis aux fondateurs dudit Ordre, pour le regard du dit couvent de Gisors seulement, et en cas que Dieu appelast laditte damoiselle de Noyers en religion, après qu'elle aura faict les vœux, que madame de Nainville, veufve du feu sieur de Nainville, frère dudit sieur de Noyers, puisse avoir entrée dans ledit couvent de Gisors, seulement tant qu'elle demeurera en viduité, à quoy inclinant, ledit sieur du Val a accordé et accorde, audit nom, à la damoiselle sa fille et à ladite dame de Nainville, sa belle sœur, successivement, qu'elles puissent jouir, leur vie durant, dudit bénéfice. Car ainsy le tout a esté acordé entre les parties. Et sy besoing est faire insinuer les présentes où il appartiendra, ledit sieur de Noyers a faict et constitué son procureur le porteur des présentes, auquel il donne pouvoir de ce faire et en requérir acte. Et pour l'exécution des dites présentes, il eslit son domicille irrévocable en cette ville de Paris, en la maison où il est demeurant, auquel lieu il veult et entend que tous explois et actes de justice qui y seront à cause de ce faictz, soyent de tel effect et vertu comme si faictz estoient à sa propre personne, promettant et obligeant chacun en droict soy, renonceant. Faict et passé en la maison dudit sieur de Noyers, ce troisiesme jour de mars mil six cens trente trois, après midy. Et ont signé la minute des présentes, demeurée vers Herbin, l'un des dits notaires.

(Copie du XVIII[e] siècle. Archives nationales, L. 1047.)

IV. *Donation par Élisabeth Bertrand aux carmélites de Gisors pour la construction de leur église (2 mai 1662).*

Pardevant les nottaires gardes nottes du roy nostre sire en son Chastellet de Paris, soubsignés, fut présente en sa personne damoiselle Élisabeth Bertrand, fille majeure, usante et jouissante de ses biens et droicts, demeurant à Paris, en l'hostel Séguyer, rue de Greneta, parroisse S^t^ Eustache ; laquelle, voulant contribuer de quelque chose pour la gloire de Dieu du bien qu'il luy a donné, et tesmoigner aux révérendes mères carmélites du couvent de Gisors l'estime qu'elle a de leur vertu, et leur donner moien de faire bastir leur esglize, vollontairement a recongnu et confessé avoir donné et donne, par ces présentes, par donnation irrévocable, faict entre vifs par la meilleure forme et manière que donnation peut valloir, ausdites révérendes prieure et religieuses carmélittes dudit couvent de Gisors, pour ledit couvent, — ce acceptant pour elles et leurs successeurs en icelluy par M^re^ Nicollas Pinette, conseiller du roy en ses conseils, trésorier général des maisons et finances de deffunct Son Altesse Roiale monseigneur le duc d'Orléans, demeurant en la maison de l'Institution de l'Oratoire, fauxbourg Sainct Michel, envoyé commissaire desdittes dames prieure et relligieuses, fondé de leur procuration passée par devant Picquet, notaire et tabellion audit Gisors, présents tesmoins, le troisiesme apvril m vj^c^ soixante deux, de laquelle est apparu annexée à la minutte des présentes, après avoir esté paraphée par ledit s^r^ Pinette et notaires soubsignés, à ce présens, — le fond et somme principal de cinq cents livres de rente à laditte damoiselle donatrice appartenant et à elle deubs et constitués par M^e^ Simon du Mazy, advocat ès conseils du roy, comme procureur desdittes dames prieure et relligieuses carmélittes dudit couvent de Gisors, au nom dudit couvent, par contract passé pardevant Morel et Ogier, notaires au Chasteflet de Paris, le vingt sixiesme juin m vj^c^ quarante huict, rattiffié par elles par acte passé pardevant ledit Picquet, notaire à Gisors, présents tesmoins, le quatorziesme juillet audit an, annexé à la minutte dudit contract, moyennant la somme de dix mil livres, qui a esté emploiée suivant ledit contract au rachapt de la rente y mentionnée, qui estoit deube au sieur Danse, et aux bastiments quy ont esté faicts audit couvent. Laquelle rente de cinq cens livres, au moien de la présente donnation, demeure extainte et comme acquittée, tant en principal que arrérages, de ce jourd'huy en avant, à la descharge dudit couvent,

aux charges et conditions quy ensuilt, sçavoir que lesdittes mères prieure et relligieuses emploiront le plus tost qu'elles pourront laditte somme de dix mil livres, faisant le principal de laditte rente, aux bastimens et construction de leur esglise et en feront mention par les quittances qu'elles retireront des entrepreneurs, dont elles fourniront des expéditions en bonne forme à ladite damoiselle donatrice, contenant pareille mention et déclaration, le plus tost qu'il leur sera possible. Et jusques audit employ, attendu qu'elles demeurent dès à présent quittes du cours et continuation des arrérages desdittes cinq cents livres de rente donnés, lesdittes mères prieure et relligieuses employerons valleur de la moitié desdits arrérages, qui sera à raison de cinq cens livres par an, pour la nécessité des pauvres du païs, à leur discrétion. Plus elles seront tenues, et leurs successeurs, de faire dire à perpétuité, en l'église de leur couvent, tous les premiers jeudis des mois, à commencer du premier jeudy du mois de juin prochain, la messe du Très Sainct Sacrement de l'autel, qui sera la messe conventuelle dudit jour, quy sera chantée sollempnellement, avecq la position du Très Saint Sacrement pendant la messe, à l'entrée du tabernacle, avec six cierges allumés, et quy sera reserré à la fin de laditte messe, après un motet et oraison accoustumée ; et sur les cinq heures du soir, avant de commencer l'oraison quy se faict audit couvent, la mesme exposition sera faicte et on chantera *Ecce panis angelorum* par une seulle voix pour servir d'application et subjet d'oraison ; à la fin on tintera pour donner la bénédiction, l'intention de laditte damoiselle donatrice estant que cette dévotion sera pour réparer les injures que Nostre Sauveur Jésus Christ reçoit en ce très auguste sacrement, et pour le remercier des miséricordes qu'il faict à ses créatures par cet adorable mistère et particullièrement à laditte damoiselle donatrice et à sa famille. Plus de faire dire et cellébrer une messe le jour et feste de S^te^ Magdeleine, vingt deuxiesme juillet, pour demander à Dieu une saincte mort pour madame la chancellière Séguyer, quand il plaira à Dieu la retirer à luy dans l'éternité, et après sa mort faire dire cette messe pour le repos de son ame, à pareil jour qu'elle décédera, et continuer par chacun an à perpétuitté. Plus de faire tous les ans, aussy à perpétuitté, le jour de l'incarnation de Nostre Seigneur Jésus Christ, une petitte aulmosne, en pain ou autre chose, à trente trois pauvres, en l'honneur des années que ce divin sauveur a vescu sur la terre. A touttes lesquelles charges lesdittes mères prieure et relligieuses, et leurs successeurs, seront tenues de satisfaire à perpétuitté. Ceste présente donnation ainsy faicte ausdittes charges et pour les causes susdittes, et parce que laditte damoiselle donatrice l'a ainsy voullu et entendu faire. Et ce faisant, elle a rendu présentement audit s^r^ Pinette, pour les mères dona-

taires, la grosse dudit contrat de constitution comme acquittée pour ladite rente, ausdittes charges, avecq les contracts, quittances et pièces concernant et justifiant l'employ qui a esté faict de ladite somme de dix mil livres au profict dudit couvent, et a esté présentement faict mention par les notaires soubsignés, sur ladite grosse, de la présente donation, consentant par ladite damoiselle donatrice que pareille mention soit mise sur la minutte dudit contract par les notaires qui l'ont en leur possession, sans que sa présence y soit requise, le tout ne servant ensemble que mesme effect. Et afin qu'il demeure une mémoire perpétuelle des charges du présent contract, il sera mis une petitte lame de cuivre dans le cœur, proche l'autel, qui contiendra sommairement lesdittes charges. Le tout sans préjudice ausdittes mères prieure et religieuses de la somme de trois mil livres qui est deube audit couvent par ladite damoiselle Bertrand, suivant le contract qui en a esté passé entre elles, pour le paiement de laquelle somme de trois mil livres ledit s^r^ Pinette, audit nom, suivant sa procuration, accorde trois années à ladite damoiselle, dont la première eschéra d'huy en un an prochain et les deux autres ensuivantes, avecq les intherests proportionés. Et pour faire ainsi qu'en ces présentes, suivant l'ordonnance, lesdittes parties ont constitué leur procureur le porteur d'icelles, luy en donnant pouvoir, promettant, obligeant, renonceant. Faict et passé à Paris, en la salle de ladite maison de l'Institution de l'Oratoire, ce deuxiesme may, avant midy, l'an m vj^c^ soixante et deux. Et ont signé la minute des présentes, demeurée vers Gallois, l'un desdits notaires soubsignés.

(Copie du XVII^e^ siècle. Archives de l'Eure, E. 1057.)

V. *Procès-verbal dressé par la municipalité de Gisors pour constater une infraction à l'arrêté du directoire du département de l'Eure interdisant au public l'entrée des églises conventuelles (2 février 1792).*

Ce jeudy deux février mil sept cents quatre vingt douze, l'an quatriesme de la liberté, trois heures de relevée,

Nous, officiers municipaux de la ville de Gisors, soussignés, sur le rapport qui nous a été fait par le procureur de la commune que les religieuses carmélites de cette ville se sont permises aujourd'huy, au mépris de l'arrêté du directoire du département de l'Eure du vingt-deux juin dernier, de laisser entrer dans leur église un très grand nombre de citoyens qui ont assisté à deux messes qu'elles

ont fait célébrer ; que, dans le moment actuel, le même nombre de personnes étoit assemblé dans leur église pour y entendre les vespres;

Nous nous sommes transportés dans la maison desdites carmélites, accompagnés d'un détachement de la garde nationale.

Étant arrivés à la porte de leur église, nous l'avons trouvée fermée. De là, nous nous sommes présentés à la porte des sœurs tourières : nous l'avons également trouvée fermée. Après avoir frappé à cette porte, elle a été ouverte par une fille à nous inconnue.

Ayant déclaré aux filles tourières que nous entendions nous introduire dans l'église de la maison, nous y avons été à l'instant conduits par l'escalier de la sacristie. De là, nous sommes passés dans le chœur, où étant nous avons remarqué plus de cent cinquante personnes, parmi lesquelles nous avons reconnu les sieurs Paumier et Viel, tous deux directeurs de la maison, et les sieurs Fourmont, Vigneron et Desmarets, tous trois prêtres non assermentés, demeurants en cette ville.

Ces ecclésiastiques n'étaient revêtus d'aucuns habits sacerdotaux. Les uns étaient en soutanne et les autres en habit court. L'un d'entre eux, le sieur Paumier, tenait sur son prie-Dieu un livre in-quarto.

En nous voyant, les sieurs Laîné père, mégissier, Tessier, cordonnier, et Viel, père d'un des prêtres ci-dessus nommés, ainsi que plusieurs autres personnes, nous ont observé que nous ne pouvions les empêcher d'exercer leur religion comme il leur plaisait.

Nous avons à l'instant donné l'ordre à la garde nationale de dissiper ce rassemblement de personnes. En conséquence de cet ordre, les personnes rassemblées se sont retirées et sont sorties de l'église par l'endroit où nous y étions entrés.

Nous avons ensuite demandé au s[r] abbé Paumier de nous faire parler à la supérieure du couvent. Nous ayant conduit au parloir de la supérieure, nous avons représenté à cette religieuse que, d'après la notification faitte à sa communauté de l'arrêté du département du vingt-deux juin dernier, elle n'aurait pas dû se permettre de laisser entrer dans leur église aucune personne pour assister dans la matinée aux deux messes que leurs directeurs ont célébrées et cet après-midi aux vespres. La supérieure nous a répondu qu'elle ne pouvait pas empêcher d'entrer par la porte des tourières ; que, d'ailleurs, tous les cultes étaient permis, même celui des mahométans, et que la municipalité n'avait pas le droit d'en empêcher l'exercice.

Nous nous sommes ensuite retirés dans la salle de nos séances, accompagnés de la garde nationale, où étant, nous avons donné

l'ordre de congédier le détachement, et nous y avons rédigé le présent procès-verbal, en présence des sieurs Brisset, commandant, Schieren, capitaine des grenadiers, Christophe Lefèvre, Petit, Dufour, et du procureur de la commune, lequel a assisté à toutes les opérations ci-dessus. Et ont les dits sieurs susnommés signé avec nous au présent procès-verbal, fait pour valoir et servir ce qu'il appartiendra, ce dit jour, six heures de relevée.

LEFEBVRE le j°, p^r l'ab^ce du Maire. — DE REYNAL. — NOTTE. — BENARD. — DENAINVILLE. — SCHIEREN. — SAUNIER. — BRISSET, comendant. — Henry PETIT fils. — Charle Noel DUFOUR. — LEFEBVRE. — L. P. GEANROT, secrétaire de la M.

(Original. Archives municipales de Gisors : *Affaires ecclésiastiques*, 1790-an III.)

B

LISTE DES RELIGIEUSES

DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE DE LEURS NOMS DE FAMILLE, AVEC QUELQUES INDICATIONS BIOGRAPHIQUES

Les documents qui ont servi à établir cette liste sont des plus divers. Les Chroniques de l'Ordre des carmélites, *les circulaires nécrologiques des religieuses, le registre des vêtures, professions et sépultures du couvent de Gisors de 1736 à 1772, les actes de constitution de dot reçus par les notaires de Gisors au* XVII^e^ *siècle, les contrats divers passés par la communauté devant les mêmes notaires jusqu'à la Révolution, les registres municipaux de Gisors, ceux du directoire du district d'Andely, nous ont fourni des renseignements que nous avons, autant que possible, contrôlé les uns par les autres, mais dont nous ne saurions naturellement garantir l'égale et constante exactitude.*

Lorsqu'une date se rencontre, dans la liste qui suit, sans être accompagnée d'un nom de lieu, c'est au monastère de Gisors que s'est accompli l'événement contemporain, — vêture, profession ou décès. Les dates isolées indiquent de même la présence d'une religieuse au couvent de l'Immaculée-Conception ; le plus souvent d'ailleurs, cette date se rapproche de celle de la prise de voile.

Comme il a été question déjà de plusieurs des religieuses dans le cours du récit, nous croyons être agréable au lecteur en ajoutant au nom de chacune d'elles, entre parenthèses, l'indication des pages à consulter.

Dans cette liste, de même que dans celles que l'on trouvera plus loin, les dates indiquées pour les fonctions remplies par les religieuses sont celles où l'exercice de ces fonctions a été constaté de façon authentique : il nous a paru dangereux de suppléer par des hypothèses aux trop nombreuses lacunes de nos informations. La disparition des archives du Carmel de Gisors ne nous a pas plus permis de présenter à ce sujet une chronologie suivie que de donner la liste complète de toutes les religieuses qui ont appartenu à la communauté. Il est même de stricte justice que nous disions combien cette partie de notre travail doit à la bienveillance dont nous a honoré la Révérende Mère prieure du monastère de Saint-Joseph à Paris, qui, non contente de mettre à notre disposition les précieuses archives de sa maison, a eu la bonté de faire opérer quelques recherches pour répondre à de nouvelles demandes de renseignements. Elle daignera trouver ici l'hommage très respectueux de notre profonde gratitude.

1. ABANCOURT (Élisabeth d'). — *Élisabeth de Jésus.*

† 8 juillet 1689, âgée de 64 ans, dont 14 de religion.

2. ABANCOURT (Isabelle d').

Fille de feu Claude d'Abancourt, chevalier, seigneur du Héloy, Maucomble et autres lieux, et de Yolande de Garges. — 1639.

3. ARNOUL (Marie). — *Marie de Saint-Bernard.*

Cinquième professe (1619) du monastère de la Mère de Dieu à Paris, rue Chapon. Mourut au même monastère en 1667, âgée de 67 ans. Elle fut envoyée successivement, en qualité de prieure, à Orléans, Tours, Sens et Gisors, où nous constatons sa présence en 1645.

4. AYME (Suzanne). — *Suzanne de la Miséricorde.* (11)

Prit l'habit au couvent de la rue Saint-Jacques à Paris le 11 février 1607, fit profession à Pontoise (1608), alla fonder à Rouen en 1609, vint à la fondation de Gisors en 1631 avec la Mère Jeanne de Jésus, quitta Noyers en même temps que celle-ci le 10 janvier 1634 et rentra au monastère de Pontoise, où elle mourut en 1652, âgée de 45 ans.

5. BARISSON (Marie-Claude-Félicité). — *Thaïse-Natalie.* (79, 80, 84, 91)

Née à Paris le 15 août 1765. Professe de Gisors, 1783. Habitait le district d'Andely en octobre 1795. Mourut à Gisors, rue du Fossé, n° 13, le 23 novembre 1847.

6. BENCE. — *Marie-Marthe de Sainte-Thérèse.*

† 29 août 1725, âgée de 79 ans.

7. BERTRAND (Élisabeth). — *Élisabeth de l'Incarnation.* (40, 101)

Fille de noble homme François Bertrand, avocat au conseil du roi, et de Marie Rousseau. Lorsque nous avons parlé (p. 40) de la donation faite par cette pieuse personne pour aider à la construction de l'église, nous ignorions que la donatrice eût fini par prendre le voile. Elle mourut au couvent de Gisors le 4 juillet 1680.

8. BERTRAND (Françoise). — *Françoise de l'Incarnation.*

Sœur de la précédente. † 24 septembre 1653, âgée de 31 ans, dont 12 de religion. — Dépositaire, 1651-1653.

9. BERTRAND (Marie). — *Marie de Jésus.*

Sœur des deux précédentes (?). † 5 septembre 1659, âgée de 31 ans, dont 12 de religion.

10. BERTY (Marie). — *Marie de la Conception.*

1635. † 27 septembre 1688, âgée de 73 ans, après 55 ans de religion. — Sous-prieure, 1639-1645 ; dépositaire, 1647-1649 ; sous-prieure, 1651 ; prieure, 1653-1659 ; dépositaire, 1660-1662 ; sous-prieure, 1662-1665 ; prieure, 1666-1667 ; dépositaire, 1670-1671 ; prieure, 1675-1676 ; dépositaire, 1676-1679 ; prieure, 1683-1686 ; dépositaire, 1687-1688.

11. BOCHART DE CHAMPIGNY (Marie-Madeleine). — *Marie-Madeleine de Sainte-Ursule.*

Fille de Jacques-Charles Bochart, chevalier, seigneur de Champigny et de Noroy, capitaine de vaisseau, gouverneur de la Martinique, et de Marie-Madeleine de Boisseret. « Nostre très honorée Mère ayant perdu Madame sa mère fort jeune, son éducation fut confiée à une de Mesdames ses tantes [Madeleine Bochart], abbesse d'Etrun en Artois. » (Circulaire nécrologique.) Elle fit profession au monastère de l'Incarnation, à Paris, en 1755, et vint à Gisors en 1775. † 27 mai 1779, âgée de 65 ans. — Sous-prieure, 1778-1779.

12. BONTÉ (Élisabeth). — *Élisabeth de la Nativité.*

† 21 mai 1698, âgée de 44 ans, dont 27 de religion.

13. BONTÉ. — *Madeleine de Jésus.*

† 31 décembre 1660, âgée de 28 ans, dont 7 de religion.

14. BOULAINVILLIERS (de). — *Marie-Madeleine de Saint-Joseph.*

† 1er août 1692, âgée de 57 ans, dont 39 de religion.

15. BOUILLARD (de). — *Jeanne-Renée-Thérèse de Saint-Joseph.*

Professe de Gisors. † 24 avril 1707, âgée de 64 ans et 5 mois, dont 13 ans et demi de religion.

16. BOURLON (Antoinette). — *Antoinette du Saint-Esprit.* (11)

Une des professes de Pontoise qui vinrent fonder la maison de Gisors. † 11 janvier 1639, âgée de 45 ans, après 21 ans de religion. — Dépositaire, 1637-1638.

17. BRAQUET (Marie). — *Marie-Thérèse de Sainte-Barbe.*

Fille de Pierre Braquet, laboureur, et de Marguerite Binet. Baptisée à Gasville, diocèse de Chartres. Profession, 23 janvier 1751. † 13 juillet 1764, âgée de 43 ans et demi.

18. BRUCHET (Marie-Monique). — *Marie-Monique de l'Enfant Jésus.*

Fille de Louis-François Bruchet, capitaine (*sic*), et de Bonne Tillement. Baptisée à Saint-Nicolas-en-l'Atre de la ville d'Arras. Profession, 4 nov. 1748. † 1779.

19. BUHOT. — *Marie-Anne de Sainte-Pélagie.*

Du voile blanc. † 14 avril 1737, âgée de 72 ans, dont 44 de religion.

20. CAMPAGNOLT (Marie-Marthe). — *Marie-Henriette de Saint-Jean-de-la-Croix.*

Fille de « M. de Campagnolt », écuyer, conseiller au bailliage et siège présidial de Toul, et de Marie-Anne Ostrie des Roches. Profession, 11 février 1766. Elle habita Paris depuis le 7 octobre 1793 jusqu'au 6 floréal an II (25 avril 1794), ensuite Clamart (rue de la Raison, maison de la veuve Berthelot) depuis le 6 floréal an II jusqu'en thermidor suivant (juillet-août 1794), et déclara fixer de nouveau sa résidence à Paris, rue du Sentier, n° 33, section de Brutus. Elle reçut cependant un paiement de sa pension dans le district d'Andely le 22 vendémiaire an III (13 oct. 1794). † aux Carmélites de la rue de Vaugirard le 1er mars 1822, âgée de 96 ans.

21. CAMPULEY (Cécile de). — *Cécile de la Passion.*

† 7 janvier 1680, âgée de 19 ans, dont « près de trois » de religion.

22. CAMPULEY (Françoise de). — *Françoise du Saint-Sacrement.*

Fille de François de Campuley, chevalier, seigneur du lieu et des fiefs de Saint-Ouen, Viviers, Neufmoulin, Gaillonnet et Valluy, écuyer ordinaire du roi en sa grande écurie, demeurant à Campuley en Bray, et de Catherine Le Ver. « Élevée auprès d'une vertueuse abbesse, dans une maison de l'Ordre de Cîteaux. » (Circulaire nécrologique.) Profession, 1665. † 2 mai 1696, âgée de 59 ans. — Sous-prieure, 1677-1679; dépositaire, 1682; sous-prieure, 1683-1688.

23. CAMPULEY (Louise-Charlotte de). — *Louise-Charlotte de Jésus.*

Sœur de la précédente. Professe de Gisors. † 4 janvier 1706, âgée de 59 ans et quelques mois, dont 38 ans de religion. — Dépositaire, 1691-1692, 1703-1704.

24. CARBONNEL (Marie). — *Marie-Bernard de Sainte-Thérèse.*

L'une des carmélites de Gand venues à Gisors sous Louis XVI.

25. CARON (Marie-Catherine-Élisabeth). — *Marie-Catherine-Élisabeth de l'Assomption de Saint-François-Xavier.*

Fille de François-Nicolas Caron, marchand de fer à Amiens. Professe de Gisors. Elle habitait chez son père en juin 1793. Elle se rendit ensuite au monastère de Gand. « Lorsque les malheurs des temps obligèrent les carmélites de Gand de se séparer et de ne plus vivre en communauté, notre chère sœur eut l'avantage de pouvoir prolonger son séjour parmi elles. » (Circulaire nécrologique.) Enfin, dans les premiers jours de l'année 1801, elle se réfugia au monastère de Saint-Joseph, à Paris, réorganisé rue de Vaugirard par la Mère Camille de l'Enfant Jésus (de Soyecourt). Elle y mourut huit mois après. Elle repose avec son ancienne compagne de Gisors, la Mère Thérèse du Saint-Sacrement (Mignot), dans la crypte de l'ancienne église des Carmes. Leurs épitaphes (pierres appliquées contre la muraille de l'abside; hauteur : 83 centimètres; largeur : 45 cent.) sont placées l'une à droite, l'autre à gauche de celle de la Mère de Soyecourt. Voici l'épitaphe de la sœur de l'Assomption :

†

SŒUR MARIE CATHERINE ÉLISABETH
DE L'ASSOMPTION
PROFESSE DU MONASTÈRE
DE GISORS,
DÉCÉDÉE LE 27 AOUT 1801,
AGÉE DE 51 ANS,
DE RELIGION 14 ANS.

26. CAUCHOIS (Marie-Catherine-Madeleine). — *Thérèse de la Présentation.* (79, 80)

Fille de Guillaume Cauchois et de Marie-Madeleine Cordier. Née à Rouen, paroisse Saint-Vigor. Profession, 4 mai 1756. Agée de 60 ans en mars 1791. Habitait le district d'Andely en janvier 1795. † octobre 1798.

27. CHARLES (Marie-Marthe). — *Marie-Marthe de Saint-Louis.*

(79, 80)

Fille de François Charles, bourgeois de Romans en Dauphiné, et de Françoise..... Profession, 10 février 1765. Agée de 54 ans en mars 1791. Le 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794), elle déclare devant le directoire du district d'Andely qu'elle va se fixer à Romans.

28. COLIGNON (Clotilde). — *Clotilde du Sacré Cœur de Jésus.*

Fille de Jean-François Colignon, perruquier, et de Marie-Geneviève Quatremère. Baptisée à Saint-Ouen-l'Aumône. Profession, 9 avril 1749. Habitait le district d'Andely en janvier 1795. † à Gisors, rue Cappeville, 22 prairial an VII (10 juin 1799), à l'âge de 77 ans et 3 mois.

29. COLOMBEL. — *Geneviève de la Présentation.*

Elle était de Rouen. Professe de Gisors. † 26 octobre 1713, âgée de 65 ans, dont 46 de religion.

30. CORNUOT. — *Jeanne-Cécile des Anges.*

« Elle naquit d'une famille dont la vocation à notre saint Ordre étoit comme le partage, notre chère sœur ayant eu cinq sœurs carmélites, deux desquelles ont vécu parmi nous. » (Circulaire nécrologique.) † 17 mars 1719, âgée de 58 ans, dont 41 de religion. — Sous-prieure, 1719.

31. CORNUOT. — *Marie-Madeleine de Saint-Élie.*

† 8 juin 1671, âgée de 20 ans, dont 4 de religion.

32. CORNUOT. — *Marguerite du Saint-Sacrement.*

† 2 janvier 1679, âgée de 29 ans, dont 14 de religion.

33. COURTINS (Thérèse-Constance). — *Constance de Saint-Joseph.*

(66, 72)

Du Carmel de Gand. Prieure de Gisors, 1788-1790.

34. DANICAN. — *Nathalie de Jésus.*

Fille de Jean-Baptiste-Julien Danican, marquis d'Annebaut, maître ordinaire en la Chambre des comptes, et de Claudine-Charlotte de Tilly-Blaru. Née à Paris. Fit profession au monastère de Saint-Joseph, à Paris, en 1752. Vint en 1777 ou 1778, en qualité de prieure, au monastère de Gisors, dont elle fut ensuite dépositaire (1784-1787). Réclamée alors comme prieure par ses sœurs de Paris, elle était encore à leur tête au moment où elles durent quitter la maison de la rue de Grenelle. Entrée en 1797 au nouveau Carmel de la rue de Vaugirard, elle y mourut le 3 juin 1798, âgée de 72 ans.

35. DARRY (Marie Langlois, veuve de François).

1667.

36. DEHORS (Marie). — *Marie de la Visitation.*

Fille de Robert Dehors, conseiller au bailliage de Gisors. † 13 avril 1692, âgée de 63 ans, dont 42 de religion.

37. DELACOUR. — *Marie de la Trinité.*

Professe de Gisors. † 21 octobre 1715, âgée de 41 ans moins quelques mois, dont 15 ans et 10 mois de religion.

38. DELAMOTTE (Anne-Agnès). — *Anne-Agnès de Sainte-Madeleine.*

Fille de Jean Delamotte, laboureur, et d'Anne Dunoyel. Baptisée « en la paroisse de Courlieu la Rue-Saint-Pierre, diocèse de Beauvais. » Profession, 12 juillet 1746. † 3 août 1764, âgée de 45 ans.

39. DELASALLE (Marie-Gilberte-Silvie). — *Marie-Rose de la Croix.* (63, 64, 65, 72, 73, 76, 79, 80, 83, 84, 104)

Professe de Saint-Denis. Prieure de Gisors, 1762-1769, 1773-1777. Elle retourna à Saint-Denis en 1777 et ne revint à Gisors qu'en 1790 pour être de nouveau élue prieure. Au mois de septembre 1792, lors de l'évacuation du monastère, elle se retira dans l'ancienne commanderie de Bourgoult, où elle résidait encore en juillet 1794. Elle habitait toujours le district d'Andely en janvier 1795. Agée de 66 ans en janvier 1791, elle mourut avant 1798.

40. DELAVIGNE. — Voir *Javel-Delavigne.*

41. DESLYONS (Catherine). — *Catherine de la Conception.*

Sœur de Jean Deslyons, docteur en théologie, doyen et théologal de la cathédrale de Senlis, et de François Deslyons, seigneur de Theuville, procureur du roi en la ville et châtellenie de Pontoise. Profession, 1647. † 13 avril 1712, âgée de 85 ans. — Dépositaire, 1675-1679, 1683-1688; sous-prieure, 1691-1692; prieure, 1692-1698; dépositaire, 1700-1704; prieure, 1706-1709.

42. DESLYONS (Catherine). — *Catherine-Judith de l'Incarnation.*

Fille de François Deslyons, écuyer, sieur de Theuville, procureur du roi aux sièges royaux de Pontoise, et de feue Judith Foy. Profession, 1663. † 1717, âgée de 71 ans et 7 mois.

43. DESLYONS (Marie). — *Marie de Saint-Joseph.*

Sœur de Catherine de la Conception. † 30 août 1698, âgée de 79 ans, dont 66 de religion. — Dépositaire, 1656-1659; sous-prieure, 1660-1662; dépositaire, 1662-1665; sous-prieure, 1666-1670; dépositaire, 1683.

44. DESLYONS (Marie-Gabrielle). — *Marie-Gabrielle de Sainte-Anne.*

Sœur de Catherine-Judith de l'Incarnation et nièce de Catherine de la Conception. Professe de Gisors. † 5 novembre 1687, âgée de 37 ans, dont 21 de religion.

45. DESNETS (Marie-Anne-Nicole). — *Marie-Anne-Nicole du Divin Cœur de Jésus.*

Fille de François Desnets et d'Anne-Michelle Courtois (remariée à Marcel Legentil). Professe de Gisors. † 14 mai 1773, âgée de 72 ans, dont 50 de religion.

46. DESPRÉS ou DUPRÉ (Marie-Claude). — *Marie-Claude de la Providence.*

† 21 janvier 1725, âgée de 53 ans, dont 29 de religion.

47. DOULLAY (Geneviève-Marguerite). — *Geneviève-Marguerite de Sainte-Thérèse.*

Fille de Robert-Michel Doullay, marchand, bourgeois de Chartres, et d'Anne Vallon. Vêture, 17 octobre 1761. Profession, ?

48. DRUEL (Marie-Françoise).—*Marie-Françoise de Saint-Augustin.*

Fille de *N.* Druel, bourrelier à Gisors, et de Françoise Grindel. Profession, 12 avril 1753. † 1er avril 1783, âgée de 60 ans.

49. DUCHESNE (Marguerite). — *Marguerite du Saint-Esprit.*

† 18 mai 1735, âgée de 72 ans, dont 50 de religion. — Dépositaire, 1717-1721, 1724-1731.

50. DUFRESNE. — *Madeleine de Saint-Joseph.*

† 29 janvier 1686, âgée de 73 ans 3 mois, dont près de 52 ans de religion.

51. DU PARC DE BARVILLE.

Nièce de la Mère Nathalie de Jésus (Danican), dont une sœur avait épousé M. du Parc de Barville. Née au château du Mesnil-au-Val, près de Valognes, elle désira se faire carmélite, mais sa santé lui interdit de prononcer les vœux. Sur le conseil de la Vénérable Louise de France, on l'admit au couvent de Gisors en qualité de bienfaitrice. Elle y mourut le 27 janvier 1788, à l'âge de 34 ans, après y avoir passé sept ans « sous le saint habit de la religion ».

52. DURIF (Marie). — *Thérèse-Angélique de Sainte-Anne.*

Professe de Gisors. Agée de 31 ans en janvier 1791. Habitait le district d'Andely en mai 1794.

53. DUVAL (Catherine). — *Catherine de Jésus-Christ.*

† 7 février 1692, âgée de 31 ans, dont 11 de religion.

54. FEU (Anne). — *Anne-Thérèse du Saint-Sacrement.*

Fille de défunt Jacques Feu, écuyer, sieur de Rozières, et de Geneviève d'Adère. Professe de Gisors. † 27 mars 1665, âgée de 46 ans, dont 30 de religion.

55. FOURNY (Catherine). — *Catherine de la Passion.*

† 13 octobre 1736, âgée de 70 ans, dont 51 de religion.

56. FOURNY (Marie). — *Marie de l'Assomption.*

† 3 juin 1731, âgée de 75 ans, dont 53 de religion.

57. FOWARGE (Marie-Joseph). — *Marie-Joseph de l'Épiphanie.*

Carmélite de Gand réfugiée à Gisors sous Louis XVI.

58. GAMARE (Louise). — *Louise-Thérèse de la Conception.*

† 16 mai 1692, âgée de 57 ans, dont 39 de religion.

59. GAMOURINI (Léonore). — *Léonore de Sainte-Thérèse.*

Professe de Gisors. † 26 octobre 1652, âgée de 31 ans, dont 3 de religion.

60. GAUCHÉE (Marie-Catherine). — *Sophie de Saint-Jean du Sacré Cœur de Marie.*

Fille de Gabriel Gauchée, maçon, et de Marie-Joseph Comtisle. Baptisée à Saint-Gervais de Paris. Vêture, 25 mars 1768. Profession, ?

61. GAVOIS (Élisabeth). — *Élisabeth-Thérèse de la Croix.*

Professe de Gisors. † 16 novembre 1706, âgée de 56 ans un mois, dont 29 ans et 8 mois de religion.

62. GAVOIS (Jeanne). — *Jeanne de la Mère de Dieu.*

Professe de Gisors. † 22 mars 1716, âgée de 74 ans, dont 51 de religion. — Dépositaire, 1670-1671 ; sous-prieure, 1675 ; prieure, 1677-1680 ; sous-prieure, 1683 ; prieure, 1687-1692 ; dépositaire, 1693-1696 ; sous-prieure, 1696-1698 ; prieure, 1700-1706, 1711-1713.

63. GAVOIS (Louise). — *Louise-Thérèse de la Conception.*

† 12 juillet 1737, âgée de 79 ans, dont 44 de religion.

64. GAVOIS (Marie). — *Marie-Thérèse de l'Incarnation.*

† 28 octobre 1736, âgée de 61 ans, dont 40 de religion.

65. GILLET. — *Jeanne de Jésus.*

† 13 février 1655, âgée de 23 ans, dont trois et demi de religion.

66. GILLET. — *Marie-Geneviève de la Croix.*

† 12 décembre 1698, âgée de 64 ans, dont 47 de religion.— Dépositaire, 1683-1686, 1691-1692.

67. GIROUARD (Marguerite). — *Marie-Marguerite de Saint-Joseph.*

Fille de Joseph Girouard, procureur au présidial de Chartres, et de Marie-Marguerite Duverger. Elle avait d'abord songé à se faire novice à l'abbaye des Clairets, ordre de Citeaux. Profession, 25 septembre 1746. † 23 mars 1784, âgée de 70 ans. — Dépositaire, 1766-1769 ; sous-prieure, 1772 ; dépositaire, 1773-1777.

68. GOBELIN. — *Marie-Madeleine du Saint-Esprit.*

† 30 janvier 1685, âgée de 31 ans, dont 12 de religion.

69. GOBINEAU (Françoise-Félicité). — *Françoise-Félicité des Vertus.*

Fille d'Antoine Gobineau, boulanger, et de Marie-Madeleine Aubin. Baptisée à Saint-Michel de Chartres. Profession, 10 février 1763. Habitait le district d'Andely en janvier 1795. † 13 février 1803, au monastère de Saint-Joseph de Paris, rue de Vaugirard, âgée de 64 ans.

70. GOMBAULT (Marie-Françoise). — *Marie-Françoise de Saint-Paul.*

Fille de Pierre Gombault, bourgeois de Chartres, et d'Anne Viet. Vêture, 20 mai 1738, en présence de « M. Gombault, curé du Péray. » Profession, 9 juin 1739. † 27 janvier 1767, âgée de 62 ans et demi. — Dépositaire, 1757-1759 ; sous-prieure, 1760-1762.

71. GOUBERT (Jeanne-Élisabeth).—*Élisabeth-Thérèse des Séraphins.*

Professe de Rouen, 1708. † à Rouen, 1767, âgée de 77 ans. Prieure de Gisors, 1751-1756, et plusieurs fois prieure de Rouen.

72. GOUDEMAR (de). — *Catherine de Jésus.*

† 14 avril 1650, âgée de 34 ans, dont 13 de religion.

73. GUAINON. — *Jeanne-Thaïs de Sainte-Thérèse.*

Du voile blanc. Professe de Gisors. « Dès sa plus tendre enfance, Dieu lui donna de grands attraits pour le cloître, qu'elle suivit en entrant dans Noisi, qui depuis a esté changé en la célèbre maison de Saint-Cyr, où elle a demeuré jusqu'au tems que nostre feu roy Louis XIV, d'heureuse mémoire, obligea les dames de Saint-Louis à faire des vœux solemnels pour prendre l'Institut des religieuses de Sainte-Marie. » (Circulaire nécrologique.) † 4 septembre 1717, âgée de 52 ans et 3 mois, dont 23 ans et demi de religion.

74. GUEDIER (Clotilde-Catherine). — *Clotilde-Catherine-Thérèse des Séraphins.*

Fille de *N.* Guedier, seigneur de Saint-Aubin, conseiller au parlement de Rouen, et de Catherine-Élisabeth Duval. L'un de ses frères était chanoine de la métropole de Rouen ; « l'autre, bien connu sous le nom de R. P. de Saint-Jean, est aussi distingué par ses rares talens que par ses éminentes vertus, qui l'ont rendu illustre dans sa Compagnie. » (Circulaire nécrologique.) † 7 avril 1768, « âgée de 72 ans et de religion 51. » — Dépositaire, 1744-1747, 1760-1762.

75. GUÉRARD (Élisabeth). — *Élisabeth des Anges.*

Professe de Rouen. « Nos supérieurs l'envoyèrent dans cette maison peu après sa fondation, où elle a vécu plus de quarante ans. » (Circulaire nécrologique.) † 3 avril 1682, âgée de 73 ans, dont 57 de religion. — Dépositaire, 1649, 1667, 1675.

76. GUILLER (Marie-Étienne). — *Thérèse de Jésus.* (72, 80, 83)

Fille de Pierre-Charles Guiller, garde-marteau de la maîtrise particulière des eaux-et-forêts de Châteauneuf-en-Timerais, et de Marie-Anne Guillemin. Profession, 26 décembre 1762. Agée de 51 ans en janvier 1791. Sous-prieure, 1790-1792. Se retira à Bourgoult avec la Mère prieure. Habitait encore le district d'Andely en avril 1794. † avril 1795 (?)

77. HAROUARD (Cécile). — *Cécile de la Croix.*

† 8 mai 1734, âgée de 72 ans et de religion 39.

78. HÉRANDE. — *Marie du Saint-Sacrement.* (11)

Du voile blanc. Professe de Pontoise, venue à Gisors pour la fondation. † 20 février 1648, âgée de 64 ans, dont 36 de religion.

79. HOLVOCT (Marie-Madeleine). — *Marie-Madeleine du Sacré Cœur de Jésus.*

Carmélite de Gand réfugiée à Gisors sous Louis XVI.

80. HUE (Marie-Anne-Marguerite). — *Philippe de Saint-Michel.*

Fille de Philippe Hue, maître de l'hôtellerie du *Dauphin*, à Gisors, et de Marguerite Landas. Profession, 1er avril 1756. † 1788.

81. HUET. — *Geneviève de l'Incarnation.*

† 2 juin 1650, âgée de 42 ans, dont 18 de religion.

82. HUET (Marie). — *Marie de la Présentation.*

Fille de Julien Huet, marchand, bourgeois de Gisors, et de feue Marie Le Cousturier. Du voile blanc. Professe de Gisors. † 31 mai 1675, âgée de 50 ans, dont 34 de religion.

83. HUET (Barbe LEFEBVRE, veuve de Robert). — *Barbe de la Croix.* (65)

Veuve de Robert Huet, sieur de la Vallée, marchand à Gisors, elle entra au couvent comme novice en 1682, fit profession comme sœur du voile blanc en 1683 et mourut le 26 mars 1684, à 78 ans. Dès son enfance, elle avait désiré devenir carmélite. « Les obligations que nous avions à sa famille, et la vie austère et pénitente qu'elle menoit dans le monde, nous avoient fait obtenir de Messieurs nos supérieurs de luy donner l'entrée parmi nous. » (Circulaire nécrologique.)

84. ISAMBERT (Marie-Jeanne-Victoire). — *Victoire de Saint-André.*

Fille de Charles Isambert, laboureur, et de Marguerite Fiélot. Baptisée à Beauvilliers, diocèse de Chartres. Profession, 11 juin 1763. Sœur converse. Habitait encore le district d'Andely en janvier 1795. † octobre 1799, âgée de 64 ans.

40. JAVEL-DELAVIGNE (Catherine). — *Catherine de Jésus.* (84)

Fille de François Javel-Delavigne, receveur des fermes du roi, et de Françoise Giboud. Née à Lumières, paroisse de Goult, diocèse de Cavaillon, le 13 avril 1750. Sœur converse. Après l'évacuation du monastère, en septembre 1792, elle suivit la Mère prieure jusqu'à sa mort. Elle résidait à Andely en l'an IX. Elle entra en 1807 au monastère d'Abbeville reconstitué et y mourut le 18 décembre 1820, après 49 ans de religion.

85. JEUFOSSE (Geneviève de). — *Geneviève de Jésus.*

† 16 janvier 1675, âgée de 27 ans, dont 9 de religion.

86. JOLIVET (Élisabeth-Louise). — *Élisabeth-Louise de Saint-Bernard.*

Du voile blanc. † 10 mai 1735, âgée de 56 ans, dont 31 de religion.

87. LAMBERT. — *Marie-Joseph du Saint-Sacrement.*

† 28 avril 1744, âgée de 67 ans, dont 49 de religion.

88. LANGLOIS (Anne). — *Anne-Marie de Jésus.*

« Ayant perdu Monsieur son père et Madame sa mère dans un âge très tendre, elle fut mise pensionnaire aux dames ursulines de cette ville. » (Circulaire nécrologique.) Professe de Gisors. † 13 décembre 1727, âgée de près de 66 ans, dont 41 de religion.

89. LANGLOIS (Louise-Élisabeth). — *Louise-Élisabeth de Saint-Maurice.*

Du voile blanc. † 27 août 1742, âgée de 45 ans, dont 25 de religion.

90. Langlois (Marguerite). — *Marguerite-Thérèse du Saint-Sacrement.*

† 19 mai 1738, âgée de 37 ans, dont 16 de religion.

91. Langlois. — *Marie de l'Incarnation.*

Du voile blanc. † 21 janvier 1656, âgée de 35 ans, dont 9 de religion.

92. Latouche (Marie-Jeanne). — *Marie-Jeanne de Saint-Élie.*

Fille de Jean Latouche, laboureur, et de Jeanne Roussille. Baptisée à Fains, diocèse de Chartres. Du voile blanc. Profession, 30 juin 1743. † 18 février 1772, âgée de 55 ans.

93. Le Bègue. — *Marie-Thérèse de Jésus.*

† 3 février 1709, âgée de près de 73 ans, dont 43 et demi de religion.

94. Le Cointe (Charlotte). — *Charlotte du Saint-Sacrement.*

Fille de Claude Le Cointe, trésorier de France à Paris, contrôleur des fortifications. Professe de Saint-Denis. † 23 avril 1700, âgée de 77 ans, ayant passé en religion 60 ans, dont 43 à Gisors. Suivant un ms. de la Biblioth. de Rouen (fonds Martainville, 8, t. III, p. 36), sa sœur Catherine aurait été carmélite à Pontoise.

95. Leduc (Françoise). — *Françoise-Marie de Saint-Ange.*

Fille de Louis Leduc, charpentier à Burelle en Picardie, et de Marie-Jeanne Dupuis. Vêture, 22 août 1770. Profession, ?.

96. Lefèvre (Marie). — *Marie de Jésus.* (11)

Le musée de Gisors possède le portrait de cette religieuse. C'est une peinture sur toile sans valeur artistique, haute de 58 centimètres et large de 51. Au-dessus de la tête on lit :

S^R. MARIE DE IESVS VNE DES 4 PREMIERES QVI A
PROFESSÉ AU COVVENT DE PONTHOISE ENTRE LES
MAINS DE NOS MERES ESPAGNOLLES ET QVI EST VENVE
SOVPRIEVRE EN CETTE FONDAÕN. ELLE [EST]
DECEDÉE EN ODEVR DE VERTV LE
23. DE MAY 1647 AAGÉE 63.

Les *Chroniques* ajoutent : « Après 42 ans de religion. » Elles donnent, ainsi que la circulaire nécrologique, la date du 24 mai. « A l'âge de seize ans, elle fut mise par feu M. Gallemant, notre révérend père, dans une congrégation de filles, en attendant l'établissement des carmélites de Pontoise. » (Circulaire nécrologique.) — Sous-prieure, 1631-1639 ; dépositaire, 1645-1647.

97. Le Fèvre. — *Marie du Saint-Esprit.*

† 1^er septembre 1660, âgée de 29 ans, dont 14 de religion.

98. LELORRAIN. — *Marie-Marguerite de Saint-Alexis.*

† 30 septembre 1703, à l'âge de 36 ans, dont environ 13 de religion. « Estant un jour de Sainte-Claire dans l'église des cordeliers de Châlons, où l'on faisoit la feste de cette sainte, elle se sentit pressée par un mouvement intérieur de se consacrer à Dieu et de se faire carmélite. » Ne sachant dans quel monastère entrer, elle demanda conseil à l'un de ses oncles, qui lui indiqua celui de Gisors. (Circulaire nécrologique.) — Dépositaire, 1693-1698 ; sous-prieure, 1700-1703.

99. LE MAISTRE (Charlotte). — *Charlotte de la Mère de Dieu.* (6)

Fille de Jacques Le Maistre, écuyer, sieur de Saint-Crespin, lieutenant général criminel au bailliage de Gisors, et de Jacqueline Frontin. Professe de Gisors. † 3 août 1672, âgée de 44 ans, après 24 ans de religion. Les *Chroniques* (IV, 569) donnent ce détail : « Ses parents l'avoient mise dans une abbaye dans le dessein qu'elle y fût religieuse, mais Notre Seigneur lui fit connaître, par divers événements, qu'il voulait qu'elle fût carmélite. »

100. LE MAISTRE (Marie). — *Marie de Jésus-Christ.* (6)

Sœur aînée de la précédente. Première professe de Gisors. † 2 janvier 1657, âgée de 41 ans, dont 25 de religion. — Sous-prieure, 1653-1656.

101. LEMOINE (Anne). — *Anne de Saint-Barthélemy.* (51)

Native de Beauvais. Profession, 1678. Du voile blanc. † 25 janvier 1728, âgée de 73 ans.

102. LE PESANT DE BOISGUILBERT. — *Marie-Agathe du Saint-Sacrement.*

Professe de Gisors. † 1718, âgée de 64 ans et quelques mois, dont 47 ans de religion.

103. LE PESANT DE BOISGUILBERT. — *Marie-Élisabeth-Thérèse du Saint-Esprit.*

Profession, 1693. † 27 juin 1728, âgée de 50 ans. — Dépositaire, 1713 ; prieure, 1717-1721 ; dépositaire, 1724 ; prieure, 1727-1728. — La circulaire nécrologique dit qu'elle exerça le priorat pendant neuf ans à Gisors et qu'elle fut aussi prieure de Pont-Audemer.

104. LE ROI (Anne). — *Anne de l'Assomption.*

† 3 avril 1674.

105. LETELLIER. — *Madeleine de Saint-Michel.*

† 22 mai 1678, âgée de 55 ans, dont 37 de religion.

106. LETELLIER. — *Marguerite de Sainte-Thérèse.*

Du voile blanc. † 6 juillet 1638, âgée de 25 ans, dont deux de religion.

107. LETELLIER (Marie). — *Marie de la Croix.*

Fille de noble homme Pierre Letellier, élu en l'élection de Gisors et Pontoise. † 6 avril 1692, âgée de 73 ans, dont 53 de religion.

108. L'HERMITE. — *Marie de Saint-Gabriel.*

Professe de Chartres. † 25 décembre 1693, âgée de 78 ans. Religieuse pendant près de 59 ans, dont 38 passés à Gisors.

109. LHOMME (Marie-Thérèse). — *Marie-Thérèse de l'Incarnation.*

Professe de Gisors. † 20 mars 1792, âgée de 55 ans, dont 9 ans et 5 mois de religion.

110. LHUILLIER. — *Marie-Marguerite du Saint-Sacrement.*

Professe du monastère de la rue de Grenelle, à Paris. « On nous l'envoya peu après sa profession. » (Circulaire nécrologique.) † 24 septembre 1703, âgée de 43 ans, dont 27 de religion.

111. LOBINOIS (Geneviève-Élisabeth). — *Geneviève-Élisabeth de l'Enfant Jésus.*

† 1736, âgée de 77 ans, dont 54 de religion.

112. LOBINOIS (Marguerite). — *Marguerite-Thérèse de Saint-Joseph.*

† 24 avril 1738, âgée de 75 ans, dont 57 de religion. — Prieure, 1723-1725.(?)

113. MAILLARD (Louise-Éléonore). — *Laurent de Saint-Jacques.*

Carmélite de Rouen, venue au couvent de Gisors le 29 mars 1791, à l'âge de 30 ans. Le 30 octobre 1792, elle déclare qu'elle va se fixer à Rouen.

114. MAILLY (de). — *Marie de la Transfiguration.*

Probablement fille de Pierre de Mailly, chevalier, seigneur des Marais, demeurant à Saint-Ouen, paroisse de Saint-Paul-lez-Beauvais, et de Marie de la Mare. † 24 décembre 1729, âgée de 75 ans, dont 51 de religion. — Dépositaire, 1728.

115. MAINET. — *Marie de Saint-Élie.* (11)

Professe de Pontoise, venue à Gisors pour la fondation. † 24 août 1638, âgée de 46 ans, dont 18 de religion.

116. MASIÈRE (Jeanne). — *Jeanne-Thérèse de Saint-Dominique.*

† 27 février 1737, âgée de 67 ans, dont 46 de religion. — Sous-prieure, 1704; dépositaire, 1728-1731.

117. MASSY (Marie de). — *Marie des Anges.*

† 27 octobre 1671, âgée de 25 ans, après deux ans de religion.

118. MASURIER (Étiennette-Louise). — *Joséphine.* (72)

Professe de Gisors. Le 28 messidor an II (16 juillet 1794), elle déclare qu'elle réside à Rouen; puis le 25 brumaire an III (15 novembre 1794), elle annonce son intention d'aller se fixer à Avignon. Mourut à l'hôpital de..., âgée de 67 ans, dont 39 de religion.

119. MAUDUIT (Jeanne-Charlotte-Julienne). — *Marie de Saint-Joseph.*

Fille de Guillaume Mauduit, marchand, bourgeois de Valognes, et de Charlotte « Audouaire ». Profession, 14 février 1760. — Sous-prieure, 1775-1777; dépositaire, 1780-1783; sous-prieure, 1784-1787. — Habitait le district d'Andely en janvier 1795. † à Gisors, 21 pluviôse an IX (10 février 1801), âgée de 67 ans.

120. MIGNOT (Marie-Louise-Thérèse). — *Marie-Thérèse du Saint-Sacrement,* puis *Marie-Thérèse de la Croix.* (80, 83)

Sœur de M. Mignot, curé de Gisors. Professe de Gisors. Quitta le couvent le 17 septembre 1792 pour se rendre à Bourgoult avec la Mère prieure. Le 26 vendémiaire an IV (18 octobre 1795), elle déclare au directoire du district d'Andely qu'elle va se fixer à Gand. (« Notre chère Mère se retira, après les malheurs de la Révolution, aux Carmélites de Flandre. » Circulaire nécrologique.) En 1797, elle entra au monastère que la Mère Camille de l'Enfant Jésus (de Soyecourt) venait d'installer rue de Vaugirard, dans l'ancien couvent des Carmes, et, par suite sans doute d'une similitude, elle changea de nom de religion. Elle fut sous-prieure de cette maison de 1819 à sa mort (1823). Elle repose dans la crypte de l'ancienne église des Carmes, à côté des victimes de septembre 1792. Nous y avons relevé son épitaphe, placée à gauche de celle de la Mère de Soyecourt :

†

LA MÈRE MARIE THÉRÈSE
DE LA CROIX,
PROFESSE DU MONASTÈRE
DE GISORS,
DÉCÉDÉE LE 15 JUILLET 1823,
AGÉE DE 72 ANS,
DE RELIGION 48 ANS.

121. MONJOÜE (Marie-Madeleine). — *Sébastienne du Saint-Esprit.* (79, 80, 84)

Née à Riom le 28 octobre 1760. Professe de Gisors. Le 3 thermidor an III (21 juillet 1795), elle déclare se fixer à Paris, faubourg Saint-Jacques, section de l'Observatoire. Entrée en 1804 au monastère d'Amiens reconstitué, elle en fut plusieurs fois prieure et y mourut le 9 mars 1850, après 70 ans de religion.

122. MORDANT. — *Marie-Louise-Nicole de Jésus.*

† 28 juillet 1752, âgée de 87 ans, dont 69 de religion.

123. MORNAY (Agnès FOURNIER, veuve de René de). — *Agnès de l'Enfant Jésus.* (45, 46, 55)

Veuve de René de Mornay, chevalier, seigneur de Labbeville et de la Villetertre. « Elle a vécu dans le monde dans une singulière vertu et piété, étant en même temps une âme très innocente et très pénitente, ne faisant qu'un repas par jour, portant souvent la haire, même la nuit. » (Circulaire nécrologique.) Professe de Gisors. † 6 novembre 1665, âgée de 63 ans et 5 mois, dont 4 ans et 8 mois de religion.

124. MUNIER (Catherine). — *Catherine de Jésus.*

Du voile blanc. † 25 avril 1725, âgée de 72 ans et 4 mois, dont 52 de religion.

125. ORILLAC (d'). — *Catherine-Victoire de Jésus.*

Professe de Gisors. † 14 février 1753, âgée de 67 ans et 4 mois, dont 47 ans et quelques mois de religion.

126. ORILLAC (d'). — *Madeleine de Sainte-Agnès.*

Professe de Gisors. † 8 octobre 1751, âgée de 79 ans, dont 55 de religion. — Sous-prieure, 1717, 1721, 1729-1734; prieure, 1735-1740; dépositaire, 1741, 1750.

127. ORILLAC (d'). — *Marie-Madeleine de Saint-Joseph.*

Sœur des deux précédentes. Professe de Gisors. † 17 septembre 1748, âgée de 66 ans, dont 49 de religion. — Sous-prieure, 1741-1747.

128. PALBROY (Geneviève-Félicité). — *Félicité de Sainte-Marie.* (79, 80, 84)

Née le 24 octobre 1751. Sœur converse, professe de Gisors. Habitait le district d'Andely en janvier 1795. Résidait à Gisors en l'an IX. † vers 1815, après 42 ans de religion.

129. PARENT (Odon-Élisabeth). — *Marie du Saint-Sacrement.*

Fille de Pierre Parent, marchand, bourgeois de Paris, et d'Élisabeth Labierre. Elle prit l'habit le 10 octobre 1761, mais ne paraît pas avoir fait profession.

130. PAUMART (Jeanne). — *Jeanne de la Croix.*

† 20 avril 1732, âgée de 68 ans, dont 44 de religion.

131. PETEY (Louise-Madeleine). — *Louise-Madeleine-Thérèse de Saint-Joseph.*

Fille de *N.* Petey, procureur en la ville de Chartres, et de Madeleine Dufresnay. † 2 février 1770, « âgée de 71 ans et 5 mois et de religion 50. » — Dépositaire, 1741-1743; prieure, 1744-1750; dépositaire, 1751-1753; sous-prieure, 1756-1759; dépositaire, 1760-1769; prieure, 1770.

132. PILON (Suzanne). — *Suzanne de Saint-Joseph.*

Du voile blanc. † 27 juin 1692, âgée de 61 ans, dont 35 de religion.

133. PLUVIERS (Catherine de). — *Catherine-Joseph de la Conception.*

† 1738, âgée de 64 ans, dont 42 de religion. — Sous-prieure, 1728; prieure, 1729-1734.

134. POLIGNAC (Marie-Antoinette de). — *Marie-Antoinette de Jésus.*

Professe de Grenelle. † 13 mars 1691, âgée de 49 ans, après 25 ans de religion.

135. PUTHOMME. — *Marie de la Croix.* (11, 38)

Professe de Pontoise, venue à Gisors à la fondation comme maîtresse des novices. † 12 octobre 1670, âgée de 66 ans, dont 50 de religion. — Prieure, 1634-1642; dépositaire, 1645; prieure, 1647-1652; dépositaire, 1653-1655; sous-prieure, 1656-1659; prieure, 1659-1665; dépositaire, 1666-1667; prieure, 1670. Elle exerça vingt-deux ans le priorat. « Elle a bâti l'église et presque tout le couvent, étant très entendue et grande économe. » (Circulaire nécrologique.)

136. QUEMPER (Suzanne-Claudine). — *Pélagie de Saint-Jean.*

Fille de Jacques Quemper, notaire royal à Saint-Malo, et de Marie-Thomasse Launay. Vêture, 25 mars 1768. Profession, ?.

137. QUESNOY. — *Louise de Jésus.*

Du voile blanc. † 13 octobre 1670, âgée de 59 ans, dont 36 de religion.

138. RAFRON (Anne). — *Anne de Jésus.*

† 25 août 1681, âgée de 25 ans, dont 6 de religion.

139. REGNARD (Marie-Françoise de). — *Marie-Françoise de Sainte-Thérèse.*

Professe de Gisors. † 21 octobre 1724, âgée de 48 ans et 8 mois, dont 34 ans de religion. Elle avait été élevée chez les ursulines de Gisors.

140. REMY (Anne). — *Anne de Saint-Pierre.*

Fille d'Antoine Remy et de Jeanne-Louise Godet. Baptisée à Sainte-Marie-Madeleine de la Ville-l'Évêque, à Paris. Profession, 19 mai 1750. † 21 mai 1770, âgée de 42 ans.

141. RENARD (Jeanne). — *Jeanne de Jésus.*

Du voile blanc. † 17 février 1735, âgée de 76 ans, dont 55 de religion.

142. RENAUT (Marie-Catherine-Françoise). — *Marie-Catherine-Françoise de l'Enfant Jésus.*

Carmélite de Rouen, entrée au couvent de Gisors le 20 avril 1791, à l'âge de 56 ans. Le 30 octobre 1792, elle déclare qu'elle va se fixer à Rouen.

143. RICARD (Anne). — *Thérèse de Saint-Joseph.*

Fille de Raoul Ricard, procureur au bailliage et siège présidial de Beauvais. Professe de Gisors. † 4 août 1662, âgée de 43 ans, dont 20 de religion.

144. ROBERT (Marguerite-Agnès). — *Marguerite-Agnès du Saint-Sacrement.*

Professe de Gisors. † 2 février 1734, âgée de près de 69 ans, dont 51 de religion. — Sous-prieure, 1693-1696, 1724.

145. ROBERT (Marie-Anne). — *Marie-Anne du Saint-Esprit.*

Sœur de la précédente. † 18 octobre 1723, âgée de 69 ans, dont 51 de religion. Elle fut maîtresse des novices et dépositaire (1696-1701).

146. ROBERT. — *Marie-Madeleine de Jésus Crucifié.*

† 4 mai 1746, âgée de 85 ans, dont 67 de religion.

147. ROULLIN. — *Madeleine-Monique de Saint-Augustin.*

† 16 mai 1740, âgée de 77 ans, dont 38 de religion.

148. ROULLIN. — *Marie-Cécile de Sainte-Thérèse.*

† 23 août 1738, âgée de 78 ans, dont 56 de religion.

149. SAINT (Marguerite de). — *Marguerite de Sainte-Thérèse.*

Fille de noble homme Nicolas de Saint, officier de la fruiterie du roi, demeurant à Montmorency, et de Marie Gillet. Professe de Gisors. † 14 décembre 1692, âgée de 60 ans, dont 45 de religion.

150. SAINT (Marie de). — *Marie de la Trinité.*

Professe de Gisors. † 24 décembre 1679, âgée de 53 ans, dont 37 de religion.

151. SAINT (Nicole de).

Sœur des deux précédentes. 1642.

152. SAINT-CHEF. — *Claire de la Croix.*

† 19 mars 1657, âgée de 33 ans, dont 14 de religion.

153. SAINT-DENIS (Jeanne de). — *Jeanne de Jésus.*

Fille de feu François de Saint-Denis, écuyer, bourgeois de Pontoise, et de Marie Manguelan. Professe de Gisors. † 23 juillet 1671, âgée de 24 ans, dont 8 de religion.

154. SAINT-DENIS (Marie MANGUELAN, veuve de François de). — *Marie-Madeleine de l'Incarnation.*

Mère de la précédente. † 30 août 1698, âgée de 79 ans, dont 32 de religion.

155. SECOT. — *Marie-Baptiste.*

† 28 juin 1683, âgée de 78 ans, dont 50 de religion.

156. SÉGUIER (Jeanne). — *Jeanne de Jésus.* (6, 11, 13, 24, 31, 37)

Professe de Pontoise. Première prieure de Gisors.

157. SÉNÉCHAL (Marie-Catherine). — *Marie-Catherine de la Nativité.*

Profession, 29 mars 1701. † 13 octobre 1739, âgée de 64 ans.

158. SENNEQUIN (Marie-Thérèse-Véronique). — *Marie-Thérèse-Véronique de la Conception.* (79, 80, 84)

Née à Auneuil le 21 septembre 1763. Fille de Fuscien Sennequin, laboureur, et de Marie-Louise Lajoye. Sœur converse, professe de Gisors. Habitait le district d'Andely en janvier 1795. Résidait à Gisors en l'an IX. † à Gisors, rue du Fossé, n° 13, 24 avril 1824.

159. SIGAY (Marie-Catherine). — *Marie-Catherine-Thérèse de Jésus.*

† 1773. — Sous-prieure, 1749-1751 ; dépositaire, 1756 ; prieure, 1756-1762 ; sous-prieure, 1766-1769 ; prieure, 1770 ; dépositaire, 1772 ; sous-prieure, 1773.

160. SUBLET DE NAINVILLE. — *Geneviève de la Croix.*

Fille de Mathurin Sublet, chevalier, baron de Nainville, et de Marie Le Normant. † 9 avril 1650, âgée de 30 ans, dont 16 de religion. Sous-prieure, 1647-1650.

161. SUBLET DE NAINVILLE (Marie). — *Marie de l'Enfant Jésus.*

Sœur de la précédente. Baptisée à Saint-Jean-en-Grève de Paris le 26 janvier 1622. « Dès l'âge de dix ans, elle eut le bonheur d'entrer dans notre maison, par la permission des supérieurs et en considération de M. de Noyers, son oncle et notre fondateur. » Professe de Gisors. Du voile blanc. † 9 décembre 1675, âgée de 53 ans, dont 43 de religion.

Cette notice et la précédente rectifient ce qui a été dit en note page 32.

162. SUBLET DE NAINVILLE (Marie).

Fille de Louis Sublet, chevalier, baron de Nainville, et de Marie-Hélène de Roncherolles. Nièce des deux précédentes. Sa présence au couvent de Gisors nous est indiquée par la généalogie ms. des Sublet conservée au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (*dossiers bleus*, 621, n° 16494 : *Sublet*, fol. 24 v°). En *post-scriptum* de la circulaire nécrologique de la sœur Louise-Charlotte de Jésus (de Campuley), † 4 janvier 1706, on trouve les lignes suivantes qui s'appliquent peut-être à cette Marie Sublet : « Nous avons perdu depuis quelque temps Mademoiselle de Nainville, [petite] nièce de M. de Noyers, nostre fondateur. Nous avons eu la grâce de la posséder parmi nous pendant plus de trente ans en qualité de bienfaitrice ; elle nous a beaucoup édifiées par sa piété et ses vertus... Nous lui avons de très grandes obligations et à son illustre famille. »

163. SUBLET DE NOYERS (Marie-Élisabeth-Angélique). — *Marie-Élisabeth-Angélique de la Conception.*

Fille de Michel Sublet, chevalier, seigneur de Noyers, et d'Anne de Beaurains. Professe de Gisors. « Elle n'avoit que trois ans et demi lorsqu'elle entra chez nous la première fois, à la sollicitation de Madame son ayeule (Marie-Hélène de Roncherolles, veuve de Louis Sublet), que nous avions l'honneur de posséder en qualité de bienfaitrice, et qui désiroit l'avoir auprès d'elle. Messieurs nos visiteurs jugèrent à propos de la faire sortir à raison de son jeune age... ; elle n'avoit que quatre ans et demi, et cependant elle ne put oublier notre maison, quelques soins que prirent d'elles les dames ursulines de cette ville, auxquelles elle fut confiée... ; elles ne purent jamais la consoler, ce qui obligea Madame sa mère de l'en retirer pour la faire revenir auprès d'elle jusqu'à l'âge de treize ans, que notre très honorée Mère demanda avec toute l'instance possible de venir faire sa première communion chez nous,... faveur qu'enfin on lui accorda, en considération de M. notre fondateur, dont elle étoit [arrière] petite nièce. » † 4 janvier 1759, âgée de 74 ans et demi, dont 62 ans de religion. — Prieure, 1741-1743 ; dépositaire, 1749-1753, 1756-1759.

164. THOMAS DE LATTAINVILLE (Françoise). — *Françoise de Sainte-Madeleine.*

Fille de Nicolas Thomas, écuyer, sieur de Lattainville, et de Marie Le Clerc. Baptisée à Gisors le 5 janvier 1644. Professe de Gisors. † 12 février 1711, après 47 ans 7 mois de religion.

165. THOMAS DE LATTAINVILLE (Marie). — *Marie-Madeleine de Sainte-Cécile.*

Sœur aînée de la précédente. Baptisée à Gisors le 27 mai 1637. Profession, 1662. † 3 août 1702.

166. TRIBOUILLET (Jacques-Josèphe). — *Marie-Xavier.* (72, 79)

Professe de Gisors. Dépositaire, 1790-1792. Au mois d'août 1793, elle habitait Paris, rue des Postes, section de l'Observatoire. Elle mourut à l'hospice des Ménages, à Paris, en janvier 1813, âgée de 60 ans, dont 35 de religion.

167. VACQUERIE (Marguerite). — *Marguerite de Saint-Élie.*

Du voile blanc. Professe de Gisors. † 26 février 1730, âgée de 78 ans, dont 55 de religion.

168. VATHIER (Marie-Madeleine). — *Caroline de Sainte-Thérèse.*
(80, 84)

Du voile blanc. Professe de Gisors. Habitait le district d'Andely en janvier 1795. † à Gisors, rue Cappeville, au domicile de Nicolas Lainé père, 29 nivôse an VII (18 janvier 1799), âgée de 31 ans.

169. VAULTIER (Louise-Henriette de). — *Louise-Henriette de la Passion.*

Fille de Claude de Vaultier, chevalier, seigneur de Moyencourt et de Guérard en Brie, maître d'hôtel ordinaire du roi, et de Jeanne Chaillou. † 20 novembre 1679, âgée de 32 ans, dont 15 de religion.

170. VIÉ (Anne-Madeleine). — *Anne-Madeleine du Saint-Esprit.*
(72, 73, 76, 79, 80, 81, 82, 83)

Fille de Louis Vié, chirurgien, et d'Anne de Morges. Née à Pont-sur-Yonne. Profession, 16 septembre 1759. — Dépositaire, 1772-1777, 1780-1783; prieure, 1784-1787; dépositaire, 1790-1792. — Habitait le district d'Andely en janvier 1795. † à Gisors, rue Cappeville, 9 vendémiaire an VII (30 septembre 1798), âgée de 66 ans.

171. VINTANT. — *Léonarde-Françoise-Thérèse des Cinq Plaies.*

Professe de Gisors. † 18 juin 1755, âgée de 72 ans, dont 34 de religion.

172. VOILLEMONT (Marie-Catherine). — *Marie-Catherine de Jésus.*

Fille de Claude Voillemont, « hôtellier près Pontoise, » et de Marie Lepicq-Charny. Baptisée à Saint-Maclou de Pontoise. Du voile blanc. Profession, 11 mai 1738. † 7 décembre 1765.

C

LISTE DES RELIGIEUSES

DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE DE LEURS NOMS DE RELIGION,
AVEC QUELQUES INDICATIONS BIOGRAPHIQUES
SUR CELLES DONT LE NOM DE FAMILLE N'EST PAS CONNU

Les chiffres qui accompagnent les noms renvoient aux numéros d'ordre de la liste précédente

Anges (Élisabeth des), 75.
Anges (Antoinette-Françoise des).
Professe de Gisors. † 2 décembre 1698, âgée de 42 ans, dont 22 de religion.
Anges (Jeanne-Cécile des), 30.
Anges (Marie des), 117.
Anges (Marie des).
Du voile blanc. † 23 mars 1702, âgée de 56 ans, dont 30 de religion.
Assomption (Anne de l'), 104.
Assomption (Marie de l'), 56.
Assomption. — V. *Saint-François-Xavier.*
Cinq Plaies (Léonarde-Françoise-Thérèse des), 171.
Conception (Catherine de la), 41.
Conception (Catherine-Joseph de la), 133.
Conception (Louise-Thérèse de la), 58, 63.
Conception (Marie de la), 10.
Conception (Marie-Élisabeth-Angélique de la), 163.
Conception (Marie-Thérèse-Véronique de la), 158.
Croix (Barbe de la), 83.
Croix (Cécile de la), 77.
Croix (Claire de la), 152.
Croix (Élisabeth-Thérèse de la), 61.
Croix (Jeanne de la), 130.
Croix (Henriette de la). — V. *Saint-Jean de la Croix.*
Croix (Marie de la), 107, 135.
Croix (Geneviève de la), 160.
Croix (Marie-Geneviève de la), 66.
Croix (Marie-Rose de la), 39.
Croix (Marie-Thérèse de la), 120.
Divin Cœur de Jésus (Marie-Anne-Nicole du), 45.
Enfant Jésus (Agnès de l'), 123.
Enfant Jésus (Geneviève-Élisabeth de l'), 111.
Enfant Jésus (Marie de l'), 161.
Enfant Jésus (Marie-Catherine-Françoise de l'), 142.
Enfant Jésus (Marie-Monique de l'), 18.
Épiphanie (Marie-Joseph de l'), 57.
Incarnation (Catherine-Judith de l'), 42.
Incarnation (Élisabeth de l'), 7,

Incarnation (Françoise de l'), 8.
Incarnation (Geneviève de l'), 81.
Incarnation (Marie de l'), 91.
Incarnation (Marie-Madeleine de l'), 154.
Incarnation (Marie-Thérèse de l'), 64, 109.
Jésus (Anne de), 138.
Jésus (Anne-Marie de), 88.
Jésus (Catherine de), 40, 72, 124.
Jésus (Catherine-Victoire de), 125.
Jésus (Élisabeth de), 1.
Jésus (Geneviève de), 85.
Jésus (Jeanne de), 65, 141, 153, 156.
Jésus (Jeanne-Agnès de).
Sous-prieure, 1713.
Jésus (Louise de), 137.
Jésus (Louise-Charlotte de), 23.
Jésus (Madeleine de), 13.
Jésus (Marie de), 9, 96.
Jésus (Marie-Antoinette de), 134.
Jésus (Marie-Catherine de), 172.
Jésus (Marie-Catherine-Thérèse de), 159.
Jésus (Marie-Louise de).
Dépositaire, 1713.
Jésus (Marie-Louise-Nicole de), 122.
Jésus (Marie-Thérèse de), 93.
Jésus (Nathalie de), 34.
Jésus (Thérèse de), 76.
Jésus-Christ (Catherine de), 53.
Jésus-Christ (Marie de), 100.
Jésus Crucifié (Marie-Madeleine de), 146.
Joséphine, 118,
Marie-Baptiste, 155.
Marie-Xavier, 166.
Mère de Dieu (Charlotte de la), 99.
Mère de Dieu (Jeanne de la), 62.
Miséricorde (Marie-Françoise de la).
† 1780.
Miséricorde (Suzanne de la), 4.
Nativité (Élisabeth de la), 12.
Nativité (Marie-Catherine de la), 157.
Passion (Catherine de la), 55.
Passion (Cécile de la), 21.
Passion (Louise-Henriette de la), 169.
Présentation (Geneviève de la), 29.
Présentation (Marie de la), 82.
Présentation (Marie-Anne de la).
† 1779.
Présentation (Thérèse de la), 26.
Providence (Marie-Claude de la), 46.
Sacré Cœur de Jésus (Clotilde du), 28.
Sacré Cœur de Jésus (Marie-Madeleine du), 79.
Sacré Cœur de Marie (Sophie de Saint-Jean du), 60.
Sainte-Agnès (Madeleine de), 126.
Saint-Albert (Marie-Louise de).
Professe de Gisors. † 9 janvier 1759, âgée de 86 ans et 9 mois, dont 72 de religion. Elle était de famille noble.
Saint-Alexis (Marie-Angélique de).
Professe de Gisors. Passa la plus grande partie de sa vie au monastère de Compiègne, où elle mourut en 1694, âgée de 57 ans, après 29 ans de religion.
Saint-Alexis (Marie-Marguerite de), 98.
Saint-André (Victoire de), 84.
Saint-Ange (Françoise-Marie de), 95.
Sainte-Anne (Marie-Gabrielle de), 44.
Sainte-Anne (Thérèse-Angélique de), 52.
Saint-Augustin (Madeleine-Monique de), 147.
Saint-Augustin (Marie-Françoise de), 48.
Sainte-Barbe (Marie-Thérèse de), 17.

Saint-Barthélemy (Anne de), 101.
Saint-Bernard (Élisabeth-Louise de), 86.
Saint-Bernard (Marie de), 3.
Sainte-Cécile (Marie-Madeleine de), 165.
Saint-Dominique (Jeanne-Thérèse de), 116.
Saint-Élie (Marguerite de), 167.
Saint-Élie (Marie de), 115.
Saint-Élie (Marie-Jeanne de), 92.
Saint-Elie (Marie-Madeleine de), 31.
Saint-Esprit (Anne-Madeleine du), 170.
Saint-Esprit (Antoinette du), 16.
Saint-Esprit (Marguerite du), 49.
Saint-Esprit (Marguerite-Thérèse du).
Sous-prieure, 1780-1783.
Saint-Esprit (Marie du), 97.
Saint-Esprit (Marie-Anne du), 145.
Saint-Esprit (Marie-Élisabeth-Thérèse du), 103.
Saint-Esprit (Marie-Madeleine du), 68.
Saint-Esprit (Sébastienne du), 121.
Saint-François-Xavier (Marie-Catherine-Élisabeth de l'Assomption de), 25.
Saint-Gabriel (Marie de), 108.
Saint-Jacques (Laurent de), 113.
Saint-Jean (Pélagie de), 136.
Saint-Jean. — V. *Sacré Cœur de Marie.*
Saint-Jean de la Croix (Marie-Henriette de), 20.
Saint-Joseph (Constance de), 33.
Saint-Joseph (Jeanne-Renée-Thérèse de), 15.
Saint-Joseph (Louise-Madeleine-Thérèse de), 131.
Saint-Joseph (Madeleine de), 50.
Saint-Joseph (Marguerite-Thérèse de), 112.
Saint-Joseph (Marie de), 43, 119.
Saint-Joseph (Marie-Madeleine de), 14, 127.
Saint-Joseph (Marie-Marguerite de), 67.
Saint-Joseph (Suzanne de), 132.
Saint-Joseph (Thérèse de), 143.
Saint-Louis (Marie-Marthe de), 27.
Sainte-Madeleine (Anne-Agnès de), 38.
Sainte-Madeleine (Françoise de), 164.
Sainte-Marie (Félicité de), 128.
Saint-Maurice (Louise-Élisabeth de), 89.
Saint-Michel (Madeleine de), 105.
Saint-Michel (Philippe de), 80.
Saint-Paul (Marie-Françoise de), 70.
Sainte-Pélagie (Marie-Anne de), 19.
Saint-Pierre (Anne de), 140.
Saint-Sacrement (Anne-Thérèse du), 54.
Saint-Sacrement (Charlotte du), 94.
Saint-Sacrement (Françoise du), 22.
Saint-Sacrement (Marguerite du), 32.
Saint-Sacrement (Marguerite-Agnès du), 144.
Saint-Sacrement (Marguerite-Thérèse du), 90.
Saint-Sacrement (Marie du), 78, 129.
Saint-Sacrement (Marie-Agathe du), 102.
Saint-Sacrement (Marie-Joseph du), 87.
Saint-Sacrement (Marie-Marguerite du), 110.
Saint-Sacrement (Marie-Thérèse du), 120.

nt-Stanislas (Amable de). Dépositaire, 1781.
nte-Thérèse (Caroline de), 168.
ıte-Thérèse (Geneviève-Marguerite de), 47.
ıte-Thérèse (Jeanne-Thaïs de), 73.
ıte-Thérèse (Léonore de), 59.
e-Thérèse (Marguerite de), 96, 149.
e-Thérèse (Marie-Anne de). ofesse de Gisors. † 5 septembre 1761, âgée de 77 ans et 10 mois, dont 63 ans de religion. Elle était de famille noble et avait eu deux sœurs, dont une aînée, carmélites au même couvent de Gisors.
ıte-Thérèse (Marie-Bernard le), 24.
Sainte-Thérèse (Marie-Cécile de), 148.
Sainte-Thérèse (Marie-Françoise de), 139.
Sainte-Thérèse (Marie-Marthe de), 6.
Sainte-Ursule (Marie-Madeleine de), 11.
Séraphins (Clotilde-Catherine-Thérèse des), 74.
Séraphins (Élisabeth-Thérèse des), 71.
Thaïse-Natalie, 5.
Transfiguration (Marie de la), 114.
Trinité (Marie de la), 37, 150.
Vertus (Françoise-Félicité des), 69.
Visitation (Marie de la), 36.

D

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRIEURES

1631-1634 Jeanne de Jésus *(Séguier)*.
1634-1642 Marie de la Croix *(Puthomme)*.
1645 Marie de Saint-Bernard *(Arnoul)*.
1647-1652 Marie de la Croix *(Puthomme)*.
1653-1659 Marie de la Conception *(Berty)*.
1659-1665 Marie de la Croix *(Puthomme)*.
1666-1667 Marie de la Conception *(Berty)*.
1670 Marie de la Croix *(Puthomme)*.
1671-1676 Marie de la Conception *(Berty)*.
1677-1680 Jeanne de la Mère de Dieu *(Gavois)*.
1681-1686 Marie de la Conception *(Berty)*.
1687-1692 Jeanne de la Mère de Dieu *(Gavois)*.
1692-1698 Catherine de la Conception *(Deslyons)*.
1700-1706 Jeanne de la Mère de Dieu *(Gavois)*.
1706-1709 Catherine de la Conception *(Deslyons)*.
1711-1716 Jeanne de la Mère de Dieu *(Gavois)*.
1716-1721 Marie-Élisabeth-Thérèse du Saint-Esprit *(Le Pesant de Boisguilbert)*.
1723-1725 Thérèse de Saint-Joseph *(Lobinois ?)*.
1727-1728 Marie-Élisabeth-Thérèse du Saint-Esprit *(Le Pesant de Boisguilbert)*.
1729-1734 Catherine-Joseph de la Conception *(de Pluviers)*.
1735-1740 Madeleine de Sainte-Agnès *(d'Orillac)*.
1741-1743 Marie-Élisabeth-Angélique de la Conception *(Sublet de Noyers)*.
1744-1750 Louise-Madeleine-Thérèse de Saint-Joseph *(Petey)*.
1751-1756 Élisabeth-Thérèse des Séraphins *(Goubert)*.
1757-1762 Marie-Catherine-Thérèse de Jésus *(Sigay)*.
1762-1769 Marie-Rose de la Croix *(Delasalle)*.
1770 Louise-Madeleine-Thérèse de Saint-Joseph *(Petey)*.
1770 Marie-Catherine-Thérèse de Jésus *(Sigay)*.
1773-1777 Marie-Rose de la Croix *(Delasalle)*.
1780-1784 Nathalie de Jésus *(Danican)*.
1784-1787 Anne-Madeleine du Saint-Esprit *(Vié)*.
1788-1790 Constance de Saint-Joseph *(Courtins)*.
1790-1792 Marie-Rose de la Croix *(Delasalle)*.

E

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SOUS-PRIEURES

1631-1639	**Marie de Jésus *(Lefèvre)*.**
1639-1645	**Marie de la Conception *(Berty)*.**
1647-1649	**Geneviève de la Croix *(Sublet de Nainville)*.**
1651	**Marie de la Conception *(Berty)*.**
1653-1656	**Marie de Jésus-Christ *(Le Maistre)*.**
1656-1659	**Marie de la Croix *(Puthomme)*.**
1660-1662	**Marie de Saint-Joseph *(Deslyons)*.**
1662-1665	**Marie de la Conception *(Berty)*.**
1666-1670	**Marie de Saint-Joseph *(Deslyons)*.**
1675	**Jeanne de la Mère de Dieu *(Gavois)*.**
1677-1679	**Françoise du Saint-Sacrement *(de Campuley)*.**
1683	**Jeanne de la Mère de Dieu *(Gavois)*.**
1683-1688	**Françoise du Saint-Sacrement *(de Campuley)*.**
1691-1692	**Catherine de la Conception *(Deslyons)*.**
1693-1696	**Marguerite-Agnès du Saint-Sacrement *(Robert)*.**
1696-1698	**Jeanne de la Mère de Dieu *(Gavois)*.**
1700-1703	**Marie-Marguerite de Saint-Alexis *(Lelorrain)*.**
1704	**Jeanne-Thérèse de Saint-Dominique *(Masière)*.**
1713	Jeanne-Agnès de Jésus.
1716-1717	Madeleine de Sainte-Agnès *(d'Orillac)*.
1719	Jeanne-Cécile des Anges *(Cornuot)*.
1721	Madeleine de Sainte-Agnès *(d'Orillac)*.
1724	Marguerite-Agnès du Saint-Sacrement *(Robert)*.
1728	Catherine-Joseph de la Conception *(de Pluviers)*.
1729-1734	Madeleine de Sainte-Agnès *(d'Orillac)*.
1741-1747	Marie-Madeleine de Saint-Joseph *(d'Orillac)*.
1749-1751	Marie-Catherine-Thérèse de Jésus *(Sigay)*.
1756-1759	Louise-Madeleine-Thérèse de Saint-Joseph *(Petey)*.
1760-1762	Marie-Françoise de Saint-Paul *(Gombault)*.
1766-1770	Marie-Catherine-Thérèse de Jésus *(Sigay)*.
1772	Marie-Marguerite de Saint-Joseph *(Girouard)*.
1773	Marie-Catherine-Thérèse de Jésus *(Sigay)*.
1775-1777	Marie de Saint-Joseph *(Mauduit)*.
1778-1779	Marie-Madeleine de Sainte-Ursule *(Bochart de Champigny)*.
1780-1783	Marguerite-Thérèse du Saint-Esprit.
1784-1790	Marie de Saint-Joseph *(Mauduit)*.
1790-1792	Thérèse de Jésus *(Guiller)*.

F

ECCLÉSIASTIQUES ATTACHÉS AU MONASTÈRE

I. *Directeurs*

1631-1672 HUET (Nicolas).

Ordonné prêtre en 1620. Curé de Saint-Éloi. † 2 octobre 1672, à l'âge de 77 ans. Voir son épitaphe p. 56

1680 LANGLOIS (David).

† mai 1680.

1688-1690 BEHERÉ (Pierre).

1694 LEFEBVRE (Jean-Baptiste).

Prêtre du vicariat de Pontoise, prieur de Saint-Germain de Langoiran. Il fut curé d'Heudicourt.

1698-1725 DORIVAL (François).

Ancien curé de Saint-Cyr-sur-Chars et de Porcheux. † 16 avril 1725, âgé de 68 ans, et inhumé dans l'église paroissiale.

1725-1745 VIGUEREUX (François).

Ancien curé de Lisors (1718-1721). † 14 mars 1755, âgé de 78 ans et 3 mois, et inhumé dans l'église paroissiale.

1746 LESAGE (François).

Précédemment sacristain.

1752 PICQUET (Philippe).

Précédemment sacristain (1749-1751). Plus tard curé de Droitecourt.

1754-1755 LEFEBVRE (Nicolas).

1757-1765 GAMACHES (Jacques de).

1766 PRÉVILLE (J.-H.-O. de).

1770-1773 DAUTY.

1778 BONNEFONS OU DE BONNEFONS (Pierre).

Ancien missionnaire apostolique en Chine et à Madagascar. Chapelain de Montagny.

1789-1792 PAULMIER.

Ex-jésuite. Refusa de prêter le serment constitutionnel, s'expatria pendant la Terreur et resta chez un de ses élèves, près de Nottuln, entre Münster et Koesfeld. Il y mourut en mai 1814.

II. *Chapelains et Sacristains*

NOURRY (Charles).

-1674 DORIVAL (Marin).

)7-1702 **DUBOS (Georges).**

† âgé de 49 ans et inhumé le 22 juillet 1702 dans le cimetière de la paroisse.

)4-1707 **GOSSARD (Philippe-Étienne).**

'7-1710 CARBON (Guillaume).

Ensuite clerc de l'église paroissiale. Il mourut chapelain de la chapelle de la Vieuville, dans l'église paroissiale, le 24 juillet 1719 et fut inhumé dans le cimetière.

·1718 VIGUEREUX (François).

Voir *Directeurs*.

1-1744 **LESAGE (François).**

Voir *Directeurs*.

9-1751 **PICQUET (Philippe).**

Voir *Directeurs*.

.758-1759 DUVAL.

1761-1768 HALLÉ (Charles).

Prêtre du diocèse de Rouen. † 8 mars 1768 et inhumé dans l'église des carmélites, après service célébré à l'église paroissiale.

1784 CLÉMENCEAU.

1790-1792 VIEL.

Fils d'un maçon de Gisors. Refusa le serment constitutionnel et s'expatria.

Éléonor, comtesse de Beaumont

ET LA

RÉUNION DES PROVINCES SEPTENTRIONALES

A LA COURONNE DE FRANCE

Le colonel Borrelli de Serres, bien connu par de nombreux travaux d'érudition, vient de faire paraître un ouvrage intéressant à la fois les points généraux de notre histoire et la région spéciale de nos études. Raconter l'annexion par Philippe-Auguste de l'Amiénois, de l'Artois, du Vermandois et du Valois, c'est retracer forcément la vie, jusqu'ici si obscure, d'Éléonor, comtesse de Beaumont-sur-Oise. Les événements que M. de Serres vient de mettre en lumière sont peut-être ceux qui ont jeté le plus de confusion dans l'esprit des annalistes modernes. Un curieux tableau placé à la fin du volume énumère les variantes successives données par les écrivains les plus autorisés à des dates qui, d'après les chartes, sont maintenant définitivement établies (1).

(1) *La Réunion des provinces septentrionales à la Couronne par Philippe-Auguste* (Amiénois, Artois, Vermandois, Valois), par le colonel Borrelli de Serres. Paris, Picard, 1899, in-8°.

Le comté de Vermandois, auquel celui d'Amiens, placé sous la suzeraineté de l'évêque, n'avait cessé d'être uni depuis la fin du XI^e^ siècle, comprenait le Haut-Santerre (Péronne, Roye), le Bas-Santerre (Montdidier), la Thiérache (Ribemont, Marle, Vervins, La Fère), l'Arrouaise (Gouy), et de plus Ham, Nesle, Albert, Chauny, Thourotte. Il était sous la domination d'une branche de la dynastie capétienne issue de Hugues le Grand, second fils d'Henri I^er^. (1)

Le fils de Hugues, Raoul le Vaillant, grand sénéchal de France, répudia sa première femme, Éléonor de Champagne, pour épouser en 1142 Alix, dite *Perronnelle*, sœur d'Éléonor de Guyenne, femme de Louis VII. Cette Perronnelle prit sur l'esprit du sénéchal un tel ascendant, qu'elle le contraignit à déshériter et à renfermer dans le cloître les deux enfants que lui avait donné sa première épouse, Hugues et Rose. C'est cet Hugues qui, sous le nom de Félix de Valois, devint avec saint Jean de Matha le fondateur des Trinitaires, ordre consacré à la rédemption des chrétiens captifs de l'Islam. Un tel exemple, comme d'autres non moins célèbres et bien postérieurs (l'exhérédation des frères aînés de Guillaume de Montmorency, Louis de Fosseux et Jean de Nivelle), montre combien le droit de primogéniture pesait peu au moyen âge devant la volonté paternelle. (2)

Raoul le Vaillant, en mourant le 14 octobre 1152, laissait de sa seconde femme un fils auquel il avait donné son nom : Raoul le Lépreux, qui, peu après son mariage avec Marguerite de Flandre, mourut à 16 ans, le 26 janvier 1163, sans postérité. Sa sœur aînée, Élisabeth, fut son héritière. Dès 1159, elle épousait Philippe de Flandre, frère de sa belle-sœur, auquel elle portait en dot le comté d'Amiens. En 1163, Philippe ajoutait à ses titres ceux de comte de Vermandois et de seigneur de Valois. Devenu l'un des plus puissants feudataires à la cour du vieux Louis VII, Philippe d'Alsace exerça, durant les dernières années de ce prince, une telle autorité, qu'on l'a considéré — mais à tort en droit — comme le régent du royaume au début du règne de Philippe-Auguste. (3)

Pour mieux s'assurer le pouvoir, le comte de Flandre fit épouser au jeune roi, le 28 avril 1180, sa nièce Isabelle, et lui constitua une dot splendide comprenant une province entière : Arras, Bapaume, Saint-Omer, Aire, Hesdin, l'avouerie de Béthune, la

(1) Hugues-le-Grand fut l'un des bienfaiteurs du prieuré de Saint-Leu-d'Esserent.

(2) Voir sur ce sujet M. Paul Viollet, *Histoire des Institutions politiques de la France*, II, 53.

(3) Couronné en novembre 1179, Philippe II était majeur de quatorze ans, et une régence n'avait pas de raison d'être.

suzeraineté de Boulogne et de beaucoup d'autres villes. Cette nouvelle province, l'*Artois*, ne fut pourtant pas, comme on le croit généralement, réunie *de plano* à la couronne de France. Philippe de Flandre s'en était réservé la jouissance viagère, et n'avait même aliéné la nue propriété que conditionnellement, au cas seul où des enfants seraient issus de ce mariage.

Élisabeth étant morte en 1182 sans avoir donné d'héritiers à Philippe de Flandre, celui-ci, qui s'était fait faire par elle une donation entière de ses biens, acte confirmé successivement par Louis VII et Philippe-Auguste, voulut s'en prévaloir.

Mais Élisabeth avait encore une sœur cadette, enfant posthume de Raoul le Vaillant et de Perronnelle, Éléonor, déjà mariée pour la quatrième fois.

La fatalité qui semblait s'attacher à cette race avait enlevé successivement les trois premiers époux d'Éléonor : en 1167, Godefroi d'Ostrevent, moissonné dans la prime fleur de sa jeunesse ; en 1170, Guillaume de Nevers, massacré par les Sarrazins ; en 1173, Mathieu d'Alsace, frère de Philippe de Flandre, tué au siège de Neufchâtel.

Éléonor, dès 1177, avait convolé avec Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, grand-chambrier de France. A la mort d'Élisabeth, elle réclama ses droits. Un accord intervint conservant à Philippe de Flandre le Vermandois, et attribuant le Valois à Éléonor. Toutefois, le roi ne l'approuva point ; et, considérant la jeune sœur d'Élisabeth comme lésée, il exerça le droit de suzeraineté, en contraignant par les armes Philippe de Flandre à un partage plus équitable. Éléonor joignit au Valois une partie du Vermandois, Ribemont, Ressons et Chauny ; le roi se fit remettre Montdidier, Thourotte, Choisy et le comté d'Amiens, avec les hommages de plus de soixante-cinq châteaux-forts. La nue propriété des comtés de Saint-Quentin et de Péronne, avec Ham, lui fut reconnue. M. de Serres a fixé au 24 juin 1185 la date de ce traité, qui réunit définitivement à la France l'Amiénois et un tronçon du Vermandois.

Ce second remaniement de la carte des provinces septentrionales ne portait pas atteinte aux titres dont le comte de Flandre se prévalait : il continua de se qualifier comte de Vermandois. Éléonor abandonna la formule : *héritière du Vermandois (heres Viromandie)*, qu'elle avait adoptée en 1184. Mais Mathieu III de Beaumont et Éléonor se hâtèrent de ressusciter les anciennes appellations de *comte* et *comtesse de Crépy*, affirmant leur autorité souveraine sur le Valois, et firent même frapper à Crépy des monnaies.

Le 1er juin 1191, Philippe de Flandre mourait à Ptolémaïs. L'Artois, ainsi que les comtés de Péronne et de Saint-Quentin, fut aussitôt occupé au nom du jeune Louis, fils d'Isabelle (depuis Louis VIII, né en 1187). L'Artois fut alors réuni *de fait* à la Couronne ; mais l'annexion légale date seulement de l'avènement de Louis VIII en 1223 ; car si dans l'intervalle le prince était mort sans hoirs, cette province fût revenue aux héritiers de sa mère.

Par un traité dont le texte est conservé (1), daté de l'an 1191, c'est-à-dire antérieur au 5 avril 1192, Éléonor fut « confirmée par le roi dans la possession du Valois, de Chauny, Ressons, Ribemont, Lassigny, Origny et recevait en plus le comté de Saint-Quentin ainsi que des rentes sur Péronne et Roye. Par contre, pour le prix de 13,000 livres et l'exemption d'un rachat de 5,000 marcs d'or dû sur le Valois, elle renonçait à réclamer le reste du Vermandois et le comté d'Amiens. » Tout cet accord entre vifs était subordonné à une double condition : le retour au domaine des biens donnés à Éléonor en partage, si elle ne laissait pas d'enfants, fils ou fille ; la restitution de tout l'héritage à Éléonor, si le roi mourait sans postérité.

Ainsi la comtesse de Beaumont, âgée de près de quarante ans, ayant perdu, dès leur berceau, les enfants (Hugues et Élisabeth) qu'elle avait eus d'une de ses alliances, ne semblait pas renoncer à l'espoir d'en voir naître encore. Mais la race de Raoul le Vaillant était marquée pour la disparition.

Un fait, d'ailleurs, digne de remarque, c'est que le traité de 1191 ayant laissé à Éléonor *et à son mari* les comtés de Valois et de Saint-Quentin à condition d'hommage-lige, on ne trouve plus, à partir de la fin d'avril 1192, aucun acte passé conjointement entre Mathieu III et sa femme ; toutefois, en 1199, apparaît une Éléonor, comtesse de Beaumont-sur-Oise, qualifiée *fille du comte de Soissons*. C'est cette Éléonor qui se remaria, après la mort de Mathieu III, en 1208, à Étienne, comte de Sancerre, dont, en 1218, elle avait sept enfants.

Le colonel de Serres avait prouvé jusqu'à l'évidence, par des déductions incontestables, qu'une séparation avait eu lieu après le traité de 1191 entre Mathieu III et Éléonor de Vermandois, et que la seconde comtesse de Beaumont, du nom d'Éléonor, était entière-

(1) Arch. Nat. J. 1044¹. Pertz, *Scriptores*, XXI, 580.

ment distincte de la fille de Raoul le Vaillant, lorsque M. Cartellieri, professeur à Carlsruhe, qui a fait du règne de Philippe-Auguste l'objet de ses remarquables études, lui signala ce passage de la *Chronique de Béthune* encore inédite :

« Le roi rendit le comté de Valois au comte de Beaumont et à sa femme ; mais du Vermandois il ne voulait rien rendre. ***Puis se départit le comte de Beaumont de sa femme ;*** elle se rendit auprès du roi, le supplia tellement et fit tant pour lui qu'il lui rendit Saint-Quentin, Ribemont, Origny, Chauny, Ressons et les hommages. »

Le traité de 1191 apparaît donc comme un des préliminaires de ce divorce prévu. Déjà la séparation de fait s'est accomplie : le roi constitue à sa cousine une dotation qui lui permettra de faire encore grande figure lorsqu'elle aura cessé légalement d'être comtesse de Beaumont : de son côté, Éléonor assure à Philippe II sa succession éventuelle.

La date de rupture de l'union de Mathieu III et d'Éléonor peut être fixée avec une extrême précision ; un acte de 1192, où Pâques tombait le 5 avril, réunit encore les noms des deux époux ; et dans le courant de ce même mois, une charte aumônière d'Éléonor récapitulant d'anciens dons faits en 1183 à Longpont et en 1184 à Saint-Michel, omet le nom de son mari, qui figurait dans les actes confirmés.

Il en fut de même dans les très nombreuses pièces d'Éléonor patiemment recueillies pour le nouvel historien des Beaumont, qui laisse bien loin derrière lui l'incomplète érudition de son devancier Douët d'Arcq. (1)

Éléonor a vécu jusqu'au 18 juin 1213 ; elle est morte très probablement le lendemain 19 et fut enterrée le 21 à Longpont en Soissonnais. C'est alors qu'eut lieu *la réunion du Valois et du reste du Vermandois à la couronne.*

Quant à Mathieu III, il paraît s'être remarié en 1199 avec la seconde comtesse Éléonor, fille d'Alix de Dreux et de Raoul, comte de Soissons, son quatrième mari. Il finit ses jours le 21 novembre 1208 et fut enterré le 24 au prieuré du Lay, dépendant de l'abbaye du Bec. Son frère Jean, dernier comte de Beaumont, lui succéda.

La thèse de Douët d'Arcq qui, faute d'avoir observé avec soin la rédaction des textes, en avait été conduit à supposer qu'à l'âge

(1) Pour l'époque où furent écrites les *Recherches historiques sur les Comtes de Beaumont-sur-Oise*, elles pouvaient constituer un ouvrage sérieux. Mais on est devenu beaucoup plus exigeant de nos jours.

de cinquante-sept ans, Éléonor *de Vermandois*, remariée pour la cinquième fois, aurait commencé à donner le jour à une lignée fort nombreuse, était parfaitement absurde : la femme d'Étienne de Sancerre procréa au moins huit enfants, ce qui, en l'identifiant avec la comtesse de Valois, l'eût fait supposer presque septuagénaire à la naissance du dernier.

Le second mariage de Mathieu III s'explique fort bien d'ailleurs. Des relations affectueuses existaient entre sa famille et la maison de Soissons-Nesle. Une fille aînée de Raoul de Soissons, Gertrude, avait épousé vers 1190 Jean, frère cadet de Mathieu III. Leur mariage fut rompu pour cause de parenté, et Gertrude épousa Mathieu II de Montmorency. (1)

Gertrude, petite fille par sa mère du comte Robert de Dreux, avait été surnommée *Comtesse;* le colonel de Serres a hésité devant cette identité : il se trouvait là en présence d'une difficulté qui a arrêté bien des auteurs et qui n'a jamais été très nettement expliquée.

On voit une même personne munie de deux noms qui semblent parfois deux prénoms baptismaux, et on se persuade qu'en changeant de famille, lors de son mariage, une jeune fille changeait aussi de prénom. Mais presque toujours l'une de ces appellations est un qualificatif ou un titre; d'autres fois c'est un sobriquet ou un diminutif familier, un nom d'amitié donné d'abord à l'enfant : il est assez naturel de le voir abandonner lorsque la fillette devient une grande dame.

Ces surnoms enfantins avaient une raison que le colonel de Serres nous saura gré de lui signaler, car elle est assez peu connue. Les considérations de parrainage et les prévisions d'avenir jouaient un grand rôle dans l'état civil des enfants de noble race : on différait le baptême assez tard, presque jusqu'à l'adolescence, pour obéir à certains calculs. Le peuple qui n'appréciait pas ces combinaisons et n'en constatait que les effets, qualifiait de *païens* les enfants non encore devenus chrétiens par la réception du premier des sacrements (2). Parfois, à ce terme injurieux, mais devenu classique au point de figurer dans les actes, on en substituait d'autres non moins désobligeants : tel celui de *Peronella* (petite chienne), en Guyenne et en Espagne. Parfois on rappelait le titre d'une aïeule comme *Marquise*, *Comtesse*, ou une origine royale : *Reine*, *Fleurdelys;* d'autres fois le jour de la naissance : *Thiphaine (Theophania*, Epiphanie), ou encore le lieu natal : *Carcassonne*, *Flandrine*.

(1) L'annulation du mariage de Gertrude pour cause de parenté n'était point un obstacle à l'union de sa sœur avec un frère de son mari. Mathieu III et Jean, en effet, étaient issus d'un lit différent ; l'empêchement de parenté pouvait provenir du chef de la mère de Jean et ne pas s'appliquer à son frère.

(2) Cf. Mémoires de la Société Hist. du Vexin, t. XIX, p. 102.

Le plus souvent, c'était une allusion au teint : *Blanche*, *Rose*, ou aux belles qualités de l'enfant : *Idoine* (capable), *Marguerite* (perle), etc.

Tous ces procédés, et bien d'autres encore, permettaient d'instituer un état civil provisoire à la fillette qui, ne faisant pas encore partie de l'Église, n'avait pas le droit de porter un véritable nom baptismal.

En ce qui concerne le surnom de *Comtesse*, on le retrouve au XIII[e] siècle dans une série de familles n'ayant rien de commun avec le haut rang qu'il rappelle, et même dans le commerce et la petite bourgeoisie. Mais son adoption était une sorte de revendication d'origine qui marquait un lien, par les femmes, avec d'illustres ancêtres, tout en constatant trop souvent, à un autre point de vue, la déchéance de leur postérité.

J. Depoin.

LE VEXIN AU SALON

DE 1900

Exposition de la Société des Artistes français (1)

Les Hogues (Eure). — Le colombier de Sainte-Honorine. Lithographie par E.-Th. Vardon (n° 2710).

Colombier octogone en briques et pierres de l'ancien manoir de Beaunay. La porte d'entrée du manoir, construite de la même façon, est datée de 1749 ; l'un des bâtiments, fait de briques rouges, porte la date de 1751. Il semble donc que le colombier doive être de la même époque, bien qu'au premier abord on soit tenté de l'attribuer à la fin du XVI^e^ siècle.

Méry-sur-Oise, eau-forte par Léon Bastard (n° 2365). [Vue de l'extrémité occidentale de l'église, prise du côté sud.]

Triel. — « Quiétude, » peinture par Daniel Ridgway Knight (n° 722). [Jeune paysanne assise et cousant. Le fond du tableau représente Triel et le panorama de la Seine, pris de la colline située au nord de l'église.]

(1) La Société nationale des Beaux-Arts n'a pas organisé d'exposition cette année.

[illegible]. — Ferme à Vallangoujard. Peinture par Lucien [illegible] (n° 884). [Vue prise dans la cour de la ferme située au [illegible] église. On n'aperçoit de celle-ci que la toiture de la nef, [illegible] du XIIIe siècle, et la souche de l'ancienne tour [illegible], supprimée nous ne savons à quelle époque.]

Vernon. — Porte de l'Eau. Eau-forte par Mlle L.-M. Guichard (n° 1620). [La Porte de l'Eau, qui faisait partie de l'ancienne enceinte fortifiée de la ville, a été détruite pendant la guerre de [illegible].]

Vétheuil. — Vue de Vétheuil. Peinture par Georges Dallier (n° 356). [Vue du village, prise de la colline, au N.-O. de l'église, qui occupe l'un des premiers plans.] — Vétheuil. Peinture par Léon Joubert (n° 711). [Vue prise de la rive gauche de la Seine.]

L. R.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'administration	v
Alex. de Gossellin	vii
Extrait sommaire des procès-verbaux du Conseil d'administration (année 1899)	xiii
Les Carmélites de Gisors (1631-1792), par M. L. Régnier .	1
Éléonor, comtesse de Beaumont, et la Réunion des provinces septentrionales à la Couronne de France. — Notice bibliographique sur l'ouvrage de M. le colonel Borrelli de Serres, par M. J. Depoin.	133
Le Vexin au Salon de 1900	141

C 801
8856

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 4 1975

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXIII

PONTOISE
IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS
LIBRAIRIE PARIS, SUCCESSEUR

1901

UNCLASSIFIED

MÉMOIRES

DE LA

É HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

CIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXIII

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

LUCIEN PARIS, successeur

1901

FRANCISCAN LIBRARIES

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN

STATUTS

APPROUVÉS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 4 SEPTEMBRE 1877

ARTICLE 1er. — Une Société est fondée à Pontoise, sous le titre de *Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.*

Elle a pour objet les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie, qui sont plus particulièrement précisées dans les articles 9 et suivants des statuts.

Elle a son siège à Pontoise, au domicile de son Secrétaire général.

ART. 2. — La Société s'interdit toute publication qui aurait pour objet la politique, et qui serait contraire aux doctrines des religions établies.

ART. 3. — La Société se compose :

1° De tous les fondateurs signataires des présents statuts.

2° Et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux statuts, sont admises par le Conseil, sur la présentation de deux membres.

ART. 4. — Le titre de *fondateur* est acquis : 1° aux signataires des présents statuts ; 2° à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. 5. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle.

ART. 6. — En outre, tout membre admis après la constitution de la Société verse un droit d'entrée égal à une année de cotisation.

ART. 7. — La Société est administrée par un Conseil composé de quinze membres, nommés pour trois ans en assemblée générale.

Ce Conseil se renouvelle chaque année, par tiers.

Les membres sortants peuvent être réélus.

ART. 8. — La dignité de Président honoraire et le titre d'associé correspondant peuvent être conférés par l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil.

Ces deux catégories de membres ne paient point de cotisation.

ART. 9. — La Société peut organiser des explorations archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque et un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de don, tous les objets et documents qui l'intéressent.

Toutes ces questions sont réglées par le Conseil.

ART. 10. — Le Conseil statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins que publie la Société.

ART. 11. — Quand ses ressources le lui permettent, la Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé par le Conseil.

ART. 12. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Le Trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président.

ART. 13. — Chaque année les sociétaires sont convoqués, dans le courant de mai, en assemblée générale.

ART. 14. — Rapport est fait, au nom du Conseil, tant sur la situation que sur les progrès de la Société.

Le compte de l'exercice clos est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il est ensuite procédé au remplacement des membres dont les fonctions sont expirées.

Enfin, l'assemblée générale délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises, dans les formes indiquées par son règlement intérieur.

Les délibérations de l'assemblée générale sont portées sur un registre particulier ; elles sont signées du Président et du Secrétaire.

ART. 15. — En cas de dissolution de la Société, une assemblée générale, spécialement convoquée à cet effet par le Conseil, sera appelée à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections de la Société.

ART. 16. — Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale, sur une proposition émanant de cinq membres au moins.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1er. — Le Conseil, nommé conformément à l'article 7 des statuts, choisit dans son sein un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire général adjoint, un Secrétaire rédacteur, un Archiviste-Conservateur des collections, un Bibliothécaire, un Trésorier.

L'assemblée générale désigne, sur la proposition du Conseil, un Comité de publication composé de cinq membres et un Comité des fonds composé de trois membres. Le Président et le Secrétaire général font partie, de droit, du premier ; le Président et le Trésorier font partie, de droit, du second.

ART. 2. — En cas d'absence des Président et Vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des conseillers présents.

ART. 3. — Le Conseil se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, et au moins une fois par trimestre.

ART. 4. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages. Pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. 5. — Le Conseil statue en dernier ressort sur les demandes d'admission.

Ses délibérations ont lieu au scrutin secret.

Le procès-verbal ne fait pas mention du nom des candidats refusés.

ART. 6. — La cotisation annuelle due par tous les sociétaires est de dix francs. Toutefois cette cotisation est fixée à cinq francs seulement pour les personnes appartenant au clergé ou à l'enseignement.

Les Dames sont admises à faire partie de la Société aux mêmes conditions.

Sont exonérés du droit d'entrée : 1° les associés-correspondants ; 2° les anciens membres réinscrits ; 3° les proches parents ou représentants directs d'un sociétaire ; 4° les nouveaux membres qui font hommage d'une monographie inédite ou d'un recueil important de documents d'archives intéressant la région où s'étend l'action de la Société.

La cotisation est rachetable par un versement unique de cent francs, réduit à cinquante francs pour les membres ayant acquitté vingt années de cotisation.

Les cotisations seront recouvrées dans la première quinzaine d'avril sans autre avis. Toute année commencée est due.

ART. 7. — Les délibérations du Conseil, portant autorisation d'une dépense, sont immédiatement transmises au Trésorier par un extrait signé du Secrétaire.

ART. 8. — A chaque réunion du Conseil, le Trésorier fait connaître, d'office, la situation de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

ART. 9. — Les fonds disponibles de la Société sont déposés dans les caisses publiques ou dans celle d'un établissement désigné par le Conseil d'administration.

ART. 10. — Le Conseil entreprend et dirige les explorations et les fouilles; il décide quels sont les objets qui peuvent être acquis ou acceptés pour composer la bibliothèque et le musée.

ART. 11. — Les sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir du jour de leur admission.

ART. 12. — Tous les sociétaires peuvent assister aux séances, mais sans prendre part aux votes.

Ils peuvent, avec l'autorisation du Conseil, prendre la parole et faire des communications.

Mais la demande d'un seul membre suffit pour que le Conseil se forme en Comité secret.

ART. 13. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume dont il est extrait.

ART. 14. — Les demandes de modifications aux statuts devront être communiquées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale.

Les lettres de convocation pour cette assemblée en feront mention.

ART. 15. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil, à la majorité des deux tiers de ses membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Louis PASSY, ancien sous-secrétaire d'État, député et conseiller général de l'Eure, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société royale des Antiquaires de Londres, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, à Paris.

Vice-Présidents :

MM. Auguste REY, ancien maire de Saint-Prix, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, membre du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

Germain LEFÈVRE-PONTALIS, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade.

Secrétaire général :

M. Joseph DEPOIN, officier de l'Instruction publique, président de l'Institut sténographique de France et de la Société de Graphologie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire rédacteur :

M. MALLET, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, conseiller municipal à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Trésorier :

M. Gustave JOUARRE, chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, ancien conseiller municipal et président de la Société d'horticulture à Pontoise.

Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Secrétaire général adjoint et Bibliothécaire :

M. Vignier, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Edmond Le Seure de Senneville, propriétaire à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise;

le vicomte Joseph Cornudet, député de Seine-et-Oise, conseiller général, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine;

Edgar Mareuse, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts;

Paul Ménétrier, notaire honoraire, suppléant du Juge de paix, à Gisors;

l'abbé Léon Neveu, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles;

Louis Régnier, à Évreux;

Mme Tavet, officier d'Académie, directrice du Musée, à Pontoise.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte Cornudet.
Secrétaire : M. Vignier.
Membres : MM. Louis Passy, J. Depoin, Mareuse, Louis Régnier.

Comité des fonds :

MM. Louis Passy, Jouarre, Louis Aigoin, Vignier.

La Société Historique

Son origine — Son Œuvre — Son fonctionnement

Origine.

La Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, fondée le 2 mars 1877 et approuvée par arrêté préfectoral du 4 septembre suivant, est entrée au début du XX^e^ siècle dans sa vingt-cinquième année d'existence.

Son siège social est à Pontoise, au domicile de son secrétaire général (et ses bureaux actuellement 3, rue des Moineaux).

Statistique.

Au 1^er^ janvier 1879, elle comptait 32 fondateurs, 1 associé-correspondant et 29 membres titulaires.

Au 1^er^ janvier 1901, son effectif s'élevait à 14 fondateurs, 11 associés-correspondants et 348 membres titulaires, soit 373 adhérents. Elle échange en outre ses publications avec 24 Sociétés poursuivant des études analogues aux siennes.

Administration

La Société est administrée par un Conseil composé de quinze membres rééligibles. Elle a perdu, le 14 janvier 1901, M. Ernest Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, son *président* depuis sa fondation; elle a élu à la place le premier vice-président, M. Louis Passy, député de l'Eure, membre de l'Institut. Les deux *vice-présidents* élus en 1877, le chanoine Grimot, curé de l'Isle-Adam, et l'abbé Marchand, curé de Notre-Dame de Pontoise, ont été remplacés, le premier par M. Louis Passy, puis par M. Auguste Rey, ancien maire de Saint-Prix; le second par M. Léon Thomas, auteur de la *Bibliographie pontoisienne*, puis par M. Charles Soret de Boisbrunet, contrôleur général de l'Armée; et enfin par M. Germain Lefèvre-Pontalis, archiviste-paléographe.

La Société a maintenu en fonctions, depuis sa constitution, son *secrétaire général*, M. Joseph Depoin.

Les fonctions de *secrétaire-rédacteur*, occupées à l'origine par M. Lucien Le Brun, l'ont été depuis par M. Mallet, avoué et conseiller municipal à Pontoise.

Celles d'*archiviste* ont été remplies par M. Tavet, fondateur du Musée de Pontoise, puis par M. Henri Lebas, architecte d'arrondissement; celles d'*archiviste adjoint* par M. Romain Buquet, puis par M. Edmond Le Seure de Senneville.

Les fonctions de *bibliothécaire* ont été détachées de celles d'archiviste et données à M. Eugène LEBAIGUE, puis à M. VIGNIER, inspecteur primaire honoraire.

La Société a eu pour *trésorier* M. Louis AIGOIN, conservateur des hypothèques à Pontoise, puis M. JOUARRE, ancien notaire.

But. La Société s'est proposé pour but :

1° L'organisation d'explorations archéologiques ;

2° L'établissement d'une bibliothèque et d'un musée ;

3° La publication de mémoires et documents historiques et archéologiques.

Excursions. Pour répondre au premier objet de ses préoccupations, la Société organise, chaque année, une ou plusieurs excursions auxquelles elle convie ses membres et leur famille. Des excursions ont eu lieu à *Trie-Château* et *Gisors* (1884), *l'Abbaye du Val, Stors* et *l'Isle-Adam* (1884), *Maubuisson* (1885), *Magny-en-Vexin* (1886), *Gonesse* (1886), *Montmorency* (1887), *Conflans & Eragny* (1888), *Pierrefonds* (1888), *Rosny & Mantes* (1889), *Gisors & Chaumont-en-Vexin* (1890), *Ecouen* (1891), *Poissy & Saint-Germain* (1891), *Argenteuil* (1892), *Enghien* (1893), *Luzarches* (1894), *Livry* (1895), *Cergy & Vauréal* (1896), *Saint-Clair-sur-Epte* (1896), *La Roche-Guyon* (1897), *Chantilly* (1898), *Neuville & Vauréal* (1899).

Les membres sont convoqués par *lettre spéciale* aux excursions ainsi qu'à l'Assemblée générale.

Bibliothèque. La Société a réuni dans sa bibliothèque de nombreuses publications historiques provenant notamment de dons d'auteurs, d'échanges avec d'autres Sociétés et d'envois du Ministère ; elle possède aussi des manuscrits, documents et objets d'art provenant des libéralités de divers membres.

La Bibliothèque, installée au siège social, est ouverte aux adhérents qui peuvent se faire prêter des ouvrages imprimés, contre leur signature, pour une durée de deux mois.

Musée. La Société n'a pas eu à créer un Musée. Il a été pourvu à ce desideratum, grâce à la générosité de deux de ses membres, M. et Madame TAVET, qui, secondés par d'autres sociétaires, ont pris à leur charge l'installation d'un Musée dans l'ancien Grand-Vicariat restauré par leurs soins. Mme TAVET est la directrice du Musée.

Publications. La Société, depuis 1879, a publié VINGT-DEUX VOLUMES de *Mémoires* de format in-8° raisin, plus UN VOLUME consacré à la

Table décennale (1879-1890), et VINGT-NEUF VOLUMES de *Documents*, de formats divers, dont plusieurs grand in-4° raisin. Ces publications ont été imprimées en caractères elzéviriens, sur papier vergé ; la plupart sont richement illustrées.

Voici la nomenclature des documents :

Bibliographie pontoisienne, par M. Léon THOMAS, in-8°.

Numismatique et sigillographie pontoisiennes, par M. Léon THOMAS, in-8°.

Histoire de la ville de l'Isle-Adam, par M. l'abbé GRIMOT, in-8°.

L'Abbaye de Maubuisson, par MM. DUTILLEUX et J. DEPOIN, 4 vol. in-4°.

La Renaissance dans le Vexin, par M. Louis RÉGNIER, gr. in-4°.

Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, par M. J. DEPOIN, in-4°.

Histoire de Boissy-l'Aillerie, par M. l'abbé LOISEL, in-8°.

Les Vitraux de Montmorency et d'Écouen, par M. Lucien MAGNE, in-4°.

Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise, par M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, gr. in-4°.

Cartulaire de Maubuisson, par MM. DUTILLEUX et J. DEPOIN, t. I, in-4°.

Histoire de Delincourt, par M. l'abbé BATICLE, in-8°.

Histoire de Méry-sur-Oise, par MM. DE SÉGUR-LAMOIGNON et J. DEPOIN, gr. in-4°.

Géographie de la France, par M. H. MATAIGNE, 1 vol. in-4° (1,500 p.).

Les Capitaines de Pontoise, par M. J. DEPOIN, in-8°.

Le Tournoi de Chambly, par M. le chanoine MARSAUX, in-8°.

Le Prieuré de Saint-Germain-en-Laye, par M. J. DEPOIN, in-8°.

La Forêt royale d'Artie-en-Vexin, par M. Léon PLANCOUARD, in-8°.

Cartulaire de Saint-Martin, par M. J. DEPOIN, 3 vol. gr. in-4°.

Environs de Pontoise (carte des lieux dits), dressée par M. H. MATAIGNE.

Une Élégie latine d'Héloïse, par M. J. DEPOIN, in-8°.

Les Cloches de Vi, dit Joli-Village, par M. Léon PLANCOUARD, in-8°.

Registres municipaux de Pontoise sous Henri IV et Louis XIII, publiés par M. MALLET, in-4°.

Le Livre de raison de l'Abbaye de Saint-Martin de Pontoise, par M. J. DEPOIN, in-8°.

Saint-Leu-d'Esserent, *Cartulaire* publié par M. le chanoine Eug. MÜLLER, 2 vol. in-4°.

Bibliographie régionale

DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DES PRINCIPAUX ARTICLES PUBLIÉS DANS SES MÉMOIRES

GÉNÉRALITÉS

Les pionniers de l'histoire du Vexin : J. Depoin (I). — Armoiries des villes et Communautés du Vexin : A. Potiquet (III). — Anciennes Compagnies d'Arquebusiers du Vexin : A. Potiquet (VI). — Les deux Vexins : Seré-Depoin (VII). — Les historiens du Vexin : J. Depoin (VII). — L'Ancienne coutume du Vexin français : J. Depoin (VIII). — Les Arquebusiers du Vexin en 1609 : Abbé Sauvage (VIII). — La Guerre de Cent ans dans le Vexin : Max Brachet (XV). — Les Origines de l'Architecture gothique : L. Régnier (XVI). — La *Renaissance dans le Vexin* : L. Régnier, 1 vol. gr. in-4°, pl.

Seine-et-Oise et le Vexin aux Salons de 1887 (XI) ; 1888 et 1889 (XII) ; 1890 et 1891 (XIV) ; 1892 et 1893 (XV) ; 1894 et 1895 (XVII) ; 1896 (XIX) ; 1897 à 1899 (XXI) ; 1900 (XXII) : L. Régnier.

***Nécrologie* : Henri Le Charpentier, Léon Thomas, l'abbé Driou (VI). — L'abbé Grimot (IX). — Camille Tavet, Amédée Pâris (XIV). — Agnès (XV). — L'abbé Vié, A. Fitan (XVI). — Ch. Écorcheville (XVII). — Alex. de Gossellin (XXII), portraits.**

PONTOISE et environs

Bibliographie du canton de Pontoise : L. Thomas (V), 4 planches. — Numismatique et Sigillographie pontoisiennes : L. Thomas (VI), nombr. bois et pl. — Additions du comte de Marsy (VIII).

Numismatique et Sigillographie pontoisiennes : L. Thomas, 1 vol. in-8°.

Bibliographie historique du Vexin et de Seine-et-Oise en 1885, 1886 et 1887 : L. Régnier (XII, XVII). — Autographes et plaquettes rares : J. Depoin (XII, XIX et XXI).

Histoire anecdotique. — Une lettre inédite de Delavigne : H. Le Charpentier (I). — Journal de Jean de Saint-Denis (1717 à 1734) : L. de Backer (IV). — Notes de M. Le Vallois (1744 à 1779) : H. Le Charpentier (IV). — Deux notes de banquet sous Charles V et Charles VI : J. Depoin (IX). — Éphémérides pontoisiennes en 1560 et 1561 : L. Guignard et J. Depoin (X), fac-similés. — Voyage de Rombise à Saint-Denis et Pontoise en 1635 : E. Mareuse (XI). — Mahaut, comtesse d'Artois, bienfaitrice de Maubuisson : L. Léger (XIII). — Le livre de raison de J.-B. Le Maistre : Seré-Depoin (XVI). — Sept lettres de Villeroy, datées de Pontoise : A. Dufour (XVII).

Histoire civile et militaire. — Un diplôme inédit de Philippe Auguste : Léon Thomas (II). — Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu : J. Depoin (II). — Souvenirs de l'ancien château : de Boisbrunet (IV), plan. — Serment des Pontoisiens à Saint-Louis : J. Depoin (IX). — Le siège de Pontoise en 1441 : Marquis de Beaucourt (X). — Les Arbalétriers de Tournai au siège de 1441 : Comte de Marsy (XVI). — *Histoire de Boissy-l'Aillerie* : Abbé Loisel, 1 vol. in-8°. — *Les Capitaines de Pontoise* : J. Depoin, broch. in-8°. — Environs de Pontoise ; Carte des Lieux dits : Henri

MATAIGNE, plan gr. aigle. — *Registres municipaux de Pontoise* sous Henri IV et Louis XIII : Ernest MALLET, 1 vol. in-4°.

Histoire religieuse. — Les origines de la Collégiale de Saint-Mellon : J. DEPOIN (I). — Le prieuré de Saint-Léger à Boissy-l'Aillerie : Abbé LOISEL (II). — Les Jésuites à Pontoise : H. LE CHARPENTIER (II), 2 vues, 3 plans. — Vente forcée des biens du Clergé en 1575 : C. TAVET (IX). — La Confrérie des maçons : Eugène LEFÈVRE-PONTALIS (IX). — Privilège des Quinze-Vingts à Notre-Dame de Pontoise : J. DEPOIN (X). — *Histoire et Cartulaire de l'Abbaye de Maubuisson :* A. DUTILLEUX et J. DEPOIN, 5 vol. in-4°. — *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise :* J. DEPOIN, 1 vol. in-4°. — *Monographie de Saint-Maclou de Pontoise :* Eug. LEFÈVRE-PONTALIS (très nomb. planches) 1 vol. gr. in-4°. — *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise,* suivi des *Vies de Saint-Gautier* et du Nécrologe : J. DEPOIN, 3 vol. in-4°. — Le *Livre de raison de l'Abbaye de Saint-Martin* aux XIV^e^ et XV^e^ siècles : J. DEPOIN, 1 vol. in-8°.

Archéologie. — Le Menhir de Gency : Abbé GRIMOT (III). — A propos d'étymologies : L. THOMAS (III). — Le Cimetière d'Auvers : C. TAVET (VI). — Le Trésor de Pontoise : Emile CARON (XVII).

Beaux-Arts. — Saint-Maclou de Pontoise et le Vandalisme légal : J. DEPOIN (III). — Le Vandalisme dans les campagnes : Abbé LOISEL (III). — La Vierge ouvrante de Maubuisson : J. DEPOIN (IV), photot. — Deux maîtres de l'œuvre de Notre-Dame de Pontoise : J. DEPOIN (X). — Tapisseries de l'Hôtel-de-Ville : Jules DEVILLE (XII, VIII). — Notre-Dame de Pontoise : Comte A. DE DION (XIV).

BEAUMONT ET CHAMBLY

Histoire anecdotique. — Anciens usages de Chambly : Abbé MARSAUX (XVI). — *Le Tournoi de Chambly :* Abbé MARSAUX, brochure in-8° [épuisé].

Histoire civile. — Eléonor, comtesse de Beaumont : J. DEPOIN (XXII). — Histoire de Méry-sur-Oise : Comte de SÉGUR-LAMOIGNON et J. DEPOIN, (pl. et vues), 1 vol. gr. in-4°.

Histoire religieuse. — *Le Prieuré de Saint-Leu-d'Esserent,* Cartulaire : Chanoine MÜLLER, 2 vol. in-4°.

Beaux-Arts. — Le reliquaire de Bruyères (héliogr.) : Abbé MARSAUX (XI). — Stalles de l'Isle-Adam et de Presles : Abbé MARSAUX (XIII).

L'ISLE-ADAM

Histoire anecdotique. — Notes biographiques sur la princesse de Conti : SERÉ-DEPOIN (IX).

Histoire civile. — La ville de l'Isle-Adam et ses Seigneurs : Abbé GRIMOT (VII), 4 planches. — Les Sires de l'Isle-Adam bienfaiteurs du Val : J. DEPOIN (VIII).

Histoire de la ville de l'Isle-Adam : Abbé GRIMOT, 1 vol. in-8°.

Histoire religieuse. — Le prieuré de l'Isle-Adam : Abbé GRIMOT (IV).

Archéologie. — Notice sur la *Pierre Turquaise* (forêt de Carnelle) : Abbé GRIMOT (I), 3 vues.

Beaux-Arts. — Vues du presbytère de l'Isle-Adam (VI). — L'Abbaye du Val (VIII).

LUZARCHES et environs

Excursion à Luzarches (XVII). — Notes sur Luzarches : Abbé MÜLLER (XVII).

Histoire anecdotique. — Notes sur Viarmes et Saint-Martin-du-Tertre : Abbé MARSAUX (XIV, XXXIII). — Sophie Arnould à Luzarches : AUGÉ DE LASSUS (XVII). — La chute d'un ballon à Luzarches en 1870 : Wilfrid DE FONVIELLE (XVIII).

Beaux-Arts. — Inventaire de la collégiale Saint-Cosme à Luzarches : Abbé MÜLLER (XV).

MONTMORENCY

Excursion à Enghien (XVII).

Histoire civile. — L'échec des institutions municipales à Saint-Prix en 1787: Aug. Rey (XIV).

Beaux-Arts. — Vitraux de Saint-Martin de Groslay: Abbé Marsaux (XII). — *Les Vitraux de Montmorency et d'Ecouen:* Lucien Magne, 1 vol. in-4°, nomb. planches.

GONESSE, LIVRY

Excursion à Gonesse (XI). — Excursion à Livry (XVIII).

Histoire anecdotique. — Madame de Sévigné à Livry: Augé de Lassus (XVIII).

Histoire civile. — Les Historiens de Gonesse: J. Depoin (XI). — Les Seigneurs de Livry: Abbé Gentv (XVIII).

Histoire religieuse. — Livry et son Abbaye: J. Depoin (XX).

Beaux-Arts. — Monographie de l'église de Gonesse: Eugène Lefèvre-Pontalis (XI).

CONFLANS ET ARGENTEUIL

Excursion à Éragny et Conflans. — Le passé historique de Conflans: J. Depoin (XIII). — Excursion à Argenteuil. — Les historiens d'Argenteuil: J. Depoin (XIV). — Discours sur l'histoire d'Argenteuil: Seré-Depoin (XV, 20).

Histoire anecdotique. — Une colonie de comédiens à Conflans au XVII^e^ siècle: G. Mondain-Monval (XII). — Vue de la maison de Bernardin de Saint-Pierre à Éragny (XIII). — Héloïse et M^lle^ Molière à Argenteuil: Augé de Lassus (XV, 13). — *Une Élégie latine d'Héloïse:* J. Depoin. Br. in-8° (fac-sim.)

POISSY, SAINT-GERMAIN et environs

Histoire religieuse. — Histoire et Cartulaire de l'Abbaye de Joyenval: A. Dutilleux (XIII), héliogr. — *Le Prieuré de Saint-Germain-en-Laye:* J. Depoin, Broch. in-8°.

Beaux-Arts. — Études sur les vitraux de Triel: Abbé Marsaux (XIV). — Poissy et Morienval: Anthyme-Saint-Paul (XVI).

MANTES ET MEULAN

Excursion à Mantes et à Rosny (XIV).

Histoire anecdotique. — Discours de M. Seré-Depoin sur la vie intime des Mantais (XIV).

Archéologie. — Arthie et Omerville: Grave (XIV, 47). — Un coin inconnu de Seine-et-Oise: Abbé Marsaux (XV).

Beaux-Arts. — Fonts baptismaux et bénitier de l'église de Meulan: L. Régnier (XII). — Vue de la Fontaine de Mantes (XIV). — Les anciennes cloches d'Arthies: L. Plancouard (XVIII).

MARINES et son Canton

Histoire civile. — Gadancourt: Baron de Boury (II). — Les Châteaux d'Arthie-la-Ville (planches): L. Plancouard (XX). — Inventaire des Titres d'Avernes: L. Régnier (XX). — La Forêt royale d'Arthie-en-Vexin: L. Plancouard, broch. in-8°.

Histoire religieuse. — L'église protestante d'Avernes: L. Régnier (XX). — La maladrerie de Saint-Thomas d'Arthie: L. Plancouard (XXI). — *Les Cloches de Vi dit Joli-Village:* L. Plancouard. Br. in-8°.

Beaux-Arts. — L'Église de Santeuil: Eugène Lefèvre-Pontalis (X), (vue). — Église de Bouconvilliers (vue); Église de Chars; Église (plan), rétable et volets (héliogr.) de Nucourt: L. Régnier (XI).

Archéologie. — Instruments en silex de Nucourt : Abbé GRIMOT (III). — Monument mégalithique d'Arronville : Abbé GRIMOT (VII). — Sépultures de Longuesse : C. TAVET (VIII). — Dolmen de Dampont : C. TAVET (IX). — Le Camp de César à Nucourt (plan) : L. RÉGNIER (XI). — Le Cimetière franc de Guiry : L. PLANCOUARD (XV).

MAGNY et environs

Histoire seigneuriale. — Les tombeaux des Villeroy aux Cordeliers de Pontoise : H. LE CHARPENTIER (I). — Hallincourt au XVI^e^ siècle : C. SARAZIN (III), 3 vues. — Rapport de M. Bertrandy-Lacabane *(Histoire de Chars)* : (IV). — Les Tombeaux des Villeroy à Magny (XI).

Histoire civile. — Magny-en-Vexin en 1787 : A. POTIQUET (I). — Foires et Marchés du canton de Magny : A. POTIQUET (II). — Notes sur Saint-Gervais-les-Magny : Abbé PIERRON (XXI).

Archéologie. — Fouilles de Chaudry : Abbé GRIMOT (III).

Beaux-Arts. — Un maître de l'œuvre de l'église de Magny : Abbé BLANQUART (XI).

GISORS ET CHAUMONT

Excursions à Gisors (VII) et Chaumont-en-Vexin (XIV). — Excursion à Saint-Clair et à Château-sur-Epte (XIX). — Excursion à La Roche-Guyon [héliogr.] (XX).

Histoire anecdotique. — Le prix des vivres au XVI^e^ siècle : L. RÉGNIER (XVI). — Documents d'histoire nobiliaire : L. RÉGNIER (XVII). — La Justice de Rollon : G. LE VAVASSEUR (XIX). — La Dame des Tourailles : G. LE VAVASSEUR (XX).

Histoire civile et militaire. — Le Château de Gisors : A. DE DION (VII), 2 pl. — Le Pont Doré : LE BRET (IX). — Les Écoles avant la Révolution : Abbé LEFEBVRE (X). — Les Châtelains de Gisors : J. DEPOIN (XIX). — Les Normands dans l'Ile d'Oscelle : J. LAIR (XX).

Histoire religieuse. — Les Carmélites de Gisors : L. RÉGNIER (XXII).

Archéologie. — Discours-Causerie de M. L. PASSY [la Tour du Prisonnier] : (VII).

Beaux-Arts. — Monographie de l'Église de Chaumont : L. RÉGNIER (XIV), plan, vues, 5 phototypies. — Les vitraux de Gisors : Abbé BLANQUART (VII et XIV, héliog.).

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 27 MAI 1901

MEMBRES FONDATEURS

MM. † Agnès, propriétaire à Pontoise.
Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise.
Bélier (Eugène), ancien conseiller général, ancien maire de Méry-sur-Oise.
† Delacour, notaire honoraire, à Pontoise.
Delpeuch (Edouard), principal du Collège, à Verdun (Meuse).
Depoin (Joseph), propriétaire, à Pontoise.
† Driou (l'abbé), archiprêtre de Pontoise.
† Durand (Edmond), propriétaire au château de Maubuisson.
† Fitan (Alfred), libraire, à Paris.
† François, commissaire-priseur, à Pontoise.
† Gaillard (Paul), propriétaire, au château de Menucourt.
† Germain, ancien maire de Pontoise.
† de Gossellin (Alex.), propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise.
Graeb (le baron), ancien sous-préfet, à Paris.
† Grimot (l'abbé), curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
Groux (l'abbé), archiprêtre de Saint-Louis, à Versailles.
Hustin, secrétaire général de la questure du Sénat, à Paris.
† Jourdain, membre de l'Institut, à Taverny.
† Laurent, président de la Société d'horticulture, à Montmorency.
Lebas (Jules), architecte d'arrondissement hon^re^, à Pontoise.
Le Bastier de Thémericourt, propriétaire au château de Thémericourt, par Vigny.
† Le Charpentier (Henri), auteur de *la Ligue à Pontoise*.
† Paris (Amédée), imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho Pontoisien*.
† Petit (Henri), trésorier-payeur général, à Saint-Étienne.
† Potiquet (Alfred), lauréat de l'Institut, à Paris.

Poulain (l'abbé), curé de Saint-Symphorien, à Versailles.
Rendu (Eugène), ancien député de Seine-et-Oise, inspecteur général de l'Université, à Paris.
† Say (Léon), ministre des Finances, président du Sénat.
† Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise.
† Tavet, inspecteur des Antiquités et des Arts, à Pontoise.
† Thomas (Léon), auteur de *la Bibliographie pontoisienne.*
† Vasserot, conseiller à la Cour des comptes, à Poissy.
Vignier, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.
Vitali (le comte Philippe), propriétaire, au château de Vigny.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anthyme-Saint-Paul, 6, rue des Chartreux, à Paris.
Augé de Lassus, 6, quai de Billy, à Paris.
Barbier-Bouvet, Commis principal aux Archives départementales de Seine-et-Oise, à Versailles.
Bonnault d'Houët (le baron de), président de la Société historique de Compiègne.
† Chennevière, bibliothécaire de la ville de Fontainebleau.
† Corblet (l'abbé), directeur de la *Revue de l'Art chrétien.*
Coüard, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, trésorier de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles.
Dion (le comte de), président de la Société archéologique de Rambouillet, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts, à Montfort-l'Amaury.
Dutilleux, chef de division honoraire à la Préfecture, secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles.
Fonvielle (Wilfrid de), 40, rue des Abbesses, à Paris.
† Gautier (Léon), professeur à l'École des Chartes.
Grave, inspecteur des Antiquités et des Arts, à Mantes.
La Croix (Le R. P. Camille de), à Poitiers.
Lair (Jules), membre de l'Institut, ancien président de la Société de l'Histoire de Paris et de la Société de l'École des Chartes, 11, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.
Lavoye (J.-P.), maire de la ville de Pontoise.
Manuel (l'abbé), curé de Cires-lès-Mello (Oise).
† Marsy (le comte de), à Compiègne.
Mataigne (Henri), lauréat de la Société de géographie, à Auvers-sur-Oise (Seine-et-Oise).
† Montaiglon (de), professeur à l'Ecole des Chartes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Le Comité des Travaux Historiques.
La Société Française d'Archéologie.
La Société des Amis des Monuments.
La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
Le Comité Archéologique de Senlis.
La Société Archéologique d'Anvers.
La Société Académique de l'Aube.
La Société Académique de l'Oise.
La Société Académique de Boulogne-sur-Mer.
La Société Académique de Stockholm.
La Société des Antiquaires de Picardie.
La Société Archéologique de Rambouillet.
La Société d'Émulation d'Abbeville.
La Société de l'Histoire de Normandie.
La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
La Société Historique et Archéologique de Chateau-Thie
La Société Historique de Compiègne.
La Société Historique et Archéologique de Corbeil.
La Société des Bollandistes de Bruxelles.
La Société des Sciences morales, des Lettres et des Ar
Seine-et-Oise.
La Société d'Anthropologie, a Paris.
La Société Havraise d'Études diverses, au Havre.
La Société Dunoise, a Chateaudun.
Le Bulletin Historique du Diocèse de Lyon.
La Société historique du Vieux-Montmartre, a Paris.

MEMBRES TITULAIRES

S. G. Mgr. Goux, évêque de Versailles.
† S. Gr. Mgr. Maréchal, évêque de Laval.
Mme Agnès, propriétaire, à Pontoise.
MM. Aigoin (Louis), propriétaire, à Pontoise.
Allain (Alfred), 9, quai Voltaire, à Paris.
Allez (Charles), 12, rue de Dieppe, à Gisors.
Ancourt (l'abbé), curé, à Beaumont-sur-Oise.
Arnoul (Camille), industriel, maire de Saint-Ouen-l'Aun

M. Aubert (Maurice), avoué, à Pontoise.
† Achenbach-Wahl, à Nucourt.
† Audoux, ancien président de la Société de gymnastique, à Pontoise.
† Bachelet, directeur de la Sucrerie de Béville-le-Comte (Eure).
Bachelier (Henri), conseiller général, à Magny-en-Vexin.
† Baratte, propriétaire, suppléant du Juge de paix, à Pontoise.
† Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire, 15, rue des Halles, à Beauvais.
Barret (l'abbé), curé de Formerie (Oise).
Basque (l'abbé), curé de Fry (Seine-Inférieure).
† Batardy, ancien notaire, à Paris.
Baticle (l'abbé), aumônier, à Guiscard (Oise).
Baulot (le commandant), 6 *bis*, rue Desbordes-Valmore, à Paris.
Beaudoin, ancien architecte, à Pontoise.
† Béjot (Paul), agent de change, à Paris.
Béjot (Henri-Jules), 53, rue de Monceau, à Paris.
Bélier (Eugène), ancien maire et propriétaire, à Méry-sur-Oise.
Bélier (Paul), directeur de carrières, à Méry-sur-Oise.
Bellin (Jules), imprimeur, à Montdidier.
Bénard (Gustave), directeur du gaz, à Pontoise.
Bérenger, vice-président du Sénat, 11, rue Portalis, à Paris.
† Bergeron (le docteur), à Paris.
Bernard (Constant), officier d'Académie, 28, avenue Carnot, à Paris.
† Bernier, ancien caissier de la Banque de France, à Paris.
Mme Bernier (veuve), 165, boulevard Haussmann, à Paris.
M. Berniquet, préfet de la Gironde.
Besnard, notaire honoraire, rue des Ursulines, à Saint-Denis.
† Besnard (l'abbé), curé d'Enghien-les-Bains.
Besnard (Henri), président du Comice agricole, 1, rue Villeneuve-l'Étang, à Versailles.
† Besnus, notaire, à Conflans-Sainte-Honorine.
Bethemont (Joseph), 5, rue Delacour, à Pontoise.
† Beurnonville (Maurice de), au château de la Chapelle, par Nesles-la-Vallée (S.-et-O.).
Bibliothèque municipale de Corbeil.
M. † Bignon (l'abbé), curé-doyen de Gisors.
† Binder, maire, à l'Isle-Adam.
Bizet, instituteur, à Parmain-l'Isle-Adam.
Blanquard (l'abbé), curé à La Saussaye, par Elbeuf.

MM. Blochet (l'abbé), curé à Serans (Oise).
Blot, propriétaire, 60, rue Charles-Laffitte, à Neuilly.
† Boisbrunet (Charles Soret de), contrôleur général de l'Armée, à Pontoise.
Boisseau (Ad.), agriculteur, à Gonesse.
Bonaparte (S. A. le Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, à Paris.
Bontemps (Georges), 11, rue de Lille, à Paris.
† Bordessolle, commissaire de surveillance, à Pontoise.
Boucault (l'abbé), curé à Méry-sur-Oise.
† Boudault, propriétaire, à Pontoise.
Bouillet (l'abbé), 4, rue Corot, à Paris.
Bonneau (l'abbé), curé de Guiry (Seine-et-Oise).
Bourcier (l'abbé), curé à Cergy (Seine-et-Oise).
Bourgeois, avoué, à Pontoise.
† Bouvry, propriétaire, au château de Saint-Martin, à Pontoise.
Mme Bouvry, propriétaire au Château de Saint-Martin, à Pontoise.
MM. Branchu (Henri), instituteur, à Guiry-en-Vexin.
Brandel (l'abbé), curé à Epinay-sur-Orge (Seine-et-Oise).
Brasseur, conducteur des ponts et chaussées, à Gournay-en-Bray.
† Bray (le baron de), au château de Montgeroult.
Mme Bray (la baronne de), au château de Montgeroult.
MM. Bresson, ancien juge au Tribunal et conseiller municipal, à Pontoise.
Brisay (le marquis de), au château de Montcan, par Auray (Morbihan).
Broche, principal de Collège honoraire, 2, avenue Carnot, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
Broche (Lucien fils), élève à l'école des Chartres, à Paris.
Buquet (Romain), propriétaire, à Pontoise.
Caffin (Édouard) fils, chevalier du Mérite agricole, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Cergy.
Caignard (Gabriel), propriétaire, à Pontoise.
Cauchy (Henri), ingénieur, à Gonesse.
Cercüeil, banquier, à Mantes.
Cesbron, docteur-médecin, Marines.
Chabrun (le chanoine), curé de Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr.
Chamotte-Romeuf, propriétaire, à Franconville.
† Champy, propriétaire, à Gisors.
Chartier (René), avoué, à Pontoise.
Chauchat, propriétaire, 20, rue de la Boëtie, Paris.
Chénot, propriétaire, rue de Rouen, à Pontoise.
Choconin, ancien notaire, à Pontoise.

M. CHOQUENET, directeur de l'Ecole primaire, à Chauny (Aisne).
COBUS, ancien huissier, 76, avenue d'Orléans, à Paris.
COLLONGUE (le baron DE), ministre plénipotentiaire, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse).
COMPIÈGNE (l'abbé), curé d'Auchy-la-Montagne, par Crèvecœur (Oise).
† COQUET, architecte de la ville de Pontoise.
me COQUET (ve), propriétaire, à Pontoise.
M. CORBIN (Paul), propriétaire de la sucrerie de Magny-en-Vexin.
CORDIER, conseiller à la Cour des comptes, à Paris.
CORDIER (Paul), 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam.
CORNUAU, notaire honoraire, 36, rue de l'Orangerie, à Versailles.
CORNUDET (le vte), député de Seine-et-Oise, conseiller général et maire de Neuville.
CORROYER (Ed.), membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains, 14, rue de Courcelles, à Paris.
me COTTIN, propriétaire, 12, rue de Varennes, à Paris.
M. COUARDE (l'abbé), curé, à Bézu-Saint-Eloi (Eure).
COURAGE (l'abbé), 93, rue de la Boëtie, à Paris.
COURCEL (Georges DE), 178, boulevard Haussmann, à Paris.
COURCEL (Valentin DE), 20, rue de Vaugirard, à Paris.
COURCY (vicomte DE), château de Boiscorbon, par Saint-Leu.
COUTURIER, avocat, à Pontoise.
COVILLE (Gustave), entrepreneur de travaux publics, rue Lemercier, à Pontoise.
COVILLE (Robert), entrepreneur de travaux publics, 12, rue de Gassicourt, à Mantes.
CRAPOTTE (Henri), viticulteur, à Conflans-Sainte-Honorine.
CRÉPIN (l'abbé), curé, à Évry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise).
CRIMAIL (le docteur), à Pontoise.
CUQU (Armand), propriétaire, à La Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.)
DARRAS (Eugène), professeur à l'école d'Albert-le-Grand, Arcueil (Seine).
DAVILLIER (Maurice), propriétaire au château de Margency, par Montlignon (Seine-et-Oise).
me DECAUVILLE, propriétaire, à Goussainville (Seine-et-Oise).
M. DECAUVILLE, sénateur, 15, avenue Matignon, à Paris.
DEFRESNE-BAST, ancien maire, à Argenteuil.
† DEHAYNIN (G.), 4, rue de Duras, à Paris.
DEHAYNIN (Albert), 43, rue Chaussée-d'Antin, à Paris.
DELACOUR, marchand de nouveautés, à Pontoise.
DELCOURT (Pierre), publiciste et secrétaire général du Vieux-Montmartre, 93, rue des Martyrs, à Paris.
† DELAUNAY, avoué, à Corbeil.

MM. DELLE (l'abbé), curé, à Thoiry (Seine-et-Oise).
DELPEUCH, principal du Collège, à Verdun (Meuse).
Mme DELPORT, propriétaire, à Pontoise.
MM. DELVAUX (Albert), notaire, à Pontoise.
DEMARS (Louis), agriculteur, à Villeron, par Louvres (S.-et-O.).
DEMARS (Victor), à Villeron, par Louvres.
DENIS (Léon), 129, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.
DEPOIN (Joseph), propriétaire, à Pontoise.
† DERREULX, négociant, à Pontoise.
† DÉSERT, maire d'Épinay-Champlâtreux (Seine-et-Oise).
DESHAYES, marchand de charbons, à Pontoise.
DESMAZURE, entrepreneur de peinture, à Pontoise.
DESSAIN, 115, rue Lafayette, à Paris.
DION (le comte DE), conseiller municipal, à Monfort-l'Amaury.
DONNIO (l'abbé), chanoine titulaire, à Versailles.
† DOUBLE (Lucien), avocat à la Cour d'appel, à Paris.
DREUX, notaire, à Mantes.
DROUELLE (E.), 13, avenue du Bois de Boulogne, à Paris.
† DUBOIS (Charles), à Paris.
DUBOIS (l'abbé), curé-doyen à Poissy.
DUBRAY, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller d'arrondissement et maire de Boissy-l'Aillerie.
DUFOUR, conservateur de la Bibliothèque, à Corbeil.
DUMONT (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.
† DUPRAY, conservateur des hypothèques, à Pontoise.
DUPRÉ, avocat à la Cour d'appel, 83, boulevard Haussmann, à Paris.
† DURENNE, constructeur et propriétaire, à Paris.
† DURAND, architecte du Gouvernement, à Mantes.
Mme † DURAND, propriétaire au château de Maubuisson, à Saint-Ouen-l'Aumône.
MM. DUTRULEAU (l'abbé), curé à Jouy-le-Moutier.
† ECORCHEVILLE (Charles), propriétaire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
ECORCHEVILLE (Jules), propriétaire, 2, rue Jean-Bologne, à Paris.
EPINOIS (Charles de L'), 168, avenue de Neuilly, à Neuilly.
Mme † EMANGARD, propriétaire, à La Feuillie (Seine-Inférieure).
MM. ESMÉNARD, président de la Société nautique, à Pontoise.
† ESNOT (l'abbé), curé-doyen de Magny-en-Vexin.
FAIVRE (l'abbé), vicaire, 50, rue de Calais, à Argenteuil.
Mme FARGUES, propriétaire, à La Feuillie (Seine-Inférieure).
MM. FÉRET (l'abbé), curé à Saint-Maurice (Seine).
FEUILLOLEY, conseiller général, à Magny-en-Vexin.

[M. Feuilloley, avocat général à la Cour de Cassation, 19, rue François Ier, à Paris.
Fessart (Charles), propriétaire, 49, rue Cambon, à Paris.
Finot (l'abbé), curé à Magny-les-Hameaux, par Chevreuse.
Fontaine, instituteur, à Neuville (Seine-et-Oise).
[me Fontaine, propriétaire à Arnouville-lès-Gonesse.
[M. † Fortier, maire, à Boissy-l'Aillerie.
Fortier (Henri), ancien notaire, à Boissy-l'Aillerie.
Fossey (l'abbé), curé de Saint-Maclou, par Beuzeville (Eure).
† Foucher (l'abbé), curé de Presles
Fourdrignier, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Sèvres.
Fournez, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain-en-Laye.
Fouyé, notaire honoraire, à Marines.
[me François, 160, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
[M. † Fricotté (l'abbé), curé de Pierrelaye.
Foulon, secrétaire général de la Cie de l'Ouest, à Paris.
Fouques, ancien adjoint, à Neuville.
† Gaillon (le marquis de), maire de Gaillon.
Gadala (Charles), agent de change, au château de Leumont, à Saint-Prix.
Gantois, architecte de la ville de Pontoise.
Gastine, notaire honoraire, 104, rue Jouffroy, à Paris.
Gatelas (l'abbé), curé, à Illois, par Aumale (Seine-Inférieure).
Gaut (l'abbé), curé d'Osny.
† Gauthier, docteur-médecin, à Magny-en-Vexin.
† Gauthier (le président), propriétaire, à Pontoise.
[mc Gauthier, propriétaire, à Pontoise.
[M. † Gauthier (l'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
Gendrot (Émile), notaire honoraire, à Pontoise.
Gendrot (Marcel), notaire, à Pontoise.
Genty (l'abbé), curé de Livry.
Gervais (Paul), propriétaire, à Le Manais, par Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).
Giraut (Joseph), entrepreneur de maçonnerie, à Pontoise.
Godet, agriculteur, au Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise).
Godet (Pierre), adjoint au maire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Goguel, maire d'Eaubonne.
Gossellin (Gabriel de), 19, avenue de Messine, à Paris.
Goupy (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.
Graeb (le baron), 82, avenue des Ternes, à Paris.
Grasset (l'abbé), curé d'Essonnes (Seine-et-Oise).
Graux, docteur-médecin, à Contréxeville (Vosges).

MM. GREUET, instituteur, à Neauphle-le-Vieux (Seine-et-Oise).
† GROSTEPHAN (l'abbé), curé à Livry.
GROULEZ (Georges), négociant, à Gisors.
GROULEZ (Charles), propriétaire, 16, avenue de la République, à Créteil.
GROUX (l'abbé), archiprêtre de Saint-Louis, à Versailles.
GUÉLÉRAN (Theven DE), régisseur au château d'Us (S.-et-O.)
GUÉRIN-BRIDAULT, maire, à Montmorency.
† GUÉRIN (Victor), propriétaire, à Pontoise.
Mme GUÉRIN (Emile), propriétaire au château de Maubuisson, à Saint-Ouen-l'Aumône.
MM. GUIMARD, entrepreneur de charpente, à Pontoise.
HABERT, secrétaire général de la Compagnie de Lyon, à Paris.
HACHE, propriétaire à Arthie.
Mme HADAMARD (Zélie), professeur à la Comédie Française, à Paris.
MM. † HAHN (Alex.), archéologue, à Luzarches.
HAMOT (Charles, propriétaire, à Vigny.
† HAMOT (P. E.), propriétaire au château de Beaujour.
HARMOIS (l'abbé), missionnaire, 22, rue Nitot, à Paris.
HAULARD, architecte, à Beaumont-sur-Oise.
HANQUELIN (l'abbé), curé, à Andrésy (S.-et-O.)
HAUSSMANN, député, 17, rue des Réservoirs, à Versailles.
HAYAUX DU TILLY, agent de change, 83, rue Richelieu, à Paris.
HAYE (Julien), avoué, à Pontoise.
Mmes HÉBERT, propriétaire, à Pontoise.
HÉDOUIN, propriétaire, à Saint-Aubin, par Gif (S.-et-O.)
HEINTZ, propriétaire, au château de Vauréal, par Cergy (S.-et-O.)
MM. † HÉRICOURT (D'), à Paris.
HERMIER (l'abbé), curé à La Feuillie (Seine-Inférieure).
HEULLANT (l'abbé), curé à Conteville (Eure).
HUMBERT, professeur, 207, boulevard Saint-Germain, Paris.
HUSTIN, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 22, rue de Dunkerque, à Paris.
ISBECQUE (l'abbé), curé, à la Ferté-Alais (S.-et-O.)
JALUZOT, député de la Nièvre, à Pontoise.
JACQUIN, lieutenant-colonel et propriétaire au château de Presles (Seine-et-Oise).
JOLLY (Théophile), agent d'assurances, à Pontoise.
JOREL (E.), instituteur, à Brignancourt (Seine-et-Oise).
JOUARRE (Gustave), chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, propriétaire, à Pontoise.
JOUARRE (Léon), avocat, 30, rue Saint-Dominique, à Paris.

Mlles † KAPELER (Sophie), propriétaire, à l'Isle-Adam.
KAPELER (Louise), propriétaire, à l'Isle-Adam.
MM. KATZ, docteur-médecin, à Pontoise.
LABRIFFE (le marquis DE), 41, avenue Marceau, à Paris.
LACOMBE (Paul), trésorier de la Société de l'Histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris.
LADEVIE (Eugène), notaire, à Magny-en-Vexin.
LA FERTÉ (Joseph), secrétaire général du Creuzot, 39, rue du Général-Foy, à Paris.
† LAMARRE, ancien notaire, à Pontoise.
† LAMBERT, instituteur retraité, à Méry-sur-Oise.
LAMY (l'abbé), curé de Guiry.
LANCIEN (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Pontoise.
LANCTIN, ancien percepteur, à Pontoise.
LANDERAULT (l'abbé), curé de Villiers-le-Bel.
LAURENCE, propriétaire, à Pontoise.
LÉAUTAUD (le vicomte Arthur DE), au château de Busagny, par Pontoise.
† LEBAIGUE (Eugène), propriétaire, à Pontoise.
LAPRETÉ, notaire, à Vigny (Seine-et-Oise).
LEBAS (Henri), architecte d'arrondissement, à Pontoise.
LEBAS (Jules), propriétaire, à Pontoise.
LE BASTIER DE THÉMÉRICOURT, propriétaire, 13, rue d'Anjou, à Asnières.
LEBAUT (l'abbé), curé, 9, rue de Satory, à Versailles.
LEBAUT (l'abbé), prêtre-comptable de la Cathédrale, à Versailles.
LEBEAUX (Jules), 26, rue Caumartin, à Paris.
LEBRASSEUR, entrepreneur de maçonnerie, à Boissy-l'Aillerie.
LE BRET, caissier de la caisse d'épargne, à Gisors (Eure).
LECERF (L.), agriculteur, à Vaulerand, par Louvres (S.-et-O.).
† LECHALARD, notaire honoraire, à Pontoise.
Mme LE CHARPENTIER, des Dames auxiliatrices, à Nantes (L.-Inf.).
MM. LE CHENETIER (l'abbé), curé de Thiverval-Grignon, par Plaisir (Seine-et-Oise).
LÉCAUDÉ (l'abbé), curé de Bourth (Eure).
LECOINTRE (Jules), propriétaire, à Pontoise.
LEFEBVRE (l'abbé), curé de Nonancourt (Eure).
LEFÈVRE, directeur de l'École communale, à Livry.
LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), directeur de la Société Française d'Archéologie, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 13, rue de Phalsbourg, à Paris.
LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris.
† LEFRANC (l'abbé), curé de Survilliers (Seine-et-Oise).

MM. † Lefrançois, avoué, à Pontoise.
Léger (Louis), notaire, à Marines.
† Léger, notaire honoraire, à Beaumont-sur-Oise.
† Léger, juge de paix, à Magny-en-Vexin.
Lemaire (A.), 35, rue de Rome, à Paris.
† Lemaître, ancien trésorier payeur général, à Laon.
Lempérier (l'abbé), chanoine titulaire, rue Saint-Honoré, à Versailles.
Le Pileur, docteur médecin, 15, rue de l'Arcade, à Paris.
Le Ronne, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Magny-en-Vexin.
Leroux, propriétaire, à Paris.
Leroy (Robert), secrétaire général de la Préfecture de La Roche-sur-Yon (Vendée).
† Le Seur, juge de paix, à l'Isle-Adam.
Le Seure de Senneville (Edmond), propriétaire, à Pontoise.
Létourville (le comte Henri de), 57, avenue Marceau, à Paris.
Levasseur, 5, boulevard Denain, à Paris.
† Leveau, conseiller municipal, à Pontoise.
† Locard, propriétaire, à Pontoise.
Magne (Lucien), architecte du Gouvernement, 7, rue de l'Oratoire, à Paris.
Maignan (Albert), artiste peintre, 1, rue Labruyère, à Paris.
Maire (Athanase), professeur, boulevard du Nord, à Cognac (Charente).
Maire (A.), bibliothécaire de l'Université, 15, rue de Jussieu, à Paris.
Mallet, avoué et conseiller municipal, à Pontoise.
Manchez (Georges), propriétaire, au château des Forgets, à l'Isle-Adam.
† Maquet (Adrien), 1er commis aux archives départementales.
Mme Maquet (veuve Adrien), à Versailles.
MM. Marc, secrétaire du chemin de fer de Ceinture, 72, avenue Kléber, à Paris.
Mareuse (Edgar), secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 81, boulevard Haussmann, à Paris.
Marié (Georges) fils, banquier, à Pontoise.
Mme Marion (veuve), propriétaire, à Pontoise.
MM. Marsaux (l'abbé), chanoine honoraire, à Beauvais.
† Martin (Francis), à Villeneuve-Saint-Georges (S.-et-O.).
Martin (Edmond), employé d'assurances, à Mantes.
Martin-Sabon, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 5 *bis*, rue Mansart, à Paris.

MM. MAS-LATRIE (le comte DE), 229, boulevard Saint-Germain, à Paris.
MASSON (Frédéric), 122, rue de la Boëtie, à Paris.
† MASSON (Ernest), maire de Livry, à Paris.
† MATHIAS, ingénieur chef de l'exploitation de la Compagnie du Nord, à Pontoise.
Mme MATHIAS, propriétaire, à Pontoise.
MM. MÉNÉTRIER, notaire honoraire et suppléant du Juge de paix, à Gisors.
† MÉNESSIER-NODIER, trésorier-payeur général, à Chambéry.
† MÉRESSE, propriétaire, à Compiègne.
† MERVAL (Stéphano DE), au château de Canteleu.
MESLIN Louis, instituteur, à Santeuil (Seine-et-Oise).
† METGÉ (Gustave), ancien sous-préfet de Pontoise, à Paris.
MIAUX (l'abbé), curé à la Villetertre (Oise).
MILLET (Charles), industriel et conseiller municipal, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Mme MOLLIER, professeur de musique, à Pontoise.
MM. MONTHIERS, propriétaire, à Frouville (Seine-et-Oise).
MOREL (l'abbé), curé à Chevrières (Oise).
MORIN (Gabriel), propriétaire, à Liancourt-Saint-Pierre (Oise).
MOULIN-GUIMARD (Alfred), professeur à Arthie (S.-et-O.).
MOY (le marquis DE), 25, avenue Marceau, à Paris.
MÜLLER (l'abbé), chanoine et curé, à Saint-Leu-d'Esserent.
MURET, conseiller général et maire de Margency (S.-et-O.).
MURGEY, sculpteur, à Mériel.
Mme MUTEL (Charlotte), propriétaire, 43, rue Jacques-Dulud, à Neuilly-sur-Seine.
MM. † MUZARD, suppléant du juge de paix, à Montmorency.
† NACQUARD (Raymond), ancien maire de Pontoise, à Paris.
Mme NEPPEL (Albert), propriétaire à Pontoise.
MM. NEVEU (l'abbé), curé-doyen et archiprêtre de Saint-Maclou, à Pontoise.
NERVO (le comte Léon DE), au château de Margency (S.-et-O.).
NOEL, 37, avenue du Chemin-de-Fer, au Raincy.
OLIVIER (l'abbé), curé-doyen, à Gisors (Eure).
OZANNE, agent d'assurances, à Pontoise.
PARIS (Lucien), imprimeur, directeur de l'*Echo Pontoisien*.
PARLY (Georges), architecte, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.
PASSY (Louis), député de l'Eure, 81, rue Taitbout, à Paris.
PATROUILLARD (Charles), 7, rue Sainte-Marie, à Courbevoie.
PATTE, ancien juge de paix, à Gisors (Eure).
PAULMIER, propriétaire, 43, Grande-Rue, à Herblay.

MM. Pelay (Edouard), ancien président de la Société des Bibliophiles rouennais, à Rouen.
† Périn (Louis), architecte, 8, rue des Ecoles, à Paris.
† Petit, aux Vanneaux, près l'Isle-Adam.
† Petit de Coupray, colonel au 34e régiment d'artillerie, à Angoulême.
Petit (Félix), propriétaire, à Pontoise.
† Pfahler-Millet, professeur, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Picard (l'abbé), curé, à Chars.
Picot (Georges), membre de l'Institut, 54, rue Pigalle, à Paris
Pierens, avoué, à Pontoise.
Pierné (l'abbé), curé, à Cormeilles-en-Vexin.
Pierra (G.), directr de l'école primaire, à Maudétour (S.-et-O.).
Pierron (l'abbé), curé-doyen, à Marcoussis (Seine-et-Oise).
Pihan (l'abbé), chanoine et curé, à Estrées-Saint-Denis (Oise).
Pihan de la Forest, propriétaire, au château de l'Hermitage, à Pontoise.
Pillon (l'abbé) chanoine honoraire et curé-doyen de Chaumont-en-Vexin (Oise).
† Pinaut (Félix), délégué cantonal, à Paris.
Pinson (Paul), ancien magistrat en retraite, à Douai.
Plancouard, instituteur à Cléry-en-Vexin.
Plancouard (Léon), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, correspondant du Ministère, à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Poirier (l'abbé), curé à Saulx-les-Chartreux (Seine-et-Oise).
† Poreaux (J.), négociant à Saint-Ouen-l'Aumône.
Poreaux (Julien) fils, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Porée (l'abbé), curé à Bournainville (Eure).
Portier (l'abbé), curé à l'Isle-Adam.
Potié aîné, instituteur, à Goussonville (Seine-et-Oise).
Potié (Alphonse), instituteur, à Menucourt (Seine-et-Oise).
Potron, au château de Presles (Seine-et-Oise).
Poulain (l'abbé), curé de Saint-Symphorien, à Versailles.
Pozzo di Borgo (le comte), député, 51, rue de l'Université, à Paris.
Prévost (Albert), propriétaire, à Pontoise.
† Rajon, aqua-fortiste, à Auvers-sur-Oise.
Raulet (Lucien), 9, rue des Dames, à Paris.
Régnier (Louis), 9, rue du Meilet, à Evreux.
Reignat (l'abbé), curé à Maisons-Laffitte.
Remilly (le docteur), 74, rue des Chantiers, à Versailles.
Rendu (Eugène), ancien député de Seine-et-Oise, et propriétaire au château de Brécourt, par Nesles-la-Vallée.

MM. RETALI, maire, à Sannois.
REY (Auguste), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris.
RHONÉ (Arthur), homme de lettres, 10, rue Pré-aux-Clercs, à Paris.
ROGER (Fernand), expert à la Cour d'appel, 141, rue Saint-Dominique, à Paris.
ROGUENAND (l'abbé), curé à Houdan (Seine-et-Oise).
ROCHE-GUYON (le duc de LA), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, propriétaire, au château de la Roche-Guyon (Seine-et-Oise).
† ROUSSELLE, maire, à Génicourt (Seine-et-Oise).
ROUSSELLE (Gustave), maire, à Génicourt.
RUELLE (J. DE LA), avocat, 4, rue Théophile-Gautier, à Paris.
SALENTIN, directeur de l'école primaire, à Méru.
† SALLES, notaire honoraire, à Paris.
SALOMÉ, avoué honoraire, à Pontoise.
† SANGLIER (l'abbé), curé, à Sevran (Seine-et-Oise).
SARRAZIN (Arsène), à Magny-en-Vexin.
SARTIAUX, ingénieur en chef au Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
† SAUVAGE (le chanoine), intendant de la primatiale, à Rouen.
† SÉGUR-LAMOIGNON (le comte Edgar DE), au château de Méry-sur-Oise.
SÉJOURNANT (l'abbé), curé, à Meudon.
SERAY (Ludovic), ancien banquier, 67, rue d'Amsterdam, à Paris.
SERAY (Gaston), propriétaire, 67, rue d'Amsterdam, à Paris.
† SERÉ (Florimond), propriétaire, à Compiègne.
Mme SERÉ (Florimond), propriétaire, à Compiègne.
MM. † SERÉ (Paul), au Havre.
† SERÉ (Émile), au Havre.
† SERÉ-DEPOIN, ancien maire de Pontoise et propriétaire, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly-sur-Seine.
SEYÈS fils, libraire, à Pontoise.
SONHALDER (Alfred), à Argenteuil.
SOREL, président honoraire du tribunal civil de Compiègne.
SOUCHON (Victor), 3, square du Roule, à Paris.
SOUTY (Auguste) fils, 10, rue de Strasbourg, à Mantes.
SURIREY, propriétaire, 20, rue Ancelle, à Neuilly-sur-Seine.
Mme TAVET, officier d'Académie, conservatrice du Musée, à Pontoise.
MM. TESSIER (l'abbé), curé, à Auvers-sur-Oise.
† TESSIER (le chanoine), aumônier du château de Versailles.
TÉTARD (Félix), 91, boulevard Magenta, à Paris.

MM. Tétard (Stanislas), agriculteur, à Gonesse.
Tétard (Fernand), agriculteur, à Gonesse.
Mme Thomas (Léon), propriétaire, à Pontoise.
MM. Thomas (l'abbé), aumônier des Fidèles Compagnes de Jésus, à Rueil (Seine-et-Oise).
Thomassin (Théophile), propriétaire, à Pontoise.
Thomassin (Gustave), propriétaire, 30, rue de l'Eglise, à Neuilly-sur-Seine.
† Thomel (G. E.), esquire, à Londres.
† Thoureau, ancien maire, à l'Isle-Adam.
Tilliet, ancien instituteur, rue des Loges, à Montmorency.
† Tison, huissier, à Pontoise.
Tranchant (Charles), ancien conseiller d'Etat, 28, rue Barbet-de-Jouy, à Paris.
Trinquand, notaire à Pontoise.
Troussures (le comte de), au château de Troussures, par Auneuil (Oise).
Truchy, ancien maire de Luzarches, président de l'Orphelinat, à Luzarches (Seine-et-Oise).
† Vacoutat (Jules), à Nice (Alpes-Maritimes).
† Valdan (le général de), à l'Isle-Adam.
Vatimesnil (le comte H. de), au château de Vatimesnil (Eure).
Vaux (le baron Almir de), maire, à Neuilly-en-Vexin.
Véron (Louis), ancien avoué, 11, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.
Véver (Henri), chevalier de la Légion d'honneur et joaillier, 19, rue de la Paix, à Paris.
† Vié (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Pontoise.
Vignier, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.
Visme (Armand de), à Eaubonne (Seine-et-Oise).
Vitali (le comte), propriétaire, au château de Vigny (S.-et-O).

Levi Coppin

ERNEST SERÉ-DEPOIN

Le 14 janvier 1901 mourait en son hôtel de la rue Charles-Laffitte, à Neuilly-sur-Seine, celui qui fut le premier président et sera toujours considéré à juste titre comme le fondateur de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, M. Pierre-Ernest Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, ancien membre et président du Conseil d'arrondissement de Pontoise, vice-président du Cercle sténographique de l'Ile-de-France, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie.

Né à La Feuillie (Seine-Inférieure) le 19 mars 1824, il avait près de 77 ans; mais, jusque dans les derniers temps, l'aspect de sa personne, son activité constante, la vivacité de son esprit, trompaient singulièrement à cet égard.

Fixé à Pontoise il y a plus d'un demi-siècle par la fondation d'une maison de banque dont l'importance s'accrut rapidement et à laquelle devait s'attacher le plus légitime renom, il se prit peu à peu à aimer cette ville comme une seconde patrie, et ces liens d'affection devinrent plus étroits encore lorsque son mariage avec Madame veuve Le Charpentier, née Depoin, l'eut apparenté à l'une des familles les plus anciennes et les plus justement considérées du pays.

Son entente des affaires, son esprit pratique et clairvoyant, étaient faits pour attirer l'attention, et bientôt la confiance de ses concitoyens l'investit de nombreuses fonctions qu'il remplit avec une conscience et un dévouement dont les faits l'un après l'autre se chargèrent de fournir l'éclatant témoignage. Son passage à la mairie de Pontoise, de 1865 à 1871, fut marqué par des travaux considérables qui n'ont pas peu contribué à l'assainissement et à l'embellissement de la cité, et, si brève que doive être cette notice, il est impossible de ne pas rappeler ici le percement de la rue Impériale, aujourd'hui rue Thiers, la création de l'escalier monumental et l'érection de la statue du général Leclerc (1869). M. Seré-Depoin se montra, on peut le dire, le modèle des administrateurs. Un seul exemple entre beaucoup d'autres : désireux d'éviter à la ville les conditions léonines que trop de municipalités se laissaient alors imposer par les entrepreneurs de l'éclairage au gaz, il sut, au moyen de la formation d'une compagnie locale sagement constituée, assurer d'abord la production du gaz à un prix inférieur à celui payé dans toutes les villes voisines, puis successivement le remboursement aux actionnaires de leur apport social majoré, et, au bout de trente ans, la propriété à la ville d'un établissement qu'elle administre aujourd'hui elle-même et qui est pour elle une source de revenus importants. En 1898, lors de la dissolution de la Société civile du gaz, le conseil municipal, tout entier républicain, voulut, par une inspiration qui l'honore, exprimer solennellement à l'ancien maire de l'Empire la satisfaction et la reconnaissance de ses concitoyens, et cette manifestation unanime fut une grande joie pour celui qui en était l'objet.

Aux tristes jours de l'invasion, M. Seré-Depoin demeura sur la brèche. Tous le virent se prodiguer sans compter, et tous savent qu'un jour sa vie même fut menacée. On connaît aussi, hélas ! le chagrin cruel qui,

de cette époque néfaste, devait jusqu'à la fin torturer son cœur de père.

La tourmente passée, il abandonna un poste où il n'y avait plus de dangers à courir, et, fidèle à ses convictions, il refusa de continuer à exercer une magistrature qu'il lui fallait tenir d'un régime dont il déclarait lui-même ne pas partager les principes. Il conserva toutefois son mandat de conseiller d'arrondissement. Patriote dans le grand et vrai sens du mot, Français de la vieille roche, pour qui le scepticisme était une faute et l'indifférence une lâcheté, M. Seré-Depoin n'a cessé de se proclamer partisan d'une politique d'autorité et de responsabilité, et ceux qui ont été ses amis peuvent dire tout ce que son cœur souffrait à la vue des dissensions sans cesse aggravées qui compromettent ou paralysent les forces vitales de notre pays. Ils peuvent révéler aussi la manière délicate et généreuse dont ce grand esprit entendait le rôle social des fortunés de ce monde. Ce rôle, il l'exerçait avec une constance qu'aucun obstacle, aucun déboire ne put jamais lasser, non seulement à Pontoise et à Neuilly, mais aussi dans cette charmante bourgade de La Feuillie, où il allait se reposer chaque année au milieu de ses souvenirs d'enfance, et où, grâce aux continuateurs de son œuvre, le nom de Seré-Depoin ne cessera pas d'être béni.

La curiosité du passé, disons mieux, la passion des reconstitutions historiques, s'était depuis longtemps emparée de cette intelligence ouverte à toutes les inspirations élevées. Frappé de voir que la petite province du Vexin ne tenait pas, dans les préoccupations de nos corps savants, dans les études de nos chercheurs, la place qui appartient à bon droit à ce coin de terre témoin de tant de grands évènements, riche de tant de monuments précieux, il eut la pensée de grouper des amis, des concitoyens partageant ce goût, cet amour éclairé du pays, et fonda, en 1877, sous le nom de

Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, une association qui, d'abord bien modeste, ne tarda pas, on le sait, à conquérir au soleil de l'érudition un rang fort honorable et compte aujourd'hui, nous croyons pouvoir le dire, parmi nos sociétés provinciales les meilleures et les plus actives. Son beau-fils, M. Henri Le Charpentier, si bien doué pour les travaux de l'esprit, malheureusement disparu trop tôt, en pleine maturité du talent, son cousin M. Joseph Depoin, dont l'incessante collaboration a plus que toute autre contribué au succès final, furent les confidents les plus intimes de ses pensées, et leur nom, à cet égard, demeurera toujours inséparable du sien. Mais il faut nommer aussi les Aigoin, les François, les Pâris, les Agnès, les Tavet, les abbés Grimot et Marchand, les Thomas, qui tous furent d'utiles auxiliaires du début et d'actifs ouvriers de la première heure.

Faut-il rappeler ici tout ce qu'a fait M. Seré-Depoin pour sa chère société? Est-il un d'entre nous, de ceux même qui, une fois seulement et par hasard, ont pris part à quelqu'une des excursions si bien organisées sous sa direction ou assisté à l'une des séances qu'il présidait avec tant de tact et d'urbanité, dans lesquelles il faisait aux débutants un si bienveillant accueil, en est-il un seul qui n'ait admiré la sûreté de sa mémoire, l'étendue vraiment incroyable de ses connaissances, qui puisse oublier jamais la chaleur de son élocution, son entrain, sa verve, le charme exquis de sa conversation? Personne n'eut l'enthousiasme plus communicatif, et nul ne sut mieux rallier un auditoire à son ardeur généreuse. Mais il semble, n'est-il pas vrai, que sa voix résonne encore à nos oreilles. Il parlait, ou plutôt il laissait parler son cœur, et souvent, sans effort, il atteignait l'éloquence. Ce fut, en effet, par la parole qu'il exerça l'action la plus décisive. Il abandonnait volontiers à ses confrères le travail de la plume, car sa recherche infatigable de

la vérité, son amour de la sincérité, lui interdirent trop souvent la publication de livres dont il avait réuni tous les matériaux, dont quelquefois il avait écrit toutes les pages, mais qu'il s'obstinait à regarder comme imparfaits tant qu'un document authentique ne serait pas venu apporter sa preuve pour ou contre telle assertion, parfois sans grande importance. Combien n'ont pas de ces scrupules !

Ouvrons ses livres : nous l'y retrouverons tout entier. La physionomie en est particulière et piquante. Ennemi à la fois de la lourdeur et de la légèreté, de la sécheresse et du verbiage, il mène avec vivacité un récit toujours documenté, mais toujours alerte et toujours spirituel ; il ne dédaigne, en effet, ni l'esprit français, ni l'esprit gaulois, et cache avec une sorte de coquetterie sous cette aisance charmante, sous cette grâce juvénile, la science la plus réelle, l'observation la mieux aiguisée, une expérience des hommes singulièrement profonde, une raison que la foi ne cessa jamais d'éclairer, un jugement d'une élévation et d'une droiture rares, qui réservait avec soin à la conversation les appréciations du moment, toujours loyales, parfois un peu vives, et n'a jamais laissé l'écrivain commettre une injustice. Le caractère, chez lui, était à la hauteur du talent.

Nous venons de dire qu'il s'est peint dans ses livres. Quoi de plus exact ? Dans l'historien qui étudie la grêle, le grand hiver, la disette de 1788-1789, avec toutes leurs fatales conséquences [1] ; dans le chroniqueur merveilleusement informé qui note au jour le jour les impressions des populations de l'Ile-de-France devant les premiers aérostats [2] ; dans l'éditeur qui publie et annote avec un soin si scrupuleux le *livre de raison* de Jean-

(1) *Trois catastrophes à Pontoise en 1788-1789 : la grêle, le grand hiver, la disette ;* étude d'administration et de mœurs sous l'ancien régime. — Pontoise, Alexandre Seyès, 1880. In-8°, [6]-295 p.

(2) *Le* Globe *à Gonesse*, — dans *Seine-et-Oise illustré*, du 14 novembre au 19 décembre 1886. — *Le* Grand Globe *à Nesle*, — dans *Seine-et-Oise illustré*, du 15 avril 1888 au 10 février 1889.

UNCORRECTED

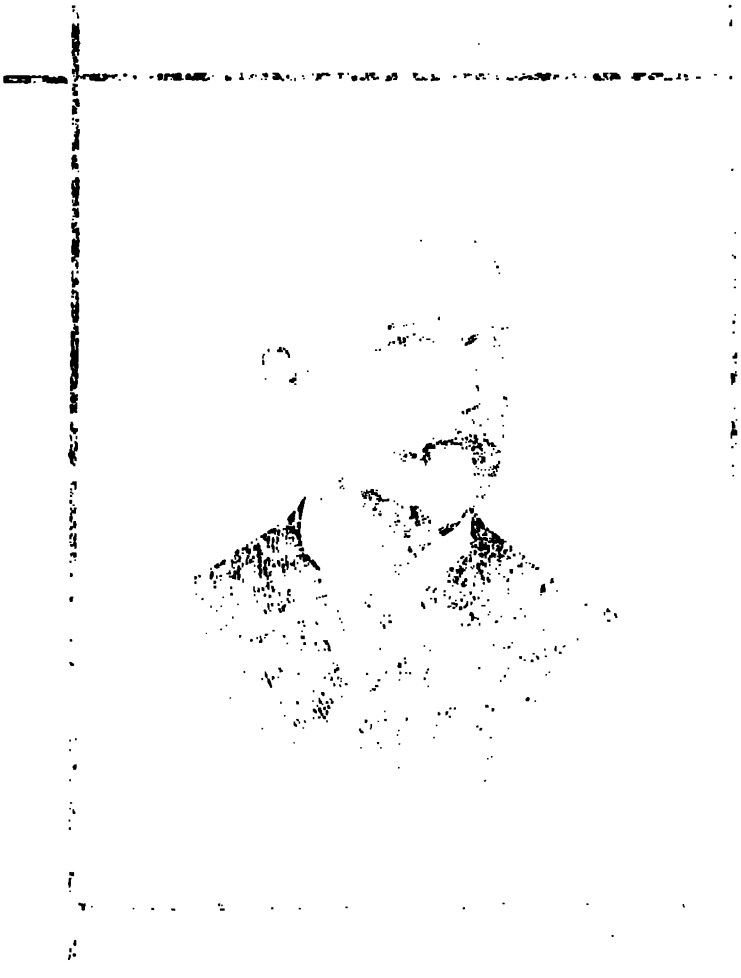

CHARLES SORET DE BOISBRUNET

Peu de semaines avant la perte de M. Seré-Depoin, la Société Historique était cruellement éprouvée. Dans la personne de M. Charles Soret de Boisbrunet, inopinément enlevé par les suites d'une opération, le 24 octobre, elle voyait disparaître un de ses plus fermes appuis. A ses obsèques, célébrées le 27 octobre à Saint-Maclou de Pontoise, M. Joseph Depoin, secrétaire général, rendait en ces termes un juste tribut de gratitude à sa mémoire :

Celui que nous pleurons, disait-il, n'avait pas seulement au cœur, avec la foi en la Patrie d'En-Haut, l'amour filial de la France; il avait le culte de cette patrie plus restreinte, chère aussi aux âmes bien nées. Il aimait le pays natal et était jaloux de ses gloires.

Lorsque la Société historique de Pontoise et du Vexin se fonda, dans le but d'en faire revivre les annales et d'en perpétuer les souvenirs, il mit à son service son profond savoir, son expérience, son zèle et son exquise aménité.

Adhérent de la première heure, administrateur, puis vice-président de la Société depuis déjà de longues années, il collaborait à ses Mémoires, éclairait ses délibérations, guidait ses excursions et lui donnait en toute circonstance l'appui de sa haute autorité.

Au nom de notre Compagnie, au nom de son président, M. Seré-Depoin, que la maladie retient éloigné et qui m'a chargé de le suppléer, j'adresse à notre regretté vice-président Charles Soret de Boisbrunet l'hommage suprême de notre reconnaissance et de notre affection brisée !

Du haut de la chaire de Saint-Maclou, un autre membre du Conseil de la Société, M. le chanoine Léon Neveu, archiprêtre de Pontoise, redisait les mérites éminents, les grandes vertus de cet homme de bien. Il rappelait tout ce que fit, comme président du Conseil de Fabrique de Saint-Maclou, M. Charles de Boisbrunet pour la conservation et l'enrichissement du trésor archéologique qu'est cette belle église.

Enfin, M. le contrôleur général Lacapelle, conseiller d'État, qui occupe au Ministère de la guerre les hautes fonctions de directeur du Contrôle dévolues précédemment à M. Charles de Boisbrunet, a retracé la biographie de notre regretté collègue dans des termes aussi heureux qu'émus. Nous nous faisons un devoir de reproduire intégralement ce discours.

Messieurs,

Je viens, au nom de tous ceux qui ont connu M. le Contrôleur général de Boisbrunet, c'est-à-dire de tous ceux qui l'ont aimé, lui dire ici un dernier adieu.

C'est qu'en effet, dans sa longue carrière, M. de Boisbrunet a partout séduit ceux qui l'on approché, ses chefs, ses amis, ses égaux comme ses inférieurs.

Gentilhomme de race et d'éducation, doué d'un charme personnel irrésistible que l'âge avait plutôt affiné et grandi, il apportait dans ses relations, quelles qu'elles fussent, une urbanité, une bienveillance dont le naturel augmentait encore le prix.

La sûreté de son commerce, son jugement droit, les sentiments élevés qui étaient la règle de sa vie, achevaient de lui gagner tous les cœurs, et imposaient en même temps le respect.

Rien de cherché, rien de factice dans ce caractère.

Simple et bon, modeste, sévère pour lui-même, indulgent aux autres, ignorant de ses propres mérites qui pourtant le plaçaient partout au premier rang, il alla dans la vie d'un pas ferme, sans brigues ni sollicitations, fort de sa conscience, de l'affection de sa famille et du sentiment du devoir accompli.

Sa famille! elle est ici, éplorée, frappée de ce coup aussi douloureux qu'inattendu, mesurant l'étendue de sa perte aux trésors de tendresse et d'affection qu'il lui prodiguait. Elle seule

pourrait dire quel fut ce cœur d'or qui a battu pour elle toutes les minutes de sa vie, quel époux, quel père il a été.

Je dirai, dans un instant, quel fut le fonctionnaire, en rappelant les grands traits de sa carrière militaire.

M. de Boisbrunet naquit à Pontoise, le 23 décembre 1827.

Entré à Saint-Cyr en 1847, sergent en 1848, il en sortit en 1849 avec le n° 4.

Classé pour ordre au 1er cuirassiers, il entrait le 1er janvier 1850 à l'École d'État-Major dont il fut l'un des plus brillants élèves.

Lieutenant en 1852, capitaine en 1854, il avait à peine terminé ses stages régimentaires, qu'il entrait dans l'Intendance militaire le 31 mars 1855, trompant les espérances que le corps d'État-Major fondait déjà sur lui.

Ici se place, jusqu'à sa nomination au grade de sous-intendant de 1re classe en 1872, une longue période d'activité, de campagnes, de changements incessants.

Pendant ces dix-sept années, M. de Boisbrunet affirma peu à peu sa personnalité et ses aptitudes dans les postes les plus variés et les plus difficiles où l'appelait la confiance de ses chefs.

Que ce fût à Rome où il resta près de trois ans et où il devint adjoint de 1re classe en 1858; — que ce fût en Algérie, de 1862 à 1866, où il passa sous-intendant de 2e classe et fut décoré (1865); — que ce fût à l'armée de Metz où ses services lui valurent la croix d'officier (19 octobre 1870) ou à l'armée de Versailles, M. de Boisbrunet prima partout et devint le fonctionnaire d'élite que ses notes révèlent d'année en année, en des termes élogieux presque identiques, sous la plume des Mallarmé, des Bouché, des Robert, des Wolf, des Blondeau, des Largillier, des Guillot, tous ces grands noms de l'Intendance, sévères et compétents appréciateurs du mérite.

Tous, successivement, exaltent à l'envie sa nature si fine, son travail si facile, son ardeur infatigable, son tact, son intelligence, sa conception vive et juste de toutes les affaires, ses vues élevées sur toutes choses, et, en même temps, cumul bien rare, sa parfaite connaissance des détails.

C'est M. l'Intendant général Wolf qui écrivait en 1874 :

« Je ne connais pas de fonctionnaire plus distingué et plus » complet. On est heureux d'avoir un pareil collaborateur — à » faire avancer très rapidement. »

Cette collaboration, tout le monde la recherchait, et il serait impossible de peindre l'entraînement vraiment excessif auquel fut soumis le sous-intendant de 1re classe, à Paris, pendant près de

Eug. LEBAIGUE

Eug. LEBAIGUE

EUGÈNE LEBAIGUE

Le 4 septembre 1900 succombait aux suites d'une longue et cruelle maladie, à l'âge de 68 ans, M. Eugène Lebaigue, chevalier de la Légion d'honneur, ancien directeur d'un laboratoire de chimie, bibliothécaire de la Société Historique, membre du Conseil d'hygiène, ancien administrateur des hospices de Pontoise.

Les obsèques ont eu lieu dans la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, où un grand nombre de Pontoisiens avaient tenu à se rendre. Au nom du Conseil d'hygiène, le docteur Blanchard, maire de Presles, a prononcé une allocution qui résume toute la vie d'Eugène Lebaigue. Nous lui empruntons les passages suivants :

Le jeune Eugène Lebaigue, après avoir accompli avec assiduité ses quatre années d'internat dans les hôpitaux, se fit recevoir pharmacien de première classe et devint le successeur de Ropiquet (alors professeur de physique à l'École). Il s'installa dans la pharmacie située alors au carrefour de la Croix-Rouge ; mais bientôt, expropriée pour cause d'utilité publique, la maison disparut sous la pioche des démolisseurs.

A ce moment, l'administration de l'Assistance publique, qui avait su reconnaître la valeur du jeune maître et l'apprécier, lui confia le poste très important et très envié de pharmacien en chef de la maison de Charenton, où il se distingua, rendit de très grands services et justifia le choix de l'Administration.

Plus tard, fatigué de la responsabilité qui pesait sur lui, il se déchargea de cette fonction trop absorbante, qui ne lui laissait pas toute la liberté dont son esprit indépendant et chercheur avait besoin pour mener à bien ses études scientifiques et ses découvertes utiles.

Il créa un cabinet de chimie et d'analyses médicales où il put à son aise donner essor à ses qualités géniales. La façon consciencieuse dont ses analyses étaient faites lui attira promptement une nombreuse clientèle de choix. Ce fut alors qu'il inventa plusieurs préparations magistrales, plusieurs instruments, plusieurs produits très appréciés encore aujourd'hui, et qui resteront, proclamant au loin son mérite. Je me permettrai de citer entre autres le compte-gouttes et le fer qui portent son nom.

Le Gouvernement qui connaissait sa droiture, son impartialité, sa valeur scientifique, le choisit pour faire partie du jury d'examen d'admission aux Écoles militaires et au volontariat. Dans cette situation il sut se faire très apprécier, et le Gouvernement s'honora en lui décernant la haute distinction méritée de chevalier de la Légion d'honneur ; la croix ne pouvait être mieux placée que sur sa noble poitrine.

C'est peu avant cette distinction que, sentant la fatigue, le besoin d'une vie paisible et calme au grand air, il vint se fixer à Pontoise et planter sa tente sur ce tertre de Beauvoir, dont le vaste horizon charmeur le captiva. Il y fit construire la délicieuse propriété dans laquelle il vient de terminer sa carrière, entouré de l'estime de tous ses amis et de la vénération affectueuse des siens.

L'Administration départementale de Seine-et-Oise, qui connaissait la valeur du chimiste, du savant, de l'hygiéniste émérite, vint le sortir de sa tranquillité prématurée.

Une vacance s'étant produite au Conseil d'hygiène, elle s'empressa d'appeler M. Lebaigue à la remplir, à la grande satisfaction de tous les membres, heureux de s'adjoindre un collègue expert de cette valeur.

Depuis ce moment, pendant quinze années, notre éminent collègue, étudiant avec la compétence, avec la conscience qu'il apportait à tous ses travaux, les diverses questions portées à l'ordre du jour, prit la plus importante part à toutes les discussions. Ses rapports sont des modèles de clarté et resteront des documents qui seront toujours consultés avec fruit.

Aussi modeste qu'érudit, passionnément travailleur, les questions d'hygiène le captivaient et ses collègues étaient heureux de s'instruire à son école.

La question si importante actuellement de la pureté des eaux, de l'épandage des eaux résiduaires de la capitale, de la contamination

des sources, étaient l'objet de ses constantes préoccupations ; aussi le Conseil d'hygiène, à la suite de la disparition prématurée de cet hygiéniste de premier mérite, fait une perte qui ne sera pas de longtemps réparée...

Qu'il me soit permis de rappeler son rôle comme administrateur de l'Hôtel-Dieu de Pontoise qu'il a régénéré.

Grâce à sa persévérance, à sa volonté ferme de mener à bien ce qu'il jugeait nécessaire au bien public, son passage trop court à l'administration de cet utile établissement a été signalé par des améliorations qui feront époque.

Des modifications hygiéniques inappréciables ont été apportées par lui dans les divers services des vieillards, des adultes hommes et femmes, et dans le service des enfants.

C'est à ses efforts constants, à sa persévérance, à ses merveilleux exposés, arrivant à convaincre les adversaires les plus hostiles, les plus ennemis du progrès, qu'est due la création d'un pavillon de chirurgie tout à fait modèle, avec toutes les améliorations des progrès modernes de l'aseptie, de l'antiseptie, assurant aux blessés, aux opérés, aux femmes en couche, les conditions de confort hygiénique, grâce auxquelles les plus graves opérations peuvent être exécutées avec un succès inconnu autrefois. Aussi le nom de Lebaigue peut-il, à juste titre, être cité comme celui d'un des grands bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Pontoise et de l'humanité.

Eugène Lebaigue était par surcroît un amateur éclairé d'histoire locale, et c'est à ce titre que la Société historique lui avait ouvert les portes de son Conseil d'administration.

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 20 Janvier 1900

Présidence de M. Serré-Depoin

M. le Président exprime les profonds regrets que cause à notre compagnie la perte de M. Alex. de Gossellin, ce dévoué collègue, homme ferme, généreux, distingué et sympathique à tous.

M. Louis Régnier communique les additions suivantes à la *Bibliographie pontoisienne* de Léon Thomas :

373 bis. — Conclusions et observations sur la cause au sujet des biens que les ci-devant Jésuites ont possédés à Pontoise. — in-4°, 7 pages. — Il n'y a qu'un titre de départ à la fin :
A Paris, chez P. G. Simon, Imp. du Parlement, 1779.

1,045 bis. — Mémoire pour M. le premier Président de Nicolaÿ, seigneur haut-justicier d'Osny, demandeur et défendeur, contre le Marquis et la Marquise de Gouy, seigneurs hauts-justiciers de Génicourt, défendeurs et demandeurs. — in-f°, 19 p. — Titre de départ. A la fin :
De l'Impr. de Louis Cellot, rue Dauphine. 1766.

M. Ch. Normand, directeur de la Société des Amis des Monuments, remercie le Président et le Bureau du bon accueil

fait à cette Société, lors de sa récente excursion à Pontoise et Maubuisson, le 22 octobre 1899.

Est admis comme membre titulaire : M. Albert Delvaux, notaire à Pontoise, présenté par MM. Depoin et Choconin.

Le Conseil accepte l'offre de M. Depoin de céder, au prix de revient, à la Société, 500 exemplaires de son ouvrage : *Le Livre de raison de l'Abbaye de Saint-Martin de Pontoise.*

Hommages à la Bibliothèque :

Annuaire des Bibliothèques et des Archives. Rapport de M. Ch. Tranchant.

Les Divinités accroupies, par M. Fourdrignier.

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 Avril 1900

Présidence de M. Seré-Depoin

Des félicitations sont adressées à nos collègues, M. Retali, maire de Sannois, promu officier de l'Instruction publique ; M. Beaudoin, architecte, nommé officier d'Académie; M. Rousselle, maire de Gérocourt, nommé chevalier du Mérite agricole.

La Société désigne pour la représenter : au Congrès des Sciences de l'Écriture, M. Seré-Depoin ; aux Congrès d'Histoire comparée et de Bibliographie, M. J. Depoin.

M. Louis Régnier signale dans la dernière livraison du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie* (mars 1900, pages 9 à 24), une communication de M. F. Bouquet, intitulée : *Visite de Louis XIV et de la Cour au prieuré de Bonnes-Nouvelles, à Rouen en 1650.*

La relation ainsi publiée est empruntée à un manuscrit inédit de Nicolas Davanne, prieur de Bonnes-Nouvelles, et M. Bouquet y ajoute quelques renseignements sur cet ecclésiastique connu par ses notes relatives à l'Histoire de Meulan, sa ville natale.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Armand de Visme, à Eaubonne (Seine-et-Oise), ancien sociétaire, réinscrit sur sa demande.

Madame Hébert, à Pontoise, rue de l'Hôtel-de-Ville (maison Coville), présentée par Madame Tavet et M. Seré-Depoin.

Le Conseil, sur la proposition de M. Depoin, transmet à M. Broche des fiches sur Pontoise offertes par M. Rey et réunies par feu Léopold Pannier, pour la composition d'un ouvrage sur *le Pays d'entre Montmartre et Pontoise.* M. Broche sera prié de vouloir bien recueillir les éléments d'un *Cartulaire municipal de Pontoise.*

Des remercîments sont adressés à M. Pinson pour l'hommage de deux brochures :

Un épisode peu connu de la vie de Mme Desbordes-Valmore.

Recherches sur la navigation d'Étampes à Corbeil.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 28 Juin 1900

Présidence de M. DE BOISBRUNET

Le Conseil exprime ses vifs regrets de la mort de M. le comte de Marsy, associé-correspondant et directeur de la Société française d'archéologie.

M. le Président communique la lettre suivante adressée par M. Léopold Delisle à M. Joseph Depoin :

Cher Monsieur,

Je m'empresse de vous remercier de l'attention que vous avez eue de m'offrir un volume où vous avez habilement fait passer une foule de renseignements historiques difficiles à dégager du registre de Saint-Martin de Pontoise. C'est là un travail digne de la Société dont vous êtes le secrétaire, et qui, grâce à vous, comprend la valeur des anciennes pièces d'archives.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, je vous prie, cher Monsieur, l'assurance de mon entier dévouement.

Signé : L. DELISLE.

Des condoléances sont adressées à M. le baron de Bonnault d'Houët, qui a eu la douleur de perdre son fils.

Le Conseil adhère au Congrès des Bibliothécaires et y délègue MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

Sont admis comme membres titulaires :

Madame Hédouin, propriétaire à Saint-Aubin, par Gif (Seine-et-Oise), présentée par M. Seré-Depoin et Madame veuve Seré.

Madame Émile Guérin, 153, boulevard Haussmann, à Paris, présentée par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. Lapreté, notaire à Vigny (Seine-et-Oise), présenté par M. Fortier, de Boissy-l'Aillerie, et M. Hamot, de Vigny.

Le Conseil adresse ses remercîments à Madame Fargues, qui opère le rachat de sa cotisation, et aux auteurs des hommages suivants :

Étude sur les localités des deux Vexins frappées par la grêle en 1788, par M. l'abbé Poulain.

Collection de documents manuscrits sur Meulan, par M. P. Pinson.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 30 Octobre 1900

Présidence de M. J. Depoin, secrétaire général

M. Seré-Depoin, président, que le mauvais état de sa santé empêche de prendre part aux travaux de la Société, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et charge M. J. Depoin de la présider.

M. Depoin expose que, depuis la dernière assemblée, de nombreux deuils ont frappé la Société.

Il y a quelques jours, on conduisait à sa dernière demeure M. Soret de Boisbrunet, vice-président de la Société. Ses obsèques, auxquelles assistait la plus grande partie de la population pontoisienne, ont témoigné de quelle estime et de quelle sympathie il fut toujours justement entouré.

M. Lebaigue, que le fâcheux état de sa santé avait forcé à donner sa démission, a succombé lui aussi le 4 septembre dernier.

A Méry, le 20 octobre, est décédé M. de Ségur-Lamoignon ; son nom était attaché à la publication d'une *Histoire de Méry et de ses Seigneurs*, livre fait en collaboration avec M. J. Depoin, et édité par les soins de la Société. M. de Ségur-Lamoignon s'était aussi beaucoup occupé d'œuvres sociales, et la population de Méry, empressée autour de son cercueil, a montré quelle estime elle avait pour cet homme de bien.

M. Lambert, doyen des instituteurs de Seine-et-Oise, et l'un des adhérents de la première heure, est décédé le 14 octobre.

L'assemblée envoie aux familles de ces collègues regrettés l'expression respectueuse de ses condoléances.

Est admis comme membre titulaire :

M. Joseph Bethemont, ingénieur à Pontoise, présenté par Madame Tavet et M. J. Depoin.

La Société historique de Pontoise a obtenu, à l'Exposition de 1900, une mention honorable.

M. Martin-Sabon, l'un de ses sociétaires, a obtenu une médaille d'or pour ses photographies archéologiques.

L'Institut Sténographique, que dirige M. J. Depoin, est titulaire d'une médaille d'argent.

Le Conseil vote des félicitations aux lauréats et y associe la Société historique de Compiègne, à laquelle une médaille d'argent a été décernée.

M. Seyès, libraire à Pontoise, qui avait exposé des publications de la Société, a obtenu une médaille de bronze.

L'Assemblée générale qui devait primitivement avoir lieu au mois de juin, a jusqu'à ce jour été reculée. Le Conseil espérait toujours qu'une amélioration dans l'état de sa santé permettrait à M. Seré-Depoin d'y prendre part. Malheureusement, ce vœu ne se réalisant pas, M. Seré-Depoin avait écrit, il y a peu de jours, au regretté M. de Boisbrunet de ne pas différer plus longtemps cette réunion obligatoire.

Le Conseil fixe au 8 novembre la réunion de l'Assemblée générale.

Pour remplir les vides qui se sont produits dans son sein, le Conseil, désirant que le Vexin Normand soit représenté d'une façon plus complète, décide de présenter aux suffrages de l'Assemblée générale, M. Louis Régnier et M. Paul Ménétrier, ainsi que M. Rey, ancien maire de Saint-Prix.

Le Conseil désigne M. Joseph Depoin pour présider l'Assemblée générale en l'absence de M. Seré-Depoin. M. Mallet remplira les fonctions de secrétaire général.

M. J. Depoin est d'avis qu'il faut donner aux travaux de la Société une publicité plus grande. On devrait porter à la connaissance du public les communications faites lors des assemblées, donner dans les journaux de la région une analyse des ouvrages édités par la Société. De cette façon un plus grand nombre de personnes s'intéresseraient à ses travaux et viendraient grossir le nombre de ses membres.

Le Conseil remercie M. Louis Régnier qui a bien voulu offrir trois héliogravures pour illustrer son travail sur les *Carmélites de Gisors*.

M. Depoin a reçu de M. Chennevière, qui se livre à d'importantes recherches dans les archives de Pontoise, une communication permettant de rectifier, sur certains points, le grand ouvrage de M. Le Charpentier : « *La Ligue à Pontoise* ».

M. Depoin signale, en la possession de M. le baron de Trétaigne,

des documents intéressants sur des familles de Meulan, et d'originales correspondances de personnages célèbres de la région.

Enfin M. Émile Petit, dans ses études et recherches sur les ducs de Bourgogne, a découvert le procès-verbal d'un tournoi commencé en 1342 à Compiègne et terminé à Gisors. Il communiquera cette pièce à la Société.

M. J. Depoin signale dans le XX[e] volume du Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, les travaux suivants concernant notre région :

Monographie de l'Église d'Arthies, par notre collègue Plancouard.

La Chapelle de Saint-Léonard du Vaumion, par notre collègue Le Ronne (avec vue gravée).

Les procès du libraire Jehan Petit (contre les péagers de Mantes qui avaient saisi en 1501 son papier pour refus d'acquitter les droits), par M. Grave.

Notre collègue M. Fourdrignier a publié une note sur *la Photographie anthropographique.*

Il va être publié une histoire de l'abbaye du Bec, par M. le chanoine Porée, sous les auspices de la Société libre de l'Eure. Cette publication intéresse notre contrée : l'abbaye du Bec possédait, en effet, à Pontoise le prieuré de Saint-Pierre, et à Conflans celui de Sainte-Honorine.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 8 Novembre 1900

Présidence de M. J. Depoin, secrétaire général

M. Romain Buquet, en s'excusant de ne pas assister à la séance, résilie les fonctions d'archiviste adjoint qui lui avaient été confiées par le Conseil.

M. Depoin communique une circulaire de la Société française d'Archéologie, notifiant la nomination de M. Eugène Lefèvre-Pontalis comme président de la Société et de M. E. Travers, comme directeur adjoint, chargé des finances.

Il complimente M. Lefèvre-Pontalis, présent à la séance, de cette distinction qu'il méritait plus que tout autre, par ses nombreux et savants travaux qui ont fait de lui le digne successeur de de Caumont, de Palustre et du regretté M. de Marsy.

Des remerciements sont adressés aux auteurs des hommages ci-après :

Un recueil de *Notices biographiques sur les Évêques de Beauvais,*

depuis le rétablissement du siège épiscopal en 1822, par le chanoine Pihan.

Une réédition des *Rêveries et Réalités*, poésies de M. Louis Aigoin.

Une *Notice sur le cimetière de Santeuil-en-Vexin*, par M. Léon Plancouard. (Extrait du Bulletin archéologique 1900).

M. Plancouard annonce au Conseil qu'il a été chargé par le Ministère d'un travail sur l'église de Bellay.

Il est ensuite donné lecture de la lettre suivante, adressée au Conseil de la Société par M. Roger, conservateur adjoint du Musée de Pontoise :

J'ai l'honneur de vous proposer, avec le concours de la Municipalité de Pontoise, la création au sein de notre Société, d'un *Comité d'inscriptions historiques de Pontoise et de l'arrondissement*. Ce Comité aurait pour but de rechercher les souvenirs historiques se rattachant aux édifices religieux et civils et aux habitations particulières ; des plaques surmontées des armes de la ville de Pontoise seraient apposées sur ces immeubles et l'on écrirait ainsi une histoire locale de la ville de Pontoise et l'on rendrait hommage aux personnalités historiques qui l'illustrèrent dans le passé.

Cette création aurait un grand intérêt pour l'instruction publique et compléterait très heureusement les travaux de notre Société.

Signé : F. Roger.

Conservateur adjoint du Musée de Pontoise.

Suit un projet de plaque.

Cette proposition qui rallie les suffrages du Comité est appuyée vigoureusement par M. Mallet, qui proteste contre les débaptisations de rues, et M. Pierre Delcourt, secrétaire général de la Société du Vieux-Montmartre ; mais elle demande à être étudiée, quant à la composition du Comité et à la participation de la Municipalité. Le Conseil prie M. Roger de fournir un rapport détaillé à ce sujet. — M. Mallet se charge d'entretenir le Conseil municipal de ce projet, et M. Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes se met à sa disposition pour lui fournir les indications nécessaires.

Madame Tavet fait remarquer que le nom d'André Blanchard, gouverneur des Invalides, enfant de Pontoise, devrait être donné à l'une des rues avoisinant ce collège dont il fut le bienfaiteur.

Sur la proposition de M. Pierre Delcourt, le Conseil vote l'échange de ses Mémoires avec les publications de la *Société du Vieux-Montmartre.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 8 Novembre 1900

En l'absence de M. le président Seré-Depoin, malade, et de M. Louis Passy, vice-président, retenu par les travaux parlementaires, l'assemblée générale de 1900, tenue le 8 novembre à l'Hôtel de Ville de Pontoise, a été présidée par M. J. Depoin, secrétaire général. A ses côtés avaient pris place MM. Vignier, secrétaire général adjoint; Jouarre, trésorier; Mallet, secrétaire rédacteur; Henri Lebas, archiviste; Mme Tavet, directrice du Musée; MM. l'abbé Neveu, Aigoin et Mareuse, administrateurs; MM. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie; Pierre Delcourt, secrétaire général de la Société du Vieux-Montmartre; Lacombe, trésorier de la Société de l'Histoire de Paris. De nombreux sociétaires, parmi lesquels plusieurs dames, remplissaient la salle.

A l'ouverture de la séance, après avoir donné lecture de lettres d'excuses de MM. Seré-Depoin, président; le vicomte Cornudet, député; le comte de Dion, président de la Société historique de Rambouillet; Dufour, secrétaire général de la Société historique de Corbeil; Louis Régnier, secrétaire de la Société de l'Eure, et de plusieurs autres membres, M. J. Depoin prononce l'allocution suivante :

« MESDAMES, MESSIEURS,

» C'est sous l'empire d'un réel sentiment de tristesse que je prends la parole au début de cette réunion. Si j'occupe actuellement ce fauteuil, c'est par suite d'un fatal concours de circonstances qui prive notre Société de ceux qui devraient diriger ses délibérations.

» Un fâcheux accident dont notre président fut atteint au cours de cet été a jeté dans sa santé si florissante un trouble dont la science a eu raison, mais dont les suites encore prolongées ne vous permettront pas d'entendre aujourd'hui cette parole si chaude et si diserte et de savourer une de ces charmantes causeries qui formaient pour cet auditoire un vrai régal littéraire.

» C'était — puisque bien peu ont vu le jour — plus qu'une primeur, une véritable prime accordée aux collègues fidèles venus apporter le bon concours de leur présence et de leur sympathie.

» Nous formons tous des vœux pour qu'un prompt rétablissement permette à notre cher président de nous donner bientôt les compensations que je me sens trop impuissant à vous offrir et de nous prouver une fois de plus, par la magie d'une résurrection vigoureuse et vivante du Passé, combien l'histoire vécue et finement retracée

est souvent supérieure en intérêt aux œuvres de l'imagination des hommes. *(Vif assentiment).*

» Si M. Seré-Depoin, éloigné par la maladie, ne peut être suppléé à cette séance par M. Passy, que d'importants débats retiennent à son banc de député, cette place aurait du être occupée par l'éminent officier général que vous aviez donné comme lieutenant, disons mieux, comme bras droit à votre président.

» Hélas ! la mort, qui a fait dans nos rangs de si pénibles ravages au cours de cette année, s'est abattue brusquement sur M. Charles Soret de Boisbrunet.

» Vous redirai-je l'admirable vie de cet enfant de Pontoise, héritier d'une souche d'hommes de bien et de devoir, qui ont longtemps illustré cette ville ? Sa glorieuse carrière a non pas éclipsé mais fait briller davantage, en l'exaltant, l'éclat du renom de sa race.

» Il me semble impossible d'ajouter à ce qu'une autorité vénérée s'exprimant du haut de la chaire, ou à ce que le témoignage du successeur de M. de Boisbrunet dans les hautes fonctions qu'il tint à la Direction de la Guerre, ont révélé de lui. Le grand chrétien, l'homme d'œuvres, nous ont apparu dans ces évocations, aussi bien que l'administrateur intègre et le grand serviteur de la France. Mais je dois insister sur l'affection profonde que notre si regretté vice-président professait pour cette Société. Dès que les exigences de l'état militaire lui permirent une stabilité que sa retraite assura depuis, M. de Boisbrunet, fixé dans sa ville natale, se préoccupa d'en faire revivre l'histoire. Il se fit inscrire un des premiers dans nos rangs et, bientôt appelé à un poste d'honneur, il trouva moyen, par sa coopération continuelle à nos travaux, à nos publications, à nos excursions, de prouver que même dans une Société dont le président est l'activité même, le rôle d'un vice-président peut n'être ni secondaire ni effacé. *(Marques unanimes d'approbation).*

» Sa perte et celle de notre sympathique bibliothécaire M. Lebaigue qui, après une carrière remplie avec talent et dignité, s'était établi à Pontoise et s'intéressait vivement à la prospérité de la ville et aux souvenirs dont elle s'honore — sont venues successivement s'ajouter à celle que nous avions faite en M. de Gossellin. Le volume des Mémoires distribué aujourd'hui rend à ce membre dévoué de notre Conseil l'hommage mérité que ses amis et ses proches étaient en droit d'attendre de nous.

» Ces vides cruels et répétés reportent notre esprit à la funèbre année 1884, où si prématurément furent enlevés coup sur coup à la science et à l'affection de leurs collègues, Le Charpentier, Thomas et l'abbé Driou, trois de nos fondateurs, dont la mémoire vivra toujours parmi nous.

» Puisse la Providence après de telles épreuves nous épargner de nouvelles tristesses ! Puisse notre Société retrouver dans la cohésion de ses adhérents et dans leur dévouement à l'œuvre commune une sève vigoureuse et une longue vitalité. *(Vive approbation).*

» Après cet hommage rendu à ceux que nous avions mis à notre tête et que la mort nous a ravis, il me faut encore vous rappeler le souvenir d'autres collègues qui ont disparu de nos rangs : M. Ernest Delacour, enlevé au lendemain de l'assemblée générale et qui même après sa mort a voulu continuer son concours à notre œuvre par un don généreux ; — le comte de Létourville qui perpétuait noblement au château de Guiry les traditions de ses ancêtres, maréchaux héréditaires du Vexin ; — M. Coquet, architecte de la Ville ; — M. Vacoutat, un Pontoisien d'adoption dont la muse agréable et l'esprit délicat se jouaient dans de gaies productions et qui s'était fait un nom dans le monde spécial des graphologues ; — M. Salles, ancien notaire, enfant de Magny-en-Vexin ; — M. Ch. Dubois, un ami dévoué de notre Compagnie ; — M. Lambert, ancien instituteur à Méry ; — M. Mareux, juge de paix de l'Isle-Adam ; — l'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr, auteur du *Pouillé de Versailles* et d'un dictionnaire historique inédit de Seine-et-Oise ; — M^me^ Durand, propriétaire du château de Maubuisson, où elle nous offrit une si gracieuse hospitalité ; — le comte de Ségur-Lamoignon, ancien député, qui retraça l'histoire de son beau château de Méry-sur-Oise dans une de nos publications ; — le comte de Marsy, l'éminent directeur de la Société française d'archéologie. Quelle longue et douloureuse nécrologie ! Jamais nous n'avions eu à enregistrer une telle suite de deuils. Nous n'avons pu, et c'est l'objet d'un nouveau regret, malgré les admissions nombreuses, réussir à combler tous ces vides. C'est donc pour nos collègues un impérieux devoir de prendre en main le développement et le recrutement de la Société.

» Il y a beaucoup à faire de ce chef, et nous sommes loin d'avoir épuisé la série des notabilités de tout ordre susceptibles de seconder notre action. S'il reste, à Pontoise même, des adhésions à solliciter, à l'entour s'ouvre un champ très vaste à notre propagande.

» Nous vous proposerons tout à l'heure, dans les choix que vous allez faire, d'appeler au Conseil des représentants de deux régions, le Vexin normand et la vallée de Montmorency, où notre Société est loin d'être assez connue.

» Nos futurs collègues n'auront pourtant pas à le regretter : car c'est justement ce qui leur permettra de donner la mesure d'un zèle qu'on peut escompter sans redouter de mécomptes.

» Cette année-ci a été une année d'Exposition et de Congrès; nous avons cru bien faire (incités d'ailleurs par des circonstances de tout ordre), en n'essayant pas, au milieu de tant d'attractions convergeant sur Paris, d'attirer sur un point de notre domaine archéologique ceux qui aiment à suivre nos excursions. Sans s'être consultées, d'ailleurs, la plupart des autres Sociétés ont aussi vu se ralentir, dans la période estivale, leur humeur voyageuse.

» Mais si la tradition a été interrompue, elle sera sûrement reprise, et notre Conseil s'efforcera d'assurer en 1901 à nos sociétaires d'heureuses compensations.

» J'ai parlé de Congrès. La Société du Vexin à été représentée officiellement à plusieurs d'entre eux : ceux des Sociétés savantes, des Sciences de l'Écriture, de Numismatique, dé Bibliographie, d'Histoire comparée, des Bibliothécaires. Je n'entreprendrai pas de vous narrer ce qui s'y est passé; nous serions encore ici à la lueur des étoiles, si tant est qu'il restât un assistant pour ouïr ces récits. Vos délégués sont parfois intervenus dans les débats; mais une seule communication a été faite au nom de la Société, au Congrès des Sociétés savantes, sur *Isabelle de Chaumont, fille naturelle de Louis le Gros.*

» Nos publications de l'exercice 1899 se sont complétées par l'apparition du *Livre de raison de Saint-Martin* de Pontoise. Celle de cette année comprennent le tome XXII des Mémoires et le premier fascicule du *Cartulaire de Saint-Leu d'Esserent*. De ce dernier je ne puis mieux dire qu'en rappelant le nom de son éditeur. L'érudit chanoine Müller l'a enrichi de notes savantes et a fait précéder chaque pièce d'une analyse assez développée pour en exprimer le suc. Ainsi les documents qu'il renferme sont mis à la portée de toutes les catégories de lecteurs.

» Quant au tome XXII des Mémoires, en dehors des documents officiels, d'une biographie de M. de Gossellin et d'une courte notice bibliographique sur un ouvrage du colonel de Serres, il est tout entier consacré au Carmel de Gisors.

» Il semblerait qu'un couvent dont les hôtes se vouent uniquement à la contemplation offre un sujet ne prêtant guère aux dévelop-

pements historiques. Ceux qui auraient ce sentiment se détromperont en lisant la très intéressante étude de M. Louis Régnier ; les qualités fondamentales des travaux de notre distingué confrère, la conscience et la précision, s'y rencontrent comme ailleurs ; mais il s'y joint une délicatesse de pensée et une recherche de style qui font de ce morceau un des joyaux de notre écrin historique.

» Pour le prochain volume nous avons déjà recueilli des matériaux. Vous entendrez tout à l'heure la lecture instructive d'un mémoire de M. Coüard, archiviste de Seine-et-Oise et notre associé correspondant, sur l'*Instruction publique à Pontoise avant, pendant et après la Révolution*. Des communications de M. l'abbé Tougard sur saint Romain, de M. Pinson sur Meulan, un document inédit fort curieux sur Jacques Le Mercier dont M. Mallet nous donnera la primeur, figureront parmi les éléments du tome XXIII.

» L'impression du *Registre des délibérations municipales* que M. Mallet transcrit avec autant de patience que de succès, se poursuit chez M. Pâris, et nous aurons bientôt un second fascicule à vous fournir. De même les *Appendices au Cartulaire de Saint-Martin*, qui précèdent la table et rétablissent la chaîne imparfaitement fixée des principales lignées féodales du Vexin et de l'Ile-de-France liées à l'histoire de cette abbaye au milieu du moyen âge, s'impriment à Montdidier, chez M. Bellin.

» Nos deux imprimeurs rivalisent de soin et de perfection dans les travaux qu'ils nous livrent, et nous devons leur exprimer notre gratitude pour la sollicitude qu'ils mettent à ne rien laisser sortir de leurs presses qui ne soit digne du bon renom de la Société.

» Quant au *Livre des métiers* de Gisors, dont plus de 200 pages sont depuis longtemps imprimées, il attend pour voir le jour d'être présenté au public dans une introduction que M. Louis Passy prépare. Nous craignons fort que les multiples affaires qui le sollicitent n'en fassent pas entrevoir le prompt achèvement.

» D'autres confrères travaillent encore pour nous. M. Eugène Lefèvre-Pontalis, en qui nous saluons avec joie le successeur de M. de Marsy à la direction de la Société française d'Archéologie, et M. Louis Régnier, nous réservent des publications d'art et d'archéologie sur notre pays, si riche en monuments des âges disparus. M. le chanoine Müller nous donnera, après le Cartulaire, une monographie de la belle collégiale de Saint-Leu d'Esserent. M. Grave nous a proposé la publication d'un Registre municipal de Mantes au XIV^e^ siècle : œuvre importante et sérieuse, pour laquelle s'imposeraient divers concours que nous ne désespérons pas de réunir. M. Lucien Broche, fils de l'ancien principal du Collège de Pontoise, a bien voulu nous promettre de réunir les éléments d'un Cartulaire communal de Pontoise partant de la

charte d'émancipation accordée par Philippe Auguste pour atteindre le règne de Charles VI. Enfin M. Germain Lefèvre-Pontalis, bientôt déchargé du souci d'une magistrale publication que la Société de l'Histoire de France lui a confiée, — la Correspondance des Ambassadenrs vénitiens — va reprendre les études sur la guerre de Cent Ans dont *la Bibliothèque de l'École des chartres* a donné la première partie, et nous promet un travail d'ensemble sur la lutte contre la domination anglaise dans notre région.

» Sur ces concours et d'autres qui se feront connaître en leur temps, nous fondons de légitimes espérances. Elles se réaliseront, si vous nous continuez votre appui, en assurant à la Société des collaborateurs pour continuer son œuvre et préparer l'avenir, et des coopérateurs pour encourager et suivre ses travaux. Interprète de la pensée de notre Président, et fidèle écho des sentiments de ceux qui nous ont quittés en nous léguant l'enseignement de leur vie, c'est à cette double tâche que je vous convie en terminant. » *(Applaudissements).*

M. Jouarre, trésorier, présente le compte financier. Les recettes propres à l'exercice 1899 se décomposent ainsi :

Arrérages de rentes.	45 fr.
Subvention du Conseil général . . .	100
Vente de publications	159
Don des héritiers de M. Ernest Delacour.	50
Droits d'entrée et cotisations. . . .	2,900
	3,254 fr.

Les dépenses se résument ainsi :

Appointements de l'agent de la Société. .	600 fr. »»
Frais généraux et dépenses diverses. . .	431 65
	1,031 fr. 65

L'actif de la Société au 31 décembre 1899 se décompose de la manière suivante :

Capital des rentes (prix d'achat). . .	1,549 fr. 70
Cotisations de 1899 à recouvrer. . .	50 »»
Fonds disponibles	2,472 60
Total. . .	4,072 fr. 30

Ce compte est approuvé avec félicitations à M. Jouarre pour son excellente gestion.

En remplacement des administrateurs sortants ou décédés, l'Assemblée élit membres du Conseil d'administration :

M. Paul Ménétrier, notaire honoraire à Gisors ;

M. Louis Régnier, secrétaire de la Société de l'Eure ;

M. Auguste Rey, administrateur de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ;

Madame Tavet, directrice du Musée ;

M. Mallet, avoué, conseiller municipal de Pontoise ;

M. le vicomte Cornudet, député et conseiller général de Seine-et-Oise ;

Et M. J. Depoin.

Sont nommés membres du Comité de publication MM. le vicomte Cornudet, Depoin, Mareuse, Louis Régnier, Vignier.

Sont nommés membres du Comité des fonds MM. Aigoin, Jouarre, Vignier.

Sur la proposition du Conseil, l'Assemblée vote à l'unanimité l'exonération du droit d'entrée pour les membres du clergé ou les instituteurs qui feront remise aux archives de la Société d'une monographie paroissiale et communale composée par eux.

Pendant que l'on distribue aux assistants le tome XXII des Mémoires de la Société et le Cartulaire de Saint-Leu d'Esserent, M. Eugène Lefèvre-Pontalis annonce qu'il est sur le point de terminer un travail archéologique d'ensemble sur *les Édifices religieux du canton de Marines*. Ce travail, qu'il offre à la Société, sera publié dans le format des Mémoires et illustré de photographies tirées de la belle collection de M. Martin-Sabon.

En remerciant vivement M. Lefèvre-Pontalis de son concours aux travaux de la Société, M. J. Depoin associe à ces remerciements le nom du regretté M. Tavet, qui a laissé un travail inachevé sur ce sujet.

M. le chanoine Müller déclare qu'il se tient à la disposition de la Société pour la continuation de la publication du *Cartulaire de Saint-Leu-d'Esserent*.

M. Mallet donne lecture d'un mémoire de M. Coüard, archiviste de Seine-et-Oise, sur *l'Instruction secondaire à Pontoise avant, pendant et après la Révolution*.

La lecture de ce travail intéresse vivement l'Assemblée.

M. Depoin termine la séance en remerciant la nombreuse assistance et en l'exhortant à faire connaître la Société et à répandre ses publications.

SAINT ROMAIN

ARCHEVÊQUE DE ROUEN AU VII^e SIÈCLE

Les Bibliophiles Normands, grâce au concours de M. de la Germonière, viennent de rééditer une introuvable *Vie de Saint Romain*, publiée sans nom d'auteur, en 1652, mais dont l'abbé Sauvage, notre regretté confrère, a restitué la paternité à Farin.

Saint Romain, « patron de la ville de Rouen et du diocèse », est un personnage trop connu pour que nous ayons à retracer sa vie. Nous emprunterons seulement à la préface dont l'érudit abbé Tougard a fait précéder la réimpression de sa vie, un passage rappelant les remarques faites par le regretté abbé Sauvage concernant son lieu natal :

« Nos bréviaires — écrit M. l'abbé Tougard (p. VI) — pas plus que les vies les plus développées ou les mieux soignées, ne disent rien de la patrie de saint Romain, et c'est à peine si les textes laissent même à entendre la paroisse où il naquit. Pourtant il me souvenait que M. Potiquet, faisant aux archives des recherches sur le canton de Magny (Seine-et-Oise), lorsqu'il entendit sonner les premières vêpres du patron de Rouen, cita, dans un village dont, je n'avais pas entendu ou retenu le nom, des débris de constructions que le peuple appelait « le château de saint Romain ».

Son attention une fois éveillée sur ce point, l'abbé Sauvage ne tarda guère à retrouver cette mention fugitive jetée par Farin à la

marge de la *Normandie chrétienne* (p. 412) : « On tient par tradition que saint Romain est né au village de Vie, proche Pontoise, où l'on void encore une ancienne église qui fait partie du château de ses parens et ayeux ». Il s'agit de Wy-Joli-Village, petite commune de trois cents habitants du canton de Magny (1).

Or, la tradition s'y est affirmée avec une singulière assurance. En 1715, Frémont, dans sa belle carte du *Diocèse de Rouen*, y marquait une *Fontaine Saint-Romain*, coulant de l'ouest à l'est, et formant un petit affluent du « ru d'Aubet », qui se jette un peu plus loin dans la Seine. Au sud de la source sont marqués quelques traits avec le mot *Ruines*. De plus, saint Romain est patron de la paroisse ».

Nous avons eu sous les yeux un manuscrit de la main de D'Hozier, que le dernier marquis de Guiry, mort à Versailles il y a une vingtaine d'années, nous communiqua, et qui contenait la généalogie de sa famille, construite par le célèbre héraldiste. Nous devons déclarer que pour la période du moyen-âge où les seigneurs de Guiry nous sont connus, il était assez difficile de l'accorder avec les documents d'archives. Mais, par compensation, elle remontait — en passant par saint Romain — à un chambrier de Childéric Ier. Cette chaîne ininterrompue n'était point banale : nous ne parlons pas de sa vraisemblance.

J. Depoin.

(1) Par une étrange coïncidence, c'est à Wy, selon Vivien de Saint-Martin, que Calvin aurait commencé à dogmatiser et aurait écrit ses premiers ouvrages (Note de M. l'abbé Tougard).

DOCUMENTS PONTOISIENS

INÉDITS

Extraits des Registres de la Chancellerie royale de France

ET DES

Archives de la ville de Pontoise

Par M. Lucien BROCHE

Archiviste paléographe, Membre de la Société.

I

Philippe-le-Bel donne à Charles de Valois un juif de Pontoise et ses enfants.

(Meung-sur-Loire, avril 1296).

Ph., Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos dilecto et fideli nostro germano carissimo Carolo, Valesii, Alençonis, Carnoti et Andegavie comiti, et suis heredibus et successoribus dedimus et concessimus, irrevocabili donacione, Joceum, judeum de Pontisara, et ejus liberos existentes in manuburnia sua et paterna potestate, habendos, tenendos et possidendos ab eo et ejus heredibus et successoribus jure hereditario perpetuo, pacifice et quiete. Quod, ut firmum et stabile perseveret, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum.

Actum apud Magdunum supra Ligerim, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, mense aprilis.

Arch. nation. J 227, n° 35 : original sur parchemin, scellé sur lacs de soie verte et rouge du sceau de majesté, en cire verte.

A *senestre*, traces d'un signet de cire rouge.

Au dos : Ce sont les enfanz Jote de Pontoyse que il avoit ou temps ou il fut donné a Monseigneur : Daniot, Arom, Haginet, Belence, Hance, Sarin.

II

Charles IV permet aux exécuteurs testamentaires de N., évêque de Winchester, d'affecter un revenu annuel et perpétuel de 160 l. p. à l'entretien des desservants de la chapelle fondée par ledit évêque en tête du pont de Pontoise. Ces derniers ne devront rien aliéner de ce revenu. Le roi réserve pour lui et ses successeurs le droit de patronage de la chapelle et la collation aux charges.

(Juin 1322).

Karolus, Dei gratia Francorum et Navarre rex, notum facimus universis presentibus et futuris quod, supplicantibus nobis humiliter executoribus testamenti seu voluntatis ultime venerabilis quondam patris...(1) episcopi Vincestrie quod, cum ipse, dum viveret, certis de causis quandam capellam in capite pontis ville Pontisarensis in Dei, gloriose virginis Marie tociusque Josarchie celestis honore construxerit certisque voluerit pro sustentatione quatuor capellanorum et quatuor clericorum, in eadem capella jugiter Deo famulancium, institui redditibus et dotari, eisdem acquisendi redditus hujusmodi et dicte capelle assignandi ad opus predictum licenciam concedere dignaremur ; nos, progenitorum nostrorum more, qui ad ea que divini cultus augmentum respiciunt regalis munificencie manum libenter apparuisse noscuntur, prefati episcopi in hac parte laudabile propositum amplexantes et propter hoc divini cultum numinis conspicientes augeri, ob sempiterne majestatis reverenciam excellentissimeque Ysabellis, regine Anglie, carissime sororis nostre, rogamina, que super hoc nos affectuose rogavit, et ut capellani et clerici, qui dicte capelle deservient, divine nobis majestatis benivolenciam studeant devotis precibus impetrare, supradictis executoribus acquirendi centum et sexaginta libratas par. annui redditus et perpetui, absque tamen omni feudo

(1) Le nom est en blanc. Cet évêque est *Jean de Pontoise*, chancelier de l'Université d'Oxford, qui siégea de 1280 à 1304 (*Anglia sacra*, t. I).

et alta justicia, ipsosque redditus eidem capelle pro servitorum predictorum sustentationem congruam assignandi licenciam, divine pietatis intuitu, auctoritate nostra regia, ex certa scientia concedimus per presentes ; volentes nichilominus ac etiam concedentes expresse quod capellani et clerici predicti, qui pro tempore dicte capelle deservient, hujusmodi redditus acquisitos et sibi assignatos, sicut premittitur, habeant, teneant et possideant imperpetuum, libere, pacifice et quiete et absque eo quod ipsi dictos redditus vel aliquos ex eisdem vendere vel extra manum suam ponere seu prestare pro eis, nobis vel quibuscunque successoribus nostris qualemcunque financiam cogi valeant per quemcunque, nostro tamen in aliis jure et alieno in omnibus jure salvo. Non solum autem jus patronatus ejusdem capelle, verum etiam capellaniarum et clericaturarum ejusdem, quociescunque et quomodocunque vacaverint, collationem plenariam nobis et successoribus nostris, Francorum regibus, specialiter et ex certa scientia retinemus. Quod, ut perpetue stabilitatis robur optineat, presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri.

Actum in consilio nostro apud Hyaumes, anno Domini millesimo ccc vicesimo secundo, mense junio.

Per dominum regem in consilio suo, presentibus dominis Valesio, constabulario, marescallo de Tria et aliis consiliariis.

MAILLARDUS.

Archives nationales : JJ 63, n° 109, fol. 42 v°.

III

***Philippe VI** mande au bailli de Senlis de laisser à la juridiction communale de Pontoise la connaissance de la cause de Marie Laguernete, picarde, prêteuse sur gages dans ladite ville, à l'encontre du prévôt de Pontoise qui prétendait évoquer cette cause à son tribunal. Marie Laguernete, en quittant le territoire communal, s'était refusée au paiement du droit d'issue dû à la commune et avait détourné les fonds à elle confiés par plusieurs habitants de la ville.*

(Paris, 16 sept. 1339).

Ph., par la grace de Dieu roys de France, au baillif de Senliz ou a son lieutenant salut. Les maire, pers et jurez de la commune de Pontoise nous ont monstré en complaignant que, comme il soient et leurs predecesseurs aient esté de si lonc temps qu'il n'est memoire de homme du contraire en bonne possession et saisine paisibles d'avoir la cognoissance, correction et puration

de tous picars et autres marchandans de leurs deniers et prestans sus namps en la ville de Pontoise, et de les taillier et faire contribuer es missions et frez de ladicte ville, et ne se puissent aucuns d'iceux partir ne transporter hors d'icelle ville pour aler demourer ailleurs, jusques a tant que ledit maire ait fait crier solenneement quatre foiz par quatre quinzaines que, s'il est aucun qui leur vuille demander aucune chose ou de qui il aient na[mps], que il les vieigne racheter ou a eux demander devant ledit maire ce qu'il li plaira, dedans lesdictes criees, et que de ce cely ou ceux qui se veulent partir de ladicte ville aient lettres dudit maire, et, jusques a tant que il aient fait ce que dit est et paie leur issue (1) a ladicte ville, il sont et demeurent taillables et bourgeois de ladicte vil[le], quelque part qu'il aillent; neentmoins, comme une picarde appellée Marie Laguernete, jadis femme de feu Baudouin Coignart de Tournay, prestant seur namps en ladicte ville, fust partie naguerres d'icelle ville sans ce que les criz dessusdiz fussent faiz, sans avoir congiée ne lettres dudit maire et sans paier son issue..., soy efforcant frauduleusement de emporter l'argent et namps de pluseurs bonnes gens dudit lieu, le prevost de Pontoise de sa propre auttorité et sans cause raisonnable s'est efforciez et efforce indeuement d'avoir et d'usurper a soy la cognoissance de ladite picarde et de ses biens, soubz l'ombre de ce que il maintient que, quant elle s'en sortit, un des sergens de ladite prevoté la prist dehors les mettes de la juridiction desdiz supplians, ja soit ce que ledit maire ou ses sergens feissent leur.... de la guerre et ens.... et a reffuse et reffuse ledit prevost, soffisant requis, rendre ausdiz complaignans la cognoissance de ladite Marie et de ses biens, en eux [troublant] (?) et empeschant en leurs dictes saisine et possession indeuement et de nouvel, en leurs grant prejudice et domage, si comme il dient. Pour quoi nous te mandons que tu, se appellez ceux qui seront a appeller il t'appert estre ainsi, lesdiz trouble et empeschement ostez, fay et laisse lesdiz complaignans user et joir de leurs dites possessions, [juridicti]on et saisine, si comme raison sera, et, se ledit prevost s'oppose au contraire et seur ce naisse debat, icelli mis a nostre main comme souveraine quant aucuns cas... empetrees ou a empetrer au contraire.

Donné à Paris, le xvi[e] jour de septembre, l'an de grâce MCCCXIX nuef.

Archives de la ville de Pontoise, AA 1 (pièce originale sur parchemin, en mauvais état de conservation).

(1) Sur le droit d'issue des communes, voy. Aug. Thierry, *Mon. inédits*, III, 486, et IV, 68; Beaumanoir, *Coutumes de Beauvoisis*, dans Giry, *Documents sur les relations de la royauté avec les villes, en France* (Paris, 1885, 8°) p. 116; Labande, *Histoire de Beauvais*... (Paris, 1892, gr. in-8°) p. 105 et 106.

IV

Philippe VI permet aux membres de la Confrérie aux clercs de Pontoise de tenir une assemblée plénière annuelle pour l'examen de l'état financier de la Confrérie, et de poursuivre devant toute juridiction et sans frais les débiteurs de ladite Confrérie.

(Maubuisson, 20 mars 1340 (*n. st.*).

Ph., par la grace de Dieu roys de France, savoir faisons a touz presens et a venir que, comme les confreres de la confrarie aus clercs de l'eglise de Nostre-Dame de Pontoise nous aient signifié que a l'onneur de Dieu, de sa benoite mere et de la court de paradiz et pour celebrer le service divin ladicte confrarie ait esté ordenée et establie par lesdiz confrares, en laquelle est celebrée chascun jour une messe pour les benifateurs d'ycelle confrarie, pour lesquelles choses faire lesdiz conferes ou pluseurs d'yceux, pour estre participans et accueilliz es biens faiz en ycelle, aient donné et aumosné a ladicte confrarie certains cenz et rentes, desquelz, se ladicte confrarie n'estoit paiée, il convenroit que le divin service accoustumé a faire en ycelle cessast, et lesquels cenz et rentes pluseurs desdiz confrares sont refusans de paier et pour yceux pourchacier convient souvent plaidier et mener grant proces dont lesdiz confreres, qui sont mult grand nombre, ne pueent mie touz estre ne convenir en jugement pour ce requerre; si nous ont supplié que nous leur vousissons octroier de nostre grace que il ou une sainne partie d'yceux peussent faire et establir procureurs un ou pluseurs pour pourchacier tout ce qui est et sera deu a ladicte confrarie, afin que ledit service divin y soit touz jours fait et continué si comme il a este accoustume a faire et que par defaicte de pourchas il ne cesse ne soit diminué; et nous, qui tous jours voulrions plus accroistre le divin service a l'onneur de Dieu, de sa benoite mere et des autres sains et saintes que amenuiser, avons octroyé et octroyons ausdiz confreres presenz et a venir, de grace especiale et de certaine science, que une foiz en l'an il puissent assembler eux touz ou une sainne partie d'yceux pour savoir l'estat de leurdicte confrarie, laquelle nous avons bien aggreable, et aussi pour faire et establir pour un ou pluseurs pour les cenz, rentes et revenues a eux deues pourchacier, requerre, demander et recevoir en jugement et dehors pardevant touz juges seculiers de nostre royaume, en parlement et dehors, et yceux oster, muer et changier chascun an ou quant bon leur samblera ou en une sainne partie d'yceux, senz paier

pour ce finance aucune. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable a tous jours et que nous soyons accompaigniez aus messes et biensfaiz qui diz et faiz seront par lesdiz confreres presenz et a venir, nous avons fait metre nostre scel a ces presentes lettres, sauf en autres choses nostre droit et encontre l'autrui.

Donné a Maubuisson-les-Pontoise, le xx[e] jour de mars, l'an de grace mil trois cenz trente et neuf.

Par le Roy. VERBER.

Sine financia. JUSTIC.

Arch. nationales, JJ 72, n° 539, fol. 40 v°.

V

Les bourgeois de Pontoise s'accordent pardevant le garde-scel de la châtellenie avec la corporation des boulangers de la ville[1], sur plusieurs points litigieux. — Vidimus confirmatif du roi Philippe VI.

1343, 25 mai. — Montargis, 1343, mai.

Ph. par, etc... Savoir faisons, etc... nous avoir veu les lettres contenant la forme qui s'ensuit :

A touz ceus qui ces lettres verront Jehan de Favarches, garde du scel de la chastellenie de Pontoise de par le Roy nostre sire, salut. Sachent tuit que pardevant nous vindrent et furent presens en propres personnes Guillaume Couldoe, Lorens le Charpentier, Jehan Longue-Espée, Jehan Boyvin, Guillaume Lenglois, Michiel Lenglois, Ernou le Charpentier, Jehan Labite, Jehan Longue-Espée, Jehan de Gaigny, Thibaut de Gondencourt, Tassins de Gonengrez, Guillaume Groulart, Lienart le Charpentier, Robin le Terrier, Jehan le Galoys, Jehan Barce, Raoul le Charpentier, Jehan de Dammartin, Thomas Rame, Jehan Rame, Symon de

(1) Voy. les privilèges accordés aux boulangers de Pontoise par le roi Louis VII, en 1162-1163 (*Edit.* Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, in-fol., p. 419; *indiqué ibid.*, p. 249, n° 463; cf. *id.*, *Hist. des institutions monarch. des premiers Capétiens*, Paris, 1883, 8°, t. II, p. 150) et par le roi Philippe-Auguste, en novembre 1217 (*Edit. Ordon. des rois de France*, t. XI, p. 308, Fagniez, *Doc. relatifs à l'hist. de l'industrie et du commerce en France*, Paris, 1898, 8°, t. I, p. 88, n° 114; *ind.* Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, Paris, 1856, 8°, p. 393, n° 1779), ainsi que les arrêts du parlement de Paris du 11 novembre 1263 (Arch. nation. X1ª1, fol. 129 v°; *édit.* Beugnot, *Les Olim*, dans la collect. des *Documents inédits*, t. I, p. 559, n° 1; *ind.* Boutaric, *Les Actes du parlement de Paris*, t. I, p. 71, n° 776), du 8 juin 1264 (Arch. nation. X1ª1, fol. 138 v°; *éd.* Beugnot, *op. cit.*, t. I, p. 575, n° 3; *ind.* Boutaric, *op. cit.*, t. I, p. 78, n° 846), du 9 février 1267 (*n. st.*) (Arch. nat. X1ª1, fol. 153 v°; *éd.* Beugnot, *op. cit.*, t. I, p. 659, n° 1; *ind.* Boutaric, *op. cit.*, t. I, p. 101, n° 1093) et du 13 décembre 1307 (Arch. nat. X1ª2, fol. 89; *éd.* Beugnot, *op. cit.*, t. III, p. 230, n° xi; *ind.* Boutaric, *op. cit.*, t. I, p. 42, n° 3431.)

Oucoy, Lorens le Charpentier, le jeune, Jehan de Vaux, Pierre Morel, Guillaume le Cauchois, Lorent Morel, Almarry du Four, Philippe Morel, Guillaume Fourdrin, Guillaume Veroñ, Guillebert Menont, Jehan de Montpuicon, Michiel Morel, Jehan Morel, Lienart Dumont, Guillaume de Longuesse, Jehan Polet, Guillaume Longue-Espée, Richart de Mollou, Pierre de Ouca (?), Gillet Maucarret, Nicolas le Jeune, Gautier de Boulebec, Pierre de Mollou, Jehan Cosse, Jehan Ayou, Vincent de Laigny, Adam de Laigny, Symon Dessaux, Pierre Baloy, Jehan Bailoy, Jehan Elart, Nicolas d'Auvers, Estienne d'Auvers, Jehan de Saint-Ouen, Thibaut Agulle, Jasques d'Anery, Robart Dessaux, Jehan Arragon et Bertautd Lefevre, pour euls et pour tout le commun de ladicte ville et par l'absentement et auctorite de Herny le Jeune, maire de ladicte ville, et de ses pairs et jurés, d'une part, — et Pierre du Pouce, Nicoles le Bolongier, Philippe Defonts, Thierry de Belloy, Nicolas de Lille, Lieffroy le Boulengier, Pierre le Bolengier, Jehan le Bolengier, Jasques le Bolengier, Jehan Coupellart, Guillaume Pizdoe, Jehan du Perchoy, Pierre de Genicourt, Nicole Lemperiere, Jehan Deschamps, Nicolas Martin, Edeline d'Ony et Perronnelle la Fourniquete, boulengers d'icelle ville, pour euls et pour touz leurs successeurs, bolengiers d'icelle ville, d'autre part, — et recogneurent lesdictes parties, chascune en droit soy es noms que dessus, que, du descort meu contre euls, sur ce que ledit commun consendoit pour complainte faite au Roy nostre sire que les bolengiers fornis de ladicte ville apportassent et peussent apporter par chascun jour de la sepmaine leur pain vendre en ladicte ville, de quelque taille que il vousissent, et lesdiz bolengiers d'icelle ville au contraire, et sur laquelle complainte certains comissere de par le Roy estoient ordenné a certaine fin, euls par commun accort avoient accordé ensemble pour bien de pais et matiere de plait eschiver entre eulz et encore accorderent pardevant nous, se plait au Roy nostre sire, en ceste maniere : c'est assavoir que tous les bolengiers fornis d'icelle ville pour chascun jour de la sepmaine pourroit apporter leur pain vendre en ladicte ville, de toutes tailles, de quelconque pris que ce soit.

Item, que toutes manieres de personnes, soient bolengiers ou non bolengiers, pourront venir demourer en la ville de Pontoise et ausi ceuls de ladicte ville cuire fournier bolengier et faire pain aussi comme les autres bolengiers qui sont a presen residanz en ladicte ville ; mais que il soient loyauls et de honeste estat ou mestier pour ce faire, paiant au Roy nostre sire la redevance telle comme les bolengiers residanz a presens en ladicte ville li font et li doivent par an seulement, sans ce que pour entrer audit mestier de bolengerie il soient tenuz de paier ausdiz bolengiers

bouvrage, fors seulement un gastel d'une maaile et deux deniers a vin, sanz aucune autre redevance.

Item, que lesdiz bolengiers demouranz a present en ladicte ville de Pontoise et qui venront demourer pour ledit mestier faire pourront faire grant pain senz taille, de quelque priz que il vouldront; mais toutevoies il seront tenuz faire pain blanc et bis de la taille et valeur de deux deniers et au dessouz pour les passanz de ladicte ville et pour livrer des taverniers et hosteliers a leurs hostes, lesquiex taverniers et hosteliers seront tenuz a prandre pain asdiz bolengiers residanz en ladicte ville pour vendre a leurs diz hostes et non a autres, a ce que leurs hostes ne soient fraudez, pourveu que ou dit pain fait par lesdiz bolengiers residanz en ladicte ville, a taille et sans taille, n'ait aucune mistion autre que de farine, levein et eaue.

Item, que toutes manieres de bourgeois et autres de ladite ville pourront pour leurs festes de mariages, de corps, de pelerinaiges ou autres assemblées generales achater pain aux fornis bolengiers de ladicte ville et convoyer ledit pain en leurs festes et prandre en l'argent.

Item, que le privilege et arrets des bolengiers residanz en ladite ville, dont ils se aident contre ledit communier, seront mis par lesdiz boulengiers en garde ou tresor de l'église Nostre-Dame de Pontoise, en une cuche, et le mere de ladite ville de Pontoise, ou nom de la communauté dicelle ville, aura la clieu pour y recoure en lieu et en temps, se mestier est, pour l'absentement desdictes parties, sanz ce que lesdiz privileges et arrests lesdis bolengiers ne leurs successeurs se puissent aidier dores en avant.

Item, que par le mere de Pontoise seront establiz interest ou regare pour le pain de taille fait pour les bolengiers demourans en ladicte ville, visitant seulement, selonc la poine et correpcion accoustumees en tels cas aultres foiz.

Lequel accort lesdictes parties, pour tant comme a chascun touche, ont eu agreable et le grerent et accorderent pardevant nous, de certaine science nous a ce contrains, et ycelluy promistrent et gaigerent en nostre main, chascune partie en droit soy es noms que dit est, et, pour tant comme a chascune d'icelles parties puet toucher et appartenir, fermement tenir et faire tenir et garder : c'est assavoir lesdiz comuniers d'euls et de toute la communauté de ladicte ville, et lesdiz bolengiers d'euls et de tous leurs successeurs bolengiers, a touz jours, sanz venir encontre, en suppliant au Roy nostre sire que ledit accort de sa science et auctorité royale il vuille confirmer et donner en mandement au bailli de Senlis, au prevost et maire de Pontoise, pour tant comme a chascun touche pour cause de leur juridisdicion, que ledit accort il tiengnes en ces

termes et mettent a execucion. En tesmoing de ce, nous, a la requeste desdictes parties, avons mis a ces lectres le scel de ladicte chastellenie, l'an de grace mil ccc quarante et trois, le dimenche xxv[e] jours en may.

Nous adcertes ledit accors a toutes les choses contenues es dictes lectres et choses d'icelluy louons, greons, ratiffions et approuvons et de nostre auctorité royal et grace especiale confirmons, sauf nostre droit en autres choses et en toutes l'autrui. Et pour ce que ce soit chose ferme et estable a touz jours mais, nous avons fait mettre nostre scel a ces lectres.

Donné a Montargis, l'an de grace mil ccc quarante et trois, ou moys de may.

Par le Roy, a la relation de messire J. Richomme et le seigneur de la Barre.

Jussy.

Collation est faite a l'original par moy

Jussy.

Arch. nat., JJ 75, fol. 336 v°, n° 562.

VI

Mandement du roi Jean le Bon aux huissiers du parlement de Paris d'astreindre Michel Messent et Thomas de La Fontaine, monnayers, à s'acquitter de la taille perçue en la ville de Pontoise.

(Paris, 3 janvier 1350 (*n. st.*).

Johannes, Dei gratia Francorum rex,...hostiariis nostris parlamenti salutem. Major, pares et jurati de Pontisara nobis exponi fecerunt conquerendo quod, licet tam ad solvendum certam summam, ab ipsis, annis singulis, ratione communie, nobis debitam, quam ad supportandum onera pro libertatibus, fortaliciis et aliis ipsius ville necessitatibus et bono rei publice incumbencia, certam talliam seu collectam fecissent et certam moderatam portionem super Michaelem Messent et Thomam de Fonte, inter alios, imposuissent et levassent, prout eis facere licebit et licet et solitum est fieri pacifice ab antiquo, nichilominus prefati Michael et Thomas, dicentes se esse monetarios et per hoc immunes et liberos a talibus et aliis taliis, exactionibus et collectis, per Thomam de Choquis, hostiarium dicti parlamenti, sub umbra quarundam litterarum regiarum ipsos conquerentes cogi et compelli procurarunt ad reddendum et restituendum pecuniam levatam super ipsos Michaelem et Thomam, ex causa predicta; qui quidem hostiarius,

sufficienter requisitus, ipsos conquerentes super rationibus suis audire et ad oppositionem admittere recusavit, dicens quod littere regis, quibus fungebatur, locum oppositioni aut contradicioni non dabant. Quod tam in rei publice quam in suum [detrimentum], exemplum et subversionis periculum verti posset, si res tam privilegiata, que scilicet pro juribus regiis ac pro fortaliciis refugio atque bono communi est ab antiquo pacifice observata, sic transiret, sine examine debito, sicut dicunt, supplicantes sibi super hoc de oportuno remedio provideri. Quapropter vobis et vestrum cuilibet committendo mandamus quatinus alter vestrum, qui primo super hoc fuerit requisitus, prefatis Michaeli et Thome ex parte nostra precipiatis quatinus dictas summas, super ipsos impositas ex causa predicta, reddant et restituant prefatis supplicantibus indilate ac ipsos ad hoc compellatis, si sit opus, et, si in contrarium se opponant, adjornetis ipsos ad certam competentem diem in nostro presenti parlamento, non obstante quod sedeat, et ex causa super dicta oppositione et aliis, ut fuerit rationis, processuri, injungentes tam ipsis quam dicto Thome de Choquis quod ad dictam diem litteras predictas asportent et quod sit paratus dictus Thomas de hoc quod fecit super hoc respondere et de adjornamento predicto et aliis que feceritis certificetis curiam nostram competenter.

Datum Parisius, in parlamento nostro, III[a] die januarii, anno Domini millesimo CCC° quinquagesimo, sub sigillo Castelleti nostri parisiensis, in absencia magni sigilli nostri.

Garupant. Per cameram.

Lecta :

Bucy.

Original sur parchemin, scellé sur simple queue ; le sceau manque.
Arch. commun. de Pontoise, AA1 4 *bis*.

VII

Charles V mande aux généraux élus sur le fait des guerres au diocèse de Rouen d'exempter les habitants de Pontoise de l'aide de mille francs dont ils viennent d'être imposés.

Reims, 20 mai 1374.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, a noz amez feaulz les generauls esleuz es cité et diocese de Rouen sur la provision darrenierement ordenée et faite pour le fait des guerres, salut et dilection. Comme vous aiez divisié et ordené que les bourgois et habitans de la ville de Pontoise paieront presentement pour la

finance qu'il convient faire hastivement pour les gens d'armes du pays de environ ladite ville, mil frans, et, depuis ce, nous aions ordené que la somme de cinq mile frans sera prise et levée es terres de nostre tres chere dame, la royne Blanche, pour convertir au payement des gens d'armes estans a Vernon et ailleurs, es terres de ycelle, et que lesdiz cinq mile frans seront levez et receuz par les gens de nostre dite dame, pourveu toutevoie que pour ce les aydes ottroiées tant pour la redempcion de nostre tres cher seigneur, que Diex absoille, comme pour le fait de la guerre n'en soient en rien appetizées ou empeschées ; par vertu de laquelle ordenance et de nos lettres sur ce faites nostredite dame a fait ou veult faire contraindre lesdiz habitans de Pontoise ou une partie d'iceux a paier tantost prestement ladite some, si comme il dient. Nous voulons et vous mandons que ladite somme de mil frans par lesdiz habitans paiée pour ceste cause, s'il l'ont paiée ou quant il l'auront paiée, comme dit est, vous leur rabatez et deduisez ou faites deduire et rabatre de ce qu'il doivent ou devront pour les aydes dessusdictes, ordenées pour ladite guerre, comme dit est. Car ainsi le voulons-nous estre fait et leur avons ottroié et ottreions de grace especial, non contrestant quiexconques ordenées a ce contraires.

Donné a Reims, soubz nostre seel duquel nous usions avant que nous eussions le gouvernement de nostre royaume, le xx[e] jour de may, l'an de grace mil ccc soixante et quatre.

Par le Roy, a la relacion de son conseil.

PLANCHET.

Arch. de la ville de Pontoise, AA1.

VIII

Charles V mande au bailli de Senlis qu'il a octroyé pour un an aux habitants de Pontoise la perception d'une aide sur la vente dans la ville de plusieurs marchandises ; le produit de cette aide devra être affecté à l'entretien des fortifications, au paiement des gens d'armes et à la rançon du roi Jean. — Vidimus confirmatif de la reine Blanche.

Paris, 17 Juillet 1374. — Neaufle-lès-Gisors, 23 Juillet 1374.

Blanche, par la grace de Dieu royne de France, a tous ceuls qui ces presentes lettres verront salut. Nous avons veu les lettres du roy nostre tres cher filz contenant ceste fourme :

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, a tous ceuls qui ces lettres verront salut. Savoir faisons que, comme nos bien amez les maire, pers, jurez et habitans de nostre ville de Pontoise nous aient fait signifier que, pour ce qu'il leur a convenu et esconvient a present faire et soustenir plusieurs grosses mises et fraiz, tant pour le fait des gens d'armes derrenierement mis sus, dont il sont imposez a tres grant somme, avecques trois cens frans qu'il ont paié pour les gens d'armes estans a Vernon, oultre ce a quoy il sont imposez pour le fait dessusdit, comme pour les hostages de Beauvez estans en Angleterre pour la delivrance de nostre tres chier seigneur et pere, que Dieux absoille, et aussi pour soustenir et reparer les fortereces de ladicte ville avecques aucuns noviaux edifices qui y sont necessaires a fere de present, lesquelles choses il ne pourroient bonnement payer ne trouver par assiete, consideré la povreté de ladicte ville, et pour ce ont advisié ensemble par la deliberacion et assentement de la plus grant et saine partie desdiz habitans appellez a ce une aide a prenre, cueillir et lever en ladicte ville, au proufit d'icelle et pour convertir es frais et mises dessusdictes, jusques a un an, en la maniere qui s'ensuit, retenu toutevoies sur ce nostre volenté et licence : c'est assavoir, de chascune queue de vin qui y sera vendue, tant en gros comme a detail, cinq solz parisis ; du vendeur de chascun drap prest, vendu tant en gros comme detail, de la mesure [1] d'icelle ville, quatre solz parisis ; de chascun drap estrie, deux solz par. ; de chascun lot de cuir de Licebonne, tant a poil comme tanné, dix solz parisis ; de chascun lot de cuir d'Irlande, tant a poil comme tanné, cinq solz par. ; de chascune piece d'aumaille vendue a detail par les bouchiers d'icelle ville, dix deniers par. ; de chascune piece de pors vendue a detail par lesdis bouchiers, six deniers par. ; de chascune piece de veaux et moutons, trois deniers par. ; et de toutes autres menues denrées vendues en ladicte ville, a l'equipollent, excepté grain et sel, pourveu toutevoies que, se lesdictes denrées ou aucune d'icelles estoient portées ou mises hors de ladicte ville pour estre vendues autre part, pour frauder et tolir ledict aide, des lors les [vendeurs] paieront en ladicte ville ce que dit est et de ce seront tenus de fere serment solempnel au peril de ce perdre et estre acquis a ladicte ville, se fraude y avoit. Nous, en consideracion aus choses dessusdictes, voulons de grace especial et ausdiz maire, pers, jures et habitans de ladicte ville de Pontoise avons ottroyé et ottroyons par ces presentes que ledit aide il puissent mettre sus et ycelluy cueillir et lever en ladicte ville, en et par la maniere

(1) Ce document laisse entendre que la Châtellenie de Pontoise avait son aune officielle, spéciale au ressort.

dessusdicte, jusques a un an acompli de la date de ces presentes, pourveu toutevoies que tout ce qui cueilly et levé en sera soit tourné et converty en l'usage dessusdit et non ailleurs, et aussi que les subsides, imposicions et aides ordenez pour la rançon de nostredit seigneur et pour le fait des gens d'armes et de la guerre, ne soient pour ce empeschez, retardez ne amendris en aucune maniere. Si donnons en mandement par ces presentes au bailly de Senliz et a tous noz autres justiciers ou a leurs lieuxtenants que lesdiz mere, pers, jurez et habitans facent et laissent joïr et user paisiblement de nostre present ottroy et grace, selon la forme et teneur de ces presentes, sans les empescher ou molester au contraire en aucune maniere. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes lettres. Donné a Paris, le XVII[e] jour de juillet, l'an de grace mil trois cens soixante et quatre.

Savoir faisons que les dessus transcripts et le contenu en icelles nous avons ferme et agreable et nous plaist et voulons que du contenu es dictes lettres les dessusdiz mere, pers, jurez, bourgeois et habitans et ceux qui d'eux auront cause et les deputez de par eux, joïssent et usent plainement et purement sans contredit. Si donnons en mandement par ces presentes a nostre amé bailly et a tous noz autres justiciers ou a leurs lieuxtenants presens et a venir que contre la teneur desdictes lettres ne les molestent ni empeschent en aucune maniere, mais des choses dessusdictes les facent et laissent joïr et user paisiblement, tout empeschement cessant.

Donné en nostre chastel de Neaufle-les-Gisors, le XXIII[e] jour de juillet, l'an de grace mil trois cens soixante et quatre.

Par Madame la Royne. Collacion faite a l'original.

J. DOILLE.

Arch. de la ville de Pontoise, AA1. (Original sur parchemin, scellé sur double queue ; le sceau manque).

IX

Le bailli de Senlis notifie l'accord passé en ses assises entre la commune et le grand vicariat de Pontoise, à la suite d'un conflit de juridiction.

Senlis, 21 mai 1395.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront Gustave Deschamps dit Morel, escuier, seigneur de Barbonval, huissier

d'armes du Roy nostre sire et son bailli de Senliz, salut. Sachent tuit que le venredi xxie jour de may, l'an mil ccc IIII xx et quinze, pardevant nous, en jugement audit Senliz, fu fait ce qui s'ensuit. Du descort, plait et proces meu et pendant pardevant nous entre les maire, pers et jurez de la ville et commune de Ponthoise, demandeurs, d'une part, et reverend pere en Dieu, monseigneur l'archevesque de Rouen, ses vicaire et promoteurs oudit lieu de Ponthoise et Guillaume Delamarre, deffendeurs, d'autre part, a cause et pour raison d'une monicion contenans inhibition faite par ledit vicaire a Michael Lejeune, lieutenant dudit maire, que il ne cogneust de la personne dudit Guillaume et ne procedast contre lui, et, pour ce que ledit lieutenant, ce nonobstant, avoit procedé, ledit vicaire l'avoit fait denoncier, excomenié et pour remede avoient lesdiz demandeurs impetré du Roy nostre sire certaines lettres, par vertu desquelles commandement avoit esté fait audit vicaire que il absousist ledit lieutenant et se cessast de proceder contre lui sur ce; contre lequel exploit lesdiz deffendeurs s'estoient opposez. Pour dire et declarer la cause ou les causes de ladite opposition leur avoit este donné et assigné certain jour, qui se rapporte a hui, contre lesdiz demandeurs et contre le procureur du Roy nostre sire oudit bailliage, adjoint avec eux. Se sont audit jourd'hui presentés et comparues pardevant nous en jugement lesdites parties, c'est assavoir ledit procureur du Roy nostre sire, en sa personne, et lesdits maire, pers et jurez par Perrin Cossart, leur procureur suffisamment fondé en court [laye] (?), d'une part, — et ledit reverend pere, tant pour lui comme pour sesdits vicaire et promoteurs, par maistre Guillaume Lejeune son procureur et ledit Guillaume en sa personne, d'autre part; — lesquelles parties, a l'evocacion de ladite cause faite audit rolle, dirent et declairierent que de tout leurdit descort ilz estoient a accort, se il plaisoit a la court, par la maniere qui s'ensuit: c'est assavoir que, sans prejudice aux juridictions, tout ledit proces estoit nul et mis au neant comme non advenu, et aussi estoit et devoit estre ledit lieutenant absouls sans amende et sans despens d'une partie ne d'autre; auquel accort tenir, enteriner et acomplir, veu le consentement desdites parties et de chacune d'icelles, nous les avons condempné et condampnons par ces presentes. En tesmoing de ce nous avons scellé ces lettres de notre scel. Ce fu fait l'an et jour dessusdiz.

De St Just.

Original sur parchemin, scellé sur double queue; le sceau manque.
Archives de la ville de Pontoise, AA1.

X

Charles VI mande au prévôt de Pontoise de contraindre plusieurs détenteurs de biens en cette ville à contribuer aux frais d'entretien et de réparation des murailles.

Paris, 17 mars 1399.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, au prevost de Pontoise ou a son lieutenant salut. Receu avons la grief complainte des habitans de notre ville de Pontoise, contenant que, comme nous aions nagaires mandé et commis que tantost et sanz delay les maire et capitaine de nostredite ville facent faire les reparacions, fortificacions et emparemens neccessaires au fait de la forteresse de ladite ville, pour la seureté et deffense d'icelle, en contraignant a ce touz ceulx qui pour ce seront a contraindre, et il soit avisé que plusieurs gens d'église, nobles et autres riches hommes du plat pays ont en ladite ville plusieurs maisons, rentes et possessions et reffuge pour leur corps et biens, en cas de neccessité, lesquelx ne veulent contribuer aux fraiz et mises desdites reparacions, laquelle chose est ou grief dommage et prejudice desdiz supplians, se sur ce ne leur estoit pourveu de remede, si comme ilz dient, supplians humblement ycelui ; pour quoy nous, ce consideré, te mandons et, pour ce que tu es juge ordinaire des parties, commettons que pour la seureté et deffense de ladite ville tu contraignes ou fay contraindre tantost et sans delay, par toutes voyes deues, toutes les personnes, de quelque estat qu'il soient, qui ont maisons, rentes, possessions et biens en ladite ville et qui, en cas de neccessité, pourront avoir refuge et recours en ycelle, a contribuer auxdiz fraiz et missions desdites reparacions, selon leur faculté et puissance, et, en cas d'opposicion, fay aux parties, ycelles oyes, bon et brief [jugement] (?) Car ainsi nous plaist-il et voulons estre fait et auxdiz supplians l'avons ottroié et ottroyons pour consideracion de ce que dit est, de grace especial, par ces presentes, nonobstant ordonnances, mandemens et lettres subreptices empetrées ou a empetrer, a ce contraires.

Donné a Paris, le xvii[e] jour de mars, l'an de grace mil ccc iiii[xx] et dix neuf et de notre regne le xx[e].

Sur le repli, à dextre :

Pour le Roy, a la relacion du conseil.

Archives de la ville de Pontoise, AA1.

XV

Quittance de 14 l., 12 s. p. délivrée sous le sceau du grand vicariat de Pontoise par Robert de Lafons, paveur, à l'argentier de la ville.

17 nov. 1408.

Omnibus hec visuris vicarius Pontisare et Vulgassini Francie, sede vaccante, salutem in Domino. Notum facimus quod in nostra presencia, personnaliter constitutus, Robertus de Lafonz, commorans Parisius in parrochia Sancti Salvatoris, pavator, qui recognovit et confessus fuit habuisse et recepisse a Jacobo Cossart, argentario de villa Pontisare, quictasse et quictatum clamasse quictavitque et adhuc quictatum clamavit, coram nobis et omnibus ab ipso causam habentibus, de quatuor decim libris et duodecim solidis par. pro pena corporis in artificio pavatorum, scilicet de faciendo septuaginta tres taisias de pavamento, scilicet inter Sanctum Anthonium factas et Ulmum Luporum, in loco vocato *des Plantes*; in duobus locis, triginta quatuor taisias, et in villa Pontisare, in vico Parve Tanerie, et in pluribus aliis locis, triginta novem taisias....; que faciunt dictam summam L XXIII taisiarum, valentium quatuor solid. paris. quelibet taisia. Valeret in somma quatuor decim librarum et duodecim solidorum par. De qua quidem somma XIIII librarum et duodecim solidorum par. se tenuit dictus Robertus, coram nobis, pro contento a dicto Jacobo et de eadem somma quictavit ipsum et omnes ab ipso causam habentes.

In cujus rei testimonium, sigillum curie nostre presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo CCCC VIII°, die sabbati post festum Sancti Martini estivalis.

Archives de la ville de Pontoise, CC 2.

NOTICE SUR QUELQUES BRODERIES

DU DIOCÈSE DE VERSAILLES

AVANT-PROPOS

DURANT un séjour de près de quinze ans à Chambly, nous avons profité du voisinage du diocèse de Versailles pour y faire plus d'une excursion archéologique. Nous nous sommes appliqués particulièrement, suivant en cela notre attrait, à noter les anciennes broderies que nous avons rencontrées dans la visite des églises. Nous n'avons explore que la partie nord du département, qui est à proximité de notre ancienne paroisse ; à peine avons-nous fait quelques fugues vers des points plus éloignés. Nous espérions, avec le temps, poursuivre nos recherches, afin de faire un travail d'ensemble. Fixé maintenant à Beauvais, nous n'avons plus l'espoir de réaliser notre plan. Après avoir hésité, nous nous décidons à donner à la *Société historique et archéologique de Pontoise*, qui a toujours ménagé si bon accueil à nos modestes études, les notes que nous avons prises au hasard de nos promenades en Seine-et-Oise. Elles sont nécessairement bien incomplètes : c'est une modeste contribution que nous apportons à une branche d'art fort intéressante et peut-être un peu trop négligée jusqu'à ce jour. Les chefs-d'œuvre du passé ont déjà fait l'objet de savantes études. Nous citerons en particulier le bel ouvrage de M. de Farcy : *La Broderie religieuse du XI^e^ siècle jusqu'à nos jours*. Des hommes de goût et de talent, en Belgique et en France, se sont appliqués à faire revivre l'art de la broderie. Nous applaudissons à cette renaissance. Pour nous, notre but en publiant cette courte notice est de stimuler le zèle des amateurs studieux et de les engager à explorer leur contrée et à faire un inventaire descriptif des ornements brodés qu'ils pourront découvrir. Malgré la destruction ou la vente d'un grand nombre d'objets, nous sommes convaincus

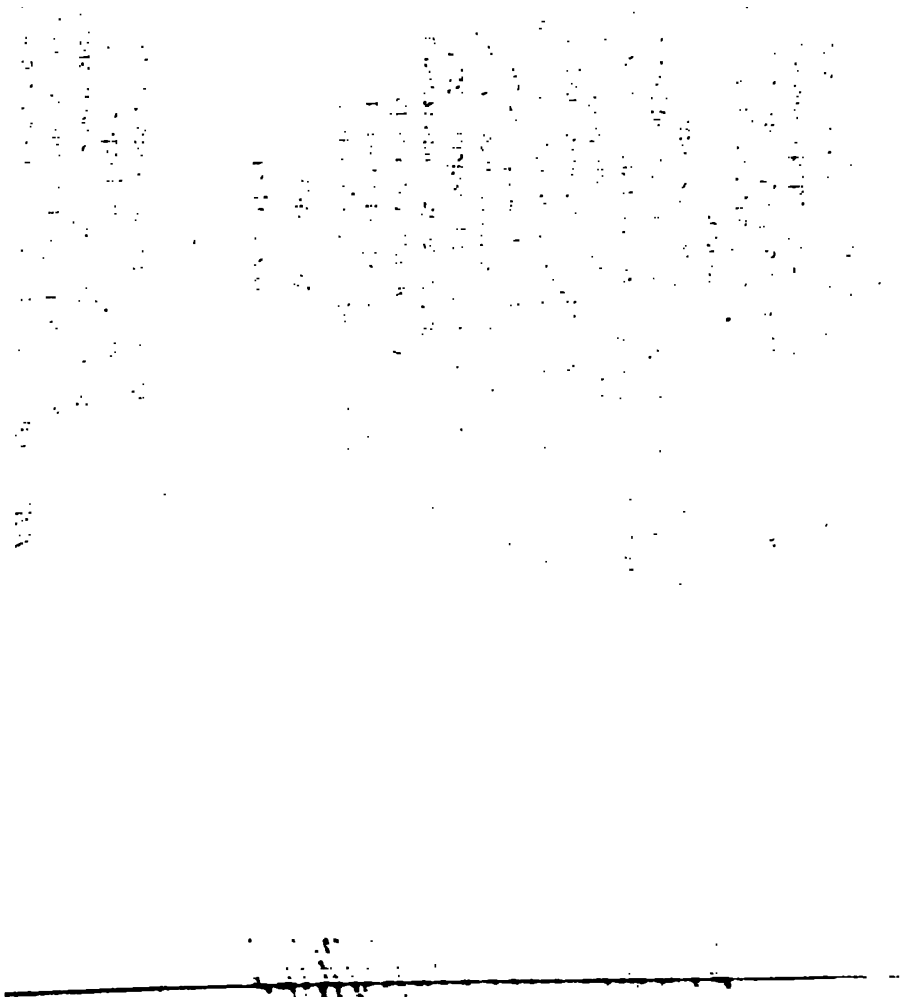

ANTEPENDIUM DE L'HOTEL-DIEU DE PONTOISE

dans la grotte de la Sainte-Baume. Les sujets sont entourés d'une riche ornementation où viennent s'entremêler des fleurs, des fruits, des têtes d'anges, des [illegible] et des animaux fantastiques reliés par les plus étranges arabesques.

Les sujets sont en haut relief : en broderie *enlevée*, comme on disait autrefois. On cherchait de la sculpture. On obtenait ces résultats de trompe-l'œil à grands renforts de carton, de tampons collés et même de feutre de chapeau. On les place sous la broderie. Cela s'appelle *embattir*.

Deux écussons armoriés sont placés dans le haut aux extrémités de la broderie.

L'un porte les armes de la prieure Bonaventure de Dampont, morte en [illegible]. Elles sont : *D'argent à la fasce de sable accompagnée en chef d'un lion léopardé de même*. L'autre écusson porte les armes d'Isabelle de Sere, prieure de l'Hôtel-Dieu ([illegible]) : *Fascé d'argent et de sable à cinq pièces à la bordure de même*. MM. Le Charpentier et Dupuis nous apprennent que ce devant d'autel a été restauré en [illegible]. C'est à cette époque qu'il a été appliqué sur un fond d'argent à grain d'orge.

Église Notre-Dame

Cette église célèbre par son antique pèlerinage en l'honneur de la Sainte Vierge possède un ornement rare. C'est une curieuse chasuble en jais blanc. On rencontre assez souvent des devants d'autels en jais : les chasubles sont peu nombreuses. Cela se comprend ; le jais n'est pas souple et ne convient pas à un vêtement.

La chasuble de Notre-Dame se compose d'un fond en jais blanc ; des orfrois ornés de fleurs brodées au passé. Le point est assez gros à cause de l'épaisseur du jais.

Ces sortes de chasubles, avons-nous dit, sont rares. Nous pouvons cependant citer trois autres exemples :

1° Dans la collection de M. de Farcy, d'Angers, une chasuble de soie verte avec orfrois en jais blanc ;

2° Au Musée de Cluny, une chasuble du XVII^e siècle, provenant de l'abbaye de Chelles. Sur le fond de serge rouge se détachent de gros bouquets faits en perles longues et en perles rondes, le tout de couleur blanche. Au centre est brodé un agneau portant une croix de résurrection ;

3° Mgr Barbier de Montault signale dans le *Trésor de Bénévent* (1) « un ornement en drap d'argent sur lequel courent des rinceaux fleuronnés de corail : genre de broderie insolite, mais qui n'est pas dépourvu d'attraits, surtout pour le peuple napolitain. »

(1) N° 47.

L'église Notre-Dame montre encore une belle chasuble *historiée*. Le fond de satin blanc est évidemment moderne. La broderie a été réappliquée. Voici l'ordre des sujets :

1° Dans la croix : la crucifixion ; le Christ a les reins ceints d'un linge ; Marie se tient au pied de la croix, les mains jointes ; saint Jean tient un livre en main ; sainte Madeleine porte une collerette à fraise. Une ville avec tours crénelées forme le fond : au pied de la croix des arbres et des fleurs, un semis de paillettes d'or complète l'ornementation.

Au-dessous on voit saint Martin coupant son manteau. Il est à cheval ; un pauvre se tient accroupi à ses pieds. Le saint est abrité par un dais d'architecture en relief sur ficelle. Les personnages, cela s'applique aux autres sujets, sont brodés au passé ;

2° *Colonne* de devant. On y voit sainte Geneviève tenant un livre et un cierge ardent. Au-dessus, un évêque crossé et mitré.

Ces deux sujets sont abrités par un dais d'architecture. Entre les motifs l'espace est rempli par des arabesques. Pour compléter l'ornement on a brodé une *étole* et un *manipule* ornés de fleurs exécutées au passé. Le *voile* est en satin blanc ; au centre, une croix de Malte galonnée sur laquelle est appliquée une figure de saint Louis. Il est vêtu d'une robe rose, d'un manteau bleu et porte le sceptre et la main de justice.

Enfin l'église Notre-Dame possède un voile de calice broché (1) avec un médaillon central qui est un ravissant tableau représentant le *Retour d'Égypte*. La Vierge porte une robe rouge, un manteau bleu, un voile doré. Saint Joseph est vêtu d'une robe brune et d'un manteau vieil or. Il a une main levée vers le ciel ; de l'autre il guide le divin enfant. L'Enfant Jésus porte une robe rose ; il tient un bâton et donne la main droite à Marie ; saint Joseph le soutient par le bras gauche. Des montagnes bleues à l'horizon ; quelques arbres et un peu de verdure forment le paysage.

Saint-Maclou

Saint-Maclou est moins bien partagé que Notre-Dame, nous n'avons à y signaler que deux devants d'autels en jais. Le premier est placé au maître-autel. Il est orné de médaillons qui contiennent des fleurs brodées en chenille. Au centre est une croix de Malte en jais jaune avec le chiffre de Jésus (2). Des rinceaux en jais jaune posés en relief, c'est-à-dire emboutis de feutre ou de ficelle dessinent les médaillons. La broderie en chenille, à peu près abandonnée, a été autrefois très en vogue.

(1) Le dessin se compose de fleurs disposées en colonnes d'une façon régulière.

(2) Il y a un autre antependium en tapisserie.

Le second antependium, également en jais blanc, décore un autel du déambulatoire. Sur le fond de jais s'enlèvent des fleurs en tapisserie. Au centre est un chiffre de Jésus.

BEAUMONT-SUR-OISE

Nous n'avons à signaler qu'une chasuble de satin rouge, brodé au passé d'œillets en soie blanche. Des dentelles appliquées sur l'étoffe, forment un nœud à chaque bouquet. Cet ornement n'a rien de religieux, mais il est d'un travail intéressant. Nous n'avons pas encore rencontré son similaire. Il s'agit sans doute d'une robe donnée à l'église; la dentelle a été très à la mode pour les vêtements sous Louis XV. On faisait alors beaucoup de robes et même d'habits ornés de ce fragile tissu.

« La cathédrale de Bénévent, nous apprend Mgr Barbier de Montault, possède un ornement fort original, travaillé par les propres mains de la sœur du cardinal Orsini, dont on y voit les armes. Sur un fond de soie verte est appliqué un point de Venise des plus élégants. » (1)

L'ISLE-ADAM

Le regretté abbé Grimot, amateur distingué, un des membres fondateurs de la Société de Pontoise, possédait de riches ornements qui sont devenus, après sa mort, la propriété de son église. Il nous a été donné de les voir, à plusieurs reprises, et nous avons pris des notes qui nous permettent de donner une description assez fidèle de ces pièces magnifiques.

Les ornements de l'Isle-Adam comprennent une chasuble et deux dalmatiques. Commençons par l'ornement sacerdotal.

Chasuble. Les orfrois seuls sont anciens, ils ont été appliqués sur un fond de damas crémé, à grands dessins reproduisant des grenades, tissé à Lyon sur commande. Cette observation s'applique aussi aux dalmatiques.

Au centre de la *croix* est l'image de la Vierge; de chaque côté, deux anges, dont les robes flottent avec grâce, balancent des encensoirs, en signe d'honneur. C'est bien dans les traditions médiévales. Au-dessous de la Vierge on voit en descendant : 1° Saint Jean-Baptiste, couvert de son vêtement de poils de chameau. Il tient à la main la croix du Précurseur; 2° Saint Barthélemy. Il a son attribut ordinaire, le couteau, instrument de son martyre. On sait qu'il fut écorché.

(1) C. f. Trésor de la cathédrale de Bénévent, n° 54.

Dans l'orfroi du devant ou *colonne* nous avons noté saint Mathieu avec son équerre ; un saint que nous n'avons pu identifier ; enfin saint Thomas.

Dalmatiques. Ce sont les vêtements des ministres inférieurs : le diacre et le sous-diacre. Elles se composent de deux bandes devant et derrière et de broderies sur les ailes, souvenir des manches des anciennes dalmatiques. Nous allons les décrire successivement.

1re Dalmatique. *Face*. Sur un orfroi : saint Pierre tenant une clef ; un apôtre ; un évêque. — Sur l'autre orfroi : saint Denis portant sa tête coupée ; saint Hubert en évêque, mitré, tenant un cor de chasse, son insigne ordinaire ; un évêque non identifié.

Dos. Sur un orfroi : saint André ; saint Jean tenant un calice ; saint Thomas, une pique à la main. — Sur l'autre orfroi : un évêque mitré portant une crosse garnie d'un *sudarium* (1) ; sainte Catherine avec l'épée de sa décollation ; saint Jacques le Majeur portant chapeau et bâton de pèlerin.

Sur les ailes : saint Barthélemy avec un couteau ; saint Mathieu avec une équerre ; saint Hubert avec un cor et sainte Barbe avec une tour, en souvenir de sa prison.

Il y a encore des orfrois horizontaux, entre les deux bandes verticales. Des anges sont brodés sur ces orfrois.

2e Dalmatique. *Face*. 1er orfroi : saint Paul avec l'épée de sa décollation ; sainte Barbe et sa tour ; saint Barthélemy avec un coutelas. — 2e orfroi : saint Mathieu, une sainte avec un livre, saint Jean.

Dos. 1er orfroi : saint Pierre, sainte Catherine avec une épée, saint Jude tenant une scie, instrument de son supplice. — 2e orfroi : saint Laurent et son gril, saint Jacques le Mineur et un bâton. Il fut assommé après avoir été précipité du haut du Temple.

Comme à la dalmatique précédente, des anges décorent l'orfroi horizontal.

Les broderies des dalmatiques sont particulièrement soignées. Les fonds sont brodés à l'or nué, les costumes sont en soie, les saints personnages sont abrités par des édicules à coquilles, ornement fréquent à la Renaissance, et encadrés par des motifs d'architectures. Ces derniers sont brodés sur ficelles pour leur donner plus de relief.

Le vestiaire de l'Isle-Adam possède encore un voile noir orné de florions aux angles et au centre, où ils encadrent une tête de

(1) On appelle ainsi un linge suspendu au-dessous de la volute. D'abord destiné à tenir la crosse, il est devenu un ornement.

RETABLE DE TAVERNY

[illegible]

SAVIGNY [illegible]

Dans l'église de Maffliers [illegible] [illegible] retable [illegible] de la chapelle [illegible] Sainte-Vierge [illegible]. Un pavage [illegible] de chaque côté dans un médaillon [illegible] sont munis d'[illegible] masques [illegible] du [illegible] des guirlandes [illegible] le pied des [illegible] de rubans complètent l'ornementation de [illegible] ait [illegible] du XVIIe siècle.

TAVERNY

L'église de Taverny, [illegible] est [illegible] intéressante [illegible] elle [illegible] une *Monographie*. [illegible] Henri II [illegible] plus d'une [illegible] de ville [illegible] condition de style Louis XIII [illegible] notre attention (2).

Le fond est en [illegible] blanc, [illegible] de différentes grandeurs qui [illegible] excellent effet. Au centre un grand médaillon [illegible] éployées, symbole de Saint-[illegible] en [illegible] relief sur ficelle. De chaque [illegible] arabesques exécutées [illegible] Le travail ressemble [illegible] Les tiges principales sont brodées en soie [illegible] et [illegible] des nuancées. [illegible] une [illegible] clair et noire [illegible] forme un gracieux [illegible] les yeux. [illegible] les tiges principales, ainsi [illegible] rehaussées par [illegible] de Venise, [illegible] un semis [illegible] les perles [illegible]

(1) [illegible]

(2) M. Martin [illegible] fait une excellente photographie.

GONESSE

Cette belle église, si remarquable par son architecture et son buffet d'orgues, un des plus anciens de France, possède en outre un ensemble intéressant d'anciens ornements brodés.

Dans la sacristie du bas. Une chasuble de velours ponceau, style Louis XIV. Au centre un médaillon en tapisserie représentant le Christ. Il bénit de la main droite, et tient dans la gauche le globe du monde. Le nimbe qui entoure la tête du Christ et le fond sont en couchure d'or. Les ornements qui encadrent le médaillon consistent en fleurs, flammes et rayons brodés en guipure sur ficelle.

Chambre haute. Une chasuble de velours rouge, style Louis XIV, représentant la crucifixion. Deux dalmatiques assorties, mais non historiées et décorées seulement de jolies arabesques.

Quatre chapes de velours ponceau sont surtout dignes d'attention. Ce sont les pièces capitales du vestiaire. Elles sont consacrées à l'histoire de saint Pierre et de saint Paul (1).

La première que nous supposons être celle du célébrant offre dans son chaperon la scène du ***Lavement des pieds.*** Notre Seigneur est au pied de saint Pierre. Le manteau était autrefois semé de fleurs de lis, enlevées à la Révolution, sans doute par mesure de prudence. Elles n'ont pas été remises, mais l'impression est demeurée sur l'étoffe et ne produit pas mauvais effet. On ne peut que regretter la disparition d'un motif si beau et si décoratif.

Dans le chaperon de la seconde chape l'artiste a représenté la ***Vocation de saint Pierre.*** Jésus sur le rivage appelle l'apôtre. Barque et filets, accessoires obligés du sujet, sont traités avec soin. Une chape de la cathédrale de Beauvais, dédiée à saint Pierre, représente la même scène. Une broderie en relief formant un beau cartouche encadre le motif.

Le chaperon de la troisième chape reproduit la scène de l'Évangile, connue sous le nom de ***Remise du pouvoir des clefs.*** Le même sujet a été traité avec beaucoup d'ampleur dans une tapisserie de la cathédrale de Beauvais, d'après un carton de Raphaël. Ici le sujet est forcément plus sommaire.

Enfin le quatrième chaperon est consacré à saint Paul, dont le souvenir est toujours uni à celui de saint Pierre. La scène choisie par l'artiste est la *Conversion* de saint Paul. On voit le persécuteur des chrétiens renversé sur le chemin de Damas.

Le nombre de quatre chapes est assez rare. Cela semble supposer un lutrin bien monté.

La donation de ces beaux ornements est attribuée à Louis XIV.

(1) L'église est placée sous le vocable de ces deux apôtres.

CHASUBLE DE MONTFORT-L'AMAURY

CHASUBLE DE MONTFORT-L'AMAURY

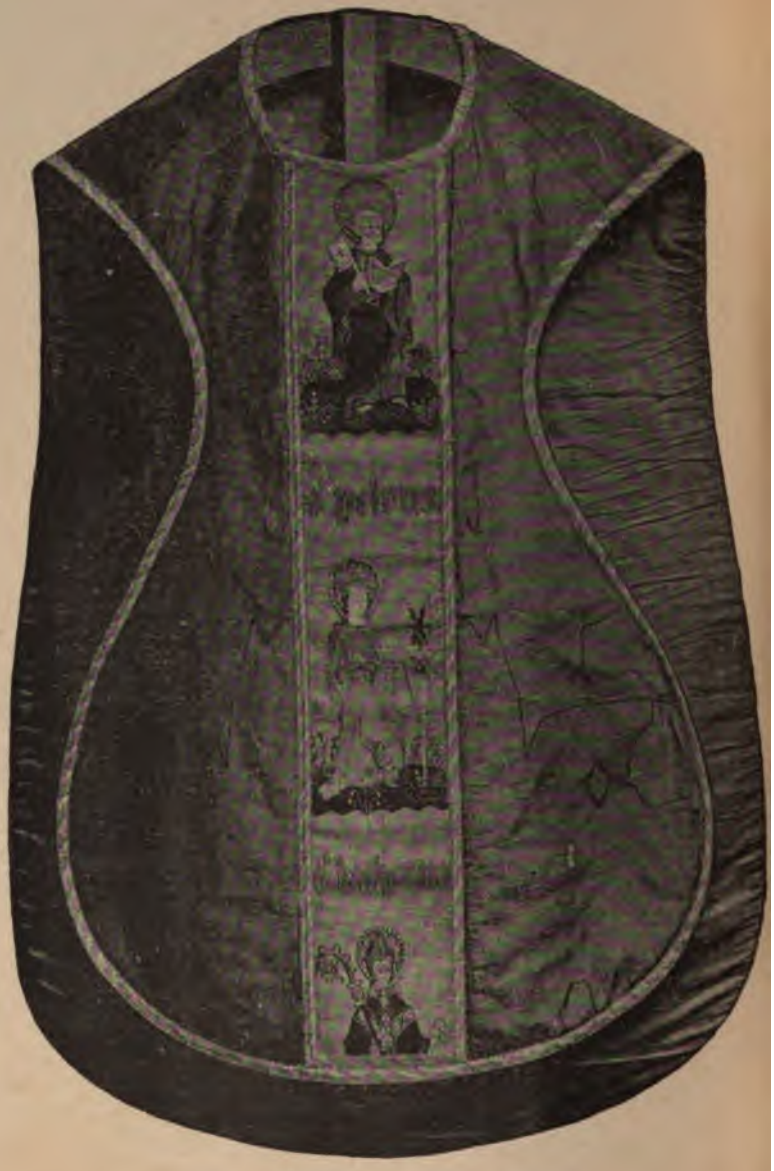

VIRY. — Orfroi de devant

Cliché de la Société historique de Corbeil, obligeamment communiqué par M. Durour

VIRY. — Orfroi de derrière

Clichés de la Société historique de Corbeil, obligeamment communiqués par M. Jouaust

Signalons encore à Gonesse un voile noir, décoré de florions d'argent, aussi de l'époque Louis XIV. Au centre est brodée une tête de mort. Nous avons signalé le même motif à l'Isle-Adam.

MONTFORT-L'AMAURY

L'archéologue qui visite cette église s'arrête surtout et avec raison, devant les remarquables verrières qui la décorent et dont M. de Dion a donné une excellente description. S'il pénétrait à la sacristie il trouverait une chasuble digne d'être signalée. Au centre un beau médaillon Louis XIV représente les *Disciples d'Emmaüs*. Le sujet est brodé avec beaucoup de soin. Les figures sont faites au point de miniature; les vêtements sont exécutés au passé. Ce motif artistique a été malheureusement réappliqué sur un fond de moire blanche, ce qui est un anachronisme et une faute de goût. La moire, étoffe moderne et mondaine, ne convient pas aux ornements d'église. Cette moire est semée de fleurs brodées avec beaucoup de talent, mais il n'y a là rien de religieux. Ces fleurs doivent provenir d'un autre ornement.

VIRY-CHATILLON

Nous avons décrit dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil* (1) cette curieuse chasuble. Deux clichés dus au talent de M. Martin-Sabon, accompagnent notre description. Bien que cette chasuble ne rentre pas à proprement parler dans la classe des ornements brodés, nous croyons bon d'en donner ici une description abrégée.

Les orfrois qui seuls nous intéressent sont tissés sur fond vieil or. Ils représentent divers personnages également tissés, mais on a dû recourir à la broderie pour rendre les chairs et tracer les plis des vêtements. Ce mélange est un cachet d'origine et accuse bien le *faire* d'outre-Rhin. Il provient en effet de la chapelle du château d'Altoz, en Westphalie.

Voici les sujets représentés : Au centre de la croix, Jésus bénissant; dans l'orfroi, saint Paul, sainte Barbe, saint Géréon? — Dans l'orfroi de devant, saint Pierre, sainte Catherine et saint Nicolas. Depuis que nous avons vu et décrit cette chasuble, elle a dû être remontée sur une autre étoffe qui, mieux que la moire, lui donne une valeur. (2)

(1) 2e année, p. 52-56.

(2) M. de Farcy, à qui nous avons soumis des épreuves photographiques, pense que ces broderies avaient été exécutées pour une chape. Le Christ bénissant devait occuper le centre du chaperon.

★ PONTOISE. — IMP. LUCIEN PARIS ★

C801
.S856

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 1975

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXIV

PONTOISE

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

5, rue des Moineaux

1903

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

OCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXIV

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

LUCIEN PARIS, successeur

1902

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Louis PASSY, ancien sous-secrétaire d'État, député et conseiller général de l'Eure, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société royale des Antiquaires de Londres, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, 81, rue Taitbout, à Paris.

Vice-Présidents :

1. Auguste REY, ancien maire de Saint-Prix, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, membre du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris.

Germain LEFÈVRE-PONTALIS, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris.

Secrétaire général :

Joseph DEPOIN, officier de l'Instruction publique, président de l'Institut sténographique de France et de la Société de Graphologie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Secrétaire rédacteur :

Ernest MALLET, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, avoué, adjoint au maire, à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Trésorier :

Gustave JOUARRE, chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, ancien conseiller municipal et président de la Société d'horticulture à Pontoise.

Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri Lebas, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Secrétaire général adjoint et Bibliothécaire :

M. Vignier, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Edmond Le Seure de Senneville, propriétaire à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise ;

le vicomte Joseph Cornudet, député de Seine-et-Oise, conseiller général, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine ;

Edgar Mareuse, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

Paul Ménétrier, notaire honoraire, suppléant du Juge de paix, à Gisors ;

l'abbé Léon Neveu, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles ;

Louis Régnier, à Évreux ;

Mme Tavet, officier d'Académie, directrice du Musée, à Pontoise.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte Cornudet.

Secrétaire : M. Vignier.

Membres : MM. Louis Passy, J. Depoin, Mareuse, Louis Régnier.

Comité des fonds :

MM. Louis Passy, Jouarre, Louis Aigoin, Vignier.

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 Janvier 1901

Présidence de M. DEPOIN, secrétaire général

En l'absence de M. Seré-Depoin, président, dont l'état de maladie était malheureusement connu de tous, et à la prière de M. Rey, vice-président, M. Depoin, secrétaire général, prend la présidence de la réunion ; M. Régnier remplit les fonctions de secrétaire.

Au sujet des inscriptions commémoratives d'événements historiques, dont le principe a été décidé dans la séance du 8 novembre 1900, des observations sont échangées. Le Conseil décide que les commissions qui seront nommées pour mettre à exécution ce projet, devront nécessairement se composer de membres de la Société choisis spécialement et de délégués ou représentants des municipalités intéressées.

M. Rey indique, parmi les souvenirs qui mériteraient d'être rappelés par une inscription, le séjour de Victor Hugo au château de la Terrasse, commune de Saint-Prix. Le poète a, en effet, daté plusieurs pièces de « la Terrasse, près Montmorency ».

M. Régnier dépose, pour être remis à la bibliothèque de la Société, un exemplaire du tirage à part de son travail sur *les Carmélites de Gisors*, inséré dans le tome XXII des *Mémoires*. Remercîments.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Lucien Noel, 37, avenue du Chemin-de-Fer, au Raincy, présenté par MM. Hustin et J. Depoin.

M. le marquis de Brisay, au château de Montcan, par Auray (Morbihan), présenté par M. Seré-Depoin et M. Rey.

M. Patte, ancien juge de paix à Gisors, présenté par MM. Ménétrier et Régnier (réinscrit).

M. Mareuse informe le Conseil qu'il va désormais s'occuper de rédiger la *Table* des volumes des *Mémoires* parus depuis 1890. Cette nouvelle est accueillie avec une vive reconnaissance.

Sur la proposition de M. Ménétrier et en vue de faciliter le recrutement de la Société, il est décidé que les mots : *Vexin français et Vexin normand* seront ajoutés entre parenthèses au titre de la Société sur le *Mémorial* à distribuer cette année et sur ceux des années suivantes.

L'Assemblée délègue MM. Depoin, Mareuse et Régnier pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes, qui doit se tenir à Nancy du 9 au 13 avril.

A cet instant (trois heures), M. le Président est appelé au téléphone pour recevoir des nouvelles de l'état de santé de M. Seré-Depoin. De ce fait, la séance est suspendue. A 3 heures 10, M. Depoin revient, les larmes aux yeux, pour apprendre aux membres présents **que le bien aimé président de notre Société a cessé de vivre à 2 heures 1/2, en son domicile, à Neuilly-sur-Seine. Cette douloureuse communication est accueillie avec la plus profonde émotion, et après avoir échangé quelques tristes paroles, les membres présents décident à l'unanimité de lever la séance en signe de deuil.**

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Avril 1901

Présidence de M. Depoin, secrétaire général

Sur l'invitation de M. le Président, M. Régnier remplit les fonctions de secrétaire.

Sont admis comme membres titulaires :

M. A. Maire, bibliothécaire de l'Université, 15, rue de Jussieu, à Paris, présenté par Mme Tavet et M. Depoin.

M. Gantois, architecte de la ville de Pontoise, présenté par Mme Tavet et M. Mallet.

M. le docteur Katz, médecin à Pontoise, présenté par les mêmes.

M. le vicomte J. de Courcy, au château de Boiscorbon, par Saint-Leu (Seine-et-Oise), présenté par MM. Rey et Lacombe.

Le Conseil apprend avec regret le décès de M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École, précédemment curé de Saint-Prix, — et de M. Bachelet, directeur de sucrerie à Béville.

L'ordre du jour appelle le vote pour l'élection d'un membre du Conseil d'administration, d'un président et d'un vice-président.

M. Germain Lefèvre-Pontalis est élu au scrutin secret membre du Conseil d'administration.

M. Depoin, sollicité d'accepter la présidence de la Société, déclare que son désir est de continuer les fonctions de secrétaire général. Il donne lecture de deux lettres de M. Mareuse qui, informé que plusieurs membres du Conseil songeaient à lui soit pour la présidence, soit pour la vice-présidence, déclare décliner toute candidature.

Le vote au scrutin secret pour la présidence donne les résultats suivants :

M. Louis Passy, 7 voix.

M. Mareuse, 1 voix.

M. Louis Passy est élu président de la Société.

Le décès de M. de Boisbrunet et l'élection comme président de M. Passy, vice-président, rendent nécessaire l'élection de deux vice-présidents. On procède au vote secret, dont voici le résultat :

M. Germain Lefèvre-Pontalis, 8 voix.

M. Auguste Rey, 7 voix.

MM. Auguste Rey et Germain Lefèvre-Pontalis sont élus vice-présidents de la Société.

M. Vignier est ensuite prié par acclamation de bien vouloir accepter les fonctions de bibliothécaire, vacantes par suite du décès de M. Lebaigue.

Le Conseil décide de présenter aux suffrages des membres de la Société à titre d'associés correspondants, dans la prochaine assemblée générale, M. Grave, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, à Mantes, et M. le baron de Bonnault d'Houët, secrétaire et ancien président de la Société historique de Compiègne, à Compiègne.

Le Conseil adresse ses félicitations à M. Depoin, nommé officier de l'Instruction publique ; à M. Roger, honoré de la même distinc-

tion, et à M. Hustin, nommé secrétaire général de la questure du Sénat.

La prochaine assemblée générale de la Société est fixée au lundi de la Pentecôte, 27 mai 1901, à deux heures et demie. La séance administrative aura lieu le même jour, à onze heures. Après un déjeuner en commun, les membres de la Société iront visiter la collection pontoisienne de M. Henri Le Charpentier, donnée au musée par Madame Le Charpentier.

M. Ménétrier, membre du Conseil, demande si la Société pourra continuer à occuper le local que M. Seré-Depoin mettait gracieusement à sa disposition. M. Depoin répond que notre regretté président n'ayant laissé aucun acte de dernière volonté en ce qui concerne la Société et les œuvres diverses de bienfaisance et d'instruction auxquelles il avait donné de son vivant tant de marques d'intérêt, la Société devra se préoccuper de chercher un local pour y installer sa bibliothèque et ses bureaux. Une commission, composée de MM. Jouarre, Lebas et Mallet, est désignée pour étudier cette question.

Sur la proposition de M. Depoin, il est décidé que la publication de chacun des volumes des Mémoires pourra dorénavant avoir lieu en deux fascicules, qui seront distribués successivement à nos confrères. Le second fascicule continuera la pagination du premier.

Sur la proposition de M. Ménétrier, il est décidé que chaque volume de *Mémoires* se terminera par l'analyse des matières intéressant la région pontoisienne et le Vexin dans les publications envoyées chaque année par les Sociétés qui font l'échange avec nous. Pour servir à la propagande, M. Depoin se charge de rédiger une courte notice sur la Société avec une liste des ouvrages édités par elle et une table sommaire des *Mémoires* disposée suivant un groupement géographique et non dans l'ordre chronologique de la publication.

Le Conseil arrête, sur la proposition de M. Depoin, les termes d'une résolution relative aux conditions d'exonération au droit d'entrée, qui sera présentée à l'Assemblée générale.

Le Conseil fixe la composition du tome XXIII des Mémoires.

Mme Tavet fournit des détails sur une découverte de sépultures faite à Pierrelaye dans un terrain appartenant à la Ville de Paris. M. Sellier, conservateur du musée Carnavalet, avisé de cette trouvaille, fit pratiquer des fouilles. Les objets mis au jour seront déposés au musée Carnavalet, sauf, malheureusement, ceux qui ont été vendus par les ouvriers. Le Conseil émet le vœu de voir reproduire ou analyser dans nos *Mémoires* la notice sur cette découverte qui sera publiée par les soins de l'édilité parisienne.

Mme Tavet énumère ensuite les enrichissements qui, grâce à ses

démarches, ont augmenté récemment le musée dont elle est la directrice vigilante et dévouée. Citons des reliques diverses, ossements, etc., provenant de la violation des sépultures royales à Saint-Denis en 1793; un petit écusson en pierre du XVII^e^ siecle, sommé d'un casque et portant : de... au chevron de... accompagné en chef de deux étoiles ou molettes d'éperon de... et en pointe d'une fleur de lys de...

Grâce à une communication de notre confrère M. Crapotte, maire de Conflans, M. Henri Lebas met sous les yeux du Conseil plusieurs objets trouvés dans une carrière de cette localité : ce sont de petits morceaux de bois scié et pétrifié, un fragment de squelette pétrifié qui semble avoir été une omoplate de mammifère, etc. On a constaté au même endroit l'existence d'un grand nombre d'os brisés, sans intérêt.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 Mai 1901

Présidence de M. Auguste REY, vice-président

Le Conseil adresse l'expression de ses condoléances à M. Louis Passy, à M. de Courcel et à MM. Lefèvre-Pontalis, à l'occasion des deuils qui viennent de les frapper. Il adresse ses félicitations à M. Lair, élu le 24 mai membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il félicite M. Bellin, imprimeur à Montdidier, à la célérité duquel la Société doit de pouvoir distribuer aujourd'hui à nos confrères le 3^e^ fascicule du *Cartulaire de Saint-Martin* et le second fascicule du *Cartulaire de Saint-Leu-d'Esserent*.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Charles GADALA, agent de change, propriétaire au château de Leumont, à Saint-Prix, présenté par MM. Rey et Lacombe.

M. Maurice DAVILLIER, au château de Margency (Seine-et-Oise), et 34, avenue de Friedland, à Paris, présenté par MM. Germain Lefèvre-Pontalis et de Visme.

M. le baron Léon DE NERVO, au château de Margency (Seine-et-Oise), et 73, rue de Courcelles, à Paris, présenté par les mêmes.

M. l'abbé BOUNEAU, curé de Guiry (Seine-et-Oise), présenté par MM. le comte de Létourville et Branchu.

M. PLANCOUARD père, instituteur à Cléry-en-Vexin, présenté par MM. L. Plancouard et Pierra.

M. Alfred MOULIN-GUIMARD, professeur à Arthie, présenté par MM. Pierra et Plancouard.

M. HACHE, propriétaire à Arthie, présenté par les mêmes.

Le Conseil décide de présenter M. Lavoye, maire de Pontoise, aux suffrages de l'Assemblée générale, comme associé correspondant de la Société.

M. Le Seure de Senneville est élu archiviste adjoint en remplacement de M. Romain Buquet, démissionnaire.

M. Germain Lefèvre-Pontalis donne au Conseil diverses explications sur les formalités à remplir par la Société pour demander la reconnaissance comme établissement d'utilité publique.

Il est déposé sur le bureau une *Notice sur l'église du Bellay*, dont l'auteur, M. L. Plancouard, demande l'insertion dans le prochain volume des *Mémoires*.

Différentes vues sont échangées, relativement aux excursions que la Société fera cette année. Une excursion à Maule et à Mantes, avec écart dans cette dernière ville, est adoptée en principe ; une autre aura lieu dans le Vexin normand, soit aux Andelys, soit à Lyons-la-Forêt et à l'abbaye de Mortemer, soit encore à Pont-Saint-Pierre, Radepont et l'abbaye de Fontaine-Guerard.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 27 Mai 1901

L'Assemblée générale de la Société Historique du Vexin s'est tenue le lundi 27 mai, à l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, sous la présidence de M. Louis Passy, membre de l'Institut, député de l'Eure.

A ses côtés avaient pris place : MM. Auguste Rey, ancien maire de Saint-Prix, et Germain Lefèvre-Pontalis, vice-présidents ; MM. Jouarre, trésorier ; J. Depoin, secrétaire général ; E. Mallet, secrétaire-rédacteur ; Vignier, bibliothécaire ; Madame Tavet, directrice du Musée, M. le vicomte Cornudet, député de Seine-et-Oise, M. l'abbé Neveu, archiprêtre de Pontoise, MM. Louis Aigoin, Paul Ménétrier et Louis Régnier, administrateurs ; M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie ; M. Dufour, secrétaire général de la Société historique de Corbeil ; M. Paul Lacombe, trésorier de la Société de l'Histoire de Paris. Un grand nombre de membres de la Société assistaient également à la séance.

A l'ouverture de la réunion, M. Louis Passy a prononcé l'allocution suivante :

Mes chers Confrères,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer les sentiments divers qui se disputent et mon esprit et mon cœur.

Je devrais vous parler de ma gratitude : mais je la fais passer après les regrets unanimes que nous inspire à tous la double perte que nous avons subie.

Dans le cas même où mon prédécesseur M. Seré-Depoin aurait été emporté par la maladie, la présidence devait aller couronner le dévouement de votre ancien vice-président, M. de Boisbrunet, le modèle des Pontoisiens et l'honneur de votre Compagnie.

Tous deux ont disparu presque en même temps et vous avez bien voulu m'offrir une situation que je n'ai pas encore méritée.

Vous trouverez bon que je tâche de m'expliquer votre bienveillance, en vous parlant des liens qui nous unissent depuis longtemps, sous les auspices et dans les desseins de votre fondateur, M. Seré-Depoin.

Dans la première allocution que M. Seré-Depoin vous a faite au moment où il constituait votre Société, il vous a exposé, avec une connaissance parfaite des choses et des hommes, comment il entendait conduire la nouvelle Compagnie.

« Vous m'avez choisi, vous disait-il, comme administrateur, car vous savez que, pour moi, l'administration dans les affaires publiques, comme dans les affaires privées, est le grand ressort de la vie et la raison de tous les succès ». Ce que disait Seré-Depoin en 1877 était vrai et il l'a prouvé. Il a administré la Société avec un zèle, un dévouement extraordinaires et, pour me servir de ses propres expressions, il a trouvé, dans la conduite de vos travaux, dans ses recherches personnelles, dans les efforts que vous avez faits ensemble, « une sorte d'enivrement, une véritable ivresse ». Vous reconnaissez à ces paroles enflammées les mouvements de sa généreuse ardeur et vous vous expliquez comment il a réussi à entraîner avec lui tous ceux qu'animaient secrètement l'amour de l'histoire locale et les traditions du passé.

Notre excellent confrère et ami M. Régnier, dans la notice qu'il lui a consacrée, et que je serais tenté de relire, a rappelé que Seré-Depoin avait toujours été fidèle à la politique d'autorité, qu'il avait tenu cette politique à Pontoise, sous le second Empire, au grand profit de sa chère ville et qu'il sut en montrer les avantages dans l'administration de notre Compagnie.

Mais aussitôt il vous a rappelé et je rappelle avec lui combien était grande et utile sa bonne humeur et sa bonne volonté, quelle chaleur de cœur et d'esprit il prodiguait, dans l'exercice de ses

fonctions, dans ces excursions qui répondent aux mœurs ambulatoires de notre temps, et à ce goût, devenu un besoin, d'employer le dimanche d'une manière utile et agréable.

Aussi, quoiqu'il fût entouré de la vaillante milice de ses dévoués collaborateurs, le premier président de votre Société, jusqu'au jour de sa mort, n'a pas cessé un moment d'être son fondateur, son directeur et son protecteur.

J'ai dit toute la vérité ; mais je ne sais plus alors que dire de notre Secrétaire général : car Joseph Depoin fut, en même temps, tout ce qu'était notre président Seré-Depoin. Non, je ne blesserai pas la mémoire de notre ancien président ; je n'affaiblirai pas le souvenir des services rendus, en affirmant que s'il n'avait trouvé dans le dévouement d'un parent et d'un ami des secours inestimables, jamais la Société historique de Pontoise et du Vexin n'aurait conquis le rang qu'elle tient aujourd'hui parmi les Sociétés savantes.

Peut-être la modestie de notre Secrétaire général se trouvera-t-elle troublée par mes éloges ! mais ces éloges me sont commandés par la gratitude particulière que lui doit le Vexin normand.

Quand vous avez fondé notre Compagnie, mon cher confrère, vous lui avez donné pour titre : « *Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin* ».

Au premier moment, ce titre local « *Pontoise* », et ce titre général « *du Vexin* » laissent l'esprit dans un certain étonnement. La vérité c'est que la pensée maîtresse des fondateurs était, pour le présent : « Pontoise et ses environs », mais que le but prochain et le programme de l'avenir était « le Vexin » et le Vexin tout entier.

Cette annexion scientifique, cette conquête morale du Vexin n'était pas une petite entreprise et si Pontoise et le Vexin français formaient un territoire assez compact et uni dans les traditions de l'histoire, il n'en était pas de même du Vexin normand, qui s'en trouva séparé dans la première partie du Moyen-Age par les mœurs et les batailles, les animosités héréditaires et les préjugés populaires.

Aussi, la première excursion organisée par la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin fut-elle le commencement d'une très belle et longue campagne. Le choix de Trie-Château et de Gisors au début de ces excursions, que Depoin devait appeler ses chevauchées scientifiques, fut un coup de maître.

Le chef des Pontoisiens s'était abouché avec le représentant officiel de Gisors, votre serviteur, pour organiser un tournoi littéraire et dissiper les rivalités d'amour-propre que pouvaient

entretenir encore, entre Gisors et Pontoise, les souvenirs de l'ancien temps.

Il fut parlé, dans ce tournoi brillant, des antiquités de Gisors, cela était entendu ; mais ce qui ne l'était pas ce fut le discours du Président.

« Avec l'arrondissement de Pontoise, dit Seré-Depoin, nous avons une partie de l'Ile-de-France ; avec le Vexin, nous avons une partie de la Normandie. Notre première visite devait être pour Gisors. La capitale du Vexin français devait à la capitale du Vexin normand cette marque particulière d'estime et d'affection », et il continuait en démontrant victorieusement la nécessité de confondre dans une permanente étude tous les pays compris entre l'Oise et l'Andelle, c'est-à-dire les deux Vexins. Le même jour Joseph Depoin lisait une note sur les historiens du Vexin pour nous exciter les uns les autres, louant tour à tour Denyaud, Toussaint Duplessis, Dom Estiennot et le président Levrier.

A partir de cette journée mémorable, les plus cordiales relations s'établirent entre Pontoise et Gisors ; mais si Gisors avait été abordé et occupé momentanément, il n'était pas pris et le Vexin normand n'était pas conquis.

Nouvelle visite à Gisors, très heureuse en 1890, dans une excursion à Chaumont ; mais, visite de simple politesse. En 1896, un nouveau pas en avant. Rendez-vous fut pris à Saint-Clair-sur-Epte.

Il fallait effacer jusqu'aux derniers vestiges des anciennes querelles et déchirer publiquement le fameux traité de Saint-Clair-sur-Epte, lequel (prétendaient les Français vaincus) était la cause de tant de divisions et de malheurs.

Un seul homme était capable de vous dire la vérité sur l'histoire de ce traité. C'est notre ami Jules Lair, un nouveau membre de l'Institut, auquel vous me permettrez d'envoyer nos félicitations. Il vint et fit revivre dans nos mémoires les horreurs des incursions normandes et les raisons qui obligèrent le roi des Français, Charles dit le Simple, qui n'était ni simple ni sot, à abandonner à Rollon une partie de la Neustrie. Les Pontoisiens furent très satisfaits et trouvèrent que Charles avait eu raison de traiter avec ces brigands de Normands qui, d'ailleurs en très peu d'années, ne valurent ni plus ni moins que les chevaliers du Vexin français.

Alors Joseph Depoin se lève à Saint-Clair, comme il s'était levé à Gisors, pour appuyer ce qui avait été dit et lit une notice sur les premiers châtelains de Gisors. Il montre que le pays de Gisors commença par appartenir à l'archevêque de Rouen, que le premier personnage qui prit le surnom de Gisors était de race française et non de race normande et qu'après avoir joué un grand

vice-président survivant, M. Louis Passy, l'homme essentiellement digne de continuer l'œuvre de notre président-fondateur, et de la mener à de prospères destinées.

Malgré le lourd fardeau de tâches si nombreuses et si hautes qu'il a depuis longtemps assumées, M. Louis Passy n'a pas hésité à nous accorder le concours qui nous était si nécessaire : le triple appui de sa vaste érudition, de sa grande expérience, de son autorité, était à nos yeux la condition sans laquelle la Société eût eu de particulières difficultés à soutenir le prestige de sa renommée.

Nous devons lui exprimer notre bien sincère gratitude pour la très grande preuve de dévouement qu'il nous donne en acceptant la présidence de notre Société.

A ces remerciments, permettez-moi d'associer M. Aug. Rey et M. Germain Lefèvre-Pontalis qui viennent d'apporter à la Société le concours de leur savoir, de leur compétence spéciale en matière d'histoire locale, et de leur dévouement à l'œuvre commune. Avec ces fermes soutiens, l'édifice élevé au prix de tant de labeurs par les fondateurs de la Société Historique sera plus que jamais affermi sur ses bases.

Nous sommes entrés depuis peu dans la 25e année de notre existence qui sera parachevée le 21 mars 1902. Les deuils qui nous ont frappé ont engagé le Conseil à surseoir à une manifestation solennelle spéciale qui, cette année, du reste, eût été plutôt prématurée.

Nous espérons d'ailleurs vous présenter alors un rapport sur l'heureux succès des démarches que nous vous demandons de nous autoriser à reprendre pour la reconnaissance de notre Société comme établissement d'utilité publique.

Nous nous trouvons, à plusieurs points de vue, dans les conditions requises pour justifier cette mesure. La durée de notre Société atteignant un quart de siècle; la série de nos publications englobant un faisceau de 50 volumes distribués; les subventions qui nous ont été accordées à diverses reprises par le Comité des Travaux historiques, et d'une façon permanente par le Conseil général; le groupement au 1er janvier, de 373 adhérents, chiffre qui, nous l'espérons, s'accroîtra cette année, ces diverses conditions d'existence sont de nature à nous concilier les sympathies du Conseil d'État. Une seule chose nous manquerait peut-être, mais il dépendra de vous de nous la fournir. Nous n'avons actuellement qu'un capital consolidé inférieur à 2,000 fr. Peut-être la haute assemblée trouvera-t-elle cette réserve insuffisante. Le vœu du Conseil serait de le

porter à 5,000 fr. Pour cela nous ne saurions trop engager nos dévoués sociétaires à vouloir bien, en utilisant une des clauses des statuts, se faire inscrire comme fondateurs, en versant une somme fixée au minimum de 100 francs, que leur générosité peut d'ailleurs dépasser. Il suffirait que 30 membres versassent ce minimum pour que notre Trésorier pût acquérir les rentes nécessaires pour assurer à la Société le petit trésor qui ajoutera un dernier reflet à sa considération. D'autres membres obligés de compter davantage avec leur budget pourront encore nous apporter leur concours en utilisant une autre clause de nos statuts qui fixe aussi à 100 fr. le montant du rachat de la cotisation ; ceux-ci feraient plutôt une bonne affaire en versant le rachat puisqu'il est de beaucoup inférieur à la capitalisation des 10 francs de cotisation annuelle. Aussi j'insiste moins sur cette ressource.

Je me permettrai d'exprimer encore un vœu, c'est que le Conseil municipal de Pontoise, qui a déjà eu l'heureuse idée d'inscrire à son budget une somme destinée à la publication en commun avec la Société, des délibérations municipales du temps jadis, veuille bien compléter son œuvre en votant une allocation spéciale, si minime fût-elle, à titre de subvention à la Société. Peut-être cette initiative une fois prise, serait-elle suivie par d'autres communes. En tout cas c'est une indication qui ajouterait aux yeux du Conseil d'État un intérêt de plus à notre demande en reconnaissance d'utilité publique.

Nous aurons à organiser des excursions. Les environs de Gisors et ceux de Mantes seront apparemment choisis. Si ces deux excursions sont possibles cette année, nous les ferons, en tout cas une au moins aura lieu avant l'automne.

Notre collection s'est enrichie de nouveaux volumes in-4°, dont l'un, de plus de 150 pages, termine le *Cartulaire de Saint-Leu-d'Esserent*, édité par M. le chanoine Müller, et l'autre, d'environ 100 pages, constitue le troisième fascicule du *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*. Le Conseil a décidé qu'à partir de la fin de cette année, les Mémoires paraîtraient semestriellement, de manière à permettre à nos collègues d'être tenus plus promptement au courant des travaux de la Société, et partant, de s'y intéresser davantage.

Beaucoup d'entre vous voudront sans doute contribuer à accroître le nombre de nos sociétaires. Pour aider leur bonne volonté et rendre plus efficace leur propagande, le Conseil a fait imprimer une élégante brochure de 32 pages sur papier vergé, qui contient un exposé sommaire de nos origines, de nos progrès, de notre œuvre ; donne la composition du Conseil, la liste des sociétaires, les statuts et enfin un classement régional

par ordre de matières des mémoires et documents édités par la Société. Vous saisirez tous l'intérêt collectif que nous avons à augmenter les ressources d'une Société qui les consacre tout entières à multiplier ses publications : Chacun de vous en bénéficiera directement. Ce n'est heureusement pas la collaboration qui nous a fait défaut. Nous avons plus de travaux prêts qu'il n'est possible d'en imprimer avec nos crédits. C'est une heureuse pléthore, mais nous espérons y mettre un terme, avec votre concours, si de nouvelles adhésions font entrer dans notre caisse les fonds suffisants pour publier un ou deux volumes supplémentaires l'an prochain.

Vous le voyez, mes chers confrères, si le souvenir des morts que nous pleurons reste profondément gravé dans nos cœurs, ce n'est point pour tirer de ces disparitions douloureuses une conclusion pessimiste qui ralentirait nos efforts. Bien au contraire, nous considérons comme un devoir impérieux de serrer nos rangs autour de celui qui, malgré ses labeurs continus, malgré le deuil récent auquel nous nous sommes associés de toute notre sympathie, est aujourd'hui à notre tête :

Nil desperandum Teucro duce et auspice Teucro.

(Applaudissements).

M. Jouarre, trésorier de la Société, a présenté le compte de gestion de l'exercice 1900 :

RECETTES

1°	Arrérages de rentes :			
	a Une année de rente 3 o/o amortissable	45 f	» »	
	b Une année de rente 3 o/o perpétuel	12	» »	
2°	Subvention accordée par le Conseil général	100	» »	
3°	Rachat de cotisations, par M. Souchon, Mme Fargues et M. Rey . .	250	» »	
4°	Vente de publications de la Société .	140	85	
5°	Don de M. Victor Souchon	20	» »	
6°	Touché sur le compte de M. Seré-Depoin pour acquitter la traite Cerf	1.091	40	
7°	Retiré de chez MM. Marié et Bélier .	4.450	» »	
8°	Droits d'entrée et cotisations 1900 .	2.840	» »	
	Total des recettes.	8.949 f	25	8.949 f 25
	A reporter			8.949 f 25

Report.		8.949 f 25

DÉPENSES

1° Excédent de dépenses, avances faites par le trésorier.	119 f 15	
2° Dépenses diverses et frais généraux .	604 35	
3° Appointements de l'agent de la Société	600 » »	
4° Payé à M. Pâris, pour impressions diverses	1.900 » »	
5° Payé traite Cerf, à Versailles. . . .	1.091 40	
6° Remboursé à M. Seré-Depoin pour avances de frais d'impressions faites par lui.	780 » »	
7° Payé traite Bellin, à Montdidier . .	631 » »	
8° Payé traite à M. Petit, photographe à Paris	112 85	
9° Déposé chez MM. Marié et Bélier. .	3.000 » »	
Total des dépenses. . .	8.838 f 75	8.838 f 75
En caisse au 31 décembre 1900		118 f 50

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900

1° Chez MM. Marié et Bélier.	1.160 f » »
2° Capital des 45 francs de rente 3 o/o amortissable (prix d'achat).	1.219 70
3° Capital des 12 francs de rente 3 o/o perpétuel (Prix d'achat).	330 » »
4° Cotisations à recouvrer	50 » »
Ensemble.	2.759 f 70

L'Assemblée a décerné le titre d'associés-correspondants à M. le baron X. DE BONNAULT D'HOUËT, président de la Société historique de Compiègne ; à M. GRAVE, inspecteur des Antiquités et des Arts à Mantes ; à M. LAVOYE, maire de Pontoise.

Les membres sortants du Conseil, MM. le vicomte Cornudet, Depoin, l'abbé Neveu, Vignier et Germain Lefèvre-Pontalis, ont été réélus à l'unanimité.

L'Assemblée a renouvelé sa délibération du 3 mai 1891 approuvant un nouveau texte de statuts conforme au modèle officiel, en vue de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, et a délégué MM. Louis Passy et Germain Lefèvre-Pontalis pour poursuivre devant l'autorité compétente les démarches nécessaires pour atteindre ce but.

L'Assemblée a voté la résolution suivante, modifiant le règlement et dispensant à l'avenir du droit d'entrée :

1° Les conjoints, proches parents ou représentants directs d'un membre de la Société qui se feront inscrire, soit sur la présentation de celui-ci, soit aussitôt après son décès ;

2° Les anciens membres réinscrits ;

3° Les associés correspondants qui se feraient inscrire comme membres titulaires ;

4° Les membres du clergé ou de l'enseignement qui, au moment de leur adhésion, déposeront aux archives de la Société, soit un recueil de documents inédits (originaux ou copies certifiées), soit une notice inédite sur une commune, un monument important ou une seigneurie, recueil ou notice qui devront se rapporter à la région sur laquelle s'étend l'action de la Société.

La dernière partie de la séance a été consacrée à l'audition de deux très intéressantes conférences. M. Auguste Rey, à propos de *l'origine du nom de Saint-Prix*, a présenté une communication où l'érudition se mariait à une agréable humour ; il a trouvé moyen, par des comparaisons ingénieuses et d'amusantes anecdotes, de rendre attrayant un sujet aussi spécial que l'étymologie et les vicissitudes graphiques d'une dénomination locale. Ce tour de force académique a été fort applaudi.

M. Germain Lefèvre-Pontalis a fait revivre de la façon la plus attachante les principales scènes de la guerre de Cent ans qui ont trait à l'histoire militaire de notre ville. A ces peintures expressives, émouvantes même, il a associé les portraits des principaux *capitaines anglais de Pontoise*, dont la plupart sont restés complétement inconnus jusqu'ici ; on a appris de lui, avec grand intérêt, que les plus illustres entre les généraux anglais de la première noblesse, les plus proches alliés de la famille royale, se sont succédé à ce poste d'honneur de la garde de Pontoise, considéré comme la clé de la frontière franco-normande.

M. Louis Passy s'est fait l'interprète des sentiments de l'Assemblée en félicitant M. Germain Lefèvre-Pontalis de cette évocation curieuse qui a présenté tout l'attrait d'une découverte. L'orateur a bien voulu nous promettre, en attendant qu'il écrive un jour une Histoire du Vexin durant la Domination anglaise, de rédiger pour les Mémoires de la Société cette conférence documentée.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis a fait ensuite, au nom de la Société française d'archéologie, hommage d'un volume du *Bulletin monumental*, contenant des mémoires fort importants concernant le Vexin, notamment Gisors et l'église de Chars ; cette dernière a été l'objet d'une monographie fort étendue, dont notre très distingué confrère est l'auteur.

L'Assemblée générale avait été précédée d'un déjeuner de vingt-cinq couverts à l'hôtel Genlis, et d'une visite au Musée Tavet, où la collection Henri Le Charpentier a été récemment installée.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 8 Juillet 1901

Présidence de M. Germain LEFÈVRE-PONTALIS, vice-président

Sont admis comme sociétaires (pour 1902) :

M. l'abbé LEFEBVRE, vicaire de Saint-Maclou, présenté par MM. l'abbé Neveu et Vignier.

Mme REY, à l'Aventure, Bonnières, près Mantes, présentée par MM. l'abbé Alliot et J. Depoin.

L'échange est décidé avec la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Le Conseil apprend avec regret la mort de notre collègue M. Jules Périn, de Paris, président fondateur de la Société du Vieux-Montmartre.

Le Conseil remercie M. Tranchant qui a adressé au Comité des Travaux historiques un rapport élogieux sur le Registre des Délibérations de Pontoise publié par M. Mallet.

Des remercîments sont adressés à Mme Fargues qui a bien voulu offrir à la Société la plupart des livres d'histoire existant dans la bibliothèque de M. Seré-Depoin.

Le Conseil apprend avec plaisir que M. Mareuse a fort avancé déjà le travail de rédaction de la table décennale des Mémoires. Elle sera imprimée en petit texte en raison du développement qu'elle prendra.

Le Conseil accorde une *Monographie de Saint-Maclou* pour la distribution des prix du Collège.

Le Conseil félicite M. Depoin, secrétaire général, qui a été cette année l'un des lauréats du prix Comartin, pour une Monographie d'Auvers-sur-Oise. M. le Président exprime le désir de voir publier cette étude.

Un rapport est présenté par M. Lebas au sujet des fouilles faites dans la propriété du colonel Jacquin ; il sera donné par écrit. Le Président remercie M. Lebas de la complaisance et de l'empressement qu'il a mis à se rendre sur place.

M. Mallet signale la découverte d'une pile d'un ancien pont sur les fossés de la ville, près de la porte d'Ennery. On a recueilli quelques pièces de monnaie. Ce pont devait avoir trois arches d'après un document retrouvé par M. Chennevière.

M. Rey signale dans l'ouvrage publié par M. S. Le Nôtre : *Tournebut*, le passage relatif à l'arrestation des complices de Cadoudal qui avaient pris le bac de Mériel.

Le Conseil arrête le programme d'une excursion aux Andelys. Une seconde aura lieu dans la vallée de la Mauldre à une date ultérieure.

Le *Cartulaire de Saint-Leu*, 2e et dernière partie, sera attribué à l'exercice 1902.

M. Albert Melaye fait hommage d'une *Carte des voies romaines de la Seine ;* M. l'abbé Tougard, de la réimpression des *Antiquités de Rouen*, de Taillepied. — Remercîments.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 Novembre 1901

Présidence successive de MM. Passy, président et Aug. Rey, vice-président

Sont admis comme membres titulaires :

M. Léon Chevreau, propriétaire au château d'Ennery, près Pontoise, présenté par MM. Lebas et Breton.

M. l'abbé Lucas, curé de Dampmesnil, par Écos (Eure), présenté par MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Louis Régnier.

M. Videcoq, instituteur à Avernes, par Vigny (Seine-et-Oise), présenté par MM. Édouard et Léon Plancouard.

M. l'abbé Lefèvre, curé de Us (Seine-et-Oise), présenté par MM. l'abbé Neveu et Theven de Guéléran.

M. l'abbé Daumet, curé de Valmondois (Seine-et-Oise), présenté par MM. l'abbé Neveu et Eugène Darras.

M. l'abbé Devimeux, curé de Trie-Château (Oise), présenté par MM. Le Bret et Louis Régnier.

M. l'abbé Riché, vicaire de la cathédrale de Versailles, présenté par MM. l'abbé Neveu et J. Depoin.

Mme Lebaigue, propriétaire, villa Beauvoir, à Pontoise, présentée par Mme Tavet et M. Jouarre.

Mme Charles de Boisbrunet, au château de Pontoise, présentée par MM. Jouarre et Depoin.

Mlle Glatigny, directrice de l'École communale des filles, à Pontoise, présentée par MM. Mallet et Depoin.

M. le comte Maurice de Pange, Maison Verte, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), présenté par MM. le vicomte Cornudet et J. Depoin.

M. le comte Estève, au château d'Heudicourt, par Étrépagny (Eure), présenté par MM. Régnier et Ménétrier.

M. Coquelle, capitaine au 18e territorial, vice-président honoraire de la Société des Études historiques, à Meulan (Seine-et-Oise), présenté par MM. Depoin et Grave.

M. Lebesgue, avoué aux Andelys (Eure), présenté par MM. Depoin et Ménétrier.

M. Bourgoin, sous-préfet des Andelys (Eure), présenté par MM. J. Depoin et Lebesgue.

M. le comte Georges Vitali, 7, rue de Tilsitt, à Paris, présenté par MM. le comte Philippe Vitali et J. Depoin.

M. Edmond Boriès, dessinateur à Orgeval (Seine-et-Oise), présenté par MM. Mareuse et Depoin.

M. le comte Le Couteulx, conseiller général du canton des Andelys, à Étrépagny (Eure), présenté par MM. Louis Passy et Depoin.

M. Auguste-Désiré Morin, rentier, rue aux Prêtres, au Grand-Andely (Eure), présenté par MM. Louis Passy et Ménétrier.

M. Duval, architecte à Gisors (Eure), présenté par MM. Régnier et Ménétrier.

M. Jules Petit, propriétaire, impasse aux Fèves, à Pontoise, présenté par MM. Mallet et Vignier.

Le Conseil apprend avec regret la mort de M. Ferdinand Chauchat, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chevalier de la Légion d'honneur, mort le 19 octobre à son château de l'Abbaye du Val ; et de M. Alexandre Sorel, président honoraire du Tribunal civil de Compiègne et de la Société historique de cette ville, décédé le 28 août.

M. Lavoye, maire de Pontoise, remercie le Conseil de son admission comme associé correspondant.

Le Conseil vote la reproduction du *Sépulcre des Andelys* dans le volume des Mémoires consacré à l'excursion et où figurera une notice de M. L. Régnier sur le Château-Gaillard et les églises des Andelys. Une notice de M. Adolphe Vard, sur Balzac aux Andelys, sera aussi publiée.

Sur la proposition de MM. Noël et Depoin, le Conseil décide qu'une excursion aura lieu en mai au Raincy, pour y faire des conférences sur l'histoire locale et organiser un groupement d'adhérents. La municipalité et la presse ont promis leur concours.

Une autre excursion aura lieu à Lions-la-Forêt et à Mortemer dans le courant de juillet.

M. Depoin annonce que le Ministère de l'Instruction publique, sur la proposition du Comité des Travaux historiques, a accordé à la Société une subvention de 300 francs pour la publication du *Cartulaire de Saint-Leu-d'Esserent*.

Le Conseil charge M. le Trésorier de transmettre ses remercîments.

M. le Président consulte le Conseil au sujet d'une discussion qui s'est produite sur la valeur d'une attribution au Poussin d'un dessin offert à la ville des Andelys par M. Antoine Passy. Le Conseil se rallie à l'idée émise par Mme Tavet, de ne pas effacer la mention « original » inscrite sur le dessin, mais de la faire suivre d'un point d'interrogation.

Le Conseil s'occupe de la question d'une future et définitive installation du siège social. Une Commission composée de MM. Rey, Jouarre, Mallet, Lebas, Cornudet et Ménétrier se réunira le 11 novembre.

Dans le cas où cette Commission se prononcerait pour une construction par une société civile, M. Depoin déclare offrir un terrain en bordure de la rue de la Harengerie, où l'on pourrait élever une construction de 50 mètres de surface à 2 étages et sous-sol, d'après un devis présenté par M. Lebas et montant à 10,000 francs.

M. Jouarre propose, si l'on constitue une Société civile, un intérêt de 3 o/o.

M. le Président dit que, quelle que soit la solution à laquelle se rallie la Commission, le Conseil adresse des remercîments à M. Depoin pour l'offre d'un terrain.

M. Rey donne lecture d'une notice sur des lettres de rémission accordées à Jehan de Montmorency-Nivelle, chambellan de Charles VIII, fils du sire de Nivelle qu'un proverbe a rendu célèbre.

M. Grave entretient le Conseil de la publication des archives municipales de Mantes. Le Conseil est d'avis de l'entreprendre, sur la même base que celle des registres municipaux de Pontoise, c'est-à-dire avec un concours de la ville sous forme de subvention annuelle correspondant au quart de la dépense totale limitée par chaque exercice à 400 francs.

L'INSTRUCTION SECONDAIRE

à Pontoise

AVANT, PENDANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION (1)

Par M. E. COÜARD

ARCHIVISTE DE SEINE-ET-OISE
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Dans son *Histoire populaire de Pontoise* M. J. Depoin, l'érudit secrétaire de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, a consacré un chapitre fort intéressant à la fondation du Collège de cette ville. Il a montré qu'il y avait à Pontoise, dès les premiers temps du Moyen-âge, des écoles tenues d'abord par les chanoines de Saint-Mellon et depuis par des maîtres nommés pour trois ans, qui venaient recevoir solennellement les verges, emblème de leurs fonctions, des mains du Chapitre; que d'autres écoles, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin, existaient dans le quartier Notre-Dame; enfin, que dans le courant du XVI^e^ siècle la Confrérie-aux-Clercs établit un séminaire pour donner une éducation plus élevée à la jeunesse et que, le 9 décembre 1563, elle décida de le transformer en Collège et de consacrer à son entretien le surplus libre de ses revenus.

(1) Sources du présent mémoire : Archives départementales de Seine-et-Oise. Série D. Inventaire sommaire en cours d'impression [Collège de Pontoise D. 83-90], Série T. Collège de Pontoise (moderne).

C'est à ce Collège, qui reçut son premier règlement le 4 mai 1564, et dont les archives viennent d'être répertoriées dans l'Inventaire sommaire des archives départementales de Seine-et-Oise, série D, que je voudrais consacrer une rapide étude, pour indiquer ce qu'il était au XVIIIe siècle, ce qu'il devint pendant la Révolution, par quel établissement similaire il fut remplacé.

Et d'abord, quelle est exactement la nature de ce Collège ? Si, sur le territoire du département actuel de Seine-et-Oise, l'ancien Collège d'Étampes rentrait dans la catégorie des Collèges ecclésiastiques puisqu'il était tenu par les Barnabites, auxquels il avait été cédé par la ville en 1629, le Collège de Pontoise, au contraire, était bien le type du Collège communal. Son organisation et son fonctionnement méritent donc d'être étudiés avec un soin tout particulier.

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire au XVIIIe siècle, le Collège est administré par un Bureau, dont les réunions sont plus ou moins fréquentes selon le nombre des affaires dont il doit s'occuper. Un principal, professant en même temps la rhétorique, quatre professeurs : un de seconde, un de troisième, un de quatrième et cinquième, un de sixième et septième, constituent le personnel enseignant. Tous les professeurs, qui sont séculiers, doivent être au moins maîtres ès-arts, et ils l'étaient tous autrefois. Mais la modicité des places rendant les sujets maîtres ès-arts très difficiles à trouver, le Bureau a dû se montrer moins exigeant ; cependant ils sont tous pourvus de ce grade en 1783, moins le professeur de sixième et septième. Le principal, M. Jean-Philippe Delacour, prêtre, chanoine de Saint-Mellon, maître ès-arts, a commencé par être professeur de troisième dès 1750 ; en juin 1756, il est devenu principal.

Les professeurs sont nommés par le Bureau, qui, avant de pourvoir d'une chaire les candidats, fait, au besoin, une enquête sur eux. Ainsi, lorsqu'en 1779, le 15 novembre, M. le Principal propose comme professeur M. Bontemps, maître ès-arts, avocat, qui a autrefois professé au collège d'Auxerre, le Bureau arrête que « M. le lieutenant général seroit prié d'écrire à M. le lieutenant général du présidial d'Auxerre pour être informé des talents et mœurs dudit sieur Bontemps, et que pareille information sera faite en cette ville ». Et, comme on constate, au mois de décembre, qu'à Auxerre « M. Bontemps a rempli la place de professeur de seconde à la satisfaction du public, qui ne la lui a vu quitter qu'à regrets », et qu'à Pontoise des témoignages avantageux ont été rendus par MM. de Monthiers et de la Forest « à la conduite dudit M. Bontemps, depuis plusieurs années qu'il exerce en cette ville la profession d'avocat », on le nomme professeur de seconde.

Les professeurs reçoivent un traitement qui, sans être très élevé, est cependant supérieur à celui qui était donné aux maîtres du collège d'Étampes. Jusqu'en 1775, ces honoraires étaient fixés à 928 livres par an pour le principal et à 400 livres pour chacun des professeurs. Dans la séance tenue par le Bureau le 28 novembre de cette année, le principal, tant en son nom qu'en celui des professeurs, représente que ces sommes pouvaient être, lors de leur fixation « en proportion du prix modique des vivres, mais que depuis plusieurs années, elles cessent de l'être, puisque les blés et toutes les denrées se soutiennent à un prix le double de leur ancienne valeur ; que ces honoraires sont donc insuffisants pour des personnes qui, en se consacrant à l'instruction de la jeunesse, ne peuvent s'occuper à un autre état qui puisse leur procurer des ressources ; .....qu'enfin il est même de l'intérêt du collège de procurer un sort plus heureux aux professeurs, afin d'engager les sujets méritants à se présenter pour remplir les chaires lorsqu'elles viendront à vaquer ». Et l'on arrête que les honoraires du principal et des professeurs seront « par forme de gratification annuelle augmentés de 100 livres chacun ».

A cette gratification annuelle viennent parfois s'ajouter des gratifications extraordinaires. En 1780, les professeurs ont fait la dépense « de robes longues pour porter pendant leurs classes ». Comme cette dépense les a gênés, on alloue 150 livres au principal et 100 livres à chacun des professeurs « pour forme d'indemnité de ladite dépense ».

Principal, professeurs et régents s'attachent au collège. Quand ils le quittent, pour une raison ou une autre, ils se présentent devant le Bureau, remettent leur démission, et des regrets leur sont presque toujours exprimés à l'occasion de leur départ. En 1766, M. Lambert, professeur de seconde, ayant remis sa démission, le Bureau le remercie « des soins qu'il s'est donné pendant seize ans et plus pour l'instruction et l'éducation des enfants qui lui ont été confiés et de l'exactitude avec laquelle il a rempli les devoirs de sa place ». Des remerciements semblables sont adressés au moment où ils remettent leur démission : à M. Coqueret, professeur de troisième pour les « soins qu'il s'est donné pendant seize ans et plus pour l'instruction et l'éducation des enfants », le 4 mars 1774 ; — à M. Solon, professeur de seconde, nommé à la cure de Bessancourt après avoir professé pendant quatorze ans, le 14 octobre 1776 ; — à M. l'abbé Fortier, professeur de seconde, pour « les services qu'il a rendus au collège en cette qualité », le 15 novembre 1779.

Le Bureau va même parfois plus loin et, à des remercîments, ajoute une pension de retraite, modique sans doute, mais le budget du collège ne permet pas de faire davantage.

En 1779, le 11 octobre, le Bureau décide, que « M. Coqueret, qui a été régent du collège pendant dix-sept ans et qui s'est trouvé forcé de donner la démission de sa place à cause de la perte de sa vue et d'autres infirmités, se trouvant dans la nécessité et dépourvu de revenus suffisants pour vivre, il sera gratifié annuellement par le collège de 140 livres, laquelle somme lui sera payée de quartier en quartier à compter du premier du présent mois, et que la présente délibération sera envoyée à M. le Procureur général pour être homologuée ». Le 2 septembre 1782, Jacques-Adrien Fournival, professeur de sixième, représente que « son grand-âge et ses infirmités le mettent hors d'état de continuer ses fonctions, et que, n'ayant pas de quoi vivre, il supplie le Bureau de vouloir bien lui accorder une retraite et pourvoir à sa subsistance ». Prenant en considération les services que le vieux maître a rendus au collège « pendant l'espace de quarante-sept ans qu'il a rempli ladite classe de sixième », son grand âge, ses infirmités et ses besoins, le Bureau lui accorde « une retraite de 250 livres par an », et, « attendu l'insuffisance d'une pareille retraite et l'impossibilité dans laquelle se trouve le collège de satisfaire son inclination et de prouver sa reconnaissance en récompensant le sieur Fournival d'une manière plus proportionnée à ses services », prie M. de Monthiers de vouloir bien solliciter la même grâce de MM. du Bureau de la Confrérie-aux-Clercs. Enfin, le 14 octobre 1790, le Bureau, prenant en considération « le grand âge et les longs et bons services de M. Muza et la nécessité d'aviser aux moyens de lui donner un successeur », le prie de « déclarer le traitement qu'il désireroit pour sa retraite ainsi qu'il l'a demandé ». Après avoir reçu sa réponse, le Bureau, « considérant que M. Muza, âgé de soixante-dix-huit ans, en a passé plus de cinquante-cinq à l'éducation de la jeunesse de cette ville tant comme maître de pension pendant trente ans, que comme professeur du collège pendant tout à l'heure vingt cinq ans ; que personne ne peut avoir plus de droit que lui à la reconnaissance publique et particulièrement à celle de l'administration du collège par la manière dont il a toujours rempli ses fonctions ; qu'actuellement il n'a de ressource pour vivre que la pension qui lui sera accordée ; que, d'autre part, l'administration du collège est dans l'impossibilité, vu le nouvel ordre des impositions, de prendre sur ses revenus même la plus modique somme pour former la pension de M. Muza », arrête que la Confrérie-aux-Clercs sera priée de se charger de cette pension, et c'est en effet ce qui a lieu : « une retraite honnête » est ainsi assurée à M. Muza.

Le personnel enseignant nous est connu ; il est temps d'arriver aux élèves et à l'enseignement.

Nous avons des renseignements positifs sur le nombre des élèves, et les voici, à diverses époques, consignés dans un état officiel.

Années scolaires	Rhétorique	Seconde	Troisième	Quatrième et Cinquième	Sixième et Septième
1762-1763	2	4	8	17	24
1763-1764	5	5	12	15	16
1769-1770	4	6	8	8	28
1770-1771	5	3	11	9	20
1779-1780	4	8	6	7	28
1780-1781	2	5	6	7	29
1781-1782	4	3	9	8	25
1782-1783	3	5	5	5	36

Soit au total :	en 1763 :	55.
—	—	en 1764 :	53.
—	—	en 1770 :	54.
—	—	en 1771 :	48.
—	—	en 1780 :	53.
—	—	en 1781 :	49.
—	—	en 1782 :	49.
—	—	en 1783 :	48.

Quels livres met-on entre leurs mains et quels sont la nature et le but de l'enseignement qui est donné?

Les livres sont les mêmes que ceux qu'on met entre les mains des écoliers dans l'Université de Paris. On fait aussi apprendre et on explique aux élèves le catéchisme de Rouen « et dans les hautes classes, c'est le Nouveau-Testament en latin et en grec usité dans les collèges de Paris ». Quant à l'enseignement, il convient de s'y arrêter quelques instants, le Collège de Pontoise différant « en un point essentiel des autres collèges, qui n'appliquent la jeunesse qu'aux sciences, la rendant inhabile aux arts de première nécessité, et semblent dépouiller l'État d'autant de sujets qu'il y en a que les études dégoûtent des professions de leurs pères. Le Collège de Pontoise est établi d'abord pour apprendre aux enfants de la ville et pays circonvoisins les éléments de la religion, de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique. . . . . [Le Bureau] se réserve de faire tout ce qui sera en lui pour que les enfans, en quittant les études, ne soient pas détournés de l'agriculture, des métiers de leurs pères ou autres, et qu'ils portent dans les familles qu'ils établiront cet esprit de religion et de probité laborieuse qui fait le citoyen utile à l'État au lieu de cet esprit d'oisiveté, de suffisance et d'irreligion, aussi onéreux que nuisible à la société, que portent dans les familles ceux qui n'ont pas eu ou la capacité ou l'application

nécessaire à l'étude des sciences... Vouloir accréditer l'ignorance comme nécessaire aux provinces et aux peuples, c'est, par abus de la science, prendre la force pour l'autorité et l'esclavage pour l'obéissance. Si le peuple est raisonnable, il sera sujet soumis, citoyen sociable, tendre mary, bon père, etc. Sans l'instruction il n'est rien de tout cela. L'ignorance sera toujours à l'esprit ce que les ténèbres sont au corps, une voye sûre pour s'égarer et jamais un moyen de se conduire avec prudence ».

Tels furent les principes dont s'inspira l'enseignement que reçurent jusqu'en 1790 les élèves du collège de Pontoise. Ceux-ci répondaient-ils aux soins que le principal et les professeurs donnaient à leur instruction? Je me plais à l'espérer et à croire qu'ils étaient dignes des récompenses qui étaient décernées aux plus méritants d'entre eux le jour de la distribution des prix, qui avait lieu chaque année le vendredi d'après l'Assomption.

Nous savons comment la cérémonie se passait. Elle était précédée d'un exercice que soutenaient publiquement les élèves de rhétorique sur les auteurs étudiés par eux dans le cours de l'année. Cet exercice était soutenu et les prix étaient distribués en présence des officiers du bailliage, du corps de ville et de tous les notables habitants invités deux jours à l'avance par des programmes que portaient les écoliers. Un discours latin, composé par le professeur et prononcé par un écolier, ouvrait la séance. Puis les membres de l'assemblée qui voulaient interroger les écoliers questionnaient ceux-ci sur la rhétorique ou sur les auteurs qu'ils avaient expliqués. L'exercice était clos par un petit discours français, composé par le principal et récité par un jeune écolier, que l'on voulait accoutumer à parler en public. Ce discours contenait des remercîments à l'assemblée. Après quoi, le principal lisait la liste des prix des différentes classes ; à chaque prix, celui qui l'avait mérité s'avançait, et, pendant que le principal lui donnait le livre et le couronnait de lauriers, les tambours et les violons de la ville jouaient. Le tout durait de trois à quatre heures. Il en coûtait à l'administration, année commune, de 80 à 100 livres ; en 1783, le 15 septembre, il est remis au principal un mandat de 93 livres 13 sols « sçavoir 16 livres 6 sols pour les programmes du dernier exercice, 68 livres 7 sols pour l'achat des prix et l'impression du *Collegium Pontœsianum*, et 9 livres pour les frais d'exercice, consistant en 6 livres pour les chaises et 3 livres pour les tambours ».

Quel était le desideratum formulé par le Bureau d'administration du collège, qui avait le monopole de l'enseignement à Pontoise, et n'aurait pas permis qu'un maître de pension se dispensât d'envoyer ses écoliers aux classes du collège, ainsi qu'il arriva en 1774, époque à laquelle un membre déclara « que le sieur Pain, maître

de pension de cette ville, [avait] cessé depuis plus d'un an d'envoyer ses écoliers et pensionnaires aux classes du collége, qu'il s'était même ingéré à faire exercice public et distribution de prix solennelle annoncée par programmes imprimés et distribués ». On tenta vainement les voies de conciliation : M. Pain répondit « qu'il ne tenoit pas son droit d'enseigner du collège, mais de l'Université ». On consulta sur la question de savoir si on pouvait assujettir les maîtres de pension à envoyer au Collège leurs pensionnaires « autres que ceux qui n'apprennent qu'à lire et à écrire », et « leur faire deffenses d'enseigner la langue latine et les humanités dans la ville et les fauxbourgs »; on plaida, et, le 28 août 1779, un arrêt fut rendu, lequel compensait les dépens « mais condamnoit le sieur Pain à envoyer ses écoliers aux classes du Collège ».

Ce desideratum était double : établir un pensionnat dans le collège; prévenir l'abus de collèges nouveaux dans les villes voisines.

Rien, aux dires du bureau, ne serait si avantageux pour ce collège qu'un pensionnat. Il y attirerait « une infinité de jeunes gens que leurs pères seroient enchantés de mettre à moins de frais en pension à la porte de Paris, dans une ville dont la position est vivante et saine, éloignés des dangers que court la jeunesse pour pouvoir de tems en tems aller eux-mêmes s'informer de leurs progrès ». Ce pensionnat était désiré avec ardeur par « les habitans de la ville et de toutte la province dont Pontoise est la capitale »; malheureusement les revenus actuels ne permettaient pas de faire les dépenses nécessaires.

D'autre part, — et ce sont toujours les membres du bureau qui parlent — ce qui faisait et fera toujours « un tort infini au collège de Pontoise » c'étaient « les établissemens nouveaux et informes de colléges des villes circonvoisines. Ils lui enlèvent l'émulation en diminuant les écoliers. L'expérience apprend que ces essais avortent presque toujours ou languissent longtemps en décourageant les maîtres des colléges anciens qu'ils détruisent et des nouveaux qu'ils élèvent. Ainsi ils ne peuvent faire que beaucoup de mal et peu de bien. »

La Révolution ne modifia pas sensiblement l'état des choses au collège de Pontoise. Aux termes de l'article 50 du « décret des Municipalités, qui donnait aux corps municipaux notamment le droit d'administrer les établissements particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont sont composées les communes », le maire et les officiers municipaux firent ce que la loi leur prescrivait et furent chargés « de l'administration morale » de l'établissement. Puis, en 1793, les biens formant la dotation des collèges et établissements d'instruction publique furent vendus, et le receveur d'enregistrement eut l'administration financière du collège. Quant à

l'enseignement, il continua à se donner comme par le passé, sauf quelques modifications qui furent introduites dans les programmes à partir de 1790. « Prévenant en quelque façon le nouveau plan d'éducation que toute la France attend », les professeurs s'empressèrent de « joindre aux leçons usitées jusqu'à ce jour dans le collège l'enseignement de la Constitution dans toutes les classes, de donner dans la sixième les premières notions de l'histoire, d'y ajouter en cinquième, quatrième, troisième, seconde et rhétorique les premiers éléments de géométrie ou de géographie, de consacrer une demy-heure par jour à ce travail ».

Et ce n'est qu'à la fin de l'année 1796 que le collège de Pontoise cessa d'exister, mais il fut remplacé par l'École centrale secondaire, installée à Pontoise, dans le même local. L'ouverture de celle-ci eut lieu le 14 brumaire an V (4 novembre 1796), et, dans le discours qu'il prononça à cette occasion, le citoyen Warnet, professeur de mathématiques, indiqua le genre d'éducation que ses collègues et lui se proposaient de donner à leurs élèves. « Sans vouloir ridiculiser l'ancienne méthode », il fit sentir combien celle qui va être en vigueur est préférable et l'emporte sur l'autre « par l'étendue des connaissances qu'on y donnoit dans l'enseignement des sciences utiles à toutes les classes des citoyens ». Tiré à mille exemplaires, ce discours, qui pouvait « servir de prospectus raisonné du mode qui sera employé pour l'instruction de la jeunesse dans cette école », fut répandu dans les arrondissements des anciens districts de Pontoise, de Mantes, de Gonesse, et partout où il le jugea nécessaire : il m'a paru assez intéressant pour être reproduit *in extenso*. Ne provoque-t-il pas plus d'une réflexion dans l'esprit de ceux qui rapprocheront, pour les comparer, l'enseignement donné à l'école centrale secondaire de Pontoise et notre enseignement secondaire moderne ?

« Citoyens, au nombre des pertes irréparables qu'a essuyées la France dans le cours de l'étonnante révolution dont nous venons d'être les témoins, on doit compter, sans doute, celle des nombreux avantages que comportoit le mode d'instruction précédemment et depuis si long-temps en vigueur; car, n'eût-il eu en sa faveur que l'honorable préjugé d'avoir pu développer les talens qui ont illustré notre pays par des écrits immortels, c'en seroit déjà bien assez pour que sa perte dût exciter nos regrets : lui reprocher ses imperfections et ses inconvéniens actuellement qu'il n'existe plus, ce seroit partager la lâcheté de ceux qui s'arment de poignards contre des cadavres. D'ailleurs, la critique est aisée, et l'art est difficile; on détruit en un instant, et l'on ne recrée que par de longs et pénibles efforts. Dans l'incertitude de mieux faire à l'avenir qu'on ne faisoit anciennement, le seul motif raisonnable qu'on puisse alléguer pour se consoler de la perte de l'ancien mode, c'est qu'il étoit tellement adapté aux lois civiles et religieuses du temps où il existoit, qu'il étoit impossible qu'il se soutînt sous un régime uniquement fondé sur les droits et les devoirs de l'homme. En effet, on conçoit sans peine que, lorsque nôtre langue, encore informe, avoit besoin de s'enrichir des dépouilles des langues mortes; lorsque toutes les lois anciennes et tous les bons ouvrages en matière de jurisprudence

étoient écrits en langue latine; lors, sur-tout, que l'état ecclésiastique offroit aux parens de si nombreux et de si faciles moyens d'établir à peu de frais leurs enfans; on conçoit, dis-je, qu'alors on a pu, sans murmurer ni se plaindre, voir la jeunesse passer sept à huit ans dans les colléges pour y apprendre une langue morte. Mais lorsque nôtre langue a cessé d'être tributaire des langues-mères; lorsque les lois de notre pays sont toutes écrites en langue françoise; lors enfin qu'un clergé riche et puissant n'offre plus les mêmes ressources aux familles nombreuses, quel est le mode d'éducation qu'on doive adopter de préférence? C'est celui qui, s'il ne peut jouir de sitôt de tous les avantages de l'ancien, sera du moins exempt des inconvéniens qu'on lui reprochoit; c'est celui qui réunira les parties indispensables de l'instruction, qui n'existoient réunies que dans un petit nombre d'établissemens anciens; c'est celui qui donnera aux jeunes gens des notions utiles pour tous les états; c'est enfin celui qui, par la rapidité avec laquelle il tendra vers le but, sera accessible au plus grand nombre des citoyens. Car ne nous dissimulons pas que l'ancienne instruction, quoiqu'elle fût gratuite et qu'elle offrît une perspective utile aux familles nombreuses ou peu aisées, ne pouvoit cependant être suivie long-temps par les enfans de l'utile artisan, ni par ceux de l'intéressant cultivateur. Pourquoi cela? Parce que la marche de cette instruction étoit trop lente, et que le fils ne pouvoit y puiser que peu ou point de connoissances analogues à la profession de son père.

Commençons par diviser l'instruction publique en ses différens degrés. Il y a un genre de culture en petit, et des arts mécaniques peu lucratifs, qui rendent les citoyens qui les exercent si dépendans du produit de leur travail journalier qu'il est impossible que leurs enfans ne viennent, le plutôt possible, se courber avec eux sous le poids du travail. Quel genre d'instruction est nécessaire aux enfans de ces hommes laborieux et utiles? C'est celui dont les lois constitutionnelles exigent que soient pourvus tous les citoyens, sous peine d'être privés de l'inscription civique. En effet, pour que l'habitant d'un pays libre ne soit pas l'esclave de ses concitoyens, il faut qu'il puisse traiter ses affaires propres; il faut donc qu'il sache lire, écrire, compter, comparer ses droits avec ceux d'autrui, et connoître ses devoirs tant envers les particuliers qu'envers la chose publique. Là se bornent les connoissances nécessaires dans l'exercice des professions dont nous venons de parler; et c'est précisément l'objet de l'instruction primaire.

Il est un genre de culture plus dépendant des combinaisons du calcul, et soumis aux règles de la géométrie-pratique; il y a des arts qui tiennent le milieu entre les arts libéraux et les arts purement mécaniques, tels que la menuiserie, le charronage, la serrurerie, le charpentage, la taille des pierres, etc., pour lesquels l'économie du temps, de la matière, de la dépense, et même la perfection du travail, dépendent de notions sûres en géométrie-pratique en général, et en particulier sur le toisé des surfaces et des solides. Ces différentes professions élèvent assez au-dessus du besoin ceux qui les exercent pour que leurs enfans puissent passer un ou deux ans de plus dans les établissemens consacrés à l'instruction publique. C'est à eux qu'est destiné le premier degré de l'instruction qui sera donnée dans cette école: ils en sortiront pourvus de connoissances qui les éleveront au-dessus de leur art, et les mettront à même de le porter à un certain degré de perfection.

Sous un climat heureux, et sur un sol fertile comme le nôtre, la richesse du pays, en temps de paix, ouvre un vaste champ aux spéculations commerciales et à l'esprit des affaires. Or un grand nombre de raisons déterminantes veut que les enfans du citoyen qui se livre au commerce ou aux affaires, reçoivent une instruction plus étendue, et quant aux belles-lettres, et quant aux sciences exactes. En effet, outre que les sujets qu'on destine au commerce, et sur-tout ceux qu'on destine aux affaires, ont tout autrement besoin d'une plume exercée et d'un esprit étendu que le fils du laboureur et de l'artisan, le nombre des commerçans et des gens d'affaires est, en tout pays, d'autant moindre que celui des artisans que le commerce et les affaires en général s'éloignent plus des premiers besoins de la nature que les arts mécaniques. Il est donc dans la nature des choses que le propriétaire foncier sans industrie, le

commerçant et l'homme d'affaires éloignent de leur état, et rendent même indépendans de leur fortune particulière une partie de leurs enfans. Cette portion, en apparence exubérante, de la population, est toujours la plus intéressante pour les gouvernemens : née dans les grandes communes, plus éduquée, et plus à même d'être cultivée, elle cherche à percer dans le monde par ses propres moyens. N'étant destiné par la nature ni par la volonté parternelle à aucun état particulier, elle n'est obligée de borner ses désirs qu'au genre d'état ou de travail au-dessus duquel elle ne peut plus s'élever par ses propres forces ; et comme les esprits et les talens varient autant que les figures, cette classe intéressante doit se répandre dans tous les états où les besoins du gouvernement, les hautes sciences et les beaux arts peuvent les appeler. Sous un régime sur-tout qui proscrit toutes les distinctions de la naissance, et ne peut reconnoître que celles fondées sur les vertus et les talens, ils auront la gloire de servir leur patrie, l'avantage de n'être pas frustrés de la récompense dûe à leur travail, et le plaisir inexprimable de s'être faits eux-mêmes tout ce qu'ils auront pu devenir.

C'est à leurs proches, et à eux sur-tout, qu'est destiné le genre d'instruction qui sera donnée dans les deux classes suivantes. Dans l'une ils apprendront, par pratique, les élémens de leur langue et de celle d'où elle dérive : ils y apprendront, en outre, à faire usage de leur naissante raison, en étudiant les principes d'une science exacte, les mathématiques. On sait que l'étude des langues, ou si l'on veut, celle des belles-lettres, tend à développer les facultés de l'entendement connues sous les noms d'imagination et de mémoire, et que le propre des sciences exactes est de former le jugement. Or, autant il importe d'exercer simultanément les différentes facultés de l'âme autant on doit simplifier les moyens qu'on emploie pour arriver à ce but. Tout est fait à cet égard dans la partie de l'enseignement des sciences mathématiques ; mais il y a un choix à faire entre les différentes méthodes relatives à l'enseignement des langues.

Qu'on doive préférer l'étude de sa langue propre à celle des langues étrangères, et ensuite celle des langues étrangères à celle des langues anciennes, cela est assez généralement reconnu pour vrai. Cependant, si nôtre langue dérive de l'une de ces dernières, et si le sens de la plupart des mots et des expressions de celle-là dépend de l'intelligence de celle-ci, nous voilà donc amenés à la nécessité de préférer l'étude d'une langue ancienne, mère de la nôtre, à celle de toute langue étrangère. Supposons actuellement (et l'expérience ne l'a prouvé que trop) que les jeunes gens n'aient pas assez de moyens de travailler par eux-mêmes dans l'étude d'une langue qu'ils parlent depuis leur naissance, et qu'au contraire, ils en aient de sûrs et de nombreux dans l'étude de la langue-mère à l'aide des connoissances pratiques qu'ils ont acquises dans la leur propre (ce que l'expérience prouve encore), il ne restera plus qu'à expliquer comment, après avoir appris le latin par le françois, on pourra dire qu'on a appris le françois en étudiant le latin. Or ceci cessera d'avoir les apparences du paradoxe si l'on suit la marche des jeunes esprits dans ce genre de travail. En procédant du plus connu au moins connu, suivant l'impulsion habituelle de la nature, ils acquièrent, en peu de temps, dans la langue-mère, l'équivalent des notions-pratiques qu'ils ont dans la leur : soit que vous les ayez asservis, ou non, aux règles d'une grammaire, il se fait en eux, sans travail de leur part, une comparaison entre la marche de l'une et celle de l'autre ; ce qu'elles ont en commun fait, pour eux, partie de la grammaire générale ; et ce qu'elles ont de particulier appartient à la grammaire particulière. Mais, puisque ces notions ne sont pas le fruit de l'étude de la grammaire à laquelle on les auroit assujétis ; qu'au contraire, cette étude leur est aussi fastidieuse qu'inutile et pénible ; que d'ailleurs elle absorbe un temps considérable, les professeurs de cette école ont cru de leur devoir de procéder dans l'enseignement des langues sans grammaire ni syntaxe. Tout l'art du système qu'ils ont adopté consiste à mettre sous les yeux des élèves quelques tableaux abrégés des élémens qui entrent dans une proposition simple, et à leur faire traduire en latin, d'après ces tableaux, des phrases françoises qui se traduisent d'elles-mêmes. L'expérience a prouvé à l'auteur de ce système, et, depuis huit mois, à l'un des professeurs de cette école, que ce mode de

travail purement pratique, plaisoit aux jeunes gens, par cela même que tout y étoit de pratique.

Ce premier travail terminé, il s'en présente un plus sérieux, qui consiste à traduire en latin des phrases françoises dont la syntaxe n'est nullement latine. En ce cas, chacune des expressions françoises, qui n'a pas littéralement sa correspondante en latin, est accompagnée d'un astérisque auquel répond, au bas du thême, l'expression synonyme dans la langue-mère. Cette seconde partie du système est tellement combinée, que toutes les règles de la syntaxe des deux langues y sont mises successivement en pratique. Six mois d'un travail assidu doivent suffire pour meubler la tête des jeunes gens du dictionnaire et des règles pratiques, tant de la grammaire que de la syntaxe, des deux langues. Que leur reste-t-il donc à faire ? A apprendre à expliquer et traduire les auteurs latins. Comment le feront-ils ? On commencera par leur lire la traduction de ces auteurs, qui seront d'abord des historiens : lors, par exemple, que la traduction leur aura fait connoître les circonstances de la vie d'un des grands hommes de Cornélius Népos, ils liront cette vie dans l'original, et devineront leur auteur, même sans le secours d'un dictionnaire ; et l'on sent que, par ce moyen, ils éviteront tout contre-sens, et n'éprouveront que le foible embarras de choisir les expressions de leur langue qui rendent plus exactement les pensées de l'auteur. Là finit ce système de travail ; et l'on conçoit sans peine que, l'étude des sciences exactes concourant avec celle des deux langues, les élèves ne pourront qu'avancer à grands pas dans la carrière littéraire.

Dans la troisième classe, leur imagination, leur mémoire et leur raison déjà exercées prendront, en débutant, un nouvel essor. Semblables au jeune oiseau qui étend déjà ses ailes au-dessus de son nid, ils commenceront à s'élever à la hauteur de quelques bons écrivains dans leur langue et en langue latine. L'étude simultanée des belles-lettres et d'une science qui est l'objet du raisonnement leur rendra possible, avant dix-huit mois d'étude littéraire, la composition françoise ; et comment s'y rompront-ils ? en commençant par écrire, d'après les principes de leur langue et du raisonnement, les démonstrations relatives aux questions mathématiques qui leur seront proposées. On soumettra ensuite à leur critique les faits historiques que les auteurs qu'ils auront expliqués leur auront rendus familiers : ils se rompront donc peu à peu à la composition dans leur langue, et acquiéreront par degrés l'habitude des idées morales qui nous font distinguer le bien du mal et le juste de l'injuste. Cependant ils avanceront vers le terme de leurs études mathématiques, et se verront bientôt capables d'en faire l'application aux parties de la physique connues sous le nom de *physico-mathématiques*. C'est alors qu'ils se convaincront de ce que les sciences mathématiques développent, exercent, et forment la raison, et de l'utilité dont elles peuvent être à la société humaine ; par elles ils verront les forces de l'homme se multiplier à l'infini, les secrets de la nature se dévoiler, les arts éclorre et se perfectionner ; par elles ils apprendront à apprécier la sagesse, la majesté, la puissance infinie de l'ordonnateur suprême ; par elles enfin ils sauront, mieux que par tous les livres de morale, que l'homme n'est pas une pure machine animée, et qu'il a une autre destination que celle de rentrer dans le cahos de la matière avec le reste des animaux. On pourra leur citer les Descartes, les Paschal, les Newton, les Euler, les Leibnitz, les Nieuventit et mille autres grands hommes se convaincant, par l'étude approfondie des lois de la nature, de l'existence, de la majesté de l'Être suprême, de la dignité et des hautes destinées de l'homme. Là pourroient peut-être se borner les études des sujets destinés au commerce, et même aux affaires, quoiqu'il faille convenir qu'il manqueroit à l'instruction de ces derniers un couronnement bien précieux. Pour ceux que l'intérêt pressant de leur famjlle ne rappelle pas sous le toit paternel, ils devront mettre la dernière main à leur éducation, en se livrant tout entiers, pendant un an, à l'étude de l'éloquence et des parties de la bonne philosophie qui sont la base de la politique et de la morale. On sentira la nécessité de ce couronnement de l'éducation, si l'on se rappelle qu'un gouvernement représentatif a besoin d'un grand nombre d'hommes doués du don de la parole, et versés dans la science des lois ; et

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU BAILLIAGE

DE MAGNY-EN-VEXIN

Par M. PAUL PINSON, membre de la Société

En 1879, M. Alfred Potiquet a publié, dans les Mémoires de la Société, l'état de « *Magny-en-Vexin en 1787* », dans lequel on donne les noms des paroisses du bailliage ainsi que les hautes, moyennes et basses justices qui existaient dans son ressort. Mais dans cette énumération on a omis de faire connaître les propriétés dépendantes de fiefs situés à Arthie, à Chaussy, à Guernes et au hameau des Milonnets, écart de Vienne, qui relevaient directement du bailliage, alors qu'Arthie avait moyenne et basse justice, que Chaussy dépendait de la justice de Villarceaux, que Guernes avait moyenne et basse justice et que trois maisons du hameau des Milonnets relevaient de la justice de La Roche-Guyon.

Ainsi vingt-huit maisons dépendaient du fief de Flumesnil à

Arthie (1), quarante du fief de Saint-Ansbert à Chaussy (2), trente-sept à Guernes et neuf au hameau des Milonnets. Ces renseignements que nous considérons comme importants pour l'histoire de ces localités sont consignés dans un manuscrit concernant le bailliage de Magny, portant la date de 1765, que nous possédons, dans lequel sont nommés les propriétaires et locataires des maisons et la situation de chacune d'elles, indications intéressantes pour la topographie locale.

D'autre part, avec ces renseignemenés qui comblent une lacune dans l'état publié par M. Potiquet, dont il s'est gardé de nous faire connaître de qui il émane et où il se trouve, on peut se rendre compte des changements survenus dans ces propriétés depuis cette époque jusqu'à nos jours, et connaître si les familles des anciens propriétaires existent encore dans le pays, motifs qui nous paraissent avoir assez de poids pour justifier l'utilité de cette publication.

État des maisons d'Arthie relevant du fief de Flumesnil

La maison appartenant à Robert Fléchy, représentant Marie Jaloureau, veuve Fournier, occupée par lui, lieu dit près le Château.

La maison appartenant à Martin Maillot ou Antoine Maillot, occupée par lui près le château.

La maison de Pierre Burette, représentant ledit Martin Maillot, occupée par lui près le château.

La maison de David Hébert, représentant Guillaume Legusy, occupée par lui, lieu dit le Carrefour.

La maison de Nicolas Falaise, représentant Marie Haraudier, occupée par Michel Gilles, audit lieu du Carrefour.

La maison d'Antoine Hébert, occupée par Catherine Lemaire, sa veuve au carrefour.

La maison de Louis Trognon, occupée par lui, au carrefour.

La maison de Michel Trognon, occupée par Marie-Louise Le Roux, sa veuve, au carrefour.

La maison des héritiers de François de May, incendiée, au carrefour.

La ferme, lieux et bâtiments de la seigneurie de Flumesnil, tenus par Clair Thomas, en la grande rue.

La maison de Martin Trognon, représentant Marguerite Noyer, occupée par lui, en la grande rue.

(1) Notre savant confrère, M. Léon Plancouard, dans sa *Description et histoire du Château d'Arthie-la-Ville*, cite l'acte de foi et hommage fourni, le 31 août 1713, à l'abbaye de Saint-Denis, par Alexandre de La Rochefoucauld, seigneur d'Arthie, où il est fait mention de « 16 mazures manoirs et plusieurs autres maisons que tiennent les habitans dudit Arthie ». Mais dans cet acte les maisons relevant du fief de Flumesnil ne sont pas désignées.

(2) Il est à remarquer qu'à cette époque (ce qui n'était pas dans les habitudes) on avait attribué des noms aux rues des villages d'Arthie et de Chaussy, tandis que rien de semblable n'existait à Guernes dont la population était supérieure à celle d'Arthie.

La maison du sieur de Bellefontaine, occupée par Clair Thomas, en la grande rue.

La maison de Denis Guillon, représentant Jeanne Bénard, occupée par lui, en la grande rue.

La maison que tient la veuve Guillaume Bénard, venant de Louis Bénard, en la grande rue.

La maison de Jean-Baptiste Raguet, occupée par lui, en la grande rue.

La maison appartenant à Nicolas Leger, d'Aincourt, et à la femme de David Auger, représentant Nicolas Lamette, en la grande rue, occupée par ledit Auger.

La maison de Toussaint Thomas, représentant François Thomas, non occupée, en la grande rue.

Une portion de la maison des héritiers Louis Maurice, occupée par Marie Bénard, sa veuve, en la grande rue.

La maison de la veuve Philippe Chevalier, représentant Louis Havard, occupée par elle, près l'ormeteau.

La maison de Nicolas et Françoise Richomme, représentant Aignan Trugnon, occupée par eux, rue du Bois.

La maison de la veuve Samuel Préaux, représentant Jean-Martin Lainé, occupée par la veuve Buisson, rue du Bois.

La maison de Christophe Patenôtre, représentant Jean-Martin le jeune, occupée par Louis Richomme, en la rue du Bois.

La maison de la veuve Chevalier, représentant René Martin, occupée par Jacques Denise, rue du Bois.

La maison des héritiers Émery, représentants Nicolas Bénard, occupée par la veuve Guillaume Bénard et autres, rue du Bois.

La maison des héritiers Pierre Bréault, occupée par Aignan Lamette, lieu dit la Glaisière.

La maison de Claude Lamette, représentant Charles-Joseph Lamette, occupée par la veuve Guillaume Bénard, audit lieu de la Glaisière.

La maison de Nicolas Havard, occupée par Martine Leguay, sa veuve, et Nicolas Havard, son fils, lieu dit la Ruelle Bailli.

La maison de Louis Havard, occupée par lui et par André Havard, son fils, en la grande rue.

État des maisons de Chaussy relevant du fief de Saint-Ansbert

La ferme, lieux et bâtiments de la seigneurie de Saint-Ansbert, tenus par Denis Pajot, rue du Val.

Une maison appartenant à Pierre Imbert, occupée par lui, rue du Val.

La maison d'Antoine Imbert, occupée par lui, rue du Val.

La maison de Jacques Imbert, occupée par lui, rue du Val.

La maison de Pierre Trippé, occupée par lui, rue du Val.

La maison de Crespin Trippé, occupée par lui, rue du Val.

La maison des mineurs Louis Pilteau, occupée par Marie Delaisse, sa veuve, rue du Val.

Une autre maison des mêmes, occupée par Pierre-Ansbert Pilteau, l'un d'eux, rue du Val.

La maison de Marie Trippé, veuve de Pierre-Gilles Fleurier, rue du Val.

La maison des enfants mineurs de Pierre Gautrin et de Marguerite Huon, occupée par eux, rue du Val.

La maison de Jean Cachot, rue du Val, occupée par lui.

La maison de Pierre Imbert fils de Pierre, occupée par lui, rue du Val.

La maison de Pierre Pilteau, dit La Caille, occupée par lui, rue du Val.

La maison de Nicolas Pigeon, représentant les Lefèvre, de Vétheuil, occupée par lui, rue du Val.

La maison de Crespin Lemarié, rue du Val, occupée par lui.

La maison de Louis Huppé, dit Petit Ail, occupée par lui, rue du Val.

La maison de Charles Pavain, occupée par lui et par son fils, rue du Val, lieu dit les Tillots.

La maison de Pierre-Ansbert Lemarié, occupée par lui, rue du Val.

La maison de Pierre Édeline, occupée par lui, rue du Val.

La maison de Denis Pajot, occupée par Louis Gautrin, rue du Val.

Une maison en masure appartenant à Jean-François Daret, maréchal, à cause de Marie-Anne Huppé, sa femme, rue du Val.

La maison d'Eustache Gautrin, occupée par la veuve Pierre Yon, rue Pavée.

La maison de Marie-Louise Scache, veuve en premières noces de Pierre Luce et femme en secondes de Jean-Vincent Mignard, rue Pavée.

Une autre maison venant de la même, actuellement à Noël Bellanger, rue Pavée.

La maison appartenant audit Noël Bellanger de son propre et par lui occupée, rue Perdue.

La maison de Louis Renaud, fils de François, occupée par Marie Fleurier, sa veuve, rue Pavée.

La maison de Nicolas de Chérence, occupée par lui, rue Pavée.

La chambre d'Antoine Sarrazin, occupée par lui, rue Pavée.

Un bassier appartenant à Françoise Sarrazin, veuve de Gervais Santerre, rue Pavée.

La maison de Pierre Ansbert, représentant Vital Périchon, rue Perdue.

La maison appartenant à Noël Bellanger de son propre et par lui occupée, rue Perdue.

La maison de Louis Huppé, dit grand Louis, occupée par lui, rue Perdue.

La maison de la veuve Petit Jacques, occupée par elle, rue Perdue.

La maison de Jean-Baptiste Crèvecœur, occupée par Pierre Huppé, rue Perdue.

La maison des sieur et dame Meslin, de Magny, actuellement appartenant à la veuve Jean-Baptiste Pajot des Bergeries, occupée par Romain Rouillard en la rue qui conduit à Saint-Ansbert.

La maison de Catherine Lemarié, femme de Louis Mignard, occupée par eux, en la rue de Saint-Ansbert.

La maison de Louise Carneville, femme d'Adrien Gilles, occupée par eux, rue Courte Soupe.

La maison de Madeleine Gautrin, femme de Charles Vaultier, occupée par eux, rue Courte Soupe.

La maison de Marie-Louise Trippé, femme de Louis Huon, occupée par eux, rue de l'Estre.

La maison de Jacques Tubeuf, occupée par lui, rue de l'Estre.

Une maison en masure appartenant à Anne Scache, veuve Jean Édeline, et à Françoise Chéron, femme de Pierre Lefebvre, rue de l'Estre, proche le cimetière.

État des maisons de Guernes qui relèvent immédiatement du bailliage de Magny

Dans le bas du Village

La maison de Simon Legendre.
Celle de Lubin Levasseur.
Celle de Charles-Vincent Ledebt.
Celle d'André Caron.
Celle de Vincent Caron.
Celle de Denis Ledebt, fils de Philippe.

Dans le centre du Village depuis le Cimetière jusqu'au bas

La maison de la veuve Jean-Baptiste Marc.
Celle de la veuve Jacques Provost.
Celle de Philippe Ledebt, fils de Guillaume.
Celle de Guillaume Laurent.
Celle des héritiers Ledebt.
Celle de François Ledebt.
Celle de François Fortin.
Les maisons de la Cour aux Prévots, à la réserve d'une ou deux au bout de adite Cour.
La maison de Nicaise Legendre.
La maison de Jacques Legendre.
Celle de Simon Legendre, fils de Simon.
Celle d'Anne Mention.
Celle de Pierre Barbu.
Celle du sieur Demetz, frère du curé deffunt.
La maison presbytérale.
Les maisons de la Cour aux Bréants, vis-à-vis l'église, à la réserve de celle de la veuve Pierre Bréant.
La maison de Georges Prévost.
Celle de Jean Chanu l'ainé.
Celle de Christophe Mention.
Celle de Jean Legendre.
Celle de la veuve Le Beuf et de son fils.
Celle d'Eustache Bréval.
Celle de Jean Marc et autres, situées dans le même centre.

Dans la rue qui conduit du Cimetière a Saint-Martin

La maison de Georges Mention.
La maison de Jean Marc, fils d'Eustache.
Celle de la veuve Jacques-Nicolas Demansel.
Celle de Pierre-Clair Marc.
Celle de Mathieu Legendre.

Dans lá rue qui descend du Cimetière au bord de l'eau

Partie des lieux de Jean Ledebt dit Baron.
Partie de ceux de Jean Bréval.
Partie de ceux d'Antoine Hottot et de même de tous ceux qui sont sur le même alignement. En général toutes les maisons qui sont au centre et en dedans du village de Guernes relèvent immédiatement du bailliage, et celles qui sont autour dudit village vers les champs, dépendent en première instance de la justice du lieu.
Il y a des bornes en quelques endroits qui marquent la séparation des deux districts.
Dans l'état ci-dessus on n'a point, faute d'instructions suffisantes, distingué les propriétaires d'avec les locataires, comme on a fait dans les deux autres états.

isons du hameau des Milonnets ou Moulinets qui relèvent du bailliage en première instance

t le moulin d'Orgueil, appartenant à Madame la duchesse d'Enville.
de la veuve Louis Hua et de son fils.
oulin du seigneur de Villers.
aison de Jean Abraham.
es héritiers de Pierre Abraham.
le Nicolas Roullé.
colas Prévost.
de la veuve Antoine Ozanne.
acques Cauchois.

. — Le chemin de Meulan sépare le ort immédiat du bailliage d'avec le
e la justice de la Roche-Guyon.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DU BELLAY

(SEINE-ET-OISE)

Par M. LÉON PLANCOUARD

Officier d'Académie

Correspondant du Ministère et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements

Membre de la Société historique du Vexin

La paroisse du Bellay[1] dépendait, avant 1789, du diocèse de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin français et du doyenné de Magny. L'abbé de Saint-Martin de Pontoise présentait à la cure[2] en vertu de la donation faite par les de Gisors. Sous Thibaut II, abbé de Saint-Martin, « le conte de Gisors donna confirmation des bienfaits que ses ancêtres et lui personnellement avaient faits à Saint-Martin de la troisième partie des dîmes du Bellay dans le Vexin[3] ».

(1) Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Marines.

(2) Pouillés du diocèse de Rouen depuis le milieu du XV^e^ siècle. Années 1439 et 1505 et documents divers du fond de l'archevêché aux archives de la Seine-Inférieure. On lit dans un arrêt rendu, le 4 février 1743, en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, qu'en 1505 le seigneur de Fresne-l'Aiguillon (Oise) présentait à la cure du Bellay.

(3) Histoire de Saint-Martin. Manuscrit de Pihan de la Forest. [Bibl. de Pontoise]. Aucun personnage historique n'a été comte de Gisors au Moyen âge. Il n'y avait que des châtelains. Pihan a fait une erreur due à la création d'un titre de cour au XVI^e^ siècle, transformé en duché en 1742.

On ignore la date précise de la construction de l'église du Bellay(1) ; mais, en l'absence de documents écrits, on peut assigner au XIe siècle différentes parties de l'édifice. Le plan primitif était rectangulaire : un chœur et une nef séparés par la tour du clocher(2). Ce plan fort simple a été adopté à l'époque romane pour les églises d'Arthies, Nucourt, Gadancourt, Le Perchay (Seine-et-Oise), voisines du Bellay.

Pendant l'anarchie du dernier siècle de l'ère carolingienne, les seigneurs usurpèrent les biens ecclésiastiques. Les de Gisors s'étaient inféodés l'église et les dîmes du Bellay. Les premières traces de restitution apparaissent, avant 1177, sous forme de donation. En effet, Guillaume de Bellay, fils de Pierre du Bellay et de Asceline, donna le tiers de la dîme du Bellay à Saint-Martin(3).

Jean de Gisors, en 1199, ratifie à Pierre Ier, dixième abbé de Saint-Martin(4) la vente de la dîme du Bellay dépendant de son fief(5). L'abbaye de Pontoise imposait son patronage par sa proximité du Bellay, mais les spoliations continuaient. Les évêques de Paris, Beauvais et Senlis convoitaient l'archidiaconé du Vexin qu'une bulle d'Innocent II « déclarait formellement compris dans les limites du diocèse Rouennais ». L'église du Bellay, pendant un siècle, sera la possession des enfants de Guillaume du Bellay.

Par une sentence de l'Official de Paris, rendue en 1282(6), Renaud du Bellay, clerc, écuyer, fut forcé de rendre à Saint-Martin l'église du Bellay et les dîmes. C'est vers cette époque que fut bâtie la chapelle de la Vierge. En 1376(7), on trouve traces de grosses réparations à l'église ; on rebâtit le clocher qui est encore debout au milieu de l'église actuelle. Dans le cours du XVIe siècle on éleva le chœur et la chapelle méridionale(8) qui, avec celle de la Vierge, forma croisillon(9). Le sanctuaire et le plafond de la nef qui menaçaient ruine ont été refaits en 1720 pour la somme de 2,549 livres 10 sols. Cette somme a été répartie entre « ceux qui possédaient, exemptés ou non exemptés »(10). Pour faire les processions dans

(1) L'abbé Gauthier, *Pouillé du Diocèse de Versailles*, écrit : en 1123, Baalai, érection ancienne, 1160.

(2) Le chœur pouvait être aussi bien en hémicycle que carré.

(3-4-5) Textes publiés par M. Depoin, *Cart. de Saint-Martin*, CLXXXIX, p. 149.

(6) Voir *Preuves du Vexin*, de Lévrier (Bibl. Nat.).

(7) A la fin du XVe siècle, écrit Pihan de la Forest [Détails du Vexin] l'abbé avait les deux tiers des dîmes de la paroisse, qu'il affermait 300 livres, le reste appartenait au curé pour 1,200 livres. Il y a là une erreur évidente : le tiers valant 1,200 livres, c'était trop bon marché d'affermer deux tiers pour 300 livres.

(8-9) Voir le règlement entre l'abbaye de Pontoise et le curé du Bellay, dans Levrier.

(10) Orientée selon les règles de la liturgie, l'église du Bellay est placée sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine.

l'église le curé Mothis (1) fit percer, en 1750, deux passages qui, écornant les colonnettes des piliers du clocher, compromirent à nouveau la solidité de l'édifice. Celui-ci subit d'importants remaniements, principalement en 1856 (sacristie, vitraux) et en 1867 (balustrade, etc.).

Le plan actuel comprend donc une nef, un transept et un chœur terminé par un chevet droit et flanqué de deux chapelles, l'une à droite, l'autre à gauche.

L'église possède une tour placée sur le carré du transept. Une porte est percée sur le milieu de la façade ; une autre porte, aujourd'hui murée, s'ouvrait dans le mur latéral gauche. Tout l'édifice est en pierres de Nucourt.

La nef, très basse (2), a son plafond en plâtre, ses murs latéraux ont été lambrissés à moitié de la hauteur et la partie inférieure a été recouverte de badigeon. Les fenêtres qui l'éclairent sont de diverses formes, elles n'ont plus aucun caractère ; celles de droite sont étroites et peu ébrasées intérieurement ; à gauche une baie ogivale simple éclaire la nef ; quatre autres baies sans style sont d'une addition récente (3).

La croisée du transept qui supportait le clocher est la partie la plus curieuse de l'église, elle ouvre sur le chœur et sur les croisillons par des arcs en tiers-point reposant sur des groupes de colonnettes engagées et dont les bases ont été enlevées. Sur les chapiteaux qui couronnent ces colonnettes et qui se développent à l'entrée du chœur, on voit une tête humaine aux traits à peine indiqués mêlée à la décoration (4) végétale ; cette tête est encadrée d'un ruban, les angles du chapiteau sont à peine adoucis ; des colombes forment le point central ; au coin de l'un de ces chapiteaux un masque humain empreint d'une tristesse farouche est un motif que les artistes du commencement du XI^e^ siècle ont fréquemment reproduit sur les chapiteaux de nos églises du Vexin. Un autre chapiteau présente un autre système d'ornementation : volutes et palinettes (5) aux délicats détails.

(1) Avant la Révolution l'église avait 66 arpents de terre. En 1752 le curé Mothis légua une rente de 400 livres. Le départ en cas de vacance de la paroisse, valait, au XVI^e^ siècle, quinze livres.

(2) Elle mesure 6^m^ 50 de largeur et 15 mètres de longueur.

(3) Cette nef dépourvue de bas-côtés répond au type-grange des églises de Cergy, Banthelu, Gadancourt, Seraincourt (Seine-et-Oise).

(4) Ce chapiteau est en roche dure que l'on trouve au canton de la pierre enclouée.

(5) On n'avait pas eu l'idée de la feuille d'acanthe.

pelles ont été solidement construites et en très bons matériaux, les deux contreforts qui sont dans la chapelle de droite ont été soigneusement ajourés par un arc en tiers-point de façon à laisser un passage; cette originale disposition mérite de fixer l'attention. Trois contreforts soutiennent, de chaque côté, les murs de la nef, ceux ajourés qui, à droite, épaulent le croisillon ont été remaniés. L'abside dont la partie supérieure est en grès a conservé, dans la corniche, des morceaux du XIII^e^ siècle.

Quelques fenêtres d'assez belle proportion ont été bouchées, celle de l'abside l'a été en partie et le travail fait sans soin. Une vaste baie sans aucune décoration se voit dans le chevet du croisillon. Le raccordement de l'abside avec la muraille des chapelles a été fait sans art; une petite tourelle à l'angle de la nef et du croisillon nord renferme l'escalier d'accès des combles.

L'église du Bellay est surmontée d'un *clocher* carré intéressant par ses ornements et ses sculptures. Il date des premières années du XIV^e^ siècle. C'est une belle construction en pierre de taille commencée sur de larges proportions mais d'un travail mal exécuté (1). L'étage du beffroi aux angles rehaussés de colonnettes fluettes à chapiteaux très fouillés et ornés est percé sur chaque face de deux grandes baies ogivales. Des filets élégants courent autour des baies. L'architecte de la tour du Bellay y a visiblement résumé tous les motifs des autres clochers du Vexin avec des différences curieuses à observer (2). Il y avait autrefois quatre cloches suspendues dans le clocher du Bellay (3).

L'unique cloche actuelle est de 1550. Comme ornements, sous le mot habitants : le Christ en croix entouré de deux anges. La signature de cette cloche se compose d'une petite figure de cloche au-dessous de laquelle on lit en gothique le nom assez difficile à déchiffrer de..... essādre le maistre (4). (Alessandre?)

(1) La partie inférieure est cantonnée de contreforts enfouis dans les combles comme à Nucourt et à Saint-Gervais (Seine-et-Oise). [La photographie que nous en donnons dispensera de toute autre description].

(2) Ces tours peuvent être partagées en trois catégories : 1° XII^e^ siècle, Nucourt le premier où l'arc brisé a fait son apparition dans le Vexin; 2° XIII^e^ siècle, le type de Nucourt se retrouve sans variantes dans les tours d'Auvers-sur-Oise, Cléry, Grisy, Oinville, Osny, Saint-Ouen-l'Aumône, Villetertre; 3° XIV^e^ siècle, Bellay, Vétheuil, Vaudancourt, Largny, etc.

(3) Les charpentes du beffroi sont en châtaignier. Le mouton de la cloche remonte au XIV^e^ siècle. C'est un des plus anciens de la région.

(4) Le Maistre apparaît comme fondeur de cloches en 1542 à Meulan et en 1549 à Gérocourt. Il avait son atelier à Pontoise dès 1561. Marié à une pontoisienne, Perrette Levasseur, il était très lié avec un autre fondeur Geffroy dont il a copié des détails d'ornementations. — Cf. Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques [année 1895].

Le cimetière entourait (1) l'église. (Les inhumations se font depuis 1878 dans un nouveau cimetière). Une croix en pierre de 3 m 75 de hauteur s'y trouve encore et porte à sa base cette inscription :

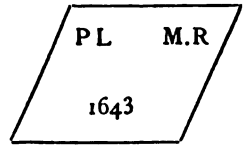

En *résumé*, l'église du Bellay est l'œuvre de plusieurs siècles, plusieurs genres d'architecture y ont été appliqués de l'époque romane à la Renaissance, altérant le plan primitif. Les remarques archéologiques auxquelles donne lieu son examen sont motivées par le plan du chœur dont la forme carrée fut adoptée rarement au XVI^e^ siècle dans l'Ile de France et par son clocher. Nous pensons que ces deux particularités suffiront à justifier la rédaction de cette monographie inédite.

(1) Bénédiction du nouveau cimetière à la requête du curé, des marguilliers et des habitants ayant représenté « qu'on oroit fait entourer l'église du dict lieu d'un mur de quatre pieds d'hauteur tant pour obvier aux prophanations qui se comettoient que pour servir de cimetière, l'ancien estant trop petit pour la paroisse et aussi pour oster aux fideles occasions de demander avec trop de cupidité et d'ardeur d'estre inhumés dans l'église ». (Arch. de Seine-et-Oise, série G 81).

DU NOM DE SAINT-PRIX

Par M. Auguste REY

Le village de la vallée de Montmorency connu sous le nom de Saint-Prix portait auparavant celui de Tour. On trouve dans Lebeuf la raison de ce changement[1] : des reliques de ce saint furent données à l'église de Tour, qui, originairement placée sous le patronage de saint Germain, passa sous celui de saint Prix, en reçut le vocable, et le transmit à la paroisse. On avait dit : « l'église Saint-Prix de Tour »[2] ; on dit désormais : « l'église de Saint-Prix ». Quel fut le donateur des reliques, et à quelle date la substitution d'un nom à l'autre s'opéra-t-elle ? A ces deux questions, négligées par Lebeuf, j'ai répondu ailleurs avec tous les détails nécessaires. Il suffira de rappeler ici que la donation, qui remonte à 1278, eut pour auteur Jean de Tour, trésorier du Temple de Paris, originaire de notre village ; et que le changement de nom dont elle fut cause eut lieu au commencement du XVI^e^ siècle[3].

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, III, 421.

(2) Arch. nat., S 5136, n° 82. Dans une charte du 25 avril 1345, il est question d'un champ « tenant aux terres de Saint Pry de Tour ».

(3) *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, Paris, Champion, 1902, in-8°, p. 42.

Quel était le nouveau patron de Saint-Prix ? L'information est aisée : il s'agit de l'évêque de Clermont, assassiné, en 674, par les parents d'un comte de Marseille qu'il avait fait condamner pour crime de rapt et calomnie[1]. Il y avait sujet cependant de s'en expliquer, car un doute peut naître de ce qu'un autre saint a été souvent confondu avec celui-ci, portant le même nom, au moins dans la province où il est resté particulièrement honoré : saint Prix[2], qui fut décapité, dans le diocèse d'Auxerre, sous le règne d'Aurélien, vers 274. Les deux saints sont très distincts sous leurs vocables latins : l'évêque de Clermont s'appelle *sanctus Præjectus ;* le martyr de Bourgogne, *sanctus Priscus*. Ces noms, d'après les règles ordinaires de la formation de la langue française, pouvaient aboutir à une homonymie qui s'est en effet produite, et a persisté dans l'Auxerrois : *Præjectus* ayant donné Pris ou Prit ; *Priscus*, Prais ou Pris ; et Pris ayant été écrit abusivement Prix, comme le nom commun « prix », dérivé de *pretium*[3].

L'usage de ces noms dans la langue topographique a singulièrement compliqué leurs destinées, et il est intéressant de classer les variantes nombreuses, parfois bizarres et inexplicables, qu'en donne la carte de France.

Quicherat[4], après avoir remarqué, en termes un peu trop absolus, qu'il n'y a pas deux logiques dans la tête des peuples, et que l'instinct qui a déterminé la déformation du latin dans les bouches gallo-romaines a été le même pour les noms de lieu que pour les mots de la langue usuelle, est obligé de concéder une grave et large exception, au moins en ce qui concerne les noms de saint. Il parle d'altérations provenant d'accidents connus ou inconnus, de défigurations telles qu'on ne devinerait pas les lieux auxquels les vocables s'appliquent sans le secours des pouillés ou d'autres anciens répertoires topographiques. Nous allons demander à Cocheris d'abord, pour le cas qui nous occupe, le dévelop-

(1) Bollandistes, II, 628, 25 janvier. — Mabillon, *Acta Sanct. S. B.*, II, 651.

(2) Bollandistes, VI, 365, 26 mai ; VII, 851.

(3) Cf. le traité placé en tête du *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas ; Paris, Delagrave, s. d., 2 vol. in-8°, §§ 306, 386, 388 et 291. Sans m'étendre sur ce sujet, je ferai observer que *Præjectus* appelle la comparaison avec *pectus* et *lectum ;* et *Priscus*, avec *discus* et *viscum*.

Lectum a donné lieit et lit ; *pectus* pieiz et pis. *Discus* a donné deis, dois, dais ; *viscum*, guis (abusivement gui). Saint-Pris pouvait donc sortir des deux dérivations, et par suite Saint-Prix.

Une forme savante, saint Prisque, a généralement prévalu pour *sanctus Priscus*, dans les hagiographies modernes.

(4) *De la Formation française des noms de lieu*. Paris, A. Franck, 1867, in-12, p. 65.

pement de cette observation. Cet auteur présente les tableaux suivants[1] :

SANCTUS PRŒJECTUS	Saint-Préjet (Lozère). Saint-Projet (Tarn). Saint-Priect (Basses-Alpes). Saint-Priest (Isère, Loire, etc.). Saint-Pregts (Yonne).
SANCTUS PRISCUS	Saint-Bris (Yonne). Saint-Prest (Eure).

A première vue, Saint-Pregts, d'où l'on dirait que les voyelles de *Sanctus Prœjectus* ont été éliminées à plaisir ; Saint-Bris, qui présente un changement extraordinaire de sa consonne initiale, peuvent être classés parmi « les noms de saint complètement défigurés » dont parle Quicherat. Saint-Pregts est le nom d'un faubourg et d'une paroisse de Sens[2]. Saint-Priect, à ce que m'a assuré M. l'Archiviste du département, n'existe pas dans les Basses-Alpes. Mais les tableaux précédents méritent surtout d'être critiqués à cause de leurs lacunes, dont la plus étonnante n'a pu manquer de frapper le lecteur : Saint-Prix n'y figure pas !

Le *Dictionnaire des Postes*, qu'il faut évidemment consulter avec quelque préparation, et les dictionnaires topographiques départementaux, là où ils existent, nous aideront à compléter l'enquête. C'est ainsi qu'on peut signaler, en France, comme portant le nom de *sanctus Prœjectus*, francisé de façon ou d'autre, 50 communes, villages ou hameaux — sans compter les paroisses, écarts, chapelles ou ruines — soit : 26 Saint-Priest, 10 Saint-Projet, 3 Saint-Préjet ; et voici les noms oubliés par Cocheris : 10 Saint-Prix, 1 Saint-Preuil.

Saint-Preuil est le nom tout à fait méconnaissable d'un village de la Charente[3] ; Saint-Projet et Saint-Préjet, deux noms de formation savante. Voici, au surplus, comment tous ces dérivés de *sanctus Prœjectus* se classent par départements :

(1) *Origine et formation des noms de lieu*. S. d., Bibliothèque de l'Écho de la Sorbonne, Paris, 7, rue Guénégaud, in-12, p. 147.

(2) On verra plus loin que cette forme a paru dans l'Ardèche, et s'est effacée devant Saint-Priest.

(3) C'est un seigneur de ce lieu, le maréchal François de Saint-Preuil, qui fit prisonnier à Castelnaudary, le 1er septembre 1632, Henri II de Montmorency.

M. le curé de Saint-Preuil m'a écrit, sans m'en donner aucune preuve, que *sanctus Projectus* était le patron de son église, martyr de Casal, en Italie, dont l'Église célèbre la fête le même jour que celle de *sanctus Prœjectus*, le 25 janvier. Ce serait le seul cas en France.

SAINT-PROJET	SAINT-PRIEST	SAINT-PRIX
Cantal, 2	Allier, 2	Aisne, 1
Charente, 1	Ardèche, 1	Allier, 1
Corrèze, 1	Cher, 1	Ardèche, 1
Eure-et-Loir, 1	Corrèze, 2	Côte-d'Or, 1
Lot, 1	Creuse, 4	Drôme, 1
Deux-Sèvres, 1	Dordogne, 2	Marne, 2
Tarn, 2	Isère, 1	Saône-et-Loire, 2
Tarn-et-Garonne, 1	Loire, 5	Seine-et-Oise, 1
	Puy-de-Dôme, 2	
	Haute-Vienne, 6	

SAINT-PRÉJET { Haute-Loire, 2 / Lozère, 1 }

SAINT-PREUIL Charente, 1

A prendre les choses en gros, on peut dire que Saint-Priest est la forme du Centre et la mieux classée ; que les Saint-Prix sont plus au nord, et les Saint-Projet ou Saint-Préjet plus au midi ; Saint-Projet est une anomalie dans Eure-et-Loir, comme Saint-Prix, dans l'Ardèche et la Drôme. La Corrèze renferme Saint-Priest et Saint-Projet ; l'Allier et l'Ardèche, Saint-Priest et Saint-Prix ; la Charente, Saint-Projet et Saint-Preuil.

Cocheris a été complet au sujet des dérivés de *sanctus Priscus*, ou du moins n'en connaissé-je pas d'autres que ceux qu'il a indiqués : Saint-Bris et Saint-Prest, le premier dans l'Yonne, le second dans l'Eure.

Tel est l'état présent de la topographie française, pour ce qui concerne les noms qui nous intéressent. D'en suivre les transformations à travers les siècles et les provinces, ce serait une tâche spéciale et surtout disproportionnée, car il ne faut pas oublier que nous ne passons en revue tant de vocables qu'à propos d'un seul Saint-Prix, et ainsi nommé depuis le commencement du XVI[e] siècle seulement. Nous ne ferons que donner au lecteur une idée du sujet intégral, en mettant sous ses yeux, dans une note, l'article SAINT-PRIX, et tout à l'heure l'article SAINT-BRIS, empruntés au *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, et à ceux de la Marne et de l'Yonne. Ces dictionnaires n'existent que pour sept départements, sur les vingt-cinq où figurent des dérivés de *sanctus Prœjectus* et de *sanctus Priscus*(1).

(1) SAINT-PRIX (Aisne), ferme, commune de Saint-Quentin. — Dictrictus *Sancti-Prejecti-juxta-Sanctum-Quintinum*, 1258 (cart. de l'abb. de Fervacques, f° 25, Bibl. imp.). — *Saint-Pry*, 1304 (cart. de l'abb. de Saint-Quentin-en-l'Ile, f° 29, arch. de l'Emp. LL 1016). — *Saint-Pril*, 1373 ; *Saint-Pry-empres-Saint-Quentin*, 1384 (arch. de l'Emp. P. 135 ; transcrits de Vermandois). — *Saint-Pri*, 1403 (ch. du chap. de Noyon, arch. de l'Oise). — *Saint-Prist*, 1578 (chambre des comptes de la Fère). Cette ferme appartenait à l'abb. de Saint-Prix de Saint-Quentin.

SAINT-PRIX (Marne), canton de Montmort. — *Sanctus-Prejectus*, 1124-1130 (cart. d'Oyes, f° 18 r°). — *Usque ad pontem Sancti-Prejecti*, 1227 (hist. de la maison de Broyes, p. 27). — *La vile do Pont de Saint-Prier*, 1252 (liber pontif. f° 447 v°). — *La chauciée dou pont à Saint-Prei*, 1253 (hist. de la maison de Broyes, p. 33). —

Il y a évidemment, dans ces énumérations, des bizarreries, provenant, soit d'erreurs fortuites, soit d'accoutumances vicieuses, et où le linguiste perdrait sa peine à chercher les traces d'une évolution normale. Mais je laisse à d'autres ces problèmes, pour revenir à notre Saint-Prix, qui, lorsqu'il reçut ce nom, commença par l'écrire Saint-Pry ; on le vérifiera particulièrement dans le *IIIe Inventaire du duché de Montmorency*, aux archives du château de Chantilly. On a vu le vocable identique appliqué à l'église du village en 1345, et usité dans l'Aisne à peu près à la même époque, en 1304. Il y a cependant, chez nous, dès le commencement du XVIe siècle, des exemples de Saint-Pris ; celui-ci entre autres : le président aux enquêtes du parlement de Paris, Pierre Clutin, dans le contrat de mariage de son fils Charles, avocat en la même cour, passé le 13 janvier 1530 (1), se qualifie « seigneur de Villeparisy [l'archaïsme subsiste là] et de Saint-Pris ».

Saint-Pris conduisit à Saint-Prins, nom que l'on voit employé dans le récit d'une célèbre procession qui alla de Meaux à Paris, par la vallée de Montmorency, — ce qui fut un sensible détour, — pour visiter notre église, en septembre 1583 (2). La tendance populaire à l'assonance et au calembour se manifesta comme elle avait fait, — le cas est célèbre dans la contrée, — à propos de Sannois, prononcé San-nois, écrit un jour Cent-noix et, en latin, *Centum-nuces*. *Sanctus Prœjectus*, traduit par saint Prins, eut une fortune analogue ; confondu avec je ne sais quel *sanctus Captus* il devint le patron des prisonniers (3). Il jouit d'une grande vogue, et la verve du peuple s'exerça à son endroit. Pour « aller en prison », on dit : « aller à Saint-Pris ». Dans la comédie des *Contens*, dont l'auteur, Tournebec, est mort en 1581, un personnage dit plaisamment : « Malaisément il pourra entendre à se marier, maintenant qu'il tient garnison au château de Saint-Pris » (4). Entendez qu'il est sous les verrous. Le mot enfin fut appliqué

Saint-Prey, 1280 (cart. d'Oyes f° 6 r°). — *Sanctus-Prajectus*, 1284 (*ibid.* f° 18 r°). — *Saint-Preiz*, 1304 (le Reclus, c. 1). — *Saint-Pris*, 1493 (arch. nat. Q¹ 671). — *Saint-Prix*, 1518 (le Reclus, c. 1). — *Pons Sancti-Prieri*, XVIe siècle (feoda Camp. p. 130). — *Sainct-Prilx*, 1664 (arch. nat. P. 191¹ 26 *bis*). — *Pont-Saint-Prix*, XVIIIe siècle (Cassini). — *Saint-Prix-les-Hameaux*, 1834 (État-major). — *Saint-Prix* ou *Pont-Saint-Prix*, 1860 (Cornet-Paulus).

(1) Bibl. nat., Mss., *Pièces originales*, vol. 786, CLUTIN, n° 304.

(2) *Variétés historiques et littéraires, recueil de pièces volantes rares et curieuses, en prose et en vers, revues et annotées par M. Edouard Fournier.* Paris, imp. Guiraudet et Jouaust, 1855-1864, 10 vol. in-12, VII, 347.

(3) *Guide des amateurs et étrangers voyageurs dans les maisons royales, châteaux, lieux de plaisance... et séjours les plus renommés aux environs de Paris* (par L.-V. Thiéry). Paris, Hardouin et Gattey, 1788, 2 vol. in-12, I, 60.

(4) *Ancien Théâtre français.* Paris, P. Jannet, 1854-1857, 10 vol. in-12, VII, 212.

d'une façon plus piquante à une captivité plus commune : « il est de Saint-Pris » signifia : « il est marié » (1).

On passa de Saint-Pris à Saint-Prix, — la remarque en a déjà été faite, — comme on avait passé de pris à prix, pour le nom commun dérivé de *pretium;* c'est la conséquence d'un abus et non d'une règle. On a pu observer le même changement dans le département de la Marne : Saint-Pris en 1495, puis Saint-Prix en 1518. Dès le XIII^e^ siècle, on signale, à propos de la même localité, l'orthographe Saint-Prey; je l'ai rencontrée, pour la nôtre, une seule fois, au XVII^e^ siècle. Un factum daté de février 1634 nous offre cette anomalie, simple faute d'imprimeur peut-être, dans le titre suivant : « Plaidoyé XXI, pour M^e^ Robert Cuvernon, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Prey et doyen rural de Montmorency, défendeur; contre M^e^ N. N. archidiacre de l'Église de Paris, demandeur » (2).

La topographie s'est, en somme, défendue de l'homonymie des deux saints : *sanctus Præjectus* et *sanctus Priscus;* mais il n'en alla pas de même dans la langue ecclésiastique; l'observation est curieuse. — Nous avons désigné, après d'autres, Saint-Prest et Saint-Bris comme les seuls noms de lieu dérivés de *sanctus Priscus.* L'histoire ne laisse aucun doute à ce sujet. Saint-Prest est un village du pays chartrain, qui prit ce nom au VI^e^ siècle, — après s'être appelé Saint-Jean-sur-Eure, — quand on y eut apporté des reliques de *sanctus Priscus* : Saint-Prest a la même assonance, sinon la même orthographe, que Saint-Prais, un dérivé conforme à la règle commune de *sanctus Priscus.*

A Saint-Bris, une église fut construite par saint Germain, en l'honneur de son glorieux devancier, au lieu même où ses reliques avaient été découvertes. Mais, tandis que *sanctus Priscus* était francisé sous la forme saint Pris, autre dérivation régulière de son nom (altérée dans saint Prix), l'église et le village, par une anomalie singulière, prenaient celui de Saint-Bris. Cependant tout l'Auxerrois adoptait Saint-Prix. Vous trouverez dans le

(1) Le Roux de Lincy, *le Livre des proverbes français,* I, 52. Cf. L'Estoile, Édit. Jouaust, X, 121. « Accordé à fin d'aise, — fiancé à Saint-Prix, — épousé à Saint-Mauri... »

(2) Faute, — expliquons-nous, — en tant qu'application de cette forme à notre village, car je n'ignore pas qu'elle a existé ailleurs; par exemple, dans l'Ardèche (canton de Privas), avant Saint-Priest, qui est demeuré la forme définitive. M. Penel, le très érudit curé de ce village, m'a signalé cette série d'appellations, malheureusement sans les dater : Saint-Projet — Preject — Pregt — Prayt — Project — Prix — Preyt — Preist — Prieyt — Pryeit — Pregts — Prey. Quand on rapproche ce tableau de ceux qui précèdent et d'autres, on ne peut s'empêcher d'admirer la variété des combinaisons auxquelles le même mot peut-être soumis par le langage populaire et d'en concevoir quelque scepticisme au sujet de l'application des règles de dérivation aux noms de lieu.

Répertoire archéologique du département de l'Yonne (1) : « SAINT-BRIS... Église de Saint-Prix-et-Saint-Cot ». Il y a aussi bien, ajouterai-je, dans ce village, quatre portes, dont l'une, celle du sud, est désignée sous le nom de porte de Saint-Prix. Plus loin, dans le même Répertoire : « SAINTS... On croit qu'un marais appelé *la Cour de Saint-Prix*, situé à trois cents mètres de ce village, à l'est, a été le théâtre du martyre de saint Prix et de ses compagnons, au second siècle de l'ère chrétienne... Église paroissiale de Saint-Prix ». Ainsi *sanctus Priscus*, à Saint-Bris comme dans tout l'Auxerrois, s'appelle saint Prix ; il a un nom pour la paroisse et un autre pour la commune ; la langue ecclésiastique est en désaccord avec la langue topographique (2).

La Gazette de France du 2 décembre 1662 racontait, en ces termes, une fête qui venait d'avoir lieu à Auxerre (3) : « Le 12 du passé, on fit ici la translation d'une partie du bras de saint Prix, de l'église de Saint-Amâtre en celle de Saint-Étienne, par une célèbre procession à laquelle assistèrent tous les corps, avec l'archevêque de Narbonne et notre évêque, qui avait apporté cette relique du village de Saints, à sept lieues de cette ville, ainsi nommée à cause d'une compagnie de martyrs qui sont morts en ce lieu-là et dont saint Prix était le chef ». Nous sommes au cœur du pays et de l'histoire de *sanctus Priscus*.

Lebeuf, qui était aussi bien là chez lui, a donné un récit plus détaillé de la même fête, avec quelques circonstances préliminaires qui vont nous acheminer à un épisode fort instructif (4) : « Pierre de Broc, dit-il, évêque d'Auxerre [1640-1671], sachant qu'il y avait, dans l'église de Saints-en-Puisaye, plusieurs châsses de bois, pleines des ossements des compagnons de saint Prix, résolut d'en donner une partie à la reine Anne d'Autriche, pour l'église du Val-de-Grâce, qu'elle faisait bâtir, et qu'elle voulait enrichir du plus grand nombre de reliques qu'elle pourrait. Les anciennes châsses commençant à être caduques, Mlle d'Orléans,

(1) Paris, Imprimerie imple, 1868, in-4°, p. 15 et 60.

(2) Voici l'article du *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne* relatif à Saint-Bris :

SAINT-BRIS, canton d'Auxerre (Est). — *Sanctus Priscus* Ve siècle (Bolland. Vie de saint Germain). — *Sanctus Briccius, Brictius*, 1152 à 1167 (cart. gén. de l'Yonne, II, 72 et 74). — *Sanctus Britius*, 1198 (*ibid.* 295). — *Sanctus Bricius*, 1229 (abb. de Pontigny). — *Saint-Briz*, 1339 (reg. de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre). — *Saint-Bris*, 1530 (terrier de Pontigny). — *Saint-Pris*, 1637 (év. d'Auxerre, reg. de la Régale). — *Bris-le-Vineux*, 1793.

(3) Page 1203.

(4) *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse, continués jusqu'à nos jours, avec addition de nouvelles preuves, etc., par MM. Challe et Quentin.* Auxerre, 1851, 4 vol. in-8°, II, 253.

duchesse de Montpensier et de Saint-Fargeau, en fournit une nouvelle et les paroissiens une autre, dans lesquelles l'évêque fit la translation, le 5 novembre 1662. Et, comme les ossements ne purent être contenus dans les nouvelles châsses, il en retint pour lui, pour la reine, pour la duchesse de Montpensier, pour l'église cathédrale et pour celle de Saint-Germain ». Ce fut la translation des reliques destinées à Saint-Étienne, la cathédrale, qui donna lieu à la solennité du 12 novembre, racontée aux lecteurs de la *Gazette*.

L'abondance de ces reliques fournit à de nouvelles donations, où notre sujet est directement intéressé. André Colbert, qui fut évêque d'Auxerre après Nicolas Colbert (1676-1704), approuva, nous dit encore Lebeuf, la distraction de quelques ossements en faveur des frères mineurs de Paris (juin 1687) et du curé de Fontainebleau (janvier 1688). Les bénéficiaires de la première donation furent, non pas les frères mineurs, mais les pénitents du tiers ordre de Saint-François. Ils reçurent les reliques en grande pompe, dans leur église de Picpus, leur dédièrent une chapelle, et les recommandèrent à la piété des fidèles, sous le nom du « grand martyr saint Prix ». D'où vint qu'on les soupçonna d'avoir tenté d'induire le public à vénérer ces restes comme ceux de l'évêque d'Auvergne, objet, en ce temps-là, d'une dévotion célèbre. Un certain nombre d'églises de Paris et de la banlieue avaient en effet des confréries sous le patronage de ce dernier saint, entre autres : Saint-Sauveur, Saint-Étienne-des-Grez, Saint-Sulpice, Notre-Dame-des-Champs (1). La dévotion la plus ancienne et la plus suivie paraît avoir été celle que l'on pratiquait à Saint-Sauveur. Une image, réimprimée en 1689 pour en favoriser la propagande, porte ce titre (2) : « LA CONFRÉRIE DE SAINCT-PRIX. — Première érigée en l'église parochial Saint-Sauveur à Paris, en l'année 1433, auquel lieu il y a un reliquaire d'un doigt dudict sainct, et un autel privilégié pour les deffuncts confrères. »

Donc certaines positions prises, si j'ose dire, furent défendues. Les Bollandistes, dont j'ai, sauf dans ces dernières observations, traduit le récit, inclinent à croire que les « Piquepusses », en bonnes gens qu'ils étaient, voulurent simplement suivre d'aussi près que possible les habitudes locales, attendu que la pronon-

(1) J'ai été mis sur la trace du domaine parisien de saint Prix par l'érudition si sûre et si obligeante de M. Paul Lacombe.

(2) Bib. nat., Mss., *Pièces originales*, vol. 2327, PONCHER, p. 507. Une généalogie de cette famille a été dressée en brouillon au verso de l'image dont il s'agit, et que j'ai ainsi rencontrée de la façon la plus fortuite.

Cette image est sans doute visée par Lebeuf, dans le passage suivant (I, 112) : « S'il faut en croire le placard qui s'affiche tous les ans pour annoncer la fête de saint Prix, la dévotion envers ce saint, dans cette église [Saint-Sauveur], aurait commencé par une confrérie instituée en 1433 ».

ciation des Parisiens *Pri* se rapprochait davantage de *Priscum* que celle des Auxerrois *Pré*. On nous révèle, en les opposant, deux usages. Il y avait mieux à dire, ce me semble : *la Gazette* de 1662, journal destiné aux lecteurs de tout le royaume, indiquait évidemment le mode de francisation le plus notoire. Pourquoi ne pas l'invoquer ? Cependant, et sans vouloir insister sur la question plus qu'il ne convient, il semble que saint Prix comme saint Prex ne fussent plus que des traductions populaires et vieillies de *sanctus Priscus*. Déjà la forme savante saint Prisque avait pris dans la littérature hagiographique un avantage qu'elle a vu confirmer de nos jours. Le Nain de Tillemont (1) nomme saint Prisque d'Auxerre; Adrien Baillet (2) parle de « saint Prisque, que le vulgaire appelle *saint Prex*, au lieu de saint Presc, et *saint Prix*, au lieu de saint Prisc... » Les *Vies des Saints* réimprimées de nos jours, d'après Alban Butler et Godescard (3), portent cette note : « Saint Prisque est nommé saint Prix ou saint Prex [*alias* saint Pret] dans l'Auxerrois ».

A propos de la forme saint Prex, usitée au XVII^e^ siècle, nous a-t-on dit, parmi le peuple de Bourgogne, je détournerai le lecteur de croire que la renommée de *sanctus Priscus* a pu franchir le Jura et se perpétuer dans le nom identique d'un village des bords du Léman : Saint-Prex, situé dans le district de Morges et à une lieue de cette ville. D'après le *Cartulaire de Lausanne*, ce bourg, qui s'appelait anciennement Basuges, a pris le nom de l'évêque Saint Prothais *(sancti Protasii villa)* depuis que, étant mort subitement dans les environs, son corps fut porté dans une chapelle de Basuges, où l'on érigea un autel en son honneur. Là encore le vocable passa de l'église au village, et *sanctus Protasius* se changea topographiquement en Saint-Prex (4). J'ai vu une lettre de Sainte-Beuve, où il émet l'idée que, de Saint-Prex combiné avec Montreux, J.-J. Rousseau a tiré Saint-Preux, le nom du héros de *la Nouvelle Héloïse*.

Je laisserai *sanctus Priscus* après cette dernière remarque : une circonstance a pu, dans l'Auxerrois, pousser à l'homonymie fran-

(1) *Histoire des Empereurs et des autres princes qui ont régné pendant les six premiers siècles de l'Eglise*. Paris, 1692-1738, 6 vol. in-8°, III, 543.

(2) *Les Vies des Saints...* Paris, 1701, 12 vol. in-8°, V, 837.

(3) *Vies des Saints d'Alban Butler et de Godescard avec le martyrologe romain*, Lille, Lefort, 1856, 11 vol. in-8°, IV, 478. — Un *Office pour la fête de Saint-Prest, martyr*, imprimé à Chartres en 1841, sans nom d'auteur, mais dû à la plume du cardinal évêque de Poitiers, M^gr^ Pie, porte au sujet de Saint-Prest : « Il s'appelait *Priscus*, et il est connu sous les noms de saint Prisque, saint Prest, saint Prix ou saint Bry. » (Page 4.)

(4) Martignies et de Crousaz, *Dictionnaire du canton de Vaud*.

Henry V, comme mari de Catherine de France, à l'exclusion du dauphin Charles.

A Pontoise, dès le début de 1421, avant même sa capture à Baugé, on voit John Holland remplacé par un autre grand personnage anglais, John Mowbray, comte de Nottingham, comte maréchal héréditaire d'Angleterre, ayant droit au titre de duc de Norfolk.

Il appartenait à la maison des Mowbray, elle aussi, comme celle des Holland, tellement grandie par ses alliances, et qui avait payé si cher sa participation aux sanglantes querelles intestines de l'Angleterre. Son grand-père, John Mowbray, issu lui-même d'une lignée féodale du Yorkshire, avait recueilli dans la succession de sa femme, Élisabeth Segrave, les titres de comte de Norfolk et de comte maréchal héréditaire, qui lui venaient à elle-même, par les femmes, de Thomas Plantagenet, comte de Norfolk, autre frère du roi Édouard II. Son père, Thomas Mowbray, créé comte de Nottingham, ayant vu transformer son comté de Norfolk en duché, avait été frappé d'exil, vers la fin du règne de Richard II, pour son attachement au parti de Lancastre, et était allé mourir à Venise en 1399, privé de ses titres et de son rang. Sa pierre tombale, transportée récemment en Angleterre, est aujourd'hui à Corby Castle, près de Carlisle, où elle a été recueillie par le représentant d'une branche de la maison Howard, aujourd'hui en possession du duché de Norfolk.

John Mowbray, le capitaine de Pontoise ici en cause, n'avait pas, à l'avènement de la nouvelle dynastie, recouvré tous ses titres héréditaires. Il n'avait ressaisi que le comté de Nottingham et la charge de comte maréchal héréditaire d'Angleterre. Il ne devait rentrer en possession du duché de Norfolk qu'en 1425.

Né vers 1390, il comptait alors environ trente ans. Son mariage avec Catherine Nevill, fille de Ralph Nevill, comte de Westmoreland, et de Jane Plantagenet, sœur du roi Henry IV, faisait de lui le cousin germain du roi Henry V, comme de son prédécesseur dans la capitainerie de Pontoise, John Holland.

Comme nombre de personnages de son rang, il avait pris part à la campagne française de 1415, au siège et à la prise de Harfleur, mais la maladie l'avait empêché de pousser jusqu'à Azincourt. Lors de l'invasion de 1417, il a figuré au siège de Rouen. Depuis la soumission du pays de Bray et du Vexin, il avait exercé les fonctions de commandant de Gournay et de Neufchâtel.

A la date du 26 janvier 1421, on le voit institué capitaine de Pontoise par acte du roi Henry V. Il paraît avoir conservé ce poste jusqu'au cours de l'année suivante, qui vit comme on sait

dérèglements ; il pensa glisser jusqu'à la licence poétique ; mais admirez comme la droiture de ses instincts préserva l'homme et le poète des suites de l'aventure. Son amour ne passa point les soupirs ; la sage Mlle de Bertouville l'avait aidé à devenir prieur de Saint-Paterne ; il lui rendit honnêtement, pour qu'elle pût entrer en religion, les revenus du prieuré. Puis on vient de voir que la prétendue licence poétique Saint-Prit était absolument dans les traditions de la langue. Et ainsi arriva-t-il que, tandis que Despréaux se croyait hors de ses voies et oublieux de tous les principes, son apparent désordre tourna en exemple de morale et en leçon d'orthographe.

Cependant Saint-Prix fut la forme définitive ; nulle variation phonétique ne prévalut contre elle. Exceptons l'assaut révolutionnaire qui, pour un temps très court, emporta le vocable entier, et où patronage et reliques faillirent périr à la fois. Les reliques d'abord : le 25 octobre 1793, lorsque des gens du district de Pontoise vinrent, en conformité du décret du 10 septembre, enlever l'argenterie et les objets précieux jugés inutiles au culte, il y eut un commencement de sédition, un désordre au moins, auquel la prudence d'un maître d'école crut devoir dérober l'antique reliquaire. Le 21 mars 1794, les municipalités ayant été invitées à une persécution posthume contre les saints, et à substituer aux noms qui sentaient la superstition « des dénominations républicaines et conformes, soit à la liberté, soit à la position typographique [*sic*] du pays », il fut décidé que Saint-Prix s'appellerait Bellevue-la-Forêt. Changement éphémère : l'ancien vocable reparut quelques mois après. Les reliques de saint Prix ne furent solennellement rétablies dans leurs honneurs que le 11 mai 1804.

Son patronage subsiste aussi bien, dans Seine-et-Oise, à Auvernaux et à Villejust (1). L'église de Bièvre, qui porte aujourd'hui le nom de saint Martin, a porté jusqu'au XVIe siècle les noms des saints Laurent et Préject (2).

(1) Gauthier (l'abbé), *Pouillé du diocèse de Versailles*, p. 187.

(2) Lebeuf, VIII, 412.

Sous le nouveau règne, le capitaine que nous rencontrons tout d'abord est Robert Holme, dont le nom seul nous parvient, sans autre mention relative à sa personne.

A la date du 29 septembre 1422, on le rencontre installé dans la fonction de capitaine de Pontoise. Il y commandait à une force composée de 160 hommes, soit 40 hommes d'armes — dont 30 à cheval et 10 à pied — et 120 archers. Chiffre de garnison que les documents ne permettent pas d'établir pour ses deux illustres prédécesseurs.

Il convient de remarquer, ici, une fois pour toutes, cette proportion établie entre les hommes d'armes et les archers, soit du tiers aux deux tiers — 40 hommes d'armes et 120 archers. Elle est de règle pour toute l'administration militaire anglaise de cette époque. Elle est constante et exprime toute une tactique. C'est grâce au nombre des archers, à leur excellente cohésion, à leur entraînement, que sont dues comme on sait les victoires anglaises. Crécy, Poitiers et Azincourt en sonnent dans nos mémoires un lugubre écho. Comment, par quel immuable rapport, cette proportion du tir, élément meurtrier du combat, se maintenait-elle envers l'armure d'acier, condition nécessaire, mais limitée, de la bataille, c'est ce que la connaissance et l'analyse de cette règle permettent de saisir ici sur le vif. En face, par contre, dans les rangs français, l'archer n'existe pas. Le tir, longtemps durant, n'y est représenté que par les arbalétriers gênois, mercenaires soldés à grands frais. Seuls, les contingents écossais y apportèrent un effectif sérieux de manieurs d'arc, ceux-là de premier ordre. A eux appartiennent, en 1421 et 1422, les triomphes de Baugé et de La Gravelle, à eux, sans de fatales circonstances, aurait été dû, en 1424, le succès du choc sanglant de Verneuil, transformé en désastre par la fausse manœuvre de la cavalerie française, jour de deuil après lequel toute défensive française s'effondre et disparaît.

A Robert Holme, qu'on trouve encore en charge au 29 septembre 1423, et qu'on voit remplacé dès novembre de cette année, succède William Appleby, écuyer, qu'on rencontre en fonctions à la date du 1er novembre 1423.

Sous ce nouveau chef, la garnison se réduit encore, elle tombe à 80 hommes, soit 20 hommes d'armes, dont 10 à cheval et 10 à pied — et 60 archers, la proportion de l'arc à la cuirasse demeurant toujours identique.

Diverses pièces nous montrent William Appleby poursuivant ses fonctions en 1424, 1425, 1426. Il y a lieu de croire qu'il les avait résignées en 1427, car, à cette date, nous le trouvons

LES CAPITAINES ANGLAIS

DE PONTOISE

COMMUNICATION PRÉSENTÉE

à l'Assemblée générale du 27 Mai 1901

PAR

M. GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

Vice-Président de la Société

MESSIEURS,

Je voudrais vous entretenir aujourd'hui, dans une simple causerie sans apprêt, où je souhaiterais ne pas mettre votre patience à trop longue épreuve, de quelques personnages mêlés étroitement aux annales de l'époque la plus inquiète et la plus lourde qui ait pesé sur notre cité. Le titre seul que je viens d'énoncer devant vous porte en lui, à cet égard, une suffisante éloquence, et me dispense de tout préambule. Les capitaines anglais de Pontoise ! Ces mots discordants, extravagants presque, évoquent un temps qui ne fut que trop réel, par malheur, et dont les douloureux épisodes n'ont gravé dans notre histoire que trop de lancinants souvenirs. Ces noires années sont cependant de celles qu'il faut scruter sincèrement, d'une attention plus aiguë encore que les périodes de silence et de paix. C'est à ce voyage

se prononce le magnifique mouvement dont Jeanne d'Arc fut le vivant symbole, l'irrésistible entraînement qui rend à eux-mêmes les Français découragés, désarmés et désunis.

La délivrance d'Orléans, la victoire de Patay, le sacre de Reims, la marche triomphale par les campagnes du Valois et de l'Ile de France, sont présentes à toutes les mémoires. Peut-être le rôle spécial de Pontoise, pendant cet été décisif de l'an 1429, se dessine-t-il moins nettement. Il est cependant capital.

Une correspondance italienne, faisant partie de ce groupe de lettres si curieuses adressées de Bruges à Venise au sujet des événements de France, lettres qui viennent récemment d'être mises au jour, appelle Pontoise « la clef de la Normandie » — « Pontros, ch'è la clave de Normandia ». Rien n'est plus juste ni plus vrai. Le pont jeté sur l'Oise entre l'Hôtel-Dieu et Saint-Ouen représente alors, — Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Creil étant occupés par les Français, les ponts de Beaumont et de l'Isle-Adam se trouvant notoirement insuffisants, — le seul passage sérieux que les forces anglo-bourguignonnes conservent encore pour déboucher vers la région parisienne. Ce chemin unique une fois coupé, Paris s'isole, Paris appartient à qui osera l'attaquer. Et Paris est l'objectif essentiel de la Pucelle, qui croit n'avoir rien fait tant qu'elle n'y aura pas fait rentrer le roi du sang de France.

Du 14 au 16 août, les armées française et anglaise se sont tenues face à face, entre les marais de la rivière de Senlis et la hauteur de Montépilloy, sans oser mutuellement s'aborder. Le duc de Bedford, qui commande en personne les forces anglaises, vient alors de modifier brusquement sa tactique. Laissant Paris se défendre seul, informé peut-être des molles dispositions du misérable parti de courtisans qui chambre Charles VII et contrecarre la vigoureuse offensive de la Pucelle, Bedford songe à préserver sa Normandie, et, à cet effet, court immédiatement à Pontoise, au-devant des renforts fébrilement attendus d'Angleterre.

Cette armée de secours, détournée de son véritable objectif, qui était la croisade pontificale contre les hérétiques Hussites de Bohême, cette armée de secours arrivait de Calais, sous la conduite du cardinal Henry Plantagenet, grand oncle du jeune roi anglais. Avec ces forces qui le sauvent, Bedford s'établit à Vernon, de là préserve Évreux, qui a capitulé sous condition devant les troupes françaises, Évreux qu'en dernier ressort, au jour fixé pour la reddition, il parvient à ressaisir et à conserver à la cause anglaise. De nouveau, il reparaît à Pontoise, guettant de là les événements qui se déroulent sous les murs de Paris.

Ceux-là ne sont que trop célèbres. Après la prise de Compiègne,

sauvé par Tanneguy du Chastel, a pu organiser dans les provinces du Centre un contre-gouvernement vivace, qui s'étend en grand cercle autour de Paris, jusqu'à Dreux, Meaux et Compiègne. Mais que peut-il contre deux ennemis si puissants, l'un en possession du pouvoir central, l'autre continuant sa formidable conquête ? Son heure n'est pas encore venue, et ne se distingue même pas encore à l'horizon.

C'est dans ces conditions que le roi d'Angleterre, au printemps de 1419, de Mantes où il vient de s'installer, maître de l'offensive et assez fort pour imposer sa loi, ouvre des négociations avec les deux partis qu'il a devant lui, le pouvoir royal officiel, aux mains du duc de Bourgogne, et le gouvernement parallèle du dauphin. Pour des raisons dont l'examen dépasserait le cadre de cette étude, les pourparlers avec le dauphin tournent très promptement en fin de non recevoir. Ceux qui se continuent avec le pouvoir royal persistent au contraire sur des bases moins fragiles. Il s'agit de régler le mariage convoité par Henry V, qui doit l'unir à Catherine de France, la fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, en apportant ainsi, par voie détournée, à l'exclusion du dauphin Charles, la succession du trône de France au souverain anglais, clause future du honteux traité de Troyes, qui, moins d'un an plus tard, allait devenir une incroyable réalité.

A cet effet, pour faciliter ces négociations en cours, une trêve a été conclue entre Henry V et Charles VI, et ses diverses prorogations, prolongées à diverses reprises, s'étendent jusqu'à la limite extrême du 29 juillet. Sous cette garantie, des conférences se sont tenues à Meulan, pendant tout le mois de juin, la cour de France résidant à Pontoise, la cour d'Angleterre à Mantes, les uns et les autres faisant chaque fois le chemin de Pontoise à Meulan, par les hauteurs de l'Hautil, et de Mantes à Meulan par la vallée de la Seine. Puis brusquement, la cour française, qui au fond, à ce moment, ne cherchait qu'à gagner du temps, a refusé de ratifier les protocoles échangés, et a repris logis en lieu plus sûr, à portée de Paris, en l'abbaye de Saint-Denis.

Le 19 juillet, à Mantes, le roi anglais donne encore pouvoir à ses plénipotentiaires de s'aboucher avec les négociateurs français, à l'effet de conclure une nouvelle prorogation de la trêve, dont l'échéance irréductible survenait dans dix jours. On ne voit pas que cette négociation ait abouti. Tout ce qu'on sait, c'est que, le 30 juillet, lendemain de l'échéance, Henry V — dans la plénitude de son droit — dénonçait la trêve, et que, de par cet acte, les hostilités se trouvaient ainsi virtuellement rouvertes entre France et Angleterre.

et plaisant manoir d'Asnières-sur-Oise, passe aux mains d'un possesseur étranger.

Voici comment il s'intitule. Haut et puissant seigneur Robert « de Willoughby », comte de Vendôme et de Beaumont-sur-Oise, sire « de Willoughby », de Montdoubleau et de Beaumesnil.

Toujours énergique entraîneur d'hommes, on le trouve, en 1431, lieutenant du roi dans les bailliages de Caen, de Cotentin, d'Alençon, et dans les marches de Basse Normandie, ayant sous ses ordres 300 hommes d'armes et 900 archers tous à cheval, puis l'an suivant, commandant à 600 hommes d'armes et 1,800 archers, tous à cheval, force considérable pour l'époque, susceptible seulement d'être confiée à un chef éprouvé.

On conçoit aisément que cette multiplicité de fonctions absorbantes dussent éloigner le capitaine de Pontoise du commandement effectif de la place qui lui était confiée.

Nous venons de voir à diverses reprises la garde de Pontoise remise au lieutenant Merbury. Ce dernier, fort occupé lui-même ailleurs — il exerçait en même temps les fonctions de lieutenant du capitaine de Meulan, lequel n'était autre que Bedford lui-même — avait été assez heureux, au cours de sa suppléance, pour éviter tout accident.

Il n'en fut pas de même de son successeur, Riplay, investi après lui du commandement au nom de Willoughby, surtout après le 29 décembre 1435, date où le comte de Beaumont se trouva rappelé à Paris. Pendant sa lieutenance se produisit l'événement qui, sous l'impulsion du grand mouvement de réconciliation nationale marqué par le traité d'Arras, conclu trois mois auparavant, rendit pour un instant la cité de Pontoise à la cause française.

Le récit de l'événement vous est familier : la conspiration ourdie, un jour d'hiver, par quelques hardis Pontoisiens, pendant l'absence d'une partie de la garnison, la surprise des portes, l'attaque des conjurés contre les rares anglais demeurés dans la ville avec le capitaine, la prompte reddition de ceux-ci, les couleurs de France vite arborées sur la ville, le sire de l'Isle-Adam, repassé avec le duc de Bourgogne, depuis la paix d'Arras, dans l'alliance française, promptement appelé pour prendre possession, au nom de Charles VII, de la place qu'il avait naguère commandée pour le parti de Bourgogne.

La clef de l'Oise était en bonnes mains. Quelques semaines plus tard, le vendredi de Pâques, 13 avril 1436, la garnison de Pontoise, renouvelant à rebours, encore sous le commandement de l'Isle-Adam, l'exploit bourguignon de 1418, surprenait Paris anglais et en chassait à jamais l'étranger. Étrange coïncidence, c'était Willoughby qui y commandait pour l'Angleterre. C'est sous

les huées, aux cris d' « à la queue, à la queue » — « au renard, au renard », que l'ancien capitaine de Pontoise quitta par capitulation la Bastille, quelques jours plus tard, le 17 avril, sous les pittoresques apostrophes dont la population parisienne, à travers les âges, a toujours su garder le secret.

La date de cette libération de Pontoise, dont le chroniqueur Jean Chartier, moine de Saint-Denis, nous a conservé la piquante relation, paraît être demeurée longtemps imprécise. L'historien définitif de Charles VII, M. de Beaucourt, d'après une comparaison attentive de certains documents de comptabilité subsistants, croit pouvoir la placer aux environs du 20 février. Je serais assez porté à croire que l'événement eut lieu le 22. La démonstration serait assez fastidieuse et dépasserait les limites de cet entretien. Qu'il suffise de dire qu'elle semble s'imposer avec assez de certitude.

Qui était ce lieutenant Riplay dont la négligence avait ainsi occasionné cette surprise ? Son cas serait peut-être intéressant à sonder. Un fait acquis, relaté par Jean Chartier, est qu'il comptait à Pontoise des alliances de famille. Sa femme et celle d'un bourgeois de notre ville étaient cousines germaines. C'est à ce parent pontoisien que se rendit le lieutenant de Willoughby, après une belle défense, réfugié, lui troisième, sur la porte « emprès l'Ostel Dieu », probablement la porte Bucherel, qui paraît avoir donné sur le quai du Pothuis.

Faudrait-il voir en lui un représentant d'une maison normande portant le nom de Rupalay, petite localité du Bessin, voisine d'Isigny, dont quelques membres exercent alors des fonctions de second ordre dans l'administration anglaise en Basse Normandie. Était-il au contraire de provenance directement anglaise, et appartenait-il à la famille qui fournissait à Caen, vers la même époque, en 1432, un bailli nécessairement étranger ? La question, pour être résolue, exigerait des données plus précises.

Pontoise, comme vous le savez, devait encore passer par plus d'une phase douloureuse pour éliminer définitivement l'invasion étrangère. Dans la nuit du mardi gras au mercredi des cendres, du 12 au 13 février 1437, moins d'un an plus tard, une ruse pareille rendait notre cité à l'Angleterre.

La neige tout au tour de la place, les fossés gelés par un hiver tenace, la glace pouvant porter poids d'homme jusqu'au pied des remparts qui bordent l'étang de la Viosne, les soldats anglais recouverts de blancs draps confondus avec la neige, l'escalade nocturne, au tout petit jour aigre et coupant de mars, tous les

historiens de Pontoise vous ont relaté la scène, à laquelle les strophes rimées de Martial de Paris ont conquis une légende :

L'hiver d'icelle année durant
Que tout estoit gelé à glace,
Talbot entra moult caultement
Dedans Pontoise, et print la place.

Tout au long du soir fut logié
Près des fossés parmy les champs,
Et avoit la nuit tant neigié
Que tous les champs en estoient blancs.

Pour mieux jouer leur personnaige,
Les Anglois matin s'habillèrent
De blanc, comme gens de villaige,
Et ainsy en la ville entrèrent.

Déplorons ensemble l'incurie du sire de l'Isle-Adam, celle de son lieutenant le sire de Varambon, chef de compagnie d'origine bressane, célèbre parmi les guerroyeurs d'alors par le nez d'argent que lui avait valu, à la journée d'Anthon, une belle taillade dauphinoise, sans oublier le négligent Pierre Papillon, l'un des officiers civils de la ville, qui refusa, malgré les objurgations répétées de plusieurs prévoyants citoyens, de faire briser la glace des fossés! Adressons un hommage à la superbe énergie des deux écuyers vexinois, les deux frères de Guiry, qui résistèrent tout le jour, avec quelques vaillants Pontoisiens, dans les tours de la porte d'Ennery. Arrêtons-nous seulement un instant sur la personne du chef d'escalade, de l' « eschielleur » qui conduisit si subtilement cette entreprise.

Jean Chartier, bien informé, comme moine de Saint-Denis, de ce qui se passa alors à Pontoise, l'appelle « un Anglais nommé Sterquin ».

Je ne serais pas étonné que cet « eschielleur » émérite fut le même personnage qu'un certain « Jehan Sterquin », lance à cheval, qui figure dans l'effectif de la garnison de Pontoise du 30 novembre 1429 au 13 février 1430.

Ainsi s'expliquerait tout naturellement la connaissance que ce soldat anglais pouvait posséder des dispositions de la place, des points faibles de l'enceinte, des meilleures notions possibles d'escalade. En tout cas cette assimilation, qui à ce que je crois n'a pas eu encore occasion d'être opérée, peut-elle être proposée avec une certaine vraisemblance.

Rentrée de la sorte en possession de ses maîtres de passage, la place de Pontoise est confiée à la garde de Henry Standish, écuyer, qui venait d'exercer, depuis 1432, les fonctions de

capitaine des places normandes de Charlemesnil, près de Dieppe, de Conches et d'Exmes. Nous le trouvons en fonctions en octobre 1437, et jusqu'au 10 janvier 1438, où il déclare expressément avoir été déchargé de la capitainerie. Une force de 105 hommes — dont 35 lances à cheval et 70 archers — proportion normale — semble avoir formé sa compagnie, avec un renfort temporaire, également proportionnel, de 15 lances et 45 archers, augmenté à certains moments de près du double.

Il passe de Pontoise à Gisors, avec la même qualité de capitaine, en janvier 1438, jusqu'au 30 mars 1439. Il figure encore parmi les chefs de compagnie employés au ravitaillement de Pontoise, lors du siège final de 1441. En juillet 1449, aux dernières heures de l'occupation étrangère, il tenait les champs avec une division volante.

Son successeur fut Thomas Guérard, récemment encore capitaine de Montereau, qui venait de laisser prendre cette place par Charles VII en personne, dans cette première manifestation tardive d'énergie dont le roi, si bien servi jusque-là par ceux qui se dévouaient pour lui, donnait enfin l'exemple.

Thomas Guérard reste capitaine de Pontoise de janvier à août 1438.

A ce moment se passe dans notre cité une scène singulière, qui met étrangement en relief les procédés de la comptabilité anglaise et le désordre financier où peu à peu, bien différemment de la régularité méticuleuse qui y régnait naguères, glissait alors l'administration conquérante.

Le 18 juillet, une sédition militaire éclate à Pontoise, contre Thomas Guérard. Les 100 lances à cheval et les 300 archers qui composent alors la garnison renforcée réclament leurs gages, déclarent qu'ils quittent la place et abandonnent leur poste. Un des trésoriers de Normandie, Simon Morhier — le célèbre prévôt anglais de Paris dépouillé de sa charge par la conquête française — se trouvait par hasard présent dans la ville. Il descend jusqu'à se porter caution pour le capitaine, pour le chiffre vraiment élevé de 1,300 livres tournois. Il harangue soldats et officiers, calme les uns, raisonne les autres, et préserve ainsi la ville d'une désertion générale.

Comme son prédécesseur Henry Standish, Thomas Guérard échange à son tour la capitainerie de Pontoise contre celle de Gisors. Il semble avoir conservé cette dernière charge jusqu'à la mésaventure qui lui survint, au printemps de 1441. A ce moment, se trouvant, en outre de sa fonction de Gisors, commandant d'une île fortifiée de la Seine, située devant Elbeuf, il fut fait prisonnier

par un parti français. C'est la dernière trace qu'il ait laissée dans l'histoire troublée de ce temps.

Pour rétablir l'ordre à Pontoise, le gouvernement anglais avait besoin d'une volonté énergique et d'un bras qui se fit craindre. Le personnage qui fut désigné pour cette mission possédait à cet égard toutes les qualités requises. Ce n'était autre en effet que le grand Talbot.

Son passage à la capitainerie de Pontoise repose sur autre chose que des légendes ou que sur l'interprétation extensive des récits qui le représentent comme l'auteur de la surprise du mardi gras de 1437. En réalité, Talbot exerça le commandement à Pontoise depuis le départ de Thomas Guérard, en septembre 1439, jusqu'au 25 octobre suivant, date où il affirme avoir remis les clefs de Pontoise et s'être déchargé du commandement.

Son nom dispenserait d'en dire plus long. Sa carrière, alors encore d'illustration récente, son rôle devant Orléans, puis à Patay, sa captivité et son échange contre Saintrailles sont universellement connus. A ce moment, il venait d'être gratifié du comté de Clermont en Beauvaisis, confisqué par le pouvoir anglais sur la maison de Bourbon, mais rentré, dès 1434, sous la domination française, et du titre de maréchal de France, qui depuis la reprise de Paris, en 1436, ne correspondait plus qu'au titre de maréchal de Normandie. Plus tard, il se vit doté du comté de Shrewsbury en Angleterre et du comté de Waterford en Irlande. Dans le recul du passé, grandi et magnifié jusqu'à la légende, il représente à lui seul toute l'occupation anglaise, tout son effort d'expansion, puis de résistance. Sa mort à la journée de Castillon, en 1453, d'un coup de ces canons qu'il avait tant contribué à faire dominer dans les batailles de son temps, eut la valeur immédiate d'un symbole, et précisa par une saisissante image la chute définitive de la domination étrangère en France.

Déchargé officiellement de la capitainerie de Pontoise, en octobre 1439, Talbot ne semble pas avoir repris ces fonctions jusqu'au grand siège de 1441, avec lequel va se clore l'histoire de cette sombre période.

Qui commandait Pontoise, au moment où les superbes forces de Charles VII, au printemps de 1441, parurent enfin sur les bords de l'Oise ? On peut croire que c'était un certain William Poitou, qu'on pourrait retrouver plus tard lieutenant de Rouen, et sur lequel nous ne sommes pas d'ailleurs autrement renseignés.

Toujours est-il que le mardi de la Pentecôte, 6 juin 1441, lès forces françaises, parties de Saint-Denis, occupaient Maubuisson

et bientôt après, la tête du pont une fois enlevée vers Saint-Ouen, passaient l'Oise sur un pont de bateaux jeté en face Saint-Martin, à peu près au point où s'effectuait l'ancien passage de l'antique *Isarobriva Veliocassorum*, et construisaient bastille contre rempart, créant de toutes pièces, face à la Viosne, la bastille Saint-Martin, qui allait devenir le centre de toute l'offensive française.

Je ne peux songer ici à raconter cette mémorable opération de guerre, les retours compliqués d'attaque et de défensive subis par l'armée royale, assaillante et investie tour à tour. Cinq fois, comme le fait est acquis, Pontoise fut ravitaillé par l'énergie obstinée de Talbot : un moment même, le siège fut virtuellement levé. Sans l'héroïsme des défenseurs de la bastille Saint-Martin, un instant noyés sous le flot d'une nouvelle invasion, le succès, cette fois encore, aurait échappé à la cause de l'indépendance nationale.

Vers la fin de juin, lors du premier ravitaillement de la place, Talbot, au lieu de la garnison épuisée, met dans la ville une petite armée de 1,500 hommes, composée de plusieurs compagnies dont les chefs semblent avoir reconnu l'autorité suprême de Thomas Scales, qui paraît avoir ainsi exercé en fait les fonctions de commandant anglais de Pontoise.

C'était un des plus importants personnages de la conquête. Passé en France vers 1422 seulement, devenu possesseur de la seigneurie normande de Nucelles, il avait fondé sa réputation en Basse Normandie, aux sièges de Saint-James et de Pontorson. Devant Orléans, il avait été l'un des trois chefs de l'armée assiégeante. Sénéchal de Normandie, vidame de Chartres, il représentait un des hommes de guerre les plus éprouvés du système et de la race conquérante.

Il devait périr de sinistre façon. Après la fin des luttes de France, engagé, dans la guerre des Deux Roses, sous l'étendard du parti de Lancastre, il se trouvait, au cours d'un des nombreux revers de fortune subis par la Rose Rouge, cerné et assiégé dans la Tour de Londres. Ayant pu capituler, la vie sauve, il descendait la Tamise en canot, lorsqu'il fut attaqué, sur la rive gauche du fleuve, dans la région de Southwark et de Whitechapel, par les mariniers du fleuve, dont certains de ses actes lui avaient attiré la rancune. La Tamise rejeta son corps sur la rive de Southwark, où il demeura longtemps, exposé à toutes les insultes. Telle fut la fin tragique de l'avant-dernier capitaine anglais de Pontoise.

Thomas Scales, ainsi investi du commandement, vit la ville une seconde fois ravitaillée par Talbot, puis se dérouler les événements singuliers qui marquent la seconde phase du siège,

je veux dire l'arrivée de la grande armée anglaise de secours, sous le commandement du duc d'York, prince du sang d'Angleterre, — le père du futur Richard III, — ses manœuvres sur le plateau du Vexin vers Hérouville, le forcement du passage de l'Oise, opéré par une feinte habile du duc d'York, bien au-dessus de Pontoise et de Beaumont, en face Royaumont, Charles VII délogé de Maubuisson et fuyant à Poissy, enfin, par une série d'incidents inespérés, les forces anglaises se dissolvant d'elles-mêmes, au début d'août, après quinze jours de triomphe éphémère, rentrant en Normandie et laissant de nouveau le champ libre aux assiégeants qui n'avaient pas quitté la bastille Saint-Martin, et que le roi venait bientôt rejoindre en réoccupant Maubuisson.

Au quatrième ravitaillement de la place investie presqu'immédiatement organisé par Talbot, Thomas Scales, vers la mi-août, fut remplacé par un personnage que les textes connus permettent seulement de désigner sous le nom de Clifton. Le fait est acquis, et par le texte de Jean Chartier qui le présente, avec une légère défiguration de nom, comme capitaine de la place au moment de l'assaut final, et par les pièces de comptabilité anglaise, qui, entre le 19 août et le 21 septembre, le désignent comme assiégé dans Pontoise, ravitaillé une cinquième fois et attendant fébrilement des troupes fraîches pour prolonger la résistance.

C'est Clifton qui vit donc s'accomplir l'événement qui rendit pour toujours Pontoise à la France, d'abord l'assaut du 16 septembre aux ouvrages fortifiés de Notre-Dame, puis celui du 19, conduit par le roi en personne, à la tour du Friche, à l'angle de la berge de l'Oise et de la décharge de l'étang de la Viosne, maîtresses positions de l'enceinte que l'héroïsme de deux simples combattants, Jean Becquet, de Rouen, et Étienne Guillier, de Brie, les premiers montés à l'assaut, écrasant les Anglais sous les pierres arrachées des créneaux, enlevèrent de façon si vaillante et si légendaire. Clifton, dans une des péripéties de l'attaque, fut pris la vie sauve, tandis qu'à ses côtés périssait un grand dignitaire anglais, tombé naguère en disgrâce, Nicholas Burdett, ancien grand bouteiller de Normandie, jadis bailli de Cotentin, autrefois commandant en chef de l'armée assiégeante du Mont Saint-Michel, alors fait prisonnier sur les grèves entre Avranches et Tombelaine, et destiné à trouver la mort dans la dernière phase du siège de Pontoise, dans cette lutte corps à corps où l'Angleterre perdait une des clefs du pays normand, dans un prélude indiqué de l'expulsion définitive de l'étranger et de la libération du sol national.

Arrêtons-nous ici, au moment où le roi Charles VII, les plaques

de son armure bossuées des chocs de l'assaut, met pied à terre devant le portail de Saint-Maclou, et, aux cris d'enthousiasme du peuple et de l'armée, vient plier le genou devant le sanctuaire.

Là se limite tout naturellement le cadre des événements que cet entretien avait à retracer. Notre cité est désormais rendue à ses destinées naturelles. Les couleurs de France flottent partout sur ses remparts, de la tour du Friche à la porte d'Ennery. Dans tout le demeurant de son histoire, elle n'en connaîtra plus d'autres.

Et remémorons-nous l'une des strophes de la ballade populaire, que l'impression de cet événement, — passé tout de suite dans la légende, — fit jaillir de l'imagination d'un poète contemporain, en jet savoureux et dru qui porte bien l'expression spontanée des sentiments de tout un peuple :

Entre vous, Anglois et Normands,
Estans léans dedens Pontoise,
Fuyez vous-en, prenez les champs,
Oubliez la rivière d'Oise,
Et retournez à la cervoise
De quoy vous estes tous nourris,
Sanglans, puans, lépreux pourris !

CONTRIBUTIONS
à l'histoire de Saint-Germain-en-Laye

Jacques II Stuart, sa famille et les Jacobites à Saint-Germain-en-Laye, par J. Dulon. — Saint-Germain, libr. Levêque, 1897, un vol. in-16 de 128 p.

M. J. Dulon, auteur de divers ouvrages historiques sur le Commingeois, la Guyenne, le Lyonnais et le Périgord, s'attache depuis quelques années à reconstituer, par une série de monographies, l'histoire de Saint-Germain-en-Laye, où il a établi sa résidence. L'ouvrage dont le titre précède fait suite à deux publications antérieures sur l'*Église paroissiale de Saint-Germain* et sur *les Maires* de la ville. Il prépare un *Historique des Rues et des anciens Hôtels.*

Ses recherches sont méthodiques et consciencieuses ; les archives municipales, notariales, familiales, les registres de catholicité, sont dépouillés avec soin ; il ne néglige pas, bien entendu, les documents imprimés. C'est ainsi qu'après avoir résumé les récits des mémorialistes sur l'arrivée à Saint-Germain de Jacques II, de la reine Marie d'Este et de leurs fidèles, après leur expulsion d'Angleterre, il a retrouvé sur le séjour de ces hôtes du Grand Roi au Château-vieux de nombreux et piquants détails, et pu reconstituer entièrement la composition de la Cour de ces Rois en exil. Après les avoir suivis

jusqu'à la tombe et décrit les péripéties infligées à leurs cendres, il a pleinement justifié le titre de son livre en donnant un minutieux relevé de toutes les indications, alphabétiquement classées, que renferment les registres paroissiaux et les documents épigraphiques sur les gentilshommes anglais et les autres personnages de l'entourage des Stuarts qui ont laissé une trace de leur séjour dans les actes de l'état-civil et les inscriptions tumulaires.

Ce petit volume n'est composé que de faits, de noms et de dates, et pourtant n'est point aride : il se lit aisément et peut être fort utilement consulté.

M. J. Dulon a continué depuis la série de ses publications sur Saint-Germain-en-Laye en éditant en 1899 un nouvel ouvrage intitulé : *Capitaines et Gouverneurs — Maîtrise et gruerie.*

C'est une suite de notices biographiques consciencieuses et précises, accompagnées fréquemment de phototypies très réussies qui reproduisent, soit des pierres tombales, soit des gravures anciennes où sont représentés les personnages cités. Les plus anciennes sont tirées de la collection Gaiguières qui nous a conservé les dalles funèbres splendidement *ymaigiées* du capitaine Robert de Meudon et de sa femme Ameline (morts en 1320 et 1328) et de leur fils Henri Le Veneur, mort en 1344. Ce sont les premiers capitaines de Saint-Germain dont le nom soit connu. Mais antérieurement à eux, sous Saint Louis, on rencontre un concierge de Saint-Germain, Étienne, que M. Dulon a fort à propos identifié avec Étienne de Meudon, ancêtre de la maison de ce nom. Après Robert et Henri, deux autres de leurs descendants Jehan I et Jehan II de Meudon, furent capitaines et gruyers héréditaires de la forêt de Laye. Le dernier mourut sans postérité en 1395. A partir de cette date, la capitainerie passa à une série de titulaires amovibles, parmi lesquels nous citerons le chevalier Jehan de Guiry, dit *le Galois* (9 novembre 1415) auquel d'Hozier a fabriqué l'une des plus étonnantes généalogies qui se puissent voir ; — Talbot, le connétable de Richemont, Dunois, Jacques Coictier ; Raoul de Lannoy, mari de Jehanne de Foix, dont le mausolée, érigé à Folleville en Picardie, constitue une des belles illustrations du livre de M. Dulon. Puis Guillaume de Montmorency, mari d'Anne Pot, dont la tombe est donnée d'après Du Chesne ; — Jehan I, Jehan II et Charles de la Salle, capitaines de 1542 à 1594 ; — Antoine, Henri et Geoffroi de Buade, de 1594 à 1629 ; — ce fut Henri qui prit, le premier, le titre de *gouverneur* au lieu de celui de *capitaine*.

Après eux on rencontre : Charles de Mornay, marquis de Montchevreuil ; François de Baradat, marquis de Damery ; Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, qui se démit de la capitainerie en 1645, en faveur de René de Longueil, marquis de Maisons, auquel, en 1677, succéda Jean, son fils (1).

Puis vinrent Louis Le Normand de Beaumont (1653) ; le marquis de Richelieu (1661) ; le duc du Lude (1662) ; Henry de Mornay, marquis de Montchevreuil, fils de Charles (1685) et Léonor de Mornay, fils d'Henry (1702-1717). A partir de cette époque jusqu'à la Révolution, le titre de gouverneur de Saint-Germain ne sortit pas de la maison de Noailles.

C'est, on le voit, toute une succession d'illustrations qui se remplacèrent dans cette fonction devenue purement honorifique. M. Dulon ne s'est pas borné à établir cette liste principale : il a recueilli dans les registres paroissiaux les noms de très nombreux officiers de tout ordre dépendant de la capitainerie, de la maîtrise et de la gruerie de Saint-Germain (Appendice, p. 171-199).

Le travail de M. Dulon donne complète satisfaction aux amis de l'histoire locale, et le caractère artistique que lui a donné l'éditeur doit encourager les collectionneurs à lui ouvrir aussi les rayons de leurs bibliothèques.

J. DEPOIN.

(1) Le § 2, page 122, contient une interversion de noms qui a échappé à l'auteur. Il faut lire *Jean* au lieu de *René*, et réciproquement.

LE VEXIN AUX SALONS

DE 1901 ET DE 1902

1901

I. — *Exposition de la Société des Artistes français*

Les Andelys. — Donjon des Andelys. Aquarelle par Léon de Vesly (n° 3998). [Vue du donjon de Château-Gaillard, prise de l'intérieur de l'enceinte bosselée, vers le N.-E.]

Champagne. — Intérieur de l'église. Pastel par A.-A. Delahogue (n° 2323). [La nef et l'un des bas-côtés.]

— Église de Champagne. Aquarelle par Ch.-H. Arnal (n° 3703). [Vue d'ensemble S.-O.]

Fontenay-lez-Louvres. — Relevé de l'église, par Pierre Paquet (n° 3909). [Vue d'ensemble N.-O. — Plan. — Coupe sur le chœur. Élévation intérieure de deux travées du chœur. — Coupe longitudinale.]

Ces relevés sont insuffisants, et la vaste et curieuse église de Fontenay-lez-Louvres eût mérité un travail plus complet. Les trois nefs, non voûtées, datent de la fin du XII^e^ siècle : on y voit des fenêtres placées au-dessus des piliers, pour économiser la hauteur, et un portail dont M. A. Saint-Paul a signalé l'analogie avec les petites portes de la cathédrale de Senlis. Le chœur, commencé dans les premières années du XIII^e^ siècle, ne fut terminé que vers 1250, au plus tôt, par la construction de voûtes sexpartites. Il

fut ensuite remanié au milieu du XVI^e^ siècle, époque où l'on rebâtit dans le style de la Renaissance les parties hautes de l'abside et les trois larges travées du déambulatoire. Il n'y a pas de transept. Contre le flanc sud du chœur, au-dessus du bas-côté, s'élève une belle tour dont le bas date du milieu du XII^e^ siècle et l'étage supérieur du premier quart du XIII^e^. Il faut signaler enfin l'édicule ajouté, probablement vers la fin du règne de Henri II, à l'angle nord-ouest de la nef, et qui abrite les fonts baptismaux.

Nesle-la-Vallée. — Croquis d'architecture. Dessins au crayon par Léon Lepeltier (n° 3873). [Cour de l'ancien manoir seigneurial de Nesle-la-Vallée. On voit au premier plan le colombier (XV^e^ siècle) et au fond la tourelle d'escalier du logis (première moitié du XVI^e^ siècle).]

II. — *Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts*

Néant.

1902

I. — *Exposition de la Société des Artistes français*

Les Andelys. — « Le matin, en vue du Petit-Andely, » peinture par Maurice Levis (n° 1050). [Vue prise de l'île, au N.-O. On voit l'église Saint-Sauveur et Château-Gaillard.] — « Souvenir du Château Gaillard, » peinture par Paul Lecomte (n° 1002). [Vue prise de la rive gauche.]

Auvers-sur-Oise. — L'église d'Auvers-sur-Oise, aquarelle par Louis Clipet (n° 3117). [Vue orientale : abside, absidiole nord et tour.] — Clocher de l'église d'Auvers-sur-Oise, dessin au crayon par H.-A. Ménessier (n° 3228). [Vue S.-O., avec les parties supérieures de la nef, du croisillon et de la tourelle d'escalier].

Chambly. — Église de Chambly, aquarelle par Ch.-H. Arnal (n° 3050). [Vue S.-O.]

Champagne. — « Intérieur d'église, à Champagne, » aquarelle par Ernest Guyot (n° 3180). [Vue prise dans le bas-côté sud.]

Cires-lez-Mello. — Église de Cires, état actuel et restauration. Dessins d'architecte (n° 3313). [État actuel : élévation de la façade,

élévation latérale sud, détails, plan. — Restauration : élévation de la façade, élévation latérale sud, coupes, plan, etc.]

M. Vinson propose de reconstruire le chœur actuel, dépourvu d'intérêt, et d'élever entre le chœur et la nef un clocher destiné à remplacer la tour latérale, également sans valeur. Le nouveau clocher serait une grosse tour carrée, avec flèche de pierre, conçue, comme l'église, dans le style de la première moitié du XIIIe siècle, mais beaucoup trop massive. Il eût pourtant suffi à M. Vinson d'examiner le clocher de Mogneville pour se rendre compte de ce que savaient faire alors, même pour une simple église de village, les architectes de la région de l'Oise !

Jouy-le-Comte. — « Matinée d'août à Jouy-le-Comte, » peinture par J.-J. Donzel (n° 546). [Vue du village, prise du nord. On voit l'église.]

Maisons-Laffitte. — L'ancienne église de Maisons-Laffitte, aquarelle par R.-M. Fath, appartenant à Mme L. Lachassagne (n° 1891). [Vue extérieure.]

D'après l'aquarelle de M. Fath, l'ancienne église de Maisons-Laffitte était un édifice remanié, sans époque, avec une tour en bâtière fort basse entre chœur et nef.

Marly-le-Roi. — Restauration du château de Marly-le-Roi ; cinq aquarelles par A.-F. Narjoux (n° 3241).

Poissy. — Clocher et porche de Notre-Dame de Poissy, aquarelle par P.-L.-A. Vorin (n° 3315).

Taverny. — L'église de Taverny ; deux aquarelles par Anatole Laquerrière (n° 3204). [Vue orientale et ensemble N.-O.]

Triel. — Église de Triel ; quatre aquarelles par H.-P. Hannotin (n° 3181). [Vues intérieures des parties XIIIe et XVe siècles.] — Intérieur de l'église de Triel, eau forte originale par L.-A. Heller de Pardieu (n° 3546). [Un des piliers de la nef.]

II. — *Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts*

Les Andelys. — « Le Château Gaillard (Petit-Andely), » peinture par Eugène Clary (n° 247). [Vue prise du quai de l'Hospice.]

Le même sujet, traité différemment par le même artiste, était exposé dans la section des *Dessins et cartons* (n° 103), sous ce titre : *la Seine aux Andelys.*

Cormeilles-en-Parisis. — L'église de Cormeilles-en-Parisis,

lavis par Alfred Besnard. (Architecture, nº 5.) [Élévation
aue et de la tour, coupe longitudinale, plan, détails.]
nse a, le premier, attiré l'attention sur la crypte de l'église
de Cormeilles. (Voyez *l'Art gothique*, p. 75.) Il l'attribue
aux années qui précédèrent 1140. L'auteur des relevés se
propose de consacrer une notice à l'église de Cormeilles.

theuil. — « Église de Vétheuil, » peinture par Abel Lauvray
[Vue d'ensemble du bourg, prise de l'île de Lavacourt.]

y. — Château de Vigny, peintures à l'eau par M. Frédéric
, appartenant à M. le comte Vitali. (Dessins et cartons,
279, 280.) [Façade nord, f[illegible]de est, ensemble sud.]

L. RÉGNIER.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'administration	5
Extrait sommaire des procès-verbaux du Conseil d'administration (année 1901)	7
L'Instruction secondaire à Pontoise, avant, pendant et après la Révolution, par M. Coüard	27
Documents pour servir à l'histoire du bailliage de Magny-en-Vexin, par M. Paul Pinson	41
Notice archéologique sur l'église du Bellay, par M. Léon Plancouard	47
Du nom de Saint-Prix, par M. Auguste Rey	55
Les capitaines anglais de Pontoise, par M. Germain Lefèvre-Pontalis	67
Contributions à l'histoire de Saint-Germain-en-Laye, par M. Depoin	87
Le Vexin aux Salons de 1901 et 1902, par M. Louis Régnier	91

PONTOISE. — Imprimerie LUCIEN PARIS.

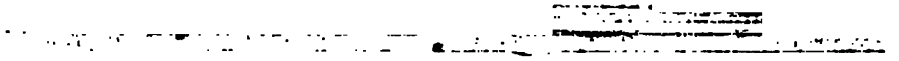

DC8
P88S
v. 2
1899

DATE DUE